



HAL
open science

Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral : du don et de la reconnaissance en institution totalisante

Bernard Petitgas

► To cite this version:

Bernard Petitgas. Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral : du don et de la reconnaissance en institution totalisante. Sociologie. Normandie Université, 2017. Français. NNT : 2017NORMC011 . tel-01699425

HAL Id: tel-01699425

<https://theses.hal.science/tel-01699425>

Submitted on 2 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THESE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE

Préparée au sein de l'Université Caen Normandie

Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral

Du don et de la reconnaissance en institution totalisante

Présentée et soutenue par
Bernard Petitgas

Thèse soutenue publiquement le 1er septembre 2017
devant le jury composé de

Mme Céline BÉRAUD	Directrice d'Etudes, EHESS	Rapporteur
M. Marc BESSIN	Directeur de Recherche, CNRS-EHESS	Examineur
M. Philippe CHANIAL	Professeur Université de Caen Normandie	Directeur de thèse
M. Philippe COMBESSIE	Professeur Université Paris-Ouest Nanterre La Défense	Rapporteur
M. Sylvain PASQUIER	Maitre de conférence Université de Caen Normandie	Examineur
M. Camille TAROT	Professeur émérite Université de Caen Normandie	Examineur

Thèse dirigée par Philippe Chaniel, laboratoire CERReV (EA 3918)



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



ÉCOLE DOCTORALE
56 HSRT



Centre d'Etude et de Recherche
sur les Risques et les Vulnérabilités

Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral

Du don et de la reconnaissance en institution totalisante

Résumé

L'institution totalisante, en tant qu'institution close sur elle-même, hermétique au monde n'existe pas, ni dans l'absolu ni comme idéal type auquel serait comparé, par exemple, l'institution pénitentiaire. Il existe toujours des interfaces humaines, matérielles et temporelles entre les différents espaces sociaux fussent-elles délimitées par des murs et des barbelés. Il convient pour aborder l'univers carcéral, celui dans lequel nous portons notre étude tout en y étant détenu, de parler plutôt d'institution totalisante où se joue continuellement un conflit entre rationalité formelle et matérielle, mais aussi un conflit aux dimensions puissantes de socialisation, de reconfiguration des comportements et de subjectivation des vécus. Notre centre de détention présente un exemple de ce conflit entre un univers répressif normalisé et sécuritaire, et un autre empli de stratégies pragmatiques de survie ou de resocialisation. La complexité qui en résulte est à l'image de la société elle-même et du rapport permanent des individus à leurs institutions.

Enrichi par nos précédentes recherches, notre présent travail tente d'aborder deux importants aspects que sont le paradigme du don et la théorie de la reconnaissance, et de les articuler avec l'engagement bénévole en détention. Avant tout, nous voulons démontrer que beaucoup d'aspects du paradigme du don et de la théorie de la reconnaissance sont aussi et déjà présents en contexte d'incarcération. Mais ces aspects présentent la particularité de maintenir la vie de l'institution totalisante en circuit fermé, c'est-à-dire sur elle-même.

Le paradigme du don à travers le bénévolat amène à repenser l'espace carcéral comme un espace de socialisation à part entière et éminemment en interaction avec l'extérieur. C'est parce qu'elle est en constante relation avec la société que l'institution totalisante a besoin du bénévolat pour que cette relation, prise dans le paradigme du don, fasse des détenus les responsables mêmes de leurs échanges avec l'extérieur. Dès lors, en termes de rationalisation, entendue comme sens donné par les acteurs à leurs actions et à leurs recherches de liens, les visées sont à la fois pragmatiques, utilitaristes, et altruistes, les détenus s'y redéfinissant dans le cadre de la réciprocité, du rendu et de l'offre, plutôt que de la dette, la stigmatisation et la punition.

Le lien social est la base du bénévolat/don. Il est bénéfique à tous en termes de réinsertion et de lutte contre le stigmate pour certains, de place dans le jeu du social pour d'autres. Dans un cadre « d'endettement mutuel positif », c'est bien la socialisation qui s'exprime.

Mots-clés :

Abstract

The “Total Institution”, as a body closed in on itself, isolated from the outside world, does not exist, either as an absolute or as a standard ideal to which, for instance, the penal institution would be compared. There are always human, material and temporal interfaces between the different social spaces, even though they are delimited by walls and barbed wire. In order to understand the prison world, the one in which we are detained and on which we focus our research, the term “all-encompassing” institution is best suited insofar as permanent conflict takes place between formal and material rationalities, along with a powerful conflict of socialization and a reconfiguration of the behaviours and subjectivities of the actors. Our detention center provides an example of these conflicts between a normalized and repressive universe and another, filled with pragmatic strategies of survival or re-socialization. The complexity that results is the same as the one we can find in the entire society and in the permanent relation between individuals and their institutions.

Enriched by our previous research, this study endeavours to tackle two important questions: Gift Paradigm and the Theory of Recognition, and to link them up with the theme of voluntary work in prisons. First of all, we want to show that many aspects of the Gift Paradigm and of the Theory of Recognition are also to be found in jail. But these aspects have one particular consequence: they maintain the life of the institution closed in on itself.

The Gift Paradigm, through benevolent commitment, leads to the reconsideration of the prison space as a space of fully-fledged socialization and of eminent interaction with the outside world. It is precisely because it is in constant relation with society that the “all-encompassing” institution requires voluntary work and voluntary commitment. Within the benevolent relational act, as it is viewed in the Gift Paradigm framework, the convicts are in the situation of being responsible for their exchanges with the outside world. Then, in terms of rationalization, seen as a meaning given by the actors to their actions and to their needs of relationships, the aims are at the same time pragmatic, utilitarian, and altruistic. The convicts redefine themselves within the scope of reciprocity, return and offer, rather than that of debt, stigmatization and punishment.

The social link is at the basis of the “voluntary/gift”. It is beneficial to all prisoners in terms of reinsertion, and in terms of struggle against stigma for some, of their role in society (outside mercantile or professional roles) for others. In the same way it is beneficial to the volunteers. In a case of “positive mutual indebteding”, it is socialization itself that is expressed.

Keywords:

Centre d'Étude et de Recherche sur les Risques et les Vulnérabilités – (CERReV - EA3918)
– Maison de la Recherche en Sciences Humaines – Université de Caen Normandie -
Esplanade de la Paix - CS 14032 – F-14032 CAEN CEDEX (France) – cerrev@unicaen.fr

Remerciements

J'exprime toute ma gratitude à toutes et tous les bénévoles intervenants au Centre Pénitentiaire de Caen pour leur aimable participation à ce travail de plusieurs années, un projet sociologique qui, sans eux, n'aurait pu voir le jour.

Je tiens particulièrement à remercier Hubert et Roselyne de Broissia pour leur indispensable accompagnement et soutien, ainsi que Camille Tarot, professeur émérite de sociologie de l'Université de Caen pour ses conseils éclairés et sa générosité. Merci encore à Maurice Van den Bossche pour la qualité de sa présence et de ses encouragements. Je dois à toutes ces personnes plus que je ne peux l'écrire ici.

Merci à Aude Leroy pour son humanité et son travail qu'elle n'a jamais hésité à partager.

Un grand merci à Philippe Chaniel et à Sylvain Pasquier pour avoir accepté de s'embarquer dans cette aventure. Ils diraient que cela est normal et entre dans le cadre de l'exercice de leur profession. Merci alors, pour cet état d'esprit et comment ils le traduisent.

Je présente ici toute ma gratitude envers le personnel du CERReV et ses doctorants; je leur sais gré de leur accueil et des efforts qu'ils ont bien voulu consentir à mon égard.

Je témoigne aussi de toute ma reconnaissance envers l'équipe des bénévoles de « Parcours + », Annick Le Roux et Michel Berthaud, Elise Dubosc, Jacques Bizet, ainsi que Claude Guimier pour leur indispensable engagement auprès des étudiants en détention, semaine après semaine, et leurs aides durant toutes mes permissions.

Je veux aussi louer les efforts du personnel de L'Unité Locale d'Enseignement du Centre pénitentiaire de Caen, entre autres, ceux de ses responsables, Monsieur Jean-Jacques Dufour, puis Frédéric Gilleron, et de son indispensable assistante, Madame Gwladys Mancel.

Je remercie aussi tous les détenus pour leur aide et leur participation à ce travail sociologique qui est aussi un peu le leur. J'ai plus appris avec eux qu'en considérant ma seule incarcération.

Merci aux enseignants rémunérés qui sont loin d'être exempts des valeurs humaines que j'attribue aux bénévoles. Ainsi, merci à vous, madame Régine Prime.

J'atteste, aussi, du respect lié à mon travail manifesté par la direction de l'établissement et du personnel ayant responsabilité d'encadrement. Cette absence de censure est à la fois gage d'indépendance et de responsabilité que ne serait être que mienne pour tout propos tenu ici. Merci aussi pour la bienveillance générale des surveillants à l'égard de mon travail.

J'exprime une pensée admirative pour toutes et tous les professeur(e)s de l'Université de Caen qui entrent dans notre espace carcéral, bénévolement (tel Monsieur Hugon) ou professionnellement (tel Monsieur Djebali) lors d'examens. Elles ou ils ont su y apporter cette humanité qui honore leur démarche d'enseignants et de citoyens, car cela en est bien une que de franchir nos sas et nos grilles de sécurité.

Je remercie aussi celles et ceux qui n'ont pas cru en ce projet sociologique, et qui, quoi que je fasse ou quoi qu'il en soit de sa ratification par des professionnels compétents, continueront à ne pas me daigner le droit de le mener au regard de mes crimes. Ils m'ont aidé et m'aideront encore, à ne jamais renoncer à ce parcours, presque au même titre que les personnes remerciées ici.

J'adresse enfin à toute ma famille et à mes proches, mes pensées les plus aimantes.

Je pense bien à toi, si loin là-bas, dans ta jolie ville de Seattle.

Épigraphe

Les limites du pouvoir d'action sur l'environnement, les limites du monde en quelque sorte, sont moins des limites de fait que des limites de sens. Le monde n'existe pas comme objectivité, ni davantage comme fantaisie. Quelque part dans l'informulable le monde est constitué de la somme des possibles symboliques susceptibles de le mettre en branle, et il les excède à l'infini.

David LE BRETON, « Mauss et la naissance de la sociologie du corps »,
Revue du MAUSS, 36, Second semestre 2010, p. 371-384.

*« Et un fou n'est pas un homme qui a perdu la raison,
c'est un homme qui a perdu tout, sauf la raison. »*

Jean-François Denieaux, *La Double Passion, écrire ou agir*,
Robert Laffont, 2004

*« - Et vous croyez que c'est avec ça que vous allez gagner votre vie, dehors?
- C'est avec ça que je ne vais pas la perdre. »*

*Carnet de terrain, une de mes convocations chez un capitaine de détention, chef de bâtiment,
juin 2013*

Table des matières

INTRODUCTION	17
--------------	----

1. Enjeux et thématiques	17
2. Structures et dynamiques	20

PREMIER PARTIE:
ESPACE DE REFERENCES

CHAPITRE I : UNE EXPÉRIENCE ETHNOGRAPHIQUE	25
---	----

1. Expérience sociologique : un projet	25
a) Intentions et effets émergents	26
b) Socialisation introspective	28
2. Expérience méthodologique : une mise en sens	29
a) L'implication axiologique	31
Neutralité axiologique	31
L'objectivation participante	33
Une subjectivité revendiquée	36
Position méta et échanges	37
Statut et stigmaté	39
b) Modélisation temporelle	40
Le temps est relationnel	41
c) Outils, moyens et flexibilité	43
Observation participante et participation observante	46
Les entretiens	50
Intégration des contraintes	52
Les questionnaires comme technique réflexive et exploratoire	55
L'analyse projective des discours : Tropes [®]	57
d) Le lieu	59
Historique, lieux, et évolution de l'enfermement	59

CHAPITRE II : LA PRISON: UNE INSTITUTION TOTALISANTE	63
---	----

1. De l'institution totale à l'institution totalisante	65
a) Considérations panoptiques et normatives	65
Discipline et normes	66
Le Panopticon	66
Une modernité utilitariste	67
Déviance et pauvreté	69
La moindre éligibilité	70
Normalisation	72

b)	L'institution totale	73
	De Michel Foucault à Erving Goffman	73
	Une institution de rupture	75
	Espace asilaire et identité	77
	Gestion totale et spécialisée	80
	Résistance identitaire	80
c)	L'institution totalisante	83
	une sociologie de la porosité	84
	Les acteurs de la porosité	87
	Relation totale et totalisante	91
2.	Les temporalités de l'institution totalisante	92
a)	Critiques des temporalités « classiques » de l'incarcération	93
	Figé et mortifère	93
	L'ennui comme une souffrance	97
b)	Histoire et temporalités	100
	Expérience totale et perception du temps	100
	Articulations des moments	102
3.	Les rationalités de l'institution totalisante	103
a)	L'objectivation personnelle	104
	Rationalité relationnelle	106
b)	Rationalités wébériennes	107
	une sociologie du sens	107
	construction idéaltypique	109
c)	Rationalité formelle et matérielle	114
	Tension formelle/matérielle	116
d)	Rationalité simmelienne	116
	L'impossible extériorité	116
	Le dynamisme des règles	117
	Individualité, relation et appartenance	118
	Une sociologie du sensible	119
e)	Rationalité ethnométhodologique	121
	Une rationalité situationnelle	121
	Quelques propriétés rationalisantes	123
4.	Une socialisation « intractable »	127
a)	L'intractivité	128
	Ni endogène ni organiciste	129
	Attractivité et intractivité	129
b)	Conflits et violences du cadre intractif	131
	Incompréhension et perte de sens	132
	La violence de situation : Randall Collins	139
c)	Des rationalités socialisantes	141
	Le rapport aux institutions	143
	L'acteur stratégique	145

d) Des niveaux de formalisation : les principes	146
Sécuritaire	147
Réinsertion	149
La santé	151
e) Des niveaux de matérialisation : les acteurs	153
Les détenus	153
Le personnel en uniforme	155
L'équipe de Direction	156

DEUXIEME PARTIE : ESPACE DE SOCIALISATIONS

CHAPITRE III :

L'ENGAGEMENT RELATIONNEL : UNE SOCIALISATION « INTRACTIVE » 165

1. L'engagement relationnel par le don dans l'institution totalisante	169
a) La symbolisation du don dans l'institution totalisante	171
Dons de prise et de déprise	171
b) Échanges et intérêts dans l'institution totalisante	177
Le carcan utilitariste	178
Confusion et ambiguïté	180
Polysémie des modalités des échanges	182
L'oblitération intractive	186
L'inconditionnalité dans un espace de conditions	187
c) Don et réception agonistique dans l'institution totalisante	188
Don agonistique	188
Réception agonistique	194
d) Les temps du don dans l'institution totalisante	198
La réciprocité différée	198
L'effet émergent	201
La fréquence et la symbolisation relationnelle	205
2. L'engagement relationnel par la reconnaissance dans l'institution totalisante	209
a) Reconnaissance et identité dans l'institution totalisante	210
Reconstruction identitaire	210
b) Les trois sphères honnethiennes de la reconnaissance dans l'institution totalisante	212
Lutte et reconnaissance	212
L'amour ou la sollicitude.	214
Le droit.	216
La solidarité, ou la communauté de valeur.	220
c) L'expérience du mépris dans l'institution totalisante	223
L'invisibilité temporelle	224
Reconnaissance de substitution	228
Reconnaissance illusoire	230
Reconnaissance par le groupe	233

d) Le paradoxe du normatif dans l'institution totalisante	235
Des attentes normatives	236
Des exigences de droits	237
e) Reconnaissance et identité narrative dans l'institution totalisante	238
Identité et récit	239
Du temps et du don	242
Reconfiguration intractive	246
Véracité et réalité	248
Les récits projetés des agents	250
3. L'engagement relationnel comme un don de reconnaissance	251
a) Un moment d'espace relationnel	251
b) La recherche immédiate du lien	252
c) Validation des paradigmes	254
<hr/>	
CHAPITRE IV :	
L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN INSTITUTION TOTALISANTE	261
<hr/>	
1. Ces bénévoles qui s'engagent	263
a) Le bénévolat en détention	263
Petit historique	263
Les associations et la détention	265
b) Bénévolat et engagement bénévole	266
c) Leur morphologie sociale	270
Le genre	270
L'âge	271
Niveau d'études et catégories professionnelles	272
La proximité géographique	273
d) Quand les pourquoi sont des comment	274
Le moment de l'engagement	275
Des démarches individuelles plurielles	276
Poursuivre une activité	277
Poursuivre un statut	279
e) L'engagement bénévole en action : formes et modalités	279
Le polybénévolat	280
Peu d'anonymat	284
L'autonomie	286
La réflexivité	288
Très peu formés, très peu informés	289
2. Les bénévoles en relation	291
a) Des bénévoles en interaction	292
Bénévoles et détenus	292
Bénévoles et surveillants	294
Bénévoles et Direction	296
Bénévoles et bénévoles	298

Bénévoles et autres intervenants	298
Bénévoles et l'extérieur	299
b) Leurs perspectives	301
Perspectives personnelles sur leur engagement	301
Perspectives sur le bénévolat dans l'établissement	302
c) Quelques portraits	303
3. L'engagement bénévole comme reconnaissance de don	315
a) Bénévolat et engagement	315
b) Don aux étrangers	316
c) Une construction du lien	317
d) Les volontaires salariés, une autre forme de bénévolat ?	319
Engagement bénévole et engagement relationnel	319
Les enseignants rémunérés	320
4. Temps et temporalités de l'engagement bénévole	324
a) Réciprocité et don différé	324
Temps et rendu	324
b) Temps relationnel et temps émergent	328
Porteurs de temporalité	331
5. L'engagement bénévole comme opérateur d'interconnaissances	332
a) Intersubjectivité pacifiée	333
La reconnaissance de la reconnaissance	334
Reconnaissance de fait, pas des faits	337
Reconnaissance et affects	340
b) Constitutif/expressif	343
c) Les récits	346
Mise en récit des bénévoles	347
Des récits de relations	351
d) L'Autonomie	352
L'activité	353
Prédispositions	355
La créativité	357

TROISIÈME PARTIE : ESPACE DE PROPOSITIONS

CHAPITRE V :	
PRÉCONISATIONS ET PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS BÉNÉVOLES	363
Propositions et conséquences participatives	364
1. Ouvrir les murs à la société	367
a) Ateliers de vie quotidienne	367
Pluralité des quotidiens et des pratiques	367
Complémentarité des intervenants et des temporalités	369

Un temps pour tous	369
Une autre modalité d'intervention bénévole	370
b) Rencontres de professionnels	371
Compétences et reconnaissance	371
Bénévoles à l'engagement bénévole	373
Le bouquet social	374
Espaces/moments d'activités communes	375
c) Les points bénévolat	376
Bilatéralité des espaces bénévoles	376
Mise en place	377
« Point bénévolat », des espaces d'engagement social	379
Donner au-delà de rembourser	380
2. Franchir les murs	382
a) À la rencontre des professionnels	383
Sortir et rentrer : deux nouvelles adaptations	383
Des récits d'expériences en partage	384
Partage et transmission	386
b) Accompagnement ponctuel	388
L'errance permissionnaire	388
Rencontre et partage des découvertes	389
Le pari sur l'autre	391
c) Les permissions « bénévolat »	393
Se socialiser par un projet collectif	394
Donner de son temps quand on en manque	395
Le don du contrôle	395
d) Les permissions « de prévention »	397
Prévenir et informer	398
Informateur et formateur	399
3. Après les murs	401
a) Les détenus qui conseillent	402
Expérience projetée	402
Dépasser le passé	403
b) Les détenus bénévoles en détention	404
Conseillers bénévoles de réinsertion	405
Validation de l'engagement	406
c) Journée annuelle bénévoles/anciens détenus	407
Réunion de nouveaux combattants	407
d) L'insertion associative des détenus	408
Un premier espace libre de sociation	409
Un récit libéré et partagé	410
<hr/> CONCLUSION <hr/>	413
<hr/> ANNEXE <hr/>	423

1. Glossaire des termes proposés	425
2. Le Bénévolat: quelques notions et approches	427
a) Approches juridiques	427
b) Approches historiques	428
c) Approches économiques	429
d) Caractéristiques du bénévolat en France	431
3. Des bénévoles et des parcours	437
a) Un exemple de compte rendu d'entretien	437
b) un bilan	449
c) Un témoignage sollicité	457
4. Les associations et la détention	459
a) Quelques Associations partenaires	459
b) Visiteur de prison : procédures et modalités d'engagement	464
c) Bénévolat pédagogique	465
d) Etre étudiant en prison	466
e) Association ARTEC	469
5. Aspects de méthodologie	471
a) Les scripts d'entretiens	471
b) Cadres et spatialisation de l'étude	473
c) Fiches de gestions des entretiens informels	475
d) Questionnaire auprès des bénévoles	476
e) Tropes	478
f) Les trois sphères honnethiennes de la reconnaissance et l'institution totalisante	480
6. Éléments de détention	481
a) Exemple de règlement /contrat de cellules créées par les détenus	481
b) Schématisation des flux de promenades dans la cours centrale	485
c) Espace d'occupation des détenus de la cours de promenade	486
d) Questionnaire PEP	489
e) Sigles et acronymes	492
<hr/>	
BIBLIOGRAPHIE	493
<hr/>	
1. DETENTION	495
2. DON, RECONNAISSANCE ET BENEVOLAT	504
3. GENERALE	512
4. Logithèque :	525
<hr/>	
INDEX	527
<hr/>	
1. Index sélectif des notions	529
2 Index des noms	533

INTRODUCTION

1. ENJEUX ET THÉMATIQUES

Incarcéré depuis douze ans, l'auteur de ce présent travail a décidé à faire de son temps de détention un temps de recherche, et cela depuis sa première année d'inscription en licence de sociologie en enseignement à distance. Un temps d'observation, de participation sur le terrain, par nécessité, permanente, et qui acquiert progressivement la démarche sociologique et les outils de cette discipline, se proposant même d'en façonner de spécifiques. Dans une perspective épistémologique, il s'agissait de saisir l'opportunité d'étudier un milieu dans lequel on est soi-même circonscrit et d'interroger le rapport à la subjectivité pour réintroduire celle-ci dans un processus méthodologique. Dans une autre perspective, personnelle et complémentaire, cette démarche de recherche s'est rapidement inscrite dans le cadre d'un projet sociologique qui s'est défini par sa durée, ses étapes, et le statut particulier de celui qui le mène. Ce projet visait, et vise encore, à interroger les modalités de vie rencontrées en détention et à mettre en lumière celles qui apparaissent les plus opportunes à une resocialisation, dès l'intérieur des murs, et sous quelles conditions elles se manifestent.

Pour cela, la démarche qui fut poursuivie a rapidement constaté que l'institution pénitentiaire, en tant qu'institution close sur elle-même, hermétique au monde, n'existe pas, ni dans l'absolu, ni comme idéal-type, qui serait mis en opposition à un extérieur ouvert et infini. Il existe toujours des interfaces humaines, matérielles et temporelles entre les différents espaces sociaux, fussent-ils délimités par des murs et des barbelés. La multiplicité de ces interfaces est tout aussi riche à appréhender dans un lieu clos, qu'ailleurs. Il convient, pour aborder l'univers carcéral, particulièrement quand on y devient un détenu/chercheur, de considérer l'institution carcérale dans cette complexité d'interactions et cette plasticité relationnelle. C'est un lieu où se jouent continuellement des rapports conflictuels causés par des impératifs formalisés de conduites, et où, paradoxalement, des événements de relâchements informels des postures et des rôles sont tout aussi indispensables afin de mieux y répondre et s'y contraindre. Sont ainsi vécues, alternativement ou sans ordre apparent, de multiples formes de socialisation, des recompositions constantes de comportements et de saisies de sens attribués aux comportements des uns et des autres. Le centre de détention dans

lequel s'est déroulé ce présent travail ethnographique donne de pertinents exemples de cette tension vitale entre un univers répressif, normalisé et sécuritaire, et un autre, empli de réalités pragmatiques d'interactions quotidiennes, qui sont loin de ne concerner que la violence et la prédation car elles affichent aussi de l'entraide et de la convivialité. La complexité qui en résulte est à l'image de la société elle-même, dont la détention est une des composantes, et elle permet de mieux saisir la dynamique du rapport permanent des individus à leurs institutions.

Cette complexité sera considérée à travers le paradigme du don et la théorie de la reconnaissance qui seront mobilisés pour rendre compte de l'amplitude des formes d'interactions rencontrées en détention. Ils permettront d'étudier l'institution carcérale à travers ses différents acteurs, c'est-à-dire l'ensemble de celles et ceux qui ont, par choix ou par obligation, à intervenir dans un tel univers. C'est une particularité insoupçonnée de l'espace pénitentiaire que d'interroger ainsi l'étendue du vivre ensemble, quand, précisément, il est courant de le présenter comme un espace restrictif qui en serait dépourvu.

Au regard du travail de terrain opéré durant toutes ces années, il sera exposé comment, dans le cadre de l'enfermement, les relations sont formellement posées et polarisées, mais comment elles peuvent apparaître, aussi, aux acteurs moins superficielles et plus complexes. C'est dans ce cadre que sera étudié comment le sens à donner aux relations, imposé par l'institution pénitentiaire, est un sens dont elle sait qu'au quotidien, il est inadapté à couvrir tous les possibles des interactions. Il est étroit au regard de la richesse des échanges. Il n'est pas pertinent, non plus, pour maintenir ses exigences formelles de fonctionnement et de missions confiées par la loi. Dans les interstices créés par les règles formalisées, il existe des espaces socialisants qui permettent à des significations informelles données à leurs relations par les acteurs de s'exprimer.

Une des caractéristiques de l'institution carcérale, notamment dans le cadre de ses échanges entre le personnel encadrant et les détenus, est de ne pas laisser à ces derniers le soin de participer à la création du sens donné à la relation sociale. Outre les apories et les contradictions des injonctions paradoxales à l'autonomie et à la resocialisation exigées pourtant par l'institution, cela pose un autre problème : une bipolarité apparente entraînée par cette impossibilité d'accéder à une pluralité de sens des relations. Elle conduit à poser les relations en termes clivés de soumission ou de rébellion et consolide le fonctionnement de l'univers sécuritaire carcéral. La soumission n'est évidemment pas une mise en sens autonome ou négociée de l'interaction sociale, mais une reconnaissance de la mise en sens de la relation posée, imposée, par l'agent de l'institution liberticide. Cependant, à tout bien considérer, la révolte, qui pourrait

apparaître comme son contraire, attestant d'une liberté reconquise de mise en sens, relève paradoxalement d'une même logique. Elle valide le processus liberticide du fonctionnement institutionnel de la détention qu'elle conteste pathétiquement, et justifie une professionnalisation de la répression qui prend le pas sur des intentions, devenues secondaires, de réinsertions et de dialogues socialisants.

Or, ce qu'il s'agira de montrer dans ce travail, c'est qu'il existe, à l'intérieur de la détention, des options à ce processus de renforcement institutionnel, qui présentent l'avantage de ne pas être en opposition à l'institution, mais complémentaires à son travail d'accompagnement des détenus vers un parcours de reconquête sociale, à condition que cet accompagnement redevienne une priorité pour elle et qu'il ne soit pas simplement formalisé dans des textes, mais réalisé au quotidien.

La première de ces options, nous l'avons déjà mentionné, est intrinsèque à l'organisation collective et confinée. Si l'institution carcérale se conforte dans l'illusion de croire qu'elle ne doit son efficacité et sa solidité qu'à ses règlements appliqués de la manière la plus stricte, conformément à une rationalité étudiée et budgétée, elle ne maîtrise pas pour autant la totalité des interactions qui se jouent au-delà ou avec ses velléités totalisantes. Il s'agit de ces micro-moments de relations spontanées qui permettent aux individus de se réapproprier, ne serait-ce que pour de brefs instants, des opportunités de rapports à l'autre différents, horizontaux, et qui, autant que possible, leur donnent la possibilité d'être avec autrui dans une représentation identitaire valorisante. De telles formes de socialisation, qui seront nommées *engagements relationnels*, feront donc l'objet d'une étude approfondie ponctuée d'exemples pris dans le quotidien de la détention. Il sera démontré à quel point ces dons de relations pacifiées sont indispensables tant aux individus qu'à l'institution.

Mais, une option plus originale, provenant du dehors de la détention, apporte aussi une richesse significative aux interactions et vient offrir une proposition relationnelle projetée vers l'extérieur, quand bien même elle s'appuie sur les réalités carcérales. Cette alternative n'est autre que celle du bénévolat exercé par des personnes qui, venant de la société civile, entrent en détention et s'engagent dans ce pari de la découverte de l'autre enclenchant cet autre pari sur la relation qui sera pris à leur égard par les détenus.

La particularité de cet engagement, qui sera nommé *engagement bénévole*, est de constituer une proposition de mise en sens commun donné à une relation, qui n'a pas pour objet le renforcement de l'institution, et qui, dès lors, offre la possibilité aux détenus d'être créatifs quant au sens à attribuer à leurs interactions. L'espace/moment de la relation instaurée par l'engagement bénévole est libre d'interprétation et plastique dans ses définitions. À travers des exemples concrets de modalités de vie quotidienne

des relations entre bénévoles et détenus dans la détention, mais aussi entre bénévoles et tous les autres acteurs intervenant dans l'espace carcéral, il sera montré comment de telles interactions peuvent être analysées, elles aussi, à l'aune du paradigme du don et de la théorie de la reconnaissance.

2. STRUCTURES ET DYNAMIQUES

De tels enjeux et thématiques seront déclinés en quatre chapitres. Il conviendra d'associer à leur structure, une dynamique qui les lie entre eux, pour déboucher sur un cinquième chapitre qui suggérera des propositions concrètes et nouvelles d'engagement bénévoles concernant le monde carcéral et la réinsertion des détenus.

Pour commencer ce parcours, il sera présenté, dans un premier chapitre, un projet sociologique particulier et original avec une méthodologie qui, précisément, s'en nourrit. Il précisera cette dimension ethnographique indispensable à la compréhension de l'étude et de la plasticité des propositions générées par l'expérience d'un terrain. Pour cela, une réflexivité constante sera établie entre la position d'un détenu en parcours de recherche sociologique, dans un dispositif pénitentiaire depuis 2005, et l'examen des problématiques liées à la socialisation, dans les conditions mêmes de son environnement liberticide. Il en découlera une expérience méthodologique du sensible qui se dote autant de moyens que de concepts nécessaires à cette pratique ethnographique singulière. Cette singularité entraînera des réflexions qui porteront sur les raisons mêmes d'une telle aventure, sur ses techniques et ses méthodes. Seront interrogées aussi ses modélisations et ses représentations, notamment temporelles, ainsi que les outils et les moyens d'enquête qu'elle se propose d'adapter quand ils viennent à manquer.

Une telle démarche saura aussi s'inscrire dans des cadres d'études ethnographiques qui ont fait leurs preuves, comme les observations et les descriptifs des lieux, le suivi et l'analyse des différents groupes d'acteurs. Il sera fait le choix d'un public spécifique, ici les bénévoles en institution carcérale et les détenus qu'ils rencontrent, afin, précisément, à travers leurs relations, d'éclairer l'ensemble du monde de la prison, leurs rapports à l'institution, et aux autres schémas de socialisation qu'ils sont amenés à vivre au quotidien.

Ainsi posée, cette dynamique de la relation entre le terrain et le vécu de ses acteurs, y compris celui du détenu devenu chercheur, entraînera, dans un deuxième chapitre, une étude des socialisations inhérentes à un tel espace. Ces socialisations qui portent en elles leurs propres justifications et leurs propres limites concernent une institution qui impose comme prioritaire, avant toute considération de vie collective, son existence même, sa nécessité, et sa pérennité. Il conviendra de définir cette institution, qui sera

nommée *totalisante*, par plusieurs de ses caractéristiques importantes qui témoignent de son ambiguïté fondamentale à vouloir gérer la totalité individuelle et sociale des détenus, mais aussi d'attester de sa richesse et de sa complexité dans l'espace où elle assure cette mission. Aussi, son rapport à la société dans son entier sera abordé, tout autant que ses temporalités, ses rationalités et ses interactions. Constamment, c'est avec des exemples illustrant le travail de terrain, des réflexions d'analyse, des références à d'autres travaux de chercheurs, que la dimension dynamique et socialisante de cet univers formalisé sera présentée. Dès lors, une double perspective sera présente dans cette deuxième partie : rendre compte du fonctionnement de l'institution pénitentiaire avec ce qu'elle contient d'apories et de limites, tout en insistant sur la force vitale et socialisante des interactions qui, quels que soient les contraintes et les murs, trouvent à s'exprimer par des arrangements relationnels nécessaires à toute vie humaine en collectivité. Ce type d'interaction informel sera présenté, au cours du chapitre trois, à travers les prismes du paradigme du don et celui de la reconnaissance, car tous deux proposent des aspects relationnels très présents en détention.

Il importera cependant de dépasser le constat de la richesse des socialisations présentes dans l'univers pénitentiaire, et cela pour deux raisons. La première est qu'il ne s'agit pas de cautionner les conditions dans lesquelles elles se déroulent ; la deuxième repose sur le constat que l'institution porte en elle cette ambiguïté fondamentale qui est de permettre aux acteurs de vivre dans un tel contexte tout en le renforçant. Il conviendra alors de présenter et d'analyser, dans un quatrième chapitre, d'autres types de socialisation qui échappent en partie à cette double pression. Ces derniers relèvent plutôt de dimensions projectives, et se caractérisent par des formes relationnelles nouvelles et originales, exprimées par *l'engagement bénévole*. Ces socialisations projectives seront étudiées avec leurs temporalités spécifiques, leurs interactions particulières, et leurs intentions qui mêlent en permanence une certaine éthique relationnelle à une attitude pragmatique qui n'oublie pas la réalité des projets et des activités qui les permettent. Il sera, dès lors, pertinent de montrer en quoi tous les acteurs, les détenus comme les bénévoles, ainsi que, parfois, le personnel du monde pénitentiaire, développent un rapport particulier avec ce qui concerne la mise en sens, la symbolisation, et la créativité de ces formes socialisation qu'ils savent interroger. Le concept de *rationalité relationnelle* sera présenté et travaillé pour expliciter ce processus socialisant, processus qui passe par la réflexivité des acteurs, et qui indique que, chez eux, la capacité de mise en sens de leur relation est constamment recherchée, proposée, et ratifiée. Nous faisons de cette disposition des personnes à se découvrir cette mutuelle compétence de mise en sens un fait social premier.

Après avoir ainsi analysé la pluralité des formes de socialisation à l'œuvre dans l'univers

coercitif de l'institution pénitentiaire puis montré que la perspective de réinsertion des détenus suppose que ceux-ci puissent s'affranchir de telles limites - bref qu'ils ont besoin de l'alternative et de l'altérité de l'engagement bénévole pour se projeter vers un social dynamique et restructif -, un cinquième chapitre s'attachera à dégager quelques-unes des conséquences à tirer de tels constats. Ces conséquences seront déclinées selon plusieurs champs de propositions concrètes de projet d'engagements bénévoles concernant les espaces carcéraux intra-muros et les contextes de réinsertion extra-muros. Ces propositions seront systématiquement constamment mises en perspective avec leurs aspects socialisants et au potentiel de réintégration sociale que l'engagement bénévole est susceptible de proposer.

PREMIERE PARTIE:
ESPACE DE REFERENCES

CHAPITRE I :

UNE EXPÉRIENCE ETHNOGRAPHIQUE

1. EXPÉRIENCE SOCIOLOGIQUE : UN PROJET

Ce travail sociologique a maintes fois rappelé, année après année, qu'il n'est pas souhaitable pour un chercheur de devenir un détenu pour mieux appréhender le contexte carcéral et ses manifestations sociales. Celles et ceux qui, de l'extérieur, si tant est que cette dichotomie spatiale soit pertinente, ont à se pencher sur l'univers carcéral sont tout aussi crédibles et compétents dans leurs approches en ce domaine. Être en détention est une expérience de vécu qui ne garantit pas, à elle seule et pour elle-même, la qualité d'une démarche de recherche scientifique, quand bien même cela apporte un savoir et un contenu que beaucoup de sociologues reconnaissent ou utilisent. Mais, lorsqu'un détenu se forme à l'étude de la sociologie et utilise les outils proposés par ces autres chercheurs, lorsqu'il les adapte à ses contingences quand le terrain le demande, ou bien encore, lorsqu'il n'hésite pas à en créer d'autres pour saisir, objectiver et problématiser son environnement, alors l'originalité de la démarche fait sens.¹ Il convient d'assumer cette originalité à être un « détenu/sociologue », un détenu qui, en douze ans d'enfermement au moment de la rédaction de ce présent travail, est passé par les phases complémentaires d'un apprenant puis d'un chercheur étudiant son propre environnement liberticide. Il peut prétendre, en conséquence, à être en mesure, à son tour, d'émettre un discours validé et utilisé par des chercheurs hors des murs.

Il semble approprié, à l'image de cette originalité, d'interroger le rapport à la connaissance suscité par un milieu tel que celui du monde pénitentiaire et de constater que plusieurs grandes approches peuvent être discernées :

- Une approche « professionnelle », opérée par les chercheurs et chercheuses externes à la détention, mais en collaboration ou en partenariat avec son institution (voire subordonnée à elle) et qui se penchent sur son fonctionnement, à travers l'étude de documents, de sa population, de quantifications de ses phénomènes, à travers aussi des enquêtes faites auprès des acteurs rencontrés en milieu pénitentiaire ou hors de celui-ci, mais ayant ou ayant eu à le côtoyer².
- Une approche « individuelle » sous forme de témoignages écrits, provenant souvent d'anciens détenus ou des professionnels ayant eu à travailler dans un contexte

¹ Peu courant en France, il y a aux États-Unis un mouvement, *la convict criminology*, qui regroupe des criminologues et des sociologues ayant fait l'expérience, entre autre, de l'enfermement carcéral, certains s'étant même formés en partie en détention. Lire à ce sujet : Grégory SALLE, « Une sociologie des « taulards » : la convict criminology », *genèses*, 68, 2007, p. 132-144.

² Notre bibliographie atteste de ces différents travaux sur la détention.

carcéral (médecins, surveillants, enseignants, etc.³). L'objet de ces ouvrages, de ces blogues ou de ces articles grand public est pour la plupart d'entre eux revendicatif et concerne les griefs, justifiés, contre les conditions carcérales. Mais ils font part, aussi, de multiples parcours de « reconstructions personnelles », ou des prises de position politiques et sociétales.

- Une troisième approche issue des structures de la société civile, notamment associatives, concourt à mêler l'expérience des lieux de privation de liberté par les citoyens qui s'y investissent avec les constats négatifs sur les conditions rencontrées, mais positifs dans le domaine de la relation humaine. Ces constats peuvent alors entraîner des revendications ou des propositions affichées pour remédier aux problèmes concrets vécus dans les activités de cet investissement. Cette position dynamique et pragmatique interroge dans sa globalité, pour des raisons éthiques et politiques, le rapport de la prison à la société. Mais elle porte aussi sur celui du lien des détenus avec celle-ci, étant entendu pour ceux qui s'investissent qu'il reste à maintenir ou à recréer.
- Une dernière approche est médiatique, événementielle et politique. Elle mêle, trop souvent confusément et de manière lapidaire, une vision anxiogène et conflictuelle de la vie carcérale, révélatrice du rapport tout aussi confus que notre société entretient avec elle. Elle part toujours de l'événement qui surgit dans l'institution qui enferme, l'isole pour l'amplifier et, dans le court terme de sa diffusion, met en demeure les autres corps constitués, législatifs, judiciaires, exécutifs, d'y répondre à un niveau plus général et politique.

Se posant comme une alternative à ces approches succinctement énumérées pour compléter la connaissance du monde carcéral, ce présent travail aborde l'étude des socialisations révélées dans un tel environnement liberticide. Puis, il étudie comment celles contenues dans le bénévolat se présentent comme une proposition originale en matière de lien et de perspective socialisante dans un cadre pourtant hautement rationalisé par ses aspects formels et matériels.

Cette question prend la forme d'un projet sociologique dès lors qu'elle participe, non seulement à cette complémentarité de connaissance et d'approche du monde carcéral, mais qu'elle exprime aussi un parcours socialisant original de la part de son auteur et qu'elle utilise pour cela des outils d'investigations qui mêlent réflexivité, vécu et effets émergents de la démarche de recherche.

a) Intentions et effets émergents

Si ce travail sociologique entend expliciter que les modalités de vie en milieu carcéral sont de l'ordre des phénomènes sociaux, aussi complexes donc que ceux qui sont rencontrés dans la société entière, il intègre cependant, comme une composante sociale incontournable, une dimension plus personnelle, celle d'un rapport avec le contexte d'enfermement et ses effets chez celui qui l'étudie, et plus particulièrement quand cette étude est menée par un détenu.

³Idem

Ce processus de rationalisation qui, tout en se revendiquant de la sociologie, n'en a pas moins pour objet d'agir aussi dans l'urgence, c'est-à-dire permettre pour le sujet qui s'y livre, une distanciation salutaire face aux affects ressentis, est une objectivation de l'univers dans lequel il baigne. À cette rationalisation, s'ajoute une dimension plus personnelle, voisine de la psychologie, qui participe d'une reconstruction identitaire, ou d'une reconfiguration du moi dans la nouvelle donne du réel carcéral. Pour autant, cette rationalisation n'a pas vocation à être introspective, à se limiter aux mises en récit d'un vécu « historisé » propre à la démarche psychologique.

Les perspectives sont différentes. Les événements, avec leur vécu, sont étudiés et cette étude est proposée à l'examen. Et dans cette proposition, ils ne sont pas ramenés à une simple chaîne de causalités internes à l'individu, à des associations purement subjectives ; ils deviennent des événements sociaux inscrits aussi dans un champ scientifique qui peuvent être appréhendés dans un tissu relationnel qui construit des règles et des modalités.

Dès lors, cette rationalisation, parce qu'elle se propose d'étudier à la fois son contexte et celui qui y vit, mais aussi parce qu'elle y recherche des phénomènes qui peuvent devenir pertinents scientifiquement pour d'autres, provoque un *effet émergent*, une réalité nouvelle de la démarche, qui n'est pas sans conséquence sur le sujet lui-même et les modalités de sa vie en détention. Alors que, dans le processus psychologique, une « reconstruction du moi » peut être constatée par la voie introspective, le travail sociologique transforme le sujet en dépositaire d'un savoir et d'une expérience qui, par définition, s'extériorise et se projette dans le champ de la connaissance collective. C'est dans ce partage, dans cette proposition d'un travail qui se fait, dans sa ratification et sa poursuite, que s'élabore un rôle qui n'a rien d'artificiel, mais qui semble au contraire éminemment valorisant et identitaire.

C'est un des aspects particulièrement intéressants de cette « sociologie de l'urgence » qui ne se fait pas dans l'urgence, mais dont la nécessité et le besoin se font urgemment sentir, que de permettre au sujet une rationalisation de son quotidien, une reconstruction de son rôle social dans l'échange scientifique avec l'extérieur, et une présentation originale de thèmes déjà traités, ou jamais entrevus jusqu'à présent. Cet aspect participatif à un savoir projeté de ses expériences vécues et rationalisées est aussi compris et incorporé par la plupart des personnes concernées par le travail alors en cours et se fait en collaboration avec elles. Méthodologiquement il est primordial que cette collaboration se fasse sur le même axe participatif que celui du chercheur. Elle permet, là aussi, une originalité des échanges et des ratifications des observations, qui vont jusqu'à l'analyse de leur réflexivité réintroduite ensuite dans le travail. L'effet émergent est donc éprouvé et exprimé par tous les acteurs.

b) Socialisation introspective

Cette interaction entre un travail personnel et un travail scientifique est socialisante et se trouve en complète adéquation avec ce qu'elle entend démontrer : toute relation sociale initie une capacité réflexive de mise en sens de celle-ci et cette capacité est elle-même une proposition de mise en sens de la relation.

Tout cela sera travaillé et explicité plus loin, mais pour l'adapter à la démarche de l'auteur de ce présent travail, il est intéressant de noter cet aspect dynamique qui émane d'une relation où, *le chercheur qui est détenu/le détenu qui est chercheur*, développe ses capacités réflexives par cette capacité de mise en sens de son parcours qui lui est proposé par celles et ceux qui s'y intéressent. À leurs tours, ces derniers voient leurs propres capacités de mise en sens de cette expérience considérées et accréditées.

Dans un tel processus d'échange, l'introspection qui en découle est projetée vers ses conséquences sur autrui et s'inscrit dans une socialisation qui alimente la dynamique des découvertes, qu'elles soient personnelles ou scientifiques. Ainsi, si, étudier son environnement, c'est s'étudier, cette connaissance passe par la reconnaissance de la part des autres des capacités à mener une telle étude et à y percevoir ses conséquences nouvelles, ses effets émergents, personnels ou scientifiques. Concomitamment, pour celui qui bénéficie de la part des autres de cette mise en sens de ses capacités, sa capacité à attester des effets que ce processus entraîne aussi chez eux est reconnue. L'introspection générée par un tel travail sociologique, parce qu'elle est sociale, est toujours tournée vers un souci de confrontation avec le regard des autres, de ratifications des échanges et des progrès de la recherche. En dernière instance, elle assume, comme un besoin vital, et lui-même étudié, de valider dans l'interaction les conséquences personnelles d'une telle démarche qui construit une « identité de réseau » dans un espace d'identification⁴.

Il n'y a pas une rupture entre le parcours personnel du détenu et celui du chercheur, mais une continuité dans le lien social ainsi créé par la recherche elle-même, dont les effets se font sentir sur tous les acteurs à des degrés divers, mais non négligeables pour tous. Il y aurait prétention et aveuglement méthodologique à considérer que ces effets ne concernent que celui qui les éprouve et les génère en partie. Les autres acteurs, qui en sont aussi les récepteurs et la source, contribuent à cette socialisation collective autour du projet ainsi qu'à cette dimension introspective qui anime chacun en son moi quand il est en rapport avec les autres.

Dans cette optique, il convient d'aborder la méthodologie de ce projet sociologique conjointement avec cet aspect de socialisation introspective qui le nourrit, et de considérer qu'ils ne peuvent être dissociés. Ils forment un espace de travail propice à l'étude de son milieu confiné menée par celui-là même qui s'y trouve enfermé.

⁴ Claude DUBAR, Pierre TRIPIER, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 1998, 2005

2. EXPÉRIENCE MÉTHODOLOGIQUE : UNE MISE EN SENS

Cette originalité d'étude, dont il sera établi qu'elle n'a que de très rares références méthodologiques qui lui correspondent ou d'expériences de recherches qui lui soient similaires, se nourrit tout autant de ses propres découvertes en la matière que d'apports provenant de recherches et d'expériences différentes, mais considérés comme proches ou pertinents. Du reste, l'adaptation opportuniste au terrain étudié de ce capital d'expériences antérieures recueillies parmi la littérature sociologique et ethnographique est aussi une caractéristique méthodologique de la démarche opérée dans une étude comme celle-ci. Cette plasticité est elle-même un outil de travail, et, parce qu'elle est traversée et enrichie par son rapport à la subjectivité, elle sait requérir autrui pour valider ses progressions et ses acquis. Elle revendique alors l'importance de l'implication du chercheur tout autant que son honnête souci d'être compris dans cette démarche.

Le risque et le conflit

Il y a un aspect que je n'ai pas encore introduit dans ma méthodologie, mais qui, conformément à la relation dynamique que j'entretiens avec elle, m'interroge et que je dois prendre en compte : la relation à la violence, aux risques et aux conflits dans l'enquête.

Il m'arrive parfois, dans des situations tendues, d'interroger ma démarche au regard de la tension de la situation. Je suis parfois confronté à des sujets ou à des contextes qui, je le sens, risquent d'être explosifs si je continue mes investigations telles que je m'étais proposé de les mener.

Par conséquent, je dois m'adapter au comportement parfois « borderline » de certains détenus, tout autant qu'à l'agressivité ou à la position dominatrice de certains agents de la détention, et je sais qu'en faisant cela, je suis attentif à ma sécurité, ou à un climat que je veux apaiser plutôt qu'à mes objectifs de recherche. (Quand bien même je me dirais que cela permet aussi un meilleur travail, je sais que ce n'est pas ma priorité dans de tels moments.)

Et tout cela m'amène à me poser une question : comment gérer, en tant que chercheur, ce type de relations ? OK, elles sont épisodiques, souvent imprévues, en tant que détenu je sais les repérer, elles m'entraînent vers des réactions spécifiques (prudence, fuite, ou défense s'il le faut) mais il me faut les comprendre afin de ne pas me laisser gouverner par elles et les voir polluer mes résultats. Je dois saisir qui je suis dans ces moments, et qui, du détenu ou du chercheur, agit et saisit son réel.

Je pense que c'est un biais de méthode que d'écarter les situations tangentes avec lesquelles le chercheur est confronté. Et c'en est un aussi de ne pas s'interroger sur ses craintes, sur ses peurs, tout autant que sur ses audaces et son courage. Il en ressort tout de même, et je pense cela parce que je l'ai repéré dans beaucoup de textes ou d'ouvrages, qu'il y a, dans un milieu comme le mien, de la part de ceux qui s'y intéressent, une volonté d'être dans un contexte de pacification, ce qui est bien compréhensible

évidemment, mais ce contexte peut amener des « distorsions » dans l'appréhension des acteurs et de leur comportement. Ce que je me demande, c'est quel est le coût de la pacification d'une enquête ? Je n'ai aucun document, ou aucune référence à ce sujet (même Whyte¹ ne s'étend pas trop là-dessus), mais j'aimerais beaucoup m'y pencher. (Je devrais passer une annonce dans les revues professionnelles : Recherche sociologue qui s'en est pris une bonne !)

Ce que je peux déjà constater, c'est qu'à la différence des autres sociologues qui ont eu à s'intéresser au monde carcéral, je baigne constamment dans ce risque et dans des situations violentes ou potentiellement en phase de l'être. Ce n'est pas le cas des chercheurs qui ont eu des entretiens avec les détenus dans le cadre particulier d'une petite pièce, avec une présélection de la part de l'administration dans le souci légitime que l'entretien se passe bien et sans danger pour le visiteur.

Je suis moi-même parfois violent ou je me comporte de manière violente (ou de telle façon qu'on puisse le croire) car, en détention, de la même manière que j'entends démontrer que l'on peut être un chic type et être dans la générosité, on est aussi dans la prédation ou la défense physique. Ce qui me fait réfléchir à tout ça c'est que je m'intéresse effectivement aux conflits et aux types de socialisation qu'ils entraînent, mais que je n'avais pas encore saisi à quel point je pouvais moi-même en être bousculé dans ma recherche, et pas seulement dans mon quotidien.

Je me demande en quoi cette atmosphère de risque permanent et ses effets émergents sur mon comportement orientent mon approche du terrain et mes interactions avec les autres dans l'optique d'un travail sociologique. (J'ai fait aussi le même constat, bien sûr, à titre plus personnel, sur les conséquences de cette violence sur mon vécu et mes valeurs, mais je ne l'avais jamais étendu à mon travail de recherche.)

Carnet de terrain, juin 2015

¹ William Foote WHYTE, *Street corner society, la structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La découverte, 1995, (référence bibliographique ajoutée par la suite pour cette thèse)

Dès lors, cette approche reflète une subjectivité qui se trouve au centre du travail, affirmée tout au long de celui-ci, de ses prémisses à sa structure, de ses observations à ses prédicats, de ses hypothèses à ses conclusions. Cependant, loin d'être un poids mort, elle stimule le parcours de la recherche et pousse son auteur à s'impliquer, précisément, à la gérer, à l'intégrer à des méthodes rigoureuses et validées. Ainsi, il convient de présenter un travail de recherche comme celui-ci en insistant sur ce rapport au sensible qui devient une véritable *implication axiologique*. Et pour les mêmes raisons, il convient aussi d'être précis et rigoureux quant à l'exposition alors, tout autant de ses méthodes que de leurs adaptations, tout autant du terrain que de son rapport à lui, tout autant de ses modélisations spatio-temporelles que de leurs perceptions, tout autant de ses outils d'études que de leurs réceptions chez tous, y compris chez celui qui les utilise et qui est utilisé par eux.

a) L'implication axiologique

Neutralité axiologique

Max Weber considère la réalité comme infinie et chaotique quand on tente de l'appréhender dans sa généralité. Mais il indique aussi qu'à l'intérieur d'une portion d'elle constituée et délimitée, une multitude tout aussi probable d'interprétations existe. Nous singularisons cette portion en lui donnant du sens, en l'ordonnant, par nécessité cognitive et existentielle. Mais nous ne lui donnons pas cohérence et réalité seulement avec nos perceptions, avec « nos yeux » ; Weber sait l'illusion d'une saisie immédiate par les sens. Nous procédons ainsi, affirme-t-il, « *parce que seule cette portion est en rapport avec les idées de valeur culturelle avec lesquelles nous abordons la réalité concrète.* »⁵ Notre perception de cette partie de la réalité s'opère grâce à des valeurs idéalisées, qui discriminent ainsi nos choix et nos actions et qui sont communes aux hommes qui partagent une socialisation. Ce n'est pas par une intrusion externe de lois générales et universelles que se trouvent conditionnées les conduites humaines et les pensées. Quand bien même apparaîtraient-elles ainsi à ceux qui les considèrent et les mettent en sens, elles sont issues d'un rapport à une réalité construite sur de la singularité de vécu ajouté à l'incorporation des singularités des autres, le tout devenant normes d'actions et de considérations.

Étudier ces valeurs, ce rapport à la réalité, mais également la singularité et l'incorporation de celle d'autrui en nous, voilà, pour Weber, un des objets de la sociologie. Et c'est dans ce cadre d'étude que la problématique de la causalité se trouve à nouveau posée, car classiquement, dans des visées récursives, exhaustives et linéaires, elle ne saurait suffire à la compréhension scientifique et mènerait même, selon Weber, à un non-sens. C'est dans une perspective étoilée que les causes et les explications d'un phénomène social sont à rechercher⁶. Dans la complexité plastique des configurations des actions, de leurs modalités dynamiques, peuvent être établies des typologies issues de concordances et de rapprochements, non pas définitives, mais des schèmes d'explication, des connexions de sens et d'actions, à l'image des connexions neuronales du cerveau, valant pour ce qu'elles sont dans l'explication toujours particulière d'un phénomène. Loin d'un relativisme annihilant toute perspective de recherche sérieuse en nivelant dans une incertitude dogmatique les propositions et les interprétations sur les faits, cette position épistémologique de Weber est un engagement à plus de rigueur dans la posture investigatrice. Posture qui caractérise la spécificité des sciences sociales sur celles de la nature. Elle ajoute la *compréhension* à l'*explication*.

5 Max Weber, *Essais sur la théorie de la science. Premier essai : L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales*, Paris, Plon, coll. « Recherches en sciences humaines », 1965, p. 131.

6 « La question n'est pas de savoir sous quelle formule il faut subsumer le phénomène à titre d'exemplaire, mais à quelle constellation il faut l'imputer en tant que résultat » Max WEBER, *Essais sur la théorie de la science. Premier essai : L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales*, Paris, Plon, coll. « Recherches en sciences humaines », 1965, p. 131

« [...] les sciences sociales et historiques apportent un “acquis supplémentaire” : non pas la compréhension à la place de l’explication, mais la compréhension en plus de l’explication ; non pas la singularité de chaque cas historique particulier, mais la singularité en plus de la régularité. »⁷

Cette singularité du rapport au réel amène celui qui en fait l’étude à s’interroger sur sa propre singularité et ses propres valeurs. Pour Max Weber, il n’y a pas dans cette problématique d’obstacle à un travail scientifique, mais une opportunité de recherche à saisir dans l’originalité des démarches. Dans la confrontation de toutes ces singularités, dans une approche étoilée qui tient compte de leurs constellations de valeurs, du sens est discerné. Sans en faire un exemple qui vaudrait pour une généralité, l’étude du singulier développe des méthodes nouvelles qui, elles, peuvent être rationalisées. Chez Max Weber toute science est liée à des présupposés, ne serait-ce par le caractère infini du réel qui impose un trajet d’appréhension et d’étude, une organisation dans le chaos. « *Seule une partie finie de la multiplicité infinie des phénomènes possède une signification*⁸ ». Dès lors, la perspective d’étude, si elle est relative à des choix, à un contexte, à une époque, à la fois dans les faits observés et dans les valeurs du chercheur, peut rester néanmoins scientifique dans sa démarche grâce à des méthodologies strictes et adaptées. Le sociologue un tant soit peu honnête se rend compte de la vacuité de son désir d’objectivité. Il parlera plutôt de tentative *axiologique* qui tient du principe à vouloir assurer la *neutralité* de son discours scientifique.

Ce principe de neutralité est subjectif par nature, selon Weber, et produit sa démarche vigilante, une vigilance rationalisée, offerte à la compréhension et à la ratification d’autrui. Il y a une objectivité à étudier le subjectif et à s’en savoir porteur dès lors qu’on la présente à l’examen et que ses critères d’objectivité permettent un espace commun d’interaction cognitive et sociale quant à l’étude et à ses effets⁹. Par cette position, la subjectivité ne se présente plus comme un territoire incertain sur lequel il ne faut pas s’aventurer, elle participe plutôt de la démarche scientifique.

« La critique ne s’arrête pas devant les jugements de valeur. La question est plutôt celle-ci : que signifie et que vise une critique scientifique des idéaux et des jugements de valeur ? »¹⁰

La valeur de la subjectivité est comme une donnée qui alimente toute démarche de recherche. C’est toute la question de la différence du « *rapport aux valeurs* » et du « *jugement de valeur* ».

7 « Comment peut-on (ne pas) être wébérien?, A. Caillé et P. Chanial préface à : Stephen KALBERG, *Les valeurs, les idées et les intérêts. Introduction à la sociologie de Max Weber.*, Paris, La Découverte / M.A.U.S.S, coll. « Textes à l’appui / bibliothèque du m|a|u|s|s », 2010, p. 18.

8 M. WEBER, *Essais sur la théorie de la science. Premier essai : L’objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales...*, op. cit., p. 157.

9 C’est nous qui rajoutons cette dimension sociale et socialisante de la neutralité axiologique wébérienne, puisque nous la faisons nôtre dans notre démarche.

10 M. WEBER, *Essais sur la théorie de la science. Premier essai : L’objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales...*, op. cit., p. 109.

Si le sociologue opère sur le réel un rapport aux valeurs (*Wertbeziehung*), il se détache par la *neutralité axiologique* (*Wertfreiheit*) du jugement de valeur. Il analyse le processus d'une réalité sociale qui s'appuie sur des valeurs, et les siennes, une fois objectivées, sont aussi prises en considération. Une quête de la compréhension du réel étudié passe par la signification que les acteurs – et le chercheur en est un – se font des phénomènes tout autant que de leur choix à en rendre compte selon des modalités qui font sens, un sens scientifique indiscernable de celui du social. En matière d'intention appliquée au chercheur, l'explication, la cause d'un phénomène social, n'est pas une finalité, mais un moyen pour appréhender la réalité des individus, celle à la fois des normes de leurs cultures et de leur rapport à celles-ci. Parce que cela s'applique à lui-même, le chercheur ne peut faire l'économie d'un savoir objectivé sur ses pratiques, son environnement et ses engagements personnels. La sociologie compréhensive weberienne porte donc aussi sur cet indispensable aspect de connaissance personnelle entraînée par le parcours scientifique :

« La science vous indiquera qu'en adoptant telle position vous servirez tel dieu et vous offenserez tel autre parce que, si vous restez fidèles à vous-mêmes, vous en viendrez nécessairement à telles conséquences internes, dernières et significatives. Voilà ce que la science peut apporter, du moins en principe. ¹¹ »

Il en va de la responsabilité éthique et épistémologique du chercheur que d'analyser le sens de ses actes et celui du choix de ses problèmes d'étude, car, investi d'une culture et des capacités de rationalisation qui en découlent, il ne peut que considérer les phénomènes (manifestation de la réalité subjectivée) comme significatifs pour lui et pour les acteurs qu'il étudie.

Pour un travail en milieu de privation de liberté, lieu où toutes les subjectivités sont exacerbées et chez tous les acteurs, une telle position de la part d'un chercheur, qui plus est détenu, est salutaire, car elle s'offre comme un indispensable cadre de référence. Parce qu'il n'a plus à craindre que ce débordement de subjectivité ne nuise à son travail, il peut l'interroger et lui donner sens. Et le premier des sens est bien de saisir combien le monde sensible, s'il s'exprime en permanence, ne peut être capté et rationalisé qu'à condition d'être en situation pour le recevoir.

L'objectivation participante

Cette première des conditions de réception, c'est celle du vécu au quotidien, celle d'une observation qui se fait non « en plus », mais « avec » le milieu dans lequel on se trouve confiné. Il convient alors de s'interroger aussi, pour le préciser, sur ce que peut signifier observer en participant.

Sans dénier à Weber cette part de réflexivité indispensable à la recherche, Pierre

¹¹ Max WEBER, *Le savant et le politique*, Paris, Union générale d'Éditions, coll. « Le monde en 10-18 », 1963, version numérique <http://classiques.uqac.ca/index.html>, p. 23.

Bourdieu critique chez ceux qui se réclament de sa neutralité axiologique, une orthodoxie de la distanciation qui n'oserait se lancer dans une analyse honnête de ses champs de références et de ses habitus.

« J'ai dit que, contre l'orthodoxie méthodologique qui s'abrite sous l'autorité de Max Weber et de son principe de "neutralité axiologique" (*Wertfreiheit*), je crois profondément que le chercheur peut et doit mobiliser son expérience [...] dans tous ses actes de recherche. Mais qu'il n'est en droit de le faire qu'à condition de soumettre tous ces retours du passé à un examen critique rigoureux. [...] Seule une véritable socioanalyse de ce rapport, profondément obscur à lui-même, peut permettre d'accéder à cette sorte de réconciliation du chercheur avec lui-même, et avec ses propriétés sociales, que produit une anamnèse libératrice. »¹²

Cette objectivation du rapport subjectif du chercheur à son objet s'opère par un mouvement impliquant nécessairement un retour sur soi (quand ce n'est pas souvent un simple aller dans le cas d'une première introspection) et sur ses procédés méthodologiques. Cette nécessité a pour objectif d'éviter les biais et les égarements liés à la confusion possible entre son propre rapport intellectuel à son objet d'analyse et le rapport à l'action de l'agent étudié. *L'objectivation participante* est donc aussi une posture de sociologie réflexive à visée objective, qui amène le chercheur à s'engager dans l'étude rigoureuse de son rapport à l'objet, à sa place dans le champ intellectuel, à son propre parcours social, à ses valeurs et à ses prénotions, afin de rendre sa recherche plus efficace.

« Par objectivation participante, j'entends l'objectivation du sujet de l'objectivation, du sujet analysant, bref, du chercheur lui-même. »¹³

En prenant conscience et en comprenant « d'où il parle », c'est-à-dire de ses positions et dispositions de classe, le chercheur opère une objectivation participante dans la mesure où le « sujet objectivant », en l'occurrence lui-même, qui décrit un objet d'étude, participe au processus d'objectivation de ses propres aptitudes et positions sociales en les rationalisant afin qu'elles ne perturbent pas sa description. Et quand bien même les perturberaient-elles qu'alors la connaissance de cette perturbation passe par un travail réflexif du chercheur. On peut, dès lors, prétendre à une certaine forme d'objectivité puisque connaissances sont données des dispositions et des positions sociales en relation avec l'habitus du chercheur objectivant qui la constitue. Cependant, chez Bourdieu, il s'agit moins d'observer les pratiques de l'observateur en matière d'expérience que d'inscrire celles-ci dans :

« [...] ce que j'appelle le champ anthropologique, avec ses traditions et ses particularismes nationaux, ses habitudes de pensée, ses problématiques obligées, ses croyances et ses évidences partagées, ses rituels, ses valeurs et ses consécration, ses contraintes en matière de publication des résultats, ses censures spécifiques, et, du même coup, les biais inscrits dans la structure organisationnelle de la discipline, c'est-à-dire dans l'histoire collective de la spécialité, et tous les présupposés inconscients inhérents aux catégories (nationales) de l'entendement. »¹⁴

12 Pierre BOURDIEU, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 150, 2003, p. 43-57.

13 *Ibid.*, p. 43.

14 *Ibid.*, p. 44-45.

Mais est-ce à dire que la recherche n'est que déterminée? Et le chercheur prisonnier de déterminants et de contextes dont il n'a qu'à découvrir les tenants cachés et à faire ainsi œuvre de science? Mais qui est-il quand il le fait et quelle est sa prétention à se rendre maître de cette auto-analyse? Comment se positionne-t-il alors dans cette perspective de distanciation construite sur l'analyse d'une géométrie sociale? Est-ce, du reste, faire acte d'un recul méthodologique que de déterminer habitus et champ de sa démarche? Les critiques de l'objectivation participante¹⁵ ont parfaitement explicité les limites, voire les échecs de cette approche, surtout dans ses risques encourus pour l'enquête à vouloir chercher caution scientifique et objectivité dans cette connaissance socio-introspective, au détriment de la dynamique de la recherche elle-même.

Si, chez Bourdieu, l'objectivation participante est une mise à jour des déterminants du chercheur, elle ne garantit que l'étendue scrupuleuse de la recherche à son auteur dans une intention de déceler ses déterminants sociaux et culturels. Cette louable intention, quand elle connaît ses limites, aide à lutter contre les biais de pensée et d'interprétation liés à cet héritage, mais elle semble insuffisante pour décrire comment et pourquoi se constitue une recherche, ainsi que son déroulement et sa description. Elle est inadaptée à une dynamique de recherche qui puise, dans son processus même, sa démarche méthodologique et personnelle. Qu'en est-il des effets émergents d'un tel processus? Une recherche, mais aussi ses attentes et ses manifestations, ne saurait se réduire à la position sociale et culturelle de celui qui la mène, sans minorer à la fois ses autres caractéristiques : la plasticité et l'adaptation de l'étude aux nouvelles valeurs rencontrées.

Voilà, c'est fait. Je viens d'obtenir mon Master deux de sociologie, j'ai reçu 18/20, et tout le monde a félicité mon travail. Bien... je devrais être satisfait, la soutenance s'est déroulée dans les murs de la détention, et j'y tenais, et de nombreuses personnes sont venues. Je m'en suis bien sorti, et mon jury était réceptif, je me suis senti porté et encouragé par eux. Alors quoi ?

Et bien... justement, peut-être qu'à trop me porter, qu'à trop m'écouter, on a oublié la prison, on a occulté mon terrain. Étrange sentiment, plus j'étais félicité et plus là et ce sur quoi j'avais travaillé n'étais que le reflet de capacités que je portais déjà en moi et qui n'attendaient qu'à être révélées. Peut-être alors, ai-je finalement échoué. Échoué à ne pas avoir pu leur expliquer à quel point c'est précisément cette prison, ces années, toutes ces relations, y compris les moments les plus terribles, qui m'ont permis de développer cette pertinence qu'ils reconnaissent à émettre un discours sur la détention. Jamais je n'avais autant appris, autant été élève d'un lieu et

15 Lire à ce sujet : Jacques HAMEL, « Qu'est-ce que l'objectivation participante ? Pierre Bourdieu et les problèmes méthodologiques de l'objectivation en sociologie », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 3, 2008, <http://socio-logos.revues.org>.

de ceux qui y vivent. Jamais non plus je n'avais autant appris d'apprendre.

Est-ce la spécificité de cet univers liberticide de ne jamais laisser apparaître ses richesses, et d'isoler ainsi les individus, y compris quand ils ont bénéficié de ses effets et en ont été transformés ? Quel paradoxe que cet endroit collectif et confiné réduise ainsi ses apports à des individualités fragiles qui ne feraient que les subir, ou à d'autres, déjà fortes, qui y résisteraient. Comment expliquer alors que les plus solides s'écroulent aussi, et que les plus faibles parviennent à se relever ?

Cette explication, elle vient du terrain même, qui apporte aussi ses propres caractéristiques. Comme ce terrain, c'est ma recherche, il me semble que ses effets émergents n'ont pas été reçus comme ils auraient mérité de l'être. Ou qu'ils n'ont pas été bien traduits comme tels. Avais-je réuni toutes les conditions pour cela ? Et quelles sont les capacités pour les recevoir ?

Carnet de terrain, octobre 2014

Bourdieu, du reste, admet cette richesse « émergente ». Il attribue au travail sociologique en tant que processus, la possibilité de provoquer une disposition « particulière », une posture ou un habitus scientifique¹⁶.

Avec cette timide concession à l'effet émergent du processus de la recherche, il est important de retenir que, pour Bourdieu, les objets d'étude sont construits, non seulement par des déterminants déjà posés et à découvrir, mais aussi par les exigences du champ professionnel ou statutaire du chercheur. C'est son rôle dans le social qu'il se doit d'interroger, puisque sa démarche scientifique y participe.

Une subjectivité revendiquée

Le positionnement de ce travail sociologique, entamé depuis des années dans un lieu qui provoque de tels effets émergents sur le processus de recherche, pour qui peut s'y intéresser et être en capacité à les recevoir, tente d'être contenu dans l'intervalle de ces deux notions, wébérienne et bourdieusienne¹⁷. C'est un positionnement qualifié d'*implication axiologique*, car il assume une interrogation sur le sens à donner à la démarche au même titre que celui que se donnent les acteurs à propos de leurs valeurs et de leurs comportements. Puis il tente honnêtement d'interroger les déterminants culturels et sociaux qui encadrent et animent le cheminement de la démarche d'étude, avec la même exigence à examiner ceux qui agissent sur les acteurs et les situations étudiées. Ensuite, sont scrutées l'influence et les modifications que cela entraîne sur le travail de recherche, d'autant plus que celui-ci se déroule sur des années. Mais, parce que cela ne saurait suffire encore, la subjectivité est posée comme un *instrument opérant*, un *outil*, qui interroge autant la réalité que sa mise en

¹⁶ Qu'il n'ira pas jusqu'à qualifier d'autonome, propre à la dynamique de la recherche.

¹⁷ Et nous verrons que ce positionnement prend un aspect original notamment dans nos modalités de travail et de présence dans l'institution carcérale et comment, il nous amène à suggérer une plasticité méthodologique d'appréhension sociologique d'un univers clos.

sens attribuée dans le travail ou dans le vécu du parcours de vie et de recherche¹⁸.

Cet outil est indispensable dans une telle configuration liberticide, physique et temporelle, car il n'est pas possible de s'extraire d'un contexte comme celui de la détention, et la tentative de le faire en dirait encore et encore sur le rapport à celle-ci. Quant à son objectivation, elle n'est jamais produite que par son porteur et court le risque d'un niveau de subjectivation de plus si elle n'est pas examinée avec les mêmes méthodologies que celles qui sont appliquées au terrain et au public. C'est la raison pour laquelle s'est forgé cet impératif catégorique et épistémologique d'appliquer nombre d'outils méthodologiques utilisés dans le travail avec d'autres, à celui-là même qui les utilise. L'implication du chercheur, ainsi confronté aux exigences particulières de son environnement, est axiologique : elle détermine son cheminement et s'offre à la richesse de la plasticité des effets émergents de sa progression.

Cette subjectivité réintroduite dans le processus de recherche fait qu'il convient d'être interventionniste beaucoup et partout, quitte à mesurer ou estimer, ensuite, cette intervention. Dans les entretiens, par exemple, ponctuant et ratifiant souvent les propos des interlocuteurs, le langage est parfois châtié : il le faut ou, plus exactement, il ne faudrait pas qu'il ne le soit pas dans des interactions où il a lieu d'être ou qui l'entraînent¹⁹. Dans d'autres occasions, notamment avec les professionnels travaillant en détention, c'est toujours avec un langage de convenance attendu, marquant les rôles et les statuts de chacun, qu'il convient de s'exprimer. Par conséquent, cette distanciation salutaire à trouver dans le travail d'étude se retrouve plutôt dans l'écoute et l'analyse des situations, dans les données recueillies et leurs examens, que dans la posture à tenir, au nom d'une hypothétique orthodoxie de recherche que le contexte du terrain rend inapplicable dans un vécu permanent.

Position méta et échanges

Pour parvenir à la validité d'une telle posture, il convient, pour celui qui étudie un phénomène social circonscrit à son milieu, de communiquer avec l'extérieur. N'inscrivant pas sa démarche dans une complétude, il garde conscience de la nécessité de la présenter à d'autres, tout en ne leur déléguant pas ni la direction ni l'exclusivité d'un travail de critique. Cette rationalisation du travail s'effectue dans des intentions de complémentarité entre les

18 Puisqu'il apparaît que dans la situation particulière d'absences de séparation entre ces deux parcours, ailleurs salutaire, typique d'un travail en milieu confiné effectué par un reclus, tous les espaces de vie et de temps, doivent ainsi être interrogés.

19 Cette précision tend à prévenir des fausses postures aussitôt identifiées comme telles par les interlocuteurs du chercheur. Que celui-ci cherche à « faire couleur locale », à mimer les codes et comportements des acteurs avec qui il travaille et il court le risque de se faire « bouler » par les compétences incorporées de son public à sentir le « faux du vrai ». Ou « on en est », ou « on en n'est pas », et quand on en n'est pas, il y a tout intérêt à confirmer cet état des rôles et des choses dans ses investigations. Si on en est, ici un détenu dans un centre de détention, il y a tout intérêt aussi à ne pas l'oublier dans ses échanges avec son terrain et ses publics, quand bien même la recherche ne nous ferait *plus* être seulement cela.

démarches internes et externes suscitées par le projet. Seuls l'échange intellectuel avec autrui et le regard porté sur lui permettent de progresser vers un niveau d'objectivation qui satisfasse les demandes scientifiques de tous. Un simple recul individuel, aussi rationalisé soit-il, ne suffit pas : cette interaction avec l'extérieur représente la seule voie possible, vers un saut de compréhension de type logique différent, un niveau supérieur d'objectivation et d'appréhension des problématiques étudiées.

Dès lors, le projet sociologique en train de se faire, bien avant sa finalité donc, montre toute sa valeur dans le cadre de cet échange et de cette complémentarité, et non pas dans l'exclusivité d'une meilleure connaissance de l'environnement pénitentiaire, sous prétexte que le détenu/chercheur y serait en permanence un observateur privilégié et aurait développé des compétences endémiques menant à une meilleure objectivation. Ce qui s'offre en plus d'un travail de sociologie « traditionnelle », ce qui apparaît comme original et nouveau, c'est la confrontation de deux réalités d'études qui veulent dépasser la dichotomie de situation intérieure/extérieure et les éventuelles querelles épistémologiques qui pourraient en découler, pour déterminer une véritable dynamique de travail où l'une de ces réalités se nourrirait de l'autre et réciproquement. Concrètement, cette adéquation ne dépend, alors, plus seulement du chercheur, mais des structures qui répondent à cet échange, qu'elles soient universitaires ou issues de la société civile, comme les associations.

Ainsi, pour ce présent projet d'étude, le suivi à distance des premiers travaux de recherche par un faible encadrement universitaire, a laissé comme des vœux pieux, ces besoins d'échanges, relayés alors essentiellement par le soutien des bénévoles intervenants en détention. Ce n'est que dans les mémoires de Master un et deux²⁰ que ce positionnement collaboratif s'est développé avec l'investissement de différents directeurs de recherche²¹ qui ont franchi aussi, et souvent, les murs de la prison. Pour autant, des projets de faire travailler conjointement des étudiants de l'extérieur avec une recherche menée en interne n'ont pas abouti et cela est bien regrettable.

Quoi qu'il en soit, la spécificité de la position de détenu/chercheur enfermé ne doit pas entraîner une schizophrénie intenable où l'autre, à qui rendre compte du travail, n'est jamais que le chercheur lui-même, confiné en son lieu, et s'enfermant alors plus encore. Les impératifs de la position méta que constitue cette démarche d'échange, quelles que soient ses difficultés et ses frustrations à ne pas se réaliser comme elle peut être projetée [et ce décalage entre cette projection et sa réalité est aussi source d'informations et d'études pertinentes], ont bien produit des effets concrets qui ont couru sur les huit années de travail de ce projet sociologique. Ces effets entendent s'exprimer sur toute l'étendue de ce présent écrit.

²⁰ Nos précédents travaux sont référencés en bibliographie.

²¹ M. Philippe Chaniel, M. Sylvain Pasquier, M. Camille Tarot.

Statut et stigmat

Parmi ces effets, ceux qui concernent les acquis personnels entraînent de nouvelles questions à prendre en compte et à intégrer, encore une fois, dans le processus d'étude. Cette expérience méthodologique du sensible impose d'être particulièrement attentif à cet aspect identitaire qui participe à l'originalité de ce travail en détention, mais qui peut aussi mettre celui-ci en danger s'il devait devenir l'unique priorité. En tant que détenu, emprisonné pour des actes criminels, la tentation socialisante de construire une représentation positive, qui s'inscrit dans un processus de reconnaissance, est grande. Que ce soit lors de la progression du travail engagé dans l'échange avec des professionnels de la discipline à l'extérieur des murs, ou à l'intérieur lorsqu'ils y entrent, et plus encore par l'estimation et la validation des apports de celui-ci.

Pour autant, l'orientation prise par ce projet sociologique est clairement interactionniste, et cette reconstruction individuelle, parce qu'elle se fait nécessairement dans des processus de socialisation et donc de rapports à autrui, est aussi une opportunité d'étude et de compréhension de leur déroulement.

Pour préciser la démarche, il convient de rappeler que ce n'est pas un choix, de la part du détenu engagé dans un tel projet, que d'être entré en détention, mais que c'en est un que de savoir quoi y faire : de la recherche précisément orientée vers ce lieu d'enfermement. Puisque cet environnement devient le terrain de recherche, il est hors de question de faire l'impasse sur les conséquences individuelles en matière de comportement et de statut social d'une telle entreprise. Du reste, cette spécificité, cela sera attesté dans les différentes interactions avec les acteurs étudiés, participe aussi de l'originalité des échanges qui ne se retrouvent pas dans des travaux sociologiques traditionnels sur la détention. Elle permet des opportunités d'enquête et de recueil d'informations uniques, car provenant de contextes et de temporalités qui lui sont aussi typiques. Et cela, aucun autre chercheur intervenant depuis l'extérieur ne pourrait le nier.

Il sera présenté, dans les chapitres suivants, comment, dans des approches communes à celles de Weber, Simmel et Goffman, entre autres, il est important d'accorder aux acteurs la capacité d'émettre du sens à propos de leurs actions et d'estimer la représentation qu'ils se font d'eux et des autres dans le champ des échanges interpersonnels. Cette capacité sera déclinée sous de nombreux aspects à travers le paradigme du don et la théorie de la reconnaissance. Il sera démontré à quel point elle participe de la richesse des formes de socialisation en milieu carcéral. Cette capacité permet aux individus de se percevoir en tant que sujets, au-delà des questions liées à leur liberté d'action ou de conscience. C'est aussi en tant que sujet pensant au cœur de l'institution carcérale, doté de cette capacité,

que l'auteur de cette recherche entend assumer le parcours et le travail qui sont les siens. Se saisir des différents statuts, celui du détenu, celui du chercheur, prendre en considération l'aspect de demande de reconnaissance face au stigmaté, c'est continuer à assumer la validité de sa recherche de plain-pied dans le processus créatif du travail scientifique. C'est tenter de faire au présent, et constamment le renouveler, ce que Bourdieu, précédemment cité, préconise dans l'analyse des habitus hérités. Une introspection qui ne se focaliserait que sur le passé de ses acquis serait dès lors inadaptée à une recherche comme celle-ci, qui demande une reconsidération de son rapport au temps, celui du passé comme celui du présent et du futur.

b) Modélisation temporelle

Ce rapport au temps est de toute première importance pour le déroulement de cette recherche. Le temps, en milieu carcéral, est un opérateur quantitatif et qualitatif du vécu privé et social des individus. C'est celui des détenus, bien sûr, puisque ce temps est chargé de celui de la peine infligée et à effectuer, un poids de la durée de l'enfermement ressenti comme une lourde contrainte. Mais il est aussi le temps, ou les temps, de tous les autres acteurs ayant à opérer dans ce milieu liberticide : que ces acteurs soient mobilisés pour sa gestion quotidienne, qu'ils interviennent plus ponctuellement en tant qu'éléments extérieurs amenant la représentation sociale d'une profession qui a à y exercer un rôle en relation avec cet univers et ses multiples besoins, ou encore qu'ils soient portés par un engagement bénévole qui se présente sans autre raison que sa gratuité et l'offre d'une temporalité partagée.

Devant autant d'affiliations complexes au temps et aux acteurs, il n'est pas inutile de préciser les intentions de la recherche présente qui n'entend pas étudier le vécu ontologique du détenu à sa temporalité. Cet aspect, philosophique tout autant que psychologique, est proposé pour approfondissement en bibliographie qui présente de nombreux articles et ouvrages où est abordé ce thème. Certes, il y sera fait des références, distillées de-ci de-là, car ce rapport au temps induit une dimension personnelle, un vécu qui s'exprime en permanence, et ce jusque dans des excès autodestructeurs.

Pour autant, les insuffisances d'un seul rapport au temps ontologique pour un travail sociologique seront constatées, car, ce qui est construit avec la problématique du temps, ce sont les différentes formes de socialisation qui lui sont attachées dans le vécu collectif de l'univers carcéral. C'est au regard des relations et des socialisations qu'il conviendra d'appréhender l'aspect temporel de la détention. Et si l'individu reste au centre de cette considération, c'est dans sa compétence à capitaliser ses propres capacités à percevoir, ou pas, les multiples instances et moments de ses socialisations.

Le temps est relationnel

Pourquoi ce choix d'un temps de la relation sur celui d'un temps ontologique, philosophiquement le temps du sujet par excellence? Parce que le temps du sujet, abordé souvent comme un ressenti exprimé et recueilli entre un moi et son environnement, ne suffit pas pour qui veut rendre compte de la complexité des relations sociales et de leurs multiples temporalités dans l'univers carcéral. C'est pourtant d'un temps ontologique dont rendent compte les récits (ouvrages biographiques, témoignages rapportés) des anciens détenus²² et il est bien que de tels récits fassent « entrevoir » ce que peut être un ressenti du temps par un individu en détention. Pour autant, l'état cognitif de cet individu, qui vit et expérimente son rapport au monde, ne détermine pas à lui seul son rapport au temps. Les interactions, aussi, modulent le temps des sujets et la perception qu'ils en ont, jusqu'à leur capacité à le nommer et à l'explicitier.

Un travail sociologique comme celui-ci, mené « de l'intérieur », ne peut se contenter de reprendre de telles caractéristiques sans déjà les interroger pour ce qu'elles sont, puis de penser leur validation dans l'étude plus complexe de temporalités carcérales qui mêlent pluralité des interactions et des acteurs, complexité du rapport aux institutions (judiciaires, carcérale, familiale, etc.) et effets émergents des différents espaces de temps ainsi constatés.

Une autre conception, finalement assez proche de ce temps subi et individualisé, se retrouve dans les travaux scientifiques concernant la détention. Cette étude en rendra compte et les placera sous l'ordre de la projection par les chercheurs de ce temps ressenti par les détenus. Il sera discuté de cette hégémonie de la distribution et de la perception du temps par l'institution chez les sujets qui, alors, le subissent.²³ Cela n'est pas satisfaisant non plus, après un travail en interne, mené sur plusieurs années par un détenu se dotant d'outils pour l'estimer. Et il sera démontré concrètement, dans les chapitres suivants, pourquoi le temps carcéral n'est pas qu'un temps subi et comment la richesse des socialisations, y compris dans des bornes de temporalités régulées et imposées, reconsidère le rapport au temps chez tous les acteurs d'un tel espace.

En accord avec les perspectives simmeliennes sur la socialisation, qui montrent que, selon les « cercles d'activité et de relation »²⁴, plusieurs rapports au monde peuvent se présenter pour un individu, le temps présente cette même complexité à être appréhendé, vécu et restitué dans sa compréhension. Cette capacité à percevoir cette pluralité en

22 Plusieurs sont référencés dans la bibliographie de ce présent travail.

23 Anne-Marie MARCHETTI, *Perpétuité. Le temps infini des longues peines*, Plon, coll. « Terre Humaine », 2001 ; Catherine PAUCHET, « Le temps en milieu carcéral », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 2, 1984, p. 151-163 ; Gilles CHANTRAINE, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt.*, Paris, PUF, coll. « Partage du savoir », 2004 ; Corinne ROSTAING, *La relation carcérale*, PUF, coll. « Le lien social », 1997 et bien d'autres auteurs encore, consultables en bibliographie.

24 Georg SIMMEL, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2010.

différents moments de la détention et à pouvoir les articuler en parcours de vie, est la condition d'une autonomie dans l'incarcération, un capital de vie inestimable au regard de ceux qui ne parviennent pas à l'accumuler, condamnés qu'ils sont, alors, à rester dans une de ses caractéristiques temporelles et asociales les plus terribles et que dénoncent avec raison beaucoup d'observateurs : le temps mortifère.

Comme l'écrit Gaston Bachelard au sujet de la complexité du temps qui est à l'image de celle de la vie :

« [...] tout s'écoule et le temps fuit. Nous avons vu bien vite qu'il n'y a nul synchronisme entre cet écoulement des choses et la fuite abstraite du temps et qu'il fallait étudier les phénomènes temporels chacun sur un rythme approprié, à un point de vue particulier. [...] et il nous semble impossible qu'on ne reconnaisse pas la nécessité de fonder la vie complexe sur une pluralité de durées qui n'ont ni le même rythme, ni la même solidité d'enchaînement, ni la même puissance de continu. »²⁵

Aussi, cette complexité oblige, bien sûr, à construire des modélisations pour l'étudier. C'est en cela que, loin de nier la pertinence de celles qui concernent le monde carcéral, elles seront néanmoins critiquées pour leur manque d'articulations et leur caractère statique, posé, interdisant cette dynamique relationnelle qui sera constamment illustrée par la suite. Un autre modèle, « plus souple », sera proposé, mais sans entrer au-delà de la critique dans une querelle sans intérêt sur la supériorité d'un modèle sur un autre. Comme l'annonce Antonio Beneditto :

« Un modèle n'est ni vrai ni faux, il est utile ou inutile. »²⁶

Ainsi, les temporalités carcérales construites par d'autres chercheurs, tout autant que celles qui sont exprimées par des détenus, des intervenants en détention, ou des familles, qui ont aussi un rapport au temps douloureux à l'extérieur des murs, ne sont pas à dédaigner quand elles s'inscrivent dans une louable et juste intention d'attester de la souffrance des détenus et des apories de l'institution à la gérer. Les témoignages écrits, biographiques d'anciens détenus, par exemple, sont les mieux indiqués pour cela. Parce que la souffrance ne se démontre pas, ce qui serait impudique, elle doit se montrer sans pudeur. Celle de l'enfermement se vit et s'expose ailleurs, et avec plus d'efficacité que dans un travail sociologique qui ne peut que l'attester et opérer un travail à partir d'elle.

Pour l'écrire d'une autre façon, le temps de la souffrance n'est pas la souffrance du temps, et l'approche scientifique sait qu'il convient de ne pas les confondre. Pour éviter cette confusion, il faut savoir démontrer comment le temps est un vécu social et que son ressenti est une des formes multiples prises par ce vécu. Les souffrances des détenus sont des souffrances de détention dans lesquelles le temps, les temporalités, pour être plus

25 Gaston BACHELARD, *La dialectique de la durée*, Paris, Les Presses universitaires de France, coll. « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1963, p. 9.

26 ANTONIO BENEDITTO, *Une critique sociologique de l'épistémologie : usages sociaux et politiques du travail épistémologique*, Université de Caen Basse-Normandie, coll. « Séminaire master recherche de sociologie. Changements institutionnels, risques et vulnérabilités sociales », 2013. (23'22"/01h21')

précis, sont investies d'une valeur sociale qui exprime des rapports personnels à cette détention.

Aussi, dès lors que l'on énonce une relation au temps carcéral en matière de complexité d'interactions, la démonstration concerne les modalités socialisantes de cet enfermement et demande l'apport de la construction sociologique pour les analyser. Le sociologue est sur son terrain dans une telle démarche.

Cette construction procède d'une conception du temps qui ne se satisfait pas de la relativité d'une définition philosophique et ontologique. Le temps est à considérer dans la dynamique de ses effets créatifs et partagés. Il est constamment interrogé par les acteurs et leurs relations sociales. Comme il n'est pas dissociable de l'espace vécu et de ses occupants, il s'exprime en pluralité d'espaces et de temporalités relationnelles.

Partant, ce sont les *temps relationnels des acteurs* qui sont pertinents afin d'établir des distinctions temporelles sociales et de démontrer que certaines entretiennent la vie en détention et que d'autres sont projetées vers une socialisation investie vers l'extérieur.

Il conviendra de mobiliser alors les différents types de temporalités relationnelles observés dans ces deux grandes catégories socialisantes :

- Une, qualifiée *d'intractive*, qui maintient le fonctionnement social de l'institution
- Une autre, *projective*, tournée vers des velléités de socialisation avec l'extérieur.

Cette modélisation temporelle se présente comme relationnelle et dynamique. Sans nier l'individualité d'un rapport au temps, elle fait participer celui-ci à une plus vaste configuration : la complexité des formes de socialisation et de leur mise en sens.

Ces deux axes feront chacun l'objet d'un chapitre dans ce présent travail, mais il convient, avant de les aborder, de décrire quels ont été les outils méthodologiques qui ont permis de les conceptualiser ainsi.

c) Outils, moyens et flexibilité

Il est à noter que ces outils et ces moyens de recherche se caractérisent par *une plasticité des approches* entraînées par deux nécessités :

La première consistait à « devoir innover » dans la démarche d'étude, car son auteur ne disposait pas d'exemples préalables d'un tel travail dans un milieu aussi confiné et sujet à d'aussi lourdes contraintes. Par conséquent, il ne pouvait pas projeter non plus les conséquences de cette démarche, ni sur sa recherche, ni sur sa condition de détenu devenant un « apprenant chercheur », de la première année de licence à la dernière en doctorat. Cet impératif à l'innovation peut paraître présomptueux, car, après tout, l'absence de connaissance d'expérience similaire ne signifie pas qu'il n'y en a pas eu. Mais, précisément,

pendant de nombreuses années, l'absence de preuves fut preuve d'absence et preuve alors des difficultés à obtenir des informations. De cet obstacle, il fut fait une opportunité, celle d'être en demeure de s'adapter. Après les premiers succès universitaires et les acquis liés aux cours est apparue une plus grande facilité de recherches et de communication avec des intervenants extérieurs et un meilleur accès au corpus théorique et méthodologique de la discipline. Et, paradoxalement, cette meilleure connaissance a entraîné cette liberté critique de concevoir les insuffisances de ses outils, d'estimer qu'ils ne donnaient pas satisfaction, en leur stricte application, pour une recherche comme celle-ci. Dès lors, le terrain et les conditions particulières de son étude, ainsi que celle de son « étudiant », ont imposé la nécessité de passer par une adaptation des techniques « traditionnelles » de l'enquête qualitative sociologique²⁷ et une utilisation « personnalisée » des apports des techniques quantitatives.

Une autre nécessité fut celle de ne pas s'enfermer dans un paradigme préconstruit et, à l'inverse, d'éviter le diktat d'un empirisme florissant, mais sans véritable perspective théorique. Cette prudence fut constamment dictée par un terrain, riche de la pluralité de ses interactions, qu'il convient de ne pas gâcher par le filtre d'une conception rigide du social qui, alors, mettrait, quel paradoxe, la spécificité confinée du chercheur hors du jeu social de l'incarcération, et inapte à y être intégré. Et ce terrain, par l'étendue des échanges et du matériel accumulé sur autant d'années, pousse son étude à dépasser le stade de la recension pour enclencher les processus de mise en sens scientifique de ces éléments.

Pour autant, il se dégage de la démarche dans son ensemble des affinités assumées avec la sociologie compréhensive wébérienne telle qu'elle a été évoquée précédemment, ainsi qu'avec les apports simmeliens sur les sociabilités déjà cités, eux aussi, sans oublier l'interactionnisme méthodologique hérité de l'École de Chicago, l'ethnométhodologie de Garfinkel, et le constructivisme de Berger et Luckmann.

En conséquence, l'approche méthodologique concernant les pluralités des socialisations carcérales, interrogées à l'aune de l'engagement bénévole dans une institution totalisante, leurs rapports au paradigme du don et à leurs articulations à la théorie de la reconnaissance, fait appel à des *techniques essentiellement qualitatives* et prend l'aspect d'une *monographie*.

Par « monographie », il faut entendre, dans les cadres des approches méthodologiques de l'anthropologie et de la sociologie, un processus d'étude d'un phénomène ou d'une situation circonscrite dans un espace-temps déterminé et qui implique une enquête

²⁷ Si tant est qu'il puisse y en avoir à qualifier ainsi, tant toute démarche qualitative nous semble éminemment dynamique et adaptative par définition et fonction. Voir à ce sujet : Howard S. BECKER, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères/Guides », 2002 ; Stéphane DUFOUR, Dominic FORTIN et Jacques HAMEL, *L'enquête de terrain en sciences sociales. L'approche monographique et les méthodes qualitatives*, Montréal, Les Éditions Saint-Martin, 1991, et plus encore dans notre bibliographie.

de terrain et des observations directes afin de rendre compte de ce phénomène ou de cette situation. Mais cette définition classique est à compléter avec cette approche très subjectiviste qui inclut le chercheur et sa démarche sur ce terrain et dans cet espace-temps déterminé, tout autant que les qualificatifs en valeurs (scientifiques, éthiques et psychologiques) qu'il attribue ou qu'il s'attribue.

Ainsi, cette présente enquête de terrain, avec cette particularité de présence permanente sur des années, comprend, en complémentarité dynamique, ces trois aspects indissociables :

- a) **L'ensemble des actions de recherche pratiques du chercheur dans son milieu :**
 - les observations et les participations in situ
 - le recueil de témoignages (entretiens semi-dirigés, informels et opportunistes, travaillés en durée avec relance sur certains thèmes, etc.)
 - la recension de toute forme de documents et d'écrits
 - la rédaction d'un journal de terrain
 - la modélisation des interactions et des mouvements (dans des temporalités et des espaces définis)
- b) **La nécessaire et constante appréhension de la complexité :**
 - du milieu étudié (de ses acteurs, de ses groupes et de ses rapports sociaux, de ses institutions)
 - de la relation du chercheur avec ce milieu
 - du parcours de recherche lui-même et de son caractère introspectif
 - d'une interrogation sur la méthodologie et celle de ses outils
 - des modalités des témoignages, des discours, des propos et des récits recueillis
- c) **La prise en compte du temps :**
 - dans le travail personnel de recherche (de son évolution et de sa transformation)
 - dans les changements constatés du milieu, humain et matériel (ses nouveautés, ses disparitions, ses mutations)
 - dans la relation avec et entre les acteurs (leurs comportements, leurs affects, leurs représentations, leurs actions, leurs symbolisations)
 - dans les compétences et les acquis sociologiques (progression des études universitaires, échanges intellectuels avec les enseignants, lectures spécialisées, rédaction et clarification de la démarche)

Il n'existe aucune méthodologie « officielle » ou « garantie » pour décrire une réalité

qui, dans son appréhension et sa restitution, est mouvante et subjective. Si certaines sont offertes aux étudiants ou aux chercheurs à titre formel, afin de les rassurer avant qu'ils ne prennent enfin leur indépendance et s'affirment par la suite, il n'est d'orthodoxie méthodologique que l'honnêteté d'une démarche alliée à la passion de la transmission de ses progrès et de ses résultats à ses pairs.

Avec ces louables intentions, il convient de rester pragmatique et le travail sur le terrain se doit d'être protéiforme et réflexif. Il cherche à s'adapter sans cesse aux contingences en modifiant les procédures établies et en analysant en quoi ces modifications ont à voir avec la recherche. Il s'agit de partir du terrain pour comprendre le terrain. S'inspirer de la situation pour fabriquer de nouveaux outils d'analyse et d'appréhension du réel.

Vivre en détention, c'est exactement cultiver cet état d'esprit d'adaptation et, avec une expérience de douze ans de vécu carcéral, l'auteur de ce projet sociologique est averti de cette nécessité. Il l'entretient tous les jours pour vivre son quotidien de détenu tout autant que celui de chercheur.

Si des techniques d'observation courent depuis le début du travail sociologique, elles furent tout d'abord balbutiantes, comme à la recherche d'elles-mêmes, souvent par peur de ne savoir saisir et traduire un terrain qui ne cessait pourtant de proposer ses éléments très accessibles. Parmi ceux-ci, bien sûr, le vécu au quotidien et les échanges informels auxquels participe, comme tout autre détenu, celui qui, à leur différence, a fait choix de les étudier. Avec le temps, avec la confiance envers soi et celle qui est venue pour son objet d'étude, les techniques se sont précisées et affirmées dans leurs applications, et elles ont permis cette complémentarité dynamique en trois points, présentée plus haut. Pour illustrer cette plasticité revendiquée, il convient d'en rappeler quelques-unes et d'indiquer *l'articulation adaptative* qui leur a été apportée.

Observation participante et participation observante

« L'observation participante de type ethnologique est assez logiquement celle qui répond globalement le mieux aux préoccupations habituelles des chercheurs en sciences sociales. Elle consiste à étudier une communauté durant une longue période, en participant à la vie collective. Le chercheur en étudie alors le mode de vie, de l'intérieur et dans le détail, en s'efforçant de les perturber aussi peu que possible. »²⁸

Si cette technique d'appréhension du terrain semble correspondre à celle qui convient pour une étude telle que celle qui se présente, en milieu carcéral, elle montre néanmoins ses limites et parfois ses contradictions. Dans le cadre du projet sociologique tel qu'il a été explicité, il est impossible pour un chercheur détenu d'étudier son environnement en observation participante scrupuleuse, c'est-à-dire sans perturber son environnement et sans pouvoir s'en extraire pour prendre une distance salutaire à l'analyse.

²⁸ Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988, p. 200.

Il y a une différence entre pouvoir être sur un terrain et ne pas pouvoir ne pas y être²⁹. La première situation semble indiquer un choix alors que la seconde exprime une contrainte, une obligation. Pourtant, dans le domaine de la recherche, les deux situations peuvent se traduire par un choix, celui de l'étude de ce terrain. Mais, dès lors que ce choix est fait, ne pouvoir s'en extraire devient effectivement une contrainte de plus dans le processus de recherche et une problématique à incorporer dans la démarche.

Et parce qu'il n'est pas possible d'en sortir, la notion d'observation participante, décrite dans tout bon manuel d'enquête, se révèle insuffisante comme cadre unique de référence. Il semble méthodologiquement intéressant d'inscrire la démarche d'observation particulière menée alors dans la distinction entre *observation participante* et *participation observante*, opérée dans un article de Bastien Soulé³⁰.

Ces deux approches sont parfois utilisées indifféremment, parfois opposées, parfois comparées et souvent floues dans ce qui les différencie.

Certes, l'obligation de rester sur le terrain d'étude est déjà éprouvée dès Malinowski durant ses trois années de stationnement forcé dans les îles Trobriand et cela donnera lieu à la fameuse série d'ouvrages comprenant « Argonauts of the Western Pacific³¹ ». Toutefois, il est reconnu, dans la participation observante, une implication plus forte encore dans le milieu et plus en adéquation avec l'enfermement et la subjectivité provoquée par celui-ci. En cela, les propos de Bastien Soulé caractérisent avec pertinence la question du rapport au terrain d'une étude comme celle sur la détention par un détenu, courant sur plusieurs années :

« Très fortement impliqués sur leur terrain, voire enchâssés dans celui-ci, les chercheurs recourant au terme de PO [participation observante] revendiquent un rapport singulier au terrain, qui les place en décalage avec "la bonne pratique méthodologique" relatée dans les manuels : observer et participer à parts égales, en veillant à ne pas sacrifier l'un au bénéfice de l'autre. »³²

Ce terrain s'inscrit dans un rapport à la durée et sous une forme éminemment spatiale et relationnelle. Se pose alors la définition tridimensionnelle du terrain : *l'espace, le temps et la relation*. Il est à la fois, pour reprendre les termes de Salvador Juan³³ « *une unité temporelle* », « *une unité spatiale* » et « *une population* » toujours en relation³⁴. Le travail d'étude qu'il demande, au regard d'une telle configuration, peut se décliner ainsi :

29 Nous sommes sur notre terrain, nous l'avons souvent écrit. Non pas qu'il nous appartienne, mais *nous ne pouvons pas ne pas y être*.

30 Bastien SOULÉ, « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches Qualitatives*, 27, 2007, p. 127-140.

31 Bronislaw MALINOWSKI, *Les argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », n° 145, 1922.

32 B. SOULÉ, « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales... », *op. cit.*, p. 11.

33 Salvador JUAN, « Méthodologie de la démarche de recherche en sociologie didactique du projet de recherche », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 47-78, 1995, <http://bms.sagepub.com/>

34 C'est nous qui rajoutons cette dimension relationnelle à sa désignation de population

- Suivi d'activités bénévoles (pédagogiques, culturelles, rencontres, aides et soutiens) dans des salles de cours, mais aussi en cellule, dans les couloirs, dans la cour, en sport, etc.
- Suivi d'autres activités non bénévoles (pédagogiques, culturelles, médicales, travail en atelier, service général, etc.)
- Relations avec les détenus (cellule, couloir, salle de cours, promenades, sport, ateliers, infirmerie, etc.)
- Relations avec l'encadrement pénitentiaire (surveillants/tes, gradé(e)s, personnel de direction, etc.)
- Relations avec l'environnement spatial, architectural et ses évolutions. (évolution des lieux, travaux, nouvelles gestions des flux et mouvement, etc.)
- Interactions avec les objets qui peuvent se révéler significatifs dans la pluralité des socialisations en détention.

Un autre aspect différencie l'observation participante de la participation observante et explique pourquoi la démarche d'étude présentée ici est inscrite dans cette deuxième perspective. Il s'agit de l'effet émergent et créatif du travail de recherche vis-à-vis, non seulement de la recherche elle-même, mais aussi des choix pour en rendre compte. Toujours en adéquation avec cette subjectivité revendiquée, assumée et réintroduite dans le travail, participer à l'observation ne signifie pas seulement être du terrain, mais être défini par la manière dont on la restitue dans ses procédures et dans ses intentions.

Ces procédures et ces intentions ont aussi une valeur socialisatrice dans l'univers carcéral ; elles parlent aux autres acteurs.

Pour les détenus je suis un taulard, comme eux, qui étudie la prison et entend montrer autant ses apories que les opportunités (re) socialisantes de son public. Ils ne saisissent pas tous l'ensemble du projet. Je suis souvent l'objet de projections de leur part dans lesquelles se lisent leurs besoins de reconnaissance, leurs revendications, leurs frustrations, leurs jalousies et leurs espoirs. C'est la souffrance qu'ils expriment avant tout, par l'intermédiaire de mon projet.

Pour les bénévoles, je suis le détenu qui fait des études, qui les réussit et qui est en passe de devenir sociologue. Ils apprécient le parcours à la mesure de leurs attentes, et elles sont nombreuses. Alors ils encouragent celui qui qualifie enfin leur démarche et veut en rendre compte. Ils participent même à mon travail, finalement étonnés que celui qui bénéficie de leur bénévolat soit aussi celui qui en étudie les conséquences. Qu'ils m'en disent long sur l'absence d'autres publics pour recevoir les mots d'une telle expérience de vie.

Pour le personnel pénitentiaire, je suis, au gré de leurs exigences formelles et rationnelles, un détenu calme, inscrit dans une démarche qui étonne, mais non clivant, objet de curiosité ou de méfiance, sujet à une prudente distance ou à de sincères encouragements. Tout cela selon les contextes et mes capacités d'adaptation à trop savoir ce qu'il m'en coûterait de valoriser mes acquis aux dépens de leurs représentations symboliques ou pratiques dans l'institution.

En tout cas, je me dois de rester conscient des processus de définition et de redéfinition permanents des situations auxquelles sont confrontés les acteurs, et cela commence par les définitions qu'ils se font du détenu que je suis et de ma recherche sociologique.

Carnet de terrain, juin 2015

Ainsi, la participation est notable à tous les niveaux, dans toutes ses modalités et dans toutes ses étendues. Une participation observante témoigne que l'on n'est pas dans le mimétisme des interactions rencontrées, que l'on ne joue pas un rôle dans une pièce qui ne saurait être la sienne, que l'on n'obéit pas aveuglément à un contexte à découvrir après l'analyse. Elle participe à *la mise en sens immédiate et projective* de sa propre dynamique. De même qu'il y a une prise de conscience d'une manière réflexive des aménagements méthodologiques et de quelle manière cette mise en sens de la démarche oriente le travail, le rapport au terrain est inscrit dans un processus compréhensif, pour le qualifier en termes wébériens.

L'implication active du détenu/chercheur sur son terrain génère des effets émergents et dynamiques, conséquence de ce travail, et ces effets sont socialisants. Tout le public en rapport avec sa démarche affecte aussi celle-ci, et il ne peut en être autrement puisque, par définition, toute interaction se résume précisément à cela : être de la présence de l'autre et de ses échanges avec lui.

Dès lors, et c'est aussi un choix méthodologique important : le chercheur/détenu ne peut avoir la prétention d'être seul à apporter cette participation effective et créatrice à son travail au détriment de son terrain relégué au rang de matériau brut et premier. Voilà pourquoi toutes les relations avec le public rencontré sur le terrain se sont inscrites dans un esprit de coopération et de ratification de la recherche. La participation observante, c'est la participation de tous observée par tous. Par conséquent, toutes les capacités de mise en observation possibles ou disponibles, celles de celui qui est en parcours de recherche tout autant que celles des autres, qui en sont les sujets et les collaborateurs, ont été volontairement sollicitées. Y compris dans leur compétence à estimer l'étudiant qui les étudie. Comment pourrait-il en être autrement quand on considère comme incontournable la capacité de la mise en sens du vécu par les acteurs, et que cette capacité est recherchée par tous comme préalable à toute interaction qu'elle va structurer cognitivement et socialement ?

Les entretiens

Les très nombreux entretiens, s'étendant sur des années, illustrent cette compétence reconnue et recherchée chez les acteurs, avec cette flexibilité de leur déroulement, indispensable et parfois peu orthodoxe selon les critères méthodologiques traditionnels. Le travail entrepris dès la licence, sur la façon, par exemple, dont les intervenants bénévoles expriment et rationalisent leur engagement, et de quelle manière ces expressions et rationalisations sont prises en compte par la particularité de l'enquêteur, a permis d'affiner les entretiens, en tant qu'expériences et modalités de leurs tenues. Dans le cadre de ces *entretiens semi-dirigés* avec les bénévoles, où trois grands aspects étaient discutés : parcours du bénévole – modalité de son bénévolat – projections sur le bénévolat (personnelles et concernant l'établissement), d'autres sujets furent abordés et il s'est avéré que la souplesse des entretiens permettait de s'écarter de l'aspect linéaire de l'ordre des sujets proposés et, qu'alors, une structure éclatée du discours étalait les propos vers d'autres perspectives. Il en est de même pour les entretiens formalisés menés avec les détenus et le personnel enseignant³⁵. Pour autant, il n'y a ni désordre ni incohérence dans cette multitude, mais des schèmes sémantiques qui attestent de la particularité de chacun. Un entretien est donc particulier, pour la raison de cette empreinte, de ce cheminement au-delà des thèmes « imposés »³⁶. Plus exactement, son contenu doit aussi être appréhendé selon la spécificité compréhensive et sémantique que les acteurs y investissent.

« Car l'objet étudié par la sociologie n'est pas de purs faits, des choses, mais d'emblée une expérience recelant des significations et des symboles intervenant dans les interactions des acteurs sociaux et définissant leur point de vue sur celles-ci. »³⁷

La plasticité participative des personnes qui y sont engagées peut permettre cela. Sur ce plan, tout le monde est égal : le chercheur comme son public. La mise en sens de l'entretien par tous fait sens pour la recherche au même titre que les thèmes étudiés. Aussi, il est illusoire de considérer pouvoir mener un entretien structuré de manière aussi prévisible que l'on aime à le fabriquer et à le préparer sur un papier. Dans un contexte carcéral, un entretien sociologique mené par un détenu en phase de recherche est puissamment chargé de symboles et de représentations que chaque acteur, en fonction de sa relation au monde pénitentiaire, investit et projette à nouveau. Et tout cela, encore une fois, fait aussi sens dans l'entretien, et non pas qu'après traitement de celui-ci, mais immédiatement et dynamiquement ; celle ou celui qui se prête à l'exercice le rappelle par son comportement et vous rappelle alors au vôtre.

³⁵ Les guides des différents entretiens sont consultables en annexe 5.a.

³⁶ « L'entretien s'apprend essentiellement par la pratique. [...] on ne vous conseille pas d'utiliser des protocoles contraignants qui sont autant de moyens de lutter contre votre angoisse. » in Stéphane Beaud et Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, 4^{ème}, édit. Paris, La Découverte, 2010, (« Grands Repères »), p. 178.

³⁷ S. D., D. FORTIN et J. HAMEL, *L'enquête de terrain en sciences sociales. L'approche monographique et les méthodes qualitatives*, op. cit., p. 43.

Comme il convient pour des raisons académiques de les nommer, sans parvenir à les qualifier comme le contexte de l'étude en a disposé, les entretiens menés ont pris des formes *exploratoires, semi-dirigées, centrées, informelles*, et nombre d'entre eux sont de l'ordre d'une *ligne biographique*³⁸. Ils s'inscrivent dans la durée d'une *observation* et d'un *vécu in situ*. Cette durée, qui se mesure en années, donne toute sa dimension au travail et au rapport particulier qui lie le détenu/chercheur à ses « collaborateurs », et donc à ses multiples entretiens.

Il est à noter que les entretiens avec les détenus, à la différence de ceux qui concernent les bénévoles ou les enseignants, ne sont efficaces en matière d'informations et de volubilité qu'à partir du moment où est mise de côté la prétention à un travail sociologique qui induit un statut objectivant et distancé de l'interviewer. Ce statut « ne cadre pas » avec celui de détenu qui est, avant tout, celui de référence pour eux. « En être » de la détention, désacralise la démarche, et c'est comme « en égal », du moins en situation et en attente de compréhension, que les deux interlocuteurs détenus s'entretiennent (voir plus que deux, car il y a eu des entretiens de groupe, souvent informels, sur des sujets précis). Certes, la couleur est annoncée sur les intentions de l'étude, mais, très vite, c'est sur d'autres considérations, parfois plus pratiques, parfois plus revendicatives, que la parole « se libère ». Plus exactement, les échanges les plus prolixes ont eu lieu lorsque l'interlocuteur, rassuré sur ses propres compétences à émettre un discours particulier, pouvait l'exprimer à l'intention de celui qui, précisément, le sollicitait, répondant ainsi à ces attentes de compétences. C'est la raison pour laquelle l'exemple du guide d'entretien tel qu'il est présenté en annexe 5.a, concernant les détenus, n'est qu'un support, spécifique, mais non exclusif, réservé à des cas de collaboration pleine et entière liés à un relationnel qui ne saurait être le seul garant de la qualité des interactions et des recensions de paroles sur le terrain. La richesse et l'apport d'information furent à l'image des entretiens, protéiformes.

Une troisième catégorie d'entretiens a concerné le personnel enseignant professionnel et rémunéré. De forme semi-dirigée, qui intervenait toujours après un suivi de l'activité sur plusieurs mois ou années, ils ont permis une projection réflexive, c'est-à-dire de pouvoir prendre le temps, après leurs études, d'être réinjecté dans de nouvelles démarches prospectives, faisant appel, à nouveau, aux mêmes interlocuteurs qui reconsidéraient ainsi leur ancien propos. Ce retour sur leurs anciennes participations fut enrichissant, autant pour eux que pour la recherche. Cet esprit de collaboration, devenu méthode issue du terrain, enrichissait des effets inédits d'introspection qui n'étaient pas toujours sollicités de la part du chercheur.

³⁸ Notion forgée par Albert Ogien : Albert OGIEN, *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin, 1995. Rapportée à notre travail, elle indique que nous avons circonscrit l'étendue des récits récoltés auprès de nos interlocuteurs à la biographie de vie liée à la détention et à ses pratiques.

Cela s'est vérifié auprès de tous les autres acteurs, beaucoup n'attendaient pas des mois pour se manifester. Il n'était pas rare que, après un entretien, une précision ou une anecdote viennent confirmer des propos ou lancer une nouvelle perspective de réflexion, autant pour le chercheur que pour la personne qui lui en faisait part. Cette précision n'était jamais livrée, telle quelle, mais avec cette considération introspective émise par le sujet sur sa démarche.

« Vous voyez, depuis qu'on en a parlé... maintenant que j'y pense, y'a un truc qui m'était sorti de la tête et je sais pourquoi, en plus... »³⁹

Si les entretiens formalisés pouvaient s'étendre sur une plage de temps comprise entre quarante-cinq et quatre-vingt-dix minutes, ils ne cessaient à vrai dire jamais, de par leurs effets créateurs sur tous les acteurs, qui les faisaient se développer sous d'autres formes offertes par la continuité et la fréquence des interactions, et cela sur des années.

Cet espace de temps et de contextes qui a permis la richesse des entretiens prend aussi en compte d'autres types d'entretiens informels qui n'ont pas seulement eu lieu entre le chercheur et ses interlocuteurs, mais entre d'autres acteurs. Dans ce cas, ou bien le détenu/chercheur en est le témoin⁴⁰, et tente de les formaliser en les notant ou en structurant leur déroulement, une fois seul, ou bien il reçoit des témoignages d'entretiens rapportés à propos de situations particulières, souvent des événements saillants ayant eu lieu dans la détention (conflits, décès, départs, arrivées...). Il est essentiel de considérer, dans une recherche de terrain, que ce type d'échange entre les acteurs est égal en valeur, pour la recherche, à celui des échanges du chercheur avec ses interlocuteurs. L'originalité qui en ressort est source de modestie pour celui qui croit, dans la préparation de ses interventions, couvrir l'ensemble des problématiques et des sujets qui se présenteront.

Quelles que soient leurs formes, les entretiens attestent de la pluralité des échanges du quotidien de la socialisation carcérale, bien au-delà de ses contraintes, ou peut-être grâce à elles.

Intégration des contraintes

Bien sûr, l'univers carcéral est un espace-temps de contraintes et le chapitre deux précisera en quoi il répond à de lourdes logiques formelles et matérielles dont la première d'entre elles est le souci sécuritaire. Pour autant, que serait une recherche qui n'en contiendrait pas? Alors, pourquoi le rappeler?

Parce que la contrainte, comme la mise en sens par tous les sujets du travail sociologique auquel ils ont participé, constitue une composante incontournable du processus de recherche. Aussi, les contraintes exprimées dans cette étude n'ont pas d'autre visée que

³⁹ Une enseignante, mai 2014.

⁴⁰ Et il fait donc lui-même partie de ses interlocuteurs, ce qui est notre cas par une commune condition d'enfermement dans l'établissement.

d'attester de la dynamique des processus qui les ont incorporés dans une optique créatrice, plus bénéfique encore que celle d'une adaptation ou d'un bricolage « sur le tas ».

L'impossibilité, qui est faite au chercheur en tant que détenu, d'enregistrer le son et l'image à l'intérieur de l'établissement en est une et elle atteste de la nécessaire adaptation aux réalités du terrain. Mais un obstacle demande toujours une réaction. C'est un choix, une liberté que de savoir ce que l'on fait de cette contrainte. Il appartient à celui qui la subit de décider comment elle peut être réintroduite dans la démarche de travail et faire sens, toujours selon les trois axes de la complémentarité dynamique de l'enquête, cités plus haut : *l'action de recherche pratique, la prise en compte de la complexité* et celle de *la temporalité*.

Cette liberté créatrice face aux contraintes permet de ne pas se bercer d'illusions quand les modalités et les possibilités d'enquête sont facilitées. Car, dans ces cas aussi, d'autres contraintes apparaissent. Ainsi, au regard de ce cheminement d'études courant sur des années et de leurs résultats, en négociant, il aurait été possible de se voir attribuer une pièce et un lieu d'enregistrement, car il y a toujours eu une posture positive de la direction de l'établissement quant à ce projet. Du reste, c'est dans cet état d'esprit qu'elle a permis, après en avoir pris connaissance sans le modifier, de diffuser un questionnaire exploratoire auprès des bénévoles intervenant dans l'établissement pénitentiaire, dans le cadre d'un travail de licence. Mais, si la possibilité d'enregistrer avait été acceptée, d'autres contraintes auraient été plus restrictives⁴¹ encore avec un impact plus important sur la démarche. Au-delà de l'aspect pratique qui interdit de disposer à loisir d'un système d'enregistrement pour travailler dessus ensuite en cellule, les bandes ou le support des entretiens auraient été soumis à l'écoute des autorités, ce qui aurait rendu *le pacte d'entretien* caduc et aurait modifié, à l'annonce de cette « tierce écoute », les comportements et propos mêmes des interlocuteurs. Sans compter, alors, sur les conséquences pour le statut de ce détenu qui, sous couvert de recherche, « renseigne » l'administration en déposant sur leur bureau les propos de ses interlocuteurs. Situation intenable, donc.

De plus, la complexité des interactions entre le personnel qui décide et celui qui exécute est telle que, bien souvent, une autorisation se trouve, ou invalidée ou remise en cause par celles et ceux qui sont en charge de son exécution. Prise dans les dilutions du temps administratif, elle a la fragilité d'un verre sans propriétaire qui passe de mains en mains et quand il casse, les morceaux sont rapidement glissés sous le tapis de l'indifférence.

Cette contrainte de ne pouvoir enregistrer est proposée en exemple, afin d'illustrer comment elle a été transformée en élément pertinent sur le rapport à l'écrit à travers les entretiens menés, au-delà des simples préoccupations de savoir quoi noter. À la

⁴¹ Avec son corollaire, la possibilité d'autres opportunités que nous aurions déniché.

différence d'un système d'enregistrement sonore et vidéo qui assiste et garantit une fidèle reproduction des mots, des intonations et des gestes d'un interlocuteur⁴², la prise de notes, elle, non seulement prend du temps, mais modifie, pendant le moment de l'écriture, l'appréhension de l'interaction, et transforme celui qui est soumis à l'enquête en observateur de ce temps de scribe. Souvent, cela a permis de remarquer que le public concerné par ces entretiens était observateur de celui qui le menait. Les interviewés le regardaient écrire, et ils identifiaient ce qui s'écrivait devant eux, comme leurs propos exacts, en hochant la tête comme une ratification de ce qui se confirmait d'eux ou d'elles sur le papier et, plus souvent encore, ils entraient en contact avec le bloc-notes en tapotant dessus ou en soulignant avec leur doigt l'aparté ou la confirmation d'un propos. Cette relation particulière des acteurs à travers l'écrit illustre ce qui s'est présenté très vite comme une condition incontournable à la recherche : la mise en sens par les participants de leur participation et sa ratification par le comportement réceptif du chercheur.

Ce type de relation s'inscrit directement dans un échange qui est caractéristique du paradigme du don ; il sera plus profondément analysé par la suite. Quoiqu'il en soit, les contraintes ont permis une construction dynamique et collaborative des entretiens, et cela sans que le cadre déterminé au préalable, et nécessaire, dans un premier temps, pour baliser la démarche, fût remis en cause.

Cet impératif méthodologique de transformer les contraintes en nouvelles opportunités et découvertes est gratifiant. Il impose de s'adapter, d'innover, d'être créatif. Ainsi en est-il des entretiens où le temps compense le souci de ne pas pouvoir enregistrer sous forme sonore et imagée. Ce temps, ce long temps de la recherche spécifique à cette étude sociologique, permet de noter un propos, revenir dessus pour le préciser, des semaines après si cela est souhaitable. Le terrain et les acteurs sont toujours là, comme le chercheur, et il y a encore la situation⁴³ de recherche. Cette durée, c'est donc bien un outil. Elle pallie aussi l'effet « de représentation » de l'entretien ponctuel, où l'interviewé présente une image de lui que l'immédiateté ne déconstruit pas, tout comme l'absence de perspicacité du chercheur, à ce moment.

Enfin, dans un esprit participatif, conforme à la pertinence accordée aux acteurs quant au contenu de leurs discours, à leur capacité réflexive à le maîtriser et à communiquer à son propos, il y a eu réciprocité vigilante sur l'obligation de leur rendre compte des prises de notes à leur sujet. Cette réflexivité est alors, au même titre que celle de celui qui mène la recherche, réintroduite dans le travail. Par conséquent, ce choix d'un échange collaboratif a demandé plus d'investissement encore, mais il fut très prolifique. Il a permis de noter

⁴² Avec toutes les réserves de subjectivité que l'on peut aussi attribuer à la grammaire de l'image et du son (plan, angle de prises de vue, restitution sonore, montage, etc.)

⁴³ Nous avons créé en conséquence des fiches d'entretiens (informels et in situ) et des fiches de relance de thèmes. Elles sont présentées en annexe 5.c : « Les fiches d'entretiens »

des réactions et des demandes de précisions, des corrections ou des apports nouveaux, lors de la lecture aux propriétaires de leurs propres propos rapportés ou analysés. Cet aspect participatif des personnes au processus de leurs discours s'est d'abord imposé par déontologie et par le fait que, l'entretien terminé, le détenu/chercheur est encore en situation avec ses interlocuteurs et, parfois, pendant des années. *Il ne peut pas ne pas communiquer* sur l'entretien et ce qui le motive. Il n'est pas en état de construire une division du travail de recherche aussi nette que l'orthodoxie l'exigerait. Dès lors, comme un emprunt lointain à la recherche-action, par cet aspect participatif, il transforme cette division en participation à son projet⁴⁴. Comme l'écrit Jacques-André Bizet au sujet de Kurt Lewin, père de la recherche-action :

« Lewin ne cherche pas à dissimuler ses propres valeurs, il est au centre de ses travaux. Ainsi, se proposant de favoriser des comportements "démocratiques" dans les groupes ou les institutions qu'il étudie, il se donne comme finalité de recherche d'en démontrer les avantages du point de vue des propres objectifs poursuivis par les participants eux-mêmes. Les résultats de la recherche sont constitués par l'analyse même de l'expérience menée. Il n'y a ici, contrairement à la recherche dite "appliquée", aucune dissociation entre la recherche et l'analyse de la réalité d'une part, et "l'application" des résultats ainsi élaborés d'autre part. »⁴⁵

Sans pour autant inscrire la démarche dans une logique de dynamique de groupe, ni dans des perspectives psychanalytiques, cet emprunt à la recherche-action est une intéressante illustration du processus de travail de recherche qui a aussi consisté à identifier les contraintes et à les transformer en initiative méthodologique. Cependant, une telle perspective oblige à plus d'exigences quant à l'aspect technique de sa mise en œuvre et son exécution, notamment dans la gestion des silences, celle des relances, mais aussi dans la conduite de la directivité des échanges et des rythmes dans les entretiens. Avec une telle perspective, les rôles des uns et des autres, y compris celui du chercheur, demandent à être appréhendés, autant dans leur forme que dans leur fond.

Les questionnaires comme technique réflexive et exploratoire

Fidèle à cette plasticité concernant les observations et les entretiens dans cet univers de contrainte carcéral et du statut de détenu du chercheur, il a été fait un usage particulier du questionnaire⁴⁶. Élaborée à l'origine lors du mémoire de licence en vue d'étudier le bénévolat dans l'établissement, il a permis de puiser des éléments qui ont couru sur la longueur de la recherche, soit huit ans. Il fut construit dans par de premiers entretiens exploratoires et, dès son origine, dans un tout autre esprit que de quantifier les réponses ou

44 C'est la raison pour laquelle beaucoup de nos interviewés, bénévoles ou détenus, suivent notre travail d'année en année et nous demandent régulièrement où nous en sommes.

45 Jacques-André BIZET, « Notes historiques et épistémologiques sur la recherche-action. », INPR, 1985.

46 Le questionnaire concernant les bénévoles en détention est consultable en annexe 5.d.

de les traiter statistiquement, ne serait-ce que par la petitesse de l'échantillon (n=29), les modalités de son anonymat ensuite, et des intentionnalités, surtout. Car il fut décidé, dès le début du travail, d'en faire un *outil qualitatif et exploratoire*, au-delà de sa formulation sous questions fermées et semi-fermées, un outil qui, par une sorte d'aller-retour entre les dires et les questions, entre les réponses et leur traitement thématique, aide et valide la pertinence des entretiens.

Comme le conseille Salvador Juan :

« La technique d'enquête doit être définie, amendée, infléchie, bricolée, à la fois à partir de critères théoriques, de la problématique et de critères liés aux hypothèses ou à l'objet. »⁴⁷

Par exemple, certains des questionnaires (celui des bénévoles) furent remplis par les destinataires en présence de son auteur pour des raisons de temps et d'obligations de vie pénitentiaire. Cette contrainte a permis d'être attentif à leurs réactions, aux propos tenus et, précisément, à la particularité que ce « biais » méthodologique pouvait apporter à l'exploration du sujet. Dans ces conditions aussi, avec un état d'esprit proche de celui de l'influence de la recherche-action précédemment évoqué, le questionnaire, ainsi considéré, entre dans une logique participative des acteurs au projet. Ils ont à la fois la connaissance et la capacité de le commenter. À plusieurs reprises, le questionnaire a ainsi permis d'entamer des entretiens prolifiques et inattendus qui ont été aussi notés, entretiens qui n'auraient pu se dérouler ainsi sans cette particularité. Grâce à cette approche collaborative, le questionnaire devient exploratoire en finalité et fiable comme moyen d'investigation.

Ici encore, le terrain propose autant sa méthode d'étude, que le rapport du chercheur à ses compétences est pertinent pour en déterminer une. Et il convient d'associer les deux. Pour cela, il est vain, dans un contexte si particulier, d'opposer un outil d'enquête à un autre. Sans minorer l'intérêt d'un questionnaire, sans exagérer celui des entretiens : le terrain propose l'opportunité de les lier.

Comme le fait remarquer François de Singly,

« Des deux côtés se trouvent la richesse : davantage dans la complexité de la production pour l'enquête par questionnaire, davantage dans les manières dont les acteurs appréhendent (et continuent aussi à produire) le social pour l'enquête par entretien. »⁴⁸

Pour autant, et parce que l'adaptation aux contingences n'est pas incompatible avec la rigueur des méthodes déjà éprouvées par d'autres chercheurs, le questionnaire à destination des bénévoles a été élaboré selon des visées premières qui, elles, restaient classiques et fidèles aux exigences scientifiques des sciences sociales. En dépit des

⁴⁷ Salvador Juan, « Soc33, Méthodologie de la recherche », séminaire, Cours Master 2, CEMU, 2013-2014, Université de Caen Basse-Normandie, page 74.

⁴⁸ François de SINGLY, *L'enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, 2e édition refondue., Paris, Armand Colin, coll. « 128 », 2008, p. 112.

restrictions quantitatives et statistiques précédemment soulignées, l'élaboration de cette procédure, où chaque question devait être explicitée, a grandement aidé à cerner les axes de réflexions. Certes, toutes ne seront pas utilisées ou exploitées comme elles pourraient l'être, mais il est bien qu'il en soit ainsi. Choisir, c'est exclure. Mais, ce qui compte, c'est que le choix n'a pas été exclu.

L'analyse projective des discours : Tropes^{©49}

Le choix d'avoir recours à un logiciel d'analyse de contenu comme Tropes s'inscrit aussi dans cette plasticité méthodologique caractéristique d'une démarche de recherche d'une pluralité projective, exploratoire et réflexive.

Ainsi, bien avant de se lancer avec ce logiciel dans l'analyse des entretiens, mais aussi d'étudier nombre de documents écrits, c'est l'opportunité d'une utilisation originale qui a entraîné son choix. Cette autre utilisation répondait à de vraies inquiétudes générées par cette expérience ethnographique d'une détention étudiée par un détenu. Comme le rappelle cet extrait de carnet de terrain de cette période :

Dès notre premier entretien noté, des vagues de questions ont déferlé sur nous : que faire de tout ça ? Que faire d'un discours ? Comment l'appréhender ? Comment se fait-il que nos intentions premières ne suffisent pas, ne suffisent plus devant la richesse de ce que nous notons ? Est-ce à dire que nous nous noyons dans la profusion des informations ? Ou bien que nous craignons dans cette multitude de nous égarer dans des dédales qui ne débouchent sur rien ? Plus angoissant encore, serions-nous toujours capable, avec l'accumulation des données, de rester pertinent et de ne pas passer à côté d'éléments de première importance ?

C'est la question de l'autre, de l'échange avec un autrui significatif dans une démarche de recherche qui se pose. Cet autre, dans notre travail, il n'est pas là. Il ne nous dit pas ce que nous aurions besoin d'entendre. Nous écoutons à longueur de journée, nous notons aussi, mais les rares rencontres avec des professionnels à même de nous aider à problématiser cette ressource qui semble inépuisable ne suffisent pas. Comment construire une distanciation salutaire avec notre matériel ? (Quel horrible terme ! Si tout ce que nous recueillons, ce que nous vivons n'était que matériel, le recul nécessaire n'aurait pas lieu d'être. Tout ne serait que données à classer selon des protocoles alors équivalents les uns les autres, ne se justifiant que par l'application sans état d'âme de champs d'investigations préalablement décidés, et l'abandon des autres qui sombreraient dans l'oubli et le gâchis.)

Carnet de terrain, janvier 2013

Les analyses et les cartographies d'un logiciel comme Tropes ont tenu ce rôle d'un « autrui méthodologique significatif ».

49 Logiciel développé par Pierre Molette et Agnès Landré sur la base des travaux de Rodolphe Ghiglione. Disponible sur www.Tropes.fr

L'approche qualitative, celle utilisée dans le cadre de ce travail en détention, ne permet pas de régler si facilement son compte au discours et de le traiter, alors, comme un matériel brut et déjà distancié. Les guides et les manuels de recherche ne manquent pas d'insister sur la délicate problématique du rapport des interviewés à leurs discours. Pourtant, ils sont moins prolixes concernant celui du chercheur avec l'ensemble de ce matériel produit. Dans un univers confiné, qui le restreint lui-même, le chercheur risque la tentation de penser qu'il se suffit, au regard de ses compétences acquises sur le terrain, pour opérer cette distanciation vis-à-vis des discours recueillis. Il faut alors interroger cette certitude lorsqu'elle se fait jour, tout autant que prendre en compte le doute à y parvenir, et réintégrer tout cela dans la recherche. Sans pour autant tout déléguer, c'est avec une démarche algorithmique que le logiciel se chargera de cette tâche ingrate de « tri » et de « rapprochements pertinents », laissant ensuite celui qui en prend connaissance reprendre le cheminement des investigations et apprécier la dimension qualitative apportée par une telle opération.

Que fait Tropes concrètement? Il met à disposition un panel d'outils lexicaux et de traitements mathématiques qui permet, pour un texte, un discours, de connaître les principaux acteurs, la structure des relations qui les relient⁵⁰, selon quelle hiérarchie et comment évoluent ces relations. Ses auteurs le présentent ainsi :

« [...] l'analyse de contenu consiste à faire apparaître l'ossature du texte, c'est-à-dire son sens. Cela suppose un ensemble théorique qui rende compte à la fois de l'économie textuelle des énoncés et de l'économie cognitive des énonciateurs. Cela suppose également un outil qui — issu de la conception théorique — mette la subjectivité du codeur à distance... au moins durant le temps de l'analyse. »⁵¹

Avec cet aspect relationnel, le logiciel, en s'appuyant sur des scénarios préalablement construits et adaptés à l'analyse des thèmes recherchés, effectue aussi un diagnostic du style général du texte (argumentatif, narratif, énonciatif, descriptif) et de sa mise en scène verbale (dynamique, action, réflexivité, etc.), et cela selon des indicateurs statistiques récupérés au cours de l'analyse⁵².

Pour ce qu'il a été choisi d'en faire dans ce présent travail, il devient un « interlocuteur » pertinent qui bouscule les illusions à l'autonomie interprétative et enrichit les analyses. Il propose des rapprochements, des différences, des fréquences qui n'auraient peut-être pas été relevés sinon, ou de cartographier les informations, ainsi que les relations, de façon à les comparer avec celles qui ont été établies sans lui.

Il est un puissant outil réflexif, qui permet de traiter toute la production écrite du chercheur (ce présent travail y compris) afin d'y déceler aussi d'autres voies pour ses explorations. Pour l'écrire simplement, il amène l'inattendu, la surprise.

50 Nous sommes cependant tout aussi attentif, aux absences de relations qui peuvent aussi, selon les contextes, prendre sens.

51 Manuel de Tropes, page 5.

52 Des exemples cartographiés d'un tel travail d'analyse sont fournis en annexe 5.e.

Pour autant, l'utilisation de Tropes dans une telle configuration demande de la vigilance. Il faut toujours garder à l'esprit qu'il y a un risque d'erreur à lui attribuer d'autres compétences que celles dont ses scénarios d'analyse l'ont doté. Les scénarios déterminant l'analyse, ils demandent à être constamment affinés et retravaillés. Celui fourni en standard ne suffit donc pas, et un autre avec des critères plus psychologiques, qui s'intéresse aux affects dans le discours⁵³, fut d'une grande utilité. Enfin, après un apprentissage conséquent, il est apparu indispensable, pour ce présent travail, d'en construire un concernant le registre lexical lié au don et à la reconnaissance.

Enfin, avec cet aspect d'un « autrui significatif » dans l'analyse apportée par le logiciel, avec aussi l'utilisation exploratoire et introspective qui lui est demandée, s'ajoute l'indispensable réflexion sur le rapport à l'écrit qu'un tel outil permet. Avec les années et son usage, il a contribué à une évolution de la rédaction de ce long projet sociologique avant que des yeux attentionnés et professionnels venant de l'université de Caen, garantissant un suivi sérieux, en prennent connaissance.

d) Le lieu

Ainsi, l'aspect méthodologique de cette expérience ethnographique se compose-t-il autour de trois grands aspects : *une implication axiologique* qui tient compte de la *subjectivité réintroduite dans la démarche*, *une reconfiguration des temporalités* carcérales selon deux visées relationnelles, *projectives et fonctionnelles*⁵⁴, et des techniques de travail de terrain essentiellement *qualitatives* ou orientées dans ce sens.

Ce terrain ethnographique se compose à la fois d'un établissement qui enferme, d'un public qui y est contraint, d'un autre qui y travaille et, enfin, de personnes qui s'y engagent gratuitement. Depuis 2012, le nombre de détenus avoisine les 400 avec une moyenne d'âge de 47 ans, ils sont à 76% incarcérés pour des délits ou crime de sexuels⁵⁵. Le taux d'occupation est d'environ 80%. Le personnel pénitentiaire (en 2012) était au nombre de 172. Si tous ces acteurs sont étudiés au cours des prochains chapitres, il convient de décrire ce lieu plus en détail pour être compris dans ce qu'il en sera commenté de ses dynamiques sociales.

Historique, lieux, et évolution de l'enfermement

L'établissement du CD de Caen est un bâtiment qui s'inscrit dans l'histoire de la ville de Caen depuis le XII^e siècle. Dès les origines du bâtiment, le rapport à l'enfermement témoigne de l'évolution politique, sociale et morale d'une société en constante interaction avec les murs.

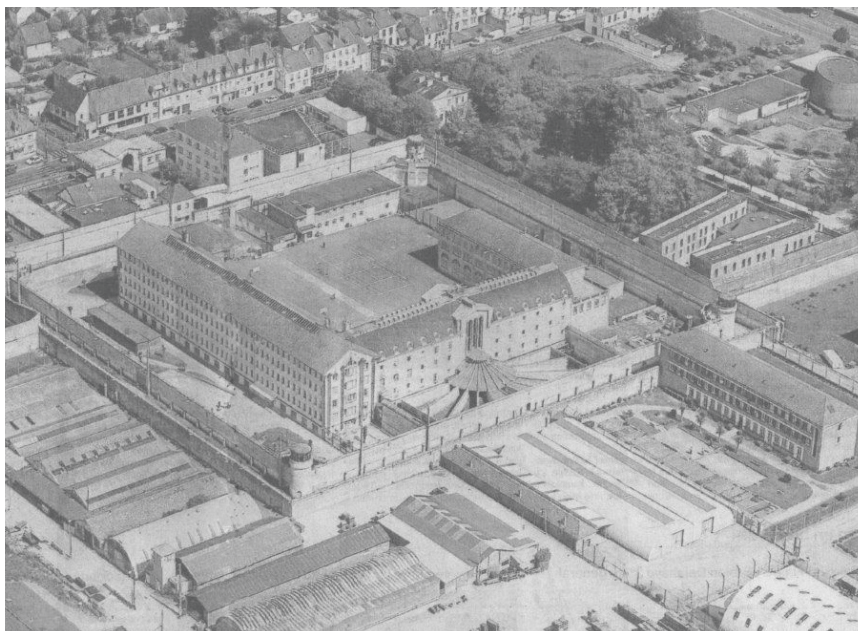
53 Annie PIOLAT et Rachid BANNOUR, « EMOTAIX : un scénario de Tropes pour l'identification automatisée du lexique émotionnel et affectif. », *L'année psychologique*, 109, 2009 Centre de recherche en Psychologie de la Connaissance, du Langage et de l'Émotion (EA 3273), Aix-Marseille Université.

54 Que nous nommerons, par la suite, « intractives ».

55 Par note de la direction de l'administration pénitentiaire datée du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et prise en charge des personnes condamnées pour des faits de nature sexuelle, le centre pénitentiaire de Caen figure au nombre des vingt-deux établissements en mesure d'assurer une prise en charge adaptée aux auteurs d'infractions sexuelles. (CGLPL Juin 2011 Rapport de visite : centre pénitentiaire de Caen (14))

C'est d'abord une léproserie, « *La grande maladrerie* », fondée en 1160. Elle devient ensuite une « Maison de Force » qui enferme les mendiants, les prostituées, les vagabonds⁵⁶. Réunie aux hospices de Caen sous Louis XIV et transformée en dépôt de mendicité en 1765, elle devient une maison de correction où on enferme sur lettre de cachet. Un décret napoléonien du 16 juin 1810 la constitua en « *Maison spéciale de détention* », renfermant toujours des malades, des détenus et des mendiants, puis en 1817, la prison devient « *Maison Centrale de force et de correction* ». Aménagée sous le Second Empire, elle a servi, jusqu'en 1873, à l'emprisonnement des condamnés politiques et aux Réclusionnaires et plus tard encore, en 1907, elle devient une maison Centrale pour hommes, contenant des ateliers de travaux forcés. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, comme elle se situait en pleine zone d'occupation, la Maison Centrale a subi de lourds bombardements et les Allemands l'incendièrent avant leur retrait. À l'exception d'un quartier cellulaire (le quartier A), l'ensemble des bâtiments étaient en ruine. Les murs de ronde et d'enceinte eux-mêmes avaient souffert et portaient de nombreuses brèches. Une reconstruction progressive eut lieu jusqu'en 1955 et l'établissement fut classé en Maison Centrale, réservée aux condamnés de longues peines.

Depuis, le secteur d'enfermement présente plusieurs grandes structures : trois quartiers de détention (QA, QB, QC), un bâtiment culturel et un secteur d'ateliers.



Crédit photo:
Ouest-France
11/08/2011

La réforme de 1975 classa l'établissement en Centre de Détention pour longues peines. L'appellation officialisée depuis le 1er février 2000 est le Centre Pénitentiaire de Caen, qui réunit le Centre de Détention (CD), un Quartier Semi-liberté (Q.S.L) et un Service Médico-Psychologique Régional S.M.P.R).

⁵⁶ Claude QUÉTEL, « Marginalité, déviance et pauvreté en France (XVIe - XIXe) », *Annales de Normandie*, En maison de force au siècle des lumières-13, 1981, p. 43-79.

Conclusion de Chapitre

L'objet de ce premier chapitre fut d'inscrire la particularité d'un projet ethnographique dans celle d'un parcours tout aussi atypique d'un détenu devenu chercheur. Conséquemment, de nombreux problèmes se sont posés en termes de méthodologie, de rapport au terrain et d'éthique de recherche. Pour y répondre, il a été présenté tout un panel de modalités de travail qui se caractérise par des capacités d'adaptation aux réalités rencontrées, sans pour autant se départir des apports indispensables des travaux ethnographiques précédents qui, finalement, complètent et enrichissent la démarche prospective.

Dès à présent, alors qu'elles seront ensuite précisées, et plus longuement étudiées dans les prochains chapitres, des problématiques liées à la subjectivité dans une enquête, la nécessité de communiquer constamment sur l'avancée de son travail, la participation et la réflexivité des acteurs, ont été abordées.

Des questions ont aussi été posées très rapidement à propos des temporalités vécues et des interactions entre les différents acteurs de l'univers particulier de la détention, et déjà, des axes d'approche se sont dégagés quant à considérer deux grands types de formes de socialisations, l'une « attractive », qui présente des préoccupations fonctionnelles, et une autre, « projective », qui pense l'individu et ses relations dans des perspectives socialisantes plus générales.

Dès lors, afin de bien saisir ces deux formes de socialisations, le prochain chapitre s'attachera à définir l'univers carcéral qui les contient et confirmera le cadre de référence que ce présent travail a besoin de construire afin d'asseoir autant ses définitions que ses observations, autant ses questions que ses réponses.

CHAPITRE II :

LA PRISON: UNE INSTITUTION TOTALISANTE

Introduction de chapitre

Le concept d'institution totale, pour autant qu'il puisse déjà être considéré comme un concept, puis que soit interrogé le terme « d'institution » et, enfin, précisé celui de « totale », a été l'objet d'une vaste littérature qui n' a pas terminé de s'enrichir. Ce présent travail n'entend pas prendre part aux démêlés épistémologiques qui la traversent, ni reprendre un examen complet de cette notion qui demanderait de procéder à un long historique de l'enfermement pénitentiaire.

Comme annoncé précédemment, les objectifs, ici, sont plus pragmatiques. Ils concernent l'étude de l'environnement carcéral et des outils dont elle se dote afin de rationaliser celui-ci dans une optique sociologique et compréhensive. Par conséquent, il sera abordé, dans un premier temps, une perspective « classique » et « disciplinaire » de la prison, telle qu'on la retrouve chez Michel Foucault dans sa critique de la vision panoptique benthamienne. Puis, l'attention sera portée sur l'institution totale goffmanienne, les questions que pose sa définition, la description du comportement des acteurs enfermés et la question de la délimitation localisée. Cela amènera des considérations systémiques à propos de la pertinence à concevoir un établissement pénitentiaire comme isolé du monde, en ses murs. L'espace de détention sera mis en perspective avec un espace sociétal dans lequel il est fortement en interaction et une « porosité carcérale » sera postulée au regard de tous ses acteurs, incarcérés ou non.

Dans cette considération de l'enfermement et de la définition de l'institution totale chez Erving Goffman, le concept d'institution totalisante, qui en dérive, sera présenté. Il articulera les caractéristiques de la relation totale à la société avec les velléités de contrôle circonscrit de tous ses membres, agents compris. De cette articulation, il ressortira que le sujet des temporalités devra, lui aussi, être abordé et, au nom de toutes ces années d'observation, abondamment critiqué à propos des critères et des typologies qu'il distingue dans la littérature sociologique.

Cette institution totalisante sera aussi étudiée dans les multiples rationalités qui la traversent et celles-ci seront mises en perspective à travers des cadres de référence mobilisant des penseurs comme Max Weber, Georg Simmel, et Harold Garfinkel. Il en ressortira un éventail complexe et plastique des modalités d'action et de pensée de tous les acteurs du monde carcéral. Dans cette complexité, seront abordés les rapports entre des logiques aussi disparates que celles qui sont portées par des rationalités matérielles et formelles.

Enfin, il serait appliqué à l'institution totalisante, un type de socialisation qui lui est particulière, non pas pour des raisons endogènes ou organicistes, mais au nom de cette complexité qui mêle vies collectives quotidiennes internes, dominations légales et matérielles, et relations entières à la société. Cette forme de socialisation sera nommée *intractive*, et elle portera sur la capacité de l'institution à enfermer aussi la majorité de ses acteurs dans des logiques conformistes, pragmatistes, qui indiquent comment les priorités vont au fonctionnement de celle-ci et à sa pérennité. Cette attraction, causée par l'institution, à aller vers de telles modalités sociales qui la renforcent et la justifient, qui sont aussi des socialisations de déviance, notamment de prédation, enferme les activités humaines dans un continuum sécuritaire qui n'a plus rien de projectif.

1. DE L'INSTITUTION TOTALE À L'INSTITUTION TOTALISANTE

a) Considérations panoptiques et normatives

Le fait d'enfermer des individus est antérieur à la création de la prison. Sans en faire ici l'historique, l'Empire romain s'en chargeait déjà dans l'optique d'une attente d'un jugement, souvent une exécution¹. Mais cela ne prenait pas un caractère institutionnel², quand bien même, jusqu'à la fin du Moyen Âge, ce *carcer* [lieu d'incarcération] romain consistait en un enfermement préventif en attente de paiement de dettes contractées et exigées. Certes, dans un cadre faisant clairement appel au châtement, l'emmurement pratiqué dès l'antiquité et plus avant à partir du XIII^e siècle, ajouté aux emprisonnements en geôles et cul-de-basse-fosse, s'inscrivait dans le cadre de lois séculières ou de droits canons.

Pour autant, ces enfermements ne sauraient être confondus avec le fait social d'emprisonner, c'est-à-dire d'instituer des lieux privés de liberté, au nom de l'individuation de la peine résultant de cette privation et de son utilité collective. Émile Durkheim est précis au sujet de cette mutation sociale de l'enfermement vers la peine et de la peine vers son institutionnalisation.

« C'est dans les sociétés chrétiennes qu'elle a connu tout son développement. L'Église, en effet, prit très tôt l'habitude d'ordonner contre certains criminels la détention temporaire ou à vie dans un monastère. D'abord, elle ne fut considérée que comme un moyen de surveillance, mais il y eut ensuite l'incarcération ou l'emprisonnement proprement dit qui fut traité comme une peine véritable. Le maximum en était la détention perpétuelle et solitaire dans une cellule que l'on murait, comme signe de l'irrévocabilité de la sentence. C'est de là que la pratique passa dans le droit laïque. »³

Dans ses modalités rationalisées d'incarcération des individus, cet enfermement se présente comme en rupture avec les supplices, les tortures et les captivités arbitraires des temps anciens. Il s'inscrit, vers la fin du XVIII^e siècle, dans une perspective de modernité éclairée et légaliste, portée par les acquis de la Révolution française et se ratifie dans les commandements fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789⁴. Élément désormais central du processus de maintien de l'ordre social, la prison prend un caractère de pénalité « humain » et correcteur.

1 Alain CHAUVOT, Michel MATTER et SALAMITO JAN-MARIE, *Carcer. Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique*, De Boccard, 2000.

2 Yann RIVIÈRE, « Carcer et uincola : la détention publique à Rome (sous la République et le Haut-Empire) », *Mélanges de l'École française de Rome – Antiquité*, 106-2, 1994, p. 579-652.

3 Émile DURKHEIM, « Deux lois de l'évolution pénale », *Année sociologique*, IV, 1899-1900, p. 65-95 Texte reproduit dans *Journal sociologique*, pp. 245 à 273. Paris : PUF, 1969, 728 pages. Collection Bibliothèque de philosophie contemporaine, 728 pp. disponible sur http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/durkheim.html.

4 Article XII, XIII et IX

Discipline et normes

Chez Michel Foucault⁵, cette modernité se caractérise par une rationalisation de la part d'un pouvoir social et politique, qui repose sur un savoir exercé par ses représentants institutionnels, par exemple, les médecins, les magistrats, les enseignants... et les gérants de la détention carcérale. Ce thème foucauldien de la politique et de la connaissance s'articule autour du couple savoir-pouvoir qui traduit l'exercice du contrôle social moderne dans des formes de compétences spécialisées qui s'imposent à ceux qui y sont assujettis et les modèlent. Inscrites dans ce processus « d'éducation », les velléités disciplinaires de l'État se caractérisent par de nouvelles techniques de coercition qui s'exercent selon une organisation systématique du temps, de l'espace et du mouvement des individus, jusqu'à investir leurs attitudes, leurs gestes, et façonner leurs corps.

Si cet aspect disciplinaire dans la relation des sujets à un pouvoir ne naît pas au XVIII^e siècle et que l'on retrouve, depuis longtemps, des disciplines avérées⁶ dans les couvents, les armées, les ateliers, la famille, bref dans tout le tissu social et institutionnel traditionnel, Michel Foucault annonce qu'à un certain moment, le moment de la modernité, ces disciplines prennent la forme des formules générales de domination. Dès lors, la prison révèle la nouvelle fonction sociale de l'État, un État chargé d'intégrer dans sa mutation, la diversité des anciens rapports de forces et des précédentes institutions qui en découlaient. Pour ce faire, il devient, lui aussi, une force. Une force d'intégration, de centralisation et de spécialisation. Il va s'octroyer droit et action sur l'ensemble des « crimes », les redéfinir, et affaiblir les traditionnels moyens locaux de médiation et de résolution des conflits.

Cette discipline, qui a pour but d'« assurer l'ordonnance des multiplicités humaines⁷ » selon une rationalité moderne, est utilitariste et profondément normative.

« Le moment historique des disciplines [et de ses spécialistes], c'est le moment où naît un art du corps humain, qui ne vise pas seulement la croissance de ses habiletés, ni non plus l'alourdissement de sa sujétion, mais la formation d'un rapport qui dans le même mécanisme le rend d'autant plus obéissant qu'il est plus utile, et inversement »⁸.

Michel Foucault identifie, à travers le modèle benthamien du *panopticon*, l'affirmation de ce processus de discipline allié à la rationalisation des corps en vue de leur « redressement utile » à la société.

Le Panopticon

Le panoptique est un lieu d'enfermement où règne le principe de visibilité totale de ceux qui y sont reclus, avec la nécessité de décomposer leur multitude en unité, en sujet sur

5 Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

6 Norbert ELIAS, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calman-Lévy. Présente Édition : Pocket, coll. « Agora », n° 49, 1973.

7 M. FOUCAULT, *Surveiller et punir : naissance de la prison...*, *op. cit.*, p. 220.

8 *Ibid.*, p. 139.

lequel agir, et de réorganiser leur vécu selon une hiérarchie disciplinaire permettant de les plier, eux et leurs gardiens, à une véritable économie gestionnaire, économe et efficace du pouvoir institutionnel. L'architecture panoptique est ainsi un espace toujours caractérisé par cette complémentarité fonctionnelle : l'enfermement répressif des individus, et les compétences rationalisées du pouvoir.

« Si l'on trouvait un moyen de se rendre maître de tout ce qui peut arriver à un certain nombre d'hommes, de disposer tout ce qui les environne de manière à opérer sur eux l'impression que l'on veut produire, de s'assurer de leurs actions, de leurs liaisons, de toutes les circonstances de leur vie, en sorte que rien ne pût échapper ni contrarier l'effet désiré, on ne peut pas douter qu'un moyen de cette espèce ne fût un instrument très énergique et très utile que les gouvernements pourraient appliquer à différents objets de la plus haute importance. »⁹

Idéalement, un bâtiment répondant aux règles panoptiques selon Jeremy Bentham, comme le note Michel Foucault, est composé ainsi :

« À la périphérie un bâtiment en anneau ; au centre, une tour ; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau ; le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment ; elles ont deux fenêtres, l'une vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour ; l'autre, donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale, et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier ou un élève »¹⁰.

Cette technique architecturale singulière s'inscrit dans une technique plus vaste encore, industrielle et économique, qui a pour but l'optimisation des coûts, dans les ateliers de travail, les manufactures, puis les usines. Il ne s'agit pas encore d'une gestion de la main-d'œuvre et de la force productive comme la connaîtra l'industrialisation du XXe siècle, mais l'exigence d'une surveillance de plus en plus grande des ouvriers est déjà primordiale. Vers la fin du XVIIIe siècle, Samuel Bentham¹¹, le frère de Jeremy Bentham, inventa un espace d'architecture à la demande de Potemkine, un proche de l'impératrice de Russie, Catherine II, qui souhaitait une meilleure efficacité dans l'utilisation de ses machines. Ce fut fait en plaçant au centre d'un bâtiment circulaire un seul surveillant, capable d'observer le travail de plusieurs tâcherons répartis autour de lui. Ce processus disciplinaire, qui donne en une seule perspective la possibilité et le pouvoir de tout voir, d'où son nom¹², est donc intimement lié à des nécessités économiques de contrôle et de vérification du travail et de la main-d'œuvre.

Une modernité utilitariste

Si son frère Jeremy s'en inspira pour les lieux d'enfermement, les visées panoptiques, considérées dans leur configuration carcérale et pénitentiaire, sont par trop réductrices

9 Jeremy BENTHAM, *Traité de Panoptique*, début Elie HALÉVY, *La formation du radicalisme philosophique. La jeunesse de Bentham 1776-1789*, Paris, PUF, coll. « Philosophie morale », 1995, vol.1, p. 109.

10 M. FOUCAULT, *Surveiller et punir : naissance de la prison...*, *op. cit.*, p. 201-202.

11 E. HALÉVY, *La formation du radicalisme philosophique. La jeunesse de Bentham 1776-1789...*, *op. cit.*, p. 109.

12 Du Grec « PAN » qui signifie « tout » et de la racine verbale d'un verbe grec signifiant « voir ».

et hors de contexte quand on ne rappelle pas qu'elles ont été créées dans le dessein de faciliter les tâches de contrôle des travailleurs de plus en plus nombreux, dans des lieux de plus en plus grands, face à des techniques de production de plus en plus importantes et complexes. Ce paradigme de surveillance peut être décrit comme un élément indispensable au nouveau système de production industrielle, de la propriété privée et du profit. Le panoptique est un outil technique de vigilance en continu sans pareil jusqu'à son apparition ; il prend part, comme élément économique décisif, au processus de production en devenant un appareil de pouvoir, disciplinaire quand il le faut, pour servir les intérêts utilitaristes et rationnels.

Il convient de saisir le rôle des institutions dans cette articulation entre le nouveau régime économique et ses modalités d'application, un rôle qui s'inscrit dans une conception utilitariste de l'individu. L'être humain est posé comme un être rationnel dans la maximisation de ses intérêts personnels et sa légitime recherche d'un bonheur particulier, ou circonscrit à ses proches (modélisant ainsi au passage une forme réduite, nucléarisée de la famille, entraînant l'indépendance réciproque des générations)¹³. Cette considération prend appui sur le marché et la nouvelle société des échanges de la révolution industrielle, mais, à la différence de la « main invisible » d'Adam Smith qui pense naturelle la maximisation du plus grand bonheur pour le plus grand nombre et en fait un principe de base de la justice utilitariste, c'est « la juste et légitime » satisfaction des intérêts individuels que le législateur, par le pouvoir et les sanctions d'enfermement, promeut et garantit. Il en fait une norme sociale de valeurs et de règles qui s'appuient sur ce désir hédoniste et singulier. Il le rend compatible avec le plus grand nombre qui accepte de s'y reconnaître... ou de s'y soumettre.

De nouveaux instruments technicistes d'envie et de satisfaction, mais aussi de châtiment et de peine, façonnent ce remodelage des légitimités naturelles au bonheur individuel, porté par une aspiration collective à y avoir droit et à ne pas en être privé. Dès lors, pour ceux qui ne souscrivent pas à ces normes, qui ne s'insèrent pas dans ce désir collectif, les « inadaptés », la prison benthamienne est le lieu ultime de ce remodelage s'ils n'ont toujours rien compris (ou accepté) après l'école et l'usine.

« Cette image prométhéenne, renforcée par les premiers grands triomphes de la technique, a toujours eu beaucoup de sens à la fois, depuis la croyance en une société d'abondance qui serait en même temps celle de la démocratie et du bonheur individuel, jusqu'au triomphe de la discipline dans le travail, dans l'école et dans la vie familiale, instrument de contrôle des passions et d'imposition des modèles de conduite qui conviennent à une société du travail, de l'effort et de l'épargne. »¹⁴

Bentham est, comme le nomme Christian Laval, « *un ingénieur social* » au service

13 François de SINGLY, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, coll. « 128 », 1993.

14 « Conférence d'Alain Touraine », in *Rencontres Internationales de Genève. Les usages de la liberté*, Neuchâtel, Les Éditions de la Baconnière, coll. « Histoire et société d'aujourd'hui », 1990, vol. XXXII, p. 248.

d'une telle mutation politique, économique, sociale et morale. Il n'en fait pas, pour autant, un ingénieur du despotisme ou d'un totalitarisme déshumanisant. C'est en rappelant les valeurs « démocratiques » de Bentham et ses volontés de ruptures avec les « *peines cruelles et disproportionnées* »¹⁵ que Laval le replace parmi ces réformateurs de la fin du XVIIIe siècle qui tentent « *un mode de punition fondé sur l'équilibre quantitatif entre les maux provoqués et les peines encourues* »¹⁶. (Pour autant, il faut s'interroger sur le caractère qualitatif et social en valeur, en norme et en morale de cette utopie quantitative ! Ainsi, l'argument techniciste teinté d'humanisme concernant les vertus expéditives de la guillotine sur la hache ou le pal du bourreau n'atteste-t-il pas de la longévité de la mise à mort jusqu'en 1981 ?) Mais il est à noter que Bentham file sa logique de la surveillance vers un principe de réciprocité « démocratique », allant jusqu'à prôner, à la fin de sa vie, une égale observation des élus par le peuple.

Avec ces précisions sur Bentham¹⁷, il est à retenir, pour la pertinence de ce présent travail, que la vision « classique » foucauldienne du panopticon inscrit l'enfermement dans un rapport étroit avec les mutations sociétales de la modernité. Par conséquent, la prison ne peut pas être contenue dans une contingence de rupture du monde par ses murs qui enferment, ni dans sa configuration, ni dans sa définition. Elle est sociale, ses évolutions le confirment, dès son apparition dans la contemporanéité économique et politique du XVIIIe siècle, jusqu'au néolibéralisme anémique du déclin de l'État-providence occidental.

Déviance et pauvreté

La prison idéalisée de Bentham ne sera jamais construite telle quelle ; il n'en reste pas moins que le projet est là, ainsi que ses effets sur l'architecture de l'incarcération et ses conséquences sociales. L'essentiel est « *dans l'idée* »¹⁸ et l'idée inspire. Enfermer – surveiller – réformer, mais qui donc ? N'est-ce pas le rapport à la déviance qu'interroge cette perspective utilitariste de l'enfermement ? Un rapport qui s'inscrit, dès le projet benthamien, vers une ségrégation opérée au nom des impératifs de la norme et de la nécessité par un redressement des « indéliçables » dans des lieux clos, isolés d'une éventuelle contagion sociale. Avec des critères qui sont bien ceux de la nouvelle société industrielle, cette ségrégation s'applique, de ce fait, aux pauvres, ces contrevenants au précepte de la réussite et de l'enrichissement promis par un progrès technique inexorable. Ils sont assimilés à des criminels qu'il convient d'enfermer au sein de nouvelles institutions. Ainsi

15 Christian LAVAL, « Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique », *Revue du MAUSS*, 40, Second semestre 2012, p. 47-72, coll. « Sortir de (la) prison. Entre don, abandon et pardon ».

16 *Ibid.*, p. 56.

17 Nous ne voudrions pas circonscire la richesse de sa pensée utilitariste et hédoniste ainsi que ses préoccupations politiques à ce que nous en condons ici pour notre propos sur l'enfermement dans la modernité rationalisée.

18 C. LAVAL, « Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique... », *op. cit.*, p. 53.

en est-il du projet des *Industry-Houses*¹⁹, centres de « réinsertion professionnelle et sociale » où, par le travail, les « déviants rachètent leur conduite » et couvrent financièrement les dépenses occasionnées pour ce faire.

Robert Castel présente ce phénomène de lutte contre la pauvreté comme typique d'un changement de société, opéré bien avant la révolution industrielle et qui la prépare²⁰. Il concerne le rapport au travail, à sa spécialisation et à sa professionnalisation d'où sont exclus des corporations professionnelles (salariales ou artisanes), les indigents, ceux qui n'ont pas de métier et qui ne se socialisent plus par un statut. Leur position sociale est à l'image de la fragilité sans cesse éprouvée de leurs activités manipulatoires et répétées, ne débouchant sur aucune considération ou transmission de savoirs.

Cette question de l'exclusion et de son traitement radical concernant le travail, illustre ce que d'autres écarts à la norme, comme les retards dans l'éducation, les troubles mentaux, les infirmités physiques, indiquent tout autant que celui, emblématique, de la criminologie : ce sont des phénomènes sociaux, quand bien même ils sont qualifiés « d'asociaux » (ou peut-être pour cela) et ils sont donc au cœur du social. Chez Georg Simmel, les pauvres²¹, à l'instar de « l'étranger »²², indiquent, par le traitement dont ils font l'objet, à quel point ils sont partie prenante de la société, et combien ils révèlent le fonctionnement des structures de celle-ci par la manière dont elle a de les considérer et les actions qu'elle mène à leur rencontre. Les relations entretenues à la « déviance », telles qu'elles pourraient être comprises chez Georg Simmel, procèdent de modalités d'interactions particulières, révélatrices d'un état social.

« L'exclusion particulière à laquelle les pauvres sont assujettis par la communauté qui les assiste est caractéristique de la fonction qu'ils remplissent dans la société, en tant que membres de celle-ci dans une situation particulière. »²³

La moindre éligibilité

Le concept de *moindre éligibilité* se révèle opportun pour asseoir la totalité du social dans son rapport à l'institution carcérale et l'étroite relation qui la caractérise avec ses murs de rétention. Ce concept, comme le rappelle Dan Kaminski²⁴, ramène à la « criminalisation » de la pauvreté et sa rationalité vénale supposée chez les sujets. Il est

19 Les propositions de Bentham concernant la pauvreté sont réunies dans plusieurs textes rédigés entre 1797 et 1798 dont le principal est l'*Outline of a work to be called Pauper Management improved*. Bowring, vol. VIII, V. *Esquisse d'un ouvrage en faveur des pauvres*, trad. de l'angl. par A. Duqusnoy, Paris, 1802.

20 Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », n° 349, 1995. Notamment le chapitre 3 : « indigne salariat ».

21 Georg SIMMEL, *Les pauvres*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1998.

22 « Bien que ses attaches avec le groupe ne soient pas de nature organique, l'étranger est cependant membre du groupe, et la cohésion du groupe est déterminée par le rapport particulier qu'il entretient avec cet élément. » Georg SIMMEL, « Digressions sur l'étranger (1908) », in ; Joseph ISAAC et Yves GRAFMEYER, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, coll. « Champs essais », n° 571, 2004, p. 59.

23 G. SIMMEL, *Les pauvres...*, op. cit., p. 60.

24 Dan KAMINSKI, « Droits des détenus, normalisation et moindre éligibilité », *Criminologie*, 43-1, 2010, p. 199-226.

issu des *procès-verbaux du Comité de mendicité de la Constituante*, créés en 1790 et dit, entre autres :

« L'homme secouru par la Nation et qui est à sa charge doit cependant se trouver dans une condition moins bonne que s'il n'avait pas besoin de secours, et qu'il put exister par ses propres ressources ; le besoin qui naît du manque de travail dans un homme qui n'en a pas cherché, dans celui qui n'a pas pensé à s'en procurer, pénible sans doute pour un cœur humain et compatissant, est, dans un État où il y a une grande masse de travail en activité, une punition utile et d'un exemple salutaire. »²⁵

Cette aide aux pauvres définit bien le rapport de la société à « ses indigents²⁶ », à ses déviants, selon deux approches complémentaires, l'une économique et l'autre morale, où se retrouvent la coercition individuelle et la pression juridico-politique globale. La pauvreté est discriminante en raison de ses effets et de ses conséquences. Elle produirait des effets « pervers » chez ceux qui, recevant subsides, s'en contenteraient, attestant que leur état n'est que la conséquence de leurs propres actes et de leur choix dans un monde du tout possible. Partant, une méritocratie à l'assistance se construit sur les critères de celles et ceux qui, ayant réussi, s'offrent en exemple ou formalisent cet idéal de réussite par l'intermédiaire de l'État. Cette assistance qui décrète ses propres critères exige des garanties d'une pauvreté et d'un dénuement qui ne sauraient être du seul ressort des individus (jugés alors responsables), mais issues de contingences qui ne remettent pas en cause le modèle idéalisé de la réussite économique d'une société qui aspire à l'assurer pour tous. Les repris de justice emprisonnés, comme les pauvres « enfermés », eux aussi, dans leur paresse, sont exclus de telles modalités d'aide, et ils servent d'étalon au calcul gradué de la misère humaine. Ce discours au mérite, dont on doit une des formulations les plus explicites du XIXe siècle à Charles Dickens, n'a pas fini de faire audience encore de nos jours, et peut-être est-il renforcé par la fragilité économique de ces dernières années.

“We have come to this absurd, this dangerous, this monstrous pass, that the dishonest felon is, in respect of cleanliness, order, diet, and accommodation, better provided for, and taken care of, than the honest pauper.”²⁷

La translation vers l'univers enfermé, comme l'institution pénitentiaire, est claire : le détenu est dévalué en tant que citoyen, et au regard du crime défini par le pouvoir juridico-politique foucauldien, il est assujéti à des conditions d'existence qui se doivent d'être « inférieures » au plus stigmatisé et au plus déshérité des citoyens de « l'extérieur ».

Bentham propose aussi, à sa façon, cette moindre éligibilité sous l'égide d'un utilitarisme présenté précédemment et que l'on pourrait qualifier de rééducation rétributive des reclus. Les détenus sont perçus comme « en dette » envers la société,

25 Eric KESLASSY (2000). Le libéralisme de Tocqueville à l'épreuve du paupérisme. Paris : L'Harmattan. in *Ibid.*, p.212.

26 Le terme indigent est encore un terme officiel en détention pour caractériser les plus démunis, sans ressources aucunes et pour leur attribuer certaines aides ou mesures décidées en commissions pluridisciplinaires uniques.

27 Charles DICKENS, *A Walk in a Workhouse* (1850)

non seulement par leurs crimes ou leurs délits qu'ils se doivent de « payer », mais en raison des dépenses occasionnées durant leur incarcération. Parmi les trois règles de l'administration de sa vision panoptique de l'enfermement, l'une stipule que le prisonnier ne doit pas voir ses conditions d'existence meilleures que celles des plus défavorisés qui vivent à l'extérieur des murs²⁸. Les deux autres règles portent sur le fait que l'enfermé puisse devenir une source de profits pour l'institution et qu'aucune atteinte à son physique, et donc à sa santé, ne lui soit faite (pour des raisons tout autant éthiques que pragmatiques quant à l'utilisation de cette force de travail opportune).

L'histoire pénitentiaire est là pour rappeler que l'on a, d'abord et souvent, enfermé les plus démunis, et les statistiques récentes²⁹ de la situation sociale, économique et culturelle des détenus démontrent que c'est encore opérant, au-delà ou avec les sanctions pénales infligées³⁰.

Normalisation

Comme l'explique Dan Kaminski, la moindre éligibilité s'est atténuée durant les meilleures années de l'État-providence, particulièrement pendant les Trente Glorieuses qui correspondent au militantisme revendicatif des droits sociaux, notamment celui des incarcérés (quoique difficilement pour l'ensemble de la population, en ce qui concerne des conditions de vie des détenus, où persistent d'autres valeurs comme celles, judéo-chrétiennes, de punition et enfer terrestre³¹). C'est alors un autre principe, celui de *normalisation* qui prime. Attestant d'une société économiquement forte qui pouvait s'en donner les moyens, les préoccupations concernant la détention se portent vers une élévation de vie des reclus et des déviants vers une accessibilité aux normes et aux valeurs sociales partagées par tous. Plus précisément, le concept de normalisation :

« [...] est probablement l'héritier d'un État-providence dans lequel l'exclusion est pensée comme le repoussoir social le plus fort. »³²

Appliqué à la détention, il prône la normalisation des conditions de vie dans les institutions d'enfermement, comme la prison ou les asiles. Cette normalisation propose des conditions « autant que possible » équivalentes à la vie à « l'extérieur », hormis « *les restrictions inhérentes à la privation de liberté* »³³.

28 Jeremy BENTHAM, *Panoptique : mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force*, Mille et une nuits., 2002.

29 O.I.P, *Les conditions de détention en France. Rapport 2011*, La découverte, 2012.

30 Sanctions et peines qui sont aussi du même ordre de relation totale à la société, à son histoire, à ses valeurs, à ses enjeux politiques.

31 Claire BOGAARD et Manon VEAUDOR, « La prison de droit divin. Une sanction pénale enracinée dans la religion chrétienne », *GENEPI - Le passe muraille*, 32, octobre 2011.

32 Dan KAMINSKI, Françoise DIGNEFFE, Christophe ADAM, Jean-François CAUCHIE, Marie-Sophie DEVRESSE et Vincent FRANCIS, « L'instrumentalisation dans les pratiques pénales : Construction et déconstruction d'un concept », *Sociologie et sociétés*, 33-1, p. 27-51.

33 *Ibid.*, p. 209.

Chez Sonja Snacken³⁴, cette normalisation se pense au niveau individuel comme la reconnaissance « *de la diversité des rôles sociaux du détenu* » souvent niée par l'institution qui l'enferme. Des rôles qui peuvent s'exprimer par la valorisation de son potentiel, particulièrement celui de sa responsabilité. À un niveau collectif, ce principe de normalisation revendique une équivalence de service offert dans l'institution avec ceux qui sont disponibles « dehors ». C'est le cas des services de santé (psychologiques, psychiatriques et médicaux), de formation et de travail.

Pour autant, il convient de préciser que, pour Kaminski, si la notion de normalisation est éminemment progressive, dans une société en crise, elle est plus tributaire encore des facteurs sociétaux, et c'est une sorte de normalisation par le bas qui risque de s'opérer. Si, à l'extérieur, les droits et les conditions de vie s'affaissent, ceux de la détention en souffrent aussi. La normalisation possède ses effets pervers en cautionnant le cadre de l'enfermement, et par des visées réformistes, elle risque de servir l'institution plus que les détenus, comme le précise Gilles Chantraine :

« l'histoire pénitentiaire a montré que la recherche de « solutions » urgentes aux « problèmes » les plus cruciaux et aux situations les plus « intolérables » a précisément permis l'adaptation de l'institution à l'état des sensibilités collectives en fonction desquelles est évalué ce qui, dans le châtement, est « dégradant », « inhumain », « indigne » ou au contraire « supportable » voire « nécessaire », adaptation qui s'avère indispensable à la (re) production de l'homologie fonctionnelle de l'institution à travers les époques, et, en conséquence, à la (re) production de son « échec »³⁵.

b) L'institution totale

De Michel Foucault à Erving Goffman

L'exemple du rapport historique de la détention à la pauvreté est pertinent pour indiquer qu'il ne suffit pas, pour rendre compte de l'enfermement, de faire l'analyse réduite de ses caractéristiques et de ses modalités. Chez Michel Foucault, c'est une déconstruction des icônes sociales, par exemple celle du délinquant, qui est à opérer avec celle du discours inhérent aux institutions qui s'y rapportent. Les relations avec la société sont interrogées et celle-ci l'est à son tour, et nécessairement. Pour le criminel, dans *son* monde qui le nomme, le considère, l'enferme et le remodèle, la peine reçue n'est pas équivalente, équitable et universelle au regard de celle de son crime ; elle est normative. Il convient alors :

³⁴ Sonja SNACKEN, « Normalisation dans les prisons : concept et défis. L'exemple de l'Avant-projet de loi pénitentiaire belge. », in *L'institution du droit pénitentiaire. Enjeux de la reconnaissance des droits des détenus*, Paris-Bruxelles, LGDJ-Bruylant, 2002.

³⁵ Gilles CHANTRAINE, « Prison et regard sociologique », *Champ pénal/Penal field*, I, 2004, <http://champpenal.revues.org/39>.

« [d']analyser plutôt les systèmes punitifs concrets, les étudier comme des phénomènes sociaux dont ne peuvent rendre compte la seule armature juridique de la société ni ses choix éthiques fondamentaux. »³⁶

Si Foucault « déconstruit » la représentation sociale et institutionnelle de l'enfermement, il le fait par une analyse concrète des formes de coercition et de pouvoir sur les « corps et les âmes ». Il s'oriente ainsi vers un domaine où le microsocial prend toute son importance pour la compréhension de ses relations de pouvoir.

« On partira donc de ce que l'on pourrait appeler les "foyers locaux." De pouvoir-savoir ; par exemple, les rapports qui se nouent entre pénitent et confesseur ou fidèle et directeur [...]. De même, le corps de l'enfant surveillé, entouré dans son berceau, son lit ou sa chambre par toute une ronde de parents, de nourrices, de domestiques, de pédagogues, de médecins »³⁷.

Cependant, Foucault ne s'arrête pas au microsocial ; en philosophe, il s'y réfère pour inscrire ses analyses dans une perspective plus générale de la société et de son rapport au pouvoir. Mais cela reste, néanmoins, une démarche primordiale chez lui qui semble introduire le champ dans lequel Erving Goffman se situe par rapport à l'étude et l'appréhension des institutions qui enferment.

Un champ dans lequel, pourtant, en 1984³⁸, Foucault cantonnera Goffman, limitant son approche américaine à l'analyse du pouvoir disciplinaire, alors que le penseur français considère ce conditionnement disciplinaire comme une forme parmi d'autres des manifestations du pouvoir/savoir et des rapports de domination.³⁹

Mais Goffman ne s'est jamais laissé enfermer dans une école, une typologie ou un courant. C'est dans la diversité qu'il se nourrit et dans ses capacités à intégrer cette multiplicité.

« Il s'est inspiré de traditions très diverses, que ce soit en sociologie (les apports d'Émile Durkheim, de Georg Simmel, etc.), en psychologie (la psychanalyse freudienne, les apports de George Herbert Mead, etc.), en économie (la théorie des jeux, etc.), ou encore en philosophie (l'existentialisme sartrien, la phénoménologie, etc.). »⁴⁰

Par conséquent, c'est aussi dans la diversité qu'il est reçu, compris ou interprété. Il est le chantre de l'individualisme méthodologique pour les uns, parce qu'il donne de l'importance au rôle des acteurs, ou celui de l'holisme méthodologique pour les autres, car il pense le déterminisme des structures sur les identités. Mais en considérant, comme le fait Cécile Bonicco, que le sujet et la structure n'ont pas obligation à être opposés,

36 M. FOUCAULT, *Surveiller et punir : naissance de la prison...*, op. cit., p. 29.

37 Michel FOUCAULT, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 130 in ; Jean-François BERT, « Ce qui résiste, c'est la prison. » *Surveiller et punir*, de Michel Foucault », *Revue du MAUSS*, 40, second semestre 2012, p. 161-172, coll. « Sortir de (la) prison. Entre don, abandon et pardon ».

38 Michel Foucault, « Prisons et asiles dans le mécanisme du pouvoir », *Dits et écrits*, Tome II, Paris, Gallimard, p. 521-525

39 Pour une analyse pertinente des rapports Foucault/Goffman, que nous ne pouvons traiter ici, se reporter à l'article de Jean-François BERT, « Réserve, juxtaposition et adhésion : la place de Michel Foucault dans la sociologie française », *Sociologie et sociétés*, 38-2, 2006, p. 189-208.

40 Jean NIZET et Natalie RIGAUX, *La sociologie d'Erving Goffman*, Paris, La Découverte, coll. « Collection Repères », n° 416, 2005, p. 6.

qu'ils sont « *intrinsèquement liés au cœur de l'unité qu'est la relation* »⁴¹, Goffman devient l'héritier de Robert Ezra Park dans cette volonté de dépasser l'opposition classique sujet/société, et beaucoup de perspectives de recherches se présentent. Il est pertinent de l'inscrire aussi dans une pensée maussienne, notamment dans sa description des corps en relations sociales les uns avec les autres et comment ces relations et leur cadre imposent des postures qui ne sauraient être comprises par d'uniques caractéristiques physiologiques ou morphologiques. Avec Goffman, comme chez Marcel Mauss⁴², le corps est social.

Goffman a étudié à Chicago, auprès de professeurs comme Herbert Blumer et Everett Cherrington Hughes, puis il a enseigné à Berkeley, et la marque interactionniste de son parcours est indéniable, quelles que soient par la suite les distances et les différences vis-à-vis de celle-ci qui lui seront concédées. Cette marque constitue un socle conséquent qui s'est construit sur le terrain où des enquêtes empiriques, devenues des classiques dans la recherche sociale, ont construit certains paradigmes à propos de la relation sujet/société. Et parmi ces paradigmes, beaucoup ont à voir avec l'étude d'un univers carcéral.

- Les sujets sont porteurs d'un savoir pertinent à propos de leur environnement et des modalités dans lesquels ils évoluent et les différents actes et activités qui s'y déroulent. Ils en ont l'histoire. Pour autant, s'ils n'en rendent pas compte à autrui directement, dans la relation, ils illustrent ce savoir par leurs actes tout comme ce savoir agit sur eux.
- De ce savoir, ils construisent des compétences, des droits ou des regards sur les formes et les déroulements que devraient avoir les structures collectives quand ils ont à y participer.
- Par ce savoir et ces actions, ils se trouvent en capacité d'adaptation et sont capables d'ajuster instantanément leurs conduites aux circonstances changeantes de leur environnement ou de leur rapport à autrui.

Chez Goffman, le concept d'*institution totale* reprend en partie ces paradigmes et il s'avère incontournable pour tout travail s'intéressant aux lieux liberticides.

Une institution de rupture

En ce qui concerne la paternité du terme, il faut remonter à Hugues, l'un de ses professeurs et inscrire alors Goffman dans une « *continuité historique*⁴³ » déjà entamée. Mais si l'étude des institutions d'enfermement s'inscrit dans des travaux qui précèdent ceux de Goffman, cette préoccupation n'est pas que de l'ordre de la sociologie. Ainsi, Olivier Faure⁴⁴ rappelle ceux des historiens entamés, dès le XVIII^e siècle.

41 Céline BONICCO, « Goffman et l'ordre de l'interaction », *Philosorbonne*, 1, 2007-2006, p. 31-48.

42 Marcel MAUSS, « Les techniques du corps », in *Sociologie et anthropologie*, 12^e éd., PUF, coll. « Quadrige Grands textes », 2010, p. 365-386.

43 Philippe VIENNE, « L'énigme de l'institution totale. Revisiter la relation intellectuelle Hugues-Goffman », in *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, 2012, vol. CURAPP-ESS/CEMS-IMM/ p.

44 Olivier FAURE, « Les historiens face à l'institution totale », in *Erving Goffman et les institutions totales*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques Sociales », 2001, p. 43-57.

Néanmoins, il reste pertinent d'associer le concept d'institution à Erving Goffman, qui, en 1954, commence, dans la banlieue de Washington, une première approche d'observation dans un petit hôpital psychiatrique. L'année suivante, il passe toute une année au National Institute of Mental Health⁴⁵, période qui, selon Yves Winkin, le marque fortement, comme quand il en présente un exposé en 1956 :

« On sent dans la transcription de son exposé oral, toute son indignation à l'égard de cette monstrueuse broyeuse d'hommes qu'est l'institution asilaire des années cinquante aux États-Unis. »⁴⁶

C'est pour une grande part dans ce travail de terrain que sera élaboré *Asiles*⁴⁷, ouvrage dans lequel Goffman pense sa notion d'*institution totale* et qui porte sur l'analyse des structures institutionnelles d'enfermement.

« On peut définir une institution totale comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. Les prisons constituent un bon exemple de ce type d'institution, mais nombre de leurs traits caractéristiques se retrouvent dans des collectivités dont les membres n'ont pas contrevenu aux lois. »⁴⁸

Ainsi exposée, l'institution totale se présente comme une structure qui modèle et agit sur les individus jusqu'à les doter d'un statut de « reclus » par un processus qui les départit de celui qu'ils ont élaboré lors de leur précédent rapport au monde. Cette « coupure », notée dans la définition de Goffman, avec des caractéristiques spatiales et temporelles, interpelle Philippe Combessie qui remarque :

« Cette précision ne désigne-t-elle pas le lieu par excellence sur lequel il convient de faire porter les analyses si l'on veut juger de la pertinence d'utiliser encore ce terme : la frontière, la limite ? »⁴⁹

Cette disjonction spatiale du social, cet intérieur opposé à l'extérieur, concrétisé par des « barrières » ou des « obstacles matériels » (par exemple, des « murs », des « barbelés », des « forêts », de « l'eau⁵⁰ », etc.) concerne d'autres institutions que celles qui enferment pour protéger la collectivité, posée dès lors comme menacée. Comme le décrit Goffman, il est des structures qui prennent en charge des personnes qui, n'ayant pas contrevenu aux lois, sont maintenues « à l'écart » pour être protégées d'elles-mêmes, sans qu'elles représentent un danger pour autrui, comme les vieillards, les enfants (orphelins ou défamiliarisés), les handicapés, etc.. D'autres structures maintiennent « une réclusion involontaire⁵¹ » de personnes incapables de s'assumer et qui, elles, sont considérées comme potentiellement dangereuses pour les autres, sans intention

45 Situé dans la ville de Bethesda, État du Maryland. « Elle abrite les NIH (National Institutes of Health), de nombreux sites de recherches médicales » source : Wikipédia.

46 Erving GOFFMAN, *Les moments et leurs hommes, textes recueillis et présentés par Yves Winkin*, Paris, Éditions de Minuit, 1988.

47 Erving GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Éditions de Minuit, 1968.

48 *Ibid.*, p. 41.

49 Philippe COMBESSIE, « Ouverture des prisons... Jusqu'à quel point ? », in *La prison en changement*, Toulouse, Erès, 2000, p. 10.

50 Les termes en italiques sont de Goffman.

51 E. GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux...*, op. cit., p. 46.

juridiquement établie quant à avoir la volonté de l'être. D'autres, encore, cantonnent leurs occupants dans le cadre d'objectifs précis, à mener en « microcollectivité », avec l'élaboration d'une forte cohésion de groupe comme les casernes militaires ou les internats. Enfin, il existe des lieux de religiosité qui proposent des retraites temporaires ou une vie recluse, et qui, selon Goffman, peuvent être considérés comme appartenant à une institution totale.

Mais cette typologie de lieux et de modalités d'enfermement :

« [...] vise uniquement à donner de la catégorie une vision purement nominale et générique, capable de constituer un point de départ concret. En donnant ainsi cette définition préalable des institutions totalitaires, j'espère être en mesure d'exposer les caractères généraux du genre sans verser dans la tautologie. »⁵²

Le sociologue américain se défend de prendre *la partie pour le tout* et se garde aussi, semble-t-il, de tout fonctionnalisme en expliquant que chaque institution, pour autant qu'elle soit définie comme totale, n'en contient pas moins sa spécificité. Les points communs dégagés dans ces structures qui enferment s'illustrent par les particularités avec lesquelles ils s'appliquent dans leurs propres contextes. Pour Robert Castel, il s'agit « d'invariants » présents « *dans des configurations historiques et empiriques différentes* »,⁵³ mais révélateurs du « *concept structural* » qu'est l'institution totale.

Dans une optique wébérienne, Goffman utilise la méthode idéale typique :

« [...] en dégageant les traits communs, avec l'espoir de mettre plus tard en lumière les différences spécifiques. »⁵⁴

Ces invariants de l'institution totale, s'ils sont centrés sur « *l'univers du reclus (inmate), et non celui du personnel d'encadrement* » ont pour but « *d'élaborer une théorie sociologique du moi (self)*. »⁵⁵, et c'est bien le rapport de l'identité à l'institution qu'interroge Goffman au travers d'une telle approche.

Espace asilaire et identité

Goffman tente de comprendre en quoi l'institution totale agit sur l'identité des reclus et comment elle s'y prend. Il décrit méticuleusement un processus de dépersonnalisation, de « *mortification* » en différentes étapes qui ponctuent « *la carrière morale*⁵⁶ » du reclus, et changent sa perception de lui-même et de ceux qui comptent pour lui. Cette mortification est assimilée et vécue comme une coupure en ce sens que « l'arrivant⁵⁷ » est dépositaire :

52 *Ibid.*, p. 47.

53 Robert CASTEL, « Institutions totales et configurations ponctuelles », in *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Arguments », 1987, p. 32.

54 E. GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux...*, op. cit., p. 47.

55 *Ibid.*, p. 41.

56 *Ibid.*, p. 56.

57 C'est ainsi que sont décrits les nouveaux venus dans un établissement carcéral. Du reste, et depuis peu (2013), ils connaissent véritablement dans notre établissement de Caen un protocole spécifique d'admission, de surveillance et d'adaptation répondant à des normes européennes (label RPE, Règles Pénitentiaires Européennes) qui n'existait pas avant de façon aussi formalisée. (« *Au 1er janvier 2013, 140 quartiers arrivants d'établissements pénitentiaires ont obtenu le label qualité attribué par Bureau Véritas pour la conformité du processus d'accueil mis en place avec les règles pénitentiaires européennes. Cette procédure de labellisation existe depuis 2008.* ». *Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2013*, Direction de l'Administration Pénitentiaire, 2013.)

« [...] d'une représentation de lui-même qui lui est procurée par certaines dispositions de son environnement domestique. »⁵⁸

À son admission, il est « *dépouillé* » de cette solidité identitaire que lui procuraient ces dispositions. Ce dépouillement est indispensable au processus de soumission au nouveau contexte, c'est pourquoi il est planifié par l'autorité de surveillance. *L'isolement, les cérémonies d'admission, le dépouillement*, termes goffmaniens sont autant de « *procédés de contention* » qui entraînent une dégradation de l'image de soi par la perte des *habitus* qui construit une identité.

« L'usage de ces procédés indique de façon significative comment on peut éliminer les fondements cérémoniels du moi »⁵⁹

C'est bien l'unicité du sujet dans son rapport au monde qui est déconstruite, bafouée jusqu'à la rendre dépendante de la structure pour le moindre de ses faits et gestes.

Les intentions d'un tel processus ne sont pas sadiques, quand bien même il peut être une opportunité malsaine de comportements qui s'y rapportent de la part de certains membres chargés de l'appliquer. C'est toute la force de Goffman que de démontrer en quoi, ce qui se joue ici, c'est l'imposition de nouvelles règles de vie auprès des corps et des esprits par l'institution. Que ce processus permet de tendre vers un tel reformatage. Cette perte d'autonomie assure la dépendance à l'autorité qui, régulant la vie du reclus, se présente à lui comme une ossature à la fois imposée et salvatrice.

L'aspect salvateur est toujours proposé *au moment même* du dépouillement par l'intermédiaire de règlements à suivre, mais aussi d'opportunités de services (social, culturel, formation, etc.). Ainsi, un « livret d'arrivant » est systématiquement remis au détenu qui l'informe des contraintes de sa détention et des services qu'il peut y trouver.

L'aspect imposé, ce *dépouillement* pour atteindre le moi, passe aussi par une large palette d'atteinte au corps, comme la nudité lors de fouilles, ou la promiscuité dans une cellule à six, pour se laver ou aller aux toilettes à la vue de tous⁶⁰. Comme le souligne Sylvain Pasquier :

« Confisquer à l'individu toute autonomie dans son rapport à son corps, c'est lui interdire d'être une personne et c'est peut-être là le trait de définition le plus fort de l'institution totale. »⁶¹

58 E. GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux...*, *op. cit.*, p. 56.

59 à propos des procédés de contentions en asile psychiatrique dans Erving GOFFMAN, *Les rites d'interaction*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1974, p. 83.

60 Même en cellule individuelle, le nombre de détenus qui tentent de « caler » leur besoin de se soulager en fonction des mouvements du personnel de surveillance, traduit cet aspect. Sans parler de nombreux cas de santé occasionnés par des « retenues » angoissées qui ne sont que ponctuellement traitées par laxatif sans jamais être résolues. Un des grands classiques parmi les motifs de visite à l'infirmerie du CD.

61 Sylvain PASQUIER, « Le corps chez Goffman. Quel statut du corps dans la réalité sociale ; quelle réalité sociale au-delà du corps? », *Mana. Sociologie et Anthropologie*, Hors série, 2015, p. 215-248, p.235.

Nous fûmes ainsi personnellement amené en maison d'arrêt, menotté, mis à nu, fouillé, enjoint de nous rhabiller le plus vite possible, puis obligé de porter matelas, couvertures et kit d'hygiène élémentaire jusqu'au troisième étage d'un bâtiment, suivant, en sueur et essoufflé, le surveillant ; passant même devant un chariot qui aurait pu être utilisé pour faciliter cette épreuve. Mais il fallait précisément qu'elle ne le soit pas, facilitée. Peut-être même fallait-il que nous passions à côté de ce chariot pour ressentir plus violemment encore cette absurdité à ne pas l'utiliser et ce sentiment d'indignité à ne pas y avoir droit. Tout construit à cet écrasement du soi, du poids de la charge qui traîne sur le sol sale et usé, au dos bleu indifférent d'un homme en uniforme qui avance rapidement, trop rapidement, le long des couloirs ponctués de portes aux verrous disproportionnés d'où jaillissent des odeurs aussi agressives que la pisse, la javel ou la merde.

Un autre monde... un autre soi... et un présent physiquement oppressant, condensé, immédiat, sans autre projection possible que les quelques mètres devant ses pas. L'inconnu et la trouille.

Trois années plus tard... transfert en Centre de détention. Nouveau processus de dépouillement. Un chariot, cette fois-là. Mais le même ressenti. Un détenu, c'est toujours quelqu'un qui marche avec ses murs.

***Carnets de terrains, réinjection, janvier 2013,
à partir de notes personnelles entamées dès 2007***

Ce processus de dépouillement est inhérent à chaque type d'établissement et ne concerne pas, comme on pourrait le penser, que la première entrée en détention, qui se fait en maison d'arrêt. Lorsqu'un détenu doit se rendre dans un établissement pour peine plus longue (centre de détention, centrale) il rencontre à nouveau un tel processus d'entrée qui, certes, peut apparaître moins violent, mais qui a le même objectif : le déstabiliser de tout confort de référence au passé, pour mieux l'imprégner dans le présent du nouveau contexte. Dès lors, des détenus, qui attendent avec impatience de quitter les conditions brutales et tendues des maisons d'arrêt surpeuplées pour découvrir des établissements sur lesquels ils projettent tous leurs espoirs, sont surpris de connaître à nouveau ce moment d'angoisse.

« Tu aurais vu, quand je suis arrivé ! J'avais l'impression de tout recommencer ! Même des trucs que j'avais le droit en maison d'arrêt, ici j'avais plus le droit. Je croyais que ça allait aller mieux, mais au début, j'étais aussi perdu qu'avant. »⁶²

Il en est aussi de même pour des cas de transfèrement, où le nouvel établissement annonce d'emblée « sa couleur » à l'arrivant (qui n'est donc pas un novice en expérience de vécu carcéral). Encore une fois, le processus prend des formes différentes et n'est pas éprouvé de la même façon, pour autant, il est parfaitement identifiable dans ses phases et ses intentions.

⁶² P., 45 ans, en détention depuis 3 ans et demi, janvier 2014.

« Je viens d'un autre CD, mais on dirait qu'à part les conneries que j'ai faites, ils ont rien transféré sur leur dossier. Je dois tout refaire ici. Je dois tout redire. Faut que je réexplique tout ! [...] on me redit la même chose, que j'ai compris depuis longtemps. »⁶³

Gestion totale et spécialisée

La gestion de ce corps, déjà appréhendée par Foucault dans une optique disciplinaire, appartient donc à l'autorité. Sur ce point les approches foucaaldiennes et goffmaniennes se rejoignent : comme avec ses propres agents, l'autorité de l'institution totale, par exemple celle de l'institution pénitentiaire, remet entre les mains de « spécialistes » la gestion physique et psychologique des individus et présente, surtout depuis une vingtaine d'années, à la suite de plusieurs réformes, une certaine autonomie de ses services dédiés. Or, premièrement, ceci ne remet pas en cause la dépendance des reclus qui se trouve transférée vers ces acteurs récents (après 1945) de la détention. (Dépendance aux avis des médecins, des psychologues, des C.P.I.P⁶⁴, etc.). Deuxièmement, bien que leurs velléités déontologiques d'indépendance soient incontestables, la plupart de ces structures servent l'institution totale ou sont encadrées par elle. L'exemple de « la camisole chimique », qui permet une paix carcérale⁶⁵, est un classique de cette relation ambiguë et parfois malsaine entre services de santé médico-psychologiques (S.M.P.R⁶⁶) et la vie d'un établissement carcéral. La multiplicité des plates-formes communes de gestion est attestée par le nombre croissant de commissions où se trouvent réunis tous ces acteurs⁶⁷. Du reste, les surveillants sont amenés à être des agents de cette gestion en faisant remonter les informations comportementales des reclus vers les différents services, et entretiennent avec les spécialistes des échanges informels au quotidien, de par leur présence permanente. Ils filtrent, par exemple, les entrées à l'infirmerie, les audiences avec le personnel d'assistance sociale et, très vite, d'un simple clin d'œil ou d'un rapide hochement de tête, savent indiquer à l'intervenant (infirmière, médecin, enseignant ou autres) que « tout va bien ».

Résistance identitaire

En mettant à jour cette gestion rationnelle et formelle des corps, par cette mortification du reclus, Goffman ne fait pas de l'individu un être entièrement passif, quand bien même il le présente comme assujéti à des « *rites d'interactions* »⁶⁸ puissamment incorporés. Dans

63 T., 39 ans, en détention depuis 8 ans. 22 mois de Maison d'arrêt, 2 changements de centre pénitentiaire en 4 ans.

64 Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

65 Au-delà ou avec ses intentions médicales incontestables de soulager des souffrances individuelles ou de protéger les individus de comportements auto-destructeur ou agressifs socialement.

66 Le décret du 14 mars 1986 a confié au service hospitalier les actions de santé mentale en milieu pénitentiaire. Ce même décret crée des secteurs de psychiatrie en prison, notamment les services médico-psychologiques régionaux (SMPR), travaillant en collaboration avec les UCSA (Unités de Consultations et des Soins Ambulatoires).

67 Nous proposons en annexe 6.d, un document « Questionnaire PEP » et une rapide analyse qui illustre, entre autres cet aspect d'intrication institutionnelle des différents acteurs avec l'institution totale. Ici, une psychologue chargée d'évaluer le Parcours d'Exécution de Peine.

68 E. GOFFMAN, *Les rites d'interaction...*, op. cit.

le paradigme interactionniste goffmanien, les règles d'interactions sont essentielles autant pour le maintien de l'ordre social que celui de l'identité personnelle. Mais le moi ne se déconstruit pas si facilement, il résiste. Il sait s'économiser en évitant, la plupart du temps, des luttes franches et ouvertes, perdues d'avance, contre l'institution⁶⁹, et se réaffirme dans des comportements « *de vie clandestine*⁷⁰ ».

Il est pertinent de noter qu'un processus de dépersonnalisation ne signifie pas l'absence de personnalité, le retrait de toute identité, mais plutôt le processus qui consiste à en imposer une dans sa totalité totalitaire. Comme l'écrit François de Singly :

« L'institution totale est insupportable parce qu'elle fournit aux personnes qu'elle prend en charge ce qu'on peut nommer par analogie "une identité totale", identité à laquelle on ne pourrait pas échapper du fait des regards d'autrui et de soi sur soi. L'individualisme ne signifie pas autre chose que ce "refus global" de toutes les prisons sociales [...] »⁷¹

Chez Goffman, cette clandestinité exprimée par ce refus est inhérente à la société, elle témoigne d'une « *aspiration à la liberté* ». Dans le cadre de l'institution totale, elle s'appuie sur les points faibles de la structure qui, immanquablement, existent, des espaces informels, interstitiels, qui cimentent l'organisation et la stabilité de l'ensemble tout autant que les règlements, dans une complémentarité qui arrange tout le monde.

C'est en ce sens que Goffman les nomme « *adaptations secondaires* ». Mais elles n'ont rien de péjoratif. Si les « *adaptations primaires* » amènent le reclus à adopter le comportement que l'institution attend de lui (ou qu'il suppose comme tel) et à montrer les signes de soumission qui y sont rituellement attachés, à être un « *collaborateur* » donc, l'adaptation secondaire, elle :

« [...] caractérise toute disposition habituelle permettant à l'individu d'utiliser des moyens défendus, ou de parvenir à des fins illicites (ou les deux à la fois) et de tourner ainsi les prétentions de l'organisation relative à ce qu'il devrait être. Les adaptations secondaires représentent pour l'individu le moyen de s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement. »⁷²

Elle est aussi ritualisée, avec ses lieux, ses règles et ses moments dans l'institution.

Ces lieux des adaptations secondaires, Goffman les nomme des « *zones franches* ». Ce sont des espaces officiellement interdits, « *impensés* » ou ignorés par l'institution, pour lesquels la surveillance est moindre et propice à l'épanouissement des activités illicites, ou simplement différentes.⁷³

Quant aux règles de ces adaptations secondaires illicites, elles sont ritualisées dans

69 Sauf quand plus rien n'est à perdre. Quand la raison même, qui sait cette défaite annoncée face à l'institution et ses conséquences, se tait ou est aussi étouffée. Dès lors, le passage à l'acte, issu de la pression intenable de la mortification à lieu : agression envers autrui ou soi-même.

70 Les termes en italiques et entre parenthèse sont de Goffman.

71 François de SINGLY, *L'individualisme est un humanisme*, Éditions de l'aube, coll. « Aube Nord - Rencontres du nouveau siècle », 2005, p. 14-15.

72 E. GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux...*, op. cit., p. 245.

73 Ce sont d'ailleurs des espaces (et des moments) informels qui rendent enrichissant un travail sociologique à propos du bénévolat en détention, car il s'y déroule, bien que dans un cadre institutionnel, une socialisation autre que « *totalitaire* ». Nous consacrerons un chapitre entier à cet aspect.

leurs aspects informels par toute une codification basée sur le rapport de forces, physique, psychologique et social. Elles prennent les caractéristiques d'« une culture de taulard » où se côtoient les multiples formes relationnelles allant du paradigme du don (entraide, échange gratuit ou utilitariste, don agonistique) aux agressions, vols ou rackets, portées par une violence éruptive des reclus.

Les moments de ces adaptations secondaires, eux, témoignent de la relativité des horaires apparemment stricts et répétitifs des journées. Il y a toujours des plages qui se présentent selon les lieux et les règles. Une simple remontée de promenade, et, en une fraction de seconde, de précieuses informations ou objets peuvent s'échanger entre deux secteurs qui sont en apparence séparés.

Il sera étudié, dans un troisième chapitre, comment ces résistances s'insèrent dans les espaces de zone franche et comment elles assurent aussi une bonne partie du fonctionnement de l'institution d'enfermement. Ainsi, des échanges informels et négociés avec les surveillants où se mêlent tolérance, passe-droit, code de l'honneur⁷⁴, jusqu'à de réels liens de sympathie, tempèrent les tensions engendrées par des relations conflictuelles et anxiogènes vécues au quotidien. Cette importance fonctionnelle de ces relations négociées va à l'encontre de ce que peut écrire Robert Castel, pour qui l'institution totale s'exprime par la :

« dureté métallique d'un ordre social qui exclut toute possibilité de négociation et de compromis »⁷⁵.

Cependant, ce présent travail qui s'appuie sur un vécu courant sur douze ans de détention, confirme les observations de Goffman quand il évoque d'autres stratégies que ses adaptations primaires ou secondaires comme le repli sur soi, le renoncement à sa condition humaine ou encore une complète désorganisation de la perception d'autrui, induit par la perte de la sienne. C'est le cas avec sa notion de « *relâchement moral* » : autrui cesse d'être considéré, et plus rien n'existe, même les attaques n'entraînent qu'une morne indifférence. Le reclus réduit encore ses murs, sur des perceptions de son environnement « proprio-centrées »⁷⁶, où les autres ne comptent plus, et il où finit aussi par ne plus compter pour lui-même sombrant parfois dans une agonie autodestructrice.

⁷⁴ Antoinette CHAUVENET, « Guerre et paix en prison », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 31, 1998, p. 91-100 ; Sacha BESUCHET, « Les relations entre détenus et surveillants : le jeu dans la règle », *Le passe murailles - GENEPI*, 30, mai/juin 2011, p. 50-52.

⁷⁵ R. CASTEL, « Institutions totales et configurations ponctuelles... », *op. cit.*, p. 42.

⁷⁶ Ce barbarisme « proprio-centré » nous voulons le lier au terme « proprioceptif » concernant la déchéance du sujet. Nous tenons pour avérées les conséquences neurologiques et somesthésiques d'un renoncement de soi, cette déliquescence des sens dans un corps qui, en interne, ne se fera plus entendre ou ressentir non plus par le sujet lui-même.

c) L'institution totalisante

Ainsi décrite, cette institution totale goffmanienne ne suffit-elle pas à rendre compte des caractéristiques et des modalités d'un univers liberticide? En quoi consiste cette *institution totalisante*, présentée dans ce présent travail de recherche et qu'apporte-t-elle de plus au regard de celle de Goffman?

La réponse à cette question sera donnée sur toute l'étendue de plusieurs chapitres, mais dans un premier temps, il n'est pas inutile de préciser que la notion *L'institution totalisante* est une translation de *l'institution totale* goffmanienne⁷⁷ opérée par un détenu/chercheur dans une contemporanéité d'étude participante qui constate les mêmes velléités totalitaires de prise en charge des reclus sans, pour autant, que les acteurs ou l'institution cessent d'être en relation totale avec le tout société. Plus précisément, l'institution totalisante n'est pas en contradiction avec la société qui la produit ni à l'écart d'elle, mais elle en est une des composantes. Goffman serait en accord avec cela, mais il faut ajouter qu'elle peut supporter, voire se nourrir d'une porosité carcérale sans être remise en cause.

La porosité de l'institution totalisante n'est pas incompatible avec la conception goffmanienne quand on sait dépasser la confusion entre coupures du monde extérieur et enfermement par les murs. Cette coupure imposée par l'enfermement jusqu'aux techniques de « dépouillement » est éminemment sociale. À tel point qu'elle diffère selon les époques, les cultures et les conditions posées par la société qui l'établit. De même, l'approche de Michel Foucault et l'exemple utilitariste benthamien du panopticon⁷⁸, abordé précédemment, n'inclinent pas à considérer que, seule, la société agit sur les institutions totalisantes. Celles-ci, en retour, interrogent la société, et bien au-delà de ces seuls intellectuels, quand bien même ils s'impliqueraient dans des mouvements revendicatifs⁷⁹.

Considérer la prison comme un univers clos, c'est, au regard des règles systémiques les plus élémentaires, nier l'aspect essentiel, vital, des échanges entre ce système et son environnement. Une structure d'enfermement se définit par son rapport à la société dont elle est issue et elle *totalise* ce rapport par sa capacité à déplacer le curseur de l'état de traitement de ses reclus en fonction de facteurs « externes », économiques, politiques, sociaux et culturels. La réactivité est étonnante et elle se manifeste à travers toute une diversité d'effets qui vont du simple prix de marchandises « cantinées » aux contrecoups sécuritaires d'une élection nationale sur le comportement des surveillants et des encadrants, en passant par la médiatisation anxigène de la criminalité et ses conséquences sur les aménagements de peines ou les libérations.

77 E. GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux...*, op. cit.

78 M. FOUCAULT, *Surveiller et punir : naissance de la prison...*, op. cit.

79 Comme le Groupe d'information sur les prisons (GIP), en 1971, ou encore Le Comité d'action des prisonniers (CAP), de 1972 à 1980 dans lesquelles Foucault s'est investi.

La société a une influence *totale* sur l'institution qui enferme. Elle s'impose à elle, ainsi qu'à tous ses acteurs, d'une façon *totalitaire* par des règlements, des punitions ou des droits accordés par méritocratie et utilitarisme. L'institution qui enferme est alors *totalisante*, car elle concerne tous les aspects de la vie du détenu, y compris ses relations avec l'extérieur, jusqu'à ses conditions de sortie et de vie après son enfermement.

une sociologie de la porosité

Il est donc primordial d'aborder l'institution totalisante sous l'angle de sa relation avec la société. Si la prison enferme derrière ses murs, elle n'en est pas moins en constante interaction avec un extérieur qui est son pendant. Certes, il sera montré comment son fonctionnement répond à des logiques « internes », mais il ne peut être confondu avec un isolement complet d'une organisation qui ne vit que sur elle-même, produisant des règles endogènes. Ainsi, Philippe Combessie précise que la prison stigmatise aussi les surveillants qui ont à en souffrir⁸⁰, tout autant dehors qu'à l'intérieur, démontrant, par cet exemple, que tous ses acteurs ont un lien avec le monde social qui pose de nombreuses difficultés. Du reste, une branche de la sociologie de la prison a choisi, fort opportunément, d'étudier ce rapport des intervenants du monde clos à leur société.

Antoinette Chauvenet, avec sa notion de « *dispositif guerrier* »⁸¹, présente un État en guerre contre « *ses ennemis de l'intérieur* », c'est-à-dire les détenus, et un rapport clairement conflictuel entre ceux-ci et le pouvoir, sans caution de justice ou d'indépendance puisque la dernière instance de la représentation publique est juge et partie dans les conflits.

Claude Faugeron, dans une considération qui n'est pas sans rappeler ce que Robert Ezra Park pensait de la ville au plus fort de l'École de Chicago⁸², fait de la prison :

« un laboratoire d'analyse du social privilégié, dans la mesure où elle concentre, dans un espace circonscrit et de façon amplifiée, bien des phénomènes observés dans d'autres champs de la société. »⁸³

Philippe Combessie porte son attention sur ce qu'il nomme « *les zones sensibles*⁸⁴ », ces espaces qui ceinturent les prisons ou encore « *le champ social péri-carcéral* ». Il met en lumière toute l'ambiguïté d'une société qui tait ses institutions pénitentiaires tout en vivant près d'elle. Et quand elle les rejette aux abords des villes ou en pleine

80 Philippe COMBESSIE, « Surveillants de prisons : condamnés à l'obscurité? », *Informations sociales*, 82, 2000, p. 64-71.

81 A. CHAUVENET, « Guerre et paix en prison... », *op. cit.*

82 Robert EZRA PARK, « La ville comme laboratoire social », in *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine.*, Flammarion, coll. « Champs essais », n° 571, 2004, p. 167-183.

83 Claude FAUGERON, « Peut-on réduire l'emprise de l'enfermement? Quelques questions sur la légitimité de la prison », in *La justice pénale et l'Europe*, Bruylant, 1996, p. ; Philippe COMBESSIE, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, coll. « Repère », 2009.

84 Philippe COMBESSIE, « La ville et la prison : une troublante cohabitation », *Projet*, 269, 2002, p. 70-76.

campagne⁸⁵, elle ne parle jamais aussi bien de ses propres angoisses et impuissances à traiter la déviance.

Mais Goffman pensait déjà la relation entre l'institution sociale et la société dans *Asile*. Avec le concept de « *coefficient de perméabilité* », il décrit « *la facilité selon laquelle les normes propres à l'institution et les normes du milieu environnant sont susceptibles d'interférer.* » Il reconnaît l'opportunité d'une étude de « *quelques-unes des relations dynamiques qui existent entre l'institution totale et la société environnante* »⁸⁶.

Pour autant, Goffman porte son intérêt sur la société qui entre en prison et non sur la prison qui l'interpelle et l'impacte. Elle y entre, malgré les murs, par ses valeurs, ses représentations sociales, et, quelles que soient ses velléités de gommer par exemple tout héritage socioculturel chez les reclus :

« il ne semble pas y avoir dans notre société d'institution totalitaire où les préoccupations socio-culturelles soient totalement absentes. »⁸⁷

Quoi qu'il en soit, une part de la sociologie de la prison pense la relation de l'institution totalisante à la société et réciproquement ; c'est pourquoi beaucoup de ses travaux investissent des champs qui sont aussi ceux « de l'extérieur », à savoir les liens familiaux, la sexualité, le travail, la santé, le rôle des femmes, l'art, la religion, etc.

Par conséquent, à la différence de Corinne Rostaing qui remarque que la prison est comme « *une vie hors la vie sociale* »⁸⁸ parce que le détenu, entre autres, est isolé de « *son groupe familial, professionnel ou amical* » et qu'il est enfermé aussi dans ce paradoxe de l'institution qui a devoir de le réintégrer dans ce qu'il a perdu, ce présent travail veut affirmer que les formes de socialisations rencontrées en détention sont du domaine de la vie sociale, constamment connectées à celui-ci. Pour l'écrire autrement, le constat de la rupture avec le monde ne suffit pas à décrire l'institution totalisante ; cette rupture est aussi un fait social qui entraîne des modalités de vie carcérales qui sont, à leur tour, des composantes de la vie en société.

« *Y nous traitent comme des merdes, dehors. Mais la merde c'est chez eux aussi ! Qu'ils ouvrent les yeux pour la regarder, la merde. Et si c'est leurs fils ou leur frère qu'est en taule ? Là c'est plus dehors, ça rentre chez eux. Ça peut arriver à tout le monde.* »⁸⁹

Les coupures familiales apportent, ainsi, d'autres pratiques de relations, qui restent de la socialisation et elles interrogent avec pertinence les précédentes. Les nouvelles modalités de communication entre le reclus ou la recluse et son cercle de socialisation primaire (par les

85 Philippe COMBESSIE, *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale.*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/ Les Éditions ouvrières, 1996.

86 E. GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux...*, op. cit., p. 171.

87 *Ibid.*, p. 174.

88 Corinne ROSTAING, « La non-mixité de l'institution carcérale. À partir des prisons de femmes », *Mana*, 5, second semestre 1998, p. 105-123.

89 M., 32 ans, en détention depuis 11 ans, au moment de ces propos.

parloirs, les écrits, le téléphone, les intermédiaires, les conduites illégales de communications, etc.) attestent de la plasticité de la vie sociale qui ne connaît pas « d'en dehors ». Ou il y a une relation, ou il n'y en a pas.

« Si tu savais comment on s'écrit, elle et moi. J'aime pas écrire, mais depuis la prison, j'arrête pas. Jamais je lui écrivais comme ça avant, ou que j'aurais pu lui dire des trucs comme je lui dis. »⁹⁰

S'il est facile de trouver d'émouvants exemples de persistance de ces relations intimes, il était aussi aisé d'en trouver qui démontrent que les structures familiales ne résistent pas à une telle épreuve. Pourtant, dans leur grande majorité⁹¹, les relations familiales s'adaptent à cette contingence et, qu'avec le temps, les modalités relationnelles persistent malgré les nouveaux contextes de rencontres, avec tous leurs aléas, allant de la scène de ménage aux épanchements les plus tendres, et quand cela est possible, aux relations sexuelles, vitales pour l'équilibre de tous.

« L'autre jour au parloir y en a un qui file une de ces beignes à sa femme ! On s'est tous regardés avec les collègues on n'a pas su trop quoi faire sur le coup. Elle pleurait un peu. Ils se sont calmés alors on a attendu et ça s'est arrangé comme ça. Encore un qui se croyait dans son salon. »⁹²

Cette adaptation ne signifie donc pas que tout continue dans le meilleur des mondes. Les familles des détenus souffrent et sont dans ce que Caroline Touraut nomme « une expérience carcérale élargie »⁹³. Elles subissent, elles aussi, une cruelle réalité de rupture avec leur vie d'avant l'incarcération de leur proche, et avec la société dans laquelle elles ne sont pas séparées par des murs pourtant, mais par un fort stigmat.

Attestant du caractère social de cette coupure « d'avec le monde », l'institution carcérale est tenue, dans son cahier des charges, d'en tenir compte pour des raisons qui tiennent à la fois au conservatisme de sa paix carcérale et aux pressions extérieures de la société civile relayées par les politiques. Tout au long des divers programmes de réinsertion, elle a dû ainsi faire évoluer beaucoup de ces pratiques de relations avec l'extérieur et, à propos des relations familiales, cela s'est traduit par une modification des parloirs (présence des enfants, accès handicapés, élimination des dispositifs de séparation, etc.), l'introduction d'unités de vie familiale (IVF) dans certains établissements de longues peines, l'incorporation des maintiens des relations familiales dans l'estimation psychologique et comportementale des détenus, des dispositifs d'accueil formel des familles (salle d'attente, standard de prise de rendez-vous pour les parloirs, etc.).

90 J.M, 41 ans, en détention depuis 3 ans et demi, au moment de ces propos.

91 Au regard de nos observations et de nos recueils de témoignages sur 8 ans et nos 3 ans de souvenirs en maison d'arrêt.

92 Un surveillant, mai 2013.

93 Caroline TOURAUT, « Entre détenu figé et proches en mouvement. « L'expérience carcérale élargie » : une épreuve de mobilité », *Union Nationale des Associations Familiales | Recherches familiales*, 6, 2009, p. 81-86. Ainsi que ; Caroline TOURAUT, « Parentalité partagée à distance : rôles parentaux et rapports conjugaux face à l'enfermement », XI, 2014, <http://champpenal.revues.org/8759>.

L'administration pénitentiaire met actuellement à disposition :⁹⁴

- **162** structures d'accueil des familles en attente de parloir
- **22** structures d'hébergement de nuit pour les familles venant de loin
- **65** espaces aménagés pour les enfants dans les parloirs
- **73** structures assurent la garde des enfants, **22** accompagnent les enfants aux parloirs. **150** associations animent ces accueils.
- **100 %** des établissements sont dotés de cabines téléphoniques pour permettre aux personnes détenues d'exercer leur droit d'appeler leurs proches.
- **70 unités de vie familiale (UVF)** sont en fonctionnement dans 21 sites au 1^{er} janvier 2013. Il s'agit d'appartements (de 2 à 3 pièces) où des personnes détenues ne bénéficiant pas de permissions de sortir peuvent recevoir leur famille pour une durée allant jusqu'à 72 heures.
- **33 parloirs familiaux** (petits salons préservant la confidentialité et l'intimité, d'une superficie variant de 12 à 15 m²) équipent 9 établissements.

Pour autant, une grande partie de ses efforts est hautement critiquée par nombre d'usagers et d'associations sur la base de l'expérience de leurs modalités d'application et de leur utilisation au quotidien. C'est la synergie associative qui aide à ce maintien des liens familiaux en proposant des services et des personnes qui pallient les manquements de l'institution. Mais les faits sont là : à la fois pour des raisons de fonctionnement interne et un rapport à la société qui s'en est inquiétée en son temps⁹⁵, soutenus aussi par des engagements bénévoles et militants actifs, les murs qui enferment présentent bien cette porosité indispensable au social.

Les acteurs de la porosité

Intervenants de la société civile

Témoins de cette richesse d'interaction entre l'institution totalisante et l'extérieur, de nombreux acteurs de la société civile interviennent donc en prison.

Des associations catholiques, d'inspiration catholique, ou œcuménique, comme Auxilia, OVDP, Œuvre de la Visite aux Détenus en Prison qui deviendra l'ANVP en 1994, le Secours catholique, le Courrier de Bovet, la CIMADE, prennent une importance grandissante dans les prisons françaises, à partir des années soixante, dans la mesure où elles pallient les manques récurrents de l'administration pénitentiaire en matière de financement, d'effectifs et de type d'actions. Ces actions concernent la visite des détenus, l'aide matérielle aux prisonniers, la correspondance avec les personnes incarcérées et, enfin, la réinsertion de ces dernières.

Parallèlement à ces aides et assistances, des associations de revendications de droits pour

⁹⁴ Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2013..., op. cit., www.justice.gouv.fr.

⁹⁵ Notamment à l'occasion de mouvements revendicatifs de la fin des années 70, ainsi que cela sera étudié en chapitre IV, à propos de l'historique de l'engagement bénévole en détention.

les détenus et pour de meilleurs états d'incarcération se sont fait jour. La médiatisation des troubles dans le milieu carcéral, souvent dus aux conditions de vie scandaleuse qui y règnent, relayée à l'extérieur par la mobilisation d'intellectuels, comme Michel Foucault, Pierre Vidal-Naquet et Jean-Marie Domenach, seront à l'initiative de la création de certaines structures, tel que le GIP (Groupement d'information sur les prisons). C'est aussi le cas du GENEPI (Groupement d'Étudiants National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées) qui, sous l'initiative de Lionel Stoléru, conseiller technique à la présidence de la République, voit le jour le 26 mai 1976. L'idée est d'instaurer un lien entre les étudiants et les personnes détenues car, pour ces dernières, les besoins en formation sont immenses⁹⁶.

Progressivement, d'autres associations, parfois spécialisées dans un type particulier d'actions, et attestant de besoins précis, insuffisamment satisfaits, entrent dans le monde carcéral. Des structures plus larges les fédérant, comme l'ARAPEJ, ou qui leur apportent conseils et moyens comme France Bénévolat, gagnent un poids institutionnel qui permet des actions plus pérennes et élargies. L'administration, lentement, engage avec elles, sous les pressions des élus et des textes réformateurs, des accords et des conventions qui fixent, à la fois, et leurs cadres d'interventions et leurs limites⁹⁷.

Intervenants professionnels

Une institution totalisante n'est jamais en totale autonomie, ni dans son élaboration, ni dans son fonctionnement ou la maintenance de ses installations. Certes, la prison a souvent utilisé les compétences des reclus pour assurer les tâches de services et de maintenances les plus courantes⁹⁸ (repas, nettoyages, réparations légères, entretiens des locaux ou des « espaces verts », etc.). Elle forme aussi, à ses propres besoins en prestations, des surveillants à qui elle attribue des fonctions particulières (lingerie, cuisine, responsable informatique, service technique, commandes d'achats, etc.).

Toute une gamme de professionnels intervient dans l'institution totalisante depuis que celle-ci s'oriente de plus en plus vers une privatisation des services et de la gestion de la vie quotidienne des détenus, en dehors de celle de leur surveillance. Quant aux travaux les plus conséquents, ils font l'objet d'appels d'offres auxquelles répondent les entreprises qui sont intéressées. Avec la logistique que demande le « cantinage », c'est-à-dire le droit, pour les détenus, de commander des denrées alimentaires, des biens culturels et vestimentaires, c'est la société de consommation et ses effets qui entrent en prison.

Le travail en détention, cela a été mentionné, remonte à l'origine de l'enfermement, et

96 Bruno MILLY, « L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles », *Déviance et Société*, 28, janvier 2004, p. 57-79, coll. « Médecine & Hygiène ».

97 Certaines de ces associations, ou fédérations d'associations seront précisées au chapitre 3 et une liste illustrant un tel partenariat est disponible en annexe.4.a.

98 Ils sont qualifiés d'auxiliaires par l'administration et sont rémunérés (entre 180 et 300 euros par mois selon les échelons)

atteste que l'institution totalisante a toujours été en rapport avec le monde économique et productif de la société⁹⁹. Si, de nos jours, l'aspect punitif du travail est « relativisé », dans les textes au moins¹⁰⁰, le travail faiblement rémunéré des détenus, sans véritables droits¹⁰¹ ni contrats¹⁰² tels que la législation l'offre pour ceux de l'extérieur, continue à faire polémique. Mais, en ce qui concerne ce présent propos sur la porosité carcérale, le travail entraîne que des sociétés privées, des concessionnaires, interviennent en détention, faisant entrer des considérations économiques et productives qui sont celles de l'ensemble de la société. La notion de « moindre éligibilité », abordée précédemment, prend toute sa dimension ici, quand on constate que les conditions de travail et de rémunération seront toujours inférieures à celles qui sont proposées hors des murs.

En ce qui concerne la formation, professionnelle ou scolaire, en détention, l'une des missions confiées à l'institution totalisante, une majorité du personnel rattachée à cet effet provient de structures extérieures, par exemple, l'Éducation nationale. Quelles que soient les réserves, justifiées, que l'on peut émettre sur ce rapport entre éducation et détention¹⁰³, il ne reste pas moins que ce sont des professeurs rémunérés qui dépendent de leur ministère, qui entrent en détention pour dispenser leurs cours¹⁰⁴.

Enfin, de fait, tous les professionnels de la détention, du directeur au surveillant, du secteur administratif au médical, en passant par celui du judiciaire, entrent et sortent quotidiennement de l'univers carcéral. Penser qu'ils laissent, en venant travailler, tout ce qui, dehors, enrichit leur vie et les qualifie en tant qu'être socialisé, est une illusion à laquelle ils souscrivent parfois dans leurs propos. Quoi qu'ils en disent, leur vie personnelle imprègne considérablement la détention, bien au-delà, ou avec leur fonction, ainsi que cela sera illustré à propos des socialisations qui en découlent. Mais, tout aussi discutable, est cette affirmation parfois maintenue par ces professionnels eux-mêmes, qu'en sortant de la détention, ils laissent « tout ça derrière eux ». Outre le stigmate de la profession¹⁰⁵, les cas de divorce, de dépression et jusqu'aux actes de suicide, tout témoigne qu'ils restent affectés par leur métier une fois sortis des murs de la prison.¹⁰⁶

99 Gonzague RAMBAUD, *Le travail en prison. Enquête sur le business carcéral*, Paris, autrement, coll. « mutation », n° 259, 2010.

100 Le travail n'est plus obligatoire en détention, même si, paradoxalement, il fait partie des critères d'attribution des remises de peine, dans notre établissement, par exemple.

101 L'article L. 717-3 alinéa 3 du Code de procédure pénale affirme que « les relations de travail des personnes incarcérées ne font pas l'objet d'un contrat de travail »

102 Philippe AUVERGNON, « Le travail des détenus : l'impossible contrat de travail ? », in *Prisons sous tension*, Nîmes, Champ Social éditions, coll. « Questions de société », 2011, p. 88-117.

103 B. MILLY, « L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles... », *op. cit.*

104 Il faut préciser que beaucoup le font sur la base d'un volontariat et cet engagement, entraîne des formes de socialisations bénéfiques aux détenus qui pallient, en partie, les contradictions et les apories constatées entre les velléités éducatives des uns et celles, sécuritaires, des autres.

105 Didier FASSIN, « Un métier en quête d'honneur », in *L'ombre du monde*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2015, p. 257-294.

106 Antoinette CHAUVENET, Françoise ORLIC et Georges BENGUIGUI, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, 1994.

Intervenants médiatiques

Le rapport de la société à ses structures d'enfermement a toujours présenté des dimensions symboliques et se pense dans la relation de la société dans sa globalité, avec ses univers clos. Tous les procédés de médiatisation, d'information ou de loisir, de l'écrit à l'image sonore, se sont penchés sur les institutions totalisantes.

De nos jours, la presse audiovisuelle entre en détention, avec la participation, parfois ambiguë, de l'administration pénitentiaire prise dans des stratégies de communication politique où priment autant l'événementiel que l'absence de déontologie des professionnels chargés de présenter au public ce qui leur est ordinairement inaccessible¹⁰⁷. Les détenus, au visage flouté, à la voix déformée par des « Voice coder » deviennent acteurs d'une représentation de leur enfermement, mise en scène par des demandes (de l'institution carcérale ou des médias) qui les dépassent. Instrumentalisés, ils tentent, obéissants ou manipulateurs, d'élaborer une image souvent exigée par les autorités ou les « clichés » qu'ils reçoivent de leur propre situation par la télévision. Comme ces jeunes des cités qui jouent les casseurs devant des caméras de journaux télévisés complaisants, certains taulards « se la jouent » à « la *prison break*¹⁰⁸ ». Ils reconstruisent un univers carcéral et des comportements calqués sur ceux des séries américaines auxquelles le grand public associe désormais la vie en détention en France. Ces perceptions faussées de l'institution totalisante, de la part de ceux qui y vivent ou ceux qui la saisissent par projection, illustrent que la relation qui unit les deux mondes pourrait bien n'en faire qu'une : une représentation symbolique mensongère et abrutissante.

L'infiltration technologique

Enfin, la technologie est aussi un élément qui atteste de la porosité de l'institution totalisante quant à la société de consommation et ses répercussions dans l'univers carcéral. En effet, les avancées dans ce domaine, notamment celui de la télécommunication, ont bouleversé le fonctionnement formel et informel de la prison. Avec l'introduction de la télévision, en passant par l'ordinateur, et le téléphone (tout cela étroitement contrôlé et légiféré), avec un décalage qui caractérise bien son conservatisme, l'institution a dû modifier ses réglementations en matière de droits pour les détenus, ses modalités de surveillance, et ses prérogatives à totaliser la circulation des informations entre ses murs et l'extérieur. Trop souvent considérée que sous l'angle des impératifs de sécurité, l'évolution des techniques de communication, par exemple les téléphones portables,

107 Pascal DÉCARPES, « Topologie d'une prison médiatique », *Champ pénal/ Penal field*, Vol.I, 2004, <http://champpenal.revues.org/24>.

108 Feuilletton télévisé américain de 4 saisons, soit 81 épisodes, créé par Paul Scheuring. Un homme se fait emprisonner délibérément, afin de préparer une évasion, celle de son frère, accusé à tort. Très grand succès d'audience en France et très suivi par les détenus, entre 2006 et 2010.

modifie profondément l'organisation de ces impératifs. Même si l'administration se dote en moyens d'endiguer cette évolution par une logique techniciste sécuritaire de plus en plus grande, elle ne parvient pas à contrer les adaptations secondaires des détenus liées à ces nouvelles possibilités. Par exemple, la prolifération et les trafics autour des téléphones portables amènent de plus en plus de professionnels à s'interroger sur l'opportunité de les autoriser afin de mieux les contrôler. Comme l'informatique, cet encadrement amène une adaptation circonstancielle de la part des détenus à ces contraintes et à des pratiques clandestines pour en tirer plus d'indépendance encore. Ce petit jeu du « chat et de la souris », par l'intermédiaire de la technique, n'est qu'une illustration, parmi tant d'autres, de ce combat typique de l'institution totalisante entre des logiques formelles et informelles qui seront décrites un peu plus loin.

Il importe de saisir combien l'évolution technique interroge le rapport de l'institution totalisante à la société, et comment des pratiques d'adaptation, souvent lentes, ou parfois rapides et violentes, perturbent la détention et peuvent laisser penser que les conséquences en matière de relations qui en découlent sont endémiques au champ carcéral. Mais c'est beaucoup plus complexe que cela. Les formes de socialisations carcérales se saisissent de cette interaction avec l'extérieur, et ce sont les modalités de cette saisie et leur souplesse à les intégrer qui sont typiques de l'univers de la prison. Les chapitres trois et quatre illustreront cette plasticité socialisante opportuniste.

Relation totale et totalisante

Lorsque l'on étudie la détention, il convient de bien poser les termes employés afin d'éviter tout excès dans leur utilisation.¹⁰⁹ C'est aussi une des raisons du choix du terme *institution totalisante* : tenter de repositionner toutes ces expressions « totale », « totalitaire », « totalisante » dans un champ de travail approprié à une démarche sociologique prospective.

Une des caractéristiques de *l'institution totalisante* est que la pression *totalitaire*, qui conduit à une totalisation de l'existence du reclus, s'inscrit dans une perspective *totale* qui concerne l'ensemble de la société et engage d'autres acteurs que ceux de son champ d'action ou de pratique.

En étudiant le champ carcéral, l'analogie est rapide avec le cloisonnement de l'espace et celui de son sujet. Parfois, c'est le paradoxe de ce cloisonnement avec la multitude de ses objets d'études qui donne le vertige. Le risque est grand de faire l'impasse sur les perspectives de la relation d'une institution d'enfermement avec l'ensemble de la société, ou de ne pouvoir penser l'enfermement dans une telle dynamique sociale.

¹⁰⁹ Nous ne ferons pas ici l'énumération des comparaisons immondes de l'univers carcéral avec les camps de concentration, ou encore celles d'avec les régimes politiques (totalitaires) les plus extrêmes au nom de mauvaises conditions d'incarcérations constatées en France qui, elles, pour autant, restent avérées et à contester.

Il convient de poser *comme toujours totale cette relation*. Il n'y aurait aucun effet dans un centre de détention, particulier, qui ne serait que spécifique, unique à cet endroit, et qui ne s'inscrirait pas dans la totalité de sa compréhension et de ses manifestations, avec une réalité sociétale.

La société a une influence *totale* sur l'institution qui enferme selon des modalités *totalitaires*, l'institution est alors *totalisante*, car elle concerne tous les aspects de la vie du détenu, y compris ses relations avec l'extérieur jusqu'à ses conditions de sortie et de vie après son enfermement. Cette totalisation de la vie des individus sous des formes de gestions et de rationalisations imposées peut donner l'illusion d'une socialisation intrinsèque, produite pour et par elle-même, alors qu'il n'en est rien. Quand bien même l'institution totalisante présente des formes de socialisations particulières qui seront étudiées dans ce présent travail, ce sont des formes qui illustrent la dynamique d'un rapport à la société dans son entier dans laquelle elles s'inscrivent. Plus s'accroît l'illusion d'une socialisation totalisante endogène, une socialisation basée sur la violence et la coercition, plus le rapport à la société est distendu. Plus la certitude que d'autres formes de socialisations sont possibles, basées sur le don et la reconnaissance par exemple, comme cela sera aussi étudié, et plus ce rapport se resserre.

C'est en ce sens qu'une structure d'enfermement se définit aussi par ses liens à la société dont elle est issue et qu'elle les *totalise* par sa capacité à déplacer le curseur de l'état de traitement de ses reclus en fonction de facteurs « externes » comme celui de la *moindre éligibilité* ou de la *normalisation*.

2. LES TEMPORALITÉS DE L'INSTITUTION TOTALISANTE

Le temps est bien une des notions les plus symboliques qui soient de cette relation totale du monde carcéral avec la totalité de la société. Présenté en détention, d'une façon paradoxale, comme une rupture avec des temporalités qui lui seraient extérieures et complètement figées, voire mortifères, il rejoint des préoccupations ontologiques et sociales qui nous concernent tous. Il présente une complexité qui, à elle seule, pourrait faire le sujet de tout un travail de thèse.

Ce qui est postulé pour ce présent travail, et cela dans toutes ces années d'observation en détention, c'est que le temps, le temps carcéral, ne peut être perçu ou appréhendé par les acteurs, quels qu'ils soient, chercheurs compris, en tant que tel. C'est sa représentation qui l'est. Ce temps de l'entre murs n'est pas la perception d'un vécu, c'est une mise en sens du ressenti de celui-ci, en des moments de représentations qui, à leur tour, prennent valeur de vécu et d'affects. Des valeurs sociales donc. Bien souvent, le sociologue qui

tente de partir de ces vécus et de ces affects pour saisir le temps de la détention, paye le prix des difficultés matérielles et conceptuelles pour parvenir à proposer des définitions qui satisfassent tout le monde.

a) Critiques des temporalités « classiques » de l'incarcération

Figé et mortifère

Beaucoup de conceptions du temps carcéral font des détenus des victimes passives, entièrement soumises aux poids des différentes temporalités qui les oppressent. Il y aurait un travail nécessaire à faire pour revoir toutes les considérations émises sur le temps carcéral par les différents chercheurs et chercheuses¹¹⁰, et à les retravailler une à une, car elles sont incomplètes, ambiguës ou parfois stéréotypées.

C'est le cas, par exemple, du « cliché » d'un présent éternel et mortifère :

« Le cas-limite de la prison en fournit une preuve supplémentaire, en quelque sorte par défaut : réduit à un rythme infligé à des individus immobiles, le temps est confiné dans un présent qui, comme celui des défunts, s'éternise. »¹¹¹

Cette « zombification » des détenus par certains sociologues n'est pas acceptable.

Ma recherche en littérature sociologique concernant la relation des détenus avec le temps carcéral parfois me laisse perplexe, et souvent cesse de m'interroger pour me mettre en colère.

Qu'est-ce que c'est que ces représentations, ces descriptions, et qu'en penseraient les détenus eux-mêmes s'ils venaient à les lire ? Ainsi, et c'est bien dommage d'avoir à le lui reprocher car son ouvrage est passionnant, Gilles Chantraine en page 170 de son livre¹ qui parle de cet auxiliaire qui ne serait auxi² finalement que pour échapper à un temps mortifère et passer ainsi le temps. Moi qui le suis, auxiliaire, je voudrais crier combien de telles observations qui se veulent des faits et des conclusions passent à côté de ce qui se vit au quotidien. Présenter ainsi le temps mortifère, et les détenus comme des zombies, c'est ne pas voir les effets présents de socialisation que cela peut aussi apporter, que de passer la serpillière, servir les repas, nettoyer les poubelles. Être auxiliaire permet d'être en phase avec ce qui se passe dans la prison, d'être en interaction avec une grande partie de ses multiples ramifications socialisantes. Cela permet des contacts avec les autres détenus, avec les surveillants, et des moments informels bien particuliers qui sont bien des marqueurs temporels de vie.

Carnets de terrains, avril 2013

1 Gilles CHANTRAINE, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt.*, Paris, PUF, coll. « Partage du savoir », 2004.

2 Auxiliaires, c'est-à-dire employé au service général de l'établissement.

110 Pour ensuite étendre cette louable intention à toutes les sphères qui produisent, colportent et entretiennent de tels clichés.

111 Alain Bensa, « Images et usages du temps », *terrain*, 29, septembre 1997, <http://terrain.revues.org>

Figurer les détenus dans un temps mortifère, c'est oublier que les êtres incarcérés sont acteurs et producteurs de temporalités, ainsi que les autres intervenants en relation avec eux, comme les agents professionnels de l'incarcération ou les bénévoles, par exemple. C'est oublier aussi combien les activités du quotidien engendrent des effets sur la durée de vie vécue, et qu'en termes de socialisation, ils ne sont plus, ou n'ont jamais été des manières de « tuer le temps ».

Ce présent travail entend surmonter les conceptions idéales typiques du temps, trop souvent élaborées à propos des conséquences sur les corps et les esprits, des lieux liberticides de l'architecture carcérale, et donc des éléments matériels de l'enfermement. Ces conséquences ne sont pas à nier, évidemment¹¹². Ceux qui posent que les temps des acteurs de l'institution carcérale sont différents selon les moments et les statuts ont raison quand ils les conçoivent ainsi pour chaque individu, hors de sa relation étoilée avec les autres. Mais dans les cadres de leurs interactions, les acteurs ont un temps commun, celui de la socialisation, quand bien même leur rapport ontologique au temps les caractérise chacun différemment¹¹³.

Une relation s'opère toujours dans un espace-temps, un lieu-moment, un ici-maintenant.

Bien sûr, le rapport au temps en détention pour le détenu :

- varie en fonction des diverses périodisations mises en œuvre tout au long de son incarcération.
- est une interruption d'un parcours de vie, signifiant ainsi une discontinuité par rapport au passé et au futur.
- que ses rythmes sont différents, bien que présentant la même durée [que le monde extérieur ou celle des autres agents, etc.].¹¹⁴

Certes, ces conceptions carcérales du temps (ou des temps) sont portées par des témoignages, et sont souvent sollicitées, mais elles indiquent un rapport au temps de l'acteur différent de celui qui est exprimé (quand il peut être exprimé) dans l'entretien. Par le fait que l'enquêteur n'est jamais constamment sur le terrain vingt-quatre heures sur vingt-quatre, à tous les endroits de la détention, il reçoit ponctuellement (et cette ponctualité fait temps aussi) des ressentis, des bribes, ou des reconstructions péniblement émises, souvent dans la souffrance, du rapport au temps des détenus. Un détenu interrogé sur le temps ne peut que présenter celui-ci, dans la sollicitation qui lui est faite d'en rendre compte, comme

112 Nous qui les connaissons depuis bientôt douze ans

113 Du reste, le temps de l'interaction est lui aussi un temps en partie ontologique, un temps perçu de sa relation à l'autre par le sujet. Cependant il n'est pas la prise en compte de la perception du temps de l'autre qui, elle, est de dimension intersubjective.

114 Manuela Ivone CUNHA, « Le temps suspendu. Rythmes et durées dans une prison portugaise », *terrain*, 29, septembre 1997, <http://terrain.revues.org/3224.html>.

une souffrance, puisque le temps est incorporé dans la peine, il en est l'expression même. Quel tabou, quel scandale si des temporalités de convivialité, de franches rigolades ou des moments mémorables d'amitié, devaient être évoquées ! Comme craignant que cela remette en cause ou amoindrisse l'horreur carcérale, le chercheur, comme le détenu, modèrent l'expression de ces temporalités. Ils n'ont pas tort : ils ne savent que trop comment cela serait récupéré politiquement. Voilà donc une autre souffrance qui s'ajoute à la liste déjà longue de celle de l'espace d'enfermement : les quelques plaisirs aussi doivent être tus, dans une schizophrénie insupportable de la mise en scène de la pénitence.

Il y a une forte sollicitation de la part des chercheurs, mais aussi d'autres acteurs, médias, familles, à demander aux détenus de traduire un temps d'enfermement que, par définition ces autres ne peuvent qu'appréhender à travers un témoignage qui doit lui-même s'élaborer. Cette élaboration induit une représentation, de la part du détenu, non seulement de son temps vécu, mais de ce qu'il pense qu'en attendent aussi ceux à qui il s'adresse. De même, les interprétations de ceux qui reçoivent cette représentation sont sujettes à caution. Ainsi, quand Gilles Chantraine écrit à propos d'un mineur en détention :

« Pour donner un rythme au temps carcéral, Jérôme sort de sa cellule dès qu'une activité le lui permet. »¹¹⁵

Il ne semble pas saisir toute la dimension projetée d'une telle interprétation à propos d'un temps carcéral qui n'est déjà pas objectivé ainsi par le détenu. La priorité de l'activité, chez le détenu, c'est bien le lien qu'elle permet d'établir avec les autres détenus, avec les intervenants (bénévoles ou professionnels), voire le personnel encadrant pénitentiaire. Le fait que cela soit souvent traduit par un « *ça passe le temps*¹¹⁶ » est à considérer non pas dans son sens littéral, mais comme une tentative pudique de reconnaître, par ce recours au temps, la nécessité de liens et d'échanges dans l'institution totalisante. Cette formulation, pour beaucoup de détenus, évite le malaise d'avoir à admettre à un représentant de l'« extérieur » que l'on trouve de tels liens aussi en détention. Comme pour la souffrance, invoquer le temps à passer devient presque une excuse pudique, un prétexte à taire ce besoin relationnel et à marquer implicitement combien il importe et combien, quand il n'est pas possible, alors c'est le temps qui émerge, éprouvé en ennui. Mais le détenu pense-t-il donner « *un rythme à son temps carcéral* » en ayant accès à une activité ? Non. N'est-ce pas une projection du sociologue qui lui donne de telles intentions quand les siennes sont plus concrètement la rencontre de l'autre ? N'est-ce pas aussi une projection du détenu quand, rétrospectivement, il met en récit ainsi son besoin ou son manque relationnel par des intentions de « *tuer le temps* » ?

115 Gilles CHANTRAINE, Séverine FONTAINE et Caroline TOURAUT, *Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineur*, CESDIP, coll. « Études & données pénales », 2008, p. 187.

116 Une des remarques qui reviennent le plus dans les témoignages des détenus récoltés par les chercheurs et que les détenus, nous l'attestons, se font entre eux aussi.

Problèmes sur le temps

Quelque chose ne va pas. Ils sont nombreux à me parler de « *passer le temps* », « *de tuer le temps* », d'autres encore me disent « *occuper le temps* », etc....

Mais quand j'essaye de préciser ce qu'ils entendent par là, j'ai comme l'impression que ce temps à tuer, à occuper, ils ne parviennent pas à le saisir et à l'explicitier. Quand ils m'en parlent, c'est toujours avec une distance qui justement les sépare de ce temps dont ils me parlent et qui devient un temps présent, celui qu'ils occupent à parler.

Le plus étonnant, c'est qu'ils sont très précis, quand je les interroge, sur les activités qu'ils ont faites pour occuper ce temps « mort », et ce n'en est déjà plus un. Idem sur les relations et les interactions qui s'y sont déroulées.

Quand je me renseigne en leur demandant si, au moment où ils se lancent dans une activité, ils le font en pensant à ce temps à tuer, beaucoup ne saisissent pas ce que je veux leur demander. Ils continuent à m'expliquer qu'ils le font pour passer le temps. Jamais aucun, après toutes ces années, ne m'a dit qu'il avait eu cette pensée au préalable. Et quand je cherche avec eux à définir un temps à tuer, un temps mort, ce n'est jamais un temps avec des activités impliquant des relations avec autrui dont ils me parlent, c'est de solitude ou d'introspection anxiogène liée à des problèmes judiciaires ou familiaux.

[...]

Quand je relis mes notes, que je recherche systématiquement des expressions qu'ils utilisent à ce sujet, je constate avec étonnement qu'ils ne disent rien d'autre qu'une absence de relations ou d'interactions, et qu'alors ils se lancent dans des activités individuelles ou introspectives pour tuer ce temps.

Je remarque aussi, dans la structure des récits que je recueille, que ces expressions sont des marqueurs temporels à propos du temps passé. Ce sont des sortes de liaisons, des connecteurs dans leurs discours qui couvrent des périodes indistinctes ou informulées entre des périodes actives beaucoup plus explicites et explicitées. Ensuite, quand ils sont sollicités à les préciser, ces connecteurs qui marquent des temporalités imprécises dans les premiers discours, cessent d'être mobilisés. [...]

Ces expressions toutes faites semblent alors prendre une double forme, ontologique et sociale : personnaliser (en les reconstruisant) des moments plus difficiles à appréhender et à formaliser dans une trame de récit personnel, et attester de périodes de manque relationnel et du regret de celles-ci.

[...]

À la lumière de cela, je repotasse d'autres témoignages de détenus issus de la littérature dont je dispose, notamment les ouvrages formalisant des enquêtes sociologiques en milieu carcéral et je constate avec surprise les mêmes ambiguïtés dans l'utilisation des termes. Presque une tautologie chez beaucoup d'auteurs, et les mêmes marqueurs de temporalités non explicitées ou de saut de temps de récit ponctués par ces expressions dans les témoignages.

[...]

N'y aurait-il pas une certaine paresse intellectuelle et méthodologique à considérer comme principe explicatif « un temps à tuer » pour donner sens à des modalités d'actions ou des pratiques sociales ? Que vient faire dans un travail sociologique des expressions comme celles-ci ? Et qu'est-ce que je peux en faire si je m'en contente ? Rien, à moins de les interroger, elles aussi.

Je tire la ficelle de quelque chose d'intéressant et en grattant ce vernis, je retrouve les socialisations et leurs cruelles absences, et là, je suis bien sur mon terrain, celui de la sociologie et de ma prison.

Carnet de terrain, août 2015

Nulle personne à incriminer dans ce constat de confusion des représentations et de leurs mises en sens symboliques. Il convient de saisir, là, les limites du travail sociologique classique de terrain en milieu confiné et combien une présence en continu permet une appréhension différente des mêmes propos recueillis ainsi que de leur traitement.

Pour autant, le travail de Gilles Chantraine sur le temps devient pertinent quand il remarque que :

« Ce lieu de passage n'est pas vide de sens pour l'acteur ; épisode spécifique d'une biographie, la détention oblige l'acteur enfermé à un « travail biographique », au cours duquel passé, présent et futur se redessinent, et où les « conceptions de soi sont à redéfinir. »¹¹⁷

Ce lieu de détention qui donne des compétences aux acteurs de mise sens de leur vécu ne peut donc pas faire d'eux des êtres amorphes et passifs. Exprimer son temps carcéral, c'est déjà agir dans une temporalité. Et, recevoir cette forme d'expression pour le chercheur en est une autre, tout autant qu'il y en aura une autre encore, lors de son interprétation.

L'ennui comme une souffrance

Il découle de ce cliché mortifère du temps carcéral, qui revient régulièrement dans les interprétations des différents professionnels ainsi que dans les mises en sens présupposées par les détenus de leurs attentes, que le temps de l'enfermement est aussi un temps d'ennui et, plus encore, un ennui éprouvé comme une souffrance.

Ce présent travail affirme, lui, que ce qui rend la perception du temps carcéral, son vécu, comme insupportable, ce n'est pas l'ennui, mais les moments de souffrances occasionnés par des absences de socialisations constructives pour le sujet ou leurs trop brèves durées. Les souffrances du temps sont loin de n'être qu'imputables à l'ennui. Si l'ennui peut induire une souffrance du temps, cette souffrance éprouvée l'oblitére aussi et fait entrer la personne dans une temporalité plus active et marquée.

¹¹⁷ G. CHANTRAINE, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt...*, op. cit., p. 12-13.

« Quand je m'ennuie, j'arrête pas de penser, en fait. Tu sais, à tout ce que j'ai perdu, à tout ce que je rate... Ça me prend la tête tout le temps. C'est pour ça, faut je m'occupe. Si je fais des trucs et que je vois du monde, ça passe plus vite et c'est supportable. Mais si je m'ennuie je pense à la taule, que plein de trucs vont encore me tomber dessus... Quand on s'ennuie, on est en danger, dans sa tête et dans son corps. Ça te bouffe tout, ton temps, ta vie, tout. »¹¹⁸

De brefs et d'intenses moments de souffrances (physiques, psychologiques, sociales) se succèdent pendant le temps de l'incarcération ; ils s'accumulent et bouchonnent sur le temps éprouvé. Mais ce temps est marqué aussi par des périodes plus fluides de relations et d'interactions. L'ennui est issu d'une absence de temporalité socialisante constructive, mais c'est aussi un moment, c'est aussi un « vécu », ressenti comme un manque, un « je ne sais pas quoi faire et être ». C'est un appel pathétique à la socialisation, un appel qui n'a rien d'amorphe quand il est émis ou entendu.

Arthur Schopenhauer avait parfaitement saisi son opportunité socialisante. Pour le philosophe, l'ennui, qui s'installe dès que la souffrance nous laisse tranquille :

« a assez de force pour amener des êtres, qui s'aiment aussi peu que les hommes entre eux, à se rechercher malgré tout : il est le principe de la sociabilité »¹¹⁹

L'ennui est vraiment un temps de plus dans la détention. Un temps activement présent qui interroge des socialisations rencontrées *avant* la détention, celles qu'elle propose *pendant*, et celles qui sont projetées sur un *après*. C'est bien le ressenti de cette absence, au regard de la pauvreté de l'offre présente, qui est une souffrance, tout autant personnelle que sociale. Souvent, le ressenti de l'absence se traduit aussi en attente impatiente pour ceux qui vont avoir la chance d'un événement socialisant marquant pour eux, comme une visite familiale, ou une permission.

« La semaine est longue, avant le parloir, le dimanche. J'en peux plus d'attendre. Je me fais chier comme pas possible, je suis trop impatient »¹²⁰.

C'est cette attente impatiemment éprouvée, active donc, qui fait ressentir l'ennui. Elle projette sur le temps vécu une platitude de sens au regard des promesses relationnelles à venir. Et parfois, cruel moment, pendant l'ennui et l'impatience, ces projections vont vers les personnes attendues et elles sont si disproportionnées que les moments de rencontres en sont perturbés et donnent le sentiment d'avoir été gâchés pour tous le monde. Les parloirs sont loin d'être uniquement des lieux d'effusions et de bonheur. Ils marquent aussi, au-delà des aspects déjà notés précédemment (relation toujours conflictuelle à la société, violences conjugales) ce surinvestissement relationnel lié au manque de socialisation, de part et d'autre des murs.

118 M, juillet 2014, 37 ans, en détention depuis 9 ans.

119 Arthur SCHOPENHAUER, *Le Monde comme volonté et comme représentation*, traduit par A. BURDEAU, Paris, PUF, 1998.

120 M, 28 ans, avril 2015

Pour les autres, ceux qui se satisfont de l'offre socialisante immédiate des activités internes à la détention, l'ennui n'est qu'une injonction à rechercher la relation dans ce cadre restreint quand elle vient à manquer.

Loin d'être vide, donc, l'ennui se charge aussi d'angoisse dans cette illusoire tranquillité que modère une expérience du taulard qui sait que d'autres souffrances vont survenir ou que des occasions socialisantes sont perdues, car non vécues.

« Toutes ces années, tout ce temps gâché. C'est des morceaux de ma vie, ça, que j'ai perdus. »¹²¹

L'ennui éprouvé est éprouvant d'activités introspectives.

Ce qui fait le plus endurer le temps carcéral reste toutes les souffrances que l'on y rencontre, et ces souffrances rendent l'ennui anxiogène, car il marque leur attente, cette certitude que les souffrances vont revenir, et leur fréquence. C'est parce qu'il est au milieu des tensions et de l'insécurité que l'ennui est insupportable et entraîne un ressenti proche de la souffrance. Il est préférable de concevoir chaque moment dans une dynamique de rapports entre des périodes disparates et non de se focaliser sur une seule, car le risque est grand de ne pas parvenir à les définir ou à les qualifier correctement. Ainsi, dans les récits des détenus, les moments d'ennui et d'attente des prochaines « tuiles » sont condensés ou requalifiés en un seul affect, morne et continu, où sont intriqués fréquence des violences (institutionnelles ou interactionnelles) et fatalisme à les côtoyer. Cette incorporation anxiogène court sur toute leur détention et seuls les moments de souffrance qui les ont personnellement affectés font saillance. On ne s'ennuie pas seulement parce qu'on ne sait que faire de son temps, mais parce qu'on ne sait que faire de cette anxiété permanente qui le caractérise.

Par la suite, ces moments d'ennui ne peuvent être que traduits par les acteurs en constante temporelle, en « ennui perpétuel », auprès des spécialistes chargés de recueillir une telle donnée intime et individuelle. Et comment les présenter autrement ? Il y aurait tant à en dire sinon, tant à ressasser, tant d'efforts éprouvants et douloureux à mener pour retrouver et segmenter ses moments difficiles. Dans le discours rapporté des détenus, qui est aussi un vécu, la souffrance est encore là et tout est fait pour la contenir. Dès lors, dans ce souci de rendre compte d'un temps relationnel du détenu, c'est aussi la question de la mise en récit des temps éprouvés qu'il convient de saisir, pour qui écoute et sait écouter, et combien ils constituent, à leur tour, une temporalité spécifique¹²².

121 J.M, avril 2013, 42 ans, en détention depuis 13 ans

122 Il serait souhaitable qu'il y ait plus souvent pluridisciplinarité quant à l'étude du recueillement, du traitement et de la présentation des récits des détenus. Il y faut des sociologues, certes, mais aussi des psychologues, des linguistes, des ethnographes, des historiens, des philosophes, des artistes.

b) Histoire et temporalités

Il faut savoir creuser cet ennui et ce sentiment de temps figé, quand on veut étudier le monde carcéral. Pour cela, il faut interroger les diverses socialisations rencontrées chez le détenu et comment son discours en rend compte ou ne parvient pas à le faire. Il faut aussi interroger son discours sur sa souffrance et sa perception du temps.

Il convient de ne pas confondre l'Histoire avec le temps. Ainsi que le précise Olivier Garant à propos du *temps historique* chez Guy Debord :

« L'histoire, comme discours sur le passage du temps, détermine la manière dont ce temps sera interprété. Le temps vécu ponctuellement dépend de la manière dont il est projeté pour constituer l'histoire, laquelle constitue le récit de ce temps. Ainsi, à partir du moment où il y a consignation du temps, celui-ci devient histoire. »¹²³

Si un détenu déclare « *ce temps, c'est la mort* », alors il raconte une histoire. L'histoire d'une mort symbolique au présent. Une histoire dans laquelle il dit « *je ne participe pas à cette vie* », c'est-à-dire aux diverses socialisations rencontrées en détention, ou à celles qu'il a pu connaître avant son incarcération. Ses considérations temporelles sont des considérations subjectives sur ses socialisations et non sur un temps carcéral considéré dans un absolu et objectif comme tel.

« Oui, la prison a été pour moi un temps enrichissant. L'occasion d'y faire des rencontres. [...] j'ai eu l'opportunité de rencontrer des personnes détenues provenant d'horizons divers, de cultures diverses. En cela, je puis dire que la prison a été pour moi un lieu de construction personnelle. Mais attention, je pense faire partie de cette minorité pour laquelle la détention a été un temps fécond. Il est de ma responsabilité et de mon devoir de dire que la majeure partie des personnes détenues n'est pas dans les dispositions de faire du temps carcéral un temps utile. Tout simplement parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Parce que leur vie est constituée de tellement de facteurs négatifs qu'ils sont dans l'incapacité d'être dans la rencontre. Et le fonctionnement de la prison en France n'aide évidemment pas à cela. Aller vers l'autre, m'enrichir dans la rencontre a été pour moi un élément de résistance à l'ordre carcéral. L'antidote à la prison est la rencontre. Dans les conséquences connues de l'incarcération, il y a le phénomène de désocialisation. Tout y contribue en détention. C'est pourquoi je dis qu'aller vers l'autre en prison est une forme de résistance active contre cet outil de désocialisation qu'est la prison. »¹²⁴

Expérience totale et perception du temps

Parce que le temps est éminemment relationnel, il ne peut s'exprimer et ne peut être saisi que dans la relation, et cette relation produit un contexte chronophage qui remplit les absences ou les difficultés de mises en sens des temporalités précédemment vécues, surtout quand il est demandé d'en rendre compte.

Le détenu qui livre ainsi son discours, quand bien même il parle d'ennui, ou de temps mortifère, n'est pas dans les mêmes temporalités que ceux qui vont le recevoir et le traiter,

¹²³ Olivier GARANT, « Le temps Humain », *Revue Horizon*, 2, 2009, coll. « Les détails et leur grandeur : La démarche anthropologique, phénoménologique et phénoménographique ».

¹²⁴ « Situer le temps carcéral dans un parcours biographique. Entretien avec Gabriel Mouesca », *GENEPI - Passe-Murailles*, 21, 2009, www.genepi.fr/medias/actualites/fichier_328.pdf, coll. « Prisons : un contretemps qui s'éternise ». [Gabriel Mouesca a passé 17 années en détention, dont 12 en maison d'arrêt].

cela a été dit, mais il est aussi dans une nouvelle expérience, celle d'avoir à en rendre compte d'une façon réflexive. L'expérience totale que peut constituer la prison, au-delà de la biographie d'un individu dans laquelle elle affecte toute sa vie¹²⁵, et qui aurait donc encore à la connaître une fois dehors, est une expérience qui totalise aussi son temps éprouvé. Plus exactement, cette expérience totale est phénoménologique, elle exprime la totalité, et, à chaque instant, du rapport au temps éprouvé par les détenus. Elle est là, saisie comme elle est vécue.

Or, dans l'expression de cette totalité, passe ce ressenti que les termes mobilisés pour en rendre compte à d'autres qui ne les vivent pas, ne sont jamais fidèles aux réalités de la détention¹²⁶. Ces termes sont « réappropriés », ou par les mises en mots des autres, ou par le « pré-vécu » carcéral des individus qui y cherchent sans fin les leurs. Quoi qu'il en soit, aucun d'eux ne convient aux détenus, parce que cette angoisse à ne pouvoir définir cette totalité ainsi vécue est partie prenante de cette expérience totale. Dès lors, le besoin de mise en sens apporté par des « prè-notions » dont se saisissent les détenus, dans une tentative d'y trouver ce qu'ils ne parviennent pas à formuler, rejoint les attentes de ceux qui les écoutent et cherchent aussi « une vérité » de cette expérience. Quelle terrible mécanique du malentendu que tous entretiennent ! Du reste, dès qu'ils ont à entendre ou à émettre ces formalisations de leur expérience totale, les détenus sentent et savent déjà qu'« *il manque quelque chose* », de l'indicible qui ne va pas être compris. Ce sentiment est souvent traduit par cette formule ou l'une de ses dérivées : « *il faut le vivre pour savoir* ». Cette remarque faite à l'autre de ne pouvoir véritablement saisir cette expérience totalement vécue, n'est pas une invitation à souhaiter qu'il vienne l'éprouver. C'est une constatation que dans le temps de cette expérience partagée pour en rendre compte, qui elle n'est pas totale, il n'y a pas la place ni le moment pour le dire et qu'elle soit comprise, quels que soient les acteurs.

Il y aurait dans ce constat, au-delà d'une expérience phénoménologique qui peine à être mise en sens et saisie, une réalité temporelle incontournable : dire les temporalités d'une expérience totale se fait dans l'expérience présente et circonscrite du rapport à l'autre. C'est être dans le temps social de l'autre qui vous demande d'en rendre compte, et c'est chercher ses mots et ses mises en sens.

Et cette nouvelle situation est tellement conforme aux puissantes attentes, de la part des détenus, de formes de socialisations différentes de celles de la détention, qu'ils sont les premiers à participer à la mise en sens de l'autre de leur expérience totale quand bien même ils en saisissent les lacunes. Ils en ont cruellement besoin.

125 Fabrice FERNANDEZ, *Emprises. Drogues, errance, prison : figures d'une expérience totale*, Larcier., 2010.

126 Il est même, nous le pensons, de la définition d'une expérience totale que de ne pouvoir ainsi extraire une mise en sens temporelle satisfaisante chez ceux qui l'éprouvent. La réflexivité temporelle est d'un autre temps que celle d'une expérience totale.

Ces observations proviennent d'un travail sociologique de longues années, et valident pourquoi, régulièrement dans ce présent travail, il est fait mention de ce long temps écoulé dans la recherche et l'observation participante. Son auteur *est* de cette expérience totale. Il la partage avec les autres détenus. S'il n'a pas la prétention de percevoir de meilleurs termes et une meilleure approche que ceux qui n'ont pas connu l'enfermement, il a celle de partager avec ceux qui ne parviennent à l'exprimer, ce constat douloureux de ne pouvoir exactement le révéler comme il est vécu. Et cela fait sens, et cela fait une expérience totale commune.

Articulations des moments

Critiquer les représentations temporelles des sociologues qui s'intéressent à la détention, ce n'est pas critiquer leur démarche et leur investissement dans ces lieux qui ne seront jamais en saturation d'attentions portées. Qu'ils continuent à y être les bienvenus, quand bien même ils seraient « condamnés » à y être toujours un peu maladroits. Et ce n'est pas parce que l'auteur de présent travail ne s'y retrouve pas dans ce qu'elles décrivent de son terrain et de son vécu, que ces temporalités carcérales sont invalidées. Leur principal défaut est qu'elles pensent d'une manière globale et définitive la temporalité en prison, ou bien qu'elles découpent celle-ci en de multiples moments, mais toujours afin de les inscrire dans une succession répétitive et mécanique.

Or, il faut le répéter, il convient de considérer ces espaces/moments non pas en tant que tels, ou seulement liés à un contexte, mais dans la dynamique de leurs articulations, en différence de différence, en changement de changement. Pour l'écrire autrement, il faut étudier et comparer les rythmes du vécu carcéral. Et cela sur deux grands axes :

Premièrement, explorer l'axe de la dynamique d'articulations des faits et des moments pensés (ou incorporés) par les acteurs et qui se retrouve dans leurs propos. Avec une telle grille d'analyse de ce qu'ils disent, il est possible de dépasser les considérations immédiates qu'ils émettent sur leur vécu, pour repérer alors des impressions et des sentiments qui émanent d'une difficulté à articuler tous ces moments, à penser leur succession ou leur chevauchement¹²⁷, avec leur conséquence sur leur perception individualisée du temps. C'est alors que l'on constate que ceux qui parviennent le mieux à le faire sont ceux qui sont les plus socialisés et les plus aptes à prendre, pour les apprécier, les socialisations qui se présentent. Les autres qui, finalement, sont prisonniers de chaque espace/moment, sans parvenir à penser leurs articulations, restent profondément ancrés dans une configuration fonctionnelle dont les ressentis les empêchent de s'extraire de l'instant pour remettre dans un parcours de vie les événements auxquels ils sont confrontés. Conséquemment, en ne parvenant pas à s'inscrire dans cette dynamique de la pluralité des moments, il semble qu'ils vivent chacun d'entre eux comme uniques et immédiats

¹²⁷ Allant jusqu'à parfois les vivre dans la violence de cette incompréhension de leur dynamique.

et qu'ils ne peuvent ainsi les penser autrement que d'une façon unique et immédiate aussi. (Souvent par les émotions, la violence, des psychopathologies, etc.) Cette observation vaut tout autant pour les détenus que pour le personnel dès lors tous enfermés dans la « cellule » réduite de leur rapport au temps.

Deuxièmement, suivre l'axe d'une dynamique d'articulation temporelle, travaillée et décrite par le travail de recherche afin de la rendre la plus claire possible et la mettre en adéquation avec les pluralités de socialisation que l'on trouve dans l'univers carcéral. En articulant entre eux ces différents espaces/moments, on peut alors considérer des typologies. Et ce ne sont pas des cases dans lesquelles il y a l'obligation de faire entrer des observations, qui sont ainsi créées, mais des éléments en interactions qui communiquent ainsi sur l'état de la mosaïque sociale et institutionnelle de l'univers carcéral. Une telle approche permet de ne pas être abusé par d'apparents états de temporalités continues, et favorise alors, sans contradiction, la pluralité des moments de socialisation, leur étendue et leur violente disparité.

Elle permet de rendre compte des temporalités fonctionnelles de l'institution totalisante (qui seront bientôt nommées *intractives* dans ce travail), temporalités que partagent tous ses acteurs qui sont liés à son fonctionnement quotidien, minuté et découpé, tout autant que des temporalités beaucoup plus créatives sur le plan relationnel et psychologique. (Elles seront qualifiées de *projectives*).

Méthodologiquement, cette approche en deux axes permet d'être vigilant quant aux généralisations abusives sur une catégorie, une observation, un moment, un contexte, et impose « systématiquement » de penser ses ramifications. Ainsi, les temporalités fonctionnelles, si elles doivent être distinguées de celles qui sont relationnelles, dans leurs formes et leurs conséquences socialisantes, n'en sont pas moins imbriquées les unes dans les autres dans la trame du tissu des socialisations carcérales.

Deux chapitres seront consacrés à ces deux types de temporalité et de socialisation et ils attesteront de cette complexité de vie sociale à l'aune du don et de la reconnaissance.

3. LES RATIONALITÉS DE L'INSTITUTION TOTALISANTE

Dans un projet sociologique comme celui-ci, qui court sur tant d'années et qui se traduit par divers travaux¹²⁸, l'étude des temporalités est issue d'un processus de rationalisation qui concerne de multiples autres sujets et se projette sur de multiples destinataires. Il concerne autant le chercheur dans un milieu confiné qui pense et ordonne son contexte, que ceux à qui ce travail s'adresse et qui entreront à leur tour dans ce processus de rationalisation, ou encore d'autres qui n'y auront, en aucun cas, pris part, mais qui en découvriront les modalités dans

¹²⁸ Du premier mémoire en licence à cette thèse, en passant par des articles et un colloque.

un travail de publication. Le terme de rationalisation dans une telle pluralité d'intentions, comme celui des temporalités et des socialisations, devient multiple et complexe.

Comme cela a été précisé au chapitre un, la rationalisation concerne, tout d'abord, l'auteur de ce présent travail qui appréhende son univers carcéral avec les outils de la sociologie et, d'une façon réflexive, son rapport à cette étude. Elle concerne, ensuite, l'examen de tous les acteurs de cet univers étudié et, enfin, l'institution totalisante dans ses fonctionnements et ses effets sur les socialisations qui la concernent.

a) L'objectivation personnelle

Dans le milieu pénitentiaire, comme dans tout autre milieu d'interaction sociale, l'homme, sans cesse, se positionne dans des processus « de petites distanciations » qui lui permettent de délimiter et de concrétiser une scène du vécu dans laquelle il existe et de mieux appréhender ne serait-ce qu'une partie des enjeux où il se trouve lui-même impliqué. Le caractère projeté du moi à travers cette opération psychologique permet d'observer ce qui ne saurait être nous, mais qui est nous tout de même, pour nous-même et pour ce que nous pensons être pour les autres, à l'instant de cette projection. Il s'ensuit une *objectivation personnelle* du moi et de sa conscientisation dans la réalité perçue. Ce n'est pas un recul de soi, ce n'est pas une mise en retrait du réel, c'est le processus constamment renouvelé du vécu dans lequel nous sommes toujours partie prenante. Ainsi, l'interprétation de ce réel passe par celle des rôles à y jouer¹²⁹, de l'estimation de ceux des autres qui y jouent aussi, et ces deux aspects ne sont que des élaborations provisoires de la situation éprouvée.

Dans une communauté de pluralité de membres telle que celle de la prison, où chaque situation peut être une circonstance de danger, mais aussi de convivialité recherchée, où chaque rapport avec autrui est souvent polarisé entre ces deux extrêmes, la stabilité de chacun, dans l'instant du rapport à autrui, passe par l'utilisation exacerbée de cette rationalisation immédiate et stratégique.

Cette rationalisation qui, si elle comporte bien un aspect stratégique, n'est pas pour autant élaborée et projetée vers des intentions préconstruites. Elle est souvent incorporée en pratiques, par la vie en institution totalisante, avec cette particularité d'être immédiatement mobilisée pour agir sur le présent de l'interaction.

« Ici t'apprends vite à faire gaffe. Moi, si un mec me regarde pas comme il faut, droit dans les yeux, mais pas trop longtemps, tu vois, je sais que ça va merder. Ou il cherche à cacher quelque chose... ou il me cherche, moi. »¹³⁰

129 Erving GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne : 1. la présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1973, vol.1.

130 G, Mars 2015, en détention depuis 8 ans.

Au-delà de cet aspect interactionniste, la rationalisation psychologique en détention est aussi institutionnalisée par des agents chargés de guider vers un tel processus. La rencontre avec les psychologues s'inscrit ainsi, dans un premier temps, dans une démarche purement individuelle, qui se présente comme une objectivation des actes sanctionnés par la loi et qui ont amené leur auteur en milieu carcéral, et la volonté d'une modification des dispositions psychologiques qui les ont permis. Cependant, et très vite, l'intervention psychologique participe aussi de la rationalisation de la vie quotidienne en détention, dont les conditions particulièrement anxiogènes engendrent de lourds affects et de nombreuses pathologies.¹³¹

Mais la rationalisation psychologique n'est pas l'unique garantie d'une meilleure appréhension de son vécu par l'acteur. Elle n'en est certes pas absente, mais il est important de lui contester toute velléité d'exclusivité dans ce domaine.

En détention, rationaliser son vécu est une nécessité individuelle, collective et un impératif institutionnel. Projeter du sens pour découvrir les règles formelles et informelles du vécu carcéral est un capital social inégalement réparti. Ou cette rationalisation passe entre les mains de professionnels qui l'imposent, ou elle est exigée par un contexte qui ne l'invoque que pour construire des petites tactiques immédiates de vie au quotidien. À ce petit jeu, les privilégiés sont ceux qui disposent d'un capital culturel et intellectuel suffisamment conséquent pour regagner sur les « spécialistes » une autonomie d'objectivation que n'ont pas d'autres détenus. Ils peuvent aussi profiter, dans les interactions carcérales quotidiennes, de l'avantage de procédés d'influences plus élaborés que les autres, ou encore entamer des socialisations d'appartenance sélectives et se saisir des degrés d'intégration dans lesquelles ils trouvent un équivalent rationnel à la compréhension des fonctionnements de l'univers clos.

« Nous on a nos règles, tu vois, entre nous on se comprend. On sait comment ça marche, on se respecte. »¹³²

Dans une telle disposition, la rationalisation est un rapport de forces, qui positionne et structure les statuts dans leur hiérarchie inégalité, des privilégiés jusqu'aux plus démunis¹³³. Elle est comme une mise en sens de la vie en détention, sans cesse renouvelée et d'une richesse qui n'a d'égale que la complexité des socialisations dans lesquelles elle s'inscrit.

131 Quand ces dernières ne prennent pas le pas sur les premières, cantonnant alors le travail thérapeutique à n'être qu'un soutien circonstancié au mal-être carcéral.

132 J, 31 ans, juillet 214

133 Dans notre centre de détention, ces derniers sont qualifiés de « bras cassés », ou de « Cassoss » (cas sociaux)

Rationalité relationnelle

Cette rationalisation, l'auteur de ce présent travail la pense comme un processus de mise en sens de la relation. Elle n'est pas seulement à la base de la relation et créatrice de celle-ci, elle est constamment en cours de ratification dans tous les moments de l'interaction. Cela est fondamental, autant pour les situations que pour les acteurs. *La relation s'inscrit dans la commune reconnaissance par tous les acteurs à donner du sens à l'interaction.* Que ce sens soit partagé dans la concorde ou discuté dans le conflit, autrui existe par cette disposition qui est commune à attribuer du sens. C'est d'abord et avant tout son « désir », « sa compétence », « sa disposition » à mettre en sens l'interaction qui fait d'autrui un semblable dans la relation. Parce qu'il se positionne et nous positionne en faisant ainsi, mais aussi, « réciproquement », il admet *notre* état à faire de même. Les hommes se reconnaissent comme metteur en ordre du monde par leur capacité à percevoir cette compétence dans leur interaction.

Ainsi, dans la relation, sont interrogées les mises en sens de tous les intéractions à propos de la relation, et leur actualité réciproque à continuer à en être capables ou toujours bien disposés.

Mais, faut-il confondre les règles construites par l'interaction — aussi autonomes que l'on veut les considérer par rapport aux institutions sociales — avec l'acuité des intéractions à identifier les uns les autres leur capacité à rationaliser leurs relations?

Quels sont les « codes », les « propriétés » de leur savoir immédiat à propos de leurs relations? Si elles ne sont pas exclusivement celles d'une incorporation des règles « peut-être » intrinsèques à l'échange, ou d'autres externes qui le conduiraient, ne sont-elles pas de l'ordre d'un reçu du savoir de l'autre? Une perception immédiate qu'autrui cherche à rationaliser l'interaction et à reconnaître ce même effort chez son interlocuteur? C'est sur cette première compétence et sa recherche en réciprocité à projeter du sens, que s'instaure la relation. Cela dépasse largement un sens partagé de la relation et entraîne un cadre interactionniste qui incorpore dans la relation, la recherche du sens donnée à celle-ci par tous les acteurs ainsi que leur capacité même à le faire. La volonté de mettre du sens à un contexte de rencontre, avec celle d'en attribuer la possibilité à autrui, fait communication et socialisation.

Donner une capacité à l'autre sur l'ordonnement et le sens de l'interaction, c'est proposer une base commune de *rationalité relationnelle* sur laquelle vont s'élaborer les règles structurées et codifiées d'un rapport à autrui. Que celles-ci soient de l'ordre du conflit, de la prudence ou de la pacification, voilà bien des rapports qui gagneront une autonomie intrinsèque en règle et processus à condition de souscrire un contenu à cette

exigence de sens et de compétences à en donner. Cette première condition est plus angoissante encore que celle suscitée, par exemple, par un conflit qui est une mise en sens possible de la relation parmi d'autres¹³⁴. Car l'absence de mise en sens de l'interaction implique une incompétence à le faire d'un ou de tous les acteurs entraînant un non-sens social, un abîme sensoriel et intellectuel... une petite mort. C'est bien cette angoissante perspective des vivants à ne pas se reconnaître comme tels, qui pousse la capacité de donner du sens à la relation à s'instaurer comme une condition aussi indispensable à la vie que peut l'être la respiration ou la nourriture.

C'est dans la *rationalité relationnelle* qu'autrui devient à la fois *mon* semblable et *mon* différent. *Mon* semblable dans l'absolue nécessité de la mise en sens de la relation et du respect des règles de l'interaction, *mon* différent à exister et à me faire exister dans celle-ci.

Ainsi, y a-t-il, au-delà de leurs divergences, matière à puiser dans les rationalités wébériennes qui posent, par la méthode idéaltypique, les présupposés du sens sur les actions socialisantes des individus, puis dans les conceptions simmeliennes d'une sociabilité qui rationalise le sensible. Il y a sens, aussi, à articuler ces deux assises conceptuelles avec d'autres comme l'ethnométhodologie, de Garfinkel avec ses « *conduites rationnelles*¹³⁵ » influencées par l'œuvre du philosophe et sociologue autrichien Alfred Schütz. Toutes les trois sont à présenter succinctement afin de mieux les asseoir dans la perspective du vécu des acteurs en institution totalisante et de leur rapport à cette institution.

b) Rationalités wébériennes

Max Weber vient à la sociologie dans les années 1904-1905, quinze ans après Simmel. Il partage, avec celui dont il revendique l'amitié, les mêmes questionnements. Tous deux portent sur le réel un regard qui n'est pas que distancié par un positionnement « méta » et déductif sur les phénomènes observés. Spécificités de l'action humaine, les notions de subjectivité et de valeur, présentes à la fois chez les chercheurs du social et chez ceux qui font l'objet de leur attention, sont prises en compte. Pour autant, une différence de méthode apparaîtra vite entre les deux auteurs.

une sociologie du sens

Le concept du sens est au cœur de la sociologie de Weber. Il en étudie les formes rationnelles, les modalités et les expressions, qui apparaissent dans les actions que les individus mènent pour atteindre certaines de leurs fins et pour lesquelles ils utilisent différents moyens.

¹³⁴ Nous reviendrons sur cette notion particulière du conflit, comme mise en sens de la relation, plus en avant dans ce travail.

¹³⁵ Nous ne pouvons pas nous étendre dans ce présent travail sur la liste des 14 conduites rationnelles initiées par Schütz et qu'Harold Garfinkel résume dans : Harold GARFINKEL, « Les propriétés rationnelles des activités scientifiques et des activités ordinaires. », in *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige Grands textes », 2007, p. 401-428.

« Weber fait du sens la condition de possibilité de tous les processus sociaux. Simmel procède à l'inverse : les processus sociaux renferment les conditions de possibilité du sens. Les deux auteurs ne s'accorderont jamais. »¹³⁶

Pour Weber, il convient de partir du sens pour décrire les processus de base dans lesquels les personnes entrent en relation les unes avec les autres. Cela entraîne la nécessité d'opérer clairement la distinction entre sens subjectif et sens objectif. Mais Simmel ne valide pas cette distinction, car il considère que cela revient à postuler la présence du sens avant la relation qui l'institue. Or, pour lui, il n'y a pas de sens a priori. Le sens se crée dans le moment et l'espace des pratiques relationnelles qui sont les nôtres et marque notre rapport au monde. Ce sont ces relations, et la découverte de leurs formes issues des interactions, qui permettent une projection du sens dans l'espace et le temps, une attribution. Dès lors, la distinction entre sens subjectif et sens objectif est fluctuante, contextuelle et relationnelle. Elle devient une question de points de vue qui se construisent et évoluent en fonction des pratiques quotidiennes.

La querelle entre les deux sociologues est passionnante, elle est au cœur des choix des approches de rationalisation présentées dans ce présent projet sociologique.

C'est ainsi que l'institution totalisante sera interrogée : le sens que donnent les acteurs à leurs socialisations carcérales ne peut-il être que celui qui est imposé par des exigences de fonctionnement institutionnelles, formelles ou informelles ? Existe-t-il des opportunités de créations relationnelles qui donneraient d'autres possibilités de mise en sens de vie commune, au-delà d'un contexte circonstancié et endémique, qui permettraient la découverte de formes de socialisation¹³⁷ originales et différentes ? Et, si oui, comment ces formes qui permettraient une telle mise en sens apparaissent-elles dans l'institution et se font connaître des acteurs ?

Quoi qu'il en soit de cette différence entre Simmel et Weber, qui est aussi un « point de vue », il est à retenir qu'avec Max Weber, dans une considération de « *compréhension sociologique* »¹³⁸, il est possible d'aborder et de saisir le sens subjectif que les hommes accordent à leur action et le rapport tout aussi subjectif qu'ils entretiennent avec le réel.

Cette recherche de sens, activité essentielle et indissociable de l'humain, indique que tous les rapports au monde sont rationalisés, avec ou sans notre raison occidentale, celle de la métaphysique comprise.¹³⁹

Mais Weber sait que l'acteur peut ne pas avoir conscience du sens qui l'anime et

136 Christian PAPILLOU, « Trois épreuves de la relation humaine : Georg Simmel et Marcel Mauss, précurseurs de l'interactionnisme critique », *Sociologie et sociétés*, 36-2, p. 55-72.

137 Et de re-socialisation, pour ne pas dire de « réinsertion » dans le social.

138 Dominique SCHNAPPER, *La compréhension sociologique*, 3ème édi., Paris, PUF, coll. « Quadrige Manuels », 1999.

139 « Du point de vue formel, la magie avait donc la même structure rationnelle que maints progrès même les plus importants, de la thérapeutique moderne. » Max WEBER, *Essais sur la théorie de la science. Premier essai : L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales*, Paris, Plon, coll. « Recherches en sciences humaines », 1965, p. 455.

qu'il lui est parfois impossible ou délicat de « communiquer » sur sa subjectivité. Il sait aussi qu'une activité peut être « comprise » différemment selon qui se charge d'y mettre un sens, qui le reçoit, quand et pourquoi. Du reste, ensemble dans un même contexte, les acteurs peuvent avoir des réactions différentes. Weber saisit la complexité du réel à l'image de celle du sens chargé de l'explicitier par ses sociabilités éprouvées.

Il identifie le risque encouru par une forme de rationalisation qui ne s'interroge pas sur elle-même, y compris quand elle se voudrait scientifique, tant elle se considère comme évidente, comme une vérité imposée sur le réel. Chez Weber, la rationalisation est interrogée : il devient une exigence, épistémologique ou morale en valeurs, qu'elle le soit, pour qui veut étudier la vie sociale et appréhender son rapport au monde.

construction idéaltypique

La singularité du rapport au réel amène celui qui en fait l'étude à s'interroger sur sa propre singularité et ses propres valeurs¹⁴⁰. Sans en faire un exemple qui vaudrait pour une généralité, l'étude du particulier développe des méthodes nouvelles qui, elles, peuvent être rationalisées.

La construction de forme « idéaltype » opère de ce processus.

« On obtient un idéaltype en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et, en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets [...] qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène [ein-heitlich] On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : il est une utopie. Le travail historique aura pour tâche de déterminer dans chaque cas particulier combien la réalité se rapproche ou s'écarte de ce tableau idéal [...] »¹⁴¹

Il s'agit bien ici de se positionner face à l'étude empirique du singulier et, rejetant une conception de loi générale, de prendre l'initiative d'une autre voie : un modèle abstrait construit pour dégager des processus communs ou différents de ce modèle. Sans prétendre à la réalité, puisqu'il accentue celle-ci, l'idéaltype est un outil pour l'étudier et échappe ainsi au piège tendu par les propres valeurs du chercheur. Il consiste à repérer des caractéristiques des phénomènes et à les développer à l'extrême, pour faciliter ainsi l'examen de la logique des actions. Cependant, il n'a pas valeur de norme qui « mesurerait » le phénomène ; il n'a de validité que dans l'aide qu'il apporte à l'étude.

140 C'est du reste un aspect essentiel de notre projet sociologique, qui nous interroge, tout autant qu'il interroge notre environnement et ses acteurs.

141 M. WEBER, *Essais sur la théorie de la science. Premier essai : L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales...*, op. cit., p. 141.

Toutefois, on peut remarquer que, dans une telle construction, le contenu subjectif des acteurs est ramené dans son examen à ce qui peut en être compris, c'est-à-dire rationalisé. Il semble que, chez Weber, un pan de la subjectivité soit laissé dans les abîmes insondables d'un inconscient qui agit pourtant comme un puissant moteur des actions humaines. Certes, pour lui, toutes les actions ne sont pas rationnelles puisqu'elles peuvent être motivées par le respect de la coutume ou par des considérations affectives ou charismatiques¹⁴². Mais cela ne paraît pas assez clair. Les faits de l'inconscient, psychanalytiques au sens de la libido freudienne ou du collectif de Jung, mais aussi fonctionnalistes comme l'enseigne la neurobiologie, peuvent aussi devenir des faits sociologiques. Une action n'est pas rationnelle parce qu'elle est comprise. Simmel ne disait pas autre chose dans sa querelle avec Weber. Rien ne permet d'établir une équivalence entre ce qui est compris par interprétation et ce que l'on saisit par la logique. La rationalité peut être aussi un a priori des jugements de valeur. Une simple hypothèse qu'il faut vérifier empiriquement comme n'importe quelle autre hypothèse scientifique. Et comme l'écrit Julien Freund :

« Au demeurant, les sentiments irrationnels se laissent comprendre au même titre que les évaluations rationnelles et l'exceptionnel aussi bien que le normal, pourvu que l'interprétation soit adéquate. Comme le remarquait fort justement Simmel, il n'est pas besoin d'être César pour comprendre César. »¹⁴³

Enfin, quelle que soit la modestie de la méthode d'idéaltype qui n'a pas prétention à enfermer dans ses modèles, elle n'interroge pas suffisamment la notion de symbole dans les institutions. Comme le précise Camille Tarot, les actes des individus, qu'ils soient collectifs ou individuels, sont impossibles en dehors d'une projection symbolique.

« Le symbole est lié aux phénomènes de valeur et à ces projections qui font la différence des choses. [...] nous savons que nous percevons le monde à travers la grille que nous lui imposons par notre culture, considérée comme un système symbolique, qui s'impose à notre perception et l'organise. »¹⁴⁴

Et ce symbolisme, selon Cornelius Castoriadis, se retrouve dans les institutions et les interactions du social. Sans réduire celles-ci à ce concept, elles sont néanmoins incapables d'exister sans lui.

« La conquête de la logique symbolique des institutions et sa "rationalisation" progressive sont elles-mêmes des processus historiques (et relativement récents). Dans l'intervalle, aussi bien la compréhension par la société de la logique de ses institutions que sa non-compréhension sont des facteurs qui pèsent lourd sur son évolution (sans parler de leurs conséquences sur l'action des hommes, groupes, classes, etc. [...].) »¹⁴⁵

142 Par ces deux origines, elles sont rationalisées, mais pas rationnelles pour autant.

143 Julien FREUND, introduction du traducteur, in M. WEBER, *Essais sur la théorie de la science. Premier essai : L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales...*, op. cit.

144 Camille TAROT, *De Durkheim à Mauss, l'invention du symbolique : sociologie et science des religions*, Paris, La Découverte / M.A.U.S.S, 1999, p. 221.

145 Cornelius CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Éditions Du Seuil, coll. « Points essais », n° 383, 1975, p. 183.

Quatre idéaltypes

Malgré ces réserves, cette approche idéaltypique est pertinente pour ce présent travail d'étude de la pluralité des relations de l'institution totalisante, car elle se propose de comprendre, par interprétation, l'activité sociale ; de la rationaliser sous plusieurs formes et modalités qui s'expriment en matière d'activité humaine. Elle situe l'individu au centre de ses rapports aux autres et aux institutions, et son action témoigne alors de ceux-ci. Elle est exprimée par quatre idéaltypes d'actions qui témoignent que les acteurs lui communiquent un sens subjectif : *l'action rationnelle par rapport à un but*, *l'action rationnelle par rapport à une valeur*, *l'action affective ou émotionnelle*, et *l'action traditionnelle*.

- *L'action rationnelle par rapport à un but* prend un caractère de logique et se caractérise par le fait qu'un acteur élabore ses objectifs, son but, et combine les moyens pour y parvenir. Pour autant, si des moyens choisis semblent inadaptés, car liés à l'inexactitude des connaissances ou des faits établis, Weber continue à considérer cela comme une attitude rationnelle, car cette rationalité est définie par rapport à un but qui est fonction de l'acteur et non de celui qui aurait à l'observer.
- *L'action rationnelle par rapport à une valeur* est celle d'un sujet prêt à accepter tous les risques pour rester fidèle à une idée, un concept, par exemple, l'honneur. Dans cette optique de valeur, la rationalité dans l'activité s'exprime par une conscience des conséquences des actions, mais subsumée à une volonté à les assumer au nom d'un principe qui, pour le sujet, les dépasse.

Les deux derniers types d'actions n'obéissent pas à cette rationalité exprimée plus haut, mais pour autant, selon Weber, elles sont susceptibles d'être rationalisées par des observateurs qui auraient à les appréhender.

- *L'action affective* est ainsi commandée immédiatement par un état de conscience ou une humeur du sujet. Dans ce type d'activité, l'individu, placé dans des circonstances données, réagira de manière émotionnelle et non en référence à un objectif ou un système de valeurs qu'il aura planifié.
- *L'action traditionnelle* est issue d'une conduite édictée par les habitudes, les us et coutumes, les croyances. Elle est perçue comme naturelle, comme allant de soi pour l'individu. Dans ce cadre traditionnel, le sujet n'a ni à se représenter un but, ni à concevoir une valeur, ni même à être émotionnellement troublé, il se contente d'obéir à des schémas d'actions qui s'ancrent dans le temps et la régularité de leur fréquence.

Il faut rappeler ce qui a été posé au chapitre un, à savoir que Weber est attentif à la compréhension du sens que chaque acteur donne à sa propre conduite et cela dans une perspective de compréhension plus globale du social.

Les dominations

Cette même exigence de compréhension pour ce présent travail, demande à présenter, toujours en matière de rationalisation du monde, d'autres typologies wébérienne qui concernent le domaine de la domination et de l'ordre politique. Elles sont incontournables, associées aux précédentes, pour saisir celles de l'institution totalisante.

Pour Weber, la domination renvoie à la question de l'obéissance, mais elle interroge aussi les enjeux normatifs qui font des subordonnés des dominés et la légitimité qui instaure des dominants. Sont distinguées alors trois types de dominations légitimes, qui découlent des quatre types d'activités rationnelles précédemment énumérées.

- Une *domination légale*, qui repose sur la croyance en la légalité des règlements et des lois produites, ainsi que du droit à exercer leur application par ceux qui en ont reçu l'autorité. Il y a dans l'acceptation de cette domination, un caractère rationnel qui se fonde sur la fonction exercée plus que sur celle de la personne qui l'incarne. Cela est rendu possible par le caractère impersonnel et abstrait, applicable à tous, des codes et des règles.
- Une *domination traditionnelle*, qui implique une croyance de tous les instants dans une sainteté, dans des traditions légitimées par le temps et ceux qui sont appelés à la représenter. Cette domination tire sa légitimité dans la tradition et le caractère sacré attribué à certaines institutions ou représentants de celle-ci. De fait, elle n'a pas la caractéristique d'une domination rationnelle et choisie, mais elle s'inscrit dans un processus de comportement social qui, lui, peut être compris et étudié rationnellement.
- Une *domination charismatique*, qui repose sur la soumission envers une personne à laquelle on attribue un caractère sacré, héroïque ou exemplaire. Dans ce cas, la légitimité du dominant s'appuie sur sa force de conviction, sa capacité de mobilisation, et les moyens qu'il se donne à exercer son emprise sur les pensées et les actions par des moyens de propagande et de séduction.

Parmi ces quatre types d'activités et ces trois types de dominations légitimes, Weber, dans le cadre de sa compréhension sociologique, s'intéresse à celles qui revêtent un caractère rationnel pour le sujet. Ainsi, *l'action rationnelle par rapport à un but*, *l'action rationnelle en valeur*, puis le type de *domination légitime légale*, sont des caractéristiques qui prennent une ampleur sans précédent dans le monde occidental, c'est-à-dire en Europe et aux États-Unis. Cette rationalisation croissante est un processus qui se généralise et définit les orientations politiques, économiques et sociales de nos sociétés industrielles.¹⁴⁶ Il y a une spécificité de la rationalisation occidentale, au-delà du rapport classique des moyens aux fins, du particulier au général, qui se retrouve dans toutes formes de pensée et d'actions.

¹⁴⁶ Sans pouvoir trop l'explicitier, notons qu'il n'y a pas consensus sur cette analyse d'une rationalité unitaire d'un monde moderne. Pierre BOURDIEU, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France. 1989-1992*, Paris, Raison d'agir / Seuil, 2012., cite des auteurs comme Corrigan et Sayer qui constatent des décalages entre le développement autonome des processus culturels et le développement économique. « *Il n'est pas nécessaire que tous les secteurs de la société marchent au même pas pour que l'économie marche.* », p.242

Il est à noter que Simmel n'est pas absent de ce constat à propos de la modernité et de son pendant économique occidental moderne. Comme l'écrit Patrick Watier :

« Simmel s'interroge sur la rationalisation du monde liée à son intellectualisation grandissante, sur la calculabilité et la mathématisation propre à ce monde. »¹⁴⁷

Pour Weber, les origines de cette rationalisation spécifique sont à trouver dans le protestantisme et surtout le calvinisme, où se constatent des affinités avec le capitalisme. La méthode comparative de Weber remonte une chaîne de causalité dans les activités et les croyances religieuses et discerne des *principes de rationalité* qui agissent et transforment la réalité des acteurs qui y sont soumis en un nouvel ordre économique et social.

Parce que l'institution totalisante est soumise à ces principes de rationalité, comme cela sera illustré tout au long de ce travail, il convient de les présenter rapidement.

Principe de rationalité

Le principe de rationalité commande les différentes sphères de l'activité sociale moderne et cela au regard de plusieurs critères, notamment ceux du *calcul*, de l'*autonomisation des fonctions*, de l'*universalisation* et de la *formalisation des actions*.

- *Le critère du calcul* ou du *choix stratégique* implique de nouvelles méthodes de travail qui s'émancipent du jugement immédiat et s'appuient sur des techniques de comptabilité et de gestion qui assurent à l'économie une meilleure efficacité.
- *L'autonomisation des fonctions* témoigne d'une rationalisation des activités qui exige que l'économie se libère des contraintes religieuses traditionnelles afin de mieux construire ses propres règles de fonctionnement et d'efficacité. Elle atteste d'une redistribution des pouvoirs et des influences qui n'est plus uniquement issue du passé, mais imposée par la nouvelle donne économique.
- *La formalisation des activités sociales* est directement engendrée par une gestion rationnelle du travail exigée dans les entreprises du type capitaliste et productiviste. Cette division du travail influe sur les rapports interpersonnels, casse les cohésions artisanales traditionnelles, dépersonnalise l'individu, et l'assujettit à un droit systématique, du type universel qui s'impose à lui de façon abstraite.

Typique de ces processus, Weber s'intéressera plus particulièrement aux phénomènes de la bureaucratisation des appareils administratifs, dans laquelle se retrouve, entre autres, la forme de domination légale évoquée précédemment. Dans cette bureaucratisation, c'est la compétence qui est censée fonder le pouvoir, et non plus la tradition ou la force. Il y règne une division du travail ainsi qu'une spécialisation des tâches, morcelées en des fonctions spécifiques et définies. Le devenir des agents est déterminé par une rationalisation qui s'appuie sur les résultats, un niveau de compétence ratifié et uniformément acquis, et une progression quantifiée dans le temps. Weber insiste sur la généralisation de cette

¹⁴⁷ P. WATIER, « Simmel. La conception du social dans la philosophie de l'argent », *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, 19, 1992, p. 178.

rationalisation et des types de relations sociales qui en découlent pour tous les secteurs, politiques, économiques, et religieux.

c) Rationalité formelle et matérielle

Ainsi, dans une optique wébérienne, c'est le capitalisme moderne qui, par « *un processus de différenciation structurelle* »¹⁴⁸, entraîne une finalité qui n'aurait comme critère suprême :

« Rien d'autre que l'efficacité économique et le rendement financier, donc la forme en elle-même prise pour fin et occultant la matière des besoins et des intérêts comme la valeur éthique des activités. »¹⁴⁹

Weber fait de cet aspect l'ossature de sa théorie économique qui propose, dans son ouvrage « *Économie et société* », les notions de *rationalité formelle* et *matérielle*.

Weber les définit ainsi :

« Nous désignons par le terme de "rationalité formelle" d'une activité économique son taux de calculation techniquement possible et effectivement appliqué. Sa rationalité matérielle sera pour nous l'importance prêtée à une activité sociale d'orientation économique visant à l'approvisionnement de certains groupes d'individus donnés (quelle que soit par ailleurs leur étendue), en s'inspirant de postulats appréciatifs (quels qu'ils soient) ayant servi, servant ou pouvant servir à en dégager la valeur »¹⁵⁰.

- La *rationalité formelle* concerne, par exemple, le calcul économique d'une entreprise capitaliste qui ne vise que la maximisation monétaire. Cette rationalité se retrouve dans beaucoup d'autres sphères d'activité, mais elle est très présente dans le domaine économique et juridico-politique. Elle se caractérise par des situations guidées par le gain d'intérêt, et par des modalités d'obéissance à des routines qui sont imposées dans le cadre d'un fonctionnement bureaucratique. Cela entraîne une uniformisation des actions sociales de la part des individus. Ce formalisme, qui est selon Christian Laval : « *systématisation extrême de l'action*¹⁵¹ », crée des structures qui fixent les modalités d'action et de pensée des acteurs, tout autant que les structures elles-mêmes. Ainsi, les principes d'évolution de ces configurations ne reposent plus que sur une principale finalité : leur préservation. Pour ce faire, l'obéissance à des règles, fixées par une institution et consolidées par des procédures uniformes et hiérarchiques, prend le pas sur les individualités et les aspects personnels.
- La *rationalité matérielle* renvoie aux principes d'évaluation qui devraient gouverner au choix de production et de répartitions des biens économiques.¹⁵² On peut la concevoir comme tournée vers des individualités, portée par des actions subjectives, teintée et valorisée de traditionalisme, c'est-à-dire tentant d'agir en accord avec des principes hérités et transmis, et qui sont compatibles avec une tendance au gain sans que celle-ci, dans ses exagérations, produise des conséquences économiques et humaines irrationnelles. Par conséquent, elle est capable de faire intervenir, dans un système formel, des considérations qui ne sont pas celles qui découlent de l'unique cheminement du formalisme de l'institution. Elle engage « *d'autres "exigences" (éthiques, politiques, utilitaires, hédonistiques, de classes ou égalitaires...)* pour juger l'activité [...] »¹⁵³

148 Danilo MARTUCCELLI, *Sociologie de la modernité. L'itinéraire du XXème siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », n° 348, 1999, p. 202.

149 Christian LAVAL, *L'ambition sociologique*, Paris, Gallimard, coll. « folio essais », n° 561, 2012, p. 617.

150 Max WEBER, *Économie et société*, Paris, Plon, 1922, vol.1, p. 130.

151 C. LAVAL, *L'ambition sociologique...*, op. cit., p. 607.

152 *Ibid.*, p. 613.

153 M. LALLEMANT, *Tensions Majeures. Max Weber, l'économie et l'érotisme...*, op. cit., p. 107.

Le processus d'abstraction entamé et perfectionné par la modernité pousse de plus en plus à un isolement du calcul, en ce sens qu'il sépare les préoccupations utilitaires de toutes orientations éthiques, sociales ou morales. Caractéristique du « nihilisme » de cette abstraction, ce processus, qui s'écarte ainsi des valeurs socialisantes, se découvre des ersatz de principes et de bienfait dans son propre mouvement qui lui suffisent, qu'il prône et revendique : l'efficacité, l'immédiate satisfaction et la rentabilité. Cette rationalité construit, enrichit et encense tout ce qui contribue au renforcement de la formalisation du système.

Herbert Marcuse l'exprime avec pertinence dans *L'Homme unidimensionnel*¹⁵⁴, ouvrage qu'il présente comme une tentative pour établir une « *phénoménologie de l'existence aliénée* ». Pour l'auteur, le libéralisme apparent de la modernité se caractérise par la subtilité rationnelle et stratégique avec laquelle il intègre les besoins humains qu'il propose de satisfaire par la consommation tout en les réinventant en permanence. Il s'est créé une illusion d'abondance qui transforme en valeur et en dû¹⁵⁵ ce que la société industrielle peut produire. Les consommateurs, qui voient ces productions comme une satisfaction aux attentes qu'ils pensent avoir initiées, sont des informateurs de leur future frustration et sont soumis aux exigences de la production de richesses. Ce mécanisme manipulateur constitue « *un processus de domination rationalisé* » par lequel une « *culture unidimensionnelle* » gouverne tous les domaines de l'existence, attestant d'un monde uniforme. Et Marcuse de noter :

« Le monde tend à devenir la substance d'une administration totale qui enveloppe les administrés eux-mêmes »¹⁵⁶

Ainsi, dans le sillage de Max Weber, d'autres penseurs, comme Marcuse, portent une attention particulière à la dépersonnalisation croissante du monde et à ses graves conséquences sur la perte de sens de cette modernité spécialisée et abstraite qui tend à bannir « *les valeurs suprêmes les plus sublimes de la vie publique* »¹⁵⁷.

Cependant, il ne convient pas de réduire les analyses de Weber, notamment celles des rationalités formelles, à de simples constatations pessimistes à propos d'une modernité déshumanisante. Ce n'est pas l'étude morale d'un écart tragique entre l'homme et son monde que propose Weber, mais bien, à travers le sens, l'analyse scientifique d'une volonté occidentale et moderne, issue, entre autres, du puritanisme protestant du début du capitalisme, d'imprégner rationnellement le monde, de changer le sens de celui-ci par une assurance méthodique implacable.

154 Herbert MARCUSE, *L'Homme unidimensionnel : essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris, Éditions de Minuit, 1964.

155 Et ce *du fini* par devenir lui-même une exigence, puis une valeur dans son « droit » à être satisfaite.

156 H. MARCUSE, *L'Homme unidimensionnel : essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée...*, *op. cit.*

157 Max WEBER, *Le savant et le politique*, Paris, Union générale d'Éditions, coll. « Le monde en 10-18 », 1963, p. 26.

« Le rationalisme confucéen signifiait une adaptation rationnelle au monde ; le rationalisme puritain : une maîtrise rationnelle du monde. »¹⁵⁸

Tension formelle/matérielle

Cette rationalisation formelle qui augmente l'importance de la logique basée sur l'adéquation moyen/fin se fait au détriment, cela a été évoqué, des actions guidées par des principes ou des prémisses de valeur. Selon les typologies wébériennes, les *contraintes traditionnelles ou affectives*, ainsi que *les actions rationnelles par rapport aux valeurs*, déclinent au « profit » d'une réalité formalisée d'un monde social dans lequel les acteurs sont instrumentalisés par leurs intérêts, c'est-à-dire par *leurs actions rationnelles par rapport aux fins*.

Comme l'écrit Danilo Martuccelli à propos de ce « désenchantement du monde » :

« Au sein de cet univers dépersonnalisé, la régularité et la capacité à calculer l'action humaine grandissent, posant la question essentielle de la nature du déplacement tendanciel de la rationalité en valeur vers la rationalité en finalité »¹⁵⁹.

C'est cette relation entre rationalité formelle et matérielle qui intéresse Weber. Plus exactement, les relations de tensions entre les modalités de ces deux types de rationalités. Elles se définissent par des priorités différentes selon la formalisation de l'institution et celles des valeurs des individus. Dans la pratique elles ne coïncident jamais.

C'est ce qui fait toute la complexité d'une institution comme celle de l'univers carcéral et la dynamique de ces relations sociales.

d) Rationalité simmelienne

Ce sont les socialisations et leurs dynamiques qui constituent l'espace de pensée de Georg Simmel.

Chez Simmel, l'influence néo-kantienne est marquée ; l'esprit est créateur et projecteur de formes sur le réel appréhendé. Cette réalité, pour être connue, saisie par la raison, passe par une mise en forme de l'entendement qui réunit et conglomère les données alors reçues. Pourtant, comme on peut toujours opposer une forme à une autre, la subjectivité guette et l'on ne peut se contenter d'une seule perspective, d'un seul point de vue. Ce sont de véritables combinaisons mentales qu'il s'agit d'élaborer, pour permettre de catégoriser, discerner et étudier une réalité sociale.

L'impossible extériorité

Si l'esprit élabore la représentation d'un milieu, d'un contexte qu'il pense en dehors de lui, en se positionnant dans ce cas comme un observateur (voire un créateur), la société,

¹⁵⁸ Max WEBER, *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, 1996, p. 407.

¹⁵⁹ D. MARTUCCELLI, *Sociologie de la modernité. L'itinéraire du XXème siècle...*, op. cit., p. 201.

elle, ne le lâche pas : elle le garde dans un corps, celui d'un être en relation. Ainsi, cet « externalisme » se fait, en quelque sorte, à l'intérieur du social, de telle manière que les acteurs se reconnaissent et se font reconnaître comme « sociaux » par leurs actes et leurs valeurs, dans le cadre créatif de leurs interactions réciproques.

Reconnaître une objectivité au social, tel qu'il est construit à travers les représentations des individus, est plus complexe que d'en faire une extrapolation d'un esprit, connaissant certes, mais extérieur, qui déduirait par ses propres capacités un monde déjà là, déjà posé. Chez Simmel, la société n'est pas une représentation formelle, abstraite, qui poserait son objet en extériorité : elle est spécifique et tient à ceux qui en ont la représentation et qui eux-mêmes participent à ce qu'elle constitue. Les individus sont les sujets socialisants de la société et ils font de cette société le sujet de leur socialisation.

Le dynamisme des règles

Considérée sous cet angle relationnel et dynamique, la société se crée en permanence dans les interactions quotidiennes. Elle présente un aspect qui serait celui de la socialisation, une disposition à former des groupes, des communautés. Au centre de ce processus se révèlent les relations fondamentales entre les individus. La capacité à faire de l'autre, avec lui ou contre lui, un groupe dans lequel on se reconnaît par des choix conscients. La réciprocité de cette relation est la base du processus de socialisation, chez Simmel. Elle instaure, pour l'individu, une dynamique relationnelle dont la richesse n'a d'égale que la complexité et la diversité. Une « *dynamique de l'agir et du subir par lesquelles les individus se modifient réciproquement.* »¹⁶⁰

L'individu se complexifie en autant d'aspects que d'appartenances sociales. Cette première richesse atteste de celle de ses relations. Il est alors en état d'être distancié de sa propre réalité par la multiplicité des possibles de ses interactions et, réciproquement, se construit, s'identifie, par elles. Ce mouvement de distance et de rapprochement construit l'unité du sujet dans le collectif, le pont et la porte (*Brücke und Tür*) pour reprendre la désormais classique analogie simmélienne d'une dialectique entre l'association et la dissociation¹⁶¹. Facteur de relations sociales et d'identité, ce mouvement plastique rend compte de l'évolution d'un individu, mais aussi d'une société. Il permet de comprendre comment la personnalité, dans un premier temps entièrement intégrée et dépendante du cercle social le plus proche pour des raisons de subsistance et d'éducation, va, par la suite, se trouver décomposée et recomposée en multiples facettes, par l'interaction avec d'autres cercles sociaux qu'elle adoptera.

160 Georg SIMMEL, *Questions fondamentales de la sociologie*, Paris, PUF, 1981, p. 90.

161 Patrick WATIER, « Convergence et dispersion. Proximité et distance chez Georg Simmel », *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, 16, 1989 1988, p. 63-68.

Berger et Luckmann ne disent pas autre chose quand ils décrivent le passage d'une *socialisation primaire*, où prime l'importance des autrui significatifs concrets, à une autre, *secondaire*, où se présente le vaste monde de l'autrui généralisé¹⁶².

Individualité, relation et appartenance

Par cette adaptation à ses autres cercles, c'est la multiplicité de leur incorporation, comme de leur appartenance, qui constitue le capital de vie d'un individu et qui caractérise sa culture. Ce modèle de distanciation procède d'une manière dialectique et façonne, par sa réciprocité, « *son individualité* ¹⁶³ ». L'individu passe par une « déconstruction » et adhère à d'autres groupes pour se reconstituer une cohésion personnelle qui se définit d'une manière unique, par la spécificité de son parcours.

« Les groupes dont l'individu fait partie constituent en quelque sorte un système de coordonnées tel que chaque coordonnée nouvelle qui vient s'y ajouter le détermine de façon plus exacte et plus nette »¹⁶⁴

Les cercles sociaux ne sont pas inclus les uns dans les autres : c'est l'individu qui, par son adhésion, par sa participation selon un degré d'investissement personnel, les fait se recouper en un point qui se trouve être lui-même. Non pas qu'il les attire à lui, il n'a pas ce pouvoir, mais c'est lui qui se déplace vers eux ou avec eux. Et ce mouvement est double, car, allant vers d'autres cercles, il prend des distances, et se reconsidère différemment avec les premiers adoptés. Ces déplacements peuvent prendre des formes géographiques, temporelles, morales et culturelles. C'est dans ce double mouvement, s'éloigner du plus près pour se rapprocher du plus loin, que se constitue un processus de différenciation sociale.

« La distance à l'intérieur de la relation signifie que le proche est lointain, mais le fait même de l'altérité signifie que le lointain est proche. »¹⁶⁵

Valeurs et choix

Ce double « *accroissement simultané de la distance et de la proximité* »¹⁶⁶ entraîne des conséquences importantes quant à la vie psychique et n'est pas exempt de douleurs, d'interrogations, de problèmes. Ce mouvement de « dépositionnement » qui « repositionne » peut être vécu comme un renoncement pour mieux avoir, un éloignement pour être plus proche, un désengagement pour mieux s'affirmer.

Simmel note le caractère dialectique de ce processus, qui inclut ce malaise du moi, aussi dans la construction de l'individu. En tant qu'il ressent ce malaise, et mieux encore

162 Peter BERGER et Thomas LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2006.

163 Termes simmeliens

164 Georg SIMMEL, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2010, p. 414, Chapitre 6 « Le croisement des cercles sociaux ».

165 Georg SIMMEL, *La philosophie de l'argent*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1999.

166 Patrick WATIER, « Simmel. La conception du social dans la philosophie de l'argent », *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, 19, 1992, p. 160-165.

qu'il le caractérise, il affirme, par cette introspection, sa propre identité. « Sa conscience individuelle » se trouve renforcée par ce dualisme, car, pour l'éprouver, il faut être un et conscient de cette unité.

Ainsi, la multiplicité des groupes auxquels les individus appartiennent, dégage un champ de liberté de conduites qui n'est pas assuré par l'appartenance exclusive à un seul, ces différents groupes n'absorbant qu'une parcelle de personnalité. Ce développement social vers la multiplicité que Simmel appelle « *la formation de l'esprit public* » permet à l'individu des engagements limités aux codes, aux formes des groupes intégrés, sans pour autant qu'il s'y abandonne. Malgré tout, ces codes ne sont pas pris à la légère, car ils régulent l'existence et la validité du groupe. Ils prennent aussi, pour l'individu, une puissante valeur d'appartenance : « *l'honneur*¹⁶⁷ ». Par ce positionnement décidé, ils valorisent celui qui s'y trouve et renforcent l'appartenance ainsi que la reconnaissance d'autrui à partager lesdites valeurs. À nouveau, quand surgit la question, pour un individu, d'un conflit entre des valeurs différentes selon les groupes auxquels il appartient, Simmel rappelle l'aspect « *édificateur* » de cette dualité pour une personnalité. Nous ne saurions être qu'un dans notre comportement. Ces conflits de valeur amènent à adopter des stratégies différentes selon les groupes et les situations. Cette plasticité comportementale définit aussi l'individu. Les cercles sociaux, par leurs diversités, lui sont bénéfiques, le socialisent, mais lui, ratifie les formes socialisantes, normatives et culturelles identifiées dans ces groupes et les enrichit à son tour. Le processus consistant à se socialiser n'est donc pas une simple incorporation de règles, de normes, qui font que les acteurs ne connaissent pas les principes ni les vrais ressorts de leurs actes. L'individu fait œuvre de choix, avec ses raisons, et possède un certain niveau de savoir sur cette rationalisation¹⁶⁸.

Une sociologie du sensible

Compréhension subjective

Avec Simmel, un être social est compris dans une réciprocité des échanges, dans laquelle il manifeste des émotions partagées, du sensible. Cette compréhension, qui passe par la subjectivité, se retrouve chez les acteurs des groupes, quand ceux-ci projettent une certaine reconnaissance implicite des uns et des autres. Ils éprouvent ce besoin dans leurs relations réciproques, « d'imaginer » des types comportementaux afin de pouvoir, eux aussi, y répondre et s'y retrouver. Sans cette projection spontanée, émanant d'individualités dont le moi donne aussi forme au réel, la société ne serait que spectacle de pantins.

167 G. SIMMEL, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation...*, *op. cit.*, p. 431.

168 Quand bien même il ferait celui de ne pas s'investir dans de telles investigations ou introspections. Si la plasticité dynamique des interactions laisse du champ à la prospection, elle permet aussi, de se reposer sur les acquis et le capital social des groupes auxquels appartient l'individu. Nous ne sommes pas loin, dans ces cas, du principe du « passager clandestin » (*free rider*). Mancur OLSON, *La logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978.

C'est caractéristique de l'acteur social, que de mettre en forme ainsi, le savoir et le non savoir, l'explicite et l'implicite. Dans cette optique, l'observateur est aussi un acteur social de ce qu'il observe, un créateur de sens et de contexte de socialisations. Certes, de grandes formes sociales se dessinent, mais elles se forment par l'intermédiaire de relations microscopiques qui interagissent au sein des individus ou des groupes d'individus. Par ses multitudes, elle se présente alors en processus plutôt qu'en classes ou en états, en socialisations plutôt qu'en sociétés.

« En tant qu'elle se réalise, progressivement la société signifie toujours que les individus sont liés par des influences et des déterminations éprouvées réciproques. Elle est par conséquent quelque chose de fonctionnel, quelque chose que les individus font et subissent à la fois. Ainsi d'après sa caractérisation fondamentale, ne devrait-on pas parler de société, mais de socialisation. »¹⁶⁹

Réciprocité et société

La sociologie de Simmel se caractérise par une approche « microsociale », qui ouvre à la perspective des acteurs un champ de possible pour une compréhension de leur vécu. Cette pluralité des relations et des situations est présente dans l'institution totalisante comme ailleurs, au-delà des murs, vers l'étendue des autres territoires du social. C'est la raison pour laquelle, chez Simmel, il y a société quand les individus sont en liaison les uns avec les autres, les uns pour les autres, et parfois contre les autres.

« [...] : il y a société là où il y a action réciproque de plusieurs individus. »¹⁷⁰

De plus, en tant qu'êtres conscients, ils ont aussi une conscience de leurs relations. Cette connaissance de leurs relations avec les autres, et des autres avec eux, fait que la société ne se limite pas à être représentée par de grandes institutions telles que l'Église, l'État, et pour ce qui intéresse ce présent travail, l'institution pénitentiaire. Elle est constituée de multiples connexions, des plus affirmées aux plus infimes, des plus explicites et codifiées aux plus informelles et volubiles.

Dans le cadre de ses relations microscopiques qui construisent ensuite des réseaux plus étendus, les liens entre individus, de l'individu à un groupe et des groupes entre eux, sont essentiels chez Simmel.

« Son étude de groupes comme la dyade ou la triade, ou encore de liens sociaux comme l'amitié, l'obéissance ou la loyauté, devrait être envisagée comme une recherche des éléments moléculaires constitutifs de la société, c'est-à-dire des plus petites unités qui puissent mettre à jour l'analyse des institutions ou des associations. »¹⁷¹

Dans cette optique, des éléments à connotations négatives, tels le conflit, la concurrence, sont décrits comme constitutifs du groupe, essentiels à son existence et à son avenir, garantissant une union des individus les uns avec les autres.

169 G. SIMMEL, *Questions fondamentales de la sociologie...*, op. cit., p. 90.

170 G. SIMMEL, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation...*, op. cit., p. 43.

171 ROBERT A NISBET, *La tradition sociologique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2006, p. 127.

« Si toute interaction entre les hommes est une socialisation, alors le conflit, qui est l'une de ces formes de socialisations les plus actives, qu'il est logiquement impossible de réduire à un seul élément, doit absolument être considéré comme une socialisation. »¹⁷²

Pour Simmel, les caractéristiques d'une individualité qui s'affirme par des pulsions, des buts, vont, par l'action réciproque, c'est-à-dire la relation à l'autre, construire du social.

« Les contenus deviennent sociaux en modelant les relations des uns aux autres dans l'accomplissement d'une de ses fonctions, corporelles ou psychiques. »¹⁷³

Ainsi, ce qui pourrait apparaître, dans un premier temps, comme une primauté du psychologique dans la création et la structure d'un groupe, démontre rapidement, par l'analyse de son fonctionnement et de ses formes, que son aspect social ne peut se laisser seul comprendre par cette voie et que c'est le rôle de la sociologie que de porter son attention sur son étude. Pour autant, il y a, chez Simmel, une interaction entre le psychologique et le social, qui fait de lui un précurseur de la psychologie sociale.

Si une rationalisation du monde est à tirer des conceptions simmeliennes sur la socialisation, c'est bien celle-ci : la mise en sens du monde par les acteurs pris dans de multiples cercles de socialisations est autant due à la complexité de leurs relations qu'à leur compétence à les intégrer, à les penser et à les projeter dans leurs actions réciproques.

Ce présent travail postule que la recherche, chez autrui, de cette capacité de mise en sens de ces actions réciproques, est à la base de la construction de l'interaction. L'institution totalisante en fournit de nombreux exemples qui seront abordés dans les chapitres suivants. Mais l'approche ethnométhodologique nous en dit aussi beaucoup à ce sujet, et il convient de la présenter maintenant.

e) Rationalité ethnométhodologique

Une rationalité situationnelle

Né en 1917 dans le New Jersey, Harold Garfinkel est le fondateur de l'ethnométhodologie avec son ouvrage emblématique *Studies in Ethnomethodology*¹⁷⁴ qui paraît en 1967. En 1954, en étudiant avec Mendlovitz, à Chicago, des délibérations de jury¹⁷⁵, il s'étonne des compétences dans leurs tâches que leurs membres s'attribuent et qu'ils manifestent. Il étudie comment, dans leurs pratiques, ils mettent en place une vigilance pour échapper au sens commun quand ils ont à juger. Cette *réflexivité* qui accompagne des processus bien formalisés de décisions et de délibérations n'échappe pourtant pas à ce sens commun,

172 Georg SIMMEL, *Le conflit*, Circé/poche, 1992, p. 19.

173 Patrick WATIER, *Georg Simmel sociologue*, Paris, Circé/poche, 2003, p. 46.

174 En français : Harold GARFINKEL, *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige Grands textes », 2007.

175 Travail en partie repris dans : *Ibid.*, chapitre 4 « Quelques règles respectées par les jurés dans leur prise de décision ».

mais elle s'en nourrit, pour mieux l'interroger et le réintroduire dans la démarche des jugements. Garfinkel saisit alors cette particularité d'un contexte qui crée ses pratiques et ses conditions de compétences pour être appréhendé. Cela l'amène à étudier « *comment les jurés savaient ce qu'ils faisaient quand ils faisaient le travail de jurés* ». ¹⁷⁶

Considérée comme une « *version radicale de l'interactionnisme* » par David Le Breton ¹⁷⁷, l'ethnométhodologie tient son appellation de Garfinkel lui-même, suite à ce travail d'étude de deux ans sur les jurés d'assises. Elle consiste à saisir les compétences et les actions pratiques des personnes dans leur relation à l'autre, par conséquent en collectivité, et donc en socialisation. Et donc, à saisir comment cette socialisation est rendue possible par ses interactions constamment renouvelées et qui la renouvellent aussi. Ainsi, quand ils sont en relation de coprésence, les interactants, dans une relation, exercent une compétence particulière à se rendre intelligible le sens de leurs actions et la rationalisation qu'ils en ont, mais aussi celle du milieu où elles se déroulent. Cette attribution réciproque de capacité à émettre du sens, et le sens lui-même ainsi perçu, dépendent aussi de la compétence à suivre des méthodes, des règles de conduite et de situations qui permettent à tous de reconnaître les caractéristiques qui constituent les interactions dans lesquelles ils sont partie prenante.

Présentée comme un prolongement de la phénoménologie sociale d'Alfred Schutz, qui tenta lui-même de combiner les pensées de Husserl et de Weber ¹⁷⁸, l'ethnométhodologie de Garfinkel se positionne d'une manière particulière par rapport à l'approche des faits sociaux chez Durkheim. Elle leur redonne une réalité concrète d'ordonnement du social. Elle fait d'eux une réalité objective qui est à découvrir à travers le travail et les pratiques d'organisation et de mise en sens effectués par les acteurs. Quand bien même ce sens serait commun, plutôt que d'être considéré alors comme une prénotion nuisible à l'intelligible et à sa compréhension, Garfinkel s'attache à lui attribuer une structure éminemment sociale et réflexive. La capacité sociale qu'ont les acteurs à produire concrètement du sens et de l'ordre dans leurs relations, se découvre aussi dans leurs capacités à se penser en tant que membres normativement régulés par une connaissance du sens commun et partagé de leur monde social, ainsi qu'une maîtrise commune des pratiques dans lesquelles s'organisent leurs situations et leurs actes.

Pour autant, il convient de noter que cette rationalisation de compétence réciproque sur une réalité sociale commune ne s'exerce pas de façon toujours explicite. Elle est implicite et postulée comme commune sans avoir à être précisée chez les acteurs en interactions qui ne passent pas leur temps à s'analyser, mais qui savent saisir les écarts aux présupposés.

¹⁷⁶ Harold GARFINKEL, « Sur l'origine du mot « ethnométhodologie » », *Arguments ethnométhodologiques*, 3, 1984, p. 60-70.

¹⁷⁷ David LE BRETON, *L'interactionnisme symbolique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige Manuels », 2004, p. 143.

¹⁷⁸ Louis QUÉRÉ, « Ethnométhodologie », in *Le dictionnaire des sciences humaines*, PUF, 2006, p. 414.

« Lorsqu'ils ont à conduire leurs affaires courantes, les gens refusent de s'autoriser mutuellement à comprendre de cette manière "ce dont ils parlent réellement". Voici donc les propriétés ratifiées du discours commun : l'anticipation que les personnes vont comprendre ; le lien des expressions à des circonstances ; le caractère spécifiquement vague des références ; le sens rétrospectif-prospectif d'une occurrence présente ; le fait d'attendre ce qui va venir plus tard pour comprendre ce qui a été dit avant. Ces propriétés constituent ce qui, vu tant qu'on n'y prête attention, est à l'arrière-plan du discours commun par lequel les énoncés réels sont reconnus comme événement d'une conversation commune, raisonnable, compréhensible et clair. [...] Bref ces propriétés, que l'on voit, mais auxquelles on ne prête pas attention, sont utilisées pour habilitier les personnes à conduire leurs affaires conversationnelles sans l'interférence d'autrui. Les déviations par rapport à cet usage appellent des tentatives immédiates pour restaurer le cours normal des choses. »¹⁷⁹

L'ethnométhodologie tente ainsi, à la différence d'une approche holiste, ou encore d'une découpe détachée en idéaux types des pratiques sociales, de saisir les rationalités contextuelles du vivre ensemble et de comprendre comment ces pratiques peuvent parler des acteurs et du monde tel qu'ils le pensent.

« Elle n'est nullement la volonté de comprendre le monde en lui-même, mais plutôt de relever les procédures de sens, les méthodes profanes de construction de la vie sociale qui le constitue pour les acteurs. »¹⁸⁰

Avec cette approche, les faits sociaux ne sont donc plus considérés comme des choses, ils participent d'une dynamique sociale créée et constamment renouvelée par les acteurs. Mais, et c'est cela qui compte pour ce présent travail, elle redonne aux interactants des compétences et des capacités dans cette élaboration sociale qui fait d'eux des acteurs à part entière dont il importe d'étudier les pratiques et les positionnements. Ainsi, plutôt que de réserver à l'intervention idoine du savant le soin de découvrir, de déchiffrer, et de réinterpréter les pratiques du social, une telle approche fait des acteurs concernés des collaborateurs de cette étude (et non des *idiots culturels*)¹⁸¹ et replace le chercheur dans une réalité qui est aussi la leur¹⁸².

Quelques propriétés rationalisantes

Parce qu'elles courent sur l'ensemble de ce travail, et sur toutes ces années d'études, les leçons de l'ethnométhodologie concernent tout autant l'approche méthodologique d'un tel projet sociologique que le rapport au monde de tous les acteurs de l'institution totalisante. Elles confirment l'importance des compétences et des acquis qui sont à reconnaître chez les acteurs quant à rationaliser et à exprimer leur environnement.

Il n'est pas question ici, de proposer un cours sur l'ethnométhodologie, et c'est pourquoi seules quelques-unes des propriétés, qui semblent les plus pertinentes à considérer dans le cadre de l'institution totalisante, seront présentées brièvement. Dans les chapitres

179 H. GARFINKEL, *Recherches en ethnométhodologie...*, op. cit., p. 104-105.

180 D. LE BRETON, *L'interactionnisme symbolique...*, op. cit., p. 143.

181 H. GARFINKEL, *Recherches en ethnométhodologie...*, op. cit., p. 137.

182 En tant que détenu chercheur, cette adéquation est conforme à notre travail sur toutes ces années.

suiuants, elles se trouveront ratifiées dans les observations et les considérations les plus concrètes, étant en cela en adéquation avec leurs considérations plus théoriques.

L'accountability et la réflexivité

Dès lors que l'ethnométhodologie pose le problème de savoir ce que font les acteurs dans leurs actions, et que, par elles, ils ont compétence à apporter expérience et réflexivité, elle affirme qu'ils sont capables aussi bien de produire des comptes-rendus que d'avoir des comptes à rendre. Le terme d'*accountability*, proposé par Garfinkel, est à saisir dans cette optique de savoir et de proposition normative de rationalisation des pratiques. Se démarquant d'à propos d'incorporations passives, d'habitus jamais interrogés, l'*accountability* redonne une dignité cognitive aux acteurs qui agissent dans leur monde, en beaucoup de connaissance de cause (à défaut de toutes), et savent en rendre compte. Mais, par ce compte-rendu, ils orientent aussi, de façon intersubjective, leurs valeurs et leurs rationalisations. Ils participent à produire des descriptions collectives dans lesquelles ils se reconnaissent et reconnaissent leurs semblables. Ce double aspect, réflexif et normatif, constitue une passerelle entre le monde ontologique du sujet et sa socialisation. Pour le sujet, il est une ossature explicative de son rapport au monde, une théorie qu'il construit pour sa socialisation, une proposition dans laquelle il cherche à reconnaître les autres et à se reconnaître avec les autres. Ce lien entre le dire et le faire est fortement contextualisé et, de ce contexte, le sujet tire ses compétences.

« L'objectif est précisément de réinsérer le discours (et écriture) dans des circonstances organisationnelles qui lui confèrent son sens effectif et de le traiter comme étant "organiquement" en relation mutuelle avec ses circonstances. À la place du dualisme du "dire" et du "faire" nous avons désormais une unité, celle des activités sociales et des façons de rendre compte, celle des façons de faire et des modes de descriptions qui en sont organisationnelles en partie intégrante »¹⁸³

La méthode documentaire d'interprétation

Le contexte est donc constamment chargé d'une double perspective : celle de produire ses représentations par ses acteurs, et par cette production, de contribuer précisément à sa création, à son maintien, voire à son évolution. Dès lors, le contexte est traversé de schémas sous-jacents, qui, comme cela a été abordé précédemment, s'appuient sur des considérations normatives implicites qui permettent de produire un sens partagé de la réalité sociale. Ce processus, que Garfinkel nomme, en référence à Karl Mannheim, *la méthode documentaire d'interprétation*, consiste à :

« [...] voir dans une apparence donnée "l'illustration", "l'index", la "représentation" d'une structure sous-jacente dont l'existence est présumée. [...] Cette méthode est communément employée dans la vie courante dès lors qu'il est question de reconnaître ce dont une personne "est en train de parler", étant donné qu'elle n'exprime pas

183 Wes SHARROCK et R. WATSON, « L'Unité du Faire et du Dire », in *Les formes de l'action*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, coll. « Raisons pratiques », n° 1, 1990, p. 227-254.

littéralement l'intégralité de ce qu'elle veut dire, ou de reconnaître des situations et des objets familiers tels que le facteur, un geste amical, ou l'énoncé d'une promesse. »¹⁸⁴

L'aspect fortement projectif de cette méthode permet à chacun, non seulement d'exprimer et de vivre ses pratiques dans un schéma sous-jacent de rationalisation du contexte présent, mais de donner aussi un sens à des événements futurs et, comme les jugements sont toujours modifiables, de permettre dans ce futur une redéfinition des événements passés.

À cet égard, les travaux de D. Lawrence Wieder sur « *la culture de la prison* » et « *le code du détenu* » sont très significatifs de cette approche ethnométhodologique de la méthode documentaire¹⁸⁵. Ils attestent à la fois d'un code sous-jacent de la part des détenus, de l'utilisation de ce code par les agents de l'institution et comment tous les acteurs sont pertinents pour en rendre compte selon des dispositions qui, précisément, marque leurs états de socialisations.

« Nous avons déjà vu qu'une occurrence de "dire le code" (par exemple : "Vous savez que je devais pas balancer"), du fait même qu'elle était énoncée, définissait la phase en cours de la relation entre le personnel et les résidents, tout en tirant son sens univoque (pour chaque participant) de la place qu'il occupait dans cette même relation, en train de se développer. En outre, la compréhension de cette relation, qui était déjà partiellement formulée par les énoncés et des actes similaires et antérieurs, était plus amplement élaborée et réalisée par l'énoncé actuel¹⁸⁶. »

Ainsi, dans l'institution totalisante, il est aisé de rencontrer de tels processus : ne serait-ce que la définition du « détenu » et combien celle-ci rend compte d'une perception d'un contexte en fonction des acteurs soumis à ses schémas implicites de rationalisation. Les considérations émises sur le détenu vont apparaître comme des jugements sur ses anciennes actions et des considérations prospectives qui vont évaluer ses actions futures. En fonction des différents groupes, les détenus, les professionnels encadrants, les bénévoles, il est intéressant d'observer comment ces comptes-rendus d'une réalité, tout autant vécue que normalisée et confirmée, sont révélateurs de différentes formes de socialisations¹⁸⁷.

L'approche ethnométhodologique se focalise alors sur :

« la manière dont ces modèles sont appréhendés par les membres eux-mêmes au moment de leurs manifestations particulières en situation »¹⁸⁸

Dès lors, les comptes-rendus opérés par les acteurs, (*accounts*), sont des comptes-rendus de vie fortement socialisés, irréductiblement liés à leur contexte, dans lesquels on retrouve toute une trame implicite de valeurs et de considérations qui, parce qu'elles sont partagées tout aussi implicitement par une communauté d'acteurs, offre une plasticité cognitive qui

184 H. GARFINKEL, *Recherches en ethnométhodologie...*, *op. cit.*, p. 152.

185 D. LAWRENCE WIEDER, « Dire le code du détenu. Enquêter sur la culture de la prison », in *L'engagement ethnographique*, traduit par Cédric TERZI, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2010, p. 183-214.

186 *Ibid.*, p. 206.

187 Les chapitres trois et quatre illustreront cette pluralité des socialisations.

188 R. WATSON, « Continuité et transformation de l'ethnométhodologie », in *L'Ethnométhodologie. Une sociologie radicale*, Paris, La Découverte, 2001, p. 21.

permet des ajustements dans le temps. Tout fonctionne comme si les références communes prè-considérées, à défaut d'être constamment validées dans l'instant, suffisaient pour une entente sur un état du monde et une direction de celui-ci, vers lequel les acteurs ainsi identifiés cheminent ensemble.

« Le fait social n'est pas donné comme une réalité figée et comme le produit de l'activité continue des membres. »¹⁸⁹

L'Indexicalité

Ces comptes-rendus de réalité d'une vie sociale qui visent et concernent aussi le contexte de leur production, sont étayés, selon Garfinkel, par des expressions indexicales, c'est-à-dire des gestes, des postures, des mots qui ne prennent sens que dans le contexte dans lequel ils sont produits et reçus. Cette détermination contextuelle du sens entraîne une posture qui ne se satisfait pas d'une sémantique générique ou abstraite quand il convient de saisir son rapport particulier à une situation, elle-même particulière, et admise comme telle par les acteurs concernés. Si cette saisie pertinente du contexte n'est pas réalisée, alors les risques de confusion, « *d'incomplétude des mots* »¹⁹⁰ sont grands, tout autant pour le chercheur extérieur à ce contexte, que pour ceux qui y sont mêlés sans en avoir les « codes » et qui ne sauraient être reconnus comme en faisant partie. Du reste, d'une façon plus générale, pour l'ethnométhodologie, c'est l'ensemble du langage qui présente cette particularité indexicale, faisant de celui-ci une pratique qui est toujours en situation, inscrite dans le champ d'une interaction et de ses modalités communicatives.

Il n'y aurait, alors, pas de significations génériques, mais des significations segmentées par leur contexte. Les circonstances de l'énonciation rendant compte des pratiques sont elles-mêmes des pratiques, des pratiques situées, et il convient d'en saisir le contexte et le rapport, afin de comprendre qu'un discours sur une réalité devient une autre réalité.

Dans l'institution totalisante, cet aspect d'indexicalité est prégnant, et cela à tous les niveaux. Il concerne tout autant les contextes dans lesquels les acteurs vivent et se reconnaissent, que ce qu'ils construisent et valident en rendant compte de leur vécu à d'autres acteurs, par exemple à des chercheurs.

« Dire que les éléments étaient des expressions indexicales revient à dire que leur signification était relative à des questions contextuelles, que l'on peut formuler ainsi : (a) qui a dit cela [P.203] (un résident) ? ; (b) à qui cela a-t-il été dit (un membre du personnel, à l'enquêteur, traité comme un d'auxiliaire du personnel) ? ; (c) où cela a-t-il été dit (dans ou hors de la maison de réinsertion) ? ; (d) en quel genre d'occasion cela a-t-il été dit (dans une réunion à laquelle participaient à la fois le personnel et les résidents) ? ; (e) quelle était la relation sociale entre le locuteur et l'auditeur (une relation de rôles entre libéré conditionnel et agent de probation) ? ; et ainsi de suite. Ma compréhension de ces énoncés dépendait également de leur association avec des comportements qui étaient vus comme les référents de ce discours [...] »¹⁹¹

189 D. LE BRETON, *L'interactionnisme symbolique...*, op. cit., p. 152.

190 *Ibid.*, p. 147.

191 D.L. WIEDER, « Dire le code du détenu. Enquêter sur la culture de la prison... », op. cit., p. 203-204.

En tant que chercheur et détenu, l'auteur de cette présente étude fait de l'indexicalité un outil particulièrement plastique, grâce auquel son contexte carcéral et sa recherche sociologique trouvent à s'enrichir. C'est sur cette base, par exemple, que les critiques des temporalités carcérales se sont construites, en mettant l'accent sur le fait que rendre compte d'un temps qualifié de mortifère, y compris pour les détenus, était une réalité d'interactions et de contextes différents de celle qui était la leur quand ils n'ont pas à en rendre compte auprès de ceux qui sont en demande de la recevoir ou de se la faire expliciter.

Il convient, à nouveau, de rappeler que l'indexicalité porte en elle une grande part de contenu implicite, un savoir commun sur un sens commun, dans lequel les acteurs se reconnaissent, et combien ils sont compétents à se saisir de toute l'étendue de ce registre. Par conséquent, il faut, aussi, rappeler l'effort demandé de la part de ceux qui, n'appartenant pas à ce contexte, s'attachent à le comprendre à travers ses acteurs, et combien alors, au-delà du souci d'une nouvelle réalité contextuelle ainsi créée, ils mobilisent un ensemble d'outils pertinents pour y parvenir.¹⁹²

L'approche ethnométhodologique, si elle est un programme de recherche en sciences sociales, dans le cadre de ce présent travail, n'en postule pas moins chez les acteurs, des compétences et des caractéristiques qui rationalisent leur environnement et leurs actions. Cette rationalisation les inscrit dans une dynamique sociale et normative. Il en est ainsi pour ceux qui vivent dans ou de l'institution totalisante ; ils présentent ces mêmes compétences et ces mêmes dispositions hautement socialisantes que celles rencontrées, dans d'autres contextes de socialisation, au-delà des murs. Voilà donc une autre caractéristique du lien étroit et total qui les unit.

4. UNE SOCIALISATION « INTRACTIVE »

Dans l'étude de ces multiples rationalités, il est intéressant de les retrouver dans le quotidien de l'institution totalisante, mais, dans une démarche plus inductive, de bousculer aussi certains de ces concepts quand ils ne semblent pas tous adaptés au terrain. Dès lors, c'est la capacité du terrain à faire émerger des problématiques, au regard des cadres théoriques, qui a été considérée, et, par conséquent, il a été porté une attention particulière aux socialisations rencontrées dans l'institution, bien avant de chercher à les mettre « en forme ». Reconnaître, circonscrire, relier, et nommer les différentes logiques d'action, les différentes rationalités qui les conduisaient, voilà en quoi les cadres des illustres sociologues précités ont été indispensables. Mais, parce qu'ils permettent de

¹⁹² Dont certains, évoqués au chapitre un, à propos de notre approche méthodologique.

mettre du sens et des mots, ces cadres libèrent l'observation plus qu'ils ne l'enferment, et ils laissent au vécu et au terrain la possibilité de s'exprimer.

a) L'intractivité

La notion d'intractivité est le fruit de cette interaction entre la théorie et la pratique d'une sociologie au quotidien dans un milieu aussi confiné que celui de la détention.

Elle est née d'un constat, celui de ne pas avoir rencontré, dans la littérature sociologique, suffisamment d'éléments pour démontrer ce que les observations au quotidien indiquaient : la prison ne produit pas ses propres règles et ses propres modes de vie. Elle procède d'une autre logique, celle qui consiste à assurer son fonctionnement au quotidien. Et les formes de socialisations que l'on y rencontre sont comprises dans cette tâche. Mais, à l'écrire ainsi, on pourrait la penser comme fonctionnant en autonomie, pour elle-même, en dehors de toute considération sociale générale. Or, il a été montré que ce n'est pas le cas. Certes, l'institution totalisante « contient », dans tous les sens du terme, des modes de vie et d'interactions qui lui semblent bien spécifiques pour qui a à les étudier, notamment de l'extérieur. Mais la spécificité de ces modes de vie résulte de formes de socialisations préalables, dont le capital de vie, antérieur à l'incarcération, apporte des moyens, différents selon les individus, pour s'adapter aux réalités fonctionnelles du milieu confiné et y apprendre de nouvelles modalités d'interactions sociales. Cette adaptation aux nécessités fonctionnelles est à saisir dans une amplitude de comportements qui va de la révolte à la soumission, et d'une pluralité de relations qui couvre l'ensemble de celles qui sont rencontrées en dehors des murs. Cette amplitude est intégrée par l'institution qui l'utilise dans ses demandes à toujours avoir besoin de plus de moyens fonctionnels pour la contenir.

Une socialisation intractive, telle qu'elle serait rencontrée en détention, pourrait alors présenter les caractéristiques suivantes : des interactions, des modes de vie, des règles en collectivité qui sont dictées par des impératifs que n'ont pas été décidés par les acteurs, à l'intérieur d'un espace de socialisations dans lequel ils sont confinés et pour lequel ils vont tenter, par des processus de mise en sens et d'adaptation issus de leur passé social, de vivre sans que soient remis en cause les impératifs fonctionnels de cet enfermement.

Les règles de vies formelles ou informelles qui en découlent, les conduites et les symbolisations qui s'expriment, trouvent leur spécificité à s'inscrire selon différents types de socialisations dans les contraintes fonctionnelles de l'institution totalisante. Cette spécificité atteste d'une pluralité des socialisations possibles dans un tel cadre restrictif, et non d'une imposition de code de vie endogène et uniforme qui échapperait entièrement à la créativité sociale des acteurs.

Ni endogène ni organiciste

Pour autant, les règles de cet univers liberticide n'entraînent-elles qu'une adaptation fonctionnaliste de ses membres, alors même elles couvrent une riche étendue d'interaction ? La créativité sociale des individus serait-elle cantonnée dans cet impératif fonctionnaliste et le sort de l'institution figé dans cette même nécessité ? L'histoire de l'institution pénitentiaire, qui s'inscrit dans une temporalité différente de celles de ses détenus ou de ses agents, montre que son évolution tient compte de réalités sociales extérieures, et que la vie carcérale, par ses acteurs, en impactant la société, fait réagir aussi celle-ci et induit des changements dans l'institution d'enfermement.

Ainsi, sans être assujetties à une logique purement fonctionnaliste, les personnes travaillant dans l'univers carcéral n'en présentent pas moins des typologies de comportements dont la spécificité peut être identifiée à l'égard de cette priorité impérative d'assurer le fonctionnement d'une institution qui est chargée d'une mission tout aussi spécifique. L'autre catégorie de personnes, celle qui est enfermée, présente aussi des spécificités de comportements dont les manifestations, sans qu'ils en aient conscience la plupart du temps, renforcent ou maintiennent les modalités de cette mission.

La notion d'intractivité répond à cette nécessité de poser une forme d'organisation qui n'est ni organiciste ni endogène dans ses règles, quand bien même sa force centripète fonctionnaliste est grande. Elle répond aussi à ce besoin de spécifier en quoi un tel univers attire des modalités de socialisations de la part de tous les acteurs qui vont vers le maintien et le renforcement de ses fonctionnements. Ainsi, le néologisme « intractif » a-t-il été construit dans ce but : indiquer à quel point l'institution est en relation avec l'ensemble de la société, et au nom de cette relation, reconfigure des logiques « *intra* » de socialisation, et combien cela génère des « *activités* » sociales qui sont plus ou moins « *attractives* » pour les acteurs.

Attractivité et intractivité

Dans cette pluralité des socialisations qui restent cadrées par les nécessités fonctionnelles de l'institution, les individus et les groupes vont aller plus aisément vers des modes d'interactions que vers d'autres, selon des caractéristiques qui ne dépendent pas que de la vie carcérale. Ceux qui choisissent, par exemple, des modes de socialisations basés sur des rapports de force et de prédatons mettent en adéquation des types de relations, déjà vécus antérieurement à la détention, avec les opportunités qu'un tel capital de « compétence » offre entre les murs. L'attraction pour des formes de socialisations « déviantes », délictuelles, dans un univers répressif qui pourrait inciter à les limiter,

s'explique, alors, par ce contenu social porté par les individus, un *capital guerrier*¹⁹³, dont la créativité leur permet de l'adapter à une structure qui incorpore précisément ces stratégies « délictogènes » à son fonctionnement. Il sera ainsi expliqué, plus en avant dans ce travail, comment la violence en détention, par exemple, participe de la vie carcérale, jusque dans son fonctionnement institutionnel, et contribue aux modalités de logiques formelles de l'institution.

Mais, il est à retenir dès à présent que les exigences fonctionnelles de la détention renforcent l'attraction exercée par des logiques formelles prédatrices, et que toutes les manifestations en réaction à la domination rencontrée dans l'espace confiné, sont des réactions identitaires ou collectives, que l'on peut retrouver ailleurs. Si la prison n'invente rien, elle manifeste néanmoins une formidable création à adapter les formes de socialisations rencontrées à l'extérieur avec les contraintes de l'intérieur. Cette création entraîne à son tour des processus socialisants. Aussi, les logiques délictuelles et prédatrices ne sont pas les seules à traverser le monde carcéral, et les acteurs savent s'emparer de moments de relations pacifiées et construire des opportunités différentes de faire lien, par exemple à travers des micros moments de convivialité qui concernent tout le monde, détenus comme agents de l'institution, ou, plus formellement, dans des structures proposées d'activités socio-éducatives.

Cependant, si l'objectif affiché de ces activités concerne la réinsertion, leur réalité au quotidien est celle de maintenir « les détenus occupés », et par là même, une certaine paix sociale qui bénéficie au fonctionnement de l'institution. Comme cela a été noté, la complexité des interactions fait que les logiques peuvent se mélanger dans un même lieu et dans un même temps, entraînant des comportements dangereux et problématiques dans des activités constructives, et à l'inverse, des manifestations de don et d'entraide dans des comportements délictueux. Cette complexité sera illustrée dans le chapitre trois.

Quoi qu'il en soit, l'intractivité interroge le rapport des individus à leur institution et tente de poser celui-ci dans une dynamique où un holisme institutionnel ne convient pas, et où un individualisme méthodologique montre, aussi, ses limites.

Pour l'écrire le plus simplement possible, les individus savent qu'ils se doivent de suivre des règles qu'ils n'ont pas décidées, pour autant, dans cette injonction à les suivre, ils revendiquent un rôle social et une mise en sens de leurs interactions qui ne se réduisent pas à un formalisme strict. Dans la continuation de leur cadre institutionnel, ils tendent à dégager des amplitudes de comportements et de pensée dans lesquelles ils se reconnaissent. Dans cette posture, les agents institutionnels semblent les mieux dotés, car ils sont en position d'afficher l'importance et la priorité à assurer cette continuation. Les détenus, eux, sont dans d'autres logiques, comme celle de vivre dans un univers contraignant et de

193 Thomas SAUVADET, *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin, 2006.

reconquérir sur celui-ci une reconnaissance identitaire, quand bien même ils emploieraient pour cela des moyens qui valident leur présence en ces lieux. Et, à la différence des agents institutionnels, cette reconnaissance identitaire dans l'institution totalisante ne vise pas qu'un pragmatisme fonctionnel, elle entraîne aussi d'autres enjeux, celui du retour vers une vie en société extérieure. Pour autant, les logiques formelles quotidiennes de l'institution leur proposent des logiques immédiates et attractives qui font d'eux des candidats peu fiables à ses velléités de resocialisations externes.

Ainsi, c'est tout le paradoxe de l'enfermement institutionnalisé que d'être le lieu et l'instance de punition pénale de faits asociaux, commis à l'extérieur de ses murs, et d'être dans une logique de fonctionnement *intra* qui alimente cette a-socialisation.

b) Conflits et violences du cadre intractif

Comme conséquence de cette définition du cadre intractif de l'institution totalisante, les manifestations de conflits et de violence pourraient être inscrites dans une relation totale à la société qui constaterait ailleurs les mêmes inclinaisons bellicistes. Cependant, cela ne saurait suffire à les étudier et à les discerner. Tout d'abord, parce que l'étude de l'institution totalisante ne peut se contenter d'un relativisme holiste aussi peu productif à un travail anthropologique de terrain, et parce que cette relation totale à la société procède d'une reconfiguration fonctionnelle par l'institution totalisante, qui fait sa spécificité. Cette reconfiguration, cela a été dit, et sera encore illustré, atteste de la complexité de ses formes sociales et de ses amplitudes relationnelles.

C'est dans cette optique qu'il est pertinent d'aborder la question de la violence et des conflits dans l'institution carcérale. Indiquer que, si les manifestations de violence et de conflits possèdent des propriétés qui se retrouvent à l'extérieur des murs, elles sont aussi adaptées à cet environnement et elles participent au fonctionnement institutionnel en enrichissant les modalités intractives des conduites. Les conflits et les actes de violence sont des modes de socialisations alternatives immédiates, dont se saisissent les acteurs et qui renforcent l'institution. Ils sont très adaptés à l'univers carcéral.

Le propos n'est pas de se lancer dans une étude exhaustive de la violence du monde de la détention. Il n'est de littératures, sociologiques, judiciaires, mais aussi de fictions ou journalistiques qui n'en rendent compte régulièrement. La violence et les conflits en institutions pénitentiaires sont une réalité prégnante, pour autant, comme cela a été rappelé, ils ne constituent pas l'essentiel des faits d'interactions. Il a été noté, précédemment, combien des sociologues de la détention, comme Corinne Rostaing, Didier Fassin, ou Antoine Chauvenet ont su émettre des réserves sur ce qui apparaît comme un truisme ou une évidence, à propos de cette violence qui envahirait tout le champ des interactions en

détention. Leurs travaux, cités en bibliographie, comme ceux de ce présent travail, indiquent combien il faut être attentif à discerner un contexte de violence, réel ou symbolique, institutionnel ou physique, des actes en eux-mêmes et de leur fréquence.

Incompréhension et perte de sens

Envers l'institution

Une des caractéristiques de l'institution totalisante, cela a aussi été indiqué, est de ne pas laisser aux détenus le soin de participer à la création du sens donné à la vie collective et, par conséquent, à celle de leur identité, dans cette forme de socialisation spécifique et contraignante. Outre les apories et les contradictions déjà constatées à propos des injonctions paradoxales à l'autonomie et à la resocialisation demandées aux détenus, cela pose un autre problème : cette difficulté réflexive à accéder à une pluralité de sens, à propos des relations, polarise celles-ci en des postures de soumission ou de rébellion. La bipolarité apparente entraînée par cette restriction de mise en sens atteste que la soumission et la révolte ne sont pas construites par une mise en sens autonome ou négociée, mais par une reconnaissance de la mise en sens de la relation posée, imposée même, par l'institution totalisante et ses acteurs. Cette violence faite aux capacités d'interprétation du social, de la part des détenus, mais qui se vérifie aussi sur le continuum hiérarchique des agents de l'institution qui ont à subir celles de leurs supérieurs ou collègues, entraîne souvent des comportements clivés et extrêmes.

Une telle dualité, issue de cette perte de sens et d'autonomie, participe à une commune validation du cadre intractif de l'institution de la part de tous. Elle s'inscrit dans un cadre sémantique coercitif qui concerne autant la violence contre les représentants de l'institution que celle qui est entre les détenus¹⁹⁴. Cette violence alimente et dynamise les processus fonctionnels de l'institution totalisante en ce sens qu'elle va toujours trouver du répondant institutionnalisé à la pluralité de ses manifestations. Et, quand bien même elle montrerait de nouvelles modalités d'expression, celles-ci entreraient alors dans un processus d'étude par l'institution qui en a les moyens¹⁹⁵ afin de générer de nouvelles réponses sécuritaires institutionnelles. Les conflits entre des individus et l'institution, qui émergent dans l'institution totalisante, participent de celle-ci sans la remettre en cause, si ce n'est dans des processus fonctionnels à toujours rechercher plus d'efficacité, à les prévoir et à les contenir. Dans l'espace/moment intractif, les espaces/moments

194 Une troisième, celle de l'individu, dirigée contre lui-même, autodestructrice, est aussi à envisager.

195 Les sociologues sont, du reste, parmi les nombreux spécialistes qui la conseillent dans ce domaine. Des laboratoires comme le CESDIP, sont particulièrement compétents pour lancer de telles études sur les violences et l'univers carcéral. Pour autant le sérieux de ces travaux ne serait être mis en cause par une récupération sécuritaire de l'institution totalisante, quand bien même il y a lieu de s'interroger sur l'utilisation « parcellaire » des résultats ou des propositions émanant de la recherche par une institution qui la finance en partie ou en totalité.

de violences n'ont d'issue que leur arrêt (temporaire ou définitive) sans remettre en cause, ni l'état précédent des individus, ni celui de l'institution. Cette caractéristique les fait considérer comme circonscrits à l'univers carcéral et propre à lui-même quant à ses origines. C'est, il convient d'insister, une des forces de l'intractivité totalisante que d'attirer vers elle, comme un principe explicatif, la cause des conflits, et de les limiter à ses murs, comme un principe démonstratif de maîtrise. Dans une telle perspective, les conflits, jusqu'à leur forme violente, s'institutionnalisent, dans leur manifestation et leur traitement. Ils participent à l'institution.

Envers les individus

Cette mise en sens imposée, au-delà de son aspect fonctionnel quant à la vie dans l'institution, maintient le public emprisonné dans des actes de violence, qui sont souvent réitérés parce qu'ils témoignent de cette perte de sens qui fait des acteurs des individus en manque de repères. Des bornes extrêmes, par trop distantes, ne suffisent pas à les orienter, n'étant posées que pour les contenir. Beaucoup d'entre eux ressentent cette frustration à ne pouvoir s'extraire de cette violence et se projeter dans des modalités de mise en sens qui recréent d'autres types d'interactions. Les sujets sont alors dans ce que Michel Wieviorka considère comme un état de flottement et d'incertitude : des *sujets flous*.

« Dans certaines expériences, la violence correspond d'abord à une perte de sens¹⁹⁶, elle vient combler un vide qui, ou bien vient de se creuser, ou bien est appelé plus tard, mais plus tard seulement, à se remplir. [...] Dans ces situations, la subjectivité est forte, et même puissante, puisqu'elle pousse la personne ou le groupe à agir alors que les conditions concrètes sont absentes, ou trop faibles. La violence correspond ici à une subjectivité qui ne débouche sur aucune emprise réelle, concrète, sur aucune capacité d'action qu'elle prolongerait. Elle définit un sujet qui ne parvient pas, ou plus, à être un acteur, c'est-à-dire à s'insérer dans une relation, qu'elle soit sociale, politique, interculturelle, voire interpersonnelle. Elle est la marque du sujet qui sent bien qu'il est possible que se nouent un jour les rapports dont il faudrait être un élément, ou qui se refuse à entériner le déclin ou la fin de rapports au sein desquels il continue à se mouvoir. Elle doit être associée à l'image d'un sujet non social, non politique, et pas davantage culturel, qui semble condamné à flotter, quitte à préfigurer peut-être un acteur à venir, ou incarner de façon artificielle, idéologique par exemple, un acteur épuisé. »¹⁹⁷

Mais il est aussi, il faut le noter, des exemples pour lesquels certains conflits, rarement violents, transforment le ou les acteurs et les amènent alors à porter un regard critique et reconstruteur sur eux-mêmes, leur environnement, autrui et les temporalités vécues. Ces conflits peuvent être qualifiés d'expressifs et de créatifs. Ils sont *donnés* aux autres et *reçus* dans un cadre où, précisément, ils ne se développent pas, mais se projettent en de nouvelles formes de rationalisation qui permettent leur transformation en d'autres rapports sociaux. Leur issue n'est donc plus contenue dans les impératifs punitifs de l'institution, qui les tempore sans les résoudre, mais dans les effets émergents, les transformations qu'ils entraînent sur les modes de

196 C'est nous qui soulignons

197 Michel WIEVIORKA, *La violence*, Arthème Fayard/Pluriel, coll. « Pluriel », 2010, p. 192.

socialisation. Ce sont souvent des conflits dans lesquels l'institution n'est pas intervenue, dont elle n'a pas eu connaissance et qui s'arrangent entre détenus.¹⁹⁸

Ces arrangements-là ne sont pas à confondre avec des actes de prédatons qui veulent rester cachés de l'institution. Il s'agit véritablement d'espace de « remise en sens » autonome que se créent les individus lorsqu'ils sont en conflit et de leurs capacités à les transformer.

Ego est auxiliaire peintre. Chaque matin, il part pour son travail vers 8 h 20. Pour ce faire, il sort de sa cellule, emprunte le couloir de sa coursive pour descendre les escaliers et attendre d'être pris en charge par le surveillant responsable du technique. Or, à ce même moment, un autre auxiliaire, chargé de nettoyer le bâtiment passe la serpillière et peste de voir *ego* sortir et marcher « sur sa place ». L'auxiliaire demande souvent à *ego* de « marcher sur les côtés ». *Ego* s'y essaye, mais sa démarche en est alors malaisée et il ronchonne souvent. Un jour, de mauvaise humeur suite à « des problèmes de boulot » il marche au milieu de la coursive, occasionnant ainsi des traces de pas sur le sol mouillé que s'échine à nettoyer l'auxi d'étage. Celui-ci s'emporte, demande à *ego* de marcher sur les côtés comme d'habitude. *Ego* lui fait un « doigt d'honneur » et continue. L'auxi rejoint *ego* dans les escaliers et tous les deux s'empoignent par le col prêt en venir aux mains. Finalement, ils se contentent de se pousser l'un l'autre, de s'invectiver et chacun repart de son côté.

Un surveillant, alerté par les bruits, vient s'enquérir de ce qui s'est passé. Il croise d'abord l'auxiliaire d'étage qui minimise les faits en disant que le problème est réglé, que ce n'était rien. Ensuite, le surveillant s'en va demander à *ego* ce qui s'est passé dans les escaliers. *Ego* lui aussi minimise les faits, mais en sous-entendant que l'autre auxi a dû encore exagérer. Or, il comprend vite que le surveillant ne sait rien de ce qui s'est passé et que, donc, *ego*, à son tour, a su rester discret.

À son retour du travail, *ego* s'en va frapper à la porte de cellule de l'auxiliaire d'étage et, si dans un premier temps, l'échange semble tendu, *ego* recadre toute suite sa présence en expliquant qu'il n'a rien dit au surveillant et qu'il a compris que c'était aussi le cas de l'auxiliaire.

Sur cette base, une autre discussion s'engage, ou les deux protagonistes font des efforts à la fois pour reconnaître que l'autre « n'est pas une balance » et que finalement ils se sont emportés. C'est à ce moment qu'*ego* parle à l'auxiliaire de ses problèmes de travail, où un chef des travaux lui met une « pression pas possible ». À son tour, l'auxiliaire fait part de son « ras-le-bol » à continuer « ce boulot qui ne paie pas » et qui « est mal fait par les autres », ce qui l'oblige à en faire plus chaque matin.

[...]

Depuis, *ego* et l'auxiliaire se saluent chaque matin, et il est rare qu'*ego* ait à marcher désormais sur les côtés, car souvent l'auxiliaire s'arrange pour passer la serpillière de ce couloir, ou bien avant le départ d'*ego*, ou juste après celui-ci.

198 Mais aussi qui s'arrangent entre détenus et surveillants, surveillants et surveillants, ou tout autre acteur capable de « décadrer » le conflit de sa réduction *intractive* pour y retrouver de nouvelles mises en sens.

Plus encore, tous les deux font souvent référence à cet « accrochage » qui, sans les avoir intimement rapprochés, les a repositionnés l'un et l'autre dans une considération réciproque qu'ils émettent. Cette estime est importante, car elle atteste que ce n'est pas la crainte d'éventuelles sanctions vis-à-vis de l'administration qui les a fait rester discrets à propos de leurs conflits, mais bien leur envie de conserver le contrôle sur cet événement et de montrer à l'autre qu'ils n'avaient besoin de personne d'autre pour l'assumer.

De plus, ce recadrage leur a permis, et leur permet encore lorsqu'ils discutent de pouvoir faire état de leurs affects face à leurs tâches ingrates quotidiennes.¹

Cas présenté d'après carnet de terrain, mars 2015

¹ Précisons que cet auxiliaire, avec qui *ego* a été en conflit, c'était nous.

Ceux qui ont cette chance de pouvoir exercer cette capacité de remise en sens de leurs conflits ne sont pas, pour autant, les mieux lotis puisque, quand ils rencontrent régulièrement des situations où ils ne peuvent pas le faire, dans une interaction avec un autre qui ne s'y prête pas, ou pris dans un contexte que le réductionnisme intractif sature socialement d'affects polarisés, ils éprouvent cruellement la frustration de leur assujettissement à une mise en sens à laquelle ils ne participent pas.

Il est important de saisir à quel point une pression sécuritaire institutionnelle, empêchant de recadrer les conflits et les violences ailleurs que dans un cadre soumis à des impératifs de sanction, ne fait qu'envenimer, reporter, enrichir, la dynamique des conflits. Mais c'est précisément de quoi se contente l'institution totalisante, car, faisant ainsi, elle mobilise toute une technique formelle de dissuasion qu'elle peut renouveler régulièrement et avec efficacité. Ses agents savent aussi, quand il le faut, à travers les espaces informels de négociation, replacer les acteurs les plus enclins à générer des conflits dans des relations de donnant-donnant qui les confortent comme dominants au regard de leurs victimes et permettent à l'institution de continuer sa gestion quotidienne des interactions carcérales.

L'espace confiné de l'institution totalisante est particulièrement propice à l'étude de toutes les formes de conflit. Des conflits qui posent la relation des individus face à leurs institutions, ainsi que leurs interactions dans des contextes communs, libres ou imposés. C'est la nature du conflit qui est interrogée dans cet espace liberticide, et les prénotions le concernant qui sont dépassées. Ainsi, après toutes ces années d'observation, ce présent travail considère que le conflit ne se base pas uniquement sur des incompréhensions entre les acteurs, sur des non-dits, mais sur une commune compréhension de la mise en sens conflictuelle de l'interaction par chacun¹⁹⁹.

¹⁹⁹ Ce sont les raisons personnelles, et souvent différentes, des acteurs à mettre en sens la relation sur le conflit qui ne sont pas accessibles réciproquement et qui entraînent de l'incompréhension. (Quand bien même le conflit concernerait par exemple, un objet unique convoité par tous, la mise en sens conflictuelle de la relation peut être source d'incompréhension dès lors que d'autres solutions de mise en sens eu été possible et pensée, chez un seul individu ou plusieurs, mais non partagée.)

Violence en clé de don

Depuis toutes ces années de participation observante dans le milieu carcéral, j'ai eu l'occasion de rendre compte, voire de vivre, de nombreux conflits et à connaître de multiples manifestations de la violence. Si j'entends les aborder sous l'angle de la capacité des acteurs à mettre du sens sur la relation et à symboliser ce sens comme des modalités de vie qui régissent les interactions, je découvre aussi, avec surprise, comment le paradigme du don s'inscrit dans cette affaire et devient pertinent pour en faire l'étude.

Ainsi, le registre lexical du don et de la violence, plus précisément du don et de la mise en mots des événements violents, sont vraiment très proches. J'ai recensé beaucoup de termes comme :

- « il lui a donné une leçon »
- « il ne l'a pas volé, celle-là ! »
- « J'ai reçu le message »
- « il m'en a donné une bonne, je vais la lui rendre »
- « il m'a donné des coups, mais moi je rends pas. »
- « je l'ai défoncé, mais c'était mérité, tu crois pas ? Il fallait pas lui en donner une ? »,
- « Je vais lui en filer une bonne ! »

Etc.

État de recherche, premier semestre 2016

Si la violence n'est jamais gratuite, pourtant, elle est donnée. Elle est donnée comme un sens à mettre à l'interaction immédiate, ou comme une des règles qui régissent les différents cercles de socialisation dans lesquelles elle s'inscrit. Le propre de la violence carcérale est, peut-être, de contenir en elle-même un message qui indique qu'elle est éphémère et que son objectif est autre que de se continuer. Ainsi, entre détenus, la violence physique est un moyen pour parvenir à des fins précises de prédation et de domination, ou un moyen pour, précisément, les combattre et s'y soustraire, ou encore l'expression d'une situation qui n'est pas parvenue à être mise en signification auprès des acteurs et qui prend donc celle-ci provisoirement. Elle contient alors toujours une demande expressive de mise en sens.

Ce caractère provisoire, qui est contenu dans l'exécution de l'acte violent, indique bien sûr un état paroxysmique de la relation, mais constitue, aussi, une puissante injonction à revenir vers des interactions plus structurées, dans lesquelles chacun des acteurs acceptera ce caractère exceptionnel du conflit. Le conflit contient des messages à son propos dont se saisissent les acteurs. C'est une mise en sens de la relation qui est envoyée dans l'acte violent. Si celui-ci atteste que les autres possibilités de compréhension n'ont pas abouti, il en informe aussi les interactants. Dans l'acte violent, qui est, par définition, un acte imposé (à tous les acteurs) est contenu *le don* d'une signification à saisir à propos de cet acte lui-même, et cette signification est une demande à cesser

cette forme destructrice de relations. Certes, il n'est pas généreux celui qui en frappe un autre et qui lui offre, ainsi, cette mise en sens contenue dans son agression qui dit qu'il souhaite que cela cesse le plus vite possible. Mais, tout bien considéré, il agit ainsi parce qu'il est dans le même état d'instabilité relationnelle que sa victime ou son adversaire, c'est-à-dire dans la recherche, parfois affolée et désespérée, à remettre du sens compréhensible par tous de leur rapport dans une forme de socialisation déjà éprouvée au quotidien.

« - Tu m'as cherché, tu m'as trouvé. Voilà ! T'es bien avancé, maintenant ! On fait quoi après, on va se défoncer tout le temps ? »²⁰⁰

Du reste, dans une communication aussi extrême, les offres de mise en sens sont vraiment très réduites. Elles sont parfois uniquement contenues dans la possibilité de se soumettre à celui qui agresse, ou que l'agresseur, ne parvenant pas à ses fins, n'ait lui-même comme autre recours que cette soumission. Quoi qu'il en soit, le risque et l'incertitude sont toujours contenus dans l'acte, notamment le risque que sa mise en sens ne soit pas saisie et partagée par les acteurs, ce qui renforce la violence. Les interagissants, dans une situation violente, sont dans des états relationnels intenable, même à court terme.²⁰¹ Il leur faut cette caractéristique *exceptionnelle* et *brève* du conflit pour, ensuite, se retrouver dans des structures plus pérennes et stables. Au regard de toutes ses observations et participations à des scènes de conflits des plus anodines aux plus difficiles, l'auteur de cette présente étude insiste sur cet état de propositions, de don, de cette injonction à rejoindre la stabilité contenue dans tout acte violent en institution totalisante.

Le gros balèze

Nous étions déjà six dans la cellule prévue pour six. Quand la porte s'est ouverte et qu'un gros balèze est entré, portant son matelas, le silence s'est fait soudainement. Une fois la porte refermée, sans qu'un mot soit même prononcé, le balèze se rue sur moi et m'éjecte de mon lit où j'étais en train de lire. Il vire aussi mon matelas, et pose le sien. Je me retrouve sur le sol, décontenancé et endolori, ne sachant que faire. Brusquement, la rage me prend et je me rue sur le balèze en essayant de le repousser. Une bagarre s'ensuit, il m'en met plein la tronche, et je m'empare de tout ce que je peux pour lui taper dessus. Je finis avec un tabouret que je lui envoie à travers la figure, et je ne perçois qu'à peine les cris des autres détenus qui se sont ou plaqués contre les murs, ou réfugiés dans leur propre lit. Je me souviens que la porte s'est ouverte à nouveau, que deux surveillants se sont emparés du gros balèze, qu'ils l'ont sorti aussitôt et que la porte

200 T, 29 ans, suite à une rixe physique avec son voisin de cellule. Mars 2014.

201 Cette remarque reprend celle de l'éthologue Konrad Lorenz à propos de la brièveté des combats entre animaux, même si pour celui-ci, l'homme se distingue des animaux par une perte de la spécialisation et de la régulation de son agressivité à cause d'un détachement d'un contexte ritualisé de violence. Konrad LORENZ, *Essais sur le comportement animal et humain : Les leçons de l'évolution de la théorie du comportement*, Paris, Le seuil, 1970 ; et *L'Aggression, une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion, 1969. Nous pensons le contraire. Et cette brièveté est bien de l'ordre d'un rite institué par les acteurs et le contexte, ainsi que nous allons le voir avec Randal Collins un peu plus loin dans notre propos.

s'est refermée sur ses cris. Tremblant et essoufflé, je saignais du nez, qui était cassé. Nous entendions à l'extérieur les cris et les protestations du balèze, qui était manifestement entraîné de force par d'autres surveillants au-delà de notre couloir. Une dizaine de minutes après, un chef est venu, a fait dégager le matelas et m'a accompagné à l'infirmerie pour être soigné. Mais, avant cela, le gros balèze au milieu des surveillants a prononcé ces mots que je n'oublierai jamais de toute ma vie :

- *Je voulais rien lui faire! Je voulais pas dormir par terre! Pourquoi il a pas compris?*

Notes personnelles, Maison d'arrêt de Nantes, mai 2007.

Il m'a fallu du temps pour comprendre, effectivement. Comprendre que c'était vrai. Mes études de sociologie m'y ont aidé. Il ne me voulait pas du mal en me faisant du mal, le gros balèze. Il avait continué à demander sur un autre registre que celui qu'il avait employé avec l'administration à ne pas dormir par terre. Et je lui avais répondu dans son registre que je n'en avais pas l'intention non plus. Tout le problème était qu'il ne s'attendait peut-être pas à ce que je lui réponde avec ses propres codes, moi qui étais dépourvu physiquement de toutes les modalités pour l'exprimer avec efficacité¹. Il ne comprenait pas que je puisse « parler » comme lui. Et tous deux, nous ne comprîmes pas alors, à quel point ce que nous ne voulions pas à propos des matelas, nous ne le voulions pas non plus à propos de notre lutte. Et pourtant, je me souviens de cette étrange sensation, au milieu du combat, où, constamment nous nous observions, malgré notre rage, et constamment nous nous découvrons presque surpris d'en être arrivés là. Nous nous interrogeons du regard en une fraction de seconde pour savoir comment cela allait évoluer. Je me souviens parfaitement de ces micros moments d'évaluation réciproques et de nos tentatives pour nous raccrocher à une mise en sens commune. Je devais les rencontrer de nombreuses fois ensuite, en observant d'autres conflits. (En les ressentant même).

Carnets de terrains, réinjection, décembre 2013, à partir de notes personnelles entamées dès 2007

¹ 1m 65, 66 kilos, à l'époque.

La violence ne se réduit pas à un principe autonome ou à un processus incontrôlable pris dans une dynamique d'emballage positif, comme le diraient les systémiques. « La spirale de la violence », pour reprendre ce cliché, est liée au fait que plus cet état instable et violent de recherche d'un sens pacifié se prolonge, et plus les messages continuellement envoyés par chacune des parties pour revenir à une relation pacifiée sont difficilement perçus. Il conviendrait plutôt de parler de spirale d'incompréhension réciproque et divergente. Dans ce cas, la violence est, en dernière instance, encore une mise en sens partagée de l'interaction qui dit aux acteurs, précisément, qu'ils n'en n'ont plus d'autres et elle porte leur angoisse à ne pas parvenir à en retrouver de meilleures en commun. Cette angoisse de ne plus se faire le don, non seulement d'une autre mise en sens, mais aussi de la capacité de chacun à en partager une.

Avec de telles considérations, la violence n'est pas seulement une des conséquences de l'univers intractif de la prison, quand bien même cet univers s'en nourrit et en tire ses justifications pour continuer ses contraintes sécuritaires. C'est, aussi, un moyen de continuer une autre forme de socialisation y compris en empruntant, parfois, au registre du don, de la générosité et de la gratuité. Ainsi, pour justifier une égalité de traitement, certains détenus peuvent utiliser le conflit physique pour faire accepter une règle altruiste à d'autres détenus ou à des agents de l'institution. De la même manière, et d'une façon beaucoup plus classique et étudiée jusqu'ici dans le monde carcéral, il est facile de montrer que la violence sert à réguler des rapports de domination et à les confirmer. Mais cela pourrait être, finalement, la même chose avec des conduites plus altruistes : une proposition de mise en sens stable de la relation dans l'univers intractif de la prison. Au risque de se répéter, la prédation et la domination sont une de ces formes de socialisation stable et appropriée à l'institution totalisante. Pour autant, l'acte violent, lui, n'est jamais considéré, même par ses auteurs, comme un facteur stable et sans risque sur lequel peut reposer cette domination prédatrice et verticale. Il aide à la régulation des tensions, la recomposition des rapports de force, mais il porte toujours en lui ses propres limites et ses acteurs sont constamment sensibles, dans leur violence, à se saisir des mises en sens qui permettent de l'écourter.

Cette conception d'une recherche et d'une demande d'un accord commun sur le contexte conflictuel, jusqu'à son évitement ou sa limitation, est assez proche de celle de Randall Collins, en ce sens qu'elle s'appuie sur des règles existantes, à suivre ou à retrouver.

La violence de situation : Randall Collins

Peu connu en France, le sociologue Randall Collins se focalise sur les conditions d'apparition de la violence qu'il lie, tout d'abord au contexte, avant d'être issues des acteurs²⁰². Dans une telle optique, la violence est appréhendée en situation à travers ses pratiques, plutôt qu'à partir des causes ou des conditions qui la feraient émerger. Cette approche interactionniste est attentive à ce qui, dans la relation, entraîne les comportements de conflit. Elle permet de déceler des constantes dans ces pratiques, comme celles de la rareté des moments de conflit physique, qui sont décrits comme très difficiles à réaliser et qui, souvent, prennent des substituts de forme verbale tels qu'on les retrouve dans les insultes et les invectives. En effet, Collins réduit son approche du conflit violent aux formes d'agression physique. Son travail le conduit, aussi, à remarquer que la violence entraîne une minorité de personnes et que la majorité, quand bien même elle serait du contexte de cette violence, est passive. Personnellement, l'observation faite

²⁰² Randall COLLINS, *Violence: A Micro-Sociological Theory*, Princeton, Princeton University press, 2008.

en milieu carcéral confirme, effectivement, le caractère isolé et minoritaire des actes de violence. Pour autant il est à remarquer que la passivité des spectateurs est, en dernière instance, une posture active puisqu'elle participe à la mise en sens de la situation de conflit par tous les acteurs. Ainsi, lors d'une agression, ou d'une « bagarre », la présence du public influe directement sur les gestes d'agression et de défense des belligérants, et, d'autres enjeux, pour ceux qui se battent, interviennent, notamment leur statut et leur rôle dans cette situation de conflit ou dans leur vie au quotidien. De même, dans ce public, toute une activité d'observation et de représentation s'opère et les réactions sont porteuses de sens pour tous. Cependant, quand Randall Collins remarque le peu d'efficacité des actes de violence en regard de leurs intentions, il met à jour cette peur qui tétanise les combattants et les rend plus ou moins maladroits selon, précisément, un capital de « techniques interactionnelles » apporté par l'exercice d'une domination émotionnelle, qui est différemment distribuée selon les acteurs. Cette technique pour agir dans la violence, qui est plus importante qu'une domination physique en elle-même, est mise en évidence à travers les comportements de compétence affichée par les agents de l'institution pénitentiaire. Elle est reconnue par les détenus qui, ou bien les ont vu agir, ou bien en ont entendu parler. Pour autant, eux aussi apprennent à se saisir de ces compétences à gérer la violence, selon d'autres modalités, certes, souvent issues d'expériences antérieures (vie délinquante en cité, sport de combat, expérience militaire, professionnalisation des crimes et des délits comme les braquages ou le racket).

Si la particularité de l'institution totalisante est de développer de telles tactiques de gestion des conflits, autant chez ses agents que chez les détenus, car elle est un lieu d'apprentissage particulièrement fécond pour cela, ces conflits portent en eux, et constamment, des indices ou des appels envoyés aux belligérants afin qu'ils cessent le plus vite possible. Ce présent travail rejoint aussi en cela les observations de Randall Collins : les acteurs procèdent à un ensemble de rites qui ont pour but d'écourter ou d'éviter ces conflits. Pour le sociologue américain, les individus sont comme programmés pour obéir à ces rituels, et ils participent alors, pour ce faire, à une performance interactionnelle (*interactional accomplishment*²⁰³) guidée par cette tension de la confrontation. Mais, à travers plusieurs années d'observation des conflits dans le milieu carcéral, l'auteur de ce présent travail remarque que les compétences acquises à réduire ou à éviter ces conflits, sont tout aussi primordiales qu'une domination technique à les gérer de telle manière qu'ils ne génèrent qu'un dominant et un dominé²⁰⁴.

203 Randall COLLINS, *Interaction Ritual Chains*, Princeton, Princeton University press, 2004.

204 Ces compétences acquises sont un savoir de médiation alternatif à une domination technique pour la gestion des conflits. Elles se retrouvent autant chez le personnel encadrant que chez les détenus, et nous postulons que c'est « la force » de résolution des conflits la plus importante en détention. Elles s'exercent principalement dans les espaces/moments informels des modes de socialisation de l'institution.

Quoi qu'il en soit, cet aspect du conflit et de la violence est particulièrement pertinent si l'on veut éviter un biais sociologique important, celui de confondre un univers de violence, avec un contexte violent, et un acte violent. Si, bien entendu, il convient de faire la différence entre la violence symbolique de l'univers intractif carcéral, violence qui s'exerce sur tous les acteurs, agents institutionnels compris, et la violence physique de prédatons, il faut être aussi attentif à montrer comment l'acte violent est un acte de socialisation parmi d'autres, parmi toute la complexité relationnelle vécue dans l'institution totalisante. Et, encore une fois, ce n'est pas l'acte le plus fréquent, et peut-être que ce n'est pas non plus le plus significatif, pour rendre compte de cette complexité d'interactions. Pour autant, dans une logique d'oblitération intractive, ce sont de tels actes qui sont retenus par la plupart des acteurs institutionnels.

Dès lors, l'intractivité peut être définie comme étant l'attraction exercée par des formes de socialisations qui semblent, aux individus et aux groupes, les mieux adaptées à leurs vécus dans un cadre fonctionnaliste. Pour autant, loin d'être uniquement confiné à des rationalités formelles, ce cadre permet un espace de rapports possibles entre les individus, qui va de la violence et la prédation, à l'entraide et au don. Il y a, à l'intérieur de ces contraintes institutionnelles, des rationalités qui, si elles ont pour effet de renforcer et de faire continuer l'institution, n'en concernent pas moins des intentions socialisantes. Faire lien au quotidien, ressentir et faire ressentir cette nécessité d'assurer du liant dans l'institution, voilà des *rationalités socialisantes* qu'il convient d'explicitier.

c) Des rationalités socialisantes

La sociologie de Georg Simmel offre à ce sujet un apport remarquable. Le paradigme formel simmélien, comme il l'a été noté, entraîne une projection de sens des individus sur les formes de leurs actions réciproques²⁰⁵. Le monde ne se pense pas uniquement dans le vécu et la répétition de modèles socialisants immuables, ni dans l'illusion dynamique « d'un éternel recommencement ». Dans la complexité formelle, les formes des logiques sont elles-mêmes complexes et dynamiques. Mais, leur effet « désenchanté » sur les acteurs et leur autonomie ne doit pas être confondu avec un détachement du social et des valeurs qui ferait de la rationalité formelle un système autonome, en « roue libre », que viendrait compenser le pragmatisme des rationalités matérielles. Quoi qu'il en soit des approches, holistes ou systémiques, structuralistes ou fonctionnalistes, la variable humaine impacte le fonctionnement des organisations et leurs différentes logiques, ne serait-ce que par leur mise en sens par les acteurs.

²⁰⁵ C'est nous qui choisissons de tirer ce fil « compréhensif » de la « pelote sociale simmélienne ». Nous choisissons aussi de considérer les capacités de cette mise en sens comme élément d'interaction primordial.

« La notion d'indépendance logique est [...] difficile à appliquer, car nous n'avons aucun bon moyen, semble-t-il, d'identifier ou d'individuer, plus exactement, une croyance ou une intention ou de garantir l'existence indépendante d'une croyance ou d'une intention, sans nous aider de paroles ou de gestes qui en sont les indices ou les expressions »²⁰⁶.

Si l'individu est au centre de sa rationalité par les modalités de sa réappropriation du réel et de son expression, celle-ci opère sur lui une fonction socialisante en retour, et modèle aussi ses conceptions. C'est parce qu'il se conforme à une structure rationalisée, à la fois formelle et matérielle, mais aussi symbolique, à une culture donc, que ses actions passent d'individuelles à collectives et prennent un aspect social. Dans un cadre d'organisation très régentée, codifiée, où se rencontrent les lois, les rituels, les cérémonies, les protocoles, l'individu est délimité collectivement, et parfois personnellement, dans ses actions, croyances et désirs.

Mais, même au sein de cette formalisation, il n'est pas un cadre où le formel ne se relâche pas, dans des moments ou des espaces micro-localisés. C'est souvent le cas dans la durée et la fréquence d'actions et de relations interpersonnelles impliquant des personnes qui se connaissent et se fréquentent de longue date. Dans ces moments, l'individu s'affirme un peu plus. Il en découle une interaction *modulable* et *négociée* entre individualité et collectivité, entre l'autonomie du sujet avec sa plasticité de pensées et de comportements, et les contraintes imposées en actions, valeurs et compréhensions du monde par une collectivité formellement organisée. *Modulable* en ce sens que l'individu adapte son vécu aux types de ses formalisations et à leurs contextes. *Négociée*, car, en les acceptant ou en les subissant, il porte tout son poids, quand il le peut — et cette possibilité est un capital social inégalement distribué²⁰⁷ — à les infléchir au nom de ses propres préoccupations. Cette élasticité ne fige pas le processus de rationalisation en un carcan de contraintes, mais présente une dynamique où se jouent les relations entre individus et celles des individus à leurs entités collectives.

S'il convient d'attester de la pluralité des individus au sein d'une rationalité formelle ou matérielle élastique et modulable, il faut insister aussi sur la pluralité de la perception de ces rationalités, et ce, par la diversité des individus et la richesse de leur plasticité cognitive et sociale. Les rationalités évoluent et reconfigurent sans cesse chacun et chacune, en pensées, en actions, en valeurs et rapports aux autres.

C'est une des caractéristiques d'une collectivité que des modalités de penser le réel, de le sentir et d'agir sur lui, soient partagées par une pluralité de personnes. Peu importe combien, il en suffit de quelques-unes, circonscrites en un seul espace/moment précis (identifié et qualifié par tous) pour créer des configurations de vies socialisées et, par conséquent, rationalisées. Ce qui assoie cette première nécessité, c'est que les modes de

206 Jean-Michel BERTHELOT, *Épistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF, 2001, p. 555.

207 Pierre BOURDIEU, « Capital social, notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, 1980.

vie et les valeurs soient perçus, par ceux qui les vivent, comme symboliques, normatifs et sociaux, ainsi que par d'autres qui, par leur extériorité ou leur distance, ont à y porter une attention qui renforce cette alliance sociale. Quant à l'aspect fonctionnel et formel des règles de cette cohésion d'individus, il est validé, précisément, par un accord normatif de mode de vie en collectivité, transféré sur une logique autonome (réappropriée et individuée) de règles qui justifient, dès lors, les conduites et les valeurs.

« L'idéal de l'interprétation économique-fonctionnelle est que les règles instituées doivent apparaître soit comme fonctionnelles, soit comme réellement ou logiquement impliquées par les règles fonctionnelles. Mais cette implication réelle ou logique n'est pas donnée d'emblée, et n'est pas automatiquement homogène à la logique symbolique du système. »²⁰⁸

Par ce double processus d'interprétation, la reconnaissance d'autrui dans le vécu des règles communes et celui de leurs transferts vers une logique individuelle, sont attestés des modes de vie ayant acquis un caractère *collectif* et socialisant. De nouveau, la confrontation avec autrui pour appréhender les rapports réciproques est incontournable. La socialisation organisée et réglée, au sens anthropologique et sociologique des termes, est plurielle et individuelle, formelle et matérielle. Elle finit par s'imposer formellement à une pluralité de personnes, mais elle s'applique à des individus, particulièrement reconnus ou se revendiquant comme tels²⁰⁹.

Le rapport aux institutions

Cette dialectique est alors à interroger dans le rapport des acteurs aux institutions.

Les institutions se caractérisent par leurs aspects fonctionnels dont l'objectif est de coordonner les actions des acteurs, ce qui sous-entend que, lorsque celles-ci sont laissées à leur libre choix, un désordre ou un ensemble de défaillances ont lieu. Cette anomie, pour la caractériser au sens durkheimien, résulte des intérêts divergents des acteurs à l'intérieur d'une même structure, et dans ce cas, la formalisation institutionnelle, ou bien tempère ces conflits au nom des exigences d'une efficacité supérieure, ou bien polarise ses antagonismes dans le dessein utilitariste de servir ceux qui vont en tirer profit et pouvoir.

De plus, une institution présente toujours un caractère formel et matériel. Parfois, elle peut rester essentiellement conceptuelle et n'être, pour les acteurs, qu'une représentation qu'ils s'en font, mais le plus souvent, concrètement, elle prend une forme structurée, organique, et devient, dans ce cas, elle-même un élément de la vie sociale. Quoi qu'il en soit, il est typique des organisations, de structurer le rôle social qui est donné aux acteurs,

208 C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société...*, op. cit., p. 183.

209 Même dans les structures les plus déshumanisantes, là où l'être humain est réduit à un numéro - d'écrou par exemple - ce numéro est unique. Que ceux qui ont eu le bonheur de ne jamais en porter n'en soient pas choqués, mais, en dernière instance, bien après que cet abandon de l'humain soit attesté et déploré par tous, au-delà même des informations formelles contenues dans cet étiquetage, le porteur de ce paradoxal symbole d'individualité dans l'infini de la numérotation collective peut y croire encore. « Je n'ai pas le même numéro que l'autre ».

mais aussi de déterminer leur choix, et de cadrer des espaces dans lesquels ils mettent en œuvre leurs actions.

En conséquence, une formalisation institutionnelle se caractérise par une boucle d'interaction du type hiérarchique avec chacun des acteurs, visant à tempérer entre ceux-ci des relations « bilatérales » souvent informelles, et leur appliquant cette structure hiérarchique aussi dans leurs interactions. À chacun un supérieur et l'institution au-dessus de chaque supérieur.

Dans l'absolu, elle transmet aux acteurs des injonctions institutionnelles qui vont déterminer leur choix et leurs actions, et qui sont censées les faire réagir de façon indépendante les uns des autres et ce, dans des modalités collectives d'objectifs et de fonctionnement identiques. C'est un paradoxe et une nécessité vitale de la formalisation institutionnelle que d'individualiser, de stratifier, de hiérarchiser, pour mieux faire agir collectivement ses agents. En retour, l'institution, et c'est en ce sens qu'elle n'est pas figée, est à l'écoute de la façon dont sont reçues ses injonctions et de la manière dont elles sont exécutées par les acteurs. Elle sait, en conséquence, renforcer ou modifier les précédentes injonctions quand elle estime qu'elles ne suffisent pas à faire respecter les nécessités de coordination globale de l'action collective. On peut penser qu'une institution agit ainsi afin d'assurer sa continuation, en dehors des préoccupations réelles de ses agents ou de leurs satisfactions. Karl Merton n'est pas loin de le penser quand il note que :

« L'efficacité de cette structure sociale dépend de la pénétration des attitudes et des sentiments appropriés parmi les employés et nous verrons que la bureaucratie dispose de moyens précis pour inculquer ou renforcer ces sentiments. [Ceux-ci] dépassent souvent le degré d'intensité techniquement nécessaire. On pourrait dire que, dans la pression exercée sur le bureaucrate pour qu'il se conforme à ses obligations, il y a une marge de sécurité semblable à celle que l'ingénieur prévoit dans la construction d'un pont, en calculant la charge maximum. Mais cet excédent entraîne un transfert des sentiments des buts de l'organisation, vers les formes de comportement requis par les règles. L'adhésion aux règles, conçue à l'origine comme un moyen, devient une fin en soi ; « d'instrumentales les valeurs deviennent finales »²¹⁰.

Cependant, lui donner de telles intentions encourt le risque d'en faire un organisme pensant et se pensant, or ce n'est pas le propos d'un travail comme celui-ci, entamé dans l'institution totalisante, que de projeter ainsi, en termes fonctionnalistes, les institutions alors qu'il entend en montrer le caractère socialisant complexe, dynamique et créatif. Cette sensation d'un organisme agissant et pensant, au discrédit de celui de ses acteurs, est plutôt à mettre sur le transfert d'intentions opéré par des acteurs qui n'ont pas cette même autonomie de pensée et de rationalisation que celle qu'ils concèdent à leurs structures.

« Les variables institutionnelles apparaissent ainsi comme des variables d'interfaces que les agents internalisent dans le même temps qu'ils les déterminent, bien qu'ils négligent souvent ce dernier effet dans leurs choix. »²¹¹

210 Karl MERTON, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965.

211 J.-M. BERTHELOT, *Épistémologie des sciences sociales...*, *op. cit.*, p. 123.

L'acteur stratégique

Mais les acteurs sont-ils pour autant des pantins? Il a été indiqué précédemment que Simmel et Weber ne le pensent pas. Le premier, parce qu'il rappelle que les actions réciproques rendent les acteurs, aussi, créateurs de leurs structures et qu'ils se construisent à travers une mobilité entre les cercles ainsi institutionnalisés. Le second, parce qu'il sait leur capacité à saisir le sens de leurs actions et, par conséquent, à rationaliser en partie le mode de fonctionnement de certaines de leurs institutions. Pour ceux qui ont cette capacité, il devient possible d'agir dans le cadre d'une rationalité en finalité qui relie, dans une optique stratégique, les éléments institutionnels observés avec les actions opportunes à mener. Cette capacité, par son aspect cognitif, permet des projections de parcours confortables dans l'institution, des marges de manœuvre qui mènent à des projets de carrière. En construisant mentalement de multiples possibles en matière d'interactions avec les autres, dans le cadre de cette connaissance avérée de l'institution, l'acteur devient stratège.

Michel Crozier montre ainsi que les individus savent utiliser ces marges de manœuvre à l'intérieur des règles formalisées²¹². Aussi, l'activité en groupe n'est donc pas systématiquement soumise à des modalités prévues. Elle résulte d'un jeu d'interactions entre les différents acteurs et n'est idéalement performante que si le jeu est coopératif, ce qui n'est que rarement le cas. Dans le cadre de l'institution totalisante, on peut constater que les relations de pouvoir n'obéissent pas exactement à ce que les textes réglementaires prévoient. Par exemple, on peut noter que le personnel administratif, dont le rôle est de mettre en pratique les décisions prises par les personnes élues, a une marge de pouvoir qui découle du fait qu'il maîtrise les dossiers de façon plus approfondie que les décideurs politiques, parce que, localement, il occupe des postes d'une plus longue durée. La rationalité matérielle modifie alors, celle, qui s'affirme comme formelle. Ce qui est écrit n'est pas ce qui est fait. Et si ce qui est fait n'est pas ce qui est écrit, cela pourrait bien le devenir.

« Leur compétence propre (connaissance des textes, savoir "technique", maîtrise des procédures) leur permet de donner aux politiques un contenu concret, souvent plus déterminant sur les effets que l'orientation initialement fixée. »²¹³

Il en est ainsi pour le chef d'un établissement, présentant un « turn over » plus important que ses subordonnés. Il se retrouve dans une situation de conflit latent avec des intérêts et des stratégies qui ne s'accordent pas avec les siens, apportés lors de son arrivée. Paradoxalement, une telle tension indique combien un seul individu, ici le responsable de l'établissement, peut imprimer « sa marque » sur la politique et les enjeux de fonctionnement de l'établissement, au-delà des formalismes institutionnels déjà fortement ancrés. Cela est typique d'un centre

212 Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, coll. « Point essais », n° 248, 1981.

213 Jacques LAGROYE, *Sociologie politique*, Paris, Presse de Sciences Po et Dalloz, 19997.

de détention comme celui où s'est construit ce présent travail : présenter des intervalles de réappropriations de politique de gestion et de priorités sociales, complètement différentes sur toute son histoire selon les directeurs ou les directrices. Cela sera illustré par la suite à maintes reprises dans les prochains chapitres.

Pour Erhard Friedberg, le rôle stratégique des acteurs atteste de la reconfiguration d'une institution, renégociée en fonction des schèmes d'interactions et des intérêts. Le formalisme, sans disparaître, se recompose en une myriade de rationalités matérielles.

« Car, entre-temps, on a pu assister à la relativisation et à l'éclatement de la notion même d'organisation, qui est vue maintenant comme un ensemble dans lequel s'oppose et s'affronte une multiplicité de rationalité dont la convergence n'a rien de spontané, mais est le résultat de la construction d'un ordre. L'organisation, dans cette perspective, n'est devenue rien d'autre qu'une arène politique ou un marché sur lequel s'échangent des comportements et se poursuivent des stratégies du pouvoir particulier, et dont les caractéristiques (buts, structures, règles du jeu, "culture") sont, à leur tour, le simple produit de ses échanges et de ses confrontations. L'analogie qui convient le mieux est celle des micros sociétés dont l'ordre est une construction sociale et donc irréductiblement liée aux interactions et processus sociaux d'échanges entre ses membres. »²¹⁴

On peut reconnaître, dans cette configuration paradoxale, fortement formalisée pour les détenus et une partie du personnel, mais aussi tiraillée par des enjeux et des intérêts contradictoires, la caractéristique d'une institution totalisante. Il en est ainsi de la paix carcérale qui prend un aspect négocié entre les acteurs, court-circuitant les enjeux de pouvoir habituels et les rapports de forces. Comme l'écrit Antoinette Chauvenet :

« Ce système de don et contre-don, de négociations continues entre personnes incarcérées et personnels de surveillance, constitue le vrai système normatif de la prison, celui qui garantit au quotidien le maintien de la paix au sein d'un dispositif guerrier. »²¹⁵

C'est dans ce paradoxe, dans cette complexité, que se situent les rationalités de l'espace socialisé et socialisant du monde carcéral.

d) Des niveaux de formalisation : les principes

Comme cela a été exprimé précédemment, ce travail postule une dialectique des rationalités formelles et matérielles comme moteur de socialisation. Pour autant, parce qu'elles structurent des institutions collectives, ces rationalités se présentent souvent avec des formalisations qui prennent l'aspect de « principes » d'action, de politiques spécifiques, sur lesquels elles s'appuient.

Cependant, cette rationalité formelle de principe n'est jamais qu'en partie formalisée dans les établissements chargés de l'exercer. Non pas qu'elle est morcelée, mais elle est modulée selon le contexte. Plus précisément, elle reçoit une imprégnation de son contexte, quand bien même et avant tout, elle l'impacte fortement.

214 Erhard FRIEDBERG, *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*, 2^{ème}., Paris, Éditions Du Seuil, coll. « Point essais », n° 341, 1993, p. 66.

215 Antoinette Chauvenet, in Isabelle MANSUY, « Principe de légalité et d'exécution des peines en France et Allemagne, Droit = droits ? », *Champ pénal/Penal field*, 2005, <http://champpenal.revues.org/397>.

D'aucuns pourraient penser que cela est dû à la multiplicité des lieux et à leurs particularités, voire aux effets de stratégie des acteurs précédemment évoqués. C'est en partie vrai. Mais les raisons les plus importantes sont structurelles. Ainsi, si une maison d'arrêt, un centre de détention, une maison centrale présentent des réalités d'incarcération spécifiques, elles présentent aussi des formalisations différentes quant à leurs dispositions à appliquer la normalisation pénitentiaire voulue par l'institution dans son ensemble. Pour autant, cette multiplicité exprime l'étendue de la rationalisation pénitentiaire qui, ainsi, couvre tout le champ des modalités d'enfermement. Des courtes peines, aux moyennes, puis aux « perpétuelles », l'institution totalisante est partout.

C'est donc en matière de priorités globales des logiques formelles et de leur répartition, sur tout ce panel de contexte d'enfermement qu'il convient d'articuler le rapport entre la formalisation de l'institution et ses modalités d'application.

Sécuritaire

La première rationalité formelle de l'institution totalisante est d'ordre sécuritaire. Il faut entendre par sécuritaire, conformément aux définitions wébériennes précédemment explicitées, un processus de rationalisations formelles et bureaucratiques qui garantit autant la sécurité de la société face à ces « déviants » enfermés, que la sécurité en termes de pérennité de l'institution chargée de les y maintenir. Toute l'efficacité formelle de la prison est dans l'assurance qu'elle se donne, pour elle-même et pour la société dont elle dépend, qu'on ne s'y évade pas et qu'elle perdure dans cette intention. Elle est comme un symbole de la solidité des intentionnalités pénales d'une collectivité à qui elle doit rendre des comptes à ce sujet. Cette exigence sécuritaire émane donc plus de la société qui la porte et la revendique, puis de l'institution qui la fait respecter, que d'une réalité statistique d'actes qui la justifieraient.

Il ne sera pas fait ici l'étude de cet aspect sécuritaire ni celle de son historique, mais il faut rappeler que l'importance qui lui est accordée, depuis une vingtaine d'années, est à mettre en corrélation avec un processus global et panoptique de notre société²¹⁶.

Plus spécifiquement, le mode d'organisation de l'institution totalisante donne le primat à la sécurité, tant sont prioritaires ses intentions d'éviter les évasions²¹⁷ et de maintenir l'ordre dans des contextes de détentions de plus en plus anxiogènes, où règnent la surpopulation et la recherche sans cesse plus importante, depuis la fin des trente glorieuses, d'une économie de moyens et de gestion. Dans un tel climat, c'est une « véritable paranoïa de l'administration pénitentiaire »²¹⁸ qui prime sur d'autres priorités qui, pourtant, sont aussi formalisées.

216 Notamment les réflexions de Christian Laval sur l'essor de la société panoptique, in C. LAVAL, « Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique... », *op. cit.*, p. 60.

217 Le taux d'évasion en France reste pourtant l'un des plus faibles d'Europe et est en constante diminution. Lire : Claire VD BOGAARD, « Il faut que les gens restent dedans ». Entretien avec Martine Herzog-Evans », *Passe-Murailles / GENEPI*, 24, mai/juin 2010, p. 25.

218 La paranoïa pénitentiaire, in Georges BENGUIGUI, Fabrice GUILBAUD et Guillaume MALOCHET, *Prisons sous tension*, Nîmes, Champ Social éditions, coll. « Questions de société », 2011, p. 58.

De quoi parle-t-on ?

À propos de surpopulation carcérale

Il convient plutôt de parler de *densité carcérale*, qui « représente le nombre de détenus hébergés à la date *t*, rapporté à la capacité opérationnelle des établissements pénitentiaires. Généralement exprimé pour 100, c'est un indice de stock »,

Pierre Victor TOURNIER, *Dictionnaire de démographie pénale. Des outils pour arpenter le champ pénal*, L'Harmattan, 2010.

En 2015, elle est de **115**, (66310 détenus/57844) places, mais cette densité moyenne cache des disparités énormes et il faut la ramener alors à chaque type d'établissement (maisons d'arrêt, Centres pénitentiaires, Centres de détention, Quartiers de semi-liberté), voire à chaque établissement. Ainsi, toujours pour 2015, l'administration pénitentiaire reconnaît que ^(a) :

- 06 établissements ou quartiers ont une densité supérieure ou égale à 200 %,
- 31 établissements ou quartiers ont une densité supérieure ou égale à 150 et inférieure à 200 %,
- 48 établissements ou quartiers ont une densité supérieure ou égale à 120 et inférieure à 150 %,
- 32 établissements ou quartiers ont une densité supérieure ou égale à 100 et inférieure à 120 %
- 133 établissements ou quartiers ont une densité inférieure à 100 %

^(a). Statistique mensuelle des personnes écrouées et détenues en France, situation au 1er février 2015, DAP, Bureau des études et de la prospective (PMJ5), www.justice.gouv.fr

À propos du taux d'évasion

Le calcul de ce taux est le rapport du nombre d'évasions de l'année sur le nombre moyen de détenus dans l'année. En 2011, il était de **4.5 pour 10 000** (*Séries statistiques des personnes placées sous main de justice. 1980 - 2014. Sous-direction des personnes placées sous main de justice Bureau des études et de la prospective DAP/PMJ/PMJ5, mai 2014, www.justice.gouv.fr.*)

Mais l'administration pénitentiaire distingue deux catégories d'évasion :

- « Dans la 1^{re} catégorie, on distingue les évadés depuis la détention – par ruse, bris de prison, aéronéf... - et les évadés hors détention — d'un centre de semi-liberté, au cours d'une extraction médicale, dans le cadre d'un chantier extérieur sous surveillance, ou lors de sorties sportives.^(b) » **17 évasions en 2012**
- « Dans la 2^{me} catégorie on distingue les évadés sous escorte policière ou de gendarmerie — extractions judiciaires ou médicales, hospitalisations d'office, hôpital civil — des évadés en cours d'aménagement de peine, sans surveillance – placement à l'extérieur, permission de sortir, centre pour peine aménagée ou centre de semi-liberté, placement sous surveillance électronique.^(b) » **295 évasions en 2013**

^(b) Pierre Victor Tournier, *ibid.*

Le faible taux d'évasion interroge à lui seul la pertinence d'un tout sécuritaire qui s'accroît, et quand on considère l'insignifiance de celui des évasions provenant de l'intérieur des établissements. D'autres logiques que celles de la réalité prégnante des évasions opèrent donc dans un tel choix et dépendent bien des orientations sociétales et intrinsèques de l'administration pénitentiaire.

Réinsertion

L'article premier de la nouvelle loi pénitentiaire d'octobre 2009 précise :

« Le régime d'exécution de la peine de privation de liberté concilie la protection de la société, la sanction du condamné et les intérêts de la victime avec la nécessité de préparer leur insertion ou la réinsertion de la personne détenue afin de lui permettre de mener une vie responsable et de prévenir la commission de nouvelles infractions. »

Cet article renforce une priorité de réinsertion sociale dévouée à l'administration pénitentiaire du 22 juin 1987²¹⁹ qui pose, comme un principe formalisé, le fait que le service pénitentiaire favorise la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, en s'organisant de manière à assurer l'individualisation de la peine. Pour autant, est aussi rappelé l'aspect traditionnel, protecteur et sécuritaire de la détention. Voici un cas typique de hiérarchisation de rationalités formelles dont le critère de priorité résulte d'une différence entre finalités et moyens. Si le service public pénitentiaire a obligation d'être aussi un moyen de réinsertion, sa finalité reste le maintien de la sécurité publique. Comme cela a été indiqué précédemment, c'est le rapport *total* de *l'institution totalisante* à sa société qui manipule ce curseur « de tolérance aux moyens » sur la finalité sécuritaire. C'est un rapport de forces éminemment politique. Pour autant, il s'agit bien, à propos de réinsertion, d'une rationalité formelle, qui, désormais, repose sur toute une structure aux compétences législatives et bureaucratiques appropriées, dans des domaines comme la formation, l'enseignement, le suivi social. De nombreux exemples seront présentés dans ce présent travail, notamment dans le cadre de la deuxième partie traitant des socialisations en détention, afin d'illustrer, au quotidien, les multiples paradoxes de ces exigences formelles au regard des réalités vécues par les agents chargés de les appliquer et des détenus qu'elles concernent.

Mais il est un exemple qui, dès à présent, illustre parfaitement cette différence entre la formalisation des principes, leur application réelle dans l'institution, et comment cette application est réintroduite dans les principes qu'elle ratifie, quand bien même ses raisons en seraient tout autres, comme celles d'assurer la pérennité de son fonctionnement sécuritaire.

Les établissements et leurs régimes différenciés :

Cet exemple concerne les différents régimes d'incarcération à l'intérieur d'un même établissement. Il est brillamment illustré par un article, datant de 2009, coécrit par Hugues de Suremain et Jean Bérard²²⁰

Pour ces auteurs, l'administration centrale pénitentiaire a une grande part de

219 Loi n° 87-432 du 22 juin 1987, renforcement JORF n°87 du 14 avril 1999 p. 5478

220 Hugues DE SUREMAIN et Jean BÉRARD, « La gestion des longues peines au révélateur des luttes juridiques », *Champ pénal/ Penal field*, Vol. VI, 3 mars 2009, <http://champpenal.revues.org/7698>.

responsabilité en ce qui concerne la dégradation des conditions de détention pour tous les acteurs des établissements pénitentiaires, agents et détenus compris. Ils estiment que le virage sécuritaire des années 2000 s'est traduit, dans les établissements, par une division des espaces de vie d'incarcération selon des critères qui illustrent parfaitement ce que ce présent travail entend expliciter à propos des relations entre logiques formelles et matérielles.

« [...] au début des années 2000, l'AP a décidé brutalement de fermer les portes en maison centrale et a instauré, en centre de détention, un régime dit différencié, se caractérisant par des portes fermées, régime auquel accèdent les "mauvais", notion qu'elle définit, sans texte, comme elle le veut, et sans respecter les procédures disciplinaires ou quasi disciplinaires que la loi du 12 avril 2000 avait imposées. »

Si ce récent processus de différenciation, qui se base sur des expériences particulières entamées en 1990, s'est généralisé, c'est parce qu'il obéit à des logiques de rationalisation qui entraîne « *un dispositif d'observation et de classification des personnes incarcérées* »²²¹. S'appuyant sur une loi du 9 septembre 2002 à propos des critères d'affectation des condamnés, cette réforme a laissé le champ libre à l'administration pénitentiaire pour le contrôle et la répartition des condamnés dans ses multiples structures. Cette indétermination normative du droit ne repose plus uniquement sur le quantum ou le reliquat de peine, mais sur la notion « de personnalité » des détenus.

« [...] ce système fait coexister en son sein plusieurs secteurs de détention, généralement au nombre de trois, régis par des règles propres. En "régime fermé", les détenus sont, comme en maison d'arrêt, enfermés en cellule et ne se déplacent que dans le cadre des mouvements encadrés par les surveillants, pour se rendre en promenade ou aux activités. En régime "semi-ouvert", les portes des cellules sont ouvertes par demi-journée, permettant aux détenus de se déplacer au sein de leurs unités. En secteur "ouvert" ou de "confiance", les portes des cellules sont ouvertes toute la journée. »

Il importe de saisir que, dans un tel processus de rationalisation, le courant sécuritaire se traduit, dans le fonctionnement concret des établissements, par un accroissement du pouvoir qui est délégué à cette rationalisation à gérer la détention des détenus, en fonction de critères qui sont liés à la sécurité. Ainsi, chaque établissement, par une commission qui réunit les acteurs de cette rationalisation (de la direction, en passant par les gradés, et les représentants de toutes les autres instances) décide de placer tel détenu dans tel quartier en fonction de critères liés à son comportement.

Sur un plan général (droit européen et national), de telles autonomies de dispositions sont retransformées dans un discours de réinsertion, où chaque espace de différenciation d'incarcération est décrit comme un « palier » de réappropriation de l'espace carcéral en analogie avec celle d'une resocialisation, allant du pire, vers le meilleur. Les considérations fonctionnelles de l'établissement sont transformées en parcours d'individualisation du détenu, que la structure, alors, accompagne. C'est une démarche d'accompagnement

221 *Ibid.*

de peine qui est présentée à propos d'une telle rationalisation spatiale et sociale de la détention. Il est aisé d'en constater les effets pervers et contre-productifs, ainsi que l'écrit Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté en 2009 :

« [...] ce "parcours" consiste à opérer un tri parmi les condamnés, en proposant une évolution à certains d'entre eux et en laissant les autres sans espoir d'amélioration de leur sort. Les premiers sont gratifiés d'un "contrat" quelquefois bien réel, mais parfois aussi vide de tout contenu (ni engagement du détenu, ni activité offerte par l'administration) ; les seconds n'ont aucune proposition de projet ou d'activité. L'illusion du "parcours" peut donc se traduire en définitive par une pure et simple ségrégation entre les différents bâtiments ou étages de l'établissement, avec les détenus susceptibles d'évolution au cours de leur incarcération et ceux qui seront laissés pour compte de manière souvent irréversible durant tout leur temps de détention, dans une course réputée difficile pour eux comme pour le personnel pénitentiaire »²²².

De telles dispositions ségrégationnistes entraînent des espaces informels arbitraires dans lesquels s'engouffrent non seulement, comme on pourrait le penser, les agents, mais aussi les détenus, qui savent comment, dans des logiques opportunistes, utiliser un tel système de « punitions ». Ainsi, un établissement comme celui où a eu lieu ce travail est coutumier des nombreux courriers de dénonciation, la plupart anonymes, qui alimentent un tel système pervers. (Quand bien même les responsables qui prennent connaissance de telles délations se donnent l'image professionnelle de s'en distancier, elles sont bien prises en compte, versées au dossier du détenu. Celui-ci est souvent sommé de s'expliquer et il peut en subir les conséquences en matière de placement différencié.)

La santé

C'est depuis la loi du 18 janvier 1994, que la prise en charge sanitaire des personnes en détention ne se fait plus par le ministère de la Justice, mais par celui de la santé. Au-delà des nombreuses difficultés constatées dans les prisons et qui, pour beaucoup, sont encore scandaleuses, la réforme de 1994, avec notamment la création des UCSA (Unités de Consultations et des Soins Ambulatoires) a permis le développement d'une véritable politique de santé publique à destination des détenus, et une plus grande indépendance pour les personnels soignants dans l'exercice de leur profession. Pour autant, dans ce domaine de la santé, une hiérarchie entre les rationalités s'exerce aussi.

S'il est inscrit dans les priorités de l'administration pénitentiaire d'assurer le bon déroulement du travail médical, ses propres velléités sécuritaires, ainsi que son rôle judiciaire, font que l'état de santé physique et psychologique des détenus est aussi une source d'information indispensable au fonctionnement de l'institution. Dès lors, des tensions contradictoires se font jour entre les exigences pénitentiaires qui cherchent à instrumentaliser le personnel médical, et celui-ci, qui, fidèle à sa rationalité en valeurs d'indépendance et de déontologie, leur résiste.

Ainsi en est-il par exemple du travail des thérapeutes en détention, soumis eux aussi à de telles

²²² Jean-Marie DELARUE et Mark THOMSON, *Avis et Recommandations du Contrôleur général des lieux de privation de liberté de France*, Contrôleur général des lieux de privation de liberté - APT, 2008, p. 10.

tensions de rationalité. Ils doivent articuler leurs pratiques avec les exigences des institutions de soins, judiciaires et pénitentiaires. Comme le définit la psychologue clinicienne Delphine Hulin, c'est au cœur d'une *intrication institutionnelle* qu'ils exercent leur profession, tout en reconnaissant, en s'appuyant sur le constat de Dominique Lhuilier et Aldona Lemiszewska, que ces adaptations lèsent l'activité thérapeutique :

« Le thérapeute est là pour écouter et guider le patient dans cette quête de sens, tout en considérant que *“la prison n'est pas et ne sera jamais un lieu de soins hospitaliers”*, *“la psychiatrie [devant] admettre qu'elle ne peut travailler qu'aux limites de ses conditions d'exercice”* »²²³.

Cependant, des accommodements, voire une bienveillance, tempèrent les éventuels tiraillements, car c'est, concrètement, dans les locaux de l'institution totalisante que les acteurs du médical ont à exercer quotidiennement. Ici, une logique matérielle de sécurité des personnes et de confort de travail vient tempérer l'orthodoxie d'une conduite et imprégner celle-ci de stratégie et de négociations²²⁴.

Ainsi, trois logiques formelles se côtoient dans cet aspect concernant la santé en prison : celle du judiciaire qui s'appuie expressément sur les compétences d'expertises médicales et psychologiques, celle de l'administration pénitentiaire qui « héberge » les services de santé permettant le soin aux détenus, tout en capitalisant le maximum d'informations à leur sujet comme l'exige son caractère totalisant, et enfin, la logique déontologique des soignants qui, pour être efficace et respectée, se doit d'être aussi solide et inflexible qu'une rationalité formelle.

Ces trois exemples succincts de principes formels, le sécuritaire, la réinsertion et la santé, illustrent la variété des rationalités formelles de l'administration pénitentiaire qui, trop souvent ramenées à la première, la sécuritaire, cache la complexité des autres ou de ses rapports avec elles. Ils témoignent que *l'institution totalisante* est en constante évolution et transformation²²⁵.

« L'histoire des réformes pénitentiaires est consubstantielle de l'histoire de la prison elle-même (...) Cette obsession réformatrice est peut-être le meilleur symptôme de l'inachèvement social et politique de la réflexion sur la peine en général et celle de l'emprisonnement en particulier. »²²⁶

C'est aussi la complexité des socialisations amenée dans le vécu quotidien par ces rationalités formelles de l'institution carcérale avec la hiérarchisation de leurs rapports qui marque une telle réflexion. Ces relations éclairent, dans des modalités pertinentes de conflits et d'intérêts, les tendances de la société à penser son espace pénitentiaire.

223 Delphine HULIN, « Le psychologue clinicien au cœur des conflits institutionnels », *Le journal des psychologues*, 210, septembre 2003 citant ; Dominique LHUILIER et Aldona LEMISZEWSKA, *Le choc carcéral*, Bayard, 2001.

224 Bruno MILLY, « Les professions en prison : convergences entre individualisme méthodologique et interactionnisme symbolique », *L'Année sociologique*, 51, janvier 2001, p. 103-136.

225 Nul jugement appréciatif de notre part concernant cette non-exclusivité du « *tout sécuritaire* » ; en tant que détenu nous sommes en première ligne pour subir les effets de la rationalisation *totalisante* et ses moyens *totalitaires*. Nous ne sommes pas le dernier à confirmer l'augmentation de cet aspect sécuritaire qui se fait chaque jour plus oppressant.

226 P. ARTIÈRES et P. LASCOUMES, *Gouverner, enfermer. La Prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 32-33 in ; Christophe DUBOIS, « Le fonctionnement concret d'un quartier de détention pour femmes : ressorts organisationnels et implications sur l'identité personnelle des surveillants. », *SociologieS*, juillet 2007, <http://sociologies.revues.org/203>.

e) Des niveaux de matérialisation : les acteurs

Il a été précédemment annoncé quelques principes des rationalités formelles de l'institution totalisante et précisé comment, elles sont nivelées et multiples, mais aussi inextricablement liées à la vie de chaque établissement. Il en serait, par conséquent, du domaine de la rationalité matérielle que de manifester une telle adaptation aux exigences formelles du contexte circonstancié d'un établissement. Pour l'écrire dans un registre lexical wébérien, l'idéaltype d'une rationalité formelle se complexifie et se mêle avec celui de la rationalité matérielle selon les lieux, les situations et les acteurs. Du reste, lorsque l'on définit la logique formelle d'une institution comme un processus normatif visant à assurer sa pérennité et à élaborer des règles de conduite qui vont dans ce sens, on n'affirme pas pour autant l'unicité des intentions des acteurs chargés de cette maintenance.

Dans l'institution totalisante, la rationalité matérielle procède aussi par niveaux, par conglomérat d'actions liées à des statuts et à des intérêts chez les acteurs dans un système d'interactions tout aussi complexe que celui de son processus de formalisation. Les acteurs se démènent avec ce qui est obligatoire, interdit, permis ou facultatif et c'est dans un tel cadre déontique que se situent les relations entre le formel et le matériel.

Il n'est guère possible de faire ici une analyse approfondie de toutes les modalités d'actions des différents acteurs et groupes et des intentions de ceux-ci, au regard de la multitude des configurations possibles, attestant de la complexité relationnelle d'une institution d'enfermement. Mais il est pertinent, dans le choix des acteurs bénévoles, de présenter ce qu'il en est de quelques logiques formelles et matérielles de tous les autres acteurs et comment celles-ci s'entrecroisent dans une configuration complexe, hiérarchique et conflictuelle dans l'institution totalisante.²²⁷

Ces logiques seront ensuite explicitées et illustrées dans les chapitres concernant les socialisations de cette présente thèse.

Les détenus

Les détenus, pour autant que l'on puisse au moins les étiqueter par cette seule caractéristique commune, leur enfermement, manifestent, consciemment ou pas, plusieurs logiques d'action par rapport au bénévolat.

- La participation aux activités bénévoles peut être considérée comme une activité de plus, parmi d'autres, proposée par des intervenants rémunérés à cet effet. Et souvent les modalités et les motivations de ces interventions sont confondues.
- Les raisons exprimées de participer à ces activités sont, d'après les détenus, d'abord l'intérêt de l'activité et l'aparté qu'elle introduirait dans la routine carcérale.²²⁸

²²⁷ C'est du reste pour cela que nos chapitres trois et quatre aborderont cette complexité des logiques socialisantes à travers, non seulement le filtre du bénévolat, mais aussi deux paradigmes importants : le don et la reconnaissance.

²²⁸ Avec toutes les réserves sur cette notion de routine du temps carcéral exprimant sur un besoin de socialisation, ainsi que cela a été mentionné précédemment à propos des considérations sur les temporalités carcérales.

- La participation aux activités étant valorisée²²⁹ par l'institution totalisante, dans le cadre de ses évaluations du « parcours » des détenus, ces derniers présentent de manière pragmatique une image projetée d'eux à travers leur participation à ses activités. Ils peuvent, par un effet utilitariste induit par cette évaluation²³⁰, considérer comme un dû les validations positives posées et quantifiées de leur participation.
- Le rapport avec les bénévoles, dont la caractéristique dans l'établissement est de s'inscrire dans la durée (en années), amène à une sociabilité dans laquelle les détenus se sentent respectés et valorisés. Cette reconnaissance s'inscrit préalablement en matière de « reconnaissabilité » comme l'écrit Judith Butler, c'est-à-dire dans des conditions où s'inscrit un rapport à l'autre structurant parce que chacun se sent vu et reconnu dans l'interaction²³¹.
- Les relations dans le cadre des activités bénévoles étant bonnes, pacifiées, le contexte sécuritaire de la prison n'induit pas ce caractère anxiogène qui se retrouve dans d'autres situations ou moments. Cela se traduit par une vigilance « relâchée » chez les détenus, que l'expérience sait tempérer sans jamais l'endormir. Le groupe, par sa synergie, modère les éventuels écarts individuels, et atteste d'une norme implicitement requise de conduite et de rôle chez le public engagé dans les activités. Ce calme, cette recherche d'une convivialité rassure et construit le cadre qui permet au détenu d'occulter ses stigmates et la mauvaise image qu'il pense que l'on peut avoir de lui. Les détenus recherchent par leur comportement, dans celui du bénévole, « la bonne représentation » qu'ils entendent lui projeter. Tous les acteurs sont bénéficiaires, en images et échanges apaisés, de ce transfert « à forte valorisation ajoutée » sur la scène des représentations collectives.
- Le fait de suivre une des activités bénévoles permet de diversifier ses relations dans un monde restreint et limité à des interactions qui renvoient à chaque instant à la réalité carcérale. Dès lors, des cercles de socialisation se créent, non seulement dans la relation aux bénévoles, mais aussi entre les détenus dans la particularité de la petite collectivité ainsi établie. Certains ne se croisent et ne se parlent que dans ces contextes, et d'autres, grâce à cela, extrapolent de bonnes ententes dans d'autres situations.
- Ces comportements des détenus envers les bénévoles attestent du paradoxe sécuritaire et répressif de l'institution totalisante qui porte ses injonctions à se comporter correctement, à se socialiser dans des microéchanges, tout en n'offrant pas les conditions de cette autonomie de conduite. Comme le note Gilles Chantraine :

« [...] l'exigence socialement imposée de se comporter comme un individu devient une lourde charge lorsque les individus ne possèdent pas les conditions pour agir ainsi et lorsque cette norme n'est pas voulue par eux, mais leur est imposée de l'extérieur. »²³²
- En conséquence, le contexte d'interaction avec les bénévoles concerne essentiellement des détenus disposant au préalable, ou dans une certaine mesure (celle de leur non-dangerosité) des moyens pour se responsabiliser. Mais le faisant, ils retournent, une fois l'activité terminée, dans la dépendance et l'infantilisation de la gestion carcérale.

229 Affectations de bâtiments, remises de peine, autres avantages divers, etc.

230 Voir le document en annexe, 6.d.»

231 Haud GUÉGUEN et Guillaume MALOCHET, *Les théories de la reconnaissance*, Paris, La Découverte, coll. « Collection Repères », n° 597, 2012, p. 103.

232 G. CHANTRAINE, « Prison et regard sociologique... », *op. cit.*

Le personnel en uniforme

Les rapports entre le personnel en uniforme, surveillants ou gradés, avec l'activité bénévole, sont tout aussi complexes en ce qui concerne l'articulation des logiques formelles et matérielles liées à chacun et à l'établissement.

D'après Philippe Combessie, la modernisation des prisons a entraîné l'intervention des bénévoles, et cela a eu une incidence sur le statut des surveillants. Il y aurait rancœur de leur part et sentiment de dévalorisation de leur rôle, car ce seraient les bénévoles qui :

« [...] accaparent "le beau rôle" et ne laissent aux surveillants que des fonctions dégradées : "sale boulot" quand il s'agit de faire du maintien de l'ordre interne, travail insipide quand il s'agit d'ouvrir et de fermer les portes. »²³³

En ce qui concerne l'établissement où s'est élaboré ce présent travail, ce ne sont pas sur de telles modalités que se caractérisent les relations entre les surveillants et les bénévoles. Du reste, les surveillants, s'ils veulent s'investir dans des actions autres que celles prévues par les processus d'évaluation des détenus programmée par l'institution totalisante, savent se ménager toute une marge de manœuvre et d'intervention qui n'est pas incompatible avec leur fonction. Sans garantir que cela soit officiellement approuvé, c'est toléré au nom de la socialisation et de la paix carcérale négociée que cela engendre. Pour autant, dans la mesure où cet investissement personnel n'est pas choisi, ce sont d'autres logiques, notamment celle d'un surplus de travail, qui entrent en ligne de compte, quand ce ne sont pas parfois des considérations morales qui se scandalisent de l'investissement bénévole auprès de la population carcérale.

C'est dans le quotidien de l'exercice de leur activité, que les bénévoles ont le plus à se plaindre des surveillants, et souvent pour des griefs limités en importance, mais qui deviennent significatifs et prennent la forme « d'incivilités » quand ils se répètent. Le cas le plus fréquent, pour illustrer cela, est le délai d'attente pour obtenir l'ouverture d'une porte, ou les clés d'une salle d'activités. Il fut personnellement observé que ces moments d'attente reflètent parfois l'animosité à peine couverte entre les différents acteurs, et que faire attendre un bénévole est une manière de manifester sa réserve ou son mécontentement envers celui-ci. De même, il fut parfois noté des attentes de la part de bénévoles qui n'étaient pas à mettre sur le compte de mauvaises intentions du personnel, mais sur un surcroît de travail dans un établissement qui subit aussi les remaniements de personnels dus aux restrictions économiques drastiques de l'État. Mais ignorant ou se moquant de ce fait, une attente légitime se transforme alors en affects. Encore une fois, c'est au niveau des individus que se jouent les petites négociations du quotidien et les petites incivilités qui en découlent. Elles sont rares, il convient de le préciser. Mais dans tous les cas, il se crée dans les attitudes des uns et des autres un ressenti construit sur un

²³³ P. COMBESSIE, « Surveillants de prisons : condamnés à l'obscurité?... », *op. cit.*, p. 8.

ensemble de représentations et de clichés. Les uns maugréant contre des fonctionnaires jugés amorphes et peu réactifs, les autres aigris de n'être considérés que sur des demandes simples et immédiates telles que l'ouverture d'une porte. Ce sont des réactions qui cachent un vécu professionnel plus complexe.

Le militantisme de certains bénévoles, ou leur position éthique et religieuse vis-à-vis des détenus qui consiste à « ne pas vouloir connaître leurs actes » et à les envisager comme des « hommes comme les autres » peuvent être mal interprétés par ceux qui, les surveillant en permanence, connaissent d'eux, à la fois, les causes de leur enfermement et des comportements qui n'apparaissent pas dans le contexte du bénévolat. Les professionnels considèrent alors les intervenants comme des naïfs qui ne savent pas à qui ils ont à faire, affirmant par là leur compétence insuffisamment reconnue à pouvoir, eux, faire cette distinction. Cette attitude ratifie les remarques de plusieurs sociologues de la prison à propos de l'écart entre la pertinence de la perception de la détention par les différents acteurs et leurs difficultés à partager ces vécus. Comme l'écrivent Valérie Moulin et Anne-Sophie Sévin :

« Cet espace est vécu sur le mode de la tension et du stress en raison de la pluralité des éléments à gérer et des risques sécuritaires, ce qui conduit les surveillants à être particulièrement vigilants. Cet espace apparaît comme un espace subi, qui assigne le surveillant à une posture de passivité face à ce trop-plein d'activités. »²³⁴

Dès lors, les surveillants peinent à accepter les relations pacifiées des bénévoles ; ils envient celles-ci et raillent parfois dans leur dos ces « *civils* » qui ne « *restent qu'une heure ou deux* » et s'en vont sans connaître ce « *ras-le-bol* »²³⁵ qui est leur lot quotidien.

L'équipe de Direction²³⁶

Si, comme cela a été précisé, les relations entre les surveillants et les bénévoles sont individualisées avant d'être qualifiées collectivement, il n'en est pas de même en ce qui concerne la direction. Celle-ci, quels que soient les propos des bénévoles, est toujours signifiée en tant que groupe, organisation collective, organe de décision et de pouvoir. Dans un paradoxe typique de la manière dont elle est perçue, la direction est à la fois la dépositaire des contraintes qu'elle est chargée de faire respecter et responsable si elle n'applique pas certaines, toutes aussi formelles, exigées par les bénévoles, mais auxquelles pour des raisons de moyens, elle ne peut raisonnablement répondre. (Par exemple, des crédits pour du matériel culturel ou éducatif, ou des salles et horaires disponibles pour les activités). L'incompréhension est grande, quand, parfois, cette direction se garde bien,

²³⁴ Valérie MOULIN et Anne-Sophie SÉVIN, « Relations professionnelles en établissement pénitentiaire », *Criminologie*, 43-1, 2010, p. 227-248.

²³⁵ Propos de surveillants.

²³⁶ Plusieurs de ces remarques sont issues de précédents travaux (mémoire de licence, master 1 et 2) et résultent d'entretiens semi-dirigés et de l'examen d'un questionnaire distribué aux bénévoles intervenants dans les murs de l'établissement.

quand elle les a, ces moyens, d'en faire état, pour « enterrer » une demande qui gêne un autre projet ou les velléités sécuritaires d'un responsable. Pour autant, la plupart des bénévoles qui interviennent dans l'espace de détention estiment l'attitude du personnel de direction bienveillante à leur égard. Mais bienveillance ne signifie en rien collaboration ou absence de reproches et de critiques.

Plusieurs des bénévoles expriment leur désarroi devant de multiples contradictions dans les décisions prises par les instances de directions. Ils ont le sentiment que certaines décisions sont le fruit de luttes intestines de pouvoir, d'affirmation de statut ou de représentation de soi plus que de réponses aux réalités posées par leurs demandes. Les voilà donc entraînés dans des stratégies de négociation, face à des problèmes qui, dans un premier temps, ne les concernent en rien, mais dans lesquels ils doivent s'insérer afin de voir leurs demandes ou leurs besoins aboutir.

Ainsi, c'est une distanciation vis-à-vis de la « haute direction » qui s'opère et des bénévoles attestent d'échanges beaucoup plus réguliers avec le personnel gradé encadrant, lui-même pris dans de telles stratégies, mais qu'ils jugent plus accessibles et conciliants. À l'intérieur de cette strate « secondaire » de décision, ils peuvent à nouveau individualiser les relations, et devenir opportunistes et s'adresser à celui ou celle dont ils ont, avec l'expérience, éprouvé la sensibilité et la possibilité de satisfaire à leurs demandes. « *On fait avec le caractère* » résume une bénévole, attestant ainsi du primat du rapport à l'individu sur celui du rapport à sa fonction. Toutefois, ces « stratagèmes » ne sont pas garants d'une stabilité décisionnaire, car ce qui est admis ou autorisé par l'une ou l'un des gradé(e) s peut être infirmé par une ou un autre de même niveau de responsabilité, de rang supérieur, mais aussi, et c'est courant, d'un rang hiérarchique plus modeste.

C'est une constante, dans tous les propos des bénévoles, que de rencontrer une telle image de l'administration ou des autorités encadrantes, cette relativité des décisions et de leur application, dominée par des individualités qui personnalisent leur fonction, y compris quand elles se revendiquent d'elles. Plusieurs des anciens bénévoles comparent les différents directeurs ou directrices de l'établissement et « la marque » qu'ils ont su imposer dans les politiques socio-éducatives successives, souvent dans une démarche de regret de leurs déperditions.

Les bénévoles seraient ainsi dans le paradoxe de la demande d'une domination légale, telle qu'elle est définie précédemment à propos des rationalisations wébériennes et qui repose sur la croyance en la légalité des règlements et des lois produites, ainsi que du droit à exercer leur application par ceux qui en ont reçu l'autorité. Mais si cette demande était autant respectée qu'attendue, elle réduirait les espaces de négociations et d'actions des bénévoles, et rendrait leur activité plus délicate encore. Cette demande indique, de

la part des bénévoles une sous-estimation des contraintes auxquelles sont soumises les instances de directions. Des contraintes imposées par un ministère via une direction régionale, mais aussi par une autorité constituée par l'activité même des différents agents administratifs dans l'établissement. Ceci est à recadrer dans le rapport au temps fonctionnel de l'institution et aux postes dans l'organisation tel que cela a déjà été explicité pour les temporalités carcérales. Un *turn-over* plus rapide de la direction comparée à celui des agents qui, au quotidien, « font tourner la boutique » modifie considérablement la donne et ouvre un champ d'interaction complexe où se mêlent pouvoir et statut des acteurs. Les bénévoles, comme les détenus, n'en ont qu'une faible idée, sauf peut-être, les plus anciens d'entre eux.

Conclusion de Chapitre

Il faut réécrire que cette énumération des niveaux de logiques matérielles des bénévoles n'a pas prétention à couvrir toute l'étendue de leurs rapports formels et informels dans l'institution totalisante, mais d'indiquer la complexité relationnelle de la vie en milieu liberticide et comment, dans un groupe d'acteurs spécifiques, ce sont tous les autres et tous les contextes qui sont approchés. Ainsi, dans le chapitre quatre, seront évoquées les relations des bénévoles avec d'autres intervenants en milieu carcéral, professionnels et rémunérés comme les enseignants, mais aussi avec certains prestataires socioculturels. Il sera évoqué, aussi, comment ils pensent leurs pratiques avec les acteurs hors détention qui ont à connaître leur engagement.

Quoi qu'il en soit, ces rationalités ainsi énumérées et condensées rappellent aussi à quel point la sociabilité en détention repose sur la délicate articulation des rationalités formelles et matérielles à laquelle sont confrontés tous les sujets concernés par l'institution totalisante. Comme le remarque Christian Laval :

« Il n'y aurait donc pas tant une contradiction entre types de rationalité qu'une tension et une liaison permanentes. »²³⁷

Ces logiques « tendues » et investies par les acteurs, à la fois contradictoires et complémentaires, sont élaborées dans une pluralité qui n'est pas réductible, en modèle d'interactions, à celui d'une dyade. Elles s'expriment dans la multitude où même les traditionnels concepts aristotéliens de cause et d'effets sont insuffisants pour qui veut les analyser. Elles comprennent tout autant les interactions ramifiées entre les acteurs, que les modalités formelles et matérielles de leurs contextes.

Elles attestent aussi d'un rapport au temps qui se tisse dans de multiples temporalités qu'il convient d'étudier sérieusement, au-delà des prénotions classiques et mortifères inadaptées, en fonction de tous les acteurs, des contextes qu'ils traversent, et des interactions qu'ils vivent au quotidien et dans la durée.

C'est avec de telles perspectives que se pense l'importance de l'intervention bénévole en détention. Un engagement qui s'inscrit dans la complexité de cette richesse des interactions et des temporalités, et qui amène ses fonctions de tempérance face aux rationalités intractives de « *la cage de fer* ».

²³⁷ C. LAVAL, *L'ambition sociologique...*, op. cit., p. 618, Sixième partie : « Weber, le sens et l'utilité ».

Du reste, toute la deuxième partie de ce travail présentera l'articulation de ces deux grands modes de socialisation basés sur des engagements envers autrui radicalement différents. L'un, *l'engagement relationnel*, abordé au chapitre trois, bien qu'essentiel à la vie en institution totalisante n'a pas la même originalité sociale et créative que celle de *l'engagement bénévole* qui fera l'objet d'un quatrième chapitre.

DEUXIEME PARTIE :
ESPACE DE SOCIALISATIONS

Il a été présenté, au chapitre deux, les différents modes de socialisation inhérents à l'institution totalisante et la façon dont les relations entre leurs rationalités formelles et matérielles étaient complexes, cette complexité étant un moteur de la vie en détention.

Dès lors, l'institution totalisante et ses rationalités sont à repenser à la lumière d'un cadre, certes, liberticide, dans lequel s'opère une articulation constante entre des logiques formelles et matérielles, mais aussi dans une complexité où les formes de logiques sont elles-mêmes complexes et dynamiques. Leurs effets « désenchantés » sur les acteurs et leur autonomie ne doivent pas être confondus avec un pessimisme social absolu qui ferait de la rationalité formelle un système autonome, fonctionnant en « roue libre », que viendrait compenser, autant que faire se peut, le pragmatisme des rationalités matérielles.

Un cadre institutionnel, aussi restrictif qu'il se présente, n'échappe pas à la variable humaine, tout autant dans son organisation que dans ses velléités totalisantes. Et c'est dans cette optique, que s'intéresser au paradigme du don et à celui de la reconnaissance, comme cela sera le cas dans les deux prochains chapitres, c'est poser le rapport du vécu des acteurs à l'institution totalisante. C'est rendre compte de leur vue dans cette institution, de leur participation à son fonctionnement et comment celle-ci réagit, non pas en tant qu'entité autonome, personnifiée en une seule rigidité fonctionnelle, mais à travers les capacités de mise en sens socialisantes de ses acteurs, qui ne sont pas épargnés par les perturbations qu'ils produisent en elle. Et c'est alors attester d'une certaine richesse de la part de la socialisation intractable d'une institution ; démontrer comment, dans un univers fonctionnaliste, rien n'est aussi figé que l'on pourrait le penser et comment un cadre institutionnel liberticide, quand bien même on pourrait critiquer son inertie et ses lacunes en matière de potentiel social, possède une amplitude à héberger des mises en sens de vies collectives et personnelles de la part de celles et ceux qui ont à y vivre ou à entrer en relation avec lui.

Avec des concepts opérant comme le paradigme du don et celui de la reconnaissance, il est pertinent d'en présenter l'étendue, afin d'insister sur l'adaptabilité et la pugnacité des interactions sociales dans de tels contextes et de montrer que :

- dans un espace intractif, cette richesse des interactions formelles et informelles, et souvent informelles dans le formel, contribue à la perdurance de l'institution, quand bien même elle aurait sur elle des effets émergents ne la modifiant que sur un très long terme. Elle montre à quel point le besoin de relation est vital, combien *l'engagement relationnel* est une capacité à rechercher la relation pour la relation, un besoin irrépressible et ponctuel de respiration sociale

dans l'étouffante atmosphère des contraintes de statut et de rapport de forces de l'institution totalisante. Elle informe que l'institution, quelles que soient ses velléités de contrôle, ne peut dominer, comme elle le souhaiterait, cette complexité sociale des interactions, et surtout, qu'elle se nourrit de cette richesse pour assurer son fonctionnement. Analysées à partir des caractères du don et de la reconnaissance, ces formes de socialisations intractives seront présentées au chapitre trois.

- Dans des perspectives de socialisation qui interrogent le rapport du détenu à la société dans son ensemble, et qui concernent des questions de réinsertion, une telle richesse de socialisation, occupée à maintenir un système institutionnel liberticide, ne peut suffire. Si s'adapter à son environnement carcéral est une nécessité, les différentes formes de socialisation mobilisées pour ce faire ne doivent pas enfermer, à leur tour, les acteurs ainsi impliqués, dans une dynamique exclusive et salubre de vie quotidienne. Toujours à travers ces deux opérateurs sociaux que sont le don et la reconnaissance, d'autres formes de relations originales, créées par l'intervention en les murs de personnes venant de l'extérieur, seront présentées, et il sera examiné, au cours du chapitre quatre, comment *l'engagement bénévole*, est une véritable proposition de socialisation projective ouverte spatialement vers l'extérieur, et, temporellement, vers une réappropriation d'un récit de vie collective.

CHAPITRE III :

L'ENGAGEMENT RELATIONNEL :

UNE SOCIALISATION « INTRACTIVE »

Introduction de chapitre

La socialisation en détention est, la plupart du temps, présentée comme une « resocialisation » en rupture de la société. Une resocialisation qui serait endogène à l'enfermement, avec des caractéristiques criminogènes.¹ Cette présentation est pertinente quant à son rôle de formation à la « déviance », et réducteur, car, alors, ce sont ses effets et ses nécessités qui sont confondus avec les intentions, autres, de ses acteurs, que ce soient celles des détenus ou celles des diverses personnes qui interagissent avec eux. Que la socialisation « délictogène » soit l'opportunité de vie la plus congrue en prison n'entraîne pas une adhésion à celle-ci par les détenus, ni sa caution par les agents institutionnels. C'est l'absence d'autres opportunités prégnantes qui fait de la logique de déviance interne une forme attractive d'interaction. La socialisation intractive de l'institution totalisante est une opportunité cohérente d'adaptation et non un choix rationnel opéré par chaque individu.

Les institutions se caractérisent par leurs configurations fonctionnelles dont la dominante est de coordonner les actions des acteurs, ce qui sous-entend que, lorsque celles-ci sont laissées à leur libre choix, un désordre ou un ensemble de défaillances se produisent. Ce postulat durkheimien de l'anomie² résulterait des intérêts divergents des acteurs à l'intérieur d'une même structure. Dans ce cas, la formalisation institutionnelle, ou bien tempère ces conflits au nom des exigences d'une efficacité supérieure, ou bien polarise ces antagonismes dans des postures de rapports de forces utilitaristes de profit et de pouvoir qu'elle entretient. L'analyse de la rationalité bureaucratique wébérienne montre qu'elle finit par n'être plus mue que par ses propres règles de contrôle social sur les individus, bien au-delà des nécessités premières qui les justifiaient. Ainsi, vulgarisé par

¹ Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 310-313.

² Qui ne peut être démontré si facilement, car où trouver des exemples concrets de totale anomie, c'est-à-dire de structure sans règles et sans valeurs? Le postulat d'anomie n'apparaît qu'avec les préoccupations individualisées d'une entité collective structurée. Préoccupations qui pourraient bien faire du chaos des autres une hégémonique représentation ordonnée du monde.

les caractéristiques de sa formalisation, l'univers carcéral met en scène des bêtes fauves et des dompteurs dans un champ de bataille permanent et entretenu, à défaut d'une autre alternative de gestion de peine. Cette première nécessité des acteurs de l'institution totalisante à y « survivre », avec les effets et les conséquences qu'elle produit sur les individus, est devenue un truisme qui occulte les autres cercles de socialisation possibles en détention. Cette priorité fait que les cercles de socialisation criminogènes ne sont qu'une des manières, souvent la plus appropriée, pour être et exister en détention. Pour le personnel institutionnel, d'autres stratégies de vécu attestent tout autant de nécessités induites par un contexte difficile et anxiogène. Ainsi, leurs comportements peuvent paraître dégagés et détachés par rapport aux exigences d'un quotidien dans lequel ils ne parviennent pas à s'épanouir, et ils renforcent par ces attitudes les projections des détenus vis-à-vis d'eux, projections issues elles-mêmes d'un tel univers clivant.

L'institution totalisante, tel que cela a été explicité dans sa définition, gère des techniques de prises en charge totale d'existences, et fait de la continuation de cette gestion un objectif premier qui prime sur celui des formes de socialisation de ses reclus.

Ses membres n'ont comme alternative que de se soumettre à cette totalisation ou, comme cela a été abordé aussi avec Goffman, d'entrer dans des comportements de résistances identitaires. Mais il est aussi de la définition de l'institution totalisante que ces résistances soient englobées par elle, qu'elles ne la remettent pas en cause, mais qu'elles s'en nourrissent pour constamment accentuer et justifier, en moyen et en finalité, son caractère coercitif et sécuritaire. Aussi, l'institution totalisante participe aux comportements qu'elle condamne et les entretient, à défaut de toujours être accusée de les créer. Dès lors, si la détention est bien un lieu délictogène, c'est, avant tout, à son type de fonctionnement qu'elle le doit. Un fonctionnement qui, cela a été mentionné, est en relation totale avec la société, et non le résultat d'une production endogène, hors de tout contexte social généralisé.

Cela précisé, il faut réaffirmer que l'institution totalisante, avec ses critères et ses particularités, abrite les mêmes comportements que l'on retrouve ailleurs, mais, semble-t-il, socialement reconfigurés par la socialisation intramuros. La formidable capacité de la prison à récupérer tout ce qui vient de l'extérieur, de par son caractère de relation totale à la société, et à le mixer avec les contingences internes à son fonctionnement, illustre la complexité des dynamiques sociales qui en découlent. La prison est réactive, la prison est créative... la prison est un lieu de vie.

Il en est de même, dès lors, en ce qui concerne le don et la reconnaissance. Ils sont présents en détention et s'insèrent parfaitement dans la complexité des comportements et des rationalités qu'il convient maintenant d'explicitier dans ce troisième chapitre. Il est

intéressant de démontrer que, dans cette socialisation interactive, il y a des respirations sociales indispensables à tous, aux acteurs comme à l'institution. Elles sont insufflées par des engagements relationnels présents aussi dans ce milieu confiné du monde carcéral. Pour autant, si par l'approche du don et de la reconnaissance, notamment, il sera indiqué à quel point le système institutionnel ne peut s'en passer, il sera aussi rappelé combien les individus peuvent en être privés jusqu'à l'asphyxie sociale et vitale.

1. L'ENGAGEMENT RELATIONNEL PAR LE DON DANS L'INSTITUTION TOTALISANTE

Dans sa sociologie anthropologique, Marcel Mauss³ analyse le don, le contre-don et l'échange dans les sociétés archaïques, principalement la Polynésie, la Mélanésie et le Nord-Ouest américain, et ce, en mobilisant, entre autres, les travaux de Franz Boas⁴ et de Malinowski⁵. Il établit des comparaisons avec quelques traits des droits indo-européens (droit romain, hindou classique et german). Son attention se porte sur l'ensemble des prestations apparemment libres et gratuites, mais qui sont, comme il le démontre, contraintes et intéressées. Cela est illustré par les cadeaux. Mauss explique que :

« [...] présenter quelque chose à quelqu'un, c'est présenter quelque chose de soi »⁶.

C'est le fait que le cadeau reçu ne soit pas sans intentions ni donateurs qui oblige le receveur à rendre. À un don, il y aurait toujours un contre-don, une obligation de réciprocité.

Mauss discute la possibilité du don libre et révèle que toutes les prestations font partie d'un système d'échange. Il en tire une théorie générale de l'obligation :

« La prestation totale n'emporte pas seulement l'obligation de rendre les cadeaux reçus ; mais elle en suppose deux autres aussi importantes : obligation d'en faire, d'une part, obligation d'en recevoir, de l'autre »⁷.

Cet aspect du don, ou « *la circularité et la réversibilité induites* », pour reprendre les termes maussiens, est considéré comme un fait social total qui concourt à structurer la communauté par la triple obligation de donner, de recevoir et de rendre.

Dès lors qu'il est posé comme un fait social total, il est intéressant de saisir comment, de nos jours, il fait résonner l'institution totalisante, comment la vie collective carcérale, aussi, participe de cette triple obligation. Pour enrichir cette triple obligation, *le paradigme du don*⁸ tel que le décrit Alain Caillé, interroge la société comme le résultat de l'ensemble des décisions vis-à-vis du donner-recevoir-rendre, mais aussi d'un autre cycle qui lui est complémentaire : celui du prendre-refuser-garder.

Le don prend toute sa dimension sociale en intégrant des rapports ambigus et complexes dans lesquels se côtoient l'intérêt pour soi, celui qui est pour autrui, les obligations sociales et la liberté de chacun. Que le don dépasse le cadre altruiste, charitable et généreux et qu'il englobe la société dans des préoccupations individuelles ou collectives, pacifistes ou belliqueuses, voilà qui donne l'opportunité d'observer des manifestations de sociabilité

3 Marcel MAUSS, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *Sociologie et anthropologie*, 12^e éd., Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2010.

4 Franz BOAS, *The Social Organisation and the Secret Societies of the Kwakiult Indians*, Washington, U.S. National Museum for 1895, 1897.

5 Bronislaw MALINOWSKI, *Les argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », n° 145, 1922.

6 *Ibid.*, p. 161.

7 *Ibid.*

8 A. CAILLÉ, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme...*, op. cit.

riches, où s'opèrent des décisions de la part de tous les acteurs qui font lien par leurs intérêts communs et divergents.

Comme le précise Camille Tarot :

« Le don signifie que l'on se confie à l'instauration de liens. C'est pourquoi il mêle la générosité et l'agressivité, le désir et la peur de se lier, la rivalité pour dominer sans être dominé. Le don est pris dans une sorte de spirale de violence qu'en même temps il contribue à apaiser, à stabiliser, à déplacer, à prévenir. Donc non seulement le don est symbolique du lien social, mais il est opérateur du lien et il en objective la réalité autrement invisible. »⁹

La vie en détention permet aussi cela, et à un degré d'intensité proportionnel à celui de la promiscuité des acteurs et des contraintes exercées sur eux pour la maintenir. Les détenus, entre eux, s'ignorent, se rejettent, se jalourent, se mentent, s'insultent, se frappent, se dénoncent, se volent, s'escroquent, parfois ils se violent ou se tuent... Mais les détenus aussi s'entraident, se parlent, se soutiennent, deviennent amis, certains, amants, se dépannent en services et objets de tous genres, mentent devant l'institution pour se couvrir, se soignent, s'écoutent, se conseillent, s'épanchent, pleurent et rient ensemble, se chambrent à toutes occasions...

Le personnel d'encadrement, ou toute autre personne intervenant en détention, peuvent aussi s'inscrire dans des actions et des comportements où se manifeste cette même complexité des interactions, sans qu'elles prennent, toutefois, des formes extrêmes, telles qu'elles sont rencontrées chez les détenus¹⁰. Quant aux interactions entre les détenus et ce personnel, elles prennent aussi cette amplitude riche et complexe qui s'étend de l'entraide gratuite à l'affrontement le plus radical.

Le don s'insinue dans la densité des interactions sans les cliver et il reste présent aussi dans les clivages. Il atteste de la capacité des acteurs - capacité aussi complexe que celle de leurs relations - à le rencontrer dans la multiplicité de leurs comportements.

Ainsi, un détenu qui rackettera un autre détenu de son tabac ira en dépanner un autre qui en manque et s'offusquera presque qu'il y ait même un rendu. Ainsi, un surveillant, qui s'agenouille auprès d'un détenu blessé et sanguinolent, lui tenant la main sans avoir eu le temps d'enfiler des gants, ira trois mois plus tard écrire un rapport à son sujet qui l'enverra au prétoire pour consommation d'alcool. Ainsi, un directeur d'établissement ira-t-il faire don de plusieurs cartons de livres à la bibliothèque de son établissement et exiger qu'on affiche une note indiquant que de nouveaux ouvrages sont disponibles et qu'elle mentionne grâce à qui'

Trois anecdotes, parmi d'autres, observées et consignées par nos soins, courantes sur plusieurs établissements.

9 Camille TAROT, *Le symbolique et le sacré. Théories de la religion*, Paris, La Découverte / M.A.U.S.S, coll. « textes à l'appui / bibliothèque du m|a|u|s|s », 2008, p. 311-312.

10 Même si des cas de violences, envers autrui ou envers soi-même, sont aussi constatés chez les agents de l'institution totalisante.

a) La symbolisation du don dans l'institution totalisante

Le don se présente aussi comme une interrogation vis-à-vis de la matérialité issue des prestations *de biens ou de services*. Cet opérateur de la complexité relationnelle interroge la primauté à la matérialité issue des échanges. Mauss, déjà, se refusait à une conception utilitariste du don, en dépit de sa critique d'un altruisme désintéressé. Comme nous le rappelle Camille Tarot :

« Les biens échangés ne sont pas de simples choses retenues pour des raisons utilitaires, ou des marchandises évaluées en prix, mais des objets symboliques, gros de valeurs sociales d'abord. »¹¹

Du sens, parfois autre que leur utilité première, mais qui devient premier, est attribué aux objets qui permettent le lien social. Le « *hau* » l'esprit de la chose donnée, tel que nous le décrit Mauss, est porteur de cette socialisation qui, jusqu'à nos jours, induit des comportements de respect et des obligations de participations sociales ainsi que de transmission de ces mêmes valeurs¹². Le bien-objet n'est jamais séparé de sa pratique sociale et de sa valeur symbolique.

Le sens n'est pas dans les choses, il s'instaure dans les relations sociales nouées autour d'elles.¹³

En ce sens, les acteurs se saisissent de la vitalité de cette symbolisation médiée par l'objet et la traduisent en pratiques socialisantes à travers un vécu relationnel. Ils éprouvent réciproquement dans l'investissement participatif de leur corps, dans la plasticité culturelle de leur esprit, cette possibilité de (et cette capacité à) percevoir et partager cette dimension symbolique du don. Ils s'emparent de cette symbolisation de l'objet (bien/prestation) donné, et en font un autre symbole, un méta-symbole, celui d'une socialisation dans laquelle ils se reconnaissent. Si l'objet est symbole du lien par le don, le lien est alors un don symbolique de ce fait social. Il devient un bien relationnel par le vécu des acteurs qui permet une telle « transmutation » symbolique. Un bien collectif qui socialise.

Entre détenus, ce processus relationnel d'ordre symbolique s'illustre par ce qui peut être décrit comme des dons de « prise » et de « déprise » dans l'univers carcéral.

Dons de prise et de déprise

Il a été abordé précédemment comment d'après Goffman¹⁴, l'institution, *totale*, telle qu'il la définit, déconstruit l'identité des reclus et comment elle s'y prend. Il présente un processus de dépersonnalisation, de « *mortification* » en différentes étapes qui ponctuent

11 Camille TAROT, *De Durkheim à Mauss, l'invention du symbolique : sociologie et science des religions*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 1999, p. 605.

12 Processus dont la richesse permet aussi l'évolution et l'adaptation.

13 David LE BRETON, « Mauss et la naissance de la sociologie du corps », *Revue du MAUSS*, 36, Second semestre 2010, p. 371-384.

14 Erving GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Éditions de Minuit, 1968.

« *la carrière morale* » du reclus, et qui changent sa perception de lui-même et parfois de ceux qui comptent pour lui. Cette mortification est une coupure, un dépouillement indispensable au processus de soumission au nouveau contexte, et c'est pourquoi elle est planifiée par l'autorité de surveillance. C'est l'unicité du sujet dans son rapport au monde qui est déconstruite, jusqu'à le rendre dépendant de la structure totalisante pour le moindre de ses faits et gestes. Cette perte d'autonomie assure la dépendance à l'autorité qui, régulant la vie du reclus, se présente à lui comme une ossature à la fois imposée et salvatrice. *L'isolement, les cérémonies d'admission, le dépouillement*, termes goffmaniens qui ont été abordés au chapitre deux, sont autant de « *procédés de contention* » qui caractérisent ce processus.

« L'usage de ces procédés indique de façon significative comment l'on peut éliminer les fondements cérémoniels du moi »¹⁵

Ce dépouillement pour atteindre l'intimité du moi passe par une large palette d'atteinte au corps, comme la nudité lors de fouilles, ou la promiscuité dans une cellule à six, pour se laver ou aller aux toilettes à la vue de tous¹⁶.

Mais, pour confirmer la complexité et la richesse des comportements en détention, il existe un processus opposé, et souvent complémentaire, à cette mortification goffmanienne de l'institution totalisante. Elle opère à deux moments importants de la vie d'un détenu : son entrée et sa sortie.

Entrée et don de prise

Quand *ego* arrive en détention, encore sous le choc conjugué de son arrestation, d'une longue garde à vue, ou d'un procès, mais aussi complètement perdu par la brutalité de l'immersion dans un lieu aussi liberticide et angoissant, il n'est jamais seul et le don opère. Nous insistons, il n'est jamais abandonné et le don opère, que le détenu soit déjà connu par des tiers incarcérés ou encore inconnu d'eux. Il va très vite être caractérisé par un ensemble de critères qui vont l'inscrire dans un ou plusieurs des multiples réseaux de l'univers carcéral. La couleur de sa peau, son âge, ses vêtements, sa taille, sa musculature, sa façon de se déplacer, son port de tête, l'intonation de sa voix et son phrasé, l'endroit où on le place dans le bâtiment, bref, de multiples détails en disent long sur lui à tous et aux yeux et aux oreilles de tous. Dès lors, ceux qui vont se reconnaître dans ses caractéristiques vont se porter auprès de lui pour glaner assez de renseignements pour conforter leur première impression¹. Ensuite, et bien que cela n'exclue pas des agressions ou des

¹ La pertinence d'un tel examen est telle que nous n'avons pas connaissance, en dix ans d'incarcération d'erreurs sur l'estimation. Cela est aussi dû au fait que les typologies sont très circonscrites, portées par des critères identifiables par tous, les nouveaux détenus comme les anciens.

¹⁵ Erving GOFFMAN, *Les rites d'interaction*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1974, p. 83.

¹⁶ Ces conditions sont celles d'une maison d'arrêt que nous avons connues durant les trois premières années de notre incarcération, d'avril 2005 à avril 2008.

vols, ego le nouveau, ego « l'arrivant », va se voir proposer toutes sortes d'objets de première nécessité, des nécessités autres que celles qui sont rationalisées par l'administration qui l'a déjà pourvu d'un kit d'hygiène et de literie. Cette aide, souvent des biens alimentaires de base (café, sucre, pâtes, etc.), peut prendre aussi des formes qui, en détention, sont des substituts à la monnaie ou des étalons d'échanges marchandés tels que le tabac ou les timbres. (Les produits stupéfiants ou les médicaments sont aussi des éléments de l'économie locale, mais ils n'entrent pas en jeu dans le processus d'arrivée que nous voulons décrire. Ils interviennent après, quand précisément le sujet est stabilisé et conforté dans son installation. Il peut devenir alors un « client² » aux yeux de ceux qui iront lui proposer de tels « produits »)

Notes, issues de Carnets de terrain, février 2014 (...)

² Nous sommes alors dans un cadre marchandé. Pour autant, le nouveau peut aussi s'insérer dans le processus même de l'alimentation du trafic et dans d'autres modalités que celle du client. Mais généralement il lui faut plus de temps pour en arriver là.

Cette aide ne s'annonce que rarement comme un don, car les détenus ont incorporé l'ambiguïté utilitariste de la générosité en prison qui, pour eux, « *cache toujours quelque chose* ». Mais l'intention cachée en dit tout autant sur les angoisses de celui qui les suppose que sur ses valeurs... ou ses désirs. Ainsi, un détenu peut-il affirmer :

« Putain, lui, je le sens pas, il veut me filer des trucs, comme ça. C'est chelou. Tu sais pas s'il est pédé, des fois ? »¹⁷

Un an après, ego qui s'exprimait ainsi devait se révéler homosexuel et s'afficher avec « son amie » aux yeux de tous. (Le couple tenait à cette féminisation revendiquée).

L'aide est souvent présentée comme une « avance » que le détenu remboursera par la suite en « cantinant », c'est-à-dire en achetant les mêmes produits, une fois son compte nominatif approvisionné par un mandat envoyé de l'extérieur ou que celui-ci, déjà provisionné, devienne actif quelques jours après son arrivée. Pour autant, d'autres produits ou objets lui sont aussi donnés avec cette avance (petite vaisselle, cendrier, crayons, du papier à lettres, des vieux vêtements, des produits d'hygiène administratifs stockés, des « trucs » de toutes sortes déjà accumulés par d'autres dons ou échanges, etc.) et il lui est alors précisé de ne pas les rendre.

(...)

Sous couvert d'une première dette, la générosité, ici, apparaît et une phrase que l'auteur de ce présent travail n'a cessé d'entendre sous toutes ses déclinaisons possibles en douze ans de détention est souvent prononcée après un remerciement du détenu :

« Normal. On me l'a fait aussi quand je suis arrivé »¹⁸.

¹⁷ S., 37 ans, mai 2008, conversation en atelier.

¹⁸ Nous avons choisi celle-ci parmi dans d'autres qui lui ressemblent, car ce « on me l'a fait » illustre merveilleusement l'action opérée sur le sujet et son effet par l'entraide.

L'accueil ne se réduit pas à ces « avances sur cantine » et à de petits dons pudiquement tus par la dette tacitement contractée. Le nouveau est aussi conseillé, informé, et le don de ces informations, qui concernent la routine de l'établissement, par exemple, est des plus importants pour le processus d'entrée du détenu.

(...)

Du reste, comme cela sera illustré plus en avant à propos du don agonistique, ces informations servent aussi à poser des règles au détenu quant à son comportement vis-à-vis des autres détenus, et elles sont alors lourdes de menaces et de contraintes contenues afin d'assurer une paix qui rassure tout le monde.

Quoi qu'il en soit, un double aspect est à retenir de ce processus d'accueil. Les dons ou les avances sont fortement connotés socialement : ils ont une valeur pacificatrice, identitaire et sont un pari sur les relations futures. Mais cet accueil est aussi chargé d'un sens symbolique destiné à être perçu par le détenu, et, à défaut, on le lui dit.

« C'est comme ça qu'on accueille les nouveaux, nous. On n'est pas là pour se faire des crasses. »¹⁹

La valeur de ces valeurs est toujours implicitement exprimée et il est attendu qu'elle soit reçue. Il est vérifié que le double niveau symbolique est saisi. Que les objets et les services sont des symboles du lien, et que ce lien est un bien, symbole à son tour de la qualité de la relation.

Sortie et don de déprise

Quelque temps avant la libération du détenu, c'est une autre phase du processus qui intervient, celui de sa déprise progressive de l'institution. Dans ce moment, les relations entre détenus changent et les objets sont réinvestis symboliquement par de nouvelles valeurs, mais l'articulation est la même. Ce réinvestissement symbolique est, non seulement perçu avec pertinence par les acteurs, mais il devient symbolique à son tour.

Ego qui va partir dispose de ces objets selon plusieurs modalités qui ne s'excluent en rien les unes des autres :

Il en conserve une partie qui sera emballée, par ses soins, et qui ira à la fouille afin d'être sortie avec lui.

Il peut aussi, mais c'est rare, troquer à l'avance certains de ses biens contre d'autres qu'il consommera avant son départ, du tabac, par exemple. Basée sur le risque de ne pas être honorée, une confiance relative se fait entre les acteurs d'une telle transaction, mais il convient de préciser, selon nos observations, que les clauses sont la plupart du temps

¹⁹ « Nous » prononcé par un seul individu qui parlait pour tous les autres : le « dominant » dans une cellule de six. A., 32 ans, Maison d'arrêt de Nantes, juin 2007.

respectées¹. Il est important de mentionner que ce sont souvent d'autres détenus, intéressés par un objet spécifique chez *ego*, qui proposent un tel arrangement. Rarement *ego* sortant en est l'initiateur, comme s'il se déprenait aussi symboliquement de ce genre de transaction. Cependant, quand il y a la concurrence sur un même objet, les lois de l'offre et de la demande, c'est classique, font monter les exigences.

(...)

¹ Il en va de la crédibilité de celui qui reste et de ses futures « opérations ».

Une troisième modalité concerne plus particulièrement le double niveau symbolique dans la relation entre détenus.

Ego va céder certains de ces objets dans un ordre bien précis qui attestera de ses préférences et affinités relationnelles. Ses compagnons les plus proches recevront ainsi les objets les plus fortement chargés de valeurs à ses yeux, et cela confirmera pour tous cette hiérarchie des préférences. Cela peut être, par exemple, un couvre-lit, un tableau peint, des vêtements, du petit mobilier, toutes sortes d'objets qui ne sont pas rattachés à de l'estimation marchande, mais à une valeur utilitaire et, parfois, même, sont déqualifiés pudiquement avant d'être donnés.

(...)

« Vas-y, prends. Si, je te le dis ! Ça me débarrasse, autrement je les fous à la poubelle. »²⁰

Or, mettre à la poubelle, c'est encore donner.

Beaucoup de détenus récupèrent, dans le local poubelle de leur bâtiment, des objets qui leur sont encore utiles, comme des magazines, des chutes de cartons, boîtes en tous genres, vieux vêtements, etc. Sachant cela, il est courant de voir des affaires déposées volontairement à côté des poubelles pour qu'elles soient mises à disposition de qui voudra s'en saisir¹.

(...)

¹ Quand dans certains établissements (maison d'arrêt, entre autres) les déchets ne sont pas gérés ainsi, (pas d'accès au local poubelle, détritus ramassés à la porte des cellules le matin ou le soir), il n'est pas rare que des détenus entassent dans leur cellule « *des vieux trucs* » qui pourront « *servir un jour* ». Le processus est le même : dépréciation de la valeur marchandée pour passer dans une autre symbolique relationnelle.

De la part du détenu, cette injonction bourrue et pudique à la réception du don qu'il propose, est une qualification en valeur, de la relation qu'il a entretenue avec ses donataires. Mais, comme cette relation va s'interrompre, il faut aussi comprendre comment, à travers le temps, elle va s'inscrire dans une autre dimension symbolique, médiée par la donation en contexte des objets.

La distinction n'est pas si importante, car c'est la transmission de l'objet par le don qui compte et fait fonction sociale et non son unique matérialité ou son utilité effective.

²⁰ Voilà un exemple d'une des plus belles formules de générosité qui soit en détention. Toute l'ambiguïté du don y est présente : obligation, incertitude, menace, prétexte, émotion et pudeur.

Souvent, pour renforcer ce don, *ego* précise que ces « choses » lui ont aussi été données par un autre sortant. Et tout aussi souvent, et RÉCIPROQUEMENT, le détenu qui reste et qui reçoit le don précise qu'il fera pareil quand il sortira. Cela concerne autant des objets déjà donnés qui passent de détenu en détenu, que des nouveaux, « de première main » qui sont introduits dans le processus.

Notes, issues de Carnets de terrain, février 2014 (fin)

L'objet n'est pas donné n'importe quand pour n'importe quelle raison et il n'a jamais n'importe quelle signification. Et ces trois caractéristiques contextuelles de temps, de lieu et de sens pratique sont complémentaires. Si avec sa fonctionnalité, car elle compte, c'est la transmission de l'objet par le don qui importe, une historicité accompagnant un objet qui a ainsi circulé entre « plusieurs mains » renforce la symbolique, tout autant que le moment et le lieu où il est offert.

Mais quelle symbolique, justement, ce processus couvre-t-il ?

La symbolisation relationnelle

À un premier niveau, il atteste de deux moments très importants chez le donateur et le donataire. Il symbolise le départ de l'un et, plutôt que de se contenter de confirmer la terrible évidence du maintien de l'autre en détention, il donne à celui qui reste une action (le recevoir) et un rôle (le dépositaire) qui concrétisent son espoir de sortie. Il importe de saisir que, si l'un part, il procède par ce processus non seulement à sa déprise de l'institution, mais il offre à autrui, symboliquement, cette même échéance à venir. Il lui *fait don* de cette possibilité « d'état de sortir », « *d'une projection vers l'avenir qui modifie aussi son rapport au présent* »²¹. Celui qui part n'est plus celui qui reste, évidemment, mais celui qui reste n'est plus non plus celui qu'il était pour l'autre quand tous deux étaient maintenus dans les mêmes conditions de détention et de relation dans l'institution.

À un second niveau, ce processus permet aux acteurs de se saisir de ces symboles de renouveau relationnel et statutaire et de surpasser la barrière des affects et de l'impudeur des mots à les exprimer, dans un milieu où il ne convient pas de le faire. Le symbole du processus de déprise est aussi un don symbolique ressenti, compris et intériorisé par les acteurs. Toute sa force socialisante est exactement contenue dans l'articulation de ces deux niveaux symboliques.

En dernière instance, ce processus d'entrée/sortie de l'institution totalisante symbolise aussi, de façon concomitante, celui du retour à la société de la part de ceux qui s'en sont trouvés exclus. Il gagnerait dans ce cas à être considéré par l'institution qui enferme

²¹ Reformulation de Philippe Chaniel, en vue d'une rédaction d'article : Bernard PETITGAS, « Ce qui se donne en prison. Relations et socialisations en institution totalisante », *Revue du MAUSS*, 47, Premier semestre 2016, p. 184-194.

comme un discours institué de resocialisation, elle qui prône dans ses intentions formelles de telles aspirations.

Cette évocation empirique d'un aspect de la richesse des socialisations en détention n'entend pas affirmer que le don n'est que symbole, par les objets donnés, d'un lien entre les détenus. Pas plus qu'il ne symbolise uniquement les processus d'entrée et de sortie dans l'institution totalisante. C'est plus complexe et dynamique que cela. Le don opère sur plusieurs strates chez les acteurs. Il symbolise, *à la fois* le processus d'entrée/sortie, l'état des liens entre détenus, mais aussi, chez les détenus impliqués, la compétence acquise à pouvoir symboliser de tels processus. Cet accès à la mise en symbole de la relation que se donnent les acteurs est primordial. C'est une liberté.

C'est la complexité du don et ses multiples niveaux qui se présentent dans une telle perspective. Le bien qui circule symbolise, certes, le lien, mais il apporte aussi, par les *conditions pratiques et manipulatoires* de sa circulation, tout un espace de socialisation culturel de rites et d'habitudes qui lui assure cette symbolique et son maintien. Avec l'objet, c'est la valeur de sa valeur — le sens donné à sa richesse sociale — qui est, à son tour, investie d'une entité socialisante qui n'est pas quantifiée, mais qualifiée par les acteurs dans leurs interactions. Voilà pourquoi la conscience de partager les mêmes valeurs sur les valeurs est aussi un bien qui fait lien.

Alain Caillé écrit :

« [...] la solidarité indispensable à tout ordre social ne peut émerger que de la subordination des intérêts matériels à une règle symbolique qui les transcende [...] »²²

Et à la capacité de mise en symbole par les acteurs de cette règle symbolique, pourrait-on ajouter. La relation est toujours interrogée pour elle-même par ceux qui y sont affiliés. Cette interrogation apporte la liberté créatrice indispensable à l'interaction et permet de ne pas en être... les détenus.

b) Échanges et intérêts dans l'institution totalisante

Le don fait entrer l'interaction dans un espace qui ne saurait être que contractualisé et formalisé, quand bien même les règles existent, qu'elles soient connues ou incorporées par tous les acteurs. Ce qui se donne libère du carcan d'un contrat interindividuel trop souvent calqué sur celui d'une forme mercantile, et constitue, néanmoins, bel et bien un échange qui s'enrichit de sa difficulté à être précisément qualifié, utilitairement défini et quantitativement mesuré. C'est cette spécificité originale à ne pas être spécifique qui lui donne toute sa dimension sociale et symbolique. Le don surprend par cette plasticité de ses mises en sens, à l'image des liens sociaux qu'il crée. Il amène aux acteurs des capacités

²² Alain CAILLÉ, « Marcel Mauss et le paradigme du don », *Sociologie et société*, 36-2, 2004, p. 141-176.

à signifier leurs interactions selon des degrés de pertinence qui en disent beaucoup sur les vécus et les représentations des uns et des autres.

Dans l'acte de donner est contenu l'acte de se présenter à l'autre, dans une démarche qui fait lien et instaure une obligation de prendre en compte la dimension de l'altérité dans l'échange. La circularité fait lien et société, comme le rappelle Alain Caillé, qui, dans sa définition sociologique, atteste que le don propose sa caractéristique socialisante.

« [...] toute prestation de biens ou de services effectuée sans garantie de retour, en vue de créer, entretenir ou régénérer le lien social. Dans la relation de don, le lien importe plus que le bien. »²³

Le carcan utilitariste

Il y aura toujours des questions sur le pourquoi du don, mais jamais que des réponses sur le comment d'un contrat, marchand ou autre. Le don a ce don d'interroger l'échange et il se heurte souvent à une conception refuge ou simplifiée de la rationalité des acteurs qui le place dans des intentions stratégiques et manipulatrices. Le fait de ramener dans le champ purement économique et utilitariste une transaction sociale entraîne d'une double conséquence : assurer l'hégémonie economiciste de la conception de l'échange entre les hommes et imposer toute rationalité à propos de leur comportement à ce sujet, comme exclusive à cette conception²⁴. Plus de « pourquoi » aux abîmes insondables, rien que des « comment » libellés dans la dimension aplanie de la modélisation, c'est le fondement des diverses théories des choix rationnels ou d'actions rationnelles (*Rational action Theory*).

Christian Laval²⁵ atteste de cette représentation normative de l'homme calculateur, issue de la morale catholique, qui s'appuie également sur un pilier éthique de la noblesse d'avant le capitalisme. Il montre à quel point elle est aussi performative, en ce sens qu'elle finit par s'imposer aux acteurs en s'autovalidant, les uns rencontrant chez les autres la confirmation de cet utilitarisme qu'ils ne font que chercher et qu'ils ne cessent donc de trouver.

Simmel prend de la distance avec une conception utilitariste des utilitaristes et en dit plus à propos de cette « *action au service de l'intérêt personnel [qui paraît] proprement et simplement logique*²⁶ ». Il met en garde à ne pas confondre les moyens d'une action et les fins de celle-ci. Ce serait une erreur logique que de rationaliser l'agir des individus par rapport à des buts et de le mêler à leurs choix. Ce serait donner à la pensée rationnelle des caractéristiques qu'elle n'a pas. La rationalité apporte les moyens pour l'obtention d'un but, mais, en aucun cas, elle ne propose le pourquoi de ces choix. Postuler le choix

23 Alain CAILLÉ, « Don et association », *Revue du MAUSS*, Une seule solution l'association?-11, semestre 1998, <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article202>.

24 Jacques T. GODBOUT, « Don et Stratégie », in *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, Paris, La Découverte / M.A.U.S.S., coll. « Textes à l'appui / bibliothèque du m|a|u|s|s », 2008, p. 70-83.

25 Christian LAVAL, *L'homme économique. Essai sur les racines du néolibéralisme*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 2007.

26 Georg SIMMEL, *La philosophie de l'argent*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1999, p. 558.

d'un égoïsme, c'est se cantonner aux moyens de ce choix et occulter les autres richesses, en but, de la rationalité. Or, le don est aussi un choix rationnel. Privilégier comme but les valeurs du lien est une intentionnalité rationnelle. Faire le calcul de l'autre par le don n'est pas utilitariste, dès lors que ce n'est pas le retour en équivalence quantifiée qui est attendu, mais l'acte de se lier qui est recherché. Cette confusion relevée par Simmel n'est pas innocente : elle impose un champ politique et économique et veut occulter d'autres conceptions du social. La position utilitariste affirme l'intérêt personnel et calculé dans un univers allant de soi et relègue le don et le sacrifice dans les sphères des « *forces irrationnelles du sentiment et de la volonté* »²⁷.

Il est permis d'aller plus loin encore que Simmel à ce sujet, et de penser la rationalité économique libérale si forte, par son hégémonie, qu'elle peut aussi intégrer, plutôt que de la reléguer au dehors d'elle, toute autre forme de rationalité dans son giron. Cette capacité englobante caractérise la modernité planifiée des relations sociales et celle de leur perception. L'intérêt rationalisé pour le don et la recherche du lien apparaît alors comme ne pouvant qu'être soupçonné d'une intentionnalité procédant d'un calcul caché qu'il convient de révéler, d'une manipulation en vue d'une satisfaction personnelle.

Pourtant, le don ne se réduit pas à une conception manichéenne, qu'elle soit appropriative ou altruiste :

« Le don n'est ni pure gratuité ni simple masque d'une gratuité proclamée dissimulant des calculs intéressés. Il articule ces deux dimensions, en englobant la seconde dans la première. Et, [...], c'est dans cette mesure qu'il contribue à créer de la solidarité, à façonner du rapport social. »²⁸

Mais il n'en est pas ainsi dans la conception purement utilitariste des échanges où, non seulement l'égoïsme est un postulat, mais où le calcul lui-même est postulé comme égoïste. Cela a pour conséquence que l'intérêt, autre que marchand et utilitariste, est exclu du don aussi par ceux qui, incorporant un tel schème de pensée, en viennent à censurer leurs motivations et leurs rationalisations pourtant riches d'intentions socialisantes. De là, cette gêne et cette crainte d'entraîner de la suspicion quand on demande aux donateurs de comprendre et d'expliciter leur démarche. Beaucoup de bénévoles, mais aussi des détenus, engagés dans un tel processus, restent dans un espace lexical périphérique au calcul, souvent pour s'en extraire, mais avec des termes vagues, qui, sans qualifier leur geste, au minima, les dédouanent face à l'utilitarisme.

« Pourquoi je l'ai aidé ? Je sais pas, moi. J'ai rien demandé en échange, je voulais, voilà. Après les autres, ma gueule, y croient ce qu'y veulent. »²⁹

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Philippe CHANIAL, « Donner aux pauvres. Pour une histoire de la protection sociale dont les héros seraient des concepts. », in *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, La Découverte / M.A.U.S.S., coll. « Textes à l'appui / bibliothèque du m|a|u|s|s », 2008, p. 276.

²⁹ T, 29 ans, janvier 2015, qui aide régulièrement un détenu en difficulté de mobilité, en allant par exemple lui chercher ses cantines ou son linge propre.

Confusion et ambiguïté

L'institution totalisante n'est pas exempte de cette facilité à concevoir les relations entre les acteurs selon des bases essentiellement utilitaristes et manipulatrices. Sont concernés autant ses responsables et ses agents que les détenus eux-mêmes. Et tous ont facilité à le faire, car, à chaque instant, il est aisé de trouver de multiples illustrations de telles modalités en dehors ou avec des raisons comme l'insécurité et le passif³⁰ judiciaire du public incarcéré. « *On n'est pas chez les bizounours!*³¹ » Ainsi, ses modalités définissent-elles en partie la détention, son public et sa dureté. Cette conception égocentrée et pragmatique est l'une des plus puissantes de la vie en détention et ses rationalités ont été précédemment présentées au chapitre deux. Elle jette la suspicion sur toute action qui ne saurait être analysée hors de ce cadre suspicieux et à haut risque pour l'institution. C'est la raison pour laquelle, par exemple :

Dans l'établissement, les détenus ne peuvent officiellement se faire de dons entre eux, notamment en ce qui concerne du matériel audiovisuel ou tout autre objet consigné comme leur appartenant. Parfois, après de longues tractations, quelques détenus parviennent à établir leur bonne foi, c'est-à-dire à démontrer qu'il n'y a pas d'intentionnalité de trafics ou de trocs implicites dans leur don. C'est le cas lors d'un renouvellement de matériel et si le détenu ne sait que faire de l'ancien et qu'il n'a personne « à l'extérieur » à qui en faire profiter, ou bien encore pour un détenu en processus de déprise. Pour réussir cela, il faut avoir un passif irréprochable en détention et un décideur compréhensif qui prenne la responsabilité de cautionner l'honnêteté du don par sa compétence à estimer la situation¹.

[...]

À noter que, dans le cas d'un refus, [...], quatre possibilités s'offrent au détenu qui ne dispose pas de lien familial à l'extérieur pour « l'évacuation » de l'objet devenu encombrant.

– Il peut le détruire devant un surveillant et ainsi il sera jeté. C'est-à-dire que, dans un univers de restrictions et de privation comme celui de la prison, on lui demande de faire passer son objet d'un état de fonctionnalité à celui d'un déchet. Cette expérience du gâchis est toujours très mal vécue par les détenus.

– Il peut en faire don à une association de son choix et le plus souvent

1 Parfois cela ne suffit pas et un accord de ce responsable est invalidé par la suite, hiérarchiquement ou horizontalement par un/une autre collègue, bafouant sans vergogne cette compétence aux yeux de tous. Par la suite, le responsable est moins enclin à réitérer son intelligence médiatrice. Depuis 2015, le gradé compréhensif « filtre » les demandes de don qu'il estime légitimes et les présente ensuite en CPU (Commission Pluridisciplinaire Unique) où elles seront validées ou pas.

30 Passif qui sait parfois rester bien actif ou se renforcer de par le caractère criminogène de la détention et de son rapport total à la société que nous avons déjà mentionné.

31 Réflexion commune à propos de la détention, émise par les détenus et les autres acteurs institutionnels du monde carcéral.

faire sortir l'objet par un bénévole, un aumônier, ou un responsable gradé qui veut bien se charger de ce geste. (*Nous sommes, avec cette possibilité, dans une forme de don aux étrangers inconnus*²).

– Il peut le conserver à sa fouille, un endroit où sont stockés ses effets personnels. Cette possibilité peut être très mal vécue aussi, notamment pour les longues peines qui y voient un gâchis et le symbole d'un temps suspendu de l'objet.

« *T'imagines ? Dans huit ans je retrouve encore mon vieux poste ! Même ma chaîne de maintenant elle va faire le reste de ma peine ! Le poste, y va me faire revenir en arrière.* »³

– Il peut en faire officiellement « don à l'administration » par écrit. Cette dernière possibilité, formulée d'une manière imprécise et ambiguë, est mal comprise par les détenus.

« *Le donner à l'administration ? Pour que ça finisse dans le coffre d'un surveillant ? Plutôt le péter, tiens !* »⁴

Carnet de terrain, janvier 2014

2 Une des composantes de la typologie du don aux étrangers de Jacques T. Godbout, qui sera décrite plus en avant.

3 G, 41 ans, mars 2013.

4 M, 32 ans, janvier 2012.

Non pas que cette dernière remarque soit fautive, il y a eu quelques cas avérés de disparition d'objets ainsi cédés³² (télévisions, consoles de jeux, etc.), mais elle occulte que l'administration puisse ensuite faire don à des détenus indigents de certains objets, ou les mettre à leur disposition provisoirement³³. Elle s'est parfois aussi fait l'intermédiaire de remise d'objets auprès d'associations caritatives. Encore une fois, tous les acteurs sont pris dans cette logique utilitariste et suspicieuse.

Que peut dire alors de l'institution une telle position « prudente » sur le don ? Elle démontre, chez les acteurs de l'univers carcéral, une propension à mesurer le don à l'aune de l'étalon utilitariste suscitant ainsi méfiances, ressentiment et conflits. Une telle position atteste aussi que l'institution carcérale fonctionne essentiellement sur des rapports sociaux où l'échange est médiatisé par des objets dont les valeurs sont quantifiées, et que les relations sont jaugées selon des critères opportunistes de position de forces.

Par exemple, les remises de peine supplémentaires, qui peuvent aller jusqu'à trois mois par an³⁴, entrent dans une confusion constante où le registre lexical des détenus à ce sujet comprend autant de termes se rattachant au don qu'à l'exigence d'un dû lié à un marchandage.

32 Sans compter d'autres vols, peu nombreux, mais récurrents de la part du personnel et concernant toutes sortes d'objets et lézant tous les publics. Les détenus ne sont pas les seuls à être alors spoliés. « *C'est une honte ! Se faire ça entre collègues !* » Août 2015, un surveillant à propos de sa montre volée en un lieu inaccessible pour des détenus.

33 Et elle le fait, l'auteur de ce présent travail le confirme, au regard de ses observations.

34 Le terme exact est Régime de Crédit de peines Supplémentaires. 3 mois pour des cas de non-récidive et 2 mois pour les autres.

« Les salauds ! Ils m'ont pas **donné** mes trois mois ! Pourtant je fais tout, je bosse, je paie les victimes, je vais aux alcoolos³⁵ ! Tu vas voir, si c'est comme ça, je **file** plus rien ! »³⁶

Les agents de l'institution, eux, ne sont pas dans cette confusion de sens, mais ils l'entretiennent, car leur vocabulaire est confus et emprunte aussi au registre de la donation et de la condition.

« Je vous **donne** deux mois pour vous encourager à continuer. **Si** ça marche, je vous **donne** trois mois la prochaine fois. »³⁷

Ils se situent clairement dans un donnant-donnant qui, du reste, n'est pas que de leur ressort, puisqu'en dernière instance, c'est un juge d'application des peines qui en décide³⁸. Pour autant, leurs propositions restent prégnantes en matière de *quantum* et d'approbation.

Cet exemple des remises de peine montre comment une transaction de type action/récompense, puissant outil d'injonction comportementale et de rédemption dans l'institution totalisante, est, non pas travestie, mais « enrubannée » par les termes pacificateurs du don.

Polysémie des modalités des échanges

Mais la confusion qui facilite l'approche utilitariste et manipulatrice est aussi révélatrice des conditions de vie en promiscuité qui font qu'un objet ou une action peuvent prendre plusieurs formes dans l'échange (dans tous les sens du terme) et, dès lors, en modifier les modalités et les définitions.

Ainsi, pour les objets acquis, manipulés et échangés, qui ne sont qu'un des moyens parmi tant d'autres pour illustrer la richesse des échanges entre les acteurs du monde carcéral, il a été entamé un travail de suivi de certains d'entre eux sur le temps³⁹. Ce travail a permis d'étudier ces différentes mutations des modalités des échanges, symboliques et relationnelles, à partir de leurs valeurs exprimées et du sens attribués à ces mises en

35 Alcooliques Anonymes. L'association intervient dans l'établissement sous forme de discussions de groupe, régulières et en partenariat avec l'administration pénitentiaire.

36 JL, 51 ans, juillet 2013.

37 Propos de seconde main, rapportés par un détenu. Nous avons personnellement eu le droit aussi à ces « je vous donne trois mois. »

38 C'est assez complexe et typique de l'administration judiciaire et de ses rapports avec l'institution pénitentiaire. Bien que la loi du 9 mars 2004 laisse à la compétence du greffe pénitentiaire les notifications de crédit de remises de peine en termes de quantum du crédit (article D.115 du code de procédure pénal) celles-ci doivent être formalisées et présentées au Juge d'application des peines (JAP). Pour ce qui concerne les RPS (remises de peines supplémentaires) le JAP est, ou saisit par le détenu ou par le parquet (article 712-5 du cpp) ou s'autosaisit sur-le-champ pour se prononcer. Cependant, « les greffes judiciaires pénitentiaires continuent alors à préparer les dossiers pour le JAP » in Martine HERZOG-EVANS, *Droit de l'exécution des peines*, Dalloz, coll. « Dalloz action », 2011, p. 358, article 411 291.

39 Ce temps se compte en années et concerne plusieurs objets (non périssables, par nécessité). Il comporte non seulement un suivi historique et manipulateur de ces objets, mais aussi des entretiens, formels et informels avec les acteurs concernés par eux ou par les relations sociales issues de ces objets..

valeur. Il montre que la dichotomie utilitariste et altruiste n'est pas assez pertinente pour rendre compte de la complexité des interactions, et combien l'univers carcéral brasse constamment les définitions, celle des choses et des comportements. Avant d'aborder le parcours de l'un d'entre ces objets, il importe de poser quelques définitions, les plus simples, relatives aux circulations d'un objet dans un contexte carcéral.

La circulation intramuros d'objets entre détenus se déploie selon un continuum balisé par quatre pôles d'interactions :

- Le troc d'un objet contre un autre objet, d'un service contre un autre service, ou d'un objet contre un service, dont la valeur (prix ou utilité d'usage), d'un commun d'accord ou par négociation, est estimée comme équivalente. Mais aussi dont la valeur, si elle n'est pas équivalente, est acceptée comme plus-value par les acteurs. Acceptation due au partage en définitions et en pratiques sociales de la notion de profit, due aussi à la domination ou à la soumission de l'un d'eux à cette inégalité, ou enfin, due par « don » de cette différence en valeur à l'aune de l'importance accordée à l'échange. Cette acceptation peut aussi être incorporée par les interagés sans être interrogée pour elle-même. « *Ben, c'est comme ça* », « *ça vaut ça*. » Elle prend alors une autre valeur, celle de la stabilité des interactions qu'elle codifie.
- La vente et l'achat d'un objet, ou celle d'un service contre un objet dont la valeur relative est étalonnée par un substitut symbolique quantifié. Comme il n'y a pas de monnaie autorisée à circuler dans l'espace de rétention de l'établissement, des substituts sont possibles, comme cela a été évoqué : timbre, tabac, etc.⁴⁰ Ces substituts sont plus exactement des translations de la monnaie qui ne sauraient être que son équivalent, car leurs modalités d'échanges représentent aussi une valeur ajoutée prise en compte dans les transactions. Il convient alors d'inclure dans ce processus de marchandisation, le fait de cantiner des produits qui deviennent des supports de rétribution estimés, en partie, à la mesure de leur prix dûment affiché sur les bons de cantine⁴¹.
- Le don (dans sa limitation d'absence de paiement ou d'équivalence quantifiable en rendu) d'un objet à un autre détenu ou d'un service médié par un objet, sans contrepartie immédiate ou formellement explicitée.⁴²
- Le vol d'un objet. Cet acte peut sembler déroutant dans le cadre d'une définition d'une forme d'échange. Et plus déroutant est le fait qu'il constitue un puissant marqueur de stratification des rapports de forces. Il y a les voleurs et les volés (et ceux qui savent qui ont été les deux, quand et comment). Cependant, la résistance au vol ou sa soumission ont un rapport direct avec la suite de tels actes de prédatations et avec la circulation des objets ainsi dérobés ou ceux qui ne l'ont pas été. Ces objets (volés ou chargés d'une valeur qui leur ôte cette caractéristique) entreront

40 Exception faite des trafics illicites. Stupéfiants, téléphones portables, etc. : le paiement se fait à l'extérieur par des intermédiaires.

41 Remarquons, au passage, la participation involontaire de l'administration à servir ainsi « d'étalon monétaire ».

42 Vous noterez combien cet aspect du don est plus circonscrit dans sa définition, à la différence des autres points qui s'apparentent, dans leur présentation, au formalisme du contrat marchand. C'est aussi une des grandes différences entre le don altruiste et l'échange marchand que cet écart de formalisation. L'échange utilitariste s'étend jusqu'à « pinailler » dans ses modalités contractuelles (car elles sont aussi une valeur quantifiée dans l'échange) alors que le don se reconnaît dans l'imprécision de ces règles implicites. Voilà pourquoi, il y a confusion quand, comme nous l'avons vu précédemment, l'institution totalisante tente de formaliser le don entre détenus. Elle définit celui-ci avec des formalisations marchandes qui l'entraînent vers la suspicion liée contractuellement aux critères utilitaristes.

alors dans l'une des trois opérations décrites ci-dessus. Parfois, ils emporteront avec eux cet historique, cette traçabilité hautement symbolique des rapports de forces, et cela fera sens dans les interactions et les valeurs alors fixées.

Ce cadre des circulations d'objets ainsi posé, voici, illustré par un exemple, en quoi un objet peut être investi de différentes valeurs et attester de la polymorphie des échanges en détention tout autant que de la polysémie des termes pour les qualifier :

Le petit Thermos bleu.

Le petit Thermos bleu fut acheté par bon de cantine en maison d'arrêt d'Angers par *ego*, en avril 2006. *Ego*, en manque de tabac, l'échange ensuite (pas de date exacte) contre 4 paquets de cigarettes auprès de l'un de ses codétenus. Avant d'être transféré à la maison d'arrêt de Nantes, *ego* récupère le Thermos de son codétenu qui le lui donne avant d'être libéré (redonne¹ selon les termes d'*ego*.). À Nantes, *ego* conserve ce Thermos un an (approximativement) et tous les codétenus de sa cellule (six) l'utilisent pour conserver l'eau chaude destinée au café. Il est donc en partage. *Ego* change de cellule, et s'installe dans une autre, composée toujours de six détenus (dont nous faisons partie). Il veut emporter son Thermos, mais un conflit éclate avec deux détenus qui, ayant remplacé deux autres partis entre-temps, refusent à *ego* la propriété du Thermos. Ils affirment qu'il appartient « à la cellule ». Celui-ci proteste et se plaint aux surveillants d'un vol. Un surveillant se rend alors dans l'ancienne cellule et récupère le Thermos. En février 2008, sachant qu'*ego* va bientôt être libéré, nous lui proposons de lui échanger son Thermos et de fixer un équivalent en tabac pour cela. Finalement, l'accord pour la transaction se fera sur une autre proposition d'*ego* : l'aider à faire plusieurs courriers à destination de futurs employeurs. Personnellement, nous rendions déjà ce genre de service gratuitement, mais *ego* tient à nous « remercier » et cela nous arrange très bien. En avril 2008, nous arrivons au CD de Caen avec le Thermos. En septembre 2008, le Thermos nous permet d'apporter de l'eau chaude en atelier et trois détenus, collègues de travail, s'en servent aussi durant la matinée. Nous avons gardé le Thermos, depuis tout ce temps, malgré plusieurs propositions d'achat, une tentative de vol maladroite qui s'est achevée par la mine confuse d'un détenu nous déclarant l'avoir cru abandonné sur une des tables de travail de notre atelier, et deux oublis qui auraient pu être propices à une disparition définitive en guise de leçon. Depuis 2012, le Thermos ne sert plus qu'occasionnellement. Nous le prêtons à des détenus qui, un ou deux jours avant leur sortie, n'ont plus parfois de quoi faire chauffer de l'eau, car toutes leurs affaires sont déjà à la fouille.

Carnet de terrain, janvier 2014²

1 Le préfixe dans « redonne » est intéressant. Selon nous, ce n'est pas *ego* qui a fait un premier don et ce n'est pas un rendu d'un don précédant. *Ego* requalifie son échange précédent, de type marchandé, en don ayant entraîné un retour. Pourquoi? Après entretien avec *ego*, nous comprenons qu'il attribue plus de valeur sociale et sentimentale au don qu'à la transaction passée. Son codétenu lui a fait don « de la valeur » de cette relation ainsi symbolisée par l'objet. C'est de cette valeur qu'*ego* parle avec cette mutation sémantique qui ne saurait être confondue avec de la mauvaise foi ou un oubli de l'échange utilitariste vécu.

2 De 2014 à 2017, plusieurs notes ont été encore rédigées en suivit de ce petit thermos bleu, qui est toujours dans notre cellule et a connu encore une autre utilisation : être prêté à des détenus partant provisoirement vers d'autres structures d'enfermement [quartier isolé, CNE (Centre National d'Évaluation), hôpital, etc.]

Parmi l'étude du parcours de plusieurs objets dans le monde carcéral, celui-ci couvre une grande étendue de possibilité en ce qui concerne les modalités d'échanges et d'interactions qui en découlent. Il a été choisi pour cela. Source de conflits ou de partage, acheté, volé, troqué, prêté, il illustre à quel point un même objet, en passant entre plusieurs mains, passe aussi d'une forme d'échange à une autre, d'une relation à une autre. Avec ce petit Thermos bleu, on peut remarquer ainsi combien le don et ses modalités socialisantes comptent autant que l'échange, alors que le contexte d'achat, lui, est minoritaire, acté souvent en début de chaîne ou qu'il n'intervient qu'épisodiquement⁴³. Toutefois, il ne s'agit pas ici d'objets ou de services illicites, comme le sont les stupéfiants ou les téléphones portables, par exemple. Les modalités auraient été tout autres, même si le don est aussi présent dans de telles interactions.

Objets durables et objets périssables

Tenter une recension d'objets en vue d'étudier les interactions et les contextes dans lesquels ils se trouvent engagés, (manipulés, je devrais écrire) paraît une bonne idée au départ. Mais cela entraîne des difficultés particulières, notamment pour la définition de la notion d'objet, ainsi que leur choix. Comment prendre ceux qui s'inscrivent dans un temps suffisamment long pour rendre compte d'une dynamique socialisante ? Pour ce qui concerne la définition de l'objet, je ne vais pas me triturer le crâne pendant des siècles et, en pensant à Perec¹, je saisis le risque de leur emprise sur toute tentative de les définir. Aussi, il faut que je pense à l'objet en relation, à l'objet dans l'interaction, et que je circonscrive mes choix à ça. Il me faut des objets qui circulent, des objets qui font lien, et c'est alors que pris dans la relation, ils deviennent signifiants et se définissent. Et cette définition des objets fait intrinsèquement partie de la définition des relations. Je me contrefiche de savoir ce qu'est une petite cuillère en tant que telle, sa déformation, son oxydation, mais je peux comprendre et décrire toutes ses caractéristiques quand deux détenus se la partagent pendant une pose en atelier. Cette déformation me dit alors qu'elle a servi pour eux depuis longtemps et qu'ils continuent à vouloir l'utiliser plutôt que d'en changer (et cela a un sens), son oxydation qui n'est que le dépôt du café accumulé me dit aussi qu'elle n'est jamais lavée et qu'elle est fréquemment utilisée (et tout cela a encore un sens). Ces objets choisis vont devenir médiateurs, symboles, outils, preuves, traces, ou je ne sais quoi encore, mais jamais ils ne seront isolés de leur contexte manipulatoire, social et symbolique.

La problématique de la définition reconsidérée ainsi, il ne me reste pas moins celle du temps et là, je suis contraint de choisir des objets durables pour mettre en perspective les fréquences et les diversités des échanges, et je dois être attentif à savoir si d'autres objets, périssables, eux, entraînent d'autres modalités sociales ou confirment celles que le temps

¹ Georges PEREC, *Les choses*, Julliard, coll. « Lettres nouvelles », 1965.

⁴³ Même constat avec nos autres objets de référence (vêtements, livres, CD, radio, montre, ventilateur, poterie et un tableau).

marque plus. Seront-ils des raccourcis, des condensés, ou des éléments particuliers de ses relations? Illustreront-ils ce que j'essaye de démontrer avec des objets beaucoup plus durables? Et comment je tiens la route, méthodologiquement? Y a-t-il pertinence à chercher des correspondances entre la richesse des socialisations traversées par un seul objet dans le temps, et celle, éparse, apportée par des objets périssables pris dans des interactions tout aussi riches et diverses? Je fais le pari que oui.²

Carnet de terrain, octobre 2013

² C'est avec satisfaction et grand intérêt que nous devons découvrir, deux ans après cette réflexion sur notre travail de recension et de suivi d'objet, l'approche intelligente et pertinente, à ce sujet, de Didier Fassin dans son ouvrage : Didier FASSIN, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Éditions Du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2015, notamment le chapitre 5 : « Par la force des choses ».

Si à travers cette circulation des objets, est attestée la complexité des échanges qui mêlent prédation, utilitarisme marchandé et don altruiste, comment ceux qui sont sommés institutionnellement d'y voir clair, notamment lors de conflits ou pour le fonctionnement au quotidien des interactions, s'y retrouvent-ils? Comment les agents de l'institution peuvent-ils faire la différence entre ce qui relève du don et ce qui relève de transactions marchandes, et dans ces transactions marchandes, ce qui est licite et ce qui ne l'est pas?

Et bien dans la plupart des cas, c'est-à-dire quand ils ne sont pas saisis dans leur fonction à en tenir compte par des faits probants, ou par une autorité supérieure qui les protège des conséquences de leurs statuts de décisionnaire, ils ne feront pas de distinction. Ils n'en feront pas parce qu'ils n'en ont, ni les moyens pratiques (l'historique peut être fastidieux et dispendieux, en ressources et en temps), ni des avantages fonctionnels à le faire⁴⁴. Ils suspecteront l'intentionnalité marchande, comme du reste la plupart des détenus, et laisseront tranquille le petit Thermos bleu dans un espace informel de tolérance tant que celui-ci se fera discret dans les pratiques relationnelles qui en découlent.

L'oblitération intractive

C'est une caractéristique de l'institution totalisante que de ne pas voir le don altruiste, parce qu'il n'est pas saillant ni source de conflits. Confrontée à la rudesse des autres formes d'échanges, l'hégémonie de la suspicion « délictogène » des transactions est à l'esprit de tous les acteurs de l'institution carcérale, y compris celui des détenus.

Cette tendance à la comptabilisation des recensions de comportements délictuels

⁴⁴ Pour autant, dans les interstices du quotidien, au nom de la paix carcérale, nous avons vu que les agents, surtout les surveillants et les gradés en contact avec les détenus dans des relations croisées [Corinne ROSTAING, « Les relations carcérales croisées et la violence », in *Prisons sous tension*, Paris, Champ Social éditions, coll. « Questions de société », 2011, p. 152-188.], trouvent des avantages à une flexibilité interprétative des pratiques, et incluent parfois celle du don altruiste. Mais il n'est que rarement considéré pour lui-même et pour ce qu'il dit de ses acteurs, c'est-à-dire de ses effets socialisants. Il est plutôt réinterprété dans la gestion des interactions et des conflits. Le don devient un élément pragmatique de management.

et criminogènes devient un processus de sélection fonctionnaliste de la mémoire institutionnelle. Ce processus peut être qualifié d'*oblitération intractive*⁴⁵. Les événements collectés par cette sélection subjective sont pensés et retenus comme contraires ou faisant obstacle au fonctionnement de l'institution et aux rapports de ses agents dans celle-ci. Les autres événements n'ayant pas cette caractéristique, et ils sont beaucoup plus nombreux pourtant dans le quotidien de vie de l'institution, sont oubliés ou peu significatifs pour les agents.

Oblitération intractive dépasse la nécessaire recension de cas en vue de leur étude et de leur contrôle. Les événements saillants font, désormais, histoire. Une histoire institutionnelle qui construit et transmet une représentation de la vie en détention qui s'appuie essentiellement sur ses propres collectes ainsi déterminées. L'attrait pour un tel capital alimente les velléités sécuritaires et limite les investissements demandés par d'autres travaux de récoltes. Cette oblitération concerne aussi l'historique du vécu des agents et sa transmission. Elle conditionne leur comportement au quotidien, jusqu'à leurs premiers apprentissages dans le métier⁴⁶. Cette mémoire sécuritaire, issue de l'oblitération intractive et entretenue par elle, s'institutionnalise en une culture de la prédation et du danger permanent.

L'inconditionnalité dans un espace de conditions

Ainsi ignoré par l'oblitération intractive, le don transgresse la norme prédatrice des échanges dans laquelle l'institution totalisante se reconnaît et où elle construit son fonctionnement répressif et sécuritaire. Et ce n'est pas tant sa gratuité qui perturbe la socialisation intractive de l'institution que son aspect « incontrôlé », « non quantifiable » ; en somme, toutes ses caractéristiques qui rendent son effectivité difficile à appréhender, à codifier, à prévoir. Les conditions d'apparitions du don vont à l'encontre de ce qui est attendu par le schéma des comportements induits par l'oblitération intractive. Par son caractère d'inconditionnalité, le don trouble les univers éminemment conditionnés et conditionnants.

« [...] Il n'est pas d'alliance humaine qui puisse fonctionner autrement que dans le registre d'une certaine inconditionnalité. Elle est l'aliment spécifique de la socialité et de

45 Nous verrons plus en avant dans ce travail qu'il s'oppose à « l'oblitération projective », un autre type de processus de mémorisation institutionnelle et relationnelle concernant *l'engagement bénévole*, et qui consiste, lui, à ne retenir que des éléments « positifs » de socialisation. Dès lors, les contraintes institutionnelles, y compris dans leurs manifestations ponctuelles et quotidiennes, sont oblitérées, car ne sont retenus que les affects de socialisation qualifiés de bénéfiques pour les individus.

46 La prépondérance donnée à l'aspect sécuritaire lors de la formation des surveillants à l'ENAP, illustre bien cela. L'école transmet cet héritage d'oblitération intractive qu'elle traduit en expérience qui dispense conseils en sécurité et méthodes de distanciation autoritaires. Les autres aspects de la vie en détentions (lutte contre le suicide, le bénévolat, l'enseignement, etc.) ne sont que des modules, ajoutés au grès des problèmes fonctionnels ou sécuritaires rencontrés par l'institution et réinjectés dans les formations. Ils attestent aussi de l'évolution des programmes qui répercutent les pressions sociales et législatives en journées « spéciales », en séminaires, bref, en sujets de « *sensibilisations à certains problèmes* » [Propos d'un gradé, avril 2013].

la confiance. L'opérateur magique et *sine qua non* de l'être ensemble. Sans un minimum d'espoir plausible dans la possibilité que l'autre, les autres sauront donner ce qui est nécessaire en cas de besoin ou de demandes, coup de main, argent, soutien, amitié, chaleur, amour, aucune union ne saurait se former ni tenir un seul instant. [...] L'inconditionnalité constitue donc l'éther spécifique des relations proprement humaines. »⁴⁷

Sous-estimer l'importance du don qui contient cette inconditionnalité, ne pas voir sa présence jusque dans les transactions marchandes qui peuvent en être modifiées ou recadrées dans un contexte différent, c'est se priver de l'opportunité d'en valoriser la force socialisante. Pour l'institution totalisante, c'est se priver d'une voix originale et fructueuse de travail concernant la resocialisation et la réinsertion, tout autant que de se priver de ses effets novateurs⁴⁸ sur l'institution elle-même.

c) Don et réception agonistique dans l'institution totalisante

Comme cela a été mentionné, le don se distingue de l'échange marchand, malgré sa réciprocité, car il ne repose pas sur une recherche d'équivalence matérielle, mais sur une recherche de l'autre à travers la mise en symbole du caractère concret de sa prestation, mise en symbole qui prend à son tour une valeur socialisante. Le don fait société. Mais le don en montre aussi les travers et il atteste de sa force sociale à habiter jusque dans des interactions de rapports de forces et de pouvoir.

Don agonistique

La forme agonistique du don est présentée dans une considération négative comme une lutte, un combat, illustré chez Mauss, par la forme paroxystique du Potlach. Décrite comme une escalade symétrique⁴⁹ où les acteurs sont prisonniers de leur statut de puissance et de la nécessité de constamment l'éprouver face à d'autres rivaux, la stratification des rapports qui en découlent structure aussi socialement les groupes qui s'affrontent pour la représentation symbolique de l'objet, tout autant que pour sa possession matérielle. L'alliance (par définition temporaire, car son renouvellement est un élément de ses modalités rituelles et symboliques) est une des configurations apportées par ce processus de communication entre différentes communautés et le don agonistique, cette fois

⁴⁷ A. CAILLÉ, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme...*, op. cit., p. 105.

⁴⁸ Il sera proposé au chapitre 5 quelques pistes des effets possibles de cette prise en compte.

⁴⁹ Au sens que nous lui donnons en communication batesonienne, c'est-à-dire celui d'une escalade d'actes posés qui renforcent la réaction de l'autre et l'entraîne alors à *du toujours plus de la même chose*, jusqu'à ce que, dans un tel processus il n'y ait plus ni initiateur ni responsable. Tous les acteurs se trouvent emballés par un système devenu autonome, qui les dépasse et sur lequel ils ne peuvent plus communiquer à propos des règles qui commandent à cet emballement. Ils sont alors esclaves des nouvelles modalités et impuissants à mettre un terme à ce terrible processus autrement que par la mort de l'un d'eux. Mort symbolique (par la soumission) ou réelle. Gregory BATESON, *Vers une écologie de l'esprit T1*, Paris, Éditions Du Seuil, coll. « Point-Essais », n° 309, 1977, vol. 2/1 ; Paul WATZLAWICK, J. Helmick BEAVIN et Don D. JACKSON, *Une logique de la communication*, Seuil, coll. « Point essais », n° 102, 1972.

dans une perspective positive, est un puissant moteur de pacification (ou un moyen de continuer l'affrontement sur d'autres bases⁵⁰).

Mais les rapports de domination qui en découlent ne concernent pas que les rencontres entre groupes différents. Ils positionnent aussi les individus à l'intérieur de chacun de leur contexte socialisant et relient ceux-ci par un autre aspect du don agonistique qui consiste à maintenir le donataire dans la toute-puissance du donateur. Comme le note Philippe Chaniel :

« Dans ce régime [de la domination], le bienfait n'est accompli que pour marquer une position de pouvoir, donc une relation radicalement asymétrique. La dette, qui ne doit pas être rendue, est le signe et l'instrument de la domination. [Cette domination] conduit les premiers à occuper la place de "crédeurs permanents" et assigne les seconds au rang de débiteurs permanents. »⁵¹

Il est aisé de rencontrer dans l'univers carcéral de tels types de don illustrant, ou des rivalités de pouvoir, ou des rapports de domination.

Ainsi, l'exemple suivant :⁵²

Ego occupe une cellule depuis un an et demi. Cette cellule se situe vers le milieu de la coursive du troisième étage. Par conséquent, ego a deux cellules voisines, à gauche et à droite de la sienne. Ajoutons à cela la faible épaisseur des murs qui occasionne de fréquents problèmes de voisinage, pour la plupart liés à des nuisances sonores. (Chasse d'eau, robinet, télévision, consoles de jeux vidéo, chaîne Hi-Fi). Ego s'entend très bien avec son voisin de gauche, et la première qualification qu'il emploie pour le caractériser est :

- « *C'est une crème. Je l'entends pas.* »

La cellule à droite d'ego est vide depuis deux mois et demi, suite au départ de son ancien occupant. Arrive un nouveau qui s'installe. Ego, alerté par le bruit de l'emménagement, vient voir ce qui se passe, juge l'arrivant d'un coup d'œil, parcourt d'un regard plus expert encore, le contenu de ses cartons puis lui propose son aide. Tout en l'aidant à emménager, ego constate les besoins de son nouveau voisin en toutes sortes de choses, des produits d'entretien, par exemple, un morceau de tissu qui pourrait couvrir sa fenêtre la nuit, une rallonge électrique ou une multiprise, une lampe, etc. Ego propose à son voisin de combler ses besoins, car il a en « stock » des choses qui ne lui servent plus et qui pourront ainsi être utiles. Le voisin accepte, remercie ego, lui promet de lui rendre certains de ces objets une fois qu'il en aura lui-même cantiné. Bref, tout cela semble se passer pour le mieux du monde. Voilà, en apparence, ce que pourrait conclure un observateur lambda qui aurait assisté à la scène. Comme il est gentil, ego !

Mais c'est tout autre chose qui s'est joué lors de cette installation. Ego, tout en aidant son voisin et en lui apportant des objets, n'a cessé de parler de lui-même en se montrant sous un jour des plus calmes, silencieux, et

50 René GIRARD, *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Grasset, 1978.

51 Philippe CHANIAL (DIR), *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., coll. « Textes à l'appui/bibliothèque du m|a|u|s|s », 2008, p. 562.

52 CD de Caen, septembre 2010. De nombreux cas similaires observés, ou remarqués entre 2009 et 2014.

aimant la tranquillité. Déjà dans cette présentation de lui-même, *ego* fait passer une puissante injonction à son voisin : la réciprocité dans ce type de comportement. Le message est vite compris, et le voisin s'empresse de confirmer cette demande de réciprocité en se présentant à son tour comme quelqu'un de silencieux.

- « *Moi de toute façon je fais pas de bruit. J'emmerde personne.* »

Ego en rajoute une couche, en posant une anecdote (non vérifiée) qui relate un conflit avec un ancien voisin très bruyant et qui a amené celui-ci à changer de cellule. Il précise que les autres détenus à proximité de ce perturbateur se sont aussi joints à la réprobation. *Ego* présente ainsi une image de lui qui n'est pas celle d'un « donneur », mais celle d'un homme qu'on a dérangé et qui a donc été dans son bon droit de se plaindre. Enfin, il qualifie cet ancien détenu d'« ingrat » après tous les services qu'il lui a rendus.

Ensuite, jour après jour, *ego* continuera à entretenir avec son voisin cette relation où il se présentera comme quelqu'un qui rend service et qui ne demande rien en échange. Plus exactement, le discours va évoluer, et il arrivera à *ego*, quand son voisin le remerciera, de répondre :

- « *C'est normal de se rendre service entre voisins. En plus t'es un mec super, on t'entend pas.* »

Notes, d'après carnets de terrain, février 2013

Cet exemple illustre à quel point ce type de don agonistique construit et entretient un rapport de domination d'un détenu sur un autre. Il instaure un type de relation qui n'est pacifiée qu'en apparence, qui ne dure que par la continuité de cette domination constamment alimentée par le don, et la dette de reconnaissance qui s'ensuit de la part de l'autre détenu.

Parfois, le don agonistique affiche ces deux caractères principaux : une rivalité de pouvoir, et une mise sous domination. Ainsi, pour revenir à la situation décrite à propos du processus d'entrée dans l'institution carcérale par un détenu, considérons celle d'un arrivant dans une cellule de maison d'arrêt déjà occupée par cinq autres détenus⁵³.

Lorsque la cellule est présentée à l'arrivant, c'est souvent par celui qui domine les autres que cette présentation a lieu, et que, sous couvert de fonctionnalités, les règles et les exigences de vie sont posées.

Par exemple, les impératifs élémentaires d'hygiène, comme se laver les mains, brûler des peaux d'orange sèches dans l'espace toilette, prendre sa douche tous les jours. Lui sont indiqués, alors, les espaces de vie et de rangement personnel de chacun (armoire, chaises, tables, petites étagères, lit) et les premières menaces concernant les vols sont aussi émises.

Viennent ensuite les arrangements difficilement négociés concernant l'utilisation de la télévision, les horaires de coucher, et l'entretien des lieux.

Il n'est pas rare que, parfois, deux ou trois détenus ou bien se

53 Maison d'arrêt de Nantes. Situations plusieurs fois observées ou vécues d'avril 2005 à avril 2008.

contredisent, ou bien entrent en compétition quant au « règlement¹ » à imposer, comme si présenter les règles, c'était déjà les remettre en cause, ou éprouver le besoin d'éclaircir celles qui étaient restées dans le flou lors des précédentes négociations.

Carnet de terrain, Mars 2013, à partir de notes ponctuelles prises en 2009.

¹ Parfois, un règlement récapitulant les pratiques et les obligations de la vie en cellule est créé par les détenus et affiché au mur. Quel regret de ne pas avoir commencé nos études de sociologie dès la maison d'arrêt! Nous les aurions récupérés, car ils étaient différents de cellule en cellule. Il y aurait tout un travail à faire de recension de ses divers règlements « parallèles » à l'institution qui serait riche d'enseignements. Nous présentons en annexe 6.a, des descriptions et des caractéristiques de ces contrats, faites à partir de nos souvenirs de ces 3 ans en maison d'arrêt.

Avec cet exemple, il est intéressant de remarquer comment certains détenus sont en compétition pour assurer le don de l'information à l'arrivant et lui imposer leur autorité et leur supériorité, confortant aussi celles-ci à tout le reste du groupe. Cette observation se valide aussi dans d'autres contextes de l'institution totalisante et elle concerne d'autres acteurs de l'univers carcéral. Il existe nombre d'exemples auprès du personnel encadrant ou de surveillance chez lesquels s'expriment aussi des comportements caractéristiques du don agonistique.

En voici une illustration quotidienne :

[..] Un surveillant ou un gradé fait, « un peu plus » que ses collègues, preuve de tolérance à l'égard de certaines pratiques. Il donne plus de temps à un parloir, par exemple, pour assurer une paix relationnelle ou une bonne image de lui auprès des détenus. Ce n'est pas la seule explication à ce geste (entrent aussi en compte les affects liés à la présence des familles, un taux d'occupation des lieux plus bas que d'habitude, etc.) Cependant, dans les mêmes conditions, d'autres ne le font pas, ou le font « moins » aux dires même de certains surveillants qui communiquent parfois ce qu'ils pensent de leurs collègues à ce sujet.

- « *Moi je sais que je donne plus de temps que d'autres. Quand je peux, je le fais. Ça coûte rien, on pourrait tous faire pareil, c'est un choix.* »

Carnet de terrain, août 2013

Il importe d'être très attentif à ne pas considérer que les effets pervers de l'institution totalisante, considérés dans ce cadre du don agonistique, n'affectent que les détenus. Si on peut y constater les effets paradoxaux des injonctions à l'autonomie et à la réinsertion chez eux, il faut saisir aussi les effets que de telles logiques entraînent chez les agents fonctionnarisés.

Parmi ses logiques, ce serait une erreur que de se cantonner à celles qui permettent aux agents détenteurs de l'autorité et du pouvoir d'assurer leur métier dans des formes de domination uniquement démonstratives et outrancières. Certes, parce qu'elles sont exigées

par les conditions sécuritaires du contexte carcéral et de ses interactions, elles sont les plus saillantes pour ceux qui ont à les vivre ou à les étudier. Et il est important d'expliquer que de telles configurations de domination permettent à beaucoup d'individus d'exercer leur perversité ou leur frustration sociale sur les détenus. D'autres encore, sans prétendre à de tels défoulements, s'enracinent dans ce quotidien sécuritaire et ne parviennent plus, ni à l'interroger, ni à s'interroger dans d'autres configurations possibles. Quand bien même ils seraient pris au quotidien dans des *engagements relationnels* qui donnent à l'institution cette respiration socialisante indispensable, la plupart des agents restent fortement conditionnés et encrés dans les logiques fonctionnelles.

Pour autant, il est un autre domaine où cette logique *intractive* s'exprime et qui correspond à l'une des missions officielles requises de la part des agents institutionnels de l'administration pénitentiaire : l'assistance aux détenus et leur protection, autant physique que psychologique. Les exigences tout aussi formelles de participation à des processus de réinsertion de la part du personnel, quel que soit leur rôle ou leur fonction, entraînent aussi, quand elles sont soumises à des logiques formelles, et ratifiées hiérarchiquement, des effets pervers pour ces agents.

Le care totalisant

Des responsables de bâtiments, ont l'habitude de prendre en charge tout un ensemble de démarches que les détenus ne peuvent pas accomplir, ou qu'ils leur délèguent parce qu'ils pensent (à tort ou à raison) qu'il est de leur fonction que de le faire. Ainsi, beaucoup de détenus passent par les « chefs » pour résoudre des problèmes de formalisation de demandes de permission, de demandes d'informations sur tel jugement qui leur a été rendu, pour être aussi les intermédiaires avec les autorités supérieures ou transversales. De telles demandes et de telles réponses peuvent apparaître comme légitimes, autant de la part des agents que des détenus. Et la plupart du temps, elles le sont puisqu'ils attestent que, sans ce processus, rien ne se ferait. Pour autant, nous constatons que les agents, qui ont à remplir ce rôle, le revendiquent, et cela pour plusieurs raisons. Cette revendication valorise leur statut et leur rôle dans l'institution, minorant ainsi, où la contrebalançant, leur implication dans des actions autoritaires, coercitives, voire répressives. Cette valorisation leur est tout aussi bénéfique en ce qui les concerne, que pour les détenus qui ont ainsi la possibilité de transférer sur eux des aspects positifs. [...]

Alors quoi ? Où se trouve le problème ? Le problème est précisément la relation de dépendance entre ces agents qui proposent ainsi un « care institutionnel et totalisant » et les détenus. Cette relation est biaisée, car elle assure tout d'abord compétences et pouvoirs supplémentaires de la part des agents sur les détenus. Nous avons de nombreux exemples où ces agents ont ainsi accès à nombre d'informations que leur statut, normalement et légalement, ne leur permettrait pas d'avoir. Ce supplément d'accès est alors un bonus, une autre valorisation professionnelle et personnelle dont ils sont en quête quant à leur fonction dans l'institution.

Mais plus encore, lorsqu'ils sont confrontés à des détenus qui revendiquent, ou qui attestent sans la revendiquer, une autonomie plus large dans la gestion de leur quotidien, cela pose problème. En effet, nombre de détenus « *se débrouillent par eux-mêmes* », c'est-à-dire qu'ils sont capables d'aller chercher les informations et de se comporter en conséquence selon leur nécessité et les impératifs qui se présentent à eux. Non pas qu'ils le fassent d'une façon détournée, même si c'est parfois le cas, impliquant alors des acteurs non institutionnels, mais ce n'est pas de cet aspect que nous traitons ici. [...]

Les personnes qui s'essayent à une autonomie dans laquelle elles auraient conquis suffisamment de distance pour savoir comment fonctionne la structure s'adressent directement dès lors aux acteurs concernés. Et cette démarche autonome pose problème aux agents qui se sentent dévalorisés de ne plus assurer cette compétence. Parfois, ils vont jusqu'à penser que les détenus exercent leur autonomie pour contester cette prérogative. Ainsi, les détenus qui envoient directement leurs demandes de permission au service du greffe (ce qui doit se faire normalement ainsi que cela est précisé sur les documents), peuvent se le voir reprocher par les chefs qui ont l'habitude de les recevoir sur leur bureau et de les transmettre eux-mêmes au greffe.

- « *Vous étonnez pas si ça se perd ! Si vous ne passez pas par nous, aussi !¹* »

[...] Ainsi, ce détenu qui, préparant un aménagement de peine, a envoyé directement des documents importants à sa conseillère d'insertion et de probation et que celle-ci a « *oublié* » de lire. La réaction d'un des capitaines de détention fut de reprocher à ce détenu de ne pas lui avoir au préalable remis ces documents afin qu'il insiste lui-même auprès de cette dame pour qu'elle en prenne connaissance. (avril 2015)

Voilà un exemple de l'ambiguïté de ce « *care totalisant* » qui enferme l'ensemble des acteurs dans des rapports de dépendances des plus équivoques.

Notes de recherches d'après carnet de terrain, décembre 2015.

¹ Ce qui, conséquemment, valide les incompétences ou les dysfonctionnements des services concernés. Les agents se mettent alors en porte à faux les uns les autres. Cela se produit *très souvent* dans une institution totalisante.

Cette dépendance au *care* apportée par le don agonistique que les acteurs instituent et dans laquelle ils se piègent eux-mêmes est une stratégie d'adaptation, pour le coup « *secondaire* » pour reprendre les termes de Goffman. Elle est comme une des formes de *résistances* face à la prise de conscience des apories fonctionnalistes de l'institution. Elle concerne surtout les agents qui ont besoin de revaloriser leurs relations aux détenus et qui cherchent une reconnaissance sociale et personnelle à leur fonction. D'autres ne sont nullement concernés par cet aspect et exercent le « *care totalisant* » avec la même logique que celle de leur comportement coercitif, cela sans aucun état d'âme. Il y a différents degrés de comportement intractif dans l'institution totalisante tout autant qu'il existe différents degrés de leur incorporation ainsi que de leur conscientisation par les acteurs.

Réception agonistique

Conséquemment à ce don agonistique, sa réception interroge les pratiques sociales qu'il entraîne. Il existe une forme du recevoir qui se rencontre souvent sur le terrain de l'institution totalisante et qui s'exprime par des rivalités ou des positions de hiérarchies.

Il y a une lutte à recevoir tout autant qu'à donner, et recevoir située dans un contexte de socialisation, tout autant que donner. Dès lors qu'elle s'inscrit dans la triple obligation maussienne du *donner-recevoir-rendre*, la réception agonistique doit être interrogée au même titre que le donner ou le rendu, ainsi que ses manifestations portées par les acteurs et les institutions. C'est chez les sociologues traitant de la pauvreté, en particulier ceux qui parlent de mécanisme d'*identité victimaire* ou de *pauvreté disqualifiante*⁵⁴ que l'on retrouve cet aspect du recevoir. Ainsi, François Dubet, qui met en garde contre l'ambiguïté des discriminations dans les conceptions sur l'égalité de chances, et écrit :

« Concevoir les inégalités en termes de discrimination conduit à hiérarchiser les victimes qui ont intérêt à "exhiber" leurs souffrances et les injustices qu'elles subissent, afin d'obtenir l'avantage différentiel qui leur permettra de bénéficier de soutiens spécifiques. Or, le monde des victimes n'est pas nécessairement fraternel : chacun, individu ou groupe, doit s'y présenter comme étant plus victime que les autres. Il n'est pas rare que le ressentiment devienne un ressort essentiel de cette concurrence, puisque je peux en vouloir à ceux qui ont réussi à paraître plus victimes que moi et qui sont donc plus reconnus et plus soutenus. »⁵⁵

Cette réception agonistique est un des effets pernicieux de l'institution totalisante qui, en voulant gérer l'ensemble de la vie d'individus incarcérés, pousse ceux-ci dans une dépendance à toujours attendre d'en recevoir plus⁵⁶. Et, dans ce processus d'escalade symétrique de réception, s'affirme la fonction *dorologique*⁵⁷ de l'institution carcérale qui décide à qui l'on donne et à qui l'on ne donne pas, selon cette propension du détenu à recevoir aussi, avec son « dû », son état de dépendance. La manifestation ostensible de cette attente du recevoir (par des demandes écrites, des plaintes orales, des manifestations de souffrances, etc.) est une affirmation de docilité carcérale et, un refus d'accepter une offre, ou le fait de ne pas la solliciter, peuvent être vus comme une défiance envers l'autorité qui octroie.

Dans cette posture de toute-puissance, ici encore, l'institution totalisante est dans le paradoxe de ses logiques formelles et matérielles. D'un côté, elle mise sur la responsabilisation individuelle du détenu par une politique contractuelle, dans laquelle

54 Serge PAUGAM, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, PUF, coll. « Le lien social », 2005 ; ainsi que d'autres de ses écrits, notamment : *La disqualification sociale*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2000.

55 François DUBET, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Seuil, coll. « La République des Idées », 2010, p. 77 ; citant Jean-Michel CHAUMONT, *La concurrence des victimes*, Paris, La Découverte, 1997.

56 Souvent aussi, nous l'avons noté dans nos entretiens et nos observations, dans l'angoisse d'en recevoir moins ensuite, et donc de prendre « ce plus », encore disponible, donné par l'institution.

57 Néologisme emprunté à Camille Tarot, qui l'utilise à propos des religions et au pouvoir qu'elles se donnent, par l'extension du don à travers elles-mêmes, de pénétrer la vie sociale et l'intime des individus. Consulter à ce sujet : C. TAROT, *Le symbolique et le sacré. Théories de la religion...*, op. cit., p. 791.

se négocient son comportement et sa réinsertion, et cela à l'aune de récompenses qui vont de ses conditions de vie carcérale au quotidien en passant par des remises de peine, jusqu'à sa libération conditionnelle (et donc conditionnée à cette responsabilisation). D'un autre côté, elle exige sa soumission et sa collaboration pour le bon fonctionnement de sa mission sécuritaire, en le plaçant systématiquement en position de dépendance, faisant de lui un continuel quémandeur vis-à-vis du pouvoir qui peut donner ou reprendre⁵⁸. Ce paradoxe a aussi des conséquences sur la socialisation intramuros, car le solliciteur est un concurrent pour les autres détenus aspirant aux mêmes demandes. Avec la jalousie ou le sentiment d'injustice face à un privilège octroyé à un autre dont il ne bénéficie pas, il risque, par un effet de nivellement, si cet « avantage » lui est enfin accordé, de voir déprécier ce qui est permis dans le cadre de ces pseudo privilèges négociés. C'est ainsi qu'une véritable course en avant des demandes, un combat pour recevoir plus que les autres, s'avèrent être le lot quotidien de nombre de détenus⁵⁹.

[..] Un détenu parvient à obtenir des vêtements dans le cadre de son indigence par l'administration, et un autre, dans la même situation d'absence de revenus, mais qui par son comportement plus agressif ou son laisser-aller hygiénique, en a reçu moins que le premier.

- « Putain à l'autre ils lui ont aussi refilé un jean en plus d'un jogging ! C'est dégueu, ils en filent en plus à ceux qui travaillent ! Ils ont de la tune, eux ! »

Carnet de terrain, juin 2014

Ou encore :

[...] Deux détenus travaillent en atelier. Ils sont rétribués à la pièce, gagnent peu, et sans garantie de régularité (entre 130 et 300 euros / mois). Leur concessionnaire promet à l'un d'eux un poste de contrôleur et une rémunération horaire (donc stable, bien qu'elle n'aille pas chercher loin non plus. (420 €). Sera choisi à la fin de la semaine celui qui aura été le plus productif sur le type de tâches afférent au poste. Il s'ensuit des sabotages de leur travail entre les deux détenus et un conflit qui en vient aux mains. L'un d'eux est mis à pied et l'autre, en victime, obtient le poste. Le concessionnaire, lui, n'est en aucun cas considéré comme initiateur de ces troubles.

Carnet de terrain, avril 2013

58 Ce qui revient à briser les repères, en particulier chez les plus fragiles concernant la notion du don, car si ce qui est donné peut être repris, comment cela peut-il être encore un don ? Conséquemment, les plus à l'aise avec l'ambiguïté et les manipulations utilitaristes, n'ont aucun souci avec cette confusion, et pour eux, l'attitude de l'institution totalisante vient confirmer ou alimenter leurs pratiques prédatrices.

59 Parfois sous le regard atterré ou dégoûté du personnel de surveillance qui, dès lors qu'ils s'en plaignent ou s'affichent comme consternés, semblent ignorer qu'ils sont acteurs (volontairement ou non) de cette « guerre de panier de crabes, qui se bouffent entre eux pour des conneries. » [avril 2015, un surveillant]

La plupart des détenus n'ont pas conscience du processus nocif dans lequel ils sont entraînés, mais ils éprouvent bien le caractère dépréciatif de leurs attentes quand celles-ci se trouvent revendiquées par d'autres qu'eux et qu'à la fin, elles ne sont plus assurées par manque de moyens matériels ou d'inefficacité à gérer les comportements délétères qui en découlent.

Il est pertinent de préciser que cette réception agonistique a des connexions avec une partie du paradigme de la *frustration relative* théorisé par James Davies⁶⁰ et Ted Gurr⁶¹ dans les années 1960, notamment quand elle concerne, non pas des instances collectives, mais des individus, chez lesquels elle entraîne des comparaisons entre eux sur une déperdition d'avantages acquis ou sur une possibilité d'obtenir ces avantages. Il s'ensuit des comportements revendicatifs ou de « promotion », comme l'écrit Christian Lazzeri.

« [...] les attentes peuvent simplement se fonder sur l'accroissement de la probabilité d'amélioration des situations individuelles, probabilité qui détermine un nombre croissant d'individus à s'engager dans des activités de promotion. Or cet afflux croissant diminue la probabilité des gains de chacun, créant ainsi chez ceux qui n'ont pu réussir une frustration issue de la divergence entre les attentes de gains (espérances positives) et la situation d'échec. »⁶²

Toute cette problématique de la réception agonistique s'inscrit aussi dans la division du travail de l'encadrement des détenus, qui, comme cela a été déjà mentionné au chapitre deux, crée des pluralités rationnelles et des enjeux souvent contradictoires, voire des conflits entre agents (antagonismes horizontaux) ou dans la strate hiérarchique (antagonismes verticaux). Dès lors, non seulement les octrois ne sont pas uniformisés auprès des instances décisionnelles, ce qui entraîne confusions et incompréhensions auprès des détenus⁶³, mais ce qui est reçu, avec l'attente angoissée et conflictuelle décrite dans le processus de réception agonistique, est toujours susceptible d'être reconsidéré. Les détenus les plus avantagés sont ceux qui apprennent vite à se saisir de cette instabilité⁶⁴, à identifier les arcanes complexes des rapports de force qui se jouent entre les agents et ils développent de grandes compétences stratégiques à choisir qui recevront leurs demandes et qui pourront les satisfaire avec le plus de succès. (Étant entendu qu'ils feront tout, alors, pour satisfaire aux critères ainsi projetés sur l'agent décisionnaire, y compris si cela entraîne des contreparties qui influencent la « *carrière morale*⁶⁵ » du détenu, comme le renseignement, la délation, ou, dans des cas extrêmes, mais rares, des possibilités de corruptions passives ou actives.)

60 James DAVIES, 'Toward a Theory of Revolution', *American Sociological review*, 1, february 1962.

61 Ted GURR, *Why men rebel*, Princeton, Princeton University press, 1970.

62 Christian LAZZERI, « Conflits de reconnaissance et mobilisation collective », *Politique et Sociétés*, 28-3, p. 117-160.

63 Tout autant que chez certains agents qui ne saisissent pas les règles implicites de ce processus de réception agonistique

64 Nous verrons plus en avant, au chapitre 4, que d'autres acteurs (enseignants, bénévoles) apprennent aussi à « naviguer » dans ces eaux tumultueuses et à devenir pertinents quant à saisir les décideurs enclins à satisfaire leurs demandes au quotidien.

65 E. GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux...*, op. cit. ; S. PAUGAM, *La disqualification sociale...*, op. cit. chapitre 2 « La carrière morale des assistés ».

La jalousie, le ressentiment, la manipulation et le conflit, sont les conséquences d'une telle politique de gestion humaine où, redistributions et aides sont conditionnées par des critères de management carcéral plus ou moins improvisés, au gré de l'évènementiel et des rapports de forces de tous les acteurs de l'institution totalisante.

Pour autant, il n'est pas inutile de préciser que, dans le cadre de politiques de redistribution telles que les décrivent des sociologues ayant travaillé sur la pauvreté, Serge Paugam⁶⁶, François Dubet, ou Loïc Wacquant⁶⁷, c'est l'ensemble de la société qui produit de tels effets pervers, ancrés dans des conceptions contractuelles et utilitaristes de l'aide redistributive. Intéressant parallèle à faire, donc, avec l'attitude consumériste, que cette course en avant pour du toujours plus, qui ne s'appuie pas que sur la toute-puissance de l'acquis au regard d'autres qui n'ont pas, mais sur l'angoisse de cette dépréciation imminente de ce qui est « conquis », provoquée par les demandes légitimes des autres à en bénéficier. L'institution totalisante ne fait qu'illustrer, en conséquence, cette relation totale avec l'ensemble de la société, telle qu'elle est postulée dans ce présent travail.

Pour beaucoup de détenus, une telle position de rivalité dans la dépendance est difficilement tenable. Certains renoncent à ce combat pour en recevoir plus, non par peur d'en recevoir moins, mais parce que les conséquences en matière de coûts physiques et psychologiques sont trop lourdes pour eux et les situent plus vite encore aux yeux des autres comme des victimes ou des êtres faibles qui peuvent être objets de prédatons. Fidèles au précepte « pour être tranquilles, ne nous faisons pas remarquer », ils gagent que leur retrait de la réception agonistique ne fera d'eux ni des rivaux ni des proies. D'autres s'arrangent pour que ce retrait soit ostensiblement vu comme un choix, une revendication d'abandon adressée aux autres détenus qui seraient tentés d'y voir une vulnérabilité dont il convient de profiter.

« Moi, je préfère rien demander, je suis pas là pour faire l'aumône. On me donne, je prends et c'est tout. Si y'a pas assez, qu'y se bouffent entre eux. Moi, je compte sur moi et voilà. »⁶⁸

Pour autant, ces difficultés de continuer à s'assumer dans de telles conditions, ne sont pas imputables qu'à l'institution totalisante, mais à la difficulté de parvenir, dans son cadre, sans recours suffisants au don, à contrer leur dépendance et à gérer cette réception agonistique. Certes, il a été explicité comment d'autres stratégies illicites permettent aux détenus de redevenir acteurs de leur vécu quotidien, mais en s'inscrivant essentiellement dans des logiques utilitaristes et prédatrices qui alimentent et cautionnent la socialisation « délictogène » de l'univers carcéral.

66 S. PAUGAM, *Les formes élémentaires de la pauvreté...*, op. cit.

67 En particulier chez ce dernier : LOÏC WACQUANT, *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone, coll. « Contre-feux », 2004.

68 R, 31 ans, juillet 2016 (à propos de kit d'hygiène distribué aux détenus, qu'il n'avait pas reçu. Nous lui avons demandé pourquoi il n'en avait pas réclamé un.)

L'apport du don inconditionnel et de la solidarité, y compris quand il s'insinue modestement dans les rapports malsains des réceptions agonistiques, permet au sujet de se réapproprier une petite « maîtrise » de son vécu dans son libre choix de donner ou de ne pas le faire, tout autant que dans celui d'accepter ou de refuser. Il permet d'atténuer de façon salutaire, pour certains, cet écart de *pouvoir asymétrique*⁶⁹ imposé par l'institution totalisante qui interdit au détenu de se réapproprier un rendu et ses conséquences socialisantes. Des comportements, parfois emplis de contradictions, se révèlent alors riches de ces réappropriations par les personnes de leur autonomie et de leur besoin de socialisation, à l'intérieur d'un cadre agonistique.

« Garde-le, le T-shirt ! Je te le donne. La galère pour en avoir un, y'a un autre connard qui le voulait. J'ai fait genre j'en avais plus. J'ai dit, moi aussi j'ai le droit ! Je suis auxi ! »⁷⁰

d) Les temps du don dans l'institution totalisante

Ce temps passé à l'étude du contexte du don dans l'institution carcérale, non seulement révèle des complexités dans les différentes formes du don et des types de socialisations induites, mais il permet aussi d'appréhender le temps lui-même dans ces phénomènes, et de le problématiser à son tour dans le paradigme du don. Parce que le don n'est en rien un concept abstrait, parce qu'il est fortement concret et relationnel, il possède des dimensions temporelles essentielles à son étude.

La réciprocité différée

Bien que le don entraîne une obligation de réciprocité par son triptyque d'obligations du *donner-recevoir-rendre*, cette réciprocité n'implique pas pour autant un face-à-face en termes d'interaction et un retour adressé directement à celui qui a donné. Les relations sont riches aussi de leurs ambiguïtés, de leurs flottements, de leurs malentendus dans les rapports à autrui ; rien n'est simple, fixé pour toujours ou même contractuel en l'instant. Pour le préciser en des termes appartenant à Lévi-Strauss⁷¹, il importe de différencier ce qui procède d'*échanges bilatéraux*, où les acteurs sont en transaction deux à deux, et ce qui concerne des *échanges généralisés* dans lesquels il n'y a pas d'interactions de l'ordre de la dyade. Ceux qui donnent ou qui reçoivent ne sont pas dénombrés ni connus entre eux.

Ainsi, le receveur n'est-il pas obligé de rendre dans des modalités explicites et reconnues du donneur, notamment dans son contexte et dans sa temporalité. Il peut exercer une

69 Philippe CHANIAL, « L'instant fugitif où la société prend. Le don, la partie et le tout. », *Revue du MAUSS semestrielle*, 36, 2e semestre 2010, coll. « Marcel Mauss Vivant ».

70 P, 33 ans, avril 2015. (a été réclamer à la lingerie des T-shirts pour son travail d'auxiliaire, mais en a donné un à son voisin de cellule qui en manquait.)

71 Claude LÉVI-STRAUSS, *Anthropologie structurale*, Plon, 1958.

réciprocité différée qui témoigne d'un décalage temporel entre le don et le contre-don, mais qui reste pertinente et efficace dans le cadre du temps toujours dynamique et renouvelé du lien social.

Concrètement, c'est ce que fait un détenu qui, dans un processus de *déprise*, reçoit les objets de celui qui part et qui promet de les transmettre à son tour à un autre avant de sortir, ou encore qui rend un service à celui qui lui a fait un don, bien longtemps après, alors que ce premier ne s'en souvient plus.

Cependant, il importe de noter combien les acteurs accordent une prépondérance au temps de cette attente de la réciprocité et qu'elle devient même, dans certains cas, une composante indispensable à la validité du don. C'est toute la complexité du don, maintes fois rappelée, que de comporter aussi une dimension quantitative liée aux délais de réciprocité. Cette dimension fait que la réciprocité différée se retrouve aussi dans la forme agonistique du don ainsi que sa réception.

En voici une illustration :

En fin de journée d'atelier, *ego*, particulièrement productif, atteint son quota de pièces bien avant les autres et continue sur sa lancée, gagnant ainsi plus d'argent. Cependant, à environ 25 minutes avant la fin du travail, il lui arrive régulièrement d'aller aider un ou deux autres détenus qui sont, ou « à la traîne », ou qui sont ses amis et à qui il peut apporter, ainsi, quelques gains supplémentaires journaliers. Au bout de 15 jours, remarquant qu'il n'apporte plus son aide, mais qu'il se contente de terminer toujours avant l'heure puis de déambuler entre les tables afin de bien montrer qu'il a terminé son quota, nous en discutons avec lui. *Ego* explique alors qu'il a cessé d'aider les autres parce que personne ne lui est venu en aide lorsqu'il en avait besoin. Quand nous lui faisons remarquer qu'il finit toujours avant les autres, et que, dès lors, il leur est difficile de le faire parce qu'ils continuent à travailler, il précise que ce n'est pas une aide de fin de journée qu'il attendait d'eux, mais « un petit geste », par exemple, lui « payer le café de la pose », ou lui ramener dans les stocks les pièces à assembler quand ils vont en chercher pour eux. *Ego* insiste beaucoup sur le fait qu'il a « ruminé » pendant ces 15 jours avant de prendre cette décision.

- « Quinze jours que personne m'aide. C'est pas des bâtards, ça ? »

Nous constatons qu'*ego* se morfond et qu'il se sent inutile, à traîner entre les tables. Nous notons aussi que personne ne lui demande de l'aide ou pourquoi il a cessé d'en donner.¹

[...]

On peut faire l'hypothèse que c'est aussi cette absence de demande d'aide ou l'arrêt de l'exercice de la sienne qui rend *ego* en souffrance de reconnaissance. C'est parce que son aide, qui est sincère et désintéressée sur le plan matériel, s'inscrit dans son temps (très court) de réciprocité,

¹ Ce qui est classique. Un changement brusque de comportement est rarement commenté par les détenus avec l'intéressé (mais abondamment derrière son dos) et suscite une réserve prudente de tous.

qu'il n'a su que faire quand il n'en a pas reçu à son tour. Maladroitement, il s'isole alors des autres, pensant envoyer son message d'indignation en ne les aidant plus, mais se faisant, il coupe ce qui lui permettait de se lier à eux.

Carnet de terrain, avril 2014

Trois à quatre semaines après cette anecdote :

Un nouveau chantier démarre, avec de nouvelles tâches à accomplir et qui demandent à travailler en groupe. *Ego* travaille alors en coopération avec trois autres détenus. Il apparaît très enjoué et prêt à rendre service à nouveau. Il nous confirme que ça « *marche très bien* » avec ses collègues et que, lorsqu'il les aide, eux réagissent aussitôt. Nous constatons, par exemple, que l'un d'eux s'en va préparer le café pour les trois autres et ensuite les appelle. *Ego* est très satisfait de cette attitude.

- « *T'attends pas la saint glin-glin, quand t'as besoin d'aide, eux ils sont corrects.* »

(...)

Comme elles sont riches de sens, ces multiples temporalités de la réciprocité ! Combien ne verraient dans cet exemple qu'un don agonistique, une solidarité qui n'en est pas une ? Ou encore une aide qui se déguise sous des intentions égocentriques ? Ceux-là, piégés dans une conception utilitariste et manichéenne du don, ne peuvent appréhender une notion aussi importante que la multiplicité des temporalités dans la réciprocité, et à quel point elles sont caractérisées par la pluralité des vécus des individus.

Il sera abordé au chapitre quatre, dans le cas du bénévolat, comment interroger, dans un cadre différent de son aspect agonistique, cette temporalité de la réciprocité. Mais, il est à retenir pour ce présent propos que, s'il y a toujours un risque dans le don, le risque du non-retour⁷², c'est peut-être aussi parce qu'il y a le risque, pour le donateur tout comme le donataire, de ne pas être en phase dans les mêmes temporalités, ressenties et vécues. Dès lors, le risque du don n'est pas seulement contenu dans un pari tenu sur son retour, mais sur celui de l'incertitude de ses temporalités. D'où l'extrême fragilité de ce temps du don qui peut, à chaque instant, se changer en un temps de réciprocité qui échappe aux acteurs, les frustre comme un abandon ou une trahison, alors qu'il était bien là, mais partagé dans des temporalités différentes. Et s'il s'en est allé vraiment, c'est pour créer du lien ailleurs et autrement, car, après tout, le don peut aussi compter sur le temps vécu de ceux qui en sont les témoins, puisqu'il les transforme parfois en acteurs.

Ce fut le cas pour ce détenu dans l'exemple précédent.

⁷² Ou parfois celui du retour.

Ego, lors d'une discussion [pause cigarette - atelier - 9h00], apprend finalement qu'il a été choisi par les trois autres pour les aides qu'il a apportées en fin de journée aux autres (mais dont ils n'ont pourtant pas bénéficié de sa part), et que tous savaient, alors, qu'avec lui ça se passerait bien¹.

(...)

1 Nous l'avons appris en même temps que lui, puisque nous travaillions à la table à côté. Nous confirmons la très bonne réputation d'aide et de confiance dont il bénéficiait sans que lui-même s'en aperçoive, y compris au moment où il ressentait de l'ingratitude et ne voulait plus aider.

À cet égard, le don plonge les sujets dans des réflexions introspectives qui interrogent profondément à propos de l'autre, de soi-même et du temps. L'universalité de tels thèmes ouvre des possibilités sur des mises en sens socialisantes qui ne sont pas préalablement souhaitées par les acteurs, et eux-mêmes en sont les premiers surpris.

- « Ça, c'est des gars bien [**Ou** « C'est des gars bien, eux »¹]. Tu vois, je l'avais pas vu, mais ça m'a fait réfléchir. Y'a de la solidarité ici. Je croyais pas. »

Notes, d'après suivi² de carnet de terrain, mai 2014

1 Prise de notes sur une discussion différée.

2 Notre annexe 5.c, comporte des modèles de fiches de relances d'entretiens ou de sujets à suivre, illustrant comment un propos ou une anecdote sont consignés, puis suivis ou relancés.

L'effet émergent

Ainsi, si l'attente de la réciprocité interroge sur le rapport au temps des acteurs, notamment dans l'institution totalisante, le don, dans une temporalité partagée ou non, par ses perspectives réflexives ou socialisantes, exerce aussi sur eux un changement, et ce changement s'éprouve dans le temps.

Ceux qui s'inscrivent dans le processus du don attestent de ces changements. « Ça [m'a] fait quelque chose », « on se sent mieux », « ça change⁷³ », « Y'a du nouveau », sont des remarques qui reviennent souvent quand les personnes tentent de saisir cette sensation rénovatrice.

Ainsi :

[..] Ego sympathise avec son voisin de cellule âgé (+de 70 ans) et va lui chercher ses cantines tous les jours pour lui éviter d'avoir à les porter et à se fatiguer dans les escaliers.

- « C'est pas grand-chose, mais, tu vois, je me sens moins con qu'avant. Avant j'étais un gros connard, je pensais qu'à ma gueule. Depuis que j'aide papy, je suis sûr dehors, on ne me reconnaît pas. Et lui je vois bien qu'il est mieux, il range sa cellule et tout. »

73 Un autre remarque recensée, plus évocatrice encore : « ça change de tout le temps » [D, 28 ans, janvier 2015]

Et ego de s'empressement d'expliquer qu'il ne demande rien à son vieux voisin de cellule en échange. Il insiste fortement pour que nous n'y voyions ni racket ni autres rapports plus ambigus. Ce qui se confirmera par la suite, quand il nous confiera les liens qu'il entretenait avec son grand-père et le choc que fut pour lui sa mort, quand il était adolescent.

Carnet de terrain, février 2014

Ainsi s'alimente la dynamique dialectique de l'évolution des acteurs dans l'interaction par le don. Chacun reçoit de l'autre, mais tous reçoivent aussi un effet émergent, qui est amené par la relation elle-même et en partie issu d'elle⁷⁴. Et, encore une fois, il faut savoir se saisir dans un travail sociologique de cette pertinence des acteurs à le ressentir, à s'en emparer et à rechercher son renouvellement.

C'est le cas pour l'auteur de ce présent travail. *Cet effet émergent du temps du don*, que ce soit sur les acteurs, ou sur des structures comme l'institution carcérale, a pu prendre un aspect important dans le travail d'étude, parce qu'il était en phase avec une saisie du temps originale de la part de son auteur⁷⁵.

Cependant, il a fallu constamment être attentif, car, puisqu'il est question de temps, comment, déjà, ne pas y voir un effet émergent? Le temps de la vie est, par définition, chronophage. Par conséquent, comment penser un temps émergent qui serait caractéristique du don plutôt que d'une évolution temporelle intrinsèque? N'y a-t-il pas risque et biais de pensée à confondre l'effet émergent d'un temps inéluctable avec celui du don? Et quand bien même ils pourraient être distingués, comment opérer une telle dissociation qui reviendrait à supposer ce qui aurait été sans l'un d'eux quand, précisément, ils sont si étroitement imbriqués?

Ce qui revient à se demander, dans le cadre de ce travail, ce qui permet de prétendre que le temps du don est un temps différent de celui d'un temps qui aurait été sans lui.

Il n'y a pas de réponse, mais que des conjectures à apporter à un tel dilemme qui consiste à se demander ce qui aurait été alors que le travail sérieux demande, lui, à examiner ce qui est. Or ce qui est, incontestablement, c'est le terrain, avec les acteurs qui s'y expriment et l'étude qui s'en détache. Dès lors, sans conjecturer et répondre pour ce qui n'est pas, l'observation sociologique participante permet cette distinction entre le temps inexorable et les effets émergents du don qui s'inscrivent aussi dans le temps, quand cette observation vécue s'étend sur des années, comme l'auteur de ce travail la mène. Cette recherche participante revendique la pertinence des acteurs à l'introspection

⁷⁴ L'autre partie, étant, rappelons-le, et selon nous, la compétence des personnes à reconnaître et à partager les capacités de mises en sens d'autrui à propos de la relation qu'ils entretiennent entre eux et de son contexte. Et par conséquent, à se savoir reconnu aux yeux des autres porteurs de cette même compétence, et à la vérifier pour la valider en permanence.

⁷⁵ Notamment le nombre d'années de détention et les conséquences que cela a sur le travail sociologique en matière de méthodologie, ainsi que cela a été rappelé au chapitre un.

et à la communication qui leur permet de penser⁷⁶, quand on leur présente cette question, ce qu'il en aurait été pour eux sans cet apport *concret* d'une modalité *concrète* du don. Quand on les confronte à ce sujet, (toujours avec des exemples les concernant, il faut le rappeler), ils participent, par leur réflexivité et leurs compétences acquises, à un discours différencié sur les effets émergents du temps et la particularité de celui du don qu'ils ont rencontré. Ils ont ce droit, eux, de le faire, et il est du devoir du chercheur de les solliciter à l'exprimer.

De plus, l'observation, le temps long des années d'observation, est un filet étendu qui attrape et trie les effets du don, mais qui récolte aussi d'autres aspects et d'autres conséquences, sur la vie des individus, de la richesse des socialisations dans l'institution totalisante. Par l'écoute et le vécu partagé, émerge ce que les personnes estiment de leurs changements, tout autant que leur capacité à s'en distancier par moments et à s'interroger à leur propos. Et parce qu'ils ne sont pas focalisés sur le don pour expliquer ces changements⁷⁷, ils invoquent indifféremment aussi d'autres manifestations de leur vécu, parfois très douloureuses. Aussi, il apparaît pour le chercheur qu'ils ne sont pas dans le biais de pensée à propos de la confusion des temps. Ils n'y sont pas, car ils ne sont pas concernés par l'intérêt sociologique de cette distinction.

Dès lors, c'est au travail du sociologue qu'il appartient de faire ce tri, parmi leurs investigations personnelles, et d'y prendre celles qui concernent les effets émergents du don, sans en écarter pour autant les autres.

Voici un exemple qui illustre cet effet émergent du don sur une socialisation et comment il est perçu par un sujet :

Ego, 42 ans, incarcéré depuis 7 ans nous décrit sa vie antérieure comme sans intérêt. Il dit qu'il n'avait pas d'amis, avait divorcé d'une femme qui « *le commandait* », qu'il passait son temps sur internet à jouer en ligne à des jeux de rôle. Il alternait les périodes de « *petits boulots* » avec d'autres, souvent plus longues, de chômage. Il se laissait aller physiquement, négligeait son hygiène et son alimentation.

- « *Je grossissais de rien faire* »

Durant les deux premières années de sa détention, il est malmené en maison d'arrêt, du fait de sa peur et de sa réserve qui laissent apparaître très vite aux yeux des autres qu'il est détenu pour une affaire de mœurs sur mineur.

Arrivé en centre de détention, il se retrouve en cellule individuelle et, très vite, s'y cloître, n'en sortant que pour le travail en atelier (où il communique peu), aller prendre ses cantines et se rendre à la douche (car il sait qu'un trop grand laisser-aller en hygiène le ferait « *repérer des surveillants* »). Il investit dans un ordinateur, une console de jeux vidéo et,

76 Et cette pensée, cette projection, fait sens pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle dit du contexte présent de son auteur ; elle doit être étudiée aussi.

77 C'est nous qui en faisons l'objet de nos recherches.

progressivement, sa cellule ressemble à celle d'un ado geek et désœuvré.

Mais, *ego* fait un autre achat, une friteuse. Il cantine aussi de la Végétaline, et se met à faire des frites. Ces frites vont « *changer beaucoup de choses* », d'après le récit d'*ego*. Son voisin, à qui il ne parlait pas, s'enquiert de la possibilité de faire des frites, lui qui pensait que ce n'était pas possible¹. *Ego* le lui explique et lui fait goûter ses frites. Tous deux sympathisent et décident que, plutôt que d'acheter une autre friteuse, ils partageront les frais d'achat des pommes de terre et de la Végétaline. Ainsi commence, entre *ego* et son voisin, tout un temps d'arrangements et de services rendus. Nous connaissons ce voisin, et, goûtant nous-mêmes aux frites, nous faisons connaissance d'*ego*.

Durant les deux dernières années de sa détention, *ego* se transforme d'une façon spectaculaire. Il sort dans la cour de promenade, se met à faire du sport, suit des cours et passe même un test psychotechnique en vue d'un stage de formation élaboré dans le cadre d'un projet d'aménagement de peine². Mais, *ego* se fait aussi connaître par son attitude beaucoup plus mesurée, lui qui s'emportait facilement et s'enfermait ensuite dans son introversion. Il participe même au journal papier de la détention et, à plusieurs reprises, il écrit quelques petits articles. Nous discutons souvent avec *ego*, et régulièrement au sujet de cette transformation ; il nous explique qu'ici il se « *sent utile* », qu'il a « *des copains* », qu'il « *sert à quelque chose* ».

- « *Y'a de la solidarité. Ça change tout, ça. Moi ça m'a changé.* »

Avant qu'*ego* ne soit libéré, lors du processus de déprise avec son voisin et nous-mêmes, il nous fait part de son inquiétude, une fois dehors, de nouer des relations. Il pense que cela sera plus dur qu'en détention. Sur nos conseils, il promet à l'extérieur de s'inscrire dans différentes associations, notamment celle des Restos du cœur et aussi un club de pétanque, car il aime ce loisir.

Quatre mois après sa sortie, son ancien voisin reçoit un courrier rassurant. *Ego* est bénévole aux Restos du cœur et s'y est fait des « potes », il a rencontré une femme au club de pétanque où il est membre, et sa formation se déroule mieux qu'il ne l'espérait.

- « *Je comprends tout et je suis pas dans les derniers. Ça change* »

Carnet de terrain, avril 2014

¹ Il n'avait pas tort, cela fut rendu impossible quelque mois plus tard.

² Test que nous avons travaillé avec lui, sur 4 séances, à partir d'ouvrages traitant de ce type de tests.

Il est intéressant de saisir, avec cet exemple, ce qui court sur plusieurs années. Le problème n'est plus seulement de savoir si c'est le déroulement du temps qui a changé ce détenu, ou bien si c'est le temps du don qui est à l'origine de cette transformation. Cela, c'est une interrogation que doit se poser le chercheur, mais pour vite la dépasser, car il y a mieux à faire au regard de la richesse des apports de la participation observante. Ce qui est aussi à prendre en compte, c'est que le détenu, dans son récit provoqué par le chercheur impliqué dans ce vécu et cette durée partagée, pense ainsi l'origine de sa

transformation. Il choisit même, comme marqueur, comme élément déclencheur de ce changement, l'anecdote de la friteuse et, plus précisément, car il a souvent insisté à ce sujet dans ses propos, que cela ait pu entraîner l'opportunité de « rendre des services » à son voisin et réciproquement. Par conséquent, c'est le temps vécu du don, *estimé et conscientisé* par le sujet amené à l'explicitier, ajouté au temps partagé avec lui en durée et en lieu du chercheur, qui alimente le travail de terrain et en construit l'étude.

Cette posture qui consiste à « accompagner » les propos de l'acteur, quant à son vécu et à la construction sémantique qu'il élabore (à son intention et à celle des autres), permet de distinguer les types de comportements qui ne pourraient être appréhendés de la même manière si l'individu était considéré comme passif face aux événements qui le modèlent. C'est la raison pour laquelle les changements, présentés en exemple chez ce détenu qui « s'ouvre à la resocialisation » dès sa détention, ne sont pas imputables qu'aux rationalités formelles de réinsertion de l'institution totalisante, quand bien même celle-ci se les attribuerait, tout aussi formellement, dans ses observations le concernant.

« La chef qui me dit que, ça y est, j'ai fait ce qu'ils m'ont dit ! Je le faisais déjà, ça, parce que je voulais pas d'emmerdes. Pour eux c'est genre, c'est grâce à eux. Non c'est pas grâce à eux ! »⁷⁸

L'institution est passée complètement à côté des effets émergents du don chez cet homme, alors qu'elle peut, à juste titre enfin, se féliciter de sa transformation. Cet exemple est pertinent pour indiquer combien l'institution n'a pas, ni les moyens, ni certainement la fonction, d'évaluer à l'intérieur de ses cadres formalisés et rigides, cette partie de la richesse des socialisations carcérales concernée par le don.

Et, le plus important des effets émergents du don est, peut-être, pourtant là : assurer à l'individu cette capacité réflexive à saisir sa temporalité et à l'inscrire dans une dynamique historique où la relation à l'autre est essentielle. C'est un *temps relationnel* qui se dégage d'un tel effet émergent, un temps si différent du temps intractif de la détention, quand bien même il aurait infusé dans celui-ci.

Ce temps relationnel est un temps retrouvé et réapproprié par les acteurs, qui contre l'aliénation du temps de l'institution totalisante et ses manifestations « délictogènes ». Il confirme aussi le fait que le temps en détention ne saurait être réduit à un temps mortifère et figé.

La fréquence et la symbolisation relationnelle

Cependant, sans que cela soit paradoxal, ce temps qui change les acteurs et les contextes côtoie aussi un temps de la durée, de la répétition, voire du rituel, typique du don. Cet autre aspect du temps, celui de la *fréquence et de la répétition*, n'est pas figé, car ce qui s'y

joue n'est jamais exactement ce qui s'y rejoue, par l'effet émergent déjà noté. Il entraîne le don et le lien vers des modalités de vie structurantes chargées de valeurs socialisantes comme la reconnaissance du sérieux des activités et des engagements, qui ont dans le monde carcéral une importance cruciale. Cela sera illustré avec le bénévolat au centre de détention, au chapitre quatre, mais c'est aussi le cas pour la fréquence des formes d'interactions entre les détenus.

Le petit café

En détention, offrir un café est un rituel important de socialisation. L'invitation se formule la plupart du temps dans un registre lexical proche de la préhension plutôt que de celui de l'offre.

-« *Tu viens prendre un café ?* »

Refuser un café est souvent signe de malaise dans la relation si le refus ne passe pas par tout un cérémonial visant, ou à se justifier, ou à permettre à celui qui invite à reprendre l'initiative en proposant lui-même un report. Ce report maintient l'offre et vérifie que la relation ne souffre pas de ce refus.

-« *C'est pas grave, une prochaine fois* »

Mais si le refus se renouvelle, c'est toute la fréquence qui est perturbée et la relation est interrogée ainsi que l'état de ses acteurs.

- « *Tu me fais la gueule ? Je te vois plus !* » « *Ça va pas ?* » « *J'ai fait quelque chose ?* »

Carnet de terrain, février 2013

Pour les acteurs, la reproductibilité du cérémonial du café⁷⁹ fait sens, tout autant que sa fréquence et ces deux aspects sont partie intégrante du don. La qualité de la régularité de ce cérémonial qualifie le don, elle le symbolise. Et cette valeur symbolique, à son tour, prend une valeur socialisante intégrée par les acteurs.

Mais, que le don entre dans un processus de répétition qui le qualifie, puis, à un second niveau, qu'il symbolise la relation⁸⁰, ne minore pas son utilité ou sa valeur quand il se manifeste dans des modalités discontinues et singulières. Il peut même, dans ce cas, initier un cérémonial, à confirmer par la fréquence et la durée, en se proposant comme un test à la relation. Le premier café est chargé de ce poids d'une relation qui se cherche. Cela illustre la puissance du potentiel de socialisation contenue dans le don et ses promesses, tenues ou pas. Mais quand la fréquence de la répétition qui participe du don devient elle-même un don, elle dépasse le risque contenu dans la première fois et s'inscrit dans la fidélité de sa continuité qui permet sa mise en symbole relationnelle.

Dans l'institution totalisante, la fidélité par le don, qui s'illustre par le caractère répété des services rendus, des aides, des donations, forge la solidité des relations. Voilà, du

⁷⁹ Nous aurions pu présenter des modalités socialisantes identiques à travers l'exemple d'offre de café entre surveillants.

⁸⁰ Ce double niveau est à mettre en perspective avec celui, qui lui est identique, du processus de *don de prise* et de *déprise* de l'institution, explicité précédemment.

reste, une caractéristique, cette répétitivité, qui fait du don et de son temps, un processus d'échanges et d'interactions qui n'a plus rien à voir avec l'instant éphémère ou renouvelé du négoce marchandé. Parce qu'il n'est pas de l'ordre du contrat formalisé, le don peut puiser, dans la complexité et la richesse des actes du quotidien, ses formes symboliques pour rendre tangible la solidité d'une relation et sa pérennité. La fréquence n'est pas contractuelle, mais référentielle. Elle est un cadre pour que la capacité de mise en sens de la relation soit saisie et confirmée par tous les acteurs qui se reconnaissent dans cette symbolisation relationnelle.

Voici un autre exemple, à l'image de la complexité des interactions et des contextes rencontrés dans l'institution totalisante, qui indique combien une fréquence est un puissant indicateur symbolique relationnel :

Le code

Ego est ami depuis deux ans avec M. Ils ont beaucoup d'occupations ensemble. Ils ont réussi à finalement travailler dans le même atelier et ils sont voisins de cellule. Ils ont l'habitude d'aller ensemble en promenade et de « *tourner dans la cour* ». Or, depuis quelque temps, M sort un peu avant *ego* pour se rendre seul en promenade¹. *Ego* sait que M a des soucis, notamment familiaux. Il nous a dit aussi que les visites que M lui rend régulièrement sont plus courtes et que « *des fois il rate l'heure* ». Quand *ego* se rend chez M, souvent pour regarder ensemble la télé, il trouve M de plus en plus absent. « *On aurait dit qu'il était tout seul à regarder, que j'étais pas là.* »

Comprenant que son ami ne « *va pas bien* », *ego* va lui imposer la fréquence d'un acte précis, qui se fait souvent entre détenus, en cas de maladie par exemple. Les cellules étant fermées à partir de 19 h 30, chaque soir, à 20 h 45 il tapera contre leur cloison commune et M devra répondre, pour indiquer que tout va bien². M accepte ce qu'*ego* lui demande. (Fait qui nous semble pertinent à retenir). Pendant plusieurs jours, ils procèdent ainsi. Puis arrive ce fameux samedi soir où M en vient à se pendre. *Ego* frappe à la cloison, comme d'habitude, mais cette fois pas de réponse. « *À la place* »³ il entend des « *bruits bizarres, pas comme il fait d'habitude et un truc qui tombe* ». *Ego* prend peur et hurle pour alerter un surveillant de service. Ses cris sont aussitôt relayés par beaucoup d'autres détenus qui saisissent « *qu'il se passe quelque chose* ». Nous-mêmes, ce soir-là, nous entendons les cris, depuis un autre bâtiment, et nous identifions ceux de

1 Notre établissement permet aux détenus de se rendre en promenade quand ils le souhaitent. (Il est un des derniers en France à encore permettre cela, même si une politique de sectorisation grandissante, témoin de ses modifications structurelles et fonctionnelles sécuritaires, ne le permettra sans doute plus d'ici un an ou deux.)

2 Nous avons personnellement utilisé deux fois cette technique pour savoir si un voisin détenu n'allait pas bien, en lui demandant qu'il tape contre la cloison pour prévenir. (En 2010 et en 2014).

3 C'est nous qui soulignons l'importance de ces propos de M. « *A la place* » nous semble être très intéressant, car *ego* a saisi qu'en ne répondant pas, M continuait à communiquer. L'absence de réponse était une réponse : celle du danger.

M, que nous connaissons un peu. Un surveillant intervient⁴ et entre dans la cellule pour « décrocher » M et lui prodiguer les premiers gestes de réanimation qui lui sauveront la vie.

[...]

Sortons de la violence de tout cela, de l'affect ressenti et posons-nous cette question : Pourquoi M n'a-t-il pas répondu à *ego* en tapant sur la cloison à son tour, pour se suicider sans risque d'alerte ensuite ? Et par conséquent pourquoi a-t-il choisi précisément ce moment dans la fréquence de leur relation pour mettre fin à ses jours ?

Son suicide n'en était-il pas un, mais plutôt un appel à l'aide, comme nous l'avons entendu par la suite de la part de beaucoup de détenus, voire aussi de certains agents ? Pourtant, il s'est bel et bien pendu, pas de doute. Alors ?

Alors, rien n'est simple dans un tel geste. Et il serait présomptueux d'en connaître toutes les raisons. Pour autant, ce que nous relevons, c'est que le passage à l'acte n'a pas eu pour objet de mettre fin à la symbolisation relationnelle avec *ego*. Étonnement, elle a perduré et s'est exprimée. Nous posons même qu'il a pu la maintenir, précisément, en s'inscrivant dans la temporalité exacte de leur fréquence symbolisant cette relation. Et cela aussi fait sens et symbole. Comme s'il y avait encore, contenu dans l'acte de M, (acte de volonté de cessation avec le monde et ses souffrances), cette socialisation avec *ego*, et qu'il y avait encore un sens à la mobiliser. La mobiliser avec cette autre forme, certes concrète, mais si symbolique, celle de la mort. C'est audacieux de l'affirmer, mais son geste est éminemment inscrit dans une interaction, une socialisation au regard de ses modalités et de ses temporalités.

[...]

Plus audacieux encore serait de penser que cette symbolisation relationnelle a été construite par les deux amis. Qu'elle traduit un non-dit entre eux (celui de la mort), formalisé par ce code des coups contre une cloison. C'est l'acte qui a été ainsi codé dans leur relation, ainsi symbolisé, pour être, avec efficacité, vécu dans l'interaction et, heureusement, être dépassé par ses conséquences heureuses : une vie qui se continue⁵.

Carnet de terrain, juillet 2016

⁴ Ce fut un peu plus compliqué que cela compte tenu des procédures d'accès aux clés des cellules le soir et la nuit. Nous résumons pour plus de simplicité.

⁵ Plus tard, nous avons su que M avait remercié *ego* pour son intervention.

Ainsi, le don peut entraîner des fréquences d'actes posés qui sont un véritable cadre de mise en sens symbolique de la relation pour tous les individus qu'elles concernent. Dans un contexte de don, à la différence d'une relation utilitariste où cela serait vu comme une rupture des échanges, ne plus donner ou ne plus recevoir est encore une mise en sens symbolique de leurs relations par les acteurs, mise en sens qui les pousse à interroger celle-ci, ainsi que chacun d'eux dans ce nouveau contexte.

Mais le don, avec ses temporalités et ses fréquences, est aussi une alternative originale

à la succession répétée et planifiée par l'institution totalisante des événements de la vie en détention. Il permet d'autres formalisations régulières de socialisation construites sur des règles différentes, celles des interactions quotidiennes des détenus. Il symbolise d'autres liens que les rapports de domination ou les contextes interlopes de prédation rencontrés dans l'intractivité de l'enfermement. Il redonne aux acteurs de la détention une autonomie à s'inscrire dans des contraintes d'actes et de fréquences qu'ils ont eux-mêmes choisies ou élaborées. C'est une reconquête identitaire et de reconnaissance à être « d'utilité sociale » qui se joue alors.

Cette problématique de la reconnaissance, celle de soi pour soi-même et de soi pour les autres, est, cela a été vu avec Goffman, par exemple, centrale dans l'institution totalisante. De même que pour le don, il serait impropre, pour qui veut comprendre l'univers carcéral, de ne pas considérer toute sa complexité et de se limiter à ces conséquences négatives quand elle est bafouée en détention.

2. L'ENGAGEMENT RELATIONNEL PAR LA RECONNAISSANCE DANS L'INSTITUTION TOTALISANTE

Les théories de la reconnaissance font l'objet, surtout depuis les années quatre-vingt-dix et deux mille, d'une impressionnante littérature marquant un intérêt croissant à leur rencontre, mais cette présente étude n'ira pas explorer toute l'étendue d'un tel continent. Les points qui seront exposés tirent leurs pertinences d'être prégnants dans l'univers carcéral, et l'expérience accumulée sur des années de travail les interroge tout autant qu'elle les met en perspective selon différentes questions.

Sans qu'elle soit parfois explicitement écrite avant Axel Honneth, la thématique de la reconnaissance se lit en filigrane de toute l'histoire de la pensée sociologique, elle-même fortement marquée par divers courants philosophiques remontant à Hegel. En sociologie, on la retrouve chez Tocqueville,⁸¹ dans sa dimension statutaire qui pousse à une lutte pour l'égalité des conditions. Elle est présente aussi chez Karl Marx qui fait de la lutte des classes un outil pour combattre une non-reconnaissance entraînée par l'exploitation et l'aliénation par le travail. Weber⁸², lui, en fait plutôt une quête de sens dans un monde rationalisé et désenchanté. Chez Bourdieu, elle se traduit en capital symbolique⁸³ constitué par un ensemble de rituels et d'autorités attestant de la possession des trois autres formes de capital (économique, culturel et social).

81 Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1992, vol. 2/.

82 Max WEBER, *Économie et Société*, Paris, Pocket/Plon, coll. « Agora », n° 171, 1995.

83 *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action.*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », n° 331, 1994, p. 187 « La reconnaissance ».

Le thème de la reconnaissance couvre finalement toute l'étendue des sciences humaines et sociales : la philosophie morale et politique, la sociologie, le droit, la psychologie et la psychanalyse, l'économie, etc. Alain Caillé en fait un « *nouveau phénomène social total* »⁸⁴. Prise dans son acception maussienne, cela signifie que la reconnaissance englobe l'ensemble de la vie humaine, de son organisation sociale, collective, jusqu'à celle, plus individuelle, de son identité.

Les problématiques de la théorie de la reconnaissance se portent tout autant sur l'appréhension que l'individu peut se faire de lui-même, en rapport avec les autres et les institutions, que la compréhension et la perception que ces autres et ces institutions lui accordent. Les demandes et les attentes de reconnaissances, qu'elles soient individuelles ou collectives, entraînent une complexité de relations qui participent à l'élaboration dynamique du vivre ensemble, à l'impératif normatif d'asseoir ce vécu dans des cadres et des règles, et au désir identitaire d'y être psychologiquement particulier et en commune appartenance.

Parce que ces besoins de reconnaissances sont rarement explicités, ils ne sont jamais définis autrement que par leurs aspirations ou par leurs manques, et c'est souvent dans une multitude d'espaces de lutte, personnels, intersubjectifs, et institutionnels qu'ils se manifestent. Quels que soient les différents courants des théories de la reconnaissance, la plupart d'entre elles s'inscrivent dans cette dialectique conflictuelle qui révèle toujours un état social précis, problématisé par les insatisfactions et les attentes souvent contradictoires de ses acteurs et de ses exigences normatives.

Réflexivité, altérité, lutte, normativité et droit semblent être les maîtres mots des différents types de reconnaissance. En articulant la pluralité de ces thèmes et de leurs auteurs les plus emblématiques avec la complexité socialisante de l'espace carcéral, il sera montré comment, comme avec le don, la reconnaissance est un puissant opérateur d'analyse des socialisations de l'institution totalisante.

a) Reconnaissance et identité dans l'institution totalisante

Reconstruction identitaire

C'est dans ce cadre d'une reconstruction identitaire, suite à une rupture vis-à-vis de la société, par un crime ou un délit, que ce présent travail interroge l'institution totalisante.

Au quotidien, l'institution totalisante et ses composantes sécuritaires ne constituent

⁸⁴ Alain CAILLÉ, *La quête de reconnaissance. Nouveau phénomène social total*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui/bibliothèque du m|a|u|s|s », 2007.

pas un « autrui généralisé » suffisamment fiable et viable pour une reconstruction individuelle et sociale.⁸⁵

« *C'est celui qu'est le plus fort qui commande. Je connaissais déjà. C'est pas eux qui me l'ont appris.* »⁸⁶

Elle génère des stratégies opportunistes de vie qui ne s'inscrivent pas, ou, difficilement, dans un parcours intersubjectif de reconnaissance et de reconquête identitaire. Les détenus sont conscients de cette limite, sans pour autant la formuler autrement que par des comportements clivés, qui prennent des formes anxigènes, agressives, dépressives et dépréciatives. Par suite, c'est la société elle-même qui est mise en accusation par eux. Comme l'écrit Mead :

« [...] dans les situations où l'individu ne peut momentanément pas intégrer ses relations sociales dans un modèle commun et unitaire, il s'ensuit temporairement une attitude d'hostilité, "d'opposition latente" de sa part envers la société organisée (ou la communauté sociale) dont il fait partie. Celle-ci perdure jusqu'à ce qu'il puisse intégrer ses relations sociales avec autrui, c'est-à-dire dans le modèle de conduite de la société organisée (ou de la communauté sociale) à laquelle il appartient, et qu'il réfléchit dans la structure de son soi et qui constitue cette structure. »⁸⁷

Tous ces aspects de reconstruction identitaire dans des contextes inadaptés, et bien d'autres encore, se retrouvent dans l'institution totalisante et y sont particulièrement exacerbées dès lors qu'elles attestent des luttes pour la reconnaissance exprimée par les individus qui y sont enfermés, tout autant que par ceux, chargés de les y contenir, mais aussi par leurs victimes, ainsi que par leurs aimants qui attendent leur libération. Toute la complexité est contenue dans le dilemme moral, dans le choix politique, dans la nécessité sociale, d'accéder à la demande de reconnaissance d'individus qui, par leur présence en détention, indiquent qu'ils n'en ont pas manifestée, à un moment de leur vie, envers autrui, par leur crime ou leur délit.

Pour autant, ce présent travail ne porte pas vers cette dimension complexe et sociétale de savoir comment gérer la déviance dans notre société.

Cette présente étude entend expliciter que, dans l'institution totalisante, les formes de reconnaissance, dont certaines de ses manifestations seront exposées, sont insuffisantes à une reconstruction identitaire et sociale, quand elles n'ont d'autres objets que de se cantonner à se maintenir dans les nécessités de fonctionnement de l'institution. Quand elles dépassent cet impératif, alors le processus meadien intersubjectif qui en découle est véritablement reconstruteur du Self, tout autant qu'il offre une garantie de retour bénéfique dans l'espace de socialisation des autrui, redevenus signifiants, et parfois significatifs.

85 Que la prison ne soit pas un modèle de réinsertion est démontré depuis longtemps, au regard, notamment, de ses statistiques catastrophiques qui le mesurent. À tel point que ces statistiques finissent par n'être peut-être plus qu'un indicateur de cet écart à la resocialisation, par comparaisons historiques d'un taux d'échec définitivement admis.

86 G, 37 ans, avril 2014

87 *Ibid.*, p. 347.

b) Les trois sphères honnethiennes de la reconnaissance dans l'institution totalisante

Il est pertinent d'évoquer l'approche d'Axel Honneth, car elle s'inspire des prémisses intersubjectives de la psychologie sociale de Georg Herbert Mead⁸⁸. Pour le philosophe allemand, il ne saurait y avoir de reconnaissance absolue en soi. Elle s'intègre dans l'interaction, dans le rapport à l'autre et se trouve être fondamentalement relationnelle.

Lutte et reconnaissance

Dans ce cadre, la reconnaissance devient une pratique ou un acte de confirmation intersubjective. Soit pour un autre, un autre pour soi, l'interaction induit des capacités et des qualités morales que partagent et s'attribuent mutuellement des individus vivant dans un monde social commun. L'individu se définissant, ou se formant, car c'est un processus dynamique, par l'intermédiaire de ses demandes de reconnaissance adressées à autrui et dans l'attente d'une approbation de celles-ci. Quand les demandes qui sont en attente ne sont pas satisfaites, c'est le rejet de la possibilité d'intégrer la vie normée qui est renvoyée à la « face » de l'individu, et c'est le *Soi* dans sa relation au *Moi* et au *Je* qui en pâtit.

« Ainsi chaque sujet humain est-il fondamentalement dépendant du contexte de l'échange social organisé selon les principes normatifs de la reconnaissance réciproque. La disparition de ces relations de reconnaissance débouche sur des expériences de mépris et d'humiliation qui ne peuvent être sans conséquence pour la formation de l'identité de l'individu. »⁸⁹

Ces attentes normatives, sur lesquelles s'assoit une identité, n'étant pas reçues, ce sont par des luttes de reconnaissances, attestant d'une blessure, que la reconquête identitaire s'opère. Pour Honneth, l'intégration seule à un groupe, à une communauté de droits, accordée sans revendication, ne saurait suffire à la reconnaissance, car celle-ci passe par la prise en compte de cette lutte, qui est un processus amenant un nouvel espace social de considération ainsi gagné sur l'ancien. La lutte pour la reconnaissance est à la fois une aspiration identitaire et sociale, et une posture critique et revendicative quant aux critères normatifs de la société. Elle participe d'une dimension structurante et politique⁹⁰.

C'est la raison pour laquelle les détenus, dans l'institution totalisante, quand ils sont amenés à faire valoir leurs droits bafoués ou méconnus par le personnel pénitentiaire,

88 Elle-même présente dans « la prémisses générale du jeune Hegel, rapportant la formation pratique de l'identité individuelle à l'expérience d'une reconnaissance intersubjective », Axel HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance*, Gallimard, coll. « Folio essais », n° 576, 2000, p. 156.

89 Axel HONNETH, « La théorie de la reconnaissance : une esquisse », *Revue du MAUSS*, 23, Premier semestre 2004, p. 133-135, coll. « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi ».

90 Chez Honneth la théorie de la reconnaissance se pense dans un cadre essentiellement éthique et ses propos vis-à-vis de ces aspects normatifs, n'entraînent pas pour autant des intentions politiques concrètes ou programmatiques, du moins dans ses premiers textes. Cet aspect politique est toutefois plus présent chez Charles Taylor, qui à travers la politique du « multiculturalisme » propose une politique de la reconnaissance, où s'expriment les besoins et les exigences des groupes sociaux. Charles TAYLOR, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 2009.

attestent autant du « parcours de combattant » afin d'obtenir légitime satisfaction que de l'importance de l'obtention de leurs droits. Les deux deviennent confondus, faisant, dès lors, de l'institution la responsable, non seulement du droit bafoué, mais de la difficulté à obtenir celui-ci. Par conséquent, celle-ci est dévalorisée, par eux, quant à son statut formalisé de garantie de ses droits et confirmée dans sa posture conflictuelle pour qui veut les réclamer et les obtenir.

1) Un détenu qui, ayant obtenu l'autorisation médicale d'avoir un coussin en cellule, se le fait retirer trois fois de suite à son retour d'atelier en moins de trois mois. À chaque fois, il s'en va protester auprès de son chef de bâtiments en présentant son autorisation médicale. Lors du dernier retrait, il annonce au gradé, responsable de ce retrait, qu'il va entamer des poursuites judiciaires à son encontre.

« Ici, si tu gueules pas t'as rien. Depuis que j'ai menacé de plainte, a y est, on me le laisse ! »

[...]

2) Ce détenu qui a besoin d'une autorisation spéciale, dépendant uniquement du chef de détention, d'après les dires des autres membres encadrants.

- « Troisième courrier que j'envoie pour le rencontrer, le chef de détention. Toujours rien ! Faut que je casse ma cellule ou la tronche d'un mec, pour qu'y vienne ? »

Le chef en question était en vacances et il n'y pas assez d'effectifs pour le remplacer à temps plein et pour traiter les courriers qui lui sont destinés.

***Deux exemples, tirés de carnet de terrain (1 : août 2013 ;
2 : février 2014)***

Par cette confusion entre le droit non respecté et sa difficile prise en compte par l'institution totalisante, ce sont aussi des demandes, dont les retards ou la non-satisfaction, peuvent s'expliquer pour des raisons de contingences administratives, qui sont transformées en déni de reconnaissance et entrent dans le registre conflictuel.

En ignorant les droits, en ne les respectant pas, en plaçant leur demande et leur accès dans la revendication et le conflit, l'institution totalisante entre dans des logiques matérielles qui contredisent celles, formelles, qu'elle affiche sur ses murs, comme le législateur le lui ordonne et qui informe des droits de tous. C'est sa crédibilité à les faire respecter, comme à faire respecter les droits bafoués par les débordements des détenus, qu'elle met en cause. Ce faisant, elle laisse chez les détenus toute raison de confondre ces multiples logiques.

« Pourquoi tu veux que j'aïlle me plaindre ? Qu'on m'a menacé ? Ou y vont nous emmerder tous les deux, ou y vont rien faire, comme quand j'ai demandé à changer de cellule. »⁹¹

⁹¹ S, 32 ans, à propos d'un conflit avec un autre détenu et que nous lui demandions ce qu'il comptait faire pour remédier à cela. Juin 2015

L'administration n'apparaît plus comme un autrui significatif valable et laisse le champ libre à d'autres reconfigurations différentes, en valeur et en reconnaissance, qui n'assureront pas pour autant un meilleur respect des droits pour chacun.

« Si on m'emmerde, j'ai mes potes. On fera la loi, si y faut. »⁹²

« M'en fout si on me le refuse, je le ferai passer en lousdé quand même. Mais c'est con, ce qu'on m'oblige à faire pour un correcteur orthographique ! »⁹³

Dès lors, les blessures infligées au Soi, dans ou par l'institution totalisante, participent de son atmosphère « délictogène », car, renvoyés à eux-mêmes dans leur confinement et leur promiscuité par une administration qui ne semble (pour eux) qu'occupée à maintenir ses prérogatives de fonctionnement, les détenus investissent ailleurs ce besoin identitaire de reconnaissance. La vie carcérale offre une amplitude de formes de réinvestissement qui vont du don, comme cela a été abordé, jusqu'à la prédation.

Dans l'œuvre d'Axel Honneth, lue dans une perspective phénoménologique des faits sociaux, ces blessures infligées au Soi peuvent être analysées en distinguant trois sphères de demande et de lutte de reconnaissance.

L'amour ou la sollicitude.

Caractéristique d'une socialité de relation primaire ou de ce qui peut en tenir lieu et rôle, cette sphère concerne ces liens affectifs puissants qui construisent intimement une personne et lui donnent confiance en elle. Honneth en fait une des sphères fondamentales pour l'individu, en ce sens qu'elle influe ensuite sur les deux autres. Instance de première socialisation et d'autonomie, notamment par le rôle déterminant joué par l'interaction avec la mère, cette « strate fondamentale de sécurité émotionnelle⁹⁴ », s'appuie sur des travaux du psychanalyste anglais Donald W. Winnicott. Elle permet à l'individu, pour reprendre les propos hégéliens d'« être soi-même dans un étranger⁹⁵ ». Quand, dans cette sphère, l'individu vient à se voir dénié en reconnaissance, par l'expérience du mépris, mais cela peut aller jusqu'à des formes de violence plus physiques encore (coups, viols, tortures, etc.), c'est l'intégrité humaine entière qui est blessée ; une « identité lésée », voire dans un état de « mort psychique », écrit Honneth. Par conséquent, par une absence de reconnaissance, c'est l'autonomie du sujet qui est mise en question puisque, dans cette sphère affectueuse, c'est par l'amour, la sollicitude et la considération qu'elle s'élabore et se confirme. De là, sa fragilité permanente et cette nécessité à toujours la rechercher à travers la relation aimante pour la maintenir ou la retrouver.

92 T, 35 ans, à propos de trois détenus de son étage qui « le cherchent », comme il dit. Mai 2014

93 P, 46 ans, étudiant en histoire, master 1 qui depuis 6 mois tente d'acheter un logiciel de correction orthographique, qui lui sera finalement autorisé après moult déboires (refus, acceptation, attente, demandes perdues à refaire, etc.). Mars 2014

94 A. HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance...*, op. cit., p. 181.

95 Georg Wilhelm Friedrich HEGEL, *Système de l'éthicité*, traduit par Jacques TAMINIAUX, Payot, 1976, p. 17.

En détention, nombre de détenus ont de tels parcours de vie au cours desquels ce qu'ils disent de leur enfance révèle de telles blessures d'amour ou de sollicitude.

La détention permet encore, parfois, des socialisations primaires. Des exemples de relation primaire sont nombreux qui courent sur toute la vie carcérale d'un détenu. Ainsi en est-il de certaines amitiés qui se forgent en détention et qui, quelquefois, se perpétuent ensuite à « l'extérieur ». L'imaginaire de la littérature et du cinéma policier s'en est emparé depuis longtemps et participe à ce stéréotype qui voudrait que ces amitiés perpétuent les anciens comportements criminogènes ou délictuels de leurs auteurs. Or, depuis dix ans de détention, nous pourrions présenter plus d'exemples d'amitié d'anciens détenus qui s'inscrivent dans le cadre d'aide et de soutien à une vie resocialisée que des comportements déviants encouragés par une commune incarcération. Cela est-il contradictoire avec nos précédentes constatations? Non, car nous avons postulé une grande part des comportements déviants des détenus entretenus par les conditions de vie en détention, et, une fois libérés de ce carcan, beaucoup n'ont plus lieu de s'y reconnaître.¹

[..] Un autre exemple de socialisation primaire se retrouve dans notre centre de détention, auprès d'une forte proportion de détenus homosexuels et quelques transgenres (beaucoup moins nombreux). Des relations amoureuses se créent et se défont et attestent aussi de ces moments de reconnaissances « intimes ». Certes, des comportements sexuels beaucoup plus éphémères, voire imposés ou marchandés, existent aussi, mais les couples formés s'affichent et cherchent reconnaissance de leur alliance autant chez leur partenaire qu'auprès des autres acteurs de l'institution totalisante. Certains portent cette revendication auprès des détenus, des surveillants et jusqu'au plus haut niveau de décision de l'encadrement. D'autres, plus nombreux, se contentent de se faire discrets et une certaine tolérance plane, nous semble-t-il, dans l'établissement, envers eux².

[..]

La force de cette socialisation primaire est entretenue aussi par les visites que se font d'anciens amis ou couple masculin au parloir, quand l'un d'eux est libéré et l'autre encore détenu. Nous en sommes à 9 cas recensés (dont 2 couples, 1 amant et un PACS) sur des durées excédant 2 ans de visites.³

Notes, d'après Carnet de terrain, juillet 2016

1 D'autres facteurs entrent en jeu, bien sûr. L'âge, le temps de détention, le lieu et le type d'incarcération, le niveau scolaire, professionnel, les liens sociaux et familiaux, le type de délit ou crime, etc. Il conviendrait alors d'utiliser le travail de la sociologie de la déviance et de la criminalité, pour préciser et distinguer les publics concernés.

2 De nouvelles réglementations sont même apparues et ainsi, depuis octobre 2016, un public nommé « dysphorie sexuel » est autorisé à cantiner certains produits de maquillage et à porter des vêtements féminins uniquement en cellule. En dehors, ils/elles se doivent d'opter pour une « tenue neutre » ainsi que l'indique la circulaire affichée, se gardant bien de préciser ce qu'elle entend ou conçoit dans l'emploi d'un tel terme.

3 D'autres se téléphonent aussi, mais, quand cela n'est pas confirmé par des visites concrètes, nous avons choisi de ne pas les catégoriser dans des continuités de socialisation primaires. Du reste, à de rares exceptions près (selon nos observations) ces relations-là sont plus éparées et volatiles dans le temps.

Enfin, une troisième opportunité de relation primaire et de reconnaissance qui en découle est offerte à tout détenu, à travers la possibilité de rencontrer sa famille au parloir. Pour autant, les modalités de ces moments sont difficilement ancrées dans une intimité dès lors que les personnes ne sont séparées que par des boxes et que toute une vie spécifique au parloir se déroule sous leurs yeux et qu'elles en font partie. Semaine après semaine, mois après mois, tous les acteurs et actrices des parloirs se connaissent, s'observent, se jaugent et parfois entrent en conflit, y compris des familles en dehors de l'établissement. Cette promiscuité, ponctuelle et régulière, mal vécue par tous les acteurs, laisse cependant passer des comportements qui, à l'évidence, sont ceux d'une socialisation primaire, y compris dans des excès qui ont été aussi précédemment illustrés au chapitre deux.

Le droit.

Cette seconde sphère honnethienne de lutte de reconnaissance est celle des « *relations juridiques* ». Elle vise à une universalité de la reconnaissance et, par conséquent, à l'égalité juridique, politique et morale. Les individus se reconnaissent parce qu'ils ont commune reconnaissance de leurs mêmes droits. Les normes, appliquées à cette reconnaissance, se doivent d'être universelles puisque c'est dans cette universalité que s'élabore l'égalité dans l'altérité. Il s'agit d'être, au-delà des différentes positions sociales ou des richesses matérielles de chacun, reconnu par une instance qui est médiatrice de cette égalité et qui la garantit. Cette instance, c'est le droit, exprimé dans la relation juridique. Ce droit, caractéristique, selon Honneth, de la modernité, s'exerce par des fondamentaux civils, politiques et sociaux qui, en assurant l'égalité, entraînent chez les individus un « respect de soi », puisqu'ils lui font prendre conscience qu'il mérite cette reconnaissance destinée à tous.

« [...] le droit moderne représente un médium de reconnaissance qui exprime les qualités universelles des sujets humains, cette deuxième forme de reconnaissance requiert donc un médium social permettant d'exprimer les caractères distinctifs des sujets humains d'une manière universelle, c'est-à-dire intersubjectivement contraignante. »⁹⁶

Ainsi, ce respect de soi est aussi une construction identitaire, mais puissamment sociale et collective, avec une dimension morale incontournable. Puisqu'il incorpore ce respect de soi, donné par les relations juridiques qui lui garantissent son égalité et sa liberté au regard des autres, l'individu est sommé d'agir en conséquence vers autrui. La légitimité et le respect de son mode de vie, qui sont garantis par « *le médium social* » exige qu'il trouve légitime d'autres modes de vie que les siens également garantis par cette médiation. Il ne s'agit pas d'être en accord, ou pas, avec les us et coutumes d'autrui, mais d'être en accord avec cette commune possibilité de se construire, chacun, un respect de soi par une égalité de droit à la différence.

⁹⁶ A. HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance...*, op. cit., p. 207.

Quand la reconnaissance juridique n'opère plus, et le déni de reconnaissance prend la forme d'exclusion (vécue et subie) qui oblitère les droits et le vécu social des personnes, les reléguant hors de cet universalisme des droits fondamentaux, et hors d'eux-mêmes, puisqu'ils perdent ainsi « *le respect de soi* ».

Plusieurs problèmes de reconnaissance dans l'institution totalisante découlent de cette seconde sphère liée au droit.

L'une, déjà évoquée, et qui sera approfondie un peu plus loin, pense le statut de l'institution totalisante comme médiatrice de ce droit commun à tous, alors qu'elle peine à le faire respecter. Sa crédibilité d'instance de *médium social* garantissant les mêmes droits pour tous n'étant pas assurée aux yeux des acteurs, elle est reléguée à être instrumentalisée pour servir leurs intérêts. (Que ce soit ceux des agents de l'institution, des politiques, mais aussi des intervenants associatifs et des détenus ; tous cherchent à lui soutirer reconnaissance et avantage).

L'autre aspect de la reconnaissance par le droit en détention passe par une *relation juridique* qui, pour le détenu, est, par définition, du domaine de la sanction et de la peine en cours d'exécution.⁹⁷ Dès lors se pose, si ce n'est pour lui-même, pour les autres acteurs engagés dans cette conception juridique de la reconnaissance, la question de prendre en considération toute demande de droit de la part d'une personne qui ne s'est pas encore acquittée des conséquences du non-respect de celui des autres, de ses victimes donc.

De telles attitudes se constatent régulièrement, parfois à peine masquées de réprobation, de la part des agents de l'institution pénitentiaire, notamment de ceux chargés de la réinsertion, quand des détenus entament des procédures en droit (auprès, cette fois, d'instances qui garantissent leur universalité, comme Honneth le décrit) visant à recouvrer reconnaissance et réparation pour des préjudices commis à leur encontre.

[...] ego nous raconte son entrevue avec son CIP (conseiller d'insertion et de probation) et nous explique que, sans l'exprimer clairement, elle lui a fait comprendre que, compte tenu de « *son casier judiciaire* », il n'était « *pas opportun* » de sa part de porter plainte contre son ancien propriétaire pour le non-reversement de sa caution d'ancien locataire.

- « *C'est quoi opportun ?*

Nous : « *Ça veut dire que c'est pas le bon moment* »

- « *Pas le bon moment ? C'est quoi le rapport ? Je lui ai fait quelque chose à ce mec-là, moi ? Non alors ?* »

Carnet de terrain, mars 2014

97 Gilles CHANTRAINE et Dan KAMINSKI, « La politique des droits en prison. Police institutionnelle, militantisme juridique, luttes démocratiques », *Champ pénal/ Penal field*, septembre 2007, <http://champpenal.revues.org/2581>.

Chez le personnel de surveillance, l'argument d'illégitimité à prétendre au droit semble subordonné aux conséquences, pour l'agent lui-même, d'une plainte juridique. La préoccupation première sera la paix carcérale, « ne pas faire de vagues ». C'est pourquoi, bien souvent, l'éventualité d'une plainte entraîne des tentatives de conciliation en vue de la résolution du conflit ou de sa reconnaissance en droit. La compétence acquise par les gradés, en particulier dans la gestion des affects des détenus, ne les pousse pas à exprimer, devant eux, de telles considérations d'illégitimité au droit. Mais, quand la plainte et le recours à l'autorité judiciaire concernent un autre détenu, plutôt qu'un membre de l'administration, ils s'emparent volontiers du rôle de conseillers juridiques.

[...] Un gradé s'était vu signifier une intention de dépôt de plainte de la part d'un détenu contre un surveillant qui, lors d'une fouille, lui avait subtilisé son lecteur de CD « afin de l'examiner de plus près » puis l'avait, selon ses dires, « égaré ». Réunion à trois dans le bureau du gradé, conciliabules, commande d'un autre lecteur de CD et problème résolu à l'amiable. Puis, parce que le détenu concerné par cette histoire se fait agresser plusieurs mois après, ce même gradé lui indique par écrit toutes les procédures à suivre pour poursuivre en justice son agresseur.

- « Avant y me dit que porter plainte, ça avance à rien et là y me dit que faut le faire ! »

Quand nous lui faisons remarquer que c'est tout autre chose une agression physique, comparée à la disparition d'un lecteur de CD portable, il nous rétorque :

- « C'est pas autre chose, c'est que c'est pas les mêmes bonshommes ! Les détenus on peut leur foutre des plaintes au cul. »

Carnet de terrain, décembre 2013

Quelles que soient les considérations émises par les acteurs de l'institution totalisante quant à l'illégitimité de leurs demandes de reconnaissance par des instances communes à tous en droit, les détenus utilisent beaucoup le recours juridique dans l'établissement. Cela provient d'un phénomène d'individualisation de la contestation de la condition de vie carcérale, présenté dans l'historique carcéral du chapitre deux. Parce que ce droit s'est affirmé en moyen (aide juridictionnelle gratuite), en forme (pénale, administrative, associative) et en domaine (sexualité, médicale, culturelle, familiale, politique) il a permis, ainsi, de contenir certaines revendications dans le cadre juridique d'une lutte pour la reconnaissance et de ne pas les étendre dans des mouvements collectifs, autrement plus problématiques pour l'institution totalisante⁹⁸.

Mais ce n'est pas ici pour l'unique raison de paix carcérale qu'il importe de s'intéresser à cet aspect du droit, réclamé par les détenus dans l'institution totalisante. Il interroge

⁹⁸ *Ibid.*

aussi les détenus sur leur propre rapport au droit, à la reconnaissance des autres et, par conséquent, à la portée de leurs actes délictueux ou criminels. Dans une telle optique, ce ne sont plus d'autres acteurs qui reprochent au détenu son recours au droit, lui qui l'a bafoué, ni sa légitimité à s'en prévaloir, mais bien lui qui porte ce dilemme en lui « *d'en avoir le droit* ». Qu'il ait incorporé ce questionnement à partir de la réprobation des autres, ou d'une culpabilité, cela revient au même, semble-t-il⁹⁹. Dans les deux cas, intervient cette prise en compte des droits de la victime et de la possibilité d'être son semblable, dans un même processus de revendication. Pour beaucoup, c'est un choc que d'affronter une telle réalité quand tout le parcours judiciaire, jusqu'à la peine et la fin de son exécution, porte à être un éternel débiteur envers celles ou ceux à qui le condamné a refusé, en son temps (et parfois encore) cette reconnaissance¹⁰⁰.

[...] *ego* incarcéré pour meurtre nous explique, après un grave problème de santé où il a failli perdre la vie suite à des soins qui ont tardé :

- « *Je pourrais les poursuivre si je voulais. Mais on va dire que je joue les victimes. J'ai pas le droit d'être une victime.* ».

Puis plus loin dans l'entretien :

- « *Les trucs que j'ai faits, ça se rattrape pas. Mais je fais quoi, si je rattrape pas ?* »

Carnet de terrain, d'après entretien informel en atelier, mars 2014

Psychologiquement, une telle réaction serait salutaire, selon les critères de réinsertion attendus par les instances chargées de les recueillir. Mais si ces critères ne se limitent qu'à cela, la découverte des droits de l'autre, et que n'est pas levée cette confusion entre les droits de la victime et les droits à sa propre dignité, qui ne sont pas contradictoires dès lors qu'ils entrent dans une instance juridique universelle, alors le détenu tourne en rond et subit cette perte de respect de soi que décrit Honneth.

Il faut noter aussi que nombre de détenus n'entrent pas dans ce processus de confusion. Ou bien ils ne se posent pas du tout la question, ou bien ils s'attachent au caractère purement matériel des demandes de reconnaissance, autant à celles de leur victime qu'aux leurs, et entrent dans des considérations quantifiables interminables sur la validité de leur dette contractée.

[..] *ego* nous explique que l'on prélève une part trop importante, selon lui, de ses revenus pour le fond de remboursement aux victimes. Il peste, engage un avocat pour renégocier son taux « *qui l'étrangle* » et menace même de ne plus travailler.

- « *Comme ça, ils auront plus rien ! Y vont tout gagner, tiens !* »

Carnet de terrain, avril 2013

⁹⁹ Au regard de la grande majorité de nos entretiens ou recensions de propos, à ce sujet.

¹⁰⁰ C'est parfois tout aussi inconcevable pour la victime, que son « bourreau » puisse se prévaloir d'une même communauté de droits.

La solidarité, ou la communauté de valeur.

Cette troisième sphère de la typologie honnethienne de lutte pour la reconnaissance prend une dimension sociale. Elle se centre, particulièrement, sur l'action et le travail. Elle concerne une reconnaissance qui construit une « *estime sociale* », entraînant une « *estime de soi* » dès lors que l'activité humaine est considérée comme utile et possédant une valeur pour tous. C'est par leurs qualités particulières, exprimées par leur activité et appréciées à l'aune « *d'une idée culturelle qu'une société se fait d'elle-même*¹⁰¹ », que les individus gagnent la reconnaissance. Plus précisément, ce n'est pas le sujet en tant qu'individu créatif et unique qui est ici considéré, mais la place, « *l'état* » qu'il occupe, par son activité, dans une typologie sociale, elle-même caractéristique d'une société et de sa culture. En conséquence de quoi :

« c'est la "valeur" de cet état – résultant de la contribution collective, socialement définie, qu'il apporte à la réalisation des fins de la société –, qui détermine la valeur sociale de ses membres.¹⁰² »

Si c'est un système de référence, donné culturellement, qui détermine l'utilité d'une activité et sa valeur, l'estime sociale qui en découle est en relation avec les fins éthiques de la société. Pour autant, tout cela repose sur une structuration très précise où chaque groupe peut s'estimer en fonction de ses activités, y trouver reconnaissance, mais aussi reconnaître, sans y appartenir et en partager les attributs, la validité des activités d'autres groupes. La solidarité présente ici deux niveaux : symétrique à l'intérieur de chaque groupe et asymétrique de groupe en groupe. Pour le premier niveau, il existe une solidarité de paires, où l'on partage une commune condition et les conséquences qui en découlent en termes de prestige, de statut, de fonctions et de reconnaissance. Pour le second niveau, la solidarité dépasse les considérations hiérarchiques qui existent entre les groupes, qui peuvent même être en concurrence. « *Ces relations d'estime hiérarchisées* » attestent « tout de même » de capacité en activités qui « *contribuent, dans une mesure culturellement prédéterminée, à la réalisation des valeurs communes.*¹⁰³ » Cette solidarité inter-groupes témoigne de la reconnaissance de chacun à contribuer, par ses activités et la qualité de celles-ci, à la réalisation d'une fin commune et utile à la collectivité. L'individu qui est ainsi dans cette reconnaissance possède « une estime de soi ».

Mais, celui qui ne fait pas, ou plus, l'objet de cette reconnaissance solidaire, est en état de dénigrement social et, selon Honneth, se situe dans « *l'humiliation* », « *l'offense* ». Son prestige social et son honneur sont atteints, c'est-à-dire son droit à être considéré comme appartenant, par son mode de vie et ses activités, au système de référence qui le définit dans

101 A. HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance...*, op. cit., p. 208.

102 *Ibid.*, p. 210.

103 *Ibid.*

la société qu'il considère (et qui, elle, le déconsidère). Ce déni social entraîne l'individu dans des comportements de dévalorisation, de doutes quant à ses capacités propres et, en dernière instance, de résignation quant à pouvoir « réintégrer » cette solidarité, projetée ou réelle, d'où il est exclu.

Dans l'institution totalisante, l'estime sociale est une question importante qui entraîne un manque ou une perte d'estime de soi rencontrés par tous les acteurs, détenus comme agents de l'institution.

[..], Les multiples compétences professionnelles des détenus ne sont que rarement valorisées et uniquement lorsque l'institution totalisante peut en intégrer une partie insignifiante en propriété et en responsabilité dans ses fonctionnements formels. C'est le cas de quelques professions manuelles (peintre, électricien, plombier) qui sont alors sollicitées pour l'entretien au quotidien et quelques petits travaux dans l'établissement. [...] Pour autant, les tâches qui incombent à ces professionnels incarcérés les frustrant, car elles ne correspondent pas à leur niveau d'expérience accumulée sur lequel s'est construite leur estime d'eux et qui était reconnu socialement à l'extérieur. Ils ont du mal à retrouver, à l'intérieur des contraintes administratives et de ses apories formelles, une logique professionnelle sur laquelle ils pouvaient s'appuyer. Ils se sentent alors perdus, déconcertés et n'ont plus les codes pour conserver l'autonomie de leur pratique telle qu'ils pouvaient la revendiquer au cours de leur vie professionnelle. [...]

Tel est le cas d'ego, qui exerçait le métier de plombier et qui peste de n'avoir à faire comme réparations que du « bricolage » de mauvaise qualité « qu'on ne m'aurait même pas laissé faire en apprentissage ». Entre chasses d'eau qui fuient 15 jours après avoir été réparées, joints de mauvaise qualité que l'administration ne change pas et qu'il lui faut arranger, entre d'autres commandes de pièces qui, selon ses dires, « ne servent strictement à rien », entre des erreurs de référence qu'un professionnel ne commettrait pas, il reconnaît devenir fataliste, sans illusion, et traîner les pieds pour aller travailler.

- « Déjà, y sont pas du métier. En plus y sont trop à décider tous en même temps, ils se tirent dans les pattes, et ils se contredisent tout le temps. »¹

Ego pressent et parfois saisit, parce qu'il en est témoin, les petites rivalités entre les agents de l'institution, mais il ne parvient pas à comprendre pourquoi cela entache la qualité des travaux d'intervention d'entretien. Il estime faire du « travail de sagouin ».

[...] Cette dévalorisation par le travail, alors qu'ego pensait y retrouver une estime de soi, est particulièrement difficile à vivre, pour des professions de type artisanal, où la reconnaissance passe par la qualité des réalisations accomplies, de la dextérité démontrée dans celle-ci, et sa transformation en expérience qui peut être accumulée dans un capital professionnel lui-même reconnu.

Notes synthétisées d'après carnet de terrain, entretiens semi-dirigés et participation observante. Juin 2014

¹ P, 51 ans.

De plus, l'étendue des types d'interventions concernées par ce public, dont la compétence professionnelle est pauvrement intégrée dans l'institution totalisante, tend à se réduire depuis que l'établissement, et c'est une tendance dans l'administration pénitentiaire, privatise et délègue une grande partie de ses services et ses entretiens¹⁰⁴. Dès lors, quelles que soient les critiques des détenus qui tentent de continuer un semblant d'estime professionnelle dans leurs interventions, c'est leur capacité à être acteur professionnel dans leur environnement carcéral qui est déniée¹⁰⁵.

Le personnel de l'institution totalisante est, lui aussi, pris dans les affres de cette troisième sphère honnethienne de la reconnaissance en valeur des activités. C'est, notamment, le cas des surveillants ou des surveillantes qui, dans leurs attitudes ou dans leurs propos, laissent transparaître le peu d'estime d'eux-mêmes qu'ils peuvent avoir à exercer leur profession.

*« Vous savez, moi aussi j'aurais pu en faire des études. Et puis y'a la vie. Faut bouffer. J'avais des rêves et puis j'ai fini maton. »*¹⁰⁶

Une telle dévalorisation de soi en dit long sur les souffrances de cette profession, dont Philippe Combessie rend compte avec intelligence dans ses travaux.¹⁰⁷

Il est à noter, aussi, à quel point les détenus eux-mêmes manifestent un mépris et un déni de reconnaissance sociale envers les surveillants. Dévaloriser leurs activités, réduire celle-ci à des fonctions basiques, comme ouvrir ou fermer une porte, leur permet de revendiquer une plus grande richesse en valeurs et en compétences.

*« Ils sont nuls, ils ont échoué à tous les concours. Il leur restait plus que ça. Tu parles d'un boulot ! T'appelles ça réussir sa vie ? »*¹⁰⁸

Ce processus, typique de renversement du stigmate, concerne finalement tous les acteurs, et atteste d'une lutte agonistique pour retrouver cette estime de soi à travers cette estime sociale décrite par Axel Honneth.

Ainsi, dans l'institution totalisante, les événements de reconnaissance et de dénis de reconnaissance, inscrits dans le modèle tripartite d'Axel Honneth¹⁰⁹, sont particulièrement

104 Grégory SALLE, « État de droit, État gestionnaire Retour sur la « privatisation » des prisons françaises », *Champ pénal/ Penal field*, III, 2006, <http://champpenal.revues.org/601>.

105 Nous aurions pu aussi prendre en exemple, le travail en atelier, où les types de tâches de façonnage ne valorisent pas l'estime de soi de la plupart des détenus qui cherchent alors des biais de reconnaissance par la compétition en productivité, par la course au salaire, par les conduites à risques, voire des attitudes de domination propres à en faire des « contremaîtres officieux » (renommés officiellement contrôleurs) bien utiles aux concessionnaires et au personnel de surveillance.

106 Un surveillant, mai 2014.

107 Philippe COMBESSIE, « Surveillants de prison : condamnés à l'obscurité ? », *Informations sociales*, 82, 2000, p. 64-71.

108 M, 39 ans, en détention depuis 9 ans. Aucune formation, aucune activité en détention si ce n'est un travail à façon aux ateliers et des siestes devant la télé tout le reste de sa journée.

109 Nous proposons, en annexe 5.f, le tableau des structures des relations de reconnaissance sociale, tel que le présente Axel Honneth dans son ouvrage : A. HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance...*, op. cit., p. 222. Avec une mise en gras et en grisé faite par nos soins des notions que nous venons d'aborder.

abondants. Il était important d'en présenter quelques-uns. Il était important aussi de les saisir dans des processus de socialisation quotidiens, alors qu'il eut été aussi facile d'en choisir dans des situations extrêmes, comme l'expérience humiliante du « mitard », les nombreuses atteintes aux droits de la part du personnel envers les détenus¹¹⁰, ou encore la gestion hasardeuse des effets sur leur psychique, de ces dépréciations de reconnaissance. (Sans parler des violences corporelles de toutes sortes). Mais, sans dénier leur importance, ces situations sont connues du grand public, et il faut qu'elles le soient plus encore, grâce aux témoignages d'anciens détenus, grâce aux associations militantes et, parfois, par l'intermédiaire des supports d'informations médiatisés comme la presse et les réseaux sociaux.

Présenter, par des anecdotes moins extrêmes, des événements de reconnaissances (ou de leurs lacunes), dans le cadre d'interactions plus quotidiennes, continue à appuyer le propos de ce présent travail sur la pluralité et la richesse des socialisations, et, semble-t-il, à mieux les inscrire dans des considérations de socialisations plus générales, rencontrées aussi ailleurs, hors les murs, dans le quotidien de tous. Comme le don, la problématique de la reconnaissance est aussi une illustration de la relation totale à la société de l'institution totalisante.

c) L'expérience du mépris dans l'institution totalisante

De ce qui vient d'être présenté, il en ressort que, si le besoin de reconnaissance atteste d'une souffrance, et qu'elle provoque une lutte pour une reconquête de son estime, c'est que les sujets vivent dans leur chair et expriment par leur affect une expérience terriblement dégradante : le mépris.

« [...] dans la mesure où l'expérience de la reconnaissance sociale est une condition dont dépend le développement de l'identité personnelle dans son ensemble, l'absence de cette reconnaissance, autrement dit le mépris, s'accompagne nécessairement du sentiment d'être menacé de perdre sa personnalité. »¹¹¹

Parce qu'il ne s'agit pas d'un effacement total de l'individu, mais de sa non-reconnaissance dans l'une, au moins, des trois sphères honnethiennes présentées, les dommages subis par le sujet, ainsi « déconsidéré », concernent les conditions normatives de l'interaction sociale et les expériences morales qu'il peut en tirer. Il faut qu'il y ait « un autre » pour ne pas le reconnaître et lui claquer ainsi au nez, cette porte d'entrée à l'existence sociale, à toutes ses promesses, collectives et individuelles. Il est important de saisir cette nécessité de la présence de l'autre dans le mépris. L'invisibilité entraînée

110 Et les nombreuses atteintes aux droits de la part des détenus, entre eux ou vis-à-vis du personnel (insultes, violences, etc.)

111 Axel HONNETH, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte Poche, 2006, p. 193.

par l'absence de reconnaissance n'est pas un fait cognitif, mais social. Ainsi, quand Axel Honneth explicite la notion d'invisibilité, qu'elle soit sociale, culturelle ou intersubjective, il précise comment il faut comprendre, par cette attitude, une « *non-existence au sens social du terme* »¹¹². Plus exactement, un individu, un groupe, une institution décident de cette non-existence d'un sujet dans les cadres qui sont ceux où il n'est, alors, plus en droit d'être reconnu ou de se reconnaître.

L'invisibilité temporelle

Le temps est un élément important qui intervient dans ce processus d'invisibilité. Il participe de ces cadres dans lesquels se posent le déni ou la reconnaissance du sujet.

Dans l'institution totalisante, en fonction des moments et des contextes, comme cela a été noté, les rapports entre les individus ne sont pas les mêmes et cela influe sur leur manière de s'appréhender et de se qualifier. Selon ces moments, les uns vont être amenés à reconnaître des aptitudes chez les autres, et à se voir reconnaître des aptitudes particulières par eux, tout autant qu'ils seront amenés à les dénier ou à se les voir dénier.

Mais la multiplicité de ces moments de reconnaissances entraîne aussi celle des temps des individus qui, à leur tour, vont être plus ou moins pris en compte, plus ou moins occultés.

L'expression « *d'invisibilité temporelle* » peut être donnée à cette non-reconnaissance d'un temps, ou à cette occultation des autres temps des sujets, pour ne garder d'eux que des traits saillants et à jamais présents de leurs attitudes, de leurs caractéristiques physiques ou de leurs comportements. En détention, c'est souvent l'angoisse que suscitent, chez les autres détenus, des comportements de souffrances physiques et psychologiques, qui entraînent une telle attitude.

Certains détenus, qui se distinguent par des comportements « asociaux » ou qualifiés en pathologie mentale dans la vie carcérale, sont affublés de qualificatifs comme « *bras cassés* », « *barjots* », « *cas sociaux* » qui les définissent, immédiatement et définitivement, aux yeux des autres. Ainsi, un passé ayant présenté ces caractéristiques se fige dans un continué présent qui les rappelle.

« *Tu vois le mec, là-bas, sur le banc ? Celui qu'est peinarde à lire son journal. Regarde le bien, y'a deux ans, en maison d'arrêt, y pouffait sa merde. J'étais dans sa cellule. Tout le monde le sait. Il est trop bizarre.*¹¹³ »

Ils sont étiquetés, dirait Goffman, dans un présent qui s'impose sur les autres temps

112 Axel HONNETH, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte Poche, 2006, p. 225 ou *Revue du MAUSS*, 23, Premier semestre 2004, p. 136, coll. « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi ».

113 Un détenu, mars 2015. Propos aussitôt notés sur carnet. (Nous nous sommes assis, un peu plus tard, à côté du détenu en question, qui n'avait rien de « bizarre », du reste, et avec qui nous avons discuté de la diminution du nombre de pages dans le journal « Libération » depuis les années 90.)

dont ils sont aussi les dépositaires, pourtant. Mais, de ce passé qui ne contient pas que leur déchéance, ou de leur futur qui pourrait être promesse de surprises et de découvertes, il n'en est pas tenu compte dans la qualification immédiate dont on les affuble.

Le mongol qui fait la cigogne

Cela fait plusieurs mois maintenant, qu'*ego*, se présente tous les matins, vers 9 h 30, bien au milieu de la cour de promenade, avec sa casquette blanche sur la tête et sa veste de laine à carreaux étirée. Il entame à chaque fois une sorte de gymnastique qui tient d'une danse chorégraphiée avec de positions de yoga librement interprétées, voire totalement fantaisistes. Plus encore, il mêle à tous ses mouvements, d'autres postures incongrues, comme saluer des personnes imaginaires avec sa casquette, mimer des oiseaux à l'envol, se repositionner à des endroits qu'il a l'air de considérer comme préindiqués, compter avec application un certain nombre de pas, puis changer d'axe et compter à nouveau, bref, les gesticulations d'*ego* dans la cour de promenade font appel à un cérémonial dont il est le seul à connaître la signification, si tant est qu'il lui soit nécessaire d'en donner une. [...]

Nous avons, évidemment, cherché à en savoir plus sur toute cette occupation de l'espace, ses gestes et ses signes (jusqu'à les reproduire sur papier), mais très vite ses réponses nous sont apparues incohérentes. Du reste, notre observation s'est vite portée non pas sur *ego*, et son comportement original, mais sur comment celui-ci était reçu de la part de tous les autres acteurs de la détention. Et ce fut là que notre travail sociologique à propos d'un tel événement a vraiment commencé. [...]

Pour les détenus, quand bien même ce comportement s'est inscrit dans le temps, il y a toujours un agacement, voire une certaine agressivité vis-à-vis d'*ego* bien qu'il n'ait été que rarement interpellé violemment ou agressé. Le rejet par contre, plein de railleries, est constant. « *T'as vu, le mongol qui fait la cigogne, encore.* » Mais derrière cela, surtout dans les réactions de dégoût et de colère, s'exprime un registre lexical lié à la folie qui montre bien les angoisses de tous, à être ainsi mêlé à une telle manifestation incohérente, un tel « *un pétage de plomb* » dans le même espace-temps qu'eux. Ce que fait *ego*, avec sa régularité effrayante, c'est d'imposer « *sa folie* » aux yeux de tous, de faire aussi émerger cette possibilité de se comporter ainsi en détention. Ajouté à cette angoisse sous-jacente de « *finir un jour comme ça* », *ego* dévalorise les lieux et ses occupants par un tel comportement de « *Mongol* », « *dingue* », « *barjots d'asile* ». [...] Quand le matin, les détenus doivent traverser la cour, ils font des écarts pour ne pas s'approcher trop d'*ego*, qui pourtant, ne présente pas pour eux, et ils le savent, un danger physique. [...]

Du reste, *ego*, n'est pas aussi fou qu'il veut bien le laisser croire et n'a pas choisi ses horaires par hasard. Il sait que le matin, la cour n'est pas souvent fréquentée, et, quand bien même elle le serait, il n'y a pas beaucoup de monde à part des petits vieux (des inoccupés) habituellement assis sur les bancs. Très rarement, *ego* se risque à sa petite représentation en après-midi, là où un public plus jeune, plus en démonstration physique et en rapport de force, occupe les lieux, notamment dans un coin pour faire du sport¹.

[..]

1 Une description, proxémique et graphique, de l'occupation de la cour est disponible en annexe. 6.b.

En ce qui concerne les observations des surveillants, elles révèlent des aspects très intéressants, et significatifs quant à leur pratique professionnelle au quotidien.

Dans un premier temps, ils ne surent quoi faire, ils se regardaient les uns les autres, se positionnaient tous à l'entrée de leur bâtiment, attentifs à la cour, pour l'observer. Des gradés firent leur apparition et il fut décidé, jour après jour, qu'il ne représentait effectivement aucun danger. Mais nous avons noté aussi de la part du personnel une retenue conséquente vis-à-vis d'un tel comportement, qui n'était pas que de la méfiance liée à la sécurité des lieux et des personnes. Les railleries et les commentaires nous l'ont confirmé. Certains déclaraient que ce détenu « *n'avait pas sa place ici* », « *qu'il n'avait pas sa place dans la cour* » qu'eux « *n'étaient pas là pour surveiller les dingues* », ou encore « *qu'ils n'étaient pas des surveillants HP* », « *qu'ils n'avaient pas signé pour ça* ».

[..]

Pour d'autres surveillants, son comportement constitue une mise à distance non seulement des autres détenus, mais de toute l'institution. Il se protège des autres plus qu'eux n'ont à craindre de lui. « *Il est peinarde. C'est un malin, personne l'approche.* » Cette observation nous a toujours semblé pertinentes. [...]

Comme il nous en a appris beaucoup *ego* dans ses délires et ses chorégraphies, sur tous ses acteurs et sur l'institution. Comme il nous en a appris aussi sur sa misère à ne pouvoir attirer l'attention que par de telles manifestations.² [...]

Notes d'après carnets de terrains, mars 2015

² [Comme il m'en apprend sur la mienne, ma misère, à ne pouvoir ne m'intéresser à lui que par une distance sociologique bienvenue.]

Les conséquences d'un tel processus de qualification immédiate sont multiples. Pour celui qui affecte ainsi autrui, il n'a plus qu'à s'en tenir à cette réalité immanente, discriminante et sélective. Quant à ceux qui subissent cette invisibilité temporelle, toutes leurs tentatives pour en sortir ne feront que valider, chez les autres, la pertinence de leur qualification immédiate et figée.

Cette non-reconnaissance est un attribut qu'ils subissent et qui agresse la perception qu'ils ont d'eux-mêmes, de cette identité psychologique dont il a été dit à quel point elle s'élabore dans le rapport à l'autre et aux institutions. Cet attribut « d'invisibilité » est signifiant pour les acteurs qui le portent. Pour les personnes affectées par ce mépris, il s'agit bien d'un poids qui atteste d'un contenu bien réel. Le mépris est constitué de ces deux composantes : une considération sociale et morale émise sur autrui où se joue son rejet et son exclusion d'une commune appartenance sociale ou de partage de valeur, et un vécu social et moral du porteur d'une telle attitude et ce qu'il va en faire. Mais la balle est toujours dans le camp de celui qui méprise, car, par définition, il cadre toute l'interaction en fonction de ses critères jusqu'au statut du méprisé et de ses réactions. Ce qui entraîne

que les efforts du sujet pour sortir de ce mépris, par la revendication, la lutte, voire la fuite ou l'abandon de soi, sont un appel pour une reconnaissance dans un champ de non-reconnaissance élaboré par cet autre.

Il y a, du pathétique à demander à celui qui vous méprise de vous considérer (ou de vous ignorer, car dans ce cas, cela devient aussi une demande de reconnaissance ; celle qu'on vous fiche un peu la paix). Cette demande peut lui apparaître aussi comme un nouvel élément qui renforce son mépris ou, plus efficace encore, elle risque de ne pas être entendue dès lors que cette invisibilité par le mépris cautionne son aveuglement et sa surdit . (Ce qui n'est pas contradictoire avec l'envie qu'il vous laisse tranquille, car cette l gitime demande ne peut m me pas  tre exprim e et reconnue).

Notes d'apr s carnet de terrain, janvier 2015

Comme l' crit avec pertinence Axel Honneth :

« Si le sujet ne peut assurer sa propre visibilit  qu'en contraignant ses semblables au moyen d'actions qui affirment sa propre existence, alors la preuve de son invisibilit  se trouve dans l'absence m me de ces r actions : dans la perspective de l'individu affect , le crit re lui permettant de s'assurer de sa visibilit  au sens figur  tient dans les manieres sp cifiques de r agir qui sont un signe ou une expression d'une attente positive   son  gard ; la suppression de ces formes d'expression [par le m pris] indique par cons quent qu'il n'est pas socialement visible pour ses semblables en ce sens particulier. »¹¹⁴

Ce processus de qualification imm diate et d'invisibilit  temporelle se retrouve aussi dans les relations crois es¹¹⁵ entre les d tenus et les surveillants, o  chacun peut d lib r ment ignorer l'autre *comme s'il* ne le voyait pas, et, par cons quent,  tre vu ne le voyant pas, puisqu'il est attest  de l'indispensable pr sence de l'autre dans ce petit man ge bien rod .

[.] un groupe de d tenus attend, pr s d'une porte, de se rendre   son b timent. Juste   c t , dans une petite pi ce vitr e, 4 surveillants discutent entre eux, gobelet de caf    la main. L'un des surveillants est charg  d'accompagner les d tenus. L'heure officielle du passage est d pass e depuis un bon quart d'heure. Les d tenus, eux aussi, s'entretiennent entre eux et tous les acteurs paraissent s'ignorer alors que les uns pestent du retard, et que les autres semblent ne pas s'en apercevoir. L'impossibilit  de revendiquer clairement le retard aux surveillants renforce la position de ceux-ci   s'en moquer et alimente l'irritation qui gagne chez les d tenus.

Enfin, dans un soupir qui en dit long sur son manque d'entrain   s'acquitter de sa t che, le surveillant sort et fait passer les d tenus.¹

Carnet de terrain, octobre 2013

1 Nous attestons d'exemples tout aussi nombreux o  ce sont les d tenus qui agissent comme si le personnel de d tention  tait invisible. Cette occultation fonctionnelle destin e   leur faire sentir   quel point ils n'ont pas d'autre r alit  que celle de leur fonction est aussi tr s d stabilisante pour les agents de l'institution totalisante et participe du m me m pris.

114 A. HONNETH, *La soci t  du m pris. Vers une nouvelle th orie critique...*, op. cit., p. 229.

115 C. ROSTAING, « Les relations carcérales crois es et la violence... », op. cit.

Pour réagir à cette non-reconnaissance interactive qui s'affiche, ceux qui sont l'objet du mépris n'auront d'autre alternative que de multiplier les revendications envers d'autres, qui, pour maintenir la distance, rehausseront sans cesse les conditions à cette reconnaissance, y compris en entrant dans un rapport de force où la violence n'est pas exclue. Certes, une minorité des réclaments peut aussi se laisser aller à des processus de déprise de soi, qui vont jusqu'à la déchéance physique et mentale, et elle se dirige alors vers un abandon légal de son humaine condition.¹¹⁶ Christian Lazzeri voit dans cette dépréciation, une remise en cause d'une lutte systématique pour la reconnaissance, quand bien même cette reconnaissance est bafouée, puisqu'elle peut aussi mener à cette insensibilité à toute déchéance ultérieure¹¹⁷. Mais, pour une autre partie qui réagit, et cette réaction ne prend que rarement un aspect collectif¹¹⁸, la violence sera toujours recadrée par plus de mépris de la part de ceux qui l'ont pourtant provoquée, et cela alimentera une escalade dans le conflit et ses formes belliqueuses. Cette escalade symétrique est un processus conflictuel classique dont les multiples manifestations courent sur l'ensemble du vécu carcéral¹¹⁹.

Reconnaissance de substitution

La lutte peut ne pas être frontale et porter en elle sa légitimité de reconnaissance. Tzvetan Todorov présente d'autres réactions au mépris, qu'il nomme « *des reconnaissances de substitution* » et qui consistent à transgresser les règles, quand elles n'assurent plus l'égalité de reconnaissance de tous, afin de continuer à exercer, par cette transgression, une affirmation identitaire à être considéré. Ces réactions sont assez proches des « *adaptations secondaires* » goffmaniennes qui marquent une résistance identitaire de l'individu face à *l'institution totale*. Pour Goffman, cette attitude :

« [...] caractérise toute disposition habituelle permettant à l'individu d'utiliser des moyens défendus, ou de parvenir à des fins illicites (ou les deux à la fois) et de tourner ainsi les prétentions de l'organisation relative à ce qu'il devrait être. Les adaptations secondaires représentent pour l'individu le moyen de s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui affecte tout naturellement. »¹²⁰

Chez Todorov, cette attitude transgressive cherche à prendre le contre-pied des valeurs

116 Tzvetan TODOROV soutient que, sur le plan psychologique, le besoin de reconnaissance est aussi vital que les besoins les plus fondamentaux, comme manger et boire. Tzvetan TODOROV, *La vie commune. Essai d'anthropologie générale*, Paris, Éditions Du Seuil, coll. « La couleur des idées », 1985.

117 Christian LAZZERI, « Qu'est-ce que la lutte pour la reconnaissance ? », in *Conflits et confiance*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 367-371.

118 François DUBET souligne cette question, quand, selon lui, les réactions à l'injustice ne mobilisent pas systématiquement du collectif ou des réactions individuelles prenant une forme de lutte : « *les sentiments d'injustices dévoilent des mécanismes moraux ayant leur propre autonomie. D'un côté, ils peuvent développer une forte capacité critique capable de construire un véritable rapport critique au monde. Mais d'un autre côté, ces mécanismes mêmes peuvent éloigner de l'action, car les causes morales du malheur ne se transforment pas nécessairement en causes sociales.* » François DUBET, « Sentiments d'injustice, mouvements sociaux et « société » », in *Les sciences sociales en mutation*, Éditions Sciences Humaines, 2007, p. 553.

119 Parce que c'est notre terrain, nous le décrivons ainsi. Pour autant, de telles relations symétriques ne lui sont pas endémiques.

120 E. GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux...*, op. cit., p. 245.

dominantes, souvent par une position de provocation et de recherche permanente du conflit, et ce, jusqu'à des détails insignifiants ou des exagérations qui déconcertent.

Les exemples en détention sont multiples, illustrant ce processus.

[..] En atelier, *ego* provoque systématiquement le surveillant venu faire l'appel et contrôler son effectif. Nous sommes surpris à quel point il cherche aussi à attirer l'attention des autres détenus qui, du reste, sont très distants envers lui. Pour cela, il ose des comparaisons plus dévalorisantes encore avec la présente situation, déjà contraignante, consistant à être contrôlé. Il veut un auditoire, et, à tous, il parle de « régime nazi » et « de camps de concentration », il clame que tous les détenus sont « des singes » et les surveillants « des gardiens de zoo », etc. Il ne saisit pas que, plus il aggrave et déforme une réalité déjà difficilement supportable pour tous les acteurs, plus il ne fait que les éloigner de lui et, observation intéressante, il provoque une moquerie partagée entre détenus et surveillants à son sujet par des clins d'œil discrets et complices.

Qu'il vienne à s'en apercevoir, cela arrive parfois, et c'est indifféremment le personnel de surveillance ou les détenus qui en font les frais.

- « Foutez-vous de ma gueule ! Vous êtes tous comme eux, des moutons. Y'en a pas un qui bouge. Vous êtes des esclaves. »

Un jour, un surveillant, qui fait l'appel en atelier, l'interpelle suite à ce genre de propos lancés sur son passage. Il le menace de le « faire remonter des ateliers » (retourner en cellule). Alors, *ego* change de ton.

- Ça y est, vous prenez ça pour vous ! Je vous ai pas insulté !

Prenant 3 détenus en pause café (qui se tenaient bien loin de lui) comme témoins, il leur demande :

- « Je l'ai insulté ou pas ? »

Personne ne lui répond et tous fuient son regard.

En fin de journée, revenant sur ce moment *ego* nous dit :

- « Personne n'a réagi, tu vois que c'est des merdes ! »¹

[...]

Ce mépris dont il est l'objet de la part de tous, surveillants et détenus, et comment il le détourne sur ceux qui ne sont pas concernés dans un premier temps, avant qu'il ne les entraîne ensuite à l'alimenter, devient un processus qu'il ne parvient pas à saisir. Et un début de tentative pour essayer de l'amener vers cette compréhension nous fait vite entrer aussi dans cette spirale et, tout aussi rapidement, nous y renonçons.

Carnet de terrain, mai 2014

¹ P, 51 ans. Mars 2014.

Cette *reconnaissance de substitution* à travers le conflit est condamnée à n'être qu'une quête pathétique de recherche de soi. Dès lors qu'elle fait tout, par ses formes « débridées », pour apparaître légitime, elle se condamne à ne jamais rencontrer l'adhésion des autres. Elle ne propose pas de liens et d'échanges, elle s'impose en s'affichant. Comme une ingérence dans les socialisations, elle perturbe les acteurs qui restent spectateurs et s'en distancient.

Elle est donc bien socialement invisible, parce que masquée par eux. Et il n'est de pire expérience du mépris qu'éprouve celui qui en subit ainsi les conséquences.

Du reste, cette reconnaissance de substitution peut prendre d'autres voies, encore, que celle du conflit qui n'aboutit pas à la satisfaction identitaire du sujet. Elle se retrouve ainsi dans le fanatisme religieux et l'idolâtrie, qui promettent une reconnaissance assujettie à la glorification d'une idole ou d'un groupe. Ici, la proximité de cette glorification apporte récompense et « miette » d'estime.

Le monde carcéral, quand il entretient ou aggrave la fragilité psychosociale des individus, peut devenir un terreau pour de telles recherches mystiques et fanatiques de reconnaissance, avec toute la problématique de la radicalisation « religieuse » que cela peut entraîner.

Reconnaissance illusoire

Pour Tzvetan Todorov, une autre stratégie de recherche de prestige, destinée à combler les souffrances identitaires du mépris, se révèle dans le phénomène de « *reconnaissance illusoire* ». Dans ce cas, l'individu, par vantardise ou pathologie mythomane, se valorise par des titres, des capacités qu'il n'a pas, et ancre souvent cela dans un récit biographique aussi complexe que délirant.

En institution totalisante, ce genre de comportement est facilité par l'immédiateté des relations et ce rapport de reconnaissance au présent, abordé précédemment. Il permet à l'individu de s'inscrire dans une biographie qui n'est attestée que par ses dires, la crédulité des autres, ou une compréhensive indulgence à vouloir le croire.

Les comportements de victimisation, par lesquels l'individu cherche ostensiblement à attirer l'attention sur ses souffrances et sur les nombreuses absences de prise en compte de celles-ci, sont aussi à ranger dans cette reconnaissance illusoire. Cependant, bien qu'inventées ou amplifiées dans le but d'une reconnaissance, les causes de ces souffrances n'en révèlent pas moins la présence de déchirures identitaires indéniables.

Dans ce vaste espace de pratiques de *reconnaissances de substitution* et de *reconnaissances illusoires*, rencontrées au sein de l'institution totalisante, il est pertinent d'en détacher une qui s'exprime à travers l'acte de consommation¹²¹.

Beaucoup de détenus sont de gros consommateurs. Ils cantinent en masse, et régulièrement des denrées ou des objets qu'ils stockent ; et cette accumulation les rassure.

- « *J'aime bien quand mes placards sont pleins. C'est con, mais ça me fait plaisir.* »¹

1 G, 43 ans. Août 2012

121 Qui n'est, pas plus que les autres pratiques présentées précédemment, uniquement caractéristique de l'institution totalisante. Elles s'y trouvent, nous les avons rencontrées dans notre travail, mais comme nous l'avons souvent rapporté aussi, elles sont celles de la société dans son entier et démontre une fois de plus, le lien total qui unit société et univers carcéral.

Cette illusion de ne pas manquer occulte bien d'autres manques et rend ces derniers supportables pour beaucoup. [...]

D'autres détenus se lancent dans une fuite en avant d'achats, notamment de produits électroniques autorisés comme des télévisions, des consoles de jeux, des lecteurs de DVD/Blu-ray ray, etc. Ils les changent souvent et aiment à les montrer aux autres détenus en décrivant inlassablement leurs nouvelles fonctions, y compris celles inutiles dans un espace aussi confiné qu'une cellule.

- « *Moi je suis toujours au top, pour ce qui sort. Le Blu-ray, là, je suis le premier à l'avoir, ici.* »²

Peut-on y voir un phénomène de réappropriation de signes sociaux au sens où Baudrillard l'entend à propos de « *la logique des signes* »³, les produits devenant symboles qui se substitue aux besoins réels ? Ils seraient alors le symbole d'une continuité du statut social de consommateur tel qu'il était vécu hors des murs ? Plus encore, un message adressé aux autres à reconnaître que cette capacité sociale à consommer, qui les valorisait dehors, est encore intacte ? L'hypothèse est réaliste.

Notes d'après carnets de terrain, 2012-2014

² J, 29 ans. Mai 2013

³ Jean BAUDRILLARD, *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Paris, Gallimard, 1972.

Cependant, Todorov ne limite pas les demandes de reconnaissance de *substitution* ou *illusoire* à un cadre interactionniste, c'est-à-dire essentiellement adressées à autrui. Elles concernent, aussi, la part de l'individu qui, en s'adressant personnellement ses demandes, s'instaure dans la toute-puissance pathétique d'être « *un maître de reconnaissance* ». Il se pose en juge doté d'un pouvoir que d'autres ne lui ont pas reconnu, celui de sanctionner positivement ou négativement ses propres actes. Mais c'est l'auteur de ce présent travail qui attribue à cette fonction de reconnaissance personnelle un côté pathétique quand elle est prise dans les contraintes de l'institution totalisante ; Todorov se situe dans une perspective où ce « *personnage intérieur* » agit comme un *surmoi*, témoignant de l'incorporation du regard des autres en une instance psychique forte qui modèle la personnalité¹²².

Dans ce travail, qui court sur toutes ces années, il en a été constaté des dégâts, provoqués chez les détenus par cette toute-puissance à se prétendre seul et dernier juge de ses actes, dès lors qu'autrui n'intervient plus dans son introspection. Non seulement le sujet perd sa capacité et son autonomie à s'interroger, alors qu'il est pris dans l'illusion d'y parvenir, mais il cesse d'être une instance de reconnaissance pour les autres et perturbe aussi leurs processus d'élaboration identitaire et sociale.

¹²² Pour autant, pas de *moi* profond pour l'individu, selon Todorov, qui ne pousse pas sa topique jusque-là : « *Nous sommes entièrement faits des autres, de ce qu'ils nous ont donné, de leurs impressions, de leurs réactions. Le moi profond n'existe pas.* » in Héloïse LHÉRÉTÉ et Catherine HALPERN, « Rencontre avec Tzvetan Todorov. La vie est une œuvre en soi », *Sciences Humaines*, 210, décembre 2009, p. 26-29.

« T'inquiète, je gère »

Ego est très vindicatif quand il parle de son vécu carcéral et de ses démarches pour « *sortir de là* ». Il se pose comme, « *ayant fait une connerie* », qu'il « *assume* » et qu'il « *n'a pas besoin des experts ou des CPIP pour changer.* » Il ne cesse d'expliquer qu'il n'a besoin de personne, qu'il se débrouille tout seul et fait ses « *papiers lui-même.* » Il conseille beaucoup de détenus, fragiles, qui, devant son assurance et sa gouaille assurée le pensent compétent et viennent lui demander des conseils. Du reste, quand ils ne le font pas, ego, ne se prive pas de leur en imposer (toujours auprès des plus faibles et les moins dotés en capital d'autonomie). Il fait ingérence dans leur parcours dès les premières aides¹, les bouscule, les rabaisse, et il fait connaître à d'autres, ceux qu'il conseille et pourquoi. [...] « *Sans moi, il ne ferait rien* », « *heureusement que je suis là pour lui dire comment faire* », « *ils savent pas se bouger le cul, ici, faut le faire à leur place!* », [...] sont des commentaires qui reviennent souvent chez ego, à propos de ceux qu'il « *aide* ». [...]

Parce que nous en connaissons certains, nous avons pris connaissance des démarches et des documents qu'ego a entamés avec les détenus fragiles. Les écrits sont catastrophiques, au-delà déjà de leurs formes (orthographe, sémantique, construction des phrases) ils sont surtout inadaptes, ne s'adressant pas aux bons acteurs, invoquant même parfois des arguments qui peuvent aller à l'encontre des intérêts des auteurs présumés par les destinataires des écrits.

[..] Nous connaissons très bien ego (il a envers nous une relation ambiguë qu'il pose comme égale en connaissance et recul de la situation carcérale, et ses compliments envers nous sont constamment compris dans une démarche de reconnaissance et de validation de ses capacités.) Il n'hésite pas à nous présenter ses propres écrits pour défendre ses démarches et prétendre à leur réussite. Nous y trouvons les mêmes caractéristiques d'inadaptation à la réalité de son vécu et des enjeux de réinsertion qu'il annonce. Ils sont même de terribles réquisitoires qui attestent des « *délires* » manifestés par ego et de sa difficulté réflexive à les corriger. [...]

Depuis deux ans, ego voit toutes ses demandes d'aménagement de peine, de permission, ou d'attribution d'autres requêtes échouer. Il en rejette, pour rester cohérent avec lui-même, la faute à toutes les autorités « *qui ne comprennent rien* », « *qui ne veulent pas qu'il s'en sorte par lui-même* », il nous indique qu'« *on lui fait payer* » son « *combat pour les autres* ». « *Mais t'inquiète, je gère.* » [...]

Pourtant, ego continue à être dans ce processus d'auto validation de ses compétences supposées, et d'imposition auprès des plus faibles, de cette posture de conseil et d'aide. Du reste, comment pourrait-il ne pas continuer à le faire, puisqu'en dépit de tous ses échecs, il reste aux yeux de cette population fragile, comme une référence. Et que dire des agents de l'institution qui, lassés de son attitude, ne sachant comment y répondre sans entraîner un conflit, le considèrent avec une prudente distance qui alimente sa posture, quand ils ne laissent pas parfois transparaître leur mépris par une indulgence amusée? [...]

¹ Notons au passage un cas éloquent de don agonistique, dans cette aide qui se revendique et s'affiche.

Mais, et il faut le constater, comment pourraient-ils se doter de moyens pour reconnaître, comme il se doit, cet homme qui ne se reconnaît déjà plus lui-même? Il nous semble qu'ils n'ont ni les outils adéquats, ni la formation, ni l'envie pour le faire, pris dans le quotidien des exigences de leurs tâches... et le confort à ne pas avoir à s'en charger quand, après tout, ce genre de cas relève de la compétence d'autres professionnels (les psys, par exemple)².

Carnets de terrains, août 2016

² Cette dernière remarque condense un recueil informel de propos provenant de la part de surveillants ou de gradés concernant les comportements de certains détenus, comme celui illustré dans cet encadré.

Quoi que l'on fasse, l'incomplétude de l'individu pose la nécessité de l'autre.

Et cette nécessité est aussi pertinente dans la lutte pour combattre le mépris. Le refuge, dans des stratégies de reconnaissance personnelle, quand bien même elles passeraient par un processus, plus ou moins stable, d'incorporation positive des introspections vécues par le sujet (beaucoup y ont recours avec bénéfices, il n'est pas inutile de le rappeler), ne suffit pas. C'est dans l'appartenance à un groupe formel ou informel que se constituent l'identité, l'estime de soi, et l'affirmation des liens qui en découlent. C'est dans des cercles de socialisation, au sens Simmelien, que vont naître, se développer et se multiplier les types de reconnaissances.

Reconnaissance par le groupe

Précisément, dans l'institution totalisante, ce phénomène de recherche de reconnaissance par l'identification à un groupe est connu et fait l'objet d'une vigilance de tous les instants de la part des responsables institutionnels et de l'encadrement. La solidarité, présente dans les différents cercles de socialisation propres aux détenus, assure une partie de leur demande de reconnaissance, mais ces cercles sont, également, des espaces de luttes projectives et collectives, dont la force de cohésion est exprimée à l'intention des décideurs. Aussi, pour des raisons évidentes de sécurité, de tels mouvements sont craints. Mais, semble-t-il, l'institution craint et combat de tels élans aussi, car elle entend conserver le monopole et les critères « socialement rationnels » de cette reconnaissance qu'elle a en charge, formellement, d'assurer. Or, les critères déviants, mais si bien efficaces pour la vie en détention, entrent en contradiction avec ceux, plus officiels, de la vie carcérale.

Pour autant, il convient de modérer cet aspect « solidaire » et « identitaire » des groupes formés par les détenus, même s'ils le sont pour des critères communautaristes assez forts (religions, cultures, origines géographiques, etc.). Comme l'écrit Corinne Rostaing, à propos d'un idéal d'un bloc de socialisation commun à tous les détenus :

« Côté détenus, l'idée d'une société carcérale homogène, assez soudée, laisse place à une solidarité plus faible, à la pluralité des valeurs, à l'autonomisation des relations, à l'idée de « chacun pour soi »¹²³.

Il en est de même, en partie, pour des groupes plus petits qui, en dépit d'une solidarité plus forte, ancrée dans le temps et le quotidien, n'offre aux individus qu'une reconnaissance limitée à leur propre cohésion. Cela est particulièrement le cas, en maison d'arrêt, pour des groupes de jeunes détenus (moins de 30 ans) dont les socialisations, calquées sur le mode des bandes ou des groupes de cités, indiquent combien l'individu est aussi, dans sa cité, « prisonnier » des codes de conduite qu'il ne peut enfreindre sous peine d'exclusion.

« Ces jeunes façonnent leurs comportements afin d'être bien perçus par les autres et doivent surtout apprendre à ne pas "perdre totalement la face". Pour cacher ce qui pourrait être appréhendé ici comme une faiblesse, ils se doivent de préserver leur intimité. »¹²⁴

La détention, avec ses contraintes et ses diverses rationalités matérielles, fait aussi entrer l'individu dans ce formalisme d'appartenance où, pour se reconnaître, il faut précisément ne pas être reconnu comme différent des critères d'appartenances et des conduites de son groupe.

Pourtant, quand des événements (crises, conflits, départ, arrivées) perturbent ce formalisme, la solidarité qui est attestée entre les membres peut être brutalement bafouée et les comportements de prédateurs se calquent sur un *sauve-qui-peut individualiste*.

« Putain ! On m'a balancé après la fouille ! Moi, j'ai rien dit ! Je suis allé au mitard à cause d'eux, ces bâtards. C'était mes potes ! Ils ont sauvé leur peau, ces crevards ! »¹²⁵

Mais, alors que les acteurs connaissent et éprouvent les risques de cette socialisation alternative, ainsi qu'ils les vivaient à l'extérieur, ils s'y reconnaissent, tout comme ils s'y sentent reconnus. Et la reconnaissance de cette appartenance peut prendre une forme revendicative, bravache, proportionnelle au degré du renoncement de soi pour le groupe.

« M'en tape que c'est un vieux. S'il est pas content, je l'éclate ! On est les warriors de l'étage, ma gueule ! »¹²⁶

Cependant, cette délégation identitaire au groupe, ce prix à payer pour une telle socialisation, un prix qui ne les laisse jamais en tranquillité, les incitant à être

123 C. ROSTAING, « Les relations carcérales croisées et la violence... », *op. cit.*, p. 186.

124 ÉRIC MARLIÈRE, « Jeunes de cité : unité ou diversité. Une enquête de terrain », *La revue socialiste*, 25, 2006, p. 79-91.

125 P, 29 ans, mars 2014, dénoncé (selon lui) par ses propres amis, qui avaient fait l'objet d'une fouille de leurs cellules (et pas lui), et dans lesquelles avaient été retrouvés du « shit » et un portable. Renseignement pris, les autres pensaient que c'était lui qui les avait dénoncés parce qu'il n'avait pas fait l'objet de fouille.

126 A, 25 ans, juillet 2015, à propos d'un « papy » qui se plaignait du bruit. Mais il faut savoir que A, reçoit chaque semaine la visite de son grand-père maternel (son père, il ne l'a jamais connu). Il ne ratera pour rien au monde son parler et nous fait partager un jour son inquiétude sur les problèmes de santé du vieil homme. « Il a trop mal, tu sais. Tout le monde s'en fout de lui, dehors. »

constamment sur le qui-vive, même avec leurs compagnons, est, sinon compris, souvent appréhendé intimement¹²⁷ par les individus. Du reste, beaucoup de leurs proches ne cessent de le leur rappeler.

« Au parler, ma mère qui me dit d'arrêter les conneries, que la prison, ça devrait suffire, et tout. [...] Faut pas j'en rajoute, elle me dit. Elle sait pas comment ça se passe, ici. Je peux pas faire autrement. »¹²⁸

Partant, ce présent travail suggère que l'un des mépris les plus forts subis par les détenus, c'est de devoir opter pour un mode de reconnaissance proposé par des cercles de socialisation déviants, un *conformisme déviant* au sens de Robert King Merton¹²⁹, plutôt que de s'investir dans ceux, modélisés, idéalisés et impossibles à suivre de l'institution totalisante. Le mépris qu'ils reçoivent de l'institution vient du fait qu'elle suppose qu'ils ont fait un choix, alors que c'est pour eux une nécessité vitale que de passer, ponctuellement ou communément, par de telles stratégies « parallèles ».

Elles sont inhérentes à l'institution, et les propositions formelles affichées pour contrer de tels effets pervers ne font que les alimenter. Il a été précisé, au chapitre deux, comment et pourquoi ce paradoxe est entretenu, en particulier par le jeu des logiques formelles et matérielles, présent dans l'espace carcéral.

d) Le paradoxe du normatif dans l'institution totalisante

Le sentiment de non-reconnaissance est fréquemment traduit, chez les acteurs qui le vivent, par un autre, celui d'une injustice, notamment sociale. Il renforce les exigences normatives en ce domaine et les demandes de réparations, de respect ou d'édification, égales pour tous, de cette justice sociale. Emmanuel Renault, note à propos de cet aspect :

« Si la non-satisfaction d'attentes de reconnaissance peut être considérée comme une expérience de l'injustice, c'est parce que l'expérience de la reconnaissance comporte elle-même une dimension sociale. »¹³⁰

Il pense ainsi le problème du rapport à cette dimension sociale, c'est-à-dire aux institutions. Pour Emmanuel Renault, il faut saisir le terme *institution* pris dans l'acception d'un ensemble de dispositifs socialisants qui institutionnalisent les comportements, les usages et les règles. Comme il l'écrit aussi, l'institution représente :

« [...] les conditions soit de la stabilisation des relations de reconnaissance entre individus, soit de la perpétuation des obstacles à leur développement. »¹³¹

127 Et pas seulement intérieurement, puisque certains nous en ont fait part. Mais il faut des mois, des années pour parvenir à recevoir de telles remarques (qui ne sont jamais de l'ordre de confidences).

128 H, 26 ans. Mars 2015

129 Robert King MERTON, « Structure sociale, anomie et déviance », in *Éléments de théorie et méthode sociologiques*, Paris, Plon, 1965, p. 163-187.

130 Emmanuel RENAULT, « Reconnaissance, institutions, injustice », *Revue du MAUSS*, 23, Premier semestre 2004, p. 181-195, coll. « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi ».

131 Emmanuel RENAULT, *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, Paris, La Découverte, 2004, p. 196 in Haud GUÉGUEN et Guillaume MALOCHET, *Les théories de la reconnaissance*, Paris, La Découverte, coll. « Collection Repères », n° 597, 2012.

Des attentes normatives

L'institution joue, par conséquent, un rôle majeur, voire moteur, dans les rapports de reconnaissance, jusqu'à parfois les engendrer, et spécifiquement. En cela, Renault remplace le concept *expressif* de la reconnaissance, qui se focalise essentiellement sur le problème des attentes normatives adressées aux institutions, par un autre, *constitutif*, qui énonce que les demandes de reconnaissance sont surtout produites et entraînées par les institutions.

Il s'agit donc de repenser les demandes de reconnaissance des acteurs dans des effets de reconnaissance dispensés ou déniés par les institutions.

Si les individus cherchent la reconnaissance pour exprimer et satisfaire leur besoin identitaire, leur demande vis-à-vis des institutions est double. Ils veulent que les conditions institutionnelles de la reconnaissance soient satisfaites, indiquant par là qu'il est du rôle des institutions de les garantir. Mais ils demandent, aussi, à ces institutions d'assurer, envers eux, cette reconnaissance. Dès lors, il n'est pas de cadre institutionnel qui ne soit pas concerné par cette double injonction à la reconnaissance : la garantie de son expression et celle d'en être, aussi, une des composantes.

Quand l'institution n'affiche pas la prise en compte de cette double injonction, la souffrance sociale et affective qui en découle entraîne, de la part de l'individu, plusieurs types de réactions, dont certaines ont déjà été illustrées, mais aussi une incompréhension du cadre institutionnel mis en accusation de ne pas remplir son rôle. Dans le mépris et la souffrance, dans la haine et la violence, dans l'oubli de soi jusqu'à la mort, c'est encore et toujours l'institution qui est interrogée, comme un recours, un garant ultime. Cette interrogation atteste de son importance, tout autant que du vécu de son inefficacité rapporté à travers le discours des acteurs. Comme l'écrit Danilo Martuccelli :

« Ce n'est vraiment que chez les exclus, du fait, justement, de leur situation, c'est-à-dire à la suite de leurs mauvaises connexions sociales, que le langage s'emplit d'appels généraux à la condition humaine. »¹³²

Dans l'institution totalisante, ces appels généraux à la condition humaine se condensent en demandes quotidiennes par les détenus, auprès du corpus des agents de l'institution carcérale et prennent souvent la forme d'appels à défendre leurs droits auprès d'autres détenus qui les bafouent, et cela concerne jusqu'à des atteintes aux biens et aux corps.

[..] *Ego* à qui « on » a volé une montre et qui exige, auprès des gradés, la fouille de toutes les cellules de son étage afin de la retrouver. Mais le responsable de bâtiment ne l'entend pas ainsi. Il exige du détenu qu'il livre des noms d'éventuels suspects qui, eux, seront fouillés. Par peur des représailles, notamment de la part du coupable, mais aussi des autres détenus qui auront à subir les affres de cette dénonciation, le détenu lésé s'abstient.

132 Danilo MARTUCCELLI, *Grammaires de l'individu*, Gallimard, coll. « folio essais », n° 407, 2002, p. 299.

- « *Je veux qu'on trouve ma montre, pas qu'on m'accuse de balancer* »¹
[...] Ici deux logiques différentes se rencontrent. Celle du détenu qui demande réparation à la représentation administrative en charge de sanctionner les vols et de faire respecter le bien des personnes. Puis celle de ce chef de bâtiment, qui n'a ni les effectifs sous la main, ni l'envie de transformer l'événement en sanction collective (la fouille de toutes les cellules de l'étage) qui envenimerait les rapports entre les différents acteurs.

Carnet de terrain, mai 2014

¹ M, 36 ans, juillet 2014

C'est cette logique sécuritaire et de paix carcérale qui prime, en dépit des rappels constants des responsables à se présenter comme des instances de régulation des conflits.

Dans l'exemple de la montre « disparue », le statut de victime n'est plus reconnu au détenu et il devient responsable de ne pas proposer plusieurs noms qui faciliteraient l'enquête.

Parfois, les détenus s'adressent à l'institution totalisante pour qu'elle règle aussi les problèmes qu'ils peuvent avoir avec des agents de celle-ci. Dans de tels cas, c'est au supérieur hiérarchique ou à la direction que sont adressées les requêtes. Plusieurs éventualités peuvent se présenter, notamment quand les détenus tentent d'instrumentaliser ces interventions en menaces « légales et institutionnalisées » envers les agents.

*« Puisque vous le prenez comme ça, surveillant, moi j'écris à la directrice ! On va voir, là ! »*¹³³

Des exigences de droits

Généralement, ces demandes n'aboutissent pas et la solidarité professionnelle joue. Pour autant, le problème du conflit est porté à connaissance de l'échelon hiérarchique et cela peut ne pas plaire aux surveillants, qui, parfois, n'y tiennent pas, compte tenu de ce que cela révèle de leur comportement ou de leur éventuel manquement. Il n'est pas inutile de rappeler comme ils sont, eux aussi, l'objet de surveillance et de conflits en tout genre.

Mais, quand les demandes de réparation des préjudices subis ne peuvent être ignorées parce qu'un droit est, sans contestation possible, bafoué, l'institution totalisante sait diluer les responsabilités à tous les échelons pour ne plus en assumer aucune en particulier et ne consent à une reconnaissance qu'après que le détenu ait menacé ou effectivement fait appel au recours d'une autorité administrative ou judiciaire extérieure.

Cependant, c'est à noter, bien avant d'en arriver là, et la plupart du temps, un arrangement « discret » se bricole par un entretien entre le détenu requérant et l'une des

¹³³ Phrase recueillie à mainte reprise, ainsi que d'autres lui étant très proches.

plus hautes autorités de l'établissement. La rencontre avec cette autorité peut prendre, pour le détenu, une forme de reconnaissance de son droit et légitimer sa démarche de recouvrement. Une telle rencontre entraîne un apaisement de la situation, souvent confirmée par l'acceptation de la demande préalablement refusée.

Mais, dans les deux catégories de cas, « *un parcours du combattant* » est toujours attesté par les détenus avant d'obtenir satisfaction, avec tous les affects que cela a coûté.

« *Elle l'a reconnue, la directrice, qu'il n'aurait pas dû me donner le rapport, le surveillant. Mais ça sera quand même écrit sur mon dossier, hein. Ça, c'est pas enlevé.* »¹³⁴

Beaucoup de détenus, lors de telles procédures fastidieuses, perdent « les illusions » qu'ils avaient à propos de l'instance de règlement des différends qu'affirme être l'administration et lorgnent, ensuite, vers des moyens de résolutions plus officieux et non moins radicaux.

Choisir la reconnaissance à travers des socialisations clivantes de l'institution totalisante, qui ne sont plus celles des lois et des droits de la société, est une des façons, pour les détenus, de lever le dilemme d'une exigence puissamment normative qui lui est adressée et qu'elle n'assure pas à leurs yeux¹³⁵. De l'autre côté de ce clivage, l'institution totalisante ne parvient pas à assumer ce paradoxe de telles exigences normatives formulées par un public qui, par définition, les a enfreints à un moment ou à un autre et selon des modalités parfois les plus terribles, comme c'est le cas dans l'établissement de Caen¹³⁶.

Les détenus ressentent comme un stigmate de plus, ce décalage entre les intentions formelles et les réalités fonctionnelles de l'institution. Ils sont les premiers critiques d'une structure qui ne remplit pas ses promesses de « retour » à leur projection d'une « normalité sociale » et à la reconnaissance censée l'accompagner. Ils en projettent aussi les apories sur l'ensemble de la société et laissent transparaître l'angoissante question de leur socialisation après la détention.

« *Tu vois comment c'est ici, tu vois comment c'est dehors.* »¹³⁷

Cette remarque est typique de cette angoisse qui exprime tous ces paradoxes de reconnaissance normatifs et projectifs vécus dans l'institution totalisante et qui émerge dans toute parole recueillie.

e) Reconnaissance et identité narrative dans l'institution totalisante

Précisément, ces paroles recueillies doivent être interrogées dans le cadre de ce paradigme de la reconnaissance et comment elles s'articulent avec l'institution totalisante.

134 T, 32 ans. Juin 2015

135 Nous avons recensé aussi des cas où les autorités de l'institution assuraient bien cette tâche, en particulier dans la défense des détenus pour le recouvrement d'objets substitués, ainsi que des droits administratifs bafoués (essentiellement par des instances autres que pénitentiaires).

136 Crimes et délits de mœurs, à 76 %.

137 M, 41 ans. Mars 2013.

Identité et récit

Issue de Paul Ricœur, la notion *d'identité narrative*¹³⁸ constitue une approche enrichissante pour ces récits. Face à un « Soi » instable et multiple, l'individu maintient sa cohérence dans le temps en se racontant de façon quasi continue et cherche à valider, en dialoguant avec des « autrui significatifs », son identité et sa pertinence à émettre un discours. Il y a, dans ce processus, une dialectique qui relève de la cohérence de soi, à savoir une unicité parmi la pluralité (*l'ipséité*) et une permanence identitaire dans le temps malgré les changements (*la mêmété*).

L'individu est inscrit dans ce rapport dialectique, entre cette mêmété de la personnalité et son ipséité. Son existence, comme celle des autres qu'il côtoie au quotidien, devient compréhensible pour lui à partir du moment où est exprimée, reçue et comprise, la trame narrative qui structure et configure son rapport au monde et celui des autres.

Cependant, si l'approche de Paul Ricœur fait la part belle à l'espace herméneutique et à la mise en forme du récit par le texte, ce présent travail, dans une optique plus interactionniste et constructiviste, se focalise sur la verbalisation de ces récits, constatée dans les échanges¹³⁹. Cela a été mentionné au chapitre un, il y a pertinence à reconnaître aux acteurs le pouvoir de reconfiguration, d'appropriation et d'application de leurs récits, qui construit du sens social dont ils se saisissent. Dans la conception de l'identité narrative de Paul Ricœur, cette mise en sens, élaborée par le sujet, s'assimile à la *mise en intrigue*, appelée *muthos* par Aristote¹⁴⁰. Cette mise en intrigue est comme un assemblage des actions accomplies et devient elle-même une action, une pratique. Elle participe d'un processus qui permet de donner du sens aux événements vécus, et d'appréhender le réel grâce à l'acte d'interprétation que constitue la spirale herméneutique.

Cette spirale, Ricœur s'appuie aussi sur Aristote pour l'explicitier, grâce au concept de *mimésis*. La mimésis est la médiation entre le temps vécu et le temps du récit, selon l'analyse homologique que Ricœur a développée dans « *Temps et récit* »¹⁴¹. C'est une représentation créative, une interprétation, par conséquent, de la réalité humaine qui, si elle est souvent une tragédie, est aussi une forme d'action de vie.

Ricœur sépare la mimésis en trois étapes distinctes et consécutives de l'acte d'interprétation/représentation.

138 Notion introduite dans : Paul RICŒUR, *Temps et Récits. Le temps raconté*, Éditions Du Seuil, coll. « Point essais », n° 230, 1991, vol.3 ; puis développée dans Paul RICŒUR, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, coll. « Points essais », n° 330, 1990.

139 Pour autant, nous avons recueilli et étudié aussi des récits, biographiques ou autres, de la part des détenus ou de bénévoles qui ont été des apports indispensables à nos études. Quelques-uns sont proposés en annexe.3 et 4.

140 ARISTOTE, *Poétique*, traduit par Michel MAGNIEN, Paris, Le livre de poche, coll. « Classique », n° 6734, 1990.

141 P. RICŒUR, *Temps et Récits. Le temps raconté...*, *op. cit.*

- Le premier moment, *mimésis I*, est celui de la *figuration*. D'une forme pré-narrative, il atteste de la saisie brute de l'expérience vécue qui est appréhendée comme telle, non encore mise en forme par le récit, des « *impressions-affections* », écrit Ricœur. Il est la temporalité effective du vécu.
- Puis vient le moment de la *mimésis II*, celui de la *configuration*, c'est-à-dire de la mise-en-intrigue proprement dite, de l'« *élaboration discursive* ». Ce moment permet de donner du sens aux événements vécus : Il est la configuration textuelle¹⁴² qui construit la mise en intrigue. Il est la temporalité de la narration.

« L'intrigue est l'ensemble des combinaisons par lesquelles des événements sont transformés en histoire ou – corrélativement – une histoire est tirée d'événements. L'intrigue est le médiateur entre l'événement et l'histoire. »¹⁴³

- La *mimésis III* est le moment de la *refiguration*. Par la réception de l'œuvre, le lecteur entre dans la temporalité de la lecture. C'est le moment où la narration permet de comprendre le vécu, mais aussi de s'ancrer dans le réel reconstruit par cette refiguration. La lecture active du texte est alors une action de vie et une construction identitaire par son appropriation. L'acte de configuration crée une *distance* entre l'auteur et son texte, et il peut alors l'objectiver, c'est-à-dire lui donner une temporalité et une extériorité. Selon Ricœur, un autre peut à son tour prendre connaissance de ce texte et se l'approprier. Dans ce cas, la refiguration est aussi appropriée par le lecteur pour comprendre, non seulement le vécu de son auteur, mais aussi le sien. L'autre définit donc ce que veut dire ce texte également pour lui. Par conséquent, il y a création de sens, (pour tous les acteurs) ainsi que refiguration du réel, et ces nouvelles compréhensions du monde pour soi sont ensuite transformées, parce que vécues, dans le moment du *mimésis I*. Et la spirale ainsi s'alimente, tourne et tourne encore.

Voilà en quoi consiste la spirale herméneutique de Ricœur. Ce travail la pense en termes de « discours, paroles, verbalisations », plutôt que de « texte », et il puise dans cette typologie figuration, configuration et refiguration, un outil indispensable pour rendre compte de la parole des détenus. Cette spirale concerne un phénomène très important en matière de socialisation dans l'institution carcérale : celui des récits et les modes particuliers qu'ils prennent chez les détenus.

Ego a préparé un projet de sortie à présenter pour un aménagement de peine. Pour cela, il a construit un dossier à présenter devant les décideurs du tribunal des applications des peines (T.A.P). Ce dossier repose sur un projet de création d'entreprise qui, lorsqu'il nous en a fait part, nous est apparu obscur autant dans ses modalités que dans ses objectifs. Nous tâtons prudemment le terrain afin de tenter de lui en parler, mais, très vite, nous comprenons que c'est impossible, qu'il pourrait réagir violemment à la moindre critique de son projet. [...]

Jour de l'audience qui a lieu à l'intérieur de l'établissement. *Ego* passe devant ceux qui vont décider de son sort et se fait laminer. Il ressort dépité et furieux. Il tremble, est en sueur dans ses habits neufs, cantiné au

142 Mais aussi du discours dans son expression verbale selon nous, puisque nous nous intéressons aux récits verbalisés par les détenus.

143 Paul RICŒUR, *Du Texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Editions Du Seuil, 1986, p. 16.

dernier moment à partir du catalogue de « la Redoute ». Il reste dans un coin de la cour, son dossier sous le bras, semble sonné et ne contrôle que difficilement ses claquements de dents, signe visible, chez lui, d'un grand désarroi.

Puis, arrive un détenu de ses connaissances. Devant lui, il se lâche en verbalisant sa colère par toutes sortes d'insultes et de commentaires qui fusent dans tous les sens à propos des personnes présentes lors de l'audience. « *Ils m'ont cassé* », « *On me laissait pas parler* », « *ils refusent tout, ici.* » « *Ils veulent pas que les gens sortent* », « *Ils riaient* » « *ça été vite* » « *j'ai rien compris* ».

Nous sommes assis sur un banc, pas loin d'eux, et les deux détenus nous rejoignent et s'assoient. À nouveau, les mêmes remarques fusent, encore et encore. Nous tentons d'en savoir un peu plus, mais le discours d'ego reste confus, il répète les mêmes remarques, saisit bien nos questions, mais il ne finit pas ses phrases et ressasse encore les mêmes insultes. [...]

Nous ne serons pas les seuls dans la journée vers qui ego exprimera son désarroi et sa confusion. Nous le recroisons en après-midi dans les escaliers de son bâtiment et il continue avec un autre auditoire les mêmes remarques et les mêmes insultes. [...]

Le lendemain, en promenade, nous saisissons de sa part un discours beaucoup plus construit dans lequel il parvient à rendre compte du déroulement de l'audience de son début jusqu'à la fin. La façon dont il scénarise et dialogue l'audience, en prenant simultanément la place de tous les personnages jusqu'à changer ses intonations de voix, nous interpelle. Les dires des personnes présentes durant l'audience tels qu'il les fait entendre sont annoncés par des :

- « *Y me fait :* » « *Alors y me dit* » « *Moi je lui dis :* » « *Elle, ai m'fait comme ça :* ».

Nous notons qu'il se met ainsi en scène dans cette histoire alors qu'il nous avait paru la subir sans rien pouvoir en dire le jour d'avant. Certes, les insultes pleuvent toujours sur tous les acteurs présents lors de l'audition, mais nous observons aussi que des intentions sont désormais reliées à leur comportement et à leurs décisions.

- « *De toute façon, elle voulait me faire payer, ça se voyait* » « *Ils ont des quotas, je suis tombé après.* » [...]

Quelques jours encore, et il nous parle de l'audition en ayant recadré celle-ci dans des interprétations qui posent les décideurs toujours comme des tourmenteurs et lui-même comme une victime, mais avec un nouveau regard sur son projet de création d'entreprise. Il reconnaîtra lui-même que : « *Y'avait des risques* », que « *ce n'était pas sûr* » que « *fallait tenter le coup* ». [...]

Il se promet de reconstruire un nouveau dossier dans lequel il demandera une formation en création d'entreprise et un module de comptabilité.

- « *Là y'aura plus d'excuses. Si y disent non, c'est pour me foutre dedans !* »

**Notes d'après entretiens (toutes formes)
et carnet de terrain. Mars 2014**

Cet exemple présente les trois phases de la spirale herméneutique de Ricoeur, mais il est à noter aussi l'importance de la diffusion du récit vers autrui et celle de sa réception. Il laisse apparaître comment l'acteur, par cette mise en récit, non seulement redonne du sens à l'événement, mais se repositionne vis-à-vis de celui-ci afin de récupérer, un tant soit peu, d'estime.

Ainsi, un acte d'interprétation s'écoulant sur trois moments itératifs permet aux individus de « refigurer » leur vécu et leur réalité par l'appropriation d'un récit construit qui va opérer une distanciation créative, amenant un regard réflexif sur les événements de leur propre vie et constituer comme l'écrit Ricoeur « *une expérience de pensée par laquelle nous nous exerçons à habiter des mondes étrangers à nous-mêmes* »¹⁴⁴.

Cette réflexivité se nourrit aussi de la présence d'autrui ; autrui qui écoute et qui, nécessairement, participe. On peut légitimement y voir un processus de reconnaissance avec toutes les conséquences identitaires qui ont été déjà abordées. Autrui, par sa reconnaissance, est de toutes les étapes de cette spirale herméneutique qui est tout aussi bénéfique à l'auteur qu'au lecteur, car elle fait de tous, des créateurs de leur rapport au monde.

L'identité narrative, recadrée dans le vécu des détenus, est une identité qui passe par le récit de soi, mais qui ne saurait se contenter que de son narrateur, quelle que soit la richesse du processus réflexif d'objectivation décrit dans la spirale de Ricoeur.

Pour se construire, se maintenir ou se reconstruire, l'individu fait appel à sa narration intime. Il le fait pour lui-même, certes, mais en la rendant publique, en l'adressant à autrui, il lance comme un appel afin de donner ou redonner une cohérence à son Soi. C'est principalement le cas lors d'une rupture de vie, comme peut l'être l'incarcération pénitentiaire. Cette reformulation/réappropriation d'une identité narrative prend elle-même du temps et s'enrichit avec sa diffusion et la confiance retrouvée, par l'écoute de l'autre. La dimension de l'altérité, à travers les relations humaines et l'idée du sens qui se découvre dans le dire et l'agir, contenue dans la pensée de Ricoeur, entraîne cet aspect incontournable de la reconnaissance.

Du temps et du don

Le temps sur lequel s'étale le processus discursif permet les modifications des modalités du discours et de l'évolution du sens ainsi réapproprié par la reconnaissance d'autrui. La répétitivité de la narration est un facteur déterminant de cette évolution, tout autant que les destinataires à qui il s'adresse, en nombre ou en fréquence. Au-delà des effets psychologiques entraînés par la répétition, comme la gestion du choc, cette répétition est un processus d'interaction sociale.

¹⁴⁴ P. RICŒUR, *Temps et Récits. Le temps raconté...*, op. cit., p. 447.

[..] *Ego*, en conflit violent avec un autre détenu dans une course est marqué au visage. Il va de proche en proche raconter ce qui s'est passé, puis, dans l'évolution de son discours, il replacera ses ecchymoses dans des intentionnalités de retenues liées aux conséquences de sanction administrative, au refus de la violence de sa part, ainsi qu'à ses capacités physiques supérieures à son agresseur qui auraient pu faire plus de dégâts que ceux qu'il a subis.

- « *Il a eu du bol, je me suis retenu de le défoncer ! Ça me serait retombé dessus après.* »

Ce que tous les autres à qui il s'adresse lui confirment, quand bien même, une fois *ego* loin d'eux, nous les entendons le qualifier de « trouillard » ou de « fouteur de merde ».

Ego continue ainsi, d'étage en étage, d'occasions de rencontres en rencontres provoquées, à répéter inlassablement, avec les mêmes affects sans cesse rejoués/revécus, son altercation et comment il se positionne par rapport à celle-ci. [...]

Pour en avoir parlé avec lui, en fin de journée, puis plusieurs jours après¹, nous comprenons qu'il n'est pas dupe quant à la réception par certains, de ces justifications. Dans la répétition de son récit, et la multiplicité des auditeurs, il invalide les jugements négatifs le concernant et consolide autant qu'il l'a construite (pour lui et pour les autres) cette autre image de lui qu'il veut faire passer et imposer.

- « *Y me critiquent par derrière, après* ». *Mais, t'as vu ? Les autres², ils ont tous vu que je m'étais pas dégonflé !* ». [...]

- « *Ils le savent tous maintenant, comment ça c'est passé. Y savent que l'autre c'est un enulé.* »

Nous comprenons à quel point la réalité de l'événement est transformée, par cette complexité relationnelle des acteurs à le retraduire en récits qui le redéfinit autant qu'il redéfinit les rôles et les positions de chacun. Nous comprenons aussi comment les discours alors émis dans cette reconstruction ne sont ni de simples mensonges ni des manipulations sur la réalité, ils ont une forte réalité socialisante.

**Notes d'après entretiens (toute forme)
et carnet de terrain, janvier 2014**

¹ Nous rappelons, ainsi que nous le notions au chapitre un, que nous avons créé des fiches de suivi d'évènements et de sujet de discussions. Ce sont des outils formidables, alliés au temps, pour travailler. Leurs modèles sont consultables en annexe 5.c..

² Les autres =ici ceux qui ne croient pas à ses justifications

Non seulement le discours peut évoluer, par toutes ses justifications, mais il peut aussi se spécifier, selon les interlocuteurs, avec, pour objet, de reconstruire du sens en fonction des intentionnalités et des rapports de force dans l'interaction. Ces mises en sens concernent, par exemple, les intentions de ne pas passer pour un lâche, ne pas représenter un danger pour d'autres, et sauver la face devant tous afin de ne pas faire de l'événement une occasion pour d'autres d'exploiter cette « faiblesse passagère ».

Ainsi, si une identité se construit à travers un processus discursif qui permet à un individu d'acquérir une représentation unifiée, ou cohérente de lui-même, ce processus

est aussi un événement social qui ne cesse jamais, en temps et en interaction. Il témoigne de la fragilité de l'identité en constante « restauration », face aux aléas de la vie¹⁴⁵.

Ce qu'il importe de dégager de la notion d'identité narrative, c'est qu'elle participe de la reconnaissance des sujets. Sans entrer dans la problématique du rapport de la réalité à sa mise en fiction quand elle entre dans le récit, c'est bien l'instant du récit, le dialogue, qui est projeté dans la dimension de la reconnaissance.

Raconter sa vie en une histoire cohérente, à partir de ses morceaux d'existence, de ses expériences, et faire que ces moments de récit deviennent vie, eux aussi, qu'ils soient acceptés par l'autre, voilà qui est au cœur de la quête de la reconnaissance. Parce qu'il est son histoire et qu'une histoire se raconte, le sujet est en quête d'un récit qui sera le sien par la reconnaissance de l'autre.

Dans ce cas, les récits chargés de réappropriation du réel et de force de socialisation sont aussi des « prestations » qui circulent comme du don.

« Cette entrée dans l'ordre du récit, où s'éprouve et se réalise la valeur du sujet, s'opère par le don. Le don au sens de M. Mauss qui, en dernière instance [...], se révèle converger avec l'action au sens de Hannah Arendt, autrement dit avec la capacité à faire émerger du nouveau au-delà des causalités instituées, à ouvrir une clairière au possible ».¹⁴⁶

Celui qui écoute, et dont il a été noté l'importance quant à la reconnaissance de l'autre et à sa reconstruction sémantique, qui y participe même, est aussi un individu qui s'inscrit dans cette nécessité et parle à son tour. Il y a un échange, *un endettement mutuel positif*¹⁴⁷ à parler et à s'écouter ainsi. Le temps donné au discours est du temps donné à l'autre, du temps donné à la socialisation. Du reste, une personne qui se situerait dans le besoin de ne chercher chez l'autre que son attention pour émettre son propre discours, perdrait vite sa caution d'interlocuteur valable pour les autres qui, alors, cesseraient de rechercher sa compagnie.¹⁴⁸

- « *Il est gonflant, lui. Il raconte tout le temps sa vie !* »

nous dit un détenu à propos d'ego qui a, effectivement, la réputation « *d'accrocher* » les autres et de leur déverser son flot d'anecdotes personnelles et de ressentis, sans s'intéresser un seul moment à ce qu'ils ont à dire, eux. Et quand ils s'y essayent, ego est très habile à saisir le moindre de leurs mots pour se relancer de plus belle. Ego est souvent mis à l'écart, et, pathétique, il ne trouve de l'écoute (provisoire) que chez les arrivants qui ne le connaissent pas encore. Nous remarquons aussi le caractère répétitif de ses récits qui n'évoluent jamais et qui font de lui un « *malade* », selon certains, et un « *vieux radoteur* » pour pratiquement tous.

Carnet de terrain, mai 2014

145 Vincent DESCOMBES, *Les embarras de l'identité*, Paris, Gallimard, coll. « nrf essais », 2013.

146 Alain CAILLÉ, « Présentation », *Revue du MAUSS*, 23, premier semestre 2004, p. 32.

147 Jacques T. GODBOUT, « L'état d'endettement mutuel positif », *Revue du MAUSS semestrielle*, 4, semestre 1994.

148 Corrélativement, une personne, un chercheur pour tout dire, qui sur son terrain se placerait dans la position de ne recevoir que les discours des autres sans en émettre, aurait, nous semble-t-il, les mêmes soucis d'interactions.

Dès lors que ce présent travail l'assimile à du don, cette reconnaissance par le discours entre dans la question de la gratuité de ses intentions ou de celles de stratégies individuelles et égoïstes. Mais, ainsi que cela a été observé à propos du don, il a été constaté une rationalité non-utilitariste des acteurs à en sentir les bénéfices en matière de socialisation et à la rechercher pour cela. C'est une rationalité de la relation, une rationalité des effets et des conséquences, des apports et des changements, mais jamais planifiée avec des résultats préalablement escomptés et quantifiés. Comme le don, elle court le risque de ne pas être satisfaite, trompée, et pourtant elle ne peut s'empêcher d'être parfaitement de cette incertitude. Ainsi, la spirale herméneutique, compréhensive et relationnelle, est un processus qui n'échappe pas aux acteurs, même si ceux-ci ne parviennent pas toujours à l'explicitier comme le feraient des analystes spécialisés¹⁴⁹. Des remarques comme : « *Ça me fait du bien d'en parler* », « *On peut se causer, quoi* » « *Avec, lui, on se comprend* » expriment bien ce ressenti, à la fois des bienfaits de cette reconnaissance et de l'appréhension de l'évolution du discours et de ses modalités.

Cependant, il pourrait être fait objection de la véracité de cette reconstruction identitaire et gager qu'elle tient du mythe. Bourdieu ne parle-t-il pas de désillusion narrative?¹⁵⁰ Parce que reconstruite par le sujet, elle est parfois emplie de caractéristiques pathologiques qui, même avec la richesse du rapport à autrui, élaborent une réalité dans laquelle il lui suffit de se conforter. Ainsi, cette reconstruction vient-elle alimenter et renforcer le comportement déviant par une mauvaise interprétation des faits qui la concerne.

Selon la psychologue clinicienne Murielle Gilbert¹⁵¹, c'est, là, la limite du concept d'identité narrative que de se heurter aux portes de l'inconscient, de ne pouvoir franchir l'insondable du psychique, car le passé échappe en grande partie au sujet ; l'identité narrative ne lui permet pas de mettre en sens la dimension inconsciente de toute son expérience au monde. Paul Ricœur reconnaît cette limite du psychisme, mais non comme une instance rigide à la dynamique des interactions et de la spirale herméneutique.

« L'incommunicable, c'est le psychique, c'est-à-dire cette part non intentionnelle de la vie, cette manière pour le vécu de s'enchaîner avec lui-même, cette suite d'événements transversalement liés par le temps, cette appartenance des événements à la même série, à la même sphère, à la même clôture. Le psychique, en un mot, c'est la solitude de la vie que, par intermittence, vient secourir le miracle du discours. »¹⁵²

Un exemple cité plus haut, celui d'un détenu qui se voit refuser son projet d'aménagement de peine, montre qu'une partie seulement de ce refus (la fragilité de son projet de création

149 Qu'ils n'aient pas à toujours le regretter, cela peut être aussi une chance.

150 GÉRÔME TRUC, « Une désillusion narrative ? De Bourdieu à Ricœur en sociologie », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 8, 2005, p. 47-67.

151 Murielle GILBERT, « L'homme souffrant en quête de sens : du récit de soi à l'identité narrative. Une réflexion à partir de Ricœur », *Psychiatrie Sciences Humaines Neurosciences*, 5, 2007, p. 72-76.

152 PAUL RICŒUR, *Discours et communication*, Paris, Éditions de l'Herne, Carnets, 2005, p. 63-64.

d'entreprise), finit par être reconnue et transformée en nouveau projet. Mais, pour ce qui est du reste de ce report, il continue à n'y voir qu'une injustice, liée à une décision partielle du juge, et ne s'interroge pas sur les motivations qui lui ont été pourtant notifiées.

Reconfiguration intractive

Dans un tel cas, qu'en est-il alors de cette reconstruction ? En quoi cette personne a-t-elle bénéficié des effets socialisants de la spirale herméneutique ?

Pour répondre à cette question, il convient de citer un autre cas, parmi un type particulier de détenus : les récidivistes. Plus exactement, en ce qui concerne la vie carcérale, ceux qui, ayant été détenus une fois déjà dans l'établissement, y reviennent.

Le revenant

-« *Devine qui c'est qu'est revenu ? Putain ! Tu vas pas le croire. Je l'ai croisé dans la cour !* »

Voilà une phrase qui revient régulièrement entre détenus. Depuis des années, nous l'avons entendue à plusieurs reprises. Cette fois, c'est à propos d'ego, un détenu que nous connaissions déjà depuis plusieurs années, qui avait été libéré en aménagement de peine, et qui a réintégré l'établissement depuis quelques jours.

[...]

Alors que nous le croisons dans la cour (il tournait seul), il vient vers nous, grand sourire et la main en avant. De type réservé, une telle approche, aussi nette de sa part, nous met la puce à l'oreille. Nous captons aussitôt dans son regard et sa posture cette attente de savoir quelle va être notre réaction. (Nous constatons même qu'il regarde rapidement sur la droite, en direction des bancs où discutent plusieurs détenus). [...] Nous savons tous, lui, moi comme les autres, que ceux qui reviennent en détention, après en être parti, sont la plupart du temps, ou très mal accueillis, ou très mal vus. Quand bien même ils n'auraient pas récidivé, c'est-à-dire réitéré les faits pour lesquels ils avaient été incarcérés une première fois, les autres détenus ne font pas cette différence, les premiers jours du retour, notamment quand il s'agit de délits ou crimes de mœurs¹. Ainsi, un détenu qui était revenu pour des faits de non-respect de ses rendez-vous de suivi judiciaire lors d'une conditionnelle avait été insulté et de nombreuses affabulations à propos d'agressions sexuelles avaient circulé dans toute la détention lors de son retour.

[...]

Ego lui, est conscient de cet accueil particulier, d'autant plus qu'il ne s'est pas gêné, lui aussi, d'avoir de tels comportements de « *rejet* » avec d'autres « *revenants* ». Il y a dans son approche avenante et sa poignée de main, comme un test pour vérifier si nous allons entrer en bonne interaction avec lui, sans le juger à l'avance. Cet accueil qu'il peut parier non-agressif

¹ Les récidivistes sont ainsi chargés de tous les maux et accusés d'alimenter, voire de renforcer, l'intransigeance des juges à leur égard, par les autres détenus. Ils sont alors l'objet de cette double projection de leur part : leurs angoisses face à la récidive, et le regard de la société sur eux.

de notre part, car il nous connaît, se fait au milieu de spectateurs et cela aura aussi un impact sur sa propre image. Nous le saluons, ne cachant pas notre surprise [l'accentuant même, comme un message envoyé aux autres que nous ne cautionnons pas son retour et que nous restons distant²] et c'est alors qu'il se lance dans un discours désordonné et embrouillé.

[...]

Il s'embarque dans une histoire abracadabrante où il ressort qu'il est la victime d'une « affaire » contre lui, organisée par « un jeune », « un mineur », et que c'est pour cette raison qu'il est en détention à nouveau. Nous savions qu'il avait été condamné pour affaire de mœurs sur mineurs. L'empressement qu'il met à tenter de se défendre, alors que nous ne lui demandons rien, est à l'image de son besoin de se justifier le plus rapidement quant à sa présence, à nouveau, parmi nous. [...] Au fur et à mesure de ses explications, qui se contredisent les unes les autres, il surinvestit en affects ce qu'il dit, « monte en température » et devient de plus en plus incohérent. Aussi, quand nous tentons de lui poser quelques questions face à des contradictions ou des points que nous ne saisissons pas, il s'emporte, ne comprend pas, et peste encore plus contre ceux qui l'ont amené ici. Notre interaction se finit alors qu'il affirme que de toute façon il « va bientôt être libéré », qu'il a trouvé « un avocat qui va le faire sortir très vite » et que « la juge va regretter » ce qu'elle lui a fait. Il nous dit même que c'est « le jeune », qui finalement va se retrouver en détention³.

[...]

En observant et en écoutant *ego*, nous comprenons que tout ce que nous pourrions lui dire ne servira à rien d'autre que ce qu'il attend de ce moment présent : valider son retour dans l'institution et valider ses délires auxquels il s'accroche.

[...]

Après en avoir discuté avec d'autres détenus, nous apprenons qu'*ego* a, avec eux, le même type d'interaction. Il raconte inlassablement la même histoire, avec les mêmes délires et les mêmes contradictions, les mêmes justifications qui n'en sont pas, et cette même conviction de n'être là qu'à titre provisoire à laquelle il se rattache tellement qu'il finit par y croire. (Bien qu'il admet aussi, dans son discours, avoir « repris trois ans » et « avoir hâte d'être au bâtiment C⁴, dans un an »).

[...]

Nous pensons qu'*ego* ne finit pas par croire à ce qu'il dit parce qu'il le répète (son discours ne s'adapte même pas pour être plus convainquant), mais qu'il y croit parce qu'il est persuadé en avoir convaincu les autres qui l'écoutent et ne le rejettent pas.

Étonnante et paradoxale constatation, que tout cet effort pour « revenir » dans l'institution sans y apparaître comme un récidiviste, ajoute à ses propres certitudes qu'il n'y est effectivement pas pour cette raison.

Carnet de terrain, novembre 2016

2 Réflexion postérieure aux événements, venue lors de la rédaction des notes de carnets de terrains, le soir.

3 Nous choisissons de ne pas mentionner d'autres de ses propos afin qu'il ne soit pas identifié.

4 Bâtiment aux conditions de détention « allégées » dans lequel il était, quelque mois avant sa libération.

Véracité et réalité

Ainsi, en ce qui concerne l'exemple de ce détenu, qui retourne une nouvelle fois en détention, c'est sa reconnaissance dans l'institution totalisante en tant que récidiviste (en actes commis ou en fréquence de présence en détention) qui se joue. C'est un processus de resocialisations qu'il met en récit, afin de refigurer, à ses yeux et aux yeux des autres, sa nouvelle identité et sa nouvelle représentation dans l'espace carcéral. Cette reconstruction identitaire est destinée à être acceptée dans l'institution. Elle est essentiellement de forme intractive, en ce sens qu'elle ne remet pas en cause, ni les considérations de l'individu sur lui-même, ni son rapport à l'institution. La spirale herméneutique de Ricœur prend ici une forme particulière, caractérisant le rapport d'un individu à son institution et les priorités identitaires qu'il lui faut alors développer. Il est important de noter cet aspect intractif de l'identité narrative afin de ne pas y voir, systématiquement, une reconstruction positive et projective du sujet, comme cela sera étudié d'une façon approfondie au chapitre quatre. Dès lors, toute la force du récit de ce détenu, y compris sous sa forme la plus décousue, est qu'il est conçu dans/par cet effet, celui d'une réintégration dans l'espace social carcéral, et qu'il modifie fortement l'individu qui le produit, jusqu'à parfois le convaincre de la véracité de son récit.

Il n'y a pas lieu de trancher, dans ce présent travail, le nœud gordien du rapport à la réalité et à la véracité de ces discours de reconstruction dans l'institution. Peut-être serait-il juste pertinent de formuler l'hypothèse de la dynamique du processus de la spirale herméneutique et que, celle-ci n'étant jamais achevée, quels que soient ses fréquences et ses contextes, la réappropriation sémantique du réel par le discours continuera chez le sujet et aboutira à une compréhension plus élaborée encore de son vécu. Peut-être.

Pour autant, et sans vouloir botter en touche, la véracité des récits rencontrés et vécus dans la démarche sociologique importe peu. Parce qu'il est ainsi construit, il n'entre pas dans la définition du récit que d'être exact. Mais, dans sa réalité, dans son expression, il est une interprétation et un rapport interactif/constitutif au monde. La richesse de cette interprétation devient, semble-t-il, à son tour une marque identitaire très forte. Comme l'écrit Ricœur :

« La compréhension de soi est une interprétation ; l'interprétation de soi, à son tour, trouve dans le récit, parmi d'autres signes et symboles, une médiation privilégiée ; cette dernière emprunte à l'histoire autant qu'à la fiction, faisant de l'histoire d'une vie une histoire fictive, ou, si l'on préfère une fiction historique, entrecroisant le style historiographique des biographies au style romanesque des autobiographies imaginaires. »¹⁵³

La véracité, c'est le récit qui est là, présent, « vrai » dans son exposition. Ce qui compte, et c'est à répéter, c'est le sens du sens. Dans une telle perspective, le sens d'un récit « mensonger » et celui d'un « sincère » courent vers la même réalité, la même exactitude : faire lien et identité par sa diffusion et sa reconnaissance.

¹⁵³ P. RICŒUR, *Soi-même comme un autre...*, op. cit., p. 138.

Quant à ce qui concerne un travail de recherche probant sur ces sujets, c'est en articulant l'identité narrative à la reconnaissance que se pose l'opportunité de l'étude de la compréhension sociologique de l'acteur : découvrir ce qui fait sens pour lui et par lui.

« Ce qui manquait à cette compréhension intuitive du problème de l'identité narrative, c'est une claire compréhension de ce qui est en jeu dans la question même de l'identité appliquée à des personnes ou à des communautés. »¹⁵⁴

Et ce qui est en jeu dans cette identité, c'est toujours et encore la reconnaissance d'une forme de socialisation dans laquelle elle s'inscrit et son droit de le faire.

De plus, comme cela a été remarqué à propos du discours de ce détenu récidiviste, il n'est pas de récit de vie qui ne soit, une fois écartée l'inopérante question de la véracité, strictement attaché à une forme classique, linéaire et chronologique. Il n'y a pas de vérité non plus à rechercher dans sa structure. L'incohérence aussi fait sens.

Ainsi, les récits qui courent sur toutes les années de ce travail, à présent exposé, ne sont pas que des récits de vie, au sens biographique. Ce ne sont pas des récits qui constituent l'histoire d'un cas, mais des histoires de cas qui forment un récit dans l'histoire des sujets. Des morcellements, des anecdotes, des bribes de vécu, personnelles ou celles des autres, qui les enrichissent et qu'ils incorporent en les racontant. Pour autant, ces morceaux épars de vie, parfois des débris, contiennent la même complexité qu'un long récit biographique, et cette complexité est liée à leur aspect constructiviste. Ils en disent tout autant sur le rapport du sujet à l'objet de son récit qu'à la réalité dans laquelle il l'inscrit. Dès lors, ces manières de dire sont des manières d'être au monde.

« Le "récit de vie" est une illusion lorsqu'il est entendu comme la somme des actions d'un individu. Il prend à chaque fois un contenu différent en fonction de la manière dont l'individu veut se raconter. »¹⁵⁵

Bien sûr, c'est aussi le rôle du travail psychologique, institutionnalisé comme tel, que de recevoir ce discours et participer à cette maïeutique du sens pour l'acteur en demande de *refiguration*. Mais, parce qu'il n'est jamais « chez lui » dans un cadre thérapeutique, contenu et instrumentalisé par des injonctions multiples à des récits venant de toutes les instances institutionnelles, au nom d'impératifs ambigus et contradictoires de soins et de probation¹⁵⁶, le récit du détenu n'est libre que dans la reconnaissance qui tient du don.

Conséquemment, celui qui le reçoit, celui qui entre dans les temps du récit du détenu, doit attester de sa liberté, non pas à écouter, mais aussi à ne pas écouter. Cette non-obligation fait sens pour la relation de don et la construction du récit. Il n'y a pas obligation contractuelle pour un autre détenu à écouter et c'est pour cela que le dire et l'entendu « passent ». Et si une obligation formelle, comme la politesse, par exemple, ou d'une façon plus coercitive

154 *Ibid.*

155 François De SINGLY, « Société des individus et transformations de la sociologie », in *Les sciences sociales en mutation*, Éditions Sciences Humaines, 2007, p. 66.

156 Caroline PROTAIS, *Sous l'emprise de la folie? L'expertise judiciaire face à la maladie mentale (1950-2009)*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, coll. « Cas de figure », 2016.

encore, la menace, oblige à écouter, les récits se saisissent de cette forme et ne sont plus alors les mêmes, et tous les acteurs le savent. Certes, il a été indiqué que la reconnaissance et la spirale herméneutique de Ricoeur poussent à des impératifs de communication avec autrui. Mais ils ne sont jamais, ni formellement définis dans l'échange, ni institutionnalisés quand ils engagent un processus de reconnaissance¹⁵⁷.

Les récits projetés des agents

Au-delà de l'injonction qui est faite à tout détenu de produire du récit au cours de sa « carrière biographique carcérale », le récit peut aussi prendre une autre forme, celui d'une projection, et concerner les représentants de l'institution. Lorsqu'il n'est pas l'objet d'un marchandage probatoire clairement établi, les agents de l'institution véhiculent leur propre valeur à travers la conception qu'ils peuvent avoir du parcours d'une détention. Ils construisent un récit qui ne leur est pas destiné, celui du détenu et, ce faisant, ils en disent long sur eux-mêmes, sur les attentes formelles et éthiques de leur profession. Ils proposent, finalement, leur récit à travers celui, projeté, des détenus.

[...] nos études font l'objet de beaucoup de questions de la part du personnel de surveillance. Mais il en est qui reviennent régulièrement et qui concernent ce que nous pouvions faire avant. Comme nous restons vague à ce sujet, nous avons remarqué que plus nous laissons entendre que nous n'avons que très peu étudié et plus les surveillants reconnaissent « l'effort » et le « mérite » de notre parcours. Par contre, si nous avons laissé entendre que nous avons déjà un « bon niveau », sans pour autant préciser lequel, nous avons senti à plusieurs reprises poindre des déceptions.

Il nous a fallu entendre d'autres récits de tels exemples de « hautes études » en détention et qui ont marqué la mémoire collective de l'univers carcéral, notamment un exemple de doctorat en histoire¹, pour saisir la raison de tel comportement. Nous pensons que les récits qui entretiennent le mythe de la réinsertion par la volonté et l'effort, valorisent la détention et, par extension, la profession qui voit alors ses fonctions positivées dans une telle dynamique. Pour accentuer la force de l'histoire, il convient que le détenu parte du plus bas niveau possible et atteigne les plus hauts des échelons. Les surveillants projettent ainsi un rôle d'accompagnateur de tel projet de vie et rejettent les échecs de l'institution totalisante en ce qui concerne la réinsertion sur les détenus eux-mêmes, incapables « d'avoir saisi leur chance »².

Carnet de terrain, juin 2013

1 Philippe Maurice, ancien condamné à mort dont la peine est commuée en détention à perpétuité, passé une thèse de doctorat d'histoire en 1995 à l'université de Tours. Outre ses travaux universitaires d'historien il est l'auteur d'un ouvrage portant sur son vécu carcéral : Philippe MAURICE, *De la haine à la vie*, Paris, Le Cherche Midi, 2001.

2 Les termes entre guillemets sont des propos exacts, prononcés par des surveillants ou surveillantes.

157 C'est encore une des problématiques du soin psychologique et psychiatrique en détention. Comment « libérer » le récit de ces contraintes formelles et institutionnelles qui le musèlent ?

De tels récits projetés témoignent des frustrations et des attentes d'une profession socialement dévalorisée. Ils indiquent aussi la rareté des cas à mettre en récit sous cette forme qui valorise toute l'institution, détenu compris. C'est du manque de reconnaissance de tous, dont il est question alors.

Mais cela apporte aussi un aspect intéressant en ce qui concerne la reconnaissance et la socialisation en détention. Pour s'élaborer, de tels récits et de telles projections, s'appuient sur des relations pacifiées et recherchées en convivialité dans l'institution elle-même. Ce présent travail les qualifie d'*engagements relationnels*.

3. L'ENGAGEMENT RELATIONNEL COMME UN DON DE RECONNAISSANCE

L'engagement relationnel peut être présenté comme un don de reconnaissance lors d'un lien éphémère, en dépit ou avec les positions occupées par chacun dans le champ interactionnel. Il se caractérise par sa brièveté et sa gratuité, tout autant que par sa capacité à exister dans les interstices informels de l'institution totalisante et, par conséquent, à ne jamais la remettre en cause. Il atteste véritablement la complexité des relations et la plasticité que celles-ci peuvent exprimer à tout moment, jusqu'à la nécessité de toujours marquer du lien, quand bien même les contextes d'interactions sont conflictuels et liberticides.

Concrètement, comment se présente un engagement relationnel ?

a) Un moment d'espace relationnel

Pour les acteurs qu'il engage, l'engagement relationnel est d'abord inscrit dans une temporalité très courte, comme une parenthèse qui ne tiendrait pas compte d'un temps plus long et régulier, chargé de contraintes, tel que peut être le temps de l'institution totalisante, un temps « *vulgaire* », au sens d'Heidegger¹⁵⁸. Certes, si le temps vulgaire de l'institution totalisante est un temps basé sur des horaires très précis, une répétition lassante et abrutissante des tâches, des devoirs et des obligations, il a été montré que c'est aussi un univers traversé par d'autres temporalités, et pour être plus précis, par d'autres rapports au temps. Ainsi, avec le temps marqué par les horloges, se mêle un temps basé sur des actions et des faits de vie qui, s'il se mesure à l'aune des heures et des

¹⁵⁸ Dans le sens bergsonien, donc. Un temps où l'être se perd dans un *temps public*, détaché des humains qui y évoluent.

minutes, finit par exister et se justifier dans la répétition de sa propre nécessité à générer des impératifs d'exécution. Du reste, lorsque la machine s'enraye, et que le calage de ses pas ne correspond plus à l'horaire sur lequel elle s'appuie, c'est à ce moment que le temps vulgaire est à nouveau mobilisé.

[..] un retard dans les habitudes de prise des repas, d'entrée ou de sortie d'ateliers, déconcerte les détenus et tous de s'interroger, non seulement sur les raisons de cette attente, mais sur l'heure exacte qu'il peut être, chacun doutant « de son temps ».

Carnet de terrain, juin 2011

C'est un aspect très intéressant à noter que ce rapport des détenus au temps qui, lorsqu'il n'est plus calé par les tâches du quotidien, cherche à se redéfinir à travers tous les supports possibles et devient parfois anxiogène, quand celui de l'horloge se révèle aussi insuffisant.

Le temps de l'engagement relationnel est un temps très bref, un micromoment qui n'est jamais prévisible, ni quantifié, ni répété exactement. En ce sens, il n'est pas non plus programmé par les acteurs et possède ce caractère spontané que tous reconnaissent et apprécient.

b) La recherche immédiate du lien

Avec ses caractéristiques temporelles spécifiques, l'engagement relationnel possède une autre caractéristique importante : parce qu'il est essentiellement une recherche du lien, il privilégie celui-ci plutôt que la recherche de l'autre. Plus exactement, l'autre est invité à se saisir aussi de la particularité du moment de l'échange, et c'est en sens qu'il est alors considéré, s'il y parvient. C'est véritablement un espace de pacification, de « bonnes relations », où l'absence de tension permet un relâchement temporaire, apprécié de la part de tous les acteurs, et cela d'autant plus que tous savent qu'il n'est que momentané, et qu'il ne remet en rien en cause les statuts ou les rapports de forces de chacun. Cela peut être l'occasion de s'en nourrir et de développer, par exemple, certains traits d'humour à propos de ce contexte tendu.

Dans l'institution totalisante, de tels moments d'engagement relationnel peuvent se présenter ainsi :

- Un surveillant qui apporte à un détenu une documentation sur une formation proposée par un organisme à l'extérieur. Rien ne l'y oblige, le détenu lui-même ne lui a rien demandé, mais parce qu'ils s'étaient entretenus tous les deux à ce sujet, un ou deux jours auparavant au détour d'un couloir, le surveillant s'en est souvenu et lui a trouvé cette brochure d'information.
- Un auxiliaire de service qui, s'en allant chercher le repas, accompagné par un surveillant, pousse un chariot très lourd et, qui plus est, sous la pluie. Le surveillant l'aide à débarbourber le chariot et tous les deux rient des conditions dantesques de leur tâche.
- Deux détenus qui, apprenant qu'un responsable de bâtiments s'en va à la retraite, viennent le voir et plaisantent avec lui sur son futur départ. « *Alors, vous aussi, ils vont vous libérer ?* »
- Une conseillère d'insertion et de probation, les bras chargés de documents, trébuche et fait tomber plusieurs de ces dossiers au sol. Aussitôt, des détenus, qui attendaient devant une porte, se précipitent et l'aident à ramasser ces documents.
- Ce professeur d'anglais, rémunéré, qui plaisante avec les détenus qui suivent son cours, et, les sachant peu enclins à travailler cet après-midi-là, entame alors une discussion informelle avec eux sur le type de musique qu'ils écoutent.
- Un chef de détention qui, après avoir reçu un détenu et lui avoir « *passé un savon* », ressort avec lui de son bureau et tous les deux entament une conversation sur le prochain match de football qui va se jouer l'après-midi même.

Extraits de carnets de terrain, diverses dates

Ces exemples, pris parmi de nombreux autres¹⁵⁹ recueillis durant toutes ces années de détention et d'observations, sont des micromoments de convivialité dans un univers pourtant lourd de contraintes. Pour autant, *ils ne peuvent pas ne pas exister*, et tous les acteurs sont sensibles à ces « bouffées relationnelles », qui sont les respirations de l'institution. Elles sont d'autant plus importantes qu'en matière d'interaction, de la même manière « *qu'on ne peut pas ne pas communiquer* »¹⁶⁰, il ne peut y avoir de non-engagement à l'autre. Dans les formules de politesse les plus banales et les plus distantes, les acteurs parlent encore d'eux-mêmes et de l'autre, tout autant qu'ils s'écoutent lui parler et l'entendent. L'engagement relationnel, c'est cela : « s'entendre »¹⁶¹, ne serait-ce qu'un instant, sur une recherche de qualité de cette relation présente et immédiate, qui valorise les interlocuteurs, sans pour autant remettre en cause ni leur statut ni leur rôle.

159 Qui concernent tout type d'interactions, horizontales ou verticales, quels que soient les acteurs.

160 P. WATZLAWICK, J.H. BEAVIN et D.D. JACKSON, *Une logique de la communication...*, op. cit., p. 45.

161 Dans les deux acceptions du terme. Être d'accord pour un tel micromoment, et constamment s'écouter pour être en phase dans ce contexte durant le peu de temps de celui-ci.

En ce sens, la troisième caractéristique de l'engagement relationnel est bien de s'inscrire dans les configurations socialisantes et institutionnelles préexistantes, et sans volonté affichée de les modifier en quoi que ce soit. Bien entendu, que sur le long terme, de telles attitudes puissent avoir des conséquences réformatrices auprès de certains acteurs, voire l'institution, c'est indéniable. Mais ce n'est pas le but affiché.

« Heureusement qu'on a des moments comme ça, sinon on deviendrait tous dingues. »¹⁶²

Ce qui est considéré, c'est ce besoin, parfois, de faire retomber une pression trop forte, de rechercher le lien comme une soupape de bien-être indispensable à toutes et à tous. Cette pause conviviale, bien qu'elle agisse sur tous les acteurs, n'a pourtant pas les mêmes conséquences pour tous et, finalement, renvoie tout le monde dans ses vingt-deux mètres, une fois la relation terminée. Certains détenus vivent mal ce moment qu'ils ne parviennent pas à recadrer dans le quotidien coercitif de la détention.

« J'aime pas quand y rigolent avec nous, les surveillants. Faut pas oublier, si y peuvent de baiser, y de baisent. Nous on reste toujours dans notre merde. »¹⁶³

c) Validation des paradigmes

Est-il pertinent de recadrer ce type d'engagement relationnel dans le paradigme du don et celui de la reconnaissance? Ce présent travail entend bien démontrer que oui. Tout d'abord parce que ce type d'engagement vise à la recherche du lien et, cela a été rappelé, c'est une des caractéristiques du don¹⁶⁴, mais aussi en raison de son caractère *d'inconditionnalité conditionnelle*. Certes, il a été recueilli beaucoup d'exemples où l'engagement relationnel est recherché dans des intentions bien précises, dans des stratégies consistant à « calmer le jobard », pour l'écrire comme Goffman¹⁶⁵. Mais de tels types d'interactions n'entrent pas dans la définition de l'engagement relationnel, car elles ne sont pas spontanées et aptes à désengager les sujets des lourdeurs fonctionnelles qui les écrasent. Leurs rationalités, en but, sont autres que la recherche momentanée du lien pour le lien. Elles travestissent l'interaction en se voulant conviviales et les acteurs ne sont pas dupes, alors qu'ils jouent le jeu de cette orientation imposée par l'un des interagissants, souvent celui qui détient l'autorité.

« Elle a voulu me la jouer sympa, pour que je lui dise comment ça se passe ici, et tout. Elle faisait comme si elle s'intéressait à moi, tu vois. Le cinéma ! Faut arrêter. »¹⁶⁶

162 Un surveillant, à propos d'un moment de plaisanteries échangées avec des détenus au cours duquel l'un des détenus après une blague, éprouve le besoin de préciser qu'il plaisantait (et ce faisant, risque de rompre l'engagement relationnel ou de le « gâcher », en meta-communicant dessus, par cette précision inopportune.) Aussitôt, le surveillant s'empresse de sourire et de le rassurer.

163 G, 45 ans, mars 2015

164 Que nous avons posé comme étant de l'ordre d'une rationalité, par cette recherche, précisément, de ce lien.

165 « Calmer le jobard : quelques aspects de l'adaptation à l'échec » Collectif colloque de CERISY, *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Arguments », 1987, p. 277-300.

166 B, 32 ans, janvier 2015, à propos d'une entrevue avec son chef de bâtiment.

Non pas que le rapport de forces ou la hiérarchie est mis de côté lors d'un engagement relationnel, mais parce qu'il n'est pas dans ses intentions d'être masquée, cette domination est intégrée dans le bref moment de convivialité et renforce ainsi sa valeur éphémère de « bon moment ».

L'engagement relationnel est aussi partie prenante du don par le risque qu'il prend à ne pas entraîner de réciprocité et, ou bien d'être ignoré, ou bien de susciter des réactions de mépris, voire de conflit. La réciprocité dans ce type d'interaction est quasi immédiate. « La sauce » prend ou ne prend pas. Non seulement l'engagement relationnel est un micromoment de socialisation, mais il atteste de la pertinence des acteurs à saisir quasi immédiatement les différents signaux, qu'ils émettent et qu'ils reçoivent, leur permettant d'assurer un tel moment. Ils sont courageux, celles et ceux qui font ce pari d'un moment qui peut ne pas être. Non pas qu'ils aient beaucoup à gagner sur l'instant, si ce n'est une relation apaisée avant d'en reprendre une autre plus défensive, mais ils ont beaucoup à y perdre, en ne s'y essayant pas, sur le long terme de leur vécu, notamment professionnel. Un vécu qui se charge alors de ce stress supplémentaire à ne pouvoir parvenir, parfois, à respirer socialement dans un univers déjà bien étouffant.

Pour autant, il y a toutes les raisons de rester circonspect quant à inscrire l'engagement relationnel dans le cadre du paradigme de la reconnaissance, tel qu'il a été présenté dans ce présent travail. Il n'est pas inutile de reconsidérer les types de reconnaissance au regard de la brièveté des moments que l'engagement relationnel propose, et de sa capacité à ne pas remettre en cause les configurations socialisantes de son environnement.

Certes, pendant le bref moment de l'interaction où il s'exerce, la convivialité qui en découle situe les acteurs dans des modalités de reconnaissance telles qu'elles ont pu être décrites précédemment. Mais, ces modalités ont la fragilité de leur temporalité ; elles sont écrasées par les lourdes contraintes institutionnelles. Une fois terminées, elles renvoient parfois à la face des acteurs, et avec plus de force, l'état plus ou moins singulier de leurs fonctions, de leurs statuts, et de leurs responsabilités.

Pourtant, et c'est la raison de leur existence, ces relations ne font pas que s'inscrire dans la gratuité de l'éphémère. Elles ont des effets émergents sur tous les acteurs.

Chez les professionnels qui travaillent dans l'institution totalisante, les engagements relationnels apportent, au-delà de cette respiration de convivialité dans les interactions, un équilibre psychologique certain face aux tensions, aux risques, et au stigmatisme social liés au travail en milieu carcéral. Elles permettent aussi une valorisation des individus qui testent dans l'établissement, cette « bienveillance » qu'ils revendiquent à l'extérieur. En quelque sorte, ils refusent une « contamination » vers l'extérieur des comportements

totalitaires qu'ils sont amenés à présenter en détention et, dès lors, ils ont besoin, même sous formes parcellaires, de retrouver, à l'intérieur, cet état d'esprit convivial qui leur est nécessaire dehors.

« Ça fait 25 ans que je fais ce métier. J'ai vu les pires saloperies, et pas que de la part des détenus, croyez-moi. Mais je crois encore qu'on peut changer. Sinon, je ferais pas ce boulot. [C'est pour ça que] je respecte les détenus, je les respecte [comme] je respecte les gens partout. Et je veux être respecté, aussi. »¹⁶⁷

Il est, du reste, intéressant de noter que les relations établies avec les collègues de travail, sans cet engagement relationnel avec eux, ne suffisent pas à réguler cet équilibre entre les rationalités de vie extérieures et celles de l'univers carcéral. Cela s'explique par une division hiérarchique du travail, importante dans une telle structure sécuritaire, et les multiples rivalités des logiques matérielles dont il a déjà été rendu compte.

« Vous savez, j'ai des collègues, par moment, ils valent pas mieux que les détenus. Pardon, Petitgas, je disais pas ça pour vous, hein ! »¹⁶⁸

Voilà qui confirme la complexité des socialisations de l'institution totalisante qui concerne tous les individus, et tous, selon leur statut, leur capacité, et leur rapport à l'enfermement, développent des comportements « secondaires », destinés à assurer leur stabilité identitaire et psychologique.

Chez les détenus, de tels moments d'engagement relationnel se constatent aussi envers pratiquement tous les acteurs. Ils confirment cette nécessité, au-delà des conflits et des ambiances délétères, d'avoir recours à ces moments de pacification pour lesquels, momentanément, toute stratégie est mise de côté. Entre détenus, au-delà des amitiés ou des relations entre connaissances confirmées, ces moments d'engagement relationnel sont tout aussi brefs que riches en interaction. Comme cela a déjà été attesté, il y a du don et du service altruiste chez les détenus. Chez les agents de l'institution, plus précisément chez ceux qui sont chargés de la surveillance et des conditions de fonctionnement de cette « mission », l'engagement relationnel s'inscrit dans le cadre de leur vie professionnelle, dans cette régularité des tâches et des actions dans lesquelles tous les acteurs se retrouvent, surveillants comme détenus. Paradoxalement, c'est dans ce long temps du quotidien, inlassablement répété, que ces micromoments de convivialité apparaissent et disparaissent, puis s'en viennent à nouveau. Ont-ils la même fréquence que celle des conflits qui peuvent être, eux aussi, brefs et imprévisibles? Douze ans de vécu carcéral affirment que non. Et s'il fallait établir une hiérarchie quantitative en temps et en fréquences des

¹⁶⁷ Un surveillant, partant en retraite, et venu s'entretenir toute une heure avec nous, dans notre cellule, lors de son dernier jour. Les éléments entre crochets sont des reconstructions pour assurer une cohérence de phrases à partir des propos, mais non les propos exacts. [pas mention de date pour conserver l'anonymat]

¹⁶⁸ Un surveillant, un matin de juin 2015, alors que nous faisons le ménage dans son bureau. Il faisait allusion à une mauvaise ambiance et à des « sales coups » que lui faisaient certains de ses collègues à propos des tours de services.

moments de socialisations carcérales, un tel travail d'exploration porterait plutôt à classer les interactions selon cet ordre :

- Des périodes fonctionnelles dans lesquelles les détenus et le personnel de surveillance se côtoient, engagés qu'ils sont dans des processus formels quasi automatisés.
- Ensuite, interviennent les engagements relationnels, plus ponctuels, mais fréquents.
- Enfin, les situations de conflit qui sont, sans surprise pour qui sait observer la vie en détention, les types d'interactions les moins importantes en fréquence, mais les plus fortes en ressenti auprès de tous les acteurs de l'institution.

Conclusion du chapitre

Parce qu'il est un opérateur intéressant pour exprimer la complexité des socialisations en détention, l'engagement relationnel, tel qu'il a été abordé dans ce présent chapitre, interroge aussi la complexité des rapports des acteurs à leurs institutions.

Il s'insère aussi d'une manière opportune dans les paradigmes du don et de la reconnaissance et, à travers de nombreux exemples, il montre combien cette institution offre une plasticité étonnante à accueillir, précisément, de tels moments d'interactions que l'on ne s'attendrait pas à trouver dans un tel univers liberticide.

Peut-être conviendrait-il alors, à propos de ce cadre institutionnel, de plutôt parler d'espace, d'amplitude (quel paradoxe dans un tel lieu!), plutôt que de plasticité, à propos de cette capacité à intégrer des micromoments de socialisation qui peuvent aller du conflit jusqu'à l'entraide. C'est de la solidité de l'institution dont il s'agit, de sa force à intégrer cette richesse pour s'en nourrir, et, à défaut d'être remise en cause, de ses propres temporalités à les inclure progressivement dans ses modalités fonctionnelles.

Jour après jour, l'engagement relationnel est indispensable au bon fonctionnement de l'institution totalisante et il s'inscrit bien, par son « *inconditionnalité conditionnelle* »¹⁶⁹, à la fois, dans le registre du don et de celui de la reconnaissance. Il représente, avant tout, une pulsation vitale pour l'institution dont la fréquence est un excellent marqueur de tension ou de pacification. Dans l'établissement où s'est réalisé ce travail de participation observante¹⁷⁰, de nombreux exemples de ces engagements relationnels attestent d'une pacification qui ne se retrouve sans doute pas selon une telle fréquence dans d'autres structures beaucoup plus anxiogènes. Mais, l'établissement n'est pas aussi pacifié que cela, et tous, agents institutionnels comme détenus, savent à quel point le pouls de cette socialisation peut brusquement s'emballer et devenir problématique.

Dans cet espace de risques, il est important de retenir qu'avec *l'engagement relationnel*, les acteurs cherchent le lien sans pour autant chercher l'autre, ou bien son approbation temporaire à la mise en sens de la qualité alors éphémère et fragile de ce lien établi.

Cet engagement « non obligatoire » s'adapte à un univers réglementé et contraignant, en matière de retenue, de prudence, et de méfiance. Dès lors, il ne saurait être une opportunité de socialisation unique et pertinente pour qui vise un futur social, hors des murs, où il afficherait vite ses limites, face à la plasticité des interactions demandée

169 A. CAILLÉ, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme...*, op. cit.

170 Mais aussi dans un précédent établissement, une maison d'arrêt, durant trois ans. Mais cette période ne faisait pas l'objet d'un travail sociologique. Elle consiste donc en une recension plus personnelle d'informations et du vécu.

par la vie en société. Non pas que les engagements relationnels soient absents dans le « monde extérieur », au contraire, on y retrouve aussi de telles manifestations sociales au quotidien, mais elles sont comprises dans une richesse des interactions beaucoup plus étendues qu'en détention.

Quoi qu'il puisse en être de la richesse des individus et de la complexité de leurs interactions dans l'institution totalisante, leur liberté est bien dehors, et avec elle de nouvelles exigences sociales qu'ils se doivent de redécouvrir et d'assumer. Pour celui qui cherche une autre forme de socialisation, une forme qui se caractérise par une projection vers l'extérieur, et cela sera montré, vers autrui, la nécessité de rencontrer une alternative d'engagement à la relation est indispensable. Cet autre engagement, c'est *l'engagement bénévole*.

CHAPITRE IV :

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

EN INSTITUTION TOTALISANTE

Introduction de Chapitre

Il y a tout un ensemble de différents intervenants bénévoles qui participent à la vie sociale, culturelle et spirituelle de l'établissement pénitentiaire de Caen. L'objet de cette étape de présentation ethnographique est de montrer leurs caractéristiques sociales et l'étendue de leurs interventions, car elles seront illustrées et mises en perspective avec la pluralité complexe des formes de socialisations pénitentiaires par la suite. Il convient, pour ce faire, de rappeler rapidement les conditions méthodologiques qui ont permis une telle présentation des bénévoles et des considérations à leur égard qui en découlent. Avec les années de participation observante durant lesquelles, ainsi que cela a été expliqué au chapitre un, de nombreux entretiens informels ont été menés et des sujets de discussions provoqués ont pu avoir lieu et être suivis scrupuleusement dans le temps. Des entretiens semi-dirigés ont été réalisés auprès de 12 bénévoles intervenants à l'intérieur même de l'établissement, et parmi ces 12 entretiens, quatre ont été reconduits cinq ans plus tard. Il est à noter aussi qu'une enquête par questionnaire a été faite auprès de 30 bénévoles intervenants à la fois dans le dernier secteur de la détention et dans le secteur intermédiaire¹. Toujours à propos du bénévolat en détention, mais cette fois en direction des détenus, il a été procédé à 82 entretiens semi-dirigés (non enregistrés, mais scrupuleusement notés), et cela sur une période s'étalant de 2012 à fin 2016, sans compter d'innombrables entretiens informels dont beaucoup de thèmes, de sujets ou d'éléments sémantiques, ont été consignés en fiches. Le vécu au quotidien avec les détenus et la participation à de nombreuses activités bénévoles ont complété cette connaissance empirique originale, particulière et revendiquée du terrain.

¹ Conformément à notre spatialisation des interventions bénévoles présentée dans ce chapitre et consultable en annexe.5.b (Partie méthodologie).

Ainsi, le choix des bénévoles est à considérer comme un « point de vue » et « un point de vie » parmi d'autres du contexte étudié, points qui ont permis de dégager d'autres sujets abordés et qui ont été découverts par cette démarche et ce choix.

Enfin, en matière de faisabilité et d'accessibilité, il est indéniable que le relationnel avec les bénévoles a facilité le travail de recherche à propos de l'institution totalisante. Il est autrement moins clivé et distant, pour un détenu/chercheur qu'avec le personnel de l'administration pénitentiaire. Mais il a, par effet, permis aussi d'atténuer ces autres clivages des autres formes de socialisations carcérales et a mis en lumière des caractéristiques essentielles de l'institution totalisante et de ses modes de vie.

Parce que les bénévoles sont une richesse pour l'étude, tout autant que pour les lieux de vie où ils interviennent, il est important alors d'en savoir plus sur eux et sur les interventions dans un établissement tel que celui où s'est déroulé ce travail sur des années. C'est avec cette connaissance à leur propos que la spécificité sociale de leur engagement, au regard des autres formes de socialisation dans l'espace carcéral, prendra sens et pourra être considérée comme une forme alternative de socialisation bénéfique aux détenus pour la reconfiguration projective de leur trajectoire de vie. Il sera ainsi présenté comment, l'engagement bénévole, alors qu'il concerne peu de détenus au regard de l'engagement relationnel qui traverse tous les acteurs de l'institution au quotidien, apporte la singularité d'une forme de socialisations dont l'une des propriétés, au-delà de se situer dans des modalités utilitaristes de l'institution, est de recadrer à travers le paradigme du don le bénévolat comme une interaction réciproque, une sorte de double bénévolat où chacun s'engage gratuitement dans la relation vis-à-vis de l'autre..

1. CES BÉNÉVOLES QUI S'ENGAGENT

a) Le bénévolat en détention

Petit historique

La figure de l'aumônier

Le monde pénitentiaire, dès le XI^e siècle, s'inspire des pratiques de l'Église au Moyen Âge. Il fallait se repentir de ses crimes et fautes par la religion, et ce, autour d'un régime monacal : naquit alors le principe de l'isolement, conceptualisé de nos jours par l'encellulement individuel. Du reste, le terme « cellule » reste commun aux moines comme aux détenus.

« L'Église a ainsi façonné la prison tout comme elle y a pris place tout au long de son institutionnalisation, prenant en charge un enseignement moral, souvent accompagné d'une aide matérielle, que les institutions séculières peinaient à assumer. »²

Ainsi, le rôle de l'aumônier³ – dont les origines s'enracinent dans les notions issues du Moyen Âge, de charité et de miséricorde pour les pauvres – est principalement de prodiguer réconfort, espoir et compassion, en dehors du cadre strict du ministère paroissial.

La religion catholique, par ses représentants, fut un des plus importants agents de moralisation des prisons, avec le travail, et dans une moindre mesure, l'instruction. À partir de 1816⁴, tous les prisonniers sont tenus à la pratique religieuse, notamment d'assister au culte le dimanche et aux jours de fête. Tous les condamnés, à leur entrée, sont dans l'obligation de déclarer leur religion et, s'ils ne le peuvent, l'administration y pourvoira. C'est sur l'établissement de ces principes moraux que Michel Foucault perçoit comment la stricte discipline s'inscrit dans l'art du bon dressement ;

« Le pouvoir disciplinaire en effet est un pouvoir qui, au lieu de soutirer et de prélever, a pour fonction majeure de "dresser", ou, sans doute, de dresser pour mieux prélever et soutirer davantage. »⁵

Pour ce qui les concerne, le règlement de 1842 demande aux aumôniers des prisons d'assurer, non seulement le culte, mais la visite des prisonniers, l'assistance aux malades et une instruction de base hebdomadaire. L'aumônier est consulté pour les remises de

2 Claire BOGAARD et Manon VEAUDOR, « La prison de droit divin. Une sanction pénale enracinée dans la religion chrétienne », *GENEPI - Le passe muraille*, 32, octobre 2011.

3 « L'intervention des aumôniers catholiques en prison remonte à l'adoption de la peine privative de liberté en 1791. Mais, dès l'an 325, le Concile de Nicée institue les *Procurates pauperum* chargés d'un apport spirituel et matériel aux prisonniers. À partir de cela, de nombreuses congrégations mettront l'assistance aux personnes incarcérées au centre de leurs préoccupations ». Source : Claire CHOIGNOT, « La prison et les associations », *Ban Public*, décembre 2002, <http://prison.eu.org/spip.php?article1630>.

4 Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975

5 *Ibid.*, p. 172.

peine ; l'administration soupçonneuse ne croyant pas à la sincérité du sentiment religieux des détenus. Mais lorsqu'elle est établie (c'est-à-dire formalisée par l'institution qui ne demande rien d'autre que ces manifestations formelles), elle devient source de remises de peine ou de privilèges personnalisés.

L'implication de l'État

En 1945, la réforme pénitentiaire de Paul Amor⁶, animée par un humanisme d'inspiration chrétienne, met en place un programme visant à améliorer les conditions de détention dans les prisons françaises⁷. La politique pénitentiaire alors mise en place reste fortement teintée de valeurs chrétiennes, en particulier par son caractère de rédemption et de bonne conduite. Elle vise à :

« [...] replacer le délinquant dans la perspective d'un pénitent laïque en voie de réconciliation avec la société, tout cela au terme d'un processus très comparable à la repentance chrétienne »⁸.

Pour les tenants de la réforme Amor, la peine privative de liberté a pour but essentiel l'amendement et le reclassement social du condamné. Si, avant cela, la peine de prison était considérée comme une punition, le prix d'un effacement du social que le délinquant devait payer pour ses méfaits, elle doit aujourd'hui le transformer et l'aider à reprendre sa place dans la société. Les associations ont leur part dans ce processus et s'investissent. Mais dès la fin des années 1950, les cadres pénitentiaires ne croyaient plus à une réforme autre que l'humanisation des conditions de détention, le modèle *du traitement moral*⁹ du détenu fut progressivement délaissé. La réforme n'a concerné qu'une minorité de la population carcérale, c'est-à-dire les condamnés à de longues peines et quelques établissements, laissant les autres dans un état de vétusté et de pénurie indigne à la condition humaine¹⁰. Au début des années 1960 : sur plus de 14 000 condamnés, moins de 2 000 détenus sont affectés dans les prisons réformées. Sur plus de 180 établissements, seuls sont concernés huit maisons centrales, deux prisons-écoles et quelques centres spécialisés.¹¹

S'accordant sur les effets de désocialisation inhérents à tout régime privatif de liberté, de nombreux missionnaires de la réforme Amor se lancèrent dans une nouvelle orientation :

« Ce que l'on essayait d'éviter, c'est la venue en prison, la vraie réussite, c'était le milieu ouvert, la prison restait un trou »¹².

6 Magistrat, résistant et pour cela ancien détenu, il fut aussi le premier directeur de l'Administration pénitentiaire française (30 septembre 1944).

7 Paul AMOR, « La réforme pénitentiaire en France », *Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé*, 1947, p. 1-30.

8 Olivier LANDRON, *La vie chrétienne dans les prisons de France au XXe siècle*, Paris, Éditions Du Cerf, coll. « Histoire à vif », 2011.

9 Pierre-Paul COSTANTINI, *L'acte et son énigme. Entre l'innommable et l'indicible. Psychopathologie en milieu carcéral*, Thèse de Doctorat, Rennes 2, 2007, p. 62.

10 Hélène BELLANGER, *Vivre en prison. Histoires de 1945 à nos jours.*, Paris, Hachette Littératures, 2007 ; notamment le chapitre deux : Épurer, réformer.

11 www.criminocorpus.cnrs.fr/article372.html

12 Le Monde, 15 juin 1978, « Plaidoyer pour la prison » in www.criminocorpus.cnrs.fr/article396.html

Pour autant, les associations continuaient leur travail.

L'implication de la société civile

Ces associations catholiques, d'inspiration catholique, ou œcuménique, comme Auxilia, OVDP, Œuvre de la visite aux détenus en prison qui deviendra l'ANVP en 1994, le Secours catholique, le Courrier de Bovet, la CIMADE, vont prendre une importance grandissante dans les prisons françaises dans la mesure où elles pallient les manques récurrents de l'administration pénitentiaire en matière de financement et d'effectifs et de type d'actions. Ces actions ont concerné la visite des détenus, l'aide matérielle aux prisonniers, la correspondance avec les personnes incarcérées, et enfin leur réinsertion.

« Plus tard, dans le sillage de mai 1968 (et du passage derrière les barreaux de militants maoïstes), les perspectives militantes s'affichaient [...] »¹³

Des associations de revendications de droits pour les détenus et pour de meilleures conditions d'incarcération se font jour. La médiatisation des troubles dans le milieu carcéral, souvent dus aux conditions de vie scandaleuses qui y règnent, relayées à l'extérieur par la mobilisation d'intellectuels comme Michel Foucault, Pierre Vidal-Naquet et Jean-Marie Domenach seront à l'initiative de la création de certaines structures, tel le GIP (Groupement d'information sur les prisons) le 8 février 1971. C'est aussi le cas du GENEPI (Groupement d'Étudiants National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées), qui sous l'initiative de Lionel Stoléru, conseiller technique à la présidence de la République, voit le jour le 26 mai 1976. L'idée était d'instaurer un lien entre les étudiants et les personnes détenues, au regard de besoins en formation très importants.

Progressivement d'autres associations, parfois spécialisées dans un type particulier d'actions, et attestant de besoins précis, insuffisamment satisfaits, entrent dans le monde carcéral. L'administration engage avec elles, sous les pressions des élus et des textes réformateurs, des accords et conventions qui fixent à la fois leurs cadres d'interventions et leurs limites.

Les associations et la détention

Au niveau central, l'administration pénitentiaire déclare accomplir ses missions en complémentarité avec nombre de ces associations, et leurs fédérations. La contribution des associations au service public pénitentiaire est d'ailleurs soulignée par la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, en son article 3 :

« Le service public pénitentiaire est assuré par l'administration pénitentiaire sous l'autorité du garde des Sceaux, ministre de la Justice, avec le concours des autres services de l'État, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées ».

13 Philippe COMBESSIE, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, coll. « Repère », 2009, p. 54.

Les associations partenaires s'activent donc désormais dans de nombreux secteurs, tous indispensables à la vie au quotidien de l'institution carcérale. En voici quelques exemples, choisis parmi celles qui interviennent directement à l'intérieur des murs et qui seront souvent citées dans cette étude ¹⁴ :

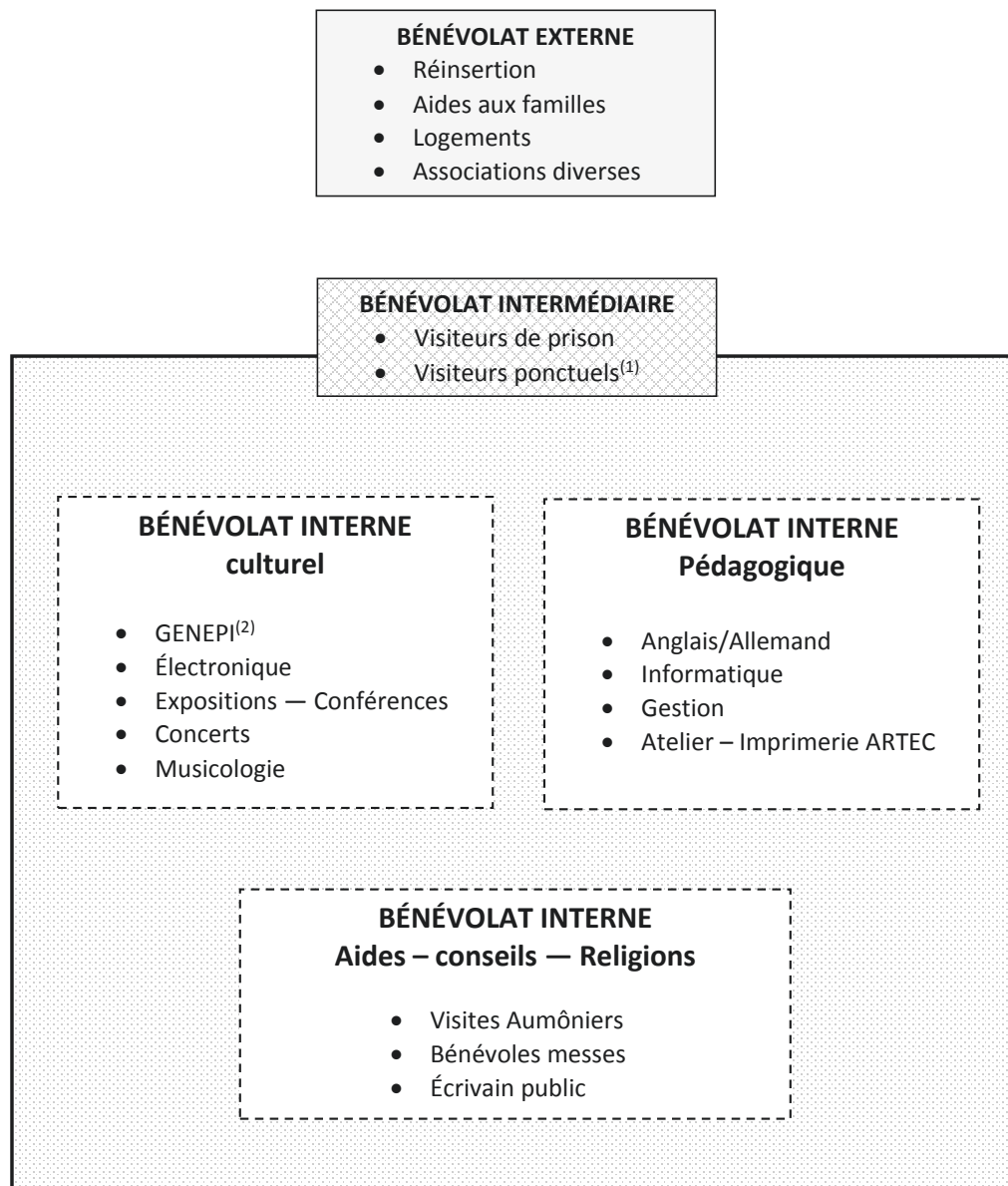
- **AUXILIA** : Réseau de 1300 bénévoles, la plupart enseignants, qui enseignent à 2250 personnes détenues par correspondance. L'association AUXILIA a pour vocation d'aider des personnes en marge de la société par suite de maladie, de handicap, de chômage ou en détention et de préparer leur insertion ou réinsertion socioprofessionnelle dans le monde actif. Elle gère un service d'enseignement par correspondance avec des personnes handicapées et détenues, un centre de rééducation professionnelle ainsi qu'un centre de rééducation sociale.
- **ANVP** : créée en 1932, l'Association Nationale des Visiteurs de Prisons a été reconnue d'utilité publique par décret du 9 mai 1995. Forts de 1400 membres, en 2012, les visiteurs de prison sont des personnes bénévoles qui se rendent disponibles pour rencontrer des personnes incarcérées, particulièrement celles qui sont isolées, et leur apporter un réconfort moral, une écoute des connaissances ou un savoir-faire, voire une aide dans leur projet de sortie. Ils peuvent intervenir auprès de toutes les personnes incarcérées, hommes ou femmes, majeurs ou mineurs condamnés ou prévenus. Les visites se déroulent dans les parloirs avocat. Les détenus que les visiteurs sont amenés à rencontrer leur sont désignés par le service pénitentiaire d'insertion et probation de l'établissement.
- **GENEPI** : créé en 1976, plus de 1300 étudiants bénévoles interviennent dans cette association nationale auprès des personnes détenues dans plus de 88 établissements pénitentiaires. Ils ont pour but de collaborer à l'effort public en faveur de la réinsertion sociale des personnes incarcérées par le développement de contacts entre les étudiants de l'enseignement supérieur et le monde pénitentiaire. Dans ce cadre, les bénévoles étudiants dispensent en détention des activités, individuelles ou collectives, du soutien scolaire, des démarches socioculturelles, sportives ou de loisir. Ils organisent par ailleurs des activités d'information et de sensibilisation de la société civile aux questions posées par le champ prison-justice.
- **CLIP** : (Club informatique pénitentiaire) créé en 1985. 219 formateurs bénévoles qui interviennent auprès des personnes détenues dans 53 établissements, en proposant des activités de formations ou de découverte du secteur informatique et bureautique. Si le premier objectif est celui de la réinsertion (article 2 de ses statuts), elle est aussi sensible à proposer des espaces de convivialité sociale favorisant l'échange humain à travers celui de la transmission des compétences.

b) Bénévolat et engagement bénévole

Si la première des caractéristiques de ces associations est l'insertion dans le monde carcéral, il importe cependant d'en préciser les modalités, les contextes d'intervention et de connaître les spécificités sociales de leurs membres.


¹⁴ Elles sont énumérées en annexe 4.a, « Quelques Associations partenaires », en fonction de la typologie spatiale d'intervention établie pour ce travail. Les acronymes des associations y sont récapitulés avec leur adresse.

Spatialisation du bénévolat dans l'établissement



(1) Par exemple médiateurs bénévoles pour procurations lors des élections

(2) Ne sont plus présents depuis 2013

 Zone de détention

Spatialisation et quantification

Il a été choisi par commodité de représentation de les décrire en fonction de leur espace d'activité et selon un critère de degré d'imprégnation dans l'univers carcéral. Une représentation *carcéralocentrée* qui aurait comme épicycle l'intérieur de l'établissement apparaît comme pertinente compte tenu de l'enfermement depuis des années de celui qui s'attache à les étudier.

Ce sont trois grandes aires d'interventions bénévoles qui se distinguent :

- Un type de bénévolat totalement *extérieur* au centre concerne toute action externe à celui-ci, exercée par les associations (Aide à la réinsertion, maintien des relations avec les familles, etc.).
- Un second type dit « *intermédiaire* » qui, s'il se situe bien à l'intérieur des locaux, à la fois selon les considérations de l'administration et le vécu de ceux qui franchissent les différents sas pour s'y rendre, n'en reste pas moins comme en retrait des lieux de détention eux-mêmes. Ce sont les lieux des parloirs pour les amis et la famille, et pour les bénévoles, visiteurs ou visiteuses de prison, ceux de la rencontre avec un détenu.
- Enfin, le troisième espace où s'exerce ce bénévolat est à *l'intérieur* des locaux de la détention. Le type de bénévolat que l'on y rencontre est lié à l'enseignement (gestion, informatique, langues étrangères : anglais/allemand), aux offres culturelles (conférences, musicologie, atelier d'électronique), à une formation aux métiers de l'imprimerie (dans la zone atelier par l'association ARTEC), à une activité de conseil et d'assistance par l'écrit auprès d'un bénévole écrivain public, et de la médiation animale par une association mettant en contact certains détenus avec un animal (un chien, dressé à cet effet).

Dans cette dernière zone d'intervention, les bénévoles partagent avec des intervenants rémunérés (enseignants, animations culturelles ponctuelles) l'occupation des salles ou des structures collectives de réunion (bibliothèque, clubs, salle de spectacles, unité pédagogique de salle de cours) dans lesquelles ils exercent leur activité.

Parce que la condition de détenu prime sur celle du chercheur en ce qui concerne les accès aux différents espaces intra et extra carcéraux, la plupart des travaux ethnographiques, en particulier les entretiens et les observations participantes, ont concerné les bénévoles réguliers intervenant à l'intérieur des locaux. Ceux qui sont situés à l'extérieur ou dans l'espace « *intermédiaire* », selon la proposition schématique de spatialisation des interventions bénévoles, ont été plus difficiles d'accès, sauf dans le cas des *polybénévoles* qui officient dans plusieurs de ces espaces.

Il en découle pour le travail d'étude que toute quantification de visu du nombre

des intervenants bénévoles concerne le dernier espace et que, pour les deux autres, des informations rapportées ont permis une estimation quantitative appropriée.

Ces autres sources d'information proviennent souvent des bénévoles eux-mêmes, mais aussi de certains membres du personnel administratif de l'établissement qui ont fourni ce type de renseignement dès lors que cela restait dans un cadre de quantification anonyme et que le sérieux de la démarche se déclinait sur plusieurs années d'études et de résultats universitaires probants. Enfin, des documents provenant de sources officielles du ministère de la Justice¹⁵ ou de plusieurs grandes associations nationales¹⁶ basées sur des enquêtes et recherches ont permis d'affiner ou de confirmer les observations.

Deux comptages ont été effectués : un en 2012, pour un mémoire de licence, et un autre en 2016 pour cette présente thèse.

- Deux comptages ont été effectués : un en 2012, pour un mémoire de licence, et un autre en 2016 pour cette présente thèse.
- Au regard du premier comptage effectué en 2012, il y avait 29 visiteurs de prison intervenant au Centre Pénitentiaire de Caen, dont 6 qui, en détention, s'investissaient aussi dans d'autres activités. En 2016, ils sont au nombre de 30.
- Dans le domaine pédagogique, 7 bénévoles assistaient les détenus en formation ou donnaient des cours, ce qui correspondait à 25 % du temps pédagogique hebdomadaire apporté en détention. Mais ce nombre de personnes pouvait être porté à 10 en incluant les bénévoles de l'association ARTEC, l'imprimerie associative située en zone atelier et dès lors, c'était 39 % du temps pédagogique et de formation hebdomadaire qui était assuré par des bénévoles au sein de l'établissement pénitentiaire. En 2016 ils sont au nombre de 8.
- Dans le domaine culturel, au-delà des interventions ponctuelles et parfois difficiles à différencier de celles rémunérées dans le cadre d'un projet de partenariat avec l'établissement, il était compté, en 2012, 3 bénévoles, dont deux du GENEPI¹⁷. En 2016 il y en a plus qu'un.
- Dans le domaine de l'aide sociale, un bénévole officie comme écrivain public. Il est toujours présent en 2016.
- Dans celui de l'aide spirituelle, il a été noté en 2016 la présence d'une aumônière bénévole parmi les intervenants religieux titulaires, et d'un groupe fluctuant de moins de 10 auxiliaires bénévoles d'aumônerie qui, entre autres, participent aux cérémonies religieuses.
- C'était donc 17 bénévoles qui intervenaient en 2012 dans la dernière zone de détention, c'est-à-dire à l'intérieur des murs, en contact direct avec les détenus. En 2016 ils sont au nombre de 15, selon notre estimation.

¹⁵ www.justice.gouv.fr

¹⁶ Citons en exemple l'excellent travail publié sur le site de l'ANVP : Camille NIVOL, « De l'acte charitable à l'acte citoyen, être visiteur de prison en France L'émanation d'une fonction civile au cœur de l'institution carcérale. », Université Pierre Mendès France. Institut d'Études Politiques de Grenoble., 2012.

¹⁷ Les bénévoles du GENEPI ont cessé d'intervenir au CD de Caen depuis 2013. La raison officielle invoquée face à notre demande fut celle d'une trop faible participation aux activités.

c) Leur morphologie sociale

C'est donc auprès de ces personnes intervenant à l'intérieur des murs qu'un travail sur les aspects de leur engagement bénévole a été mené. Il n'est pas inutile de rappeler alors certains aspects de la méthodologie de ce présent travail, et plus précisément ceux qui concernent l'étude auprès de ces bénévoles. Comme elle s'étend sur plus de huit ans dans une période de 12 ans de détention, elle s'appuie sur beaucoup d'entretiens informels et de mises en situation liées à la participation observante, ainsi que cela a été décrit au chapitre un. Pour autant, l'enquête qualitative peut être quantifiée en précisant qu'un questionnaire distribué auprès de 35 bénévoles et ayant eu un retour de 29 réponses a été distribué. 12 entretiens semi-dirigés d'une durée de 45 minutes à deux heures ont aussi été effectués et, à partir de ces 12 entretiens, de multiples petits entretiens de précision, parfois formels, parfois informels, ont pu être possibles sur des périodes allant jusqu'à plusieurs années, ce qui constitue un aspect de méthodologie assez originale¹⁸.

Le genre

Les bénévoles masculins sont majoritaires au centre pénitentiaire, à 70 % pour les 17 intervenants à l'intérieur du troisième espace de détention. Les femmes, au nombre de 4, en 2012, sont trois en 2016. Elles sont présentes essentiellement au niveau pédagogique : une propose du soutien scolaire, deux autres interviennent auprès d'une structure bénévole d'aide aux étudiants (Parcours +), et l'une de ses dernières aide à encadrer l'association ARTEC. Pour autant, cette inégalité ne se retrouve pas chez la totalité des visiteurs et visiteuses de prison, où le pourcentage de femmes est plus élevé : entre 30 et 40 %.

Il serait intéressant dans l'optique d'un travail « extérieur », d'avoir accès à des données concernant des centres de détention féminins afin de savoir si, dans de tels établissements, la tendance est inversée, c'est-à-dire si ce sont en majorité des femmes qui interviennent bénévolement à l'intérieur des murs. Sans ce travail quantitatif, il serait bien hâtif de conclure que le genre des bénévoles est directement concerné par celui de la population carcérale.

Compte tenu de la spécificité d'une haute criminalité sexuelle dans l'enceinte de l'établissement, l'hypothèse que la prédominance masculine s'explique par des appréhensions bien légitimes de la part du public féminin peut, toutefois, légitimement se poser. Mais, dans aucun des entretiens, formels ou informels, le sujet a été suffisamment abordé (mais il le fut parfois, notamment en rapport avec la peur) pour valider cette explication.

¹⁸ Le questionnaire, ainsi que des entretiens et leur script sont présentés en annexe 5.

Elle croise ses bras, se rapproche de la table et droit dans les yeux, elle me demande :

- « Alors ? D'autres questions ? J'ai tout bon, monsieur le sociologue ? »

Cette assurance qui se joue gentiment de moi¹ et de la situation m'a troublé et elle le savait. Mais ce petit jeu me confirmait dans mon impression de cette force tranquille et aimable qui émane d'elle et de comment elle pouvait en imprégner aussi les lieux.

- « Vous avez déjà eu peur, [son prénom] ?

- Peur de quoi ?

- Peur de venir, d'être ici, peur à un moment... dans une activité.

- Pas plus qu'ailleurs », m'avait-elle répondu.

Puis très vite, sans que je puisse tout noter, elle m'a expliqué que si elle a eu parfois peur, c'est pour les détenus, la tension entre eux ou les cris qu'elle entendait et leurs douleurs. Elle a même entendu une fois, dans un couloir les bruits d'une « bagarre », puis une alerte a retenti, elle est restée dans sa salle et à eu peur, oui, mais « pour ce qui arrivait aux autres » engagés dans une telle situation. [Lieu : bâtiment B, coursive second étage, un vendredi après-midi. Conflit Ali et Gérard, les baskets]

- « C'est ne pas voir ce qui se passait qui m'a fait peur. Je suis une femme qui doit regarder ce qui se passe, tu vois. »

Je lui ai rappelé alors, avec des mots hésitants, mal à l'aise que j'étais, qu'elle était dans un monde d'hommes dont beaucoup avaient été condamnés pour des actes « terribles », j'ai utilisé ce terme, envers les femmes.

- « Je n'accepte pas ce qu'ils ont fait, mais je ne les juge pas. C'est pas mon rôle. Et puis peut-être qu'en tant que femme » [...] (reconstruction sur des brides, ensuite) [Elle m'explique alors qu'« en tant que femme », venir ici c'est aussi « envoyer comme un message ». Dire que « les femmes ne sont pas que des victimes », elles sont fortes aussi pour « pardonner » ou « montrer l'exemple ». Elles peuvent servir à faire « réfléchir les détenus sur leur rapport qui ont été faussés à un moment ». Mais si ça ne se fait pas, elle le comprend aussi, « ce n'est pas mon rôle, non plus. »].

IA, second entretien (extrait), février 2011

¹ Nous n'entamions que notre troisième année de licence au moment de cet entretien.

L'âge

Exception faite des deux bénévoles du GENEPI jusqu'en 2013, qui étaient étudiant et étudiante, ainsi que des deux bénévoles (un professeur de l'université Caen Basse-Normandie et une ingénieure urbaniste faisant partie de l'équipe encadrant la structure Parcours+) qui sont en vie active professionnelle, tous les autres bénévoles intervenant dans l'établissement sont âgés de plus de 65 ans, en 2012. Depuis, avec la médiation

animale,¹⁹ une bénévole âgée d'une quarantaine d'années est aussi présente. L'enquête nationale de France Bénévolat²⁰ précise bien que c'est dans cette tranche des plus de 65 ans que se situe l'investissement bénévole le plus important, et cela essentiellement pour des causes de disponibilité liée à la retraite professionnelle. Mais cela ne suffit pas à confirmer qu'il en est aussi ainsi dans l'engagement en détention. On peut aussi constater la continuité d'un historique d'activités bénévoles qui bifurquent vers le milieu carcéral pour des raisons autres, comme des rencontres fortuites, ou bien une distanciation souvent évoquée, un recul par rapport aux considérations du stigmatisme carcéral par des personnes qu'un parcours de vie incite à plus de circonspection. Sans attester du truisme qui attribue une sagesse à l'âge qui s'affirme année après année, il n'en reste pas moins que les conditions qui rendent « tranchée » la perception du monde carcéral ne sont plus les mêmes, qu'elles sont interrogées avec plus de distance quand les bénévoles plus âgés se trouvent face à l'éventualité de rencontrer le monde carcéral. Une posture clivée, très proche du déni social de la déviance et de ses acteurs, empêche, selon les dires des bénévoles interrogés à ce sujet, qu'une tranche de la population plus jeune se porte vers l'univers de la prison. Cela serait bien sûr à étudier avec précision, dans le cadre d'un travail sur une échelle nationale.

Niveau d'études et catégories professionnelles

Les bénévoles qui s'investissent à l'intérieur du Centre de détention de Caen, à de rares exceptions²¹, ont un niveau d'études supérieur à bac + 2 et ont exercé ou exercent leur activité professionnelle en tant que « Cadres et professions intellectuelles supérieures²² ». En ce qui concerne le secteur pédagogique, sans grande surprise, et conséquemment à l'activité, de nombreux professeurs à la retraite de niveau lycée ou universitaire dominant. La catégorie sociale « ouvrier et employé »²³ est largement sous-représentée, ce qui peut s'expliquer par les compétences culturelles ou socio-éducatives demandées par les activités proposées et cela rejoint les remarques faites dans l'enquête France bénévolat²⁴ à propos des spécialisations dans l'engagement bénévole et la sélection sociale qui en résulte, dite « par le haut ». C'est aussi dans cet espace socioprofessionnel que se retrouvent les professions proches du « care », de l'éducation et de la culture. Comme le précise Philippe Combessie :

19 Association qui intervient en détention en amenant un ou deux chiens à la rencontre des détenus qui en font la demande, ou qui sont incités par leur CPIP à la faire. Cela concerne prioritairement des détenus âgés ou qui sortent rarement de leur cellule.

20 Voir notamment : *La situation du bénévolat en France en 2010*, France Bénévolat, 2010 ; Jacques MALET, *La France bénévole*, CERPHI - France Bénévolat - Caisse d'Épargne, 2006 ; Dominique THIERRY, *La place des femmes dans la vie associative française*, France bénévolat, 2008. Une synthèse de cette enquête est présentée en annexe.2 (a à d)

21 Une seule exception, jusqu'en 2013, le cas d'une bénévole n'ayant pas fait d'étude au-delà du BEP.

22 Groupes socioprofessionnels 3, catégories 31 à 38. Consulter : *Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles 2003*, Insee, 2003.

23 Groupes socioprofessionnels 5 et 6, *ibid*, Insee, 2003

24 *La situation du bénévolat en France en 2010...*, *op. cit.*

« En règle générale, le nombre d'agents qui interviennent de façon bénévole est là pour l'attester, c'est au sein du groupe "socio-éducatif" qu'on trouve le plus de personnes qui ont été, à un moment ou à l'autre, attirées par la prison.²⁵ »

La proximité géographique

Dans ce même ouvrage, Philippe Combessie reconnaît que pour les intervenants externes, par exemple, les bénévoles, on ne peut pas parler de stratégies résidentielles, car, dans la majorité des cas, le choix du lieu de résidence précède celui du choix de leur intervention en détention. Mais il précise, cependant :

« Le bénévolat en terre de mission carcérale suppose qu'une distance spatiale vienne redoubler la distance sociale. [...] Ceux qui interviennent en prison ne sont pas les voisins les plus immédiats de l'établissement »²⁶.

Or, l'étude locale des bénévoles en lien avec l'établissement affiche le contraire. La grande majorité des intervenants bénévoles habitent la ville de Caen, donc à proximité du centre pénitentiaire, ou dans la proche agglomération caennaise. Cette distanciation attestée par Philippe Combessie est complexe et lui-même reconnaît qu'elle mériterait une étude approfondie au-delà de simples considérations de niveau culturel, socioprofessionnel et de distanciation sociale.

Mais, concrètement, il n'a pas été noté chez les bénévoles que cette proximité pose problème en cas de rencontre avec les détenus libérés ou en permission. Cette absence d'inquiétude formulée est à l'image de la « paix » qui règne dans l'établissement entre les bénévoles et les détenus. Grâce à cette proximité pacifiée, il arrive fréquemment que des détenus ayant suivi des activités bénévoles dans l'établissement restent en contact avec les personnes qui les animaient. Ces contacts peuvent prendre la forme de simples rencontres, fortuites, mais assumées dans leur convivialité, ainsi que des rendez-vous, des soutiens administratifs ou éducatifs.

Une étude précise et quantitative serait à mener sur les visiteuses et visiteurs de prison intervenant dans l'espace intermédiaire de détention tel que la modélisation spatiale le définit, afin de vérifier si, chez eux et chez elles, cette particularité de proximité avec l'établissement et les détenus est assumée ainsi aussi. Pour ce qu'il en est des témoignages recueillis sur des années, provenant des bénévoles ou détenus, ils confirment en majorité de tels aspects même si quelques-uns montrent que certain(e)s bénévoles ne souhaitent pas « exporter » leur relation avec les détenus ailleurs que dans le lieu et le moment de l'activité qui les engage avec eux. Il est à retenir que, dans ces cas rares, ce sont pour la plupart (mais pas seulement) des bénévoles intervenant dans l'espace intermédiaire de la détention, plutôt que celles ou ceux qui sont impliqués dans le troisième espace carcéral, qui se positionnent ainsi.

25 Philippe COMBESSIE, *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale.*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/ Les Éditions ouvrières, 1996, p. 98.

26 *Ibid.*, p. 100.

« Quand on a appris à se connaître, avec toutes les années, ça ne me pose pas de problèmes de croiser un détenu dans la rue et de lui serrer la main. J'oserai pas ne pas le faire. Je serais gêné ! »²⁷

Il faut préciser à propos de cet aspect de la convivialité extra-muros, que l'opportunité du bénévolat, dans une optique d'offre de service, dépend aussi de l'emplacement du centre de détention par rapport aux possibilités d'accès offert à la collectivité publique. C'est le plus souvent dans les établissements installés à proximité des grands centres urbains qu'il se développe. Quand la prison est très excentrée, il est plus rare, plus irrégulier. Dans les établissements les plus isolés, cette ouverture est souvent de faible importance et ne permet pas de contacts aussi fournis entre les personnes incarcérées et des acteurs de la vie culturelle ou économique venant de l'extérieur. Dès lors, la notion de proximité ou de distances est à décliner en conditions d'accès, de facilité de transport et de leur fréquence²⁸.

d) Quand les pourquoi sont des comment

Lorsqu'elles sont soumises à l'injonction d'émettre une cause ou une raison, les sources de l'engagement bénévole en milieu pénitentiaire sont difficilement formulées par les acteurs qui ont à en rendre compte. Cela illustre une complexité des motivations, qui ne saurait se réduire à une seule explication et à sa forme structurée, exigée par sa mise en discours lors d'un entretien. Il importe d'attester de ce droit à la complexité qui n'est pas de l'oubli, qui n'est pas de l'indécision ni une incapacité chez les personnes à prendre du recul sur leur activité, et de porter l'attention sur les modalités de ces engagements. Comme le précise Howard S. Becker, cette translation du « pourquoi » vers le « comment », présente l'avantage de contourner ce sentiment d'imprécision provoqué par la maladresse d'un pourquoi de la part de l'enquêteur chez un sujet, imprécision qui peut entraîner une réaction de défense.

« En interviewant les gens, je me suis rendu compte que je déclenchais systématiquement chez eux une réaction de défense lorsque je leur demandais pourquoi ils faisaient telle ou telle chose. À l'inverse, quand je leur demandais comment telle chose s'était produite [...] Je constatais que mes questions "fonctionnaient" correctement »²⁹.

Une fois cet aspect intégré et appliqué, les origines de l'engagement bénévole en milieu pénitentiaire peuvent alors être précisées par des modalités apportées par ces « comment ».

Ces comment mettent du sens sur la relation proposée par la démarche de recherche. Ils expriment une compétence chez l'acteur à émettre un discours et du sens sur ses activités, et cette compétence ratifie celle du chercheur à l'estimer sans tomber dans la fosse insondable des pourquoi.

27 H, bénévole à l'intérieur de l'établissement, décembre 2015.

28 Indéniablement, une ville comme Caen offre toute une gamme de mobilité en matière d'infrastructure routière et de moyens de locomotion, individuels ou collectifs, qui élargit la zone de proximité d'intervention bénévole.

29 Howard S. BECKER, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères/Guides », 2002, p. 104.

Le moment de l'engagement

L'une de ces modalités du comment concerne le moment précis de l'engagement qui peut prendre la forme d'un moment « *déclencheur*³⁰ » souvent lié, d'après l'analyse des propos recueillis, à une rencontre avec une ou un autre bénévole exerçant déjà une activité à l'intérieur d'un centre pénitentiaire. Dans un cadre associatif où la demande d'engagement peut être initiée par la structure elle-même, ce moment de la décision à s'engager peut sembler plus aisé et évident. Les échanges entre les membres avec des interactions suscitant anecdotes de terrain, réflexions éthiques ou politiques, s'y prêtent. Mais il n'en est rien. À l'intérieur de l'association, l'adéquation entre le moment de l'engagement dans un lieu précis et les besoins exprimés par les structures ne se rejoignent pas toujours. Des membres peuvent ne pas se sentir prêts, choisir de s'investir ailleurs qu'à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire, tout en œuvrant pour ce milieu. C'est le cas des nombreuses associations qui interviennent dans l'espace d'activité situé hors des murs, selon la représentation schématique carcéralocentrée présentée pour ce travail.

Dès lors, ce moment de l'engagement est une convergence où se mêlent le vécu de la personne, ses disponibilités actuelles, aussi bien familiales que professionnelles, ses dispositions politiques et éthiques, et jusqu'à son état de santé. Le moment de l'engagement est autant révélateur d'« un moment de vie » du bénévole, que celle d'une cartographie du réseau de ses contacts qui l'amèneront à s'investir.

La contingence revient régulièrement dans les propos recensés des bénévoles sur les raisons de leurs engagements. Cependant, ce n'est jamais une contingence qui fait l'économie d'une explication, mais plutôt qui intègre celle-ci dans la décision et, dès lors, pense d'une façon pragmatique le comment et les conditions attendues puis vécues de cet engagement.

« Je savais que je voulais faire quelque chose, me rendre plus utile à la retraite. Mais je ne savais pas exactement quoi. Puis j'ai rencontré X qui m'a parlé de ce qu'elle faisait ici, avec vous, en détention. »³¹

Les bénévoles cherchent plus des comment que des pourquoi. Ce hasard est comme une prise de risque qu'ils peuvent prendre, un pari curieux sans perte, un possible rendu possible. Et ce sont toujours les conditions qui le permettent qu'explicitent les bénévoles. Leurs âges, la retraite, les enfants qui s'en sont allés, l'aisance financière, etc.

Mais ce moment de l'engagement, quand bien même il se prend dans la contingence d'une rencontre, d'une période de vie propice ou d'un contexte approprié, ne se fait jamais sur un coup de tête. Il peut « prendre tout son temps » avant de s'affirmer par un processus de réflexion que permettent, entre autres, certaines associations qui incluent cette

³⁰ Terme utilisé par plusieurs bénévoles.

³¹ C, bénévole, octobre 2015.

préoccupation dans leur formation. C'est le cas de l'ANVP et du GENEPI, par exemple qui forment leurs futurs membres et les informent des conditions qu'ils seront amenés à rencontrer³². Dès lors, l'engagement mûrit, s'affirme au contact de professionnels ou d'autres bénévoles expérimentés qui lui donnent une dimension concrète et descriptible. Mais, pour les mêmes raisons, car la formation ou l'information sont aussi faites pour cela, l'engagement peut être remis en cause et ne se poursuit pas, les personnes reconnaissant que ce type d'investissement ne leur correspond pas.

« J'en ai connu qui après la formation ont réfléchi et ne se sentaient pas prêts pour ça. Parfois il faut aussi les décourager, car on sait que ça ne va pas aller. »³³

Des démarches individuelles plurielles

L'idée de « *démarche individuelle* »³⁴ est revendiquée par la plupart des bénévoles étudiés, y compris par ceux-là mêmes qui attestent d'un engagement qui s'est construit sur un réseau de contacts ou une structure, associative ou politique. Et somme toute, c'est à soi-même que le bénévole est confronté. Quand il est amené à considérer son engagement dans le cadre des entretiens ou des questionnaires qui libèrent sa parole et sa réflexion, la démarche individuelle est systématiquement invoquée, qu'elle résulte d'un choix ou du résultat d'une contingence. Mais cette démarche n'est jamais plus approfondie que son affirmation. Même en supposant chez des bénévoles ayant une pratique religieuse des dispositions favorables à leur engagement, cela n'était pas invoqué comme la raison la plus importante. Plus exactement, si l'aspect religieux fait partie indéniablement d'une démarche individuelle, il n'est jamais explicité seul, mais toujours associé à d'autres aspects qui n'en sont pas de simples conséquences : citoyens, humains ou relationnels. C'est encore la complexité du sujet qui est affirmée, dans cette tentative de considérer des raisons identifiées à l'engagement, mais à ne jamais s'en satisfaire au nom d'un noyau identitaire qui ne saurait être ainsi « décortiqué ». La pluralité des explications est bien saisie par le bénévole et cette complexité dans la mise en sens de son engagement fait sens, elle aussi. Elle conduit à une puissante revendication identitaire adressée à autrui qui tente de la saisir : ne jamais parvenir à être compris dans ses motivations par qui que ce soit, quand on n'y parvient pas déjà soi-même, mais que cela compte cependant, que de s'y essayer, surtout à plusieurs.

Cela replace aussi les questionnaires et les entretiens dans une autre perspective qui n'était pas prévue lors de leur préparation et qui dépasse le sujet de la motivation et de la complexité : l'effet émergent du temps spécifique de la relation entretenue grâce à eux. C'est en laissant les aspects de cette démarche individuelle en gestation libre sur toute

³² Voir en annexe 4.b : « Visiteur de prison : procédures et modalités d'engagement. »

³³ AL, bénévole, à propos des séances de formation de l'ANPV. Mars 2015

³⁴ Termes récurrents recueillis dans les entretiens et les propos informels des bénévoles.

l'étendue des rapports avec les bénévoles, et cette étendue se compte en années, que ces aspects se sont constitués chez certains, grâce à la pertinence de leur introspection. Une démarche individuelle est un parcours de vie qui ne se saisit qu'avec le temps de son appréhension qui est aussi un parcours pour tous ceux qui ont à s'y pencher.

Mon don est-il gratuit ?

« Non », alors que je croyais que « oui ».

Le choix de l'informatique comme trame de mon bénévolat, m'a fait apparaître que j'avais besoin de me maintenir à un niveau correct dans mon ancien domaine professionnel. Préparer des cours, aider des étudiants, dépanner, etc. m'oblige à me former. Ce n'est donc pas seulement « don », mais aussi « moyen ». (Ces cours à donner, ces dépannages, etc., me servent en fait de prétexte pour me former).

Les bons résultats de mes élèves : pourquoi cela me satisfait ? Est-ce seulement pour eux ? Mon élève sociologue m'a fait prendre conscience que c'était aussi parce que cela me confortait dans une certaine réussite d'enseignement.

Quand je lance des idées (ex. : Ancre+), je me dis que c'est pour leur réussite (examens, réinsertion, etc.), mais est-ce vraiment pour cela ? Je n'ai pas envie que l'on me vole mon idée. Si ce don était entièrement gratuit, cela ne me gênerait pas (ex. : téléchargements attribués à Parcours + cf. : note du 5 février 2014)

Est-on vraiment dans l'attitude du don ? Les analyses dans lesquelles j'ai été poussé, m'ont fait prendre conscience que je n'étais pas dans l'humilité supposée, mais que j'avais quelque part un certain besoin d'être reconnu, dans certains cas.

Document écrit, H, bénévole, janvier 2016¹

¹ Intégralité du document consultable en annexe. 3.B

Cet exemple indique combien les bénévoles savent saisir les opportunités de rationaliser leur engagement quand leur sont laissés le moment et le contexte pour le faire. Cette compétence wébérienne accordée aux sujets à émettre du sens sur leurs actions et leurs valeurs est une rationalité réflexive qui prend son origine dans une demande extérieure de description des activités, des comment, et aboutie à une recherche personnelle de pourquoi.

Poursuivre une activité

Mais quand elles sont clairement explicitées en matière de modalité, pour les besoins immédiats de l'enquête ou comme point de départ vers un parcours introspectif, les acteurs en disent tout de même beaucoup sur leur motivation, et celle de poursuivre une activité au-delà de la retraite est clairement affirmée par beaucoup. C'est une constatation statistique, le public de bénévoles intervenant au centre pénitentiaire de Caen est essentiellement un public de retraités. Le rapport à la cessation de l'activité professionnelle et la continuité

d'une activité bénévole qui deviendrait alors son pendant, était déjà établi dans l'enquête France bénévolat et se confirme ici. Cela se vérifie en ce qui concerne le public enseignant qui, ainsi, continue à offrir compétence et savoir que la retraite ne saurait gommer. Pour autant, en ce qui concerne des bénévoles déjà impliqués dans un autre bénévolat que celui dédié à la détention, ce moment de la retraite est une période charnière qui porte à agir vers la détention. Si le temps disponible est invoqué pour expliquer cet engagement, la distanciation vis-à-vis de la déviance, permise par « *l'expérience de vie* »³⁵ liée à l'âge et évoquée précédemment, revient souvent dans les explications des bénévoles. Une « *maturité de vie* » est revendiquée par les acteurs eux-mêmes, une appréciation opérée à la fois sur leurs valeurs morales, politiques, religieuses, qui les amène à s'interroger sur eux-mêmes et par conséquent sur autrui. Beaucoup de témoignages recueillis ou proposés par les bénévoles attestent de ce phénomène de distanciation et de conscientisation, traduit par des expressions comme « *le bilan* », « *le parcours* », « *prendre du recul* ». Dans nombre de cas, il apparaît que ce nouveau positionnement, à la fois social et personnel, permet une meilleure appréhension de ce qui, dans des conditions précédentes, était ignoré, rejeté, ou accepté mais sans questionnements. Plus précisément, dans les entretiens, ainsi que dans les discussions plus informelles du quotidien des activités, ressortent des propos qui indiquent comme une comparaison de parcours de vie entre les bénévoles et celui des détenus vers lesquels s'adressait leur action. Cette comparaison souligne une prise de conscience des inégalités constatées, mais aussi d'une sorte de « jeu du hasard » qui aurait pu faire d'eux, à leur tour, des détenus. Cette image de « *roulette russe* » du destin, ces « *ça aurait pu être moi* », ou « *ça peut arriver à tout le monde* » sont récurrents³⁶. Cela nécessite une certaine étendue de parcours de vie, pas toujours aussi longue que celle de la retraite, car relative à chaque individu, pour porter sur autrui et soi-même de telles interrogations ou une si forte empathie envers les « *accidentés de la vie* »³⁷.

« *J'ai tellement rencontré de personnes ordinaires en prison. Certains auraient pu être des collègues dans ma vie professionnelle. Personne n'est à l'abri de ce genre d'accident.* »³⁸

Nombre de travaux l'attestent³⁹, un moment de vie aussi saillant que la retraite représente une de ces opportunités altruistes de continuité d'activité. Éclairés par des acquis qui les confortent, autant que par de nouvelles perspectives qui les rassurent sur leur pérennité et leur utilité, les bénévoles se positionnent en termes de capacité et de possibilité. C'est désormais au regard des considérations de santé qu'ils conditionnent et projettent alors leur engagement.

³⁵ Les termes en italiques et entre guillemets sont directement issus d'entretiens divers avec les bénévoles.

³⁶ Cet aspect concernant « *les aléas de la vie* » fera l'objet d'une mise en perspective plus en avant dans ce chapitre.

³⁷ AL, bénévoles, mars 2013

³⁸ M, bénévole, novembre 2015.

³⁹ Dominique THIERRY, *L'engagement bénévole des seniors : une implication réfléchie !*, France bénévolat - sécurité sociale l'assurance retraite. CNAV, 2010.

Poursuivre un statut

Conséquemment à cette velléité de poursuite d'activité, certains bénévoles, plus précisément celles ou ceux qui se retrouvent à la retraite du secteur éducatif, perpétuent aussi leur statut d'enseignant qui est un des moteurs de leur engagement bénévole. Cette remarque s'est affirmée et validée par la participation aux activités bénévoles sur plusieurs années, pour certain cas et d'autres sur plusieurs mois. Ce n'est que rarement à travers leurs propos dans les entretiens, ou leurs réponses dans les questionnaires, que cet aspect se valide; il prend toute sa dimension par la participation observante aux activités⁴⁰.

Ainsi, en fut-il de ce suivi pendant plusieurs mois⁴¹, du cours de ce bénévole qui s'adressait aux six détenus qui participaient à son activité comme s'il s'agissait de ses élèves, lorsqu'il enseignait professionnellement. Cela allait même jusqu'à des lapsus, ou des phrases typiques : « *on a déjà vu ça la semaine dernière, les enfants!* », qui faisaient rire tout le monde, car personne n'était dupe de ce qui se jouait. Au contraire, le public recherchait cette relation qui n'avait rien d'infantilisant. Elle reflétait la convivialité ainsi établie. Les détenus, projetés dans cette représentation scolaire, jouaient le jeu à la perfection tout en étant conscients, précisément, du plaisir à s'extraire de leur position carcérale et à baigner dans une nostalgie de classe bon enfant.

Dans la majorité des cas observés en huit ans, il a été constaté combien ce capital professionnel acquis enrichit grandement l'investissement bénévole et réciproquement. Mais la particularité des interactions créé par le contexte carcéral et ses acteurs entraîne une modestie à propos de leurs statuts passés de la part des bénévoles qui se reporte plutôt sur le présent d'un relationnel convivial. Comme dans un tel univers, le statut des professionnels, par l'encadrement, le judiciaire ou l'enseignement, reste fortement marqué par les nécessités intractives de l'institution, cela conduit à l'imposer aux détenus sous des formes et des manifestations qui tiennent du rapport de forces. Or, ce rapport d'imposition de statut n'est que rarement investi par les bénévoles.

e) L'engagement bénévole en action : formes et modalités

Comme indiqué précédemment, plusieurs types d'activités bénévoles sont possibles en milieu carcéral. Par souci d'une meilleure clarification de ces types d'intervention, la spatialisation construite pour l'étude montre qu'à l'intérieur de l'établissement lui-même, les engagements bénévoles se situent dans le secteur socio-éducatif, culturel, ainsi que celui de l'aide et du réconfort spirituel. Il est important, au-delà de cette simple typification et

40 Nous avons aussi ainsi suivi les cours d'enseignants « professionnels » intervenant au CD, ce qui nous a permis d'observer, entre autres, cette continuité de statut, revendiqué par les bénévoles.

41 Année 2011/2012.

d'une description formelle de ces activités, de caractériser précisément les formes et les modalités de ces manifestations bénévoles à l'intérieur du centre de détention.

Le polybénévolat

Le polybénévolat est une des caractéristiques rencontrées chez beaucoup de bénévoles intervenants dans l'établissement. Il prend deux formes : un polybénévolat pénitentiaire, et un autre, où l'engagement envers le milieu carcéral n'est pas exclusif.

Quand il concerne l'activité en centre pénitentiaire, ce polybénévolat comprend l'engagement bénévole à l'intérieur du secteur intermédiaire et celui qui est dans la partie liée à la détention. Ainsi, une grande majorité des bénévoles intervenants dans l'espace de détention sont aussi des visiteurs de prisons. Dans ce cas, il est pertinent de connaître l'antériorité de l'une des activités sur l'autre, car cela devient une caractéristique de l'engagement. Bien que ce ne soit pas systématique, force est de constater que c'est l'engagement dans l'activité de visiteur de prison qui amène ensuite des opportunités d'intervention dans un investissement à l'intérieur du secteur de la détention. Ce premier engagement de visiteur est, pour beaucoup des bénévoles, un excellent moyen d'appréhender le monde carcéral et ce, entouré par les bénéfices d'une formation et d'une expérience apportées par une structure associative solide telle que l'ANVP. Cette première activité permet, aussi, de créer un réseau de contacts à travers des réunions, des groupes de parole, où se constatent les besoins et les demandes à l'intérieur du milieu carcéral et qui entraînent alors, de la part de certains, un engagement différent, plus spécialisé, et en complément du premier. Dans ce type de polybénévolat, sont constatées des origines d'investissements qui apparaissent générés par la structure associative, où la personne répond à des demandes formulées par les besoins de l'association, mais qui sont, comme l'attestent les entretiens, essentiellement issus d'interactions concrètes entre les membres. Cette entrée typiquement *simmelienne*⁴² dans un cercle de socialisation particulier produit des effets émergents internes et externes. C'est par leurs échanges d'expériences et la mise en discours de celles-ci que les membres bénévoles s'informent les uns des autres, et que se crée une dynamique qui peut répondre à des besoins particuliers constatés en milieu carcéral et trouver un public pour s'y intéresser. Mais d'autres exemples d'engagements montrent que ce n'est pas par leur affiliation à une association que les visiteurs de prison s'engagent plus en avant, spatialement parlant, dans l'univers de la détention. La régularité des rencontres entre visiteurs et détenus constitue aussi des opportunités d'intervention, car ces derniers, en exprimant leur vécu carcéral, mettent à jour des manques et des possibilités d'adéquation entre compétence et besoin. Il y a

⁴² Georg SIMMEL, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2010.

même des exemples où c'est le personnel de l'établissement (structure d'enseignement et culturelle, administration ou encadrement) qui sollicite l'éventualité d'un engagement particulier auprès d'un visiteur, dès lors qu'une bonne relation s'est établie et que besoins et demandes transparaissent dans la convivialité des interactions régulières.

L'autre type de polybénévolat est caractérisé par des engagements qui se font au sein du milieu carcéral, quels que soient les secteurs spatialisés d'interventions, et dans d'autres structures associatives ou d'autres activités qui ne sont pas définies comme étant particulièrement spécialisées dans ce domaine. Dans ce cas, l'activité en milieu carcéral est souvent présentée, par celles ou ceux qui l'exercent, comme un investissement parmi d'autres, exercé dans une vie bénévole plus diversifiée, qu'elle soit associative ou individuelle.

La distinction entre ces deux types de polybénévolat est pertinente, car elle est assez représentative des deux grands axes qui se sont dégagés d'un travail opéré sur l'étude historique du bénévolat en milieu pénitentiaire⁴³ français. En effet, le premier axe est issu de l'intervention caritative religieuse ou laïque. Il correspond à ce polybénévolat qui considère l'investissement dans le milieu carcéral comme faisant partie d'une démarche plus large dans le domaine de l'aide et de l'assistance.

Par contre, le deuxième axe, historique, qui concerne des aspects essentiellement revendicatifs en matière de droits, de dignité, et de modes de vie en détention, correspond plus à cette forme de polybénévolat dont les activités se centrent sur le milieu carcéral.

Il ressort ainsi du travail d'analyse des données qualitatives recueillies, un discours généraliste d'une portée plus politique et revendicative chez les bénévoles essentiellement investis dans le champ associatif de la détention, et un discours plus humaniste et individualisé chez ceux dont les activités ne sont pas exclusives au monde carcéral⁴⁴.

Pour autant, dans le quotidien des investissements, ainsi que dans les prudences à prendre pour en rendre compte, cette distinction est non seulement à modérer, mais elle est inappropriée s'il n'est pas précisé qu'il n'y a pas d'exclusivité des discours, des actions et des motivations, mais qu'ils se mêlent constamment. Quelles que soient leurs intentions ou leurs orientations, la plupart des bénévoles sont attentifs à ne pas laisser paraître ces préoccupations personnelles d'engagement, qu'elles soient politiques et/ou caritatives.

La régularité

La régularité des actes du quotidien ponctue, pour une grande partie, la vie du détenu, et les modalités de son enfermement sont elles aussi régies par une régularité stricte. Dès lors, il en est de même pour les activités bénévoles dans l'institution, dont la régularité est planifiée et affichée aux yeux de tous sur des panneaux d'information.

43 Travail réalisé dans le cadre d'un mémoire de licence. Référence disponible en bibliographie, ainsi que des sources retraçant cet historique.

44 Observation faite avec le logiciel Tropes© sur 14 entretiens avec des bénévoles.

La fréquence des activités bénévoles dans l'établissement se présente sous trois formes :

- Une *forme unique*, où l'intervenant bénévole ne se présente qu'une fois dans le cadre de son activité. Cela peut être le cas, par exemple, d'un événement culturel particulier auquel la direction de l'établissement souscrit, (par l'intermédiaire du CPIP et de son représentant du service culturel, d'un partenariat institutionnel, etc. Mais cela peut être aussi tout simplement un engagement bénévole qui, devant la réalité carcérale, décide de plein droit de ne pas se poursuivre.
- Une forme ponctuelle, mais sur une fréquence de plusieurs interventions, qui délimite le cadre de projet circonscrit à son objet premier et cesse donc, une fois celui-ci atteint (sportif, culturel, information sanitaire, etc.)
- Une forme régulière, tout au long de l'année, ou sur plusieurs années, par exemple certaines activités bénévoles pédagogiques, assurées par les mêmes bénévoles ou par un renouvellement annuel de ceux-ci (le GENEPI).

Cette dernière représente l'essentiel des interventions proposées à l'intérieur des locaux de détention.⁴⁵ Ces trois formes ne présentent donc pas les mêmes modalités de fonctionnement ni les mêmes types d'engagements bénévoles. Il convient donc d'être attentif à leur spécificité dans la méthodologie d'étude et d'adapter nos propres approches en conséquence. Cependant, ce sont les bénévoles des deux dernières formes de fréquence qui ont le plus fait objet de notre étude et cela pour des raisons pratiques d'organisation. Pour autant, il ne saurait être question de minorer l'engagement bénévole unique et prétendre que seuls ceux qui s'inscrivent dans une certaine durée ponctuelle ou régulière méritent attention. Le choix des modalités d'étude ne doit pas être confondu avec une valeur attribuée subjectivement aux modalités des activités elles-mêmes ni aux acteurs qu'elles entraînent.

Dans le domaine pédagogique, comme dans celui du culturel ou de l'aide aux détenus, les bénévoles sont assujettis à un emploi du temps qu'ils respectent dans la mesure du possible, tout comme les autres intervenants rémunérés. Dans les entretiens et les observations, il est apparu que cette régularité est chez eux revendiquée tout autant que l'activité elle-même. Elle atteste de la valeur de l'engagement, celle d'un « *contrat moral* », « *un devoir de présence* »⁴⁶ comme cela a été noté dans leurs propos. Et la valeur de cet engagement est directement adressée aux détenus, sans être explicitée, à travers cette régularité, alors que, vis-à-vis de la direction, elle se présente comme étant de type formel et contractuel.

⁴⁵ Pour autant, il s'agit des activités bénévoles. En ce qui concerne l'ensemble des activités socioculturelles proposées sur une année, le nombre d'activités ponctuelles auprès des personnes rémunérées est plus important.

⁴⁶ Termes utilisés par des bénévoles.

Temps de l'institution

Le temps d'intervention des bénévoles est régi à l'intérieur de l'établissement par le cadre des horaires de circulation des détenus puisque leur action s'adresse à ceux-ci. Par conséquent la présence des bénévoles à l'intérieur des murs a lieu entre 9 h 15 et 11 h 30 le matin et 14 h 30 et 18 h 30 l'après-midi. Mais l'essentiel des interventions et des présences des bénévoles a lieu l'après-midi. Le temps de leur présence est celui imparti à leur activité, c'est-à-dire régenté par leur emploi du temps. C'est aussi le temps de l'institution. Une fois l'activité dans leur créneau horaire effectuée, ils libèrent le lieu pour d'autres bénévoles ou d'autres intervenants rémunérés. Ils ne s'attardent pas plus d'une dizaine de minutes avant de quitter l'établissement, échangeant quelques propos avec des détenus ou des surveillants.

Les détenus sont particulièrement sensibles à cette régularité, comme ils le sont à toutes celles qui ponctuent leur vie carcérale. Il n'est pas rare d'observer dans les coursives plusieurs détenus, patientant devant la porte close d'une salle encore vide où est planifiée une activité bénévole, parfois un quart d'heure avant que celle-ci ne débute. D'autres encore n'hésitent pas à venir consulter le planning des activités très régulièrement, alors qu'ils fréquentent depuis longtemps déjà les salles et connaissent leur emploi du temps. L'un d'eux, interrogé à ce propos, s'exprime ainsi :

« Je sais pas, au cas où elle arrêterait. »⁴⁷

Temps de la fidélité

Ainsi, la fidélité des bénévoles à s'acquitter de la présence régulière qu'entraîne leur engagement actif est aussi pour les détenus un gage de sérieux de l'activité ; elle influe sur la qualité de celle-ci et peut amener chez ceux qui la pratiquent, de l'appréhension qu'elle n'ait plus lieu ou qu'elle soit reportée. Ce double aspect, fidélité et appréhension se construit avec le temps, et par conséquent ne se retrouve pas dans le cadre d'une action qui n'a lieu qu'une fois, ou ne se présentant que sur quelques séances⁴⁸.

Cette importance de la régularité de l'activité se retrouve aussi avec les intervenants rémunérés et cela jusqu'à ce que le statut de ceux-ci soit clairement établi par les détenus entre ceux qui sont bénévoles et ceux qui sont rémunérés. Quand le statut est identifié, par exemple pour un enseignant rémunéré, une absence dans la régularité déclenche plus de mauvaise humeur, de frustration d'un service non rendu que cette sourde interrogation à propos de la cessation éventuelle d'une activité bénévole. Toutefois, cette dernière remarque est à relativiser en fonction de la qualité de la relation établie entre les détenus et l'intervenant,

⁴⁷ M, 38 ans, à propos d'une bénévole proposant des cours de comptabilité. Mai 2012

⁴⁸ Même si pour ces dernières, un regret que les séances ne se prolongent pas est souvent manifesté autant par les détenus que les intervenants ponctuels. Souvent, des promesses de renouvellement de l'activité, face au bon accueil reçu sont formulées. C'est ainsi qu'une activité cinéma/histoire de 6 séances initiée en 2012/2013 par un professeur d'histoire de l'université de Caen Basse-Normandie a été reconduite l'année suivante.

qu'il soit bénévole ou rémunéré, car la complexité des interactions intractives propose aussi des engagements relationnels qui comblent les insatisfactions fonctionnelles, comme celle des absences ou des retards du personnel dans une activité.

La durée

Alliée et cause de la régularité, la durée de l'engagement est une des particularités du bénévolat exercé à l'intérieur de l'établissement. Elle est de *sept ans* en moyenne chez les bénévoles étudiés et va jusqu'à *onze ans* pour l'un d'entre eux⁴⁹. Au même titre que la régularité, cette longue durée assoit la légitimité de celles et ceux qui s'investissent aux yeux de tous les acteurs du monde pénitentiaire, du détenu à l'administration en passant par les surveillants et la structure professionnelle d'enseignement. Elle fidélise les détenus par une relation stable, crée des liens de convivialité avec certains surveillants, et permet à l'administration une planification des activités sur une plus longue échelle de temps.

Pour un travail sociologique, cette durée transforme les bénévoles en dépositaires d'un savoir et d'un vécu qui complètent l'examen de leurs activités, car ils possèdent un historique de leur pratique ainsi qu'une partie de celui de l'établissement. Dans les entretiens menés avec les bénévoles, beaucoup se sont inscrits dans cette double perspective historique : celui de leur parcours à l'intérieur des murs du centre pénitentiaire, ainsi que l'évolution du lieu sur des sujets comme le personnel encadrant, la politique de formation, d'insertion ou les visées sécuritaires. Ils ont un point de vue sur la détention qualifiée par la durée, et c'est un élément important en milieu carcéral, et respecté par tous. Par les détenus qui ont leur propre notion du temps et aiment à la reconnaître à travers la durée des autres, mais aussi par le personnel surveillant ou encadrant qui partage avec les bénévoles des éléments communs de référence. Chacun des acteurs en attestant de l'historicité de l'autre lui assure sa crédibilité. « *Être là depuis longtemps* »⁵⁰, quand cela concerne un bénévole, est une remarque teintée de respect de la part des détenus et témoigne de la qualité de l'intervenant. Une participation volontaire au milieu carcéral qui s'inscrit dans le temps est un gage de considération chez ceux qui n'ont pas choisi, eux, d'y être, qui n'ont pas les mêmes raisons de s'y trouver, ni les mêmes contraintes d'y demeurer.

Peu d'anonymat

La régularité, alliée à la durée entraîne aussi une autre conséquence, constatée dans l'établissement : il y a peu d'anonymat en ce qui concerne les noms et prénoms des bénévoles.

49 Moyenne et durée posées en 2011/2012 puis recalculées en 2015 à partir de l'ensemble des bénévoles intervenants en détention, dans le 3^{ème} espace, telle que nous l'avons défini dans notre typologie spatiale carcérale.

50 Qualificatif attribué par de nombreux détenus.

Philippe Combessie considère dans l'anonymat des bénévoles, dans ces précautions qu'ils mettent à ne pas se présenter sous leur identité patronymique des :

« [...] stratégies d'un certain nombre d'agents engagés dans le soutien aux détenus et à leurs familles, qui ont pour effet d'établir ou de maintenir une distance entre les prisonniers et eux [et qui] témoignent du double mouvement d'attraction et de retrait ou de prudence qui anime les agents investis des missions socio-éducatives en prison⁵¹. »

Il n'a pas été observé de tels comportements ou de telles préoccupations. La plupart des intervenants bénévoles à l'intérieur de l'établissement sont parfaitement identifiés aux yeux des détenus. Les bénévoles pédagogiques sont nommés sur le planning des activités, les autres, investis dans le domaine culturel et social le sont tout autant dans les divers documents d'information qui sont remis aux détenus ou affichés dans les coursives. Cependant, certaines associations comme *Auxilia*, qui propose des cours par correspondance jusqu'au niveau bac, ou celle du *courrier de Bovet*, qui offre la possibilité d'échanges épistolaires, permettent cet anonymat⁵². Par conséquent cela concerne surtout des bénévoles qui n'entrent jamais dans l'établissement et qui ne s'engagent pas dans une relation de face-à-face. Leur distance géographique les rend tout aussi anonymes que leur fidélité, légitime et respectable, à la politique nationale d'anonymat de leur structure.

Pour ce qu'il en est des visiteurs de prison, tous celles et ceux qui interviennent aussi à l'intérieur du troisième espace de détention sont bien identifiés par leur nom par les détenus qui ou participent à leur activité, ou les croisent dans l'établissement. Quant aux autres visiteurs, qui interviennent donc dans l'espace intermédiaire, en l'occurrence une petite pièce d'audience minuscule, des recoupements de témoignages de détenus et d'autres bénévoles ont validé le fait que beaucoup d'entre eux sont aussi identifiés par leur véritable patronyme. C'est ainsi que, pour louer les mérites d'un visiteur de prison, les détenus utiliseront le nom patronymique de celui-ci, auquel s'ajouteront parfois des détails concernant son ancienne profession, dès lors qu'elle constitue pour eux un positionnement social suffisamment prestigieux pour qu'ils se sentent valorisés à le côtoyer dans le vécu de leur visite et à en rendre compte.

Cette absence attestée d'anonymat des bénévoles illustre à nouveau l'atmosphère éminemment pacifiée de leurs relations avec les détenus.

La plupart des autres intervenants, qu'ils appartiennent à l'administration, au secteur éducatif, social ou médical, sont identifiés de la même façon par les détenus, et ils s'identifient aussi envers eux ainsi. Dès lors, du bénévole jusqu'aux plus hautes instances de la direction, le patronyme, précédé du titre monsieur ou madame est d'usage courant et l'emporte sur la dénomination des fonctions sans pour autant que celles-ci soient ignorées. Certains bénévoles sont appelés parfois par leur prénom par quelques détenus.

51 P. COMBESSIE, *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale...*, op. cit., p. 98.

52 Et encore, nous attestons que pour l'association *Auxilia* c'est loin d'être souvent le cas.

C'est aussi le cas, peu fréquent, avec certains enseignants, voire quelques surveillants ou plus rarement quelques gradés. Pour autant, il y a une véritable différence en matière d'espaces de personnalisation à opérer entre les bénévoles et le personnel. En effet, si quelques surveillants et quelques gradés, à des moments bien particuliers, sont avec certains détenus dans des interactions telles qu'ils peuvent s'appeler par leur prénom, il est pertinent d'inscrire ces moments dans les espaces informels utiles au quotidien de l'institution. Ils témoignent de la respiration sociale, telle qu'elle a été décrite dans l'institution totalisante et d'une réalité incorporée par tous les acteurs où se jouent des stratégies de séduction tout autant que des rapports de force. Avec les bénévoles, l'emploi des prénoms caractérise des espaces de bienveillance qui n'obéissent pas à de telles contraintes. Ils attestent de la convivialité de la relation qui s'est élaborée sur le temps et de ses effets émergents concernant des domaines personnels concédés progressivement dans le cadre de la relation bénévole et dont les prénoms sont une illustration.

L'autonomie

Dans l'étude des modalités et des activités des bénévoles intervenants à l'intérieur des locaux de détention, se dégagent des formes d'autonomie dans les activités proposées que l'on peut présenter sous trois angles. Celui de l'espace, celui du projet et celui de relation avec les autres intervenants.

La première forme d'autonomie, spatiale, découle du climat relativement serein que les bénévoles entretiennent avec les détenus, à la différence de celui plus tendu avec l'autorité de surveillance. La plupart des activités régulières ne se font pas sous la faction continue du personnel de détention. Plus précisément, avant 2013, quand les activités avaient lieu dans les quatre salles d'un des bâtiments de détention, les surveillants accompagnaient les bénévoles pour leur ouvrir la porte des locaux où ils exerçaient leur activité, puis revenaient pour refermer celle-ci à l'horaire de fin prévu, ou quand cela leur était demandé par l'intervenant grâce à un téléphone interne que l'on trouvait dans chaque salle. Entre-temps, le bénévole était seul avec les détenus, au deuxième ou troisième étage, dans une des salles situées aux extrémités des coursives contenant chacune une trentaine de cellules en alignement et face-à-face. Des vitres permettaient d'avoir un regard de l'intérieur des salles directement sur les va-et-vient des détenus sortant ou entrant dans leur cellule... par conséquent d'avoir aussi la possibilité, pour le personnel encadrant ou les détenus de voir ce qui se passait à l'intérieur de la salle d'activité.

Depuis l'aménagement dans le bâtiment culturel de plusieurs salles de cours, l'autonomie spatiale s'est accrue, car les intervenants montent seuls à l'étage des salles qui ont été ouvertes au préalable ou se munissent des clés distribuées à l'entrée du bâtiment

par un surveillant. Les détenus les rejoignent ensuite ou parfois, montent avec eux les escaliers vers leurs activités. Encore une fois, tout cela se fait dans une convivialité qui étonne souvent les primo-intervenants, les visiteurs occasionnels, aussi bien que les détenus arrivants.

Une autre forme d'autonomie se retrouve dans le choix du contenu des interventions proposées par les bénévoles. Si cela est particulièrement vrai dans l'offre culturelle, c'est aussi vérifié dans l'apport éducatif où les bénévoles ne sont soumis qu'à un programme qu'ils ont eux-mêmes élaboré, souvent en concertation avec les détenus, ou tenant compte de leurs propositions. Dans le secteur éducatif, cette plasticité est grandement appréciée par les détenus et permet un rythme d'apprentissage qui n'a plus rien de scolaire, ou lié à des impératifs de progression planifiée. Pour les bénévoles eux-mêmes, cette autonomie dans le choix des interventions est hautement valorisante, car elle fait d'eux les acteurs et les concepteurs des modalités de leur engagement.

Enfin, une troisième forme d'autonomie est vécue comme négative par les bénévoles ; elle résulte de ce cloisonnement de leur intervention par rapport à celles des autres intervenants bénévoles. En effet, cette autonomie dans l'activité est aussi représentative d'une démarche individuelle dans l'engagement qui ne montre pas de dynamique ou de collaboration sur des projets communs, ou à propos de chacun entre les différents acteurs bénévoles. Il y a peu de concertation ou d'action collective dans le domaine pédagogique ou culturel, rien que de rares échanges informels entre bénévoles eux-mêmes ou avec le secteur plus large des autres intervenants, et souvent pour des raisons de modalités d'horaires et d'organisation. Pour autant, depuis l'année 2014, avec l'aménagement du nouveau lieu pédagogique, les bénévoles et les intervenants rémunérés dans le domaine éducatif échangent beaucoup plus qu'avant et une nouvelle dynamique est constatée par tous les acteurs et entretenue par le responsable de l'ULE et son assistante. Cependant, en dernière instance il reste ce sentiment insuffisant d'échange et de perspective, partagé aussi par certains enseignants et enseignantes professionnels.

Ainsi, malgré quelques tentatives de concertation timides et rares, tous les bénévoles attestent de ce problème. Quand il leur est demandé les raisons de cet état de fait, il n'y a jamais de réponse unique et confortable et il apparaît alors qu'ils l'inscrivent eux-mêmes dans une pluralité de raisons qui atrophie les possibilités d'amélioration. Certains mettent ce manque sur le compte d'une administration qui ne prend pas à son compte cette dynamique, d'autres considèrent qu'il n'y a pas de volonté chez les autres bénévoles que d'avoir un tel état d'esprit collectif, d'autres encore, reconnaissent un « *train-train* »⁵³, une régularité de leur activité qui les amène à se présenter au centre pénitentiaire dans le

⁵³ Termes utilisés à plusieurs reprises par au moins 3 bénévoles.

cadre strict des horaires et d'en sortir aussitôt après. De même, dans les réunions ou les groupes de parole des associations (ANVP, essentiellement) auxquels participent certains bénévoles engagés dans l'établissement, il n'y a pas d'élaboration de projets destinés à l'établissement lui-même, mais des débats de considérations plus générales sur le milieu carcéral, ou encore, le nécessaire « débriefing » qui consiste à se délaisser des affects ressentis en détention.

Ce dernier aspect de cette autonomie dans l'activité individualise plus avant l'engagement bénévole ; l'activité se trouve personnifiée à travers ceux qui la mènent, c'est-à-dire associée aux bénévoles qui s'y engagent. Ainsi, la qualité des interventions pédagogiques, culturelles et sociales est corrélée à la qualité intrinsèque de la personne tout autant qu'à celle de la fréquence de son investissement, mais peu de moyens de ratification de son travail effectué sont disponibles pour l'aider ou la conseiller dans son activité.

La réflexivité

Dès lors, c'est par une remise en cause régulière fondée sur l'interaction avec les détenus que beaucoup de bénévoles adaptent les modalités de leur investissement. Ils ont pour cela, malgré le manque de concertation avec d'autres de leurs collègues, un marqueur incontournable qui qualifie cette interaction : la participation. Quand celle-ci décroît, ou le bénévole propose de nouvelles activités, ou bien il connaît suffisamment son public pour savoir que celui-ci « *le lâche* » au fil du temps.

« Je ne suis pas dans la politique du chiffre. Je sais qu'avant la fin de l'année, plein vont me lâcher. Bon. Mais il faut que je fasse la part entre ceux qui partent ailleurs, ceux qui ne sont plus intéressés et ceux que je n'ai pas réussi à garder. Ce n'est pas pareil. »⁵⁴

De plus, un établissement pénitentiaire par sa fonction connaît des entrées et des sorties ; des détenus qui le quittent sont une perte pour le bénévole et cette perte n'est que rarement compensée, dans l'année, par des arrivants. Aucune activité bénévole régulière ne se termine avec le même nombre de participants qu'à ses débuts, et il y a des exemples d'activités qui se terminent avec à peine 10 % de leurs effectifs du début, quand elles ne meurent pas tout simplement avant la fin de l'année. Pour autant, l'année suivante, le bénévole est présent, fidèle au poste et sait qu'une activité qui ne se finit pas n'est pas obligatoirement signe de défaillance⁵⁵. Le droit à l'abandon existe pour les détenus, ainsi que celui d'être pragmatique et de voir dans les activités un moyen de négocier quelques jours de remises de peine supplémentaires. Plusieurs bénévoles se sont expliqués, à propos de ce public qui délaissait leur activité, pour déclarer dans

⁵⁴ MP, bénévole, juin 2014.

⁵⁵ Même constat pour les activités exercées par des intervenants rémunérés, notamment sportives et ce jusqu'à celles, éducatives, concernant un public non-engagé dans un examen scolaire final.

les entretiens que, quoi qu'il en soit, « *il leur en resterait toujours quelque chose* » et ils insistaient sur les souvenirs des échanges communs.

Très peu formés, très peu informés

Un autre aspect pertinent à relever pour illustrer les caractéristiques des interventions des bénévoles au CD de Caen consiste à interroger leur rapport à la formation et à l'information dans un lieu qui, par définition, est assujéti à des règles strictes et formalisées.

D'après les estimations basées sur les questionnaires et validées par les entretiens (ou les propos informels), 80 % des bénévoles présents dans le troisième espace de détention n'ont pas reçu de formation de la part d'une association ou d'un quelconque organisme. Cela se vérifie lorsque les bénévoles évoquent leur toute première intervention dans l'établissement. Les termes employés dans les entretiens tels qu'« *un autre monde* », « *j'en ai pris plein la poire* », « *ce fut un choc* » illustrent ce « *plongeon* » dans la réalité de leur activité carcérale. Les 20 % des bénévoles du questionnaire d'enquête qui affirment avoir reçu une formation, sont des membres de grosse structure associative comme l'ANVP ou le GENEPI, mais ils ne représentent pas l'intégralité des bénévoles dépendants d'une association. Et quand bien même les possibilités de formation existent, par manque d'informations ou d'investissements dans les structures de l'association elle-même, ils n'en ont pas bénéficié. Enfin, il convient de distinguer information et formation, et ce sont des informations essentiellement que proposent les structures associatives, ou que vont personnellement glaner (notamment sur Internet) les bénévoles.

La majorité des bénévoles « *se sont formés sur le tas* »⁵⁶ selon une de leurs expressions récurrentes, et ils ont accumulé un savoir empirique sur leur activité qu'ils revendiquent dans les entretiens comme une expérience, mais que, paradoxalement, ils n'ont pas partagé avec d'autres pour les raisons évoquées précédemment à propos du peu de concertation collective, et de partage des pratiques d'intervention avec d'autres bénévoles.

Cet aspect « *très peu informé, très peu formé* » ne concerne pas que les structures associatives. Une autre constatation concerne la rareté des sessions d'informations proposées par l'administration pénitentiaire concernant les modalités de comportement préconisées dans l'établissement. Certes, chaque personne de l'extérieur intervenant dans le centre pénitentiaire reçoit, d'une manière formelle ou informelle, des conseils de la part des autorités encadrantes, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité⁵⁷.

⁵⁶ Termes récurrents dans les entretiens formels et informels.

⁵⁷ Ils reçoivent, du reste, un boîtier d'alarme portatif et depuis 2016 un badge les identifiant comme « visiteurs (pédagogiques ou autres).

Le bouton du nucléaire

Chaque personne qui entre en détention, et qui est étrangère aux professionnels de la surveillance, se voit remettre un petit boîtier gris avec un bouton rouge, que beaucoup voient orange, au centre. Ce petit boîtier d'alarme, lorsqu'il s'est systématisé en 2015 (y compris pour les bénévoles donc) a fait bien parler de lui. [...]

- « *Attention, ça ne rigole plus, on m'a filé le bouton du nucléaire!* »¹

déclarait ainsi un bénévole en entrant dans sa salle et en posant le petit boîtier sur la table, visiblement gêné, ne sachant qu'en faire.

D'autres bénévoles, préfèrent le garder dans leur poche, ou dans leur sac², quitte à le faire sonner par inadvertance, car nous ont-ils expliqué :

- « *Je ne supporte pas de le voir, ça gâche l'activité. Je suis sûr que ça gêne aussi les détenus, un peu comme si on ne leur faisait plus confiance.* »³

La réaction des détenus est beaucoup plus discrète et fataliste. Certains, plaisaient aussi à ce sujet, désamorçant le malaise ambiant et l'un d'eux de lancer à une bénévole :

-« *Faites gaffe, avec ça vous appelez le GIGN. Les hélicos, la descente en rappel, les vitres qui vont voler, tout le bazar!* »⁴

[...] Progressivement, la présence de l'appareil est entrée dans les habitudes et l'on reconnaît les nouveaux intervenants, précisément à la manière dont ils se déplacent avec et la précaution qu'ils prennent à le manipuler au cours de leur activité.

[...] Ce qui est intéressant à noter, c'est qu'à la différence (selon nos observations) des autres intervenants qui sont aussi munis de ce boîtier, la préoccupation des bénévoles a été que cela ne perturbe pas leur activité et la relation avec les détenus. Dès lors, ils sont les acteurs munis de ce dispositif qui en ont le plus parlé avec les détenus (toujours selon nos observations), un peu pour dédramatiser cette contrainte qui s'imposait à tous et parce qu'il était important pour eux d'indiquer qu'ils la subissaient autant que les détenus. En quelque sorte, dans l'effet émergent de la relation de leurs activités, ils ont su incorporer ce petit boîtier dans une contrainte partagée avec les détenus plutôt que de s'en tenir à son aspect clivant et sécuritaire. Voilà une bonne illustration de ce que nous nommons la socialisation projective.

Carnet et notes de terrains, mars 2015

¹ L, bénévole, avril 2015

² Alors qu'ils sont censés le clipper à leurs vêtements pour le porter en permanence

³ P, bénévole, juin 2015

⁴ F, détenu, janvier 2016

Par les entretiens avec les bénévoles⁵⁸, il est apparu que ces informations, y compris celles concernant la sécurité, étaient distillées souvent de manière anecdotique et ponctuelle, selon les dispositions du personnel encadrant ou les échanges informels avec ceux-ci, au gré des pratiques des intervenants, et la plupart du temps bien des mois après le début de celles-ci.

Pour autant, tous les bénévoles attestent qu'il n'y a pas de réunions spécifiques organisées par l'administration au sujet de leur activité et destinées à leur apporter les règles élémentaires de sécurité, ou le fruit d'une compétence des lieux, qu'en tant que professionnels, ils ont acquis et qu'ils ont la possibilité de leur faire partager.

⁵⁸ Et ceci a été vérifié aussi auprès d'autres intervenants rémunérés (ponctuels ou réguliers).

Au regard de l'article D.437 du Code de Procédure pénale :

« Le service de l'enseignement, comme la charge d'aider ou de conseiller les détenus qui ont été admis à poursuivre des études personnelles, doit être assuré par des personnes qualifiées et plus particulièrement par des membres du corps enseignant qui sont affectés selon les procédures en vigueur à l'éducation nationale et ayant reçu un agrément du directeur interrégional des services pénitentiaires. Par ailleurs, le directeur interrégional peut accepter le concours bénévole que, notamment, des visiteurs de prison et des associations sont susceptibles de lui offrir. »⁵⁹

Et selon l'ANVP :

« D'une part, l'Administration pénitentiaire s'est engagée à former les visiteurs de prison, aux niveaux interrégional et local, sur l'environnement institutionnel du milieu carcéral et sur le quotidien des personnes détenues »⁶⁰.

Les propos recueillis chez les bénévoles, dans leur grande majorité, sont donc très éloignés des intentions formatrices institutionnelles.

Quoi qu'il en soit de cette question de l'information et de la formation, il n'en reste pas moins que pour les bénévoles, elle est vécue comme inexistante et que cela suffit pour qu'elle soit remise en cause de leur part ou entraîne des critiques. Du reste, la perception de ce manque ou de cette insuffisance, au-delà de sa réalité en dit long aussi sur les relations entre les bénévoles et l'administration pénitentiaires de la même manière qu'il illustre par l'exemple les pluralités des relations en détention, pluralités qui ne concernent pas que les détenus.

2. LES BÉNÉVOLES EN RELATION

C'est lorsqu'ils sont en relation avec les autres acteurs qu'ils côtoient dans leur engagement, à l'intérieur comme à l'extérieur du centre pénitentiaire, que, dans une perspective interactionniste, les bénévoles sont le mieux saisis dans leurs activités et les statuts qui en découlent ainsi que dans la richesse de leur dynamique de comportement.

Mais c'est aussi par leurs témoignages et le regard qu'ils portent sur leur entourage que s'appréhende le contexte dans lequel ils exercent, et enfin la représentation qu'ils en ont, pour eux-mêmes et pour les autres. Le bénévole est toujours en relation et il porte en lui une réflexivité sur ces relations qu'il est prompt à partager. Il est bon de rappeler d'une façon succincte les caractéristiques de ces relations et cela, décliné selon les types d'acteurs en présence.

a) Des bénévoles en interaction

Bénévoles et détenus

Parce que les détenus sont les personnes pour qui les bénévoles entrent en détention, il est pertinent de commencer par décrire les relations qu'ils entretiennent avec eux dans l'espace carcéral du CD de Caen.

⁵⁹ Art. D.437 (Décret n° 98-1099 du 8 décembre 1998), *Code de procédure pénale*, 53e éd., Paris, Dalloz, 2012.

⁶⁰ www.anvp.org/58_p_3522/formations.html

Les bénévoles sont les premiers à insister à ce sujet, mais depuis 2008 dans le cadre des observations du vécu personnel de l'auteur de cette étude cela se vérifie : les relations avec les détenus sont bonnes, pacifiées, et dès lors le contexte sécuritaire de la prison n'induit pas un caractère anxiogène quant à la sécurité physique des intervenants (quels qu'ils soient) dans l'activité au quotidien, mais plutôt une vigilance que l'expérience sait tempérer sans jamais l'endormir.

« Les gens sont étonnés, dehors, quand je leur dis qu'avec les détenus, je n'ai pas de problèmes. Tout se passe très bien, tout est calme. Et même, l'administration [...] on le sent avec les chefs[...] ils ont du mal à y croire que ça se passe si bien. Comme si... ça les agace. Ils en savent alors ils pensent que ce n'est pas normal qu'avec nous [les bénévoles] ça se passe si bien. »⁶¹

Grâce à la longévité de leur engagement, les bénévoles acquièrent une capacité d'appréciation des situations et apprennent à moduler leur attitude en fonction des individus. C'est quand ils sont engagés dans une interaction individuelle et ponctuelle avec un détenu qu'ils n'ont pas encore pu éprouver à travers la durée et la régularité de leur engagement que cette vigilance est la plus élevée. C'est la raison pour laquelle, plusieurs bénévoles ont émis le regret de ne pas être suffisamment informés par le personnel encadrant ou la Direction du comportement à risque de certains des détenus⁶².

Pour autant, il est à noter qu'il est très rare que des accidents, voire des incidents se produisent, et que des bénévoles se retrouvent dans une situation conflictuelle ou dangereuse, à la différence des relations avec les surveillants ou les gradés qui occasionnent plus de tensions et d'événements caractérisés comme violents selon les critères de l'administration. Sur toutes les années de la recherche menée en ces lieux si souvent assimilés à des nids de conflits permanents, l'auteur de ce travail n'a remarqué (par témoignages ou observations directes) que quelque cas de perturbateurs d'activités qui n'ont pas entraîné de risque immédiat, pour les personnes bénévoles. Pour l'essentiel, il s'agissait de petits conflits entre détenus, de personnes en état d'agitation émotionnelle pour diverses raisons autres que l'activité ou la présence de l'intervenant (mauvaises nouvelles familiales, fatigues, instabilité émotionnelle, manque de substance de toute sorte chez certains « accros », besoin d'attirer l'attention, etc.) Il faut compter sur le comportement modérateur des autres détenus pour créer une atmosphère qui ne se prête pas aux conflits, tel qu'ils se manifestent dans d'autres relations, notamment avec le personnel encadrant. Le groupe, par sa synergie, tempère les éventuels écarts individuels,

61 P, bénévole, juin 2014.

62 Pour autant, l'administration n'envoie pas de détenus au comportement dangereux dans les activités bénévoles. Par contre, des détenus « perturbés psychologiquement » selon les dires de 3 bénévoles, sont admis aux activités, ou encore des détenus particulièrement surveillés (DSP), amenés par des surveillants. Tous, l'autorité administrative comme les bénévoles, reconnaissent le caractère paisible des activités, y compris avec ce public, ce qui fait supposer de la part des bénévoles que c'est ce rôle « d'agent » du calme et de la pacification qui est recherché par l'encadrement qui autorise, dans une logique fonctionnaliste, cet accès « élargi » à l'activité.

cela confirme cette homogénéité de comportement et de statut qui se retrouve dans la plupart des publics engagés dans les activités proposées par les bénévoles : le calme, la recherche d'une convivialité ostensible, bref, tout ce qui chez le détenu lui permet « *de mettre de côté* »⁶³ ses stigmates et la mauvaise représentation qu'il pense que l'on peut avoir de lui. Par leur comportement, les détenus recherchent dans celui du bénévole, « *la bonne image* »⁶⁴ qu'ils entendent lui projeter. Tous les acteurs bénéficient de ce transfert sur la scène des représentations collectives. Le bénévole y trouve son compte en termes de sécurité par l'attitude positive de son public, mais aussi par la possibilité de mener son activité comme il l'entend en ayant, lui aussi, ce sentiment de bénéficier d'« *un retour* »⁶⁵ ; et les détenus, d'obtenir l'image positive qu'ils recherchent de la part d'une personne extérieure au quotidien sécuritaire de leur vie carcérale. Dans ce type d'interaction, tous les acteurs sont gratifiés positivement par le comportement de chacun. Il s'agit d'une des premières formes de cette notion d'échange qui se retrouve sur toutes les lèvres des bénévoles quand ils ont à aborder ce que leur apporte leur activité. C'est un échange direct, un ressenti immédiat, qui régule instantanément autant la relation que l'estimation de celle-ci de la part de tous les acteurs. Ressenti et conscience de ce ressenti réinjecté dans la pacification de l'interaction.⁶⁶

Cependant, il importe de rappeler qu'une telle relation, pacifiée et bénéfique pour tous, ne rend pas compte d'une réalité plus comptable : le bénévolat à l'intérieur des locaux ne touche qu'un public très restreint de détenus. Dès lors, le comportement de ce public est lui-même défini par ses attentes et parfaitement adapté à l'interaction basée sur les échanges apaisés avec les bénévoles. C'est une des raisons pour lesquelles il y a très peu de conflits ou de danger à l'intérieur de l'exercice de l'activité du bénévole ; le public par sa disposition et ses attentes, par sa réception à la relation, est lui-même marqué pacifiquement. Il en serait tout autre dans une configuration opportuniste, par exemple, une maison d'arrêt, où les détenus n'auraient pas la possibilité de sortir de leur cellule dans la journée, en dehors des horaires étriés des promenades autorisées. Dans ce cas, les séances d'activités des bénévoles sont investies d'autres intentionnalités de la part de ceux qui en bénéficient tout autant que de la part des acteurs de l'administration qui les encadrent⁶⁷.

63 Termes utilisés plusieurs fois dans des entretiens informels avec des détenus, et 3 fois dans des entretiens formalisés.

64 Termes utilisés par un détenu, avril 2012.

65 Dans un lieu aussi tendu, cette pacification est vraiment vécue comme un don, selon les bénévoles, de la part des détenus. Un rendu aussi, qui qualifie ainsi la qualité de l'activité, le comportement du bénévole et les effets émergents qui en découlent. Dans un lieu de violence, la paix de l'activité serait à la fois recherchée et offerte.

66 Cet aspect essentiel de l'activité relationnelle provoquée dans de tels contextes sera approfondi plus en avant.

67 Des ouvrages tels que ceux de Didier Fassin, Gilles Chantraine, Arthur Frayer, Jean-Marie Blanc, et bien d'autres encore, consultables en bibliographie, décrivent ou donnent de bons de cet aspect opportuniste des activités en maisons d'arrêts réinvestis par les détenus pour d'autres modalités que celles officiellement proposées, témoignant des manques et des restrictions qu'ils vivent en termes de mobilités et de pluralité des rencontres.

Conséquence de ce peu de fréquentations, pour la majorité de détenus qui ne sont pas concernés par les activités animées par des bénévoles (ou par tout autre intervenant qui serait rémunéré), il y a incertitude sur les rôles et les statuts de chacun. Cette incertitude existe aussi chez les détenus suivant les activités, ils sont nombreux aussi à ignorer qui est intervenant rémunéré ou pas, cela sera étudié. Les seuls à être clairement identifiés comme bénévoles par cette majorité de détenus qui les ignore sont les visiteurs de prison, et les représentants du culte. Il n'y a pas un détenu qui en connaisse un autre qui ne fréquente l'un ou l'autre de ces bénévoles, et l'individualisation de la relation qui découle de leur activité est très forte auprès de tous. Cela sera analysé aussi par la suite.

Bénévoles et surveillants

Selon Philippe Combessie, la modernisation des prisons a entraîné l'intervention d'un nouveau public, celui de la société civile, dont une part des bénévoles, et cela a eu une incidence sur le statut des surveillants. Il constate des rancœurs de la part du personnel chargé de surveiller les détenus envers ces intervenants de l'extérieur :

« [Intervenants] qui accaparent "le beau rôle" et ne laissent aux surveillants que des fonctions dégradées : "sale boulot" quand il s'agit de faire du maintien de l'ordre interne, travail insipide quand il s'agit d'ouvrir et de fermer les portes. ⁶⁸»

Depuis 2016, les portes des différents accès dans l'établissement sont activées électriquement, c'est très récent donc, mais déjà j'en perçois les conséquences pour tout le monde. [...]

À noter pour les relations bénévoles/surveillants :

Cela a entraîné des regrets, autant de la part des bénévoles que de la part des surveillants qui pestent contre cette « robotisation » des procédures et du manque de liens que ça entraîne.

- « On les salue rapidement à travers la vitre et c'est tout. Ou des fois on passe juste comme ça. C'est froid. » [H, février 2016]

Si cela a réduit les incivilités rapportées par les bénévoles (3 remarques), cela a surtout réduit aussi les échanges informels de convivialité (7 remarques).

Carnet de terrain, mars 2016

Pour ce qu'il en est de ce présent travail, aussi bien dans les entretiens avec les bénévoles, ainsi qu'à travers le questionnaire, ou l'expérience d'un vécu, il n'a pas été perçu une telle animosité de la part du personnel chargé de surveillance. Pour autant, il n'a pas été perçu non plus de velléités d'intervention autre que celle de leur fonction de la part du dit personnel. Il n'apparaît pas que les surveillants jalouent les bénévoles, et les bénévoles eux-mêmes ne font part à aucun moment de tels problèmes et dès lors, ce n'est pas sur de telles modalités que

⁶⁸ Philippe COMBESSIE, « Surveillants de prisons : condamnés à l'obscurité? », *Informations sociales*, 82, 2000, p. 64-71, page 8.

se caractérisent, pour l'établissement, les relations entre les surveillants et les bénévoles. Les surveillants, s'ils veulent s'investir dans des actions autres que celles prévues par les processus d'évaluation des détenus programmés par l'institution carcérale, savent se ménager toute une marge de manœuvre et d'intervention qui n'est pas incompatible avec leur fonction. Sans garantir que cela soit officiellement approuvé, c'est recommandé au nom de la socialisation et de la paix carcérale négociée qui en découle.

Ainsi, quand les bénévoles ont à qualifier leurs relations avec les surveillants, ils le font toujours sur le plan de l'interaction personnelle et ils sont très modérés dans leurs propos, dénonçant à la fois des comportements qu'ils jugent inappropriés, voire scandaleux, mais ils savent en noter d'autres à leur égard qu'ils apprécient. « *Cela dépend des personnes* » est une des réponses récurrentes dans les entretiens. Pour autant, dans le cadre d'un questionnaire, lorsque la forme de cette relation doit être typifiée et généralisée, elle est qualifiée ou d'indifférente, ou de distante, en ce qui concerne l'attitude du personnel pénitentiaire à l'égard des bénévoles⁶⁹.

C'est dans le concret, le quotidien de l'exercice de leur activité, que les bénévoles ont le plus à se plaindre des surveillants, et souvent pour des griefs limités en importance, mais qui deviennent significatifs et prennent la forme « d'incivilités » quand ils se répètent. Le cas le plus fréquent, pour illustrer cela, est le délai d'attente pour obtenir l'ouverture d'une porte, ou les clés d'une salle d'activités. Ces moments d'attente attestent parfois d'animosités à peine couvertes entre les différents acteurs, et faire attendre un bénévole est une manière de manifester gratuitement et arbitrairement des problèmes de services qui ne le concernent pas, quand ce n'est pas une réserve plus explicite ou un mécontentement envers lui.

« *Un surveillant m'a dit un jour ouvertement qu'on en faisait trop pour les détenus. Devant moi, sans gêne, le sourire aux lèvres.* »⁷⁰

De même, des observations et des témoignages rapportent des récriminations de la part de bénévoles qui n'étaient pas à mettre sur le compte de mauvaises intentions du personnel, mais sur surcroît de travail ou un manque d'effectif dans un établissement qui subit aussi les remaniements de personnel dû aux restrictions économiques drastiques de l'État. Ignorant ou bien n'intégrant pas ce fait dans l'ordinaire des relations, une attente légitime non satisfaite se transforme alors en affects. Encore une fois, c'est au niveau des individus que se jouent les petites négociations du quotidien et les petites incivilités qui en découlent. Elles sont rares, il faut le noter. Mais elles laissent transparaître dans les

69 A 72 %. n=29. Questionnaire sur le bénévolat consultable en annexe 5.d. Cela est confirmé dans les entretiens (formels ou informels)

70 M. Bénévole, avril 2013. D'autres bénévoles et intervenants nous ont fait part de ce type de remarques. Ici, plus question de jalousie de la part des surveillants ou de dépréciation de leur fonction face à celle de l'intervenant, mais de considérations qui mêlent le politique, la rancœur personnelle, et une souffrance au travail.

attitudes des uns et des autres un ressenti construit sur des représentations et des clichés. Les uns maugréant contre des fonctionnaires jugés amorphes et peu réactifs, les autres aigris de n'être considérés que sur des tâches simples telles que l'ouverture d'une porte, qui cachent un vécu professionnel plus complexe.

Bénévoles et Direction

Si les relations entre les surveillants et les bénévoles sont individualisées avant d'être qualifiées, il n'en est pas de même en ce qui concerne la Direction. Celle-ci, quels que soient les propos des bénévoles, est toujours signifiée en tant qu'institution, organisation collective, organe de décision et de pouvoir. Pour autant, 80 % des bénévoles⁷¹ qui interviennent dans le troisième espace de détention estiment l'attitude du personnel de direction bienveillante à leur égard. Cependant, cette bienveillance dont ils parlent n'est pas exempte de reproches et de critiques.

Ainsi, il ressort chez nombre des enquêtés, une « *impression de désordre* »⁷², d'absence d'instance organisée à qui véritablement s'adresser lorsque survient un problème. Plusieurs des bénévoles ont exprimé leur désarroi devant de multiples contradictions dans les décisions prises par les instances de direction. « *Ils se bouffent le crâne entre eux* »⁷³ est un des propos qui résumant le sentiment que certaines décisions soient livrées aux aléas des luttes intestines de pouvoir, d'affirmation de statut ou de représentation de soi, cela au détriment des réponses adaptées aux besoins posée par les bénévoles.

Les bénévoles se sentent entraînés dans des stratégies internes à l'institution, face à des enjeux qui dans un premier temps ne les concernent en rien, mais dans lesquelles ils doivent s'insérer afin de voir leurs demandes ou leurs besoins aboutir. C'est une distanciation vis-à-vis de la « *haute Direction, ceux qu'on ne voit jamais vraiment, nous* »⁷⁴ qui s'opère et des bénévoles attestent d'échanges beaucoup plus réguliers avec le personnel gradé encadrant, lui-même pris dans de telles stratégies, mais qu'ils jugent plus accessibles et conciliants. En fait, à l'intérieur de cette strate intermédiaire de décision, ils peuvent à nouveau individualiser les relations, et devenir eux-mêmes opportunistes et s'adresser à celui ou celle dont ils ont, avec l'expérience, éprouvé la sensibilité et la possibilité de satisfaire à leurs demandes. Comme le déclare une bénévole, attestant ainsi du primat du rapport à l'individu sur celui du rapport à sa fonction

« *On fait avec le caractère. On choisit celui avec qui on sera sûr que ça ira. Et ça peut changer souvent* »⁷⁵

71 Pourcentage sur n=29 du questionnaire bénévoles à consulter en annexe 5.d..

72 M. EP, bénévole, juin 2012.

73 M. J, bénévole, octobre 2011

74 J, bénévole, janvier 2013

75 AL, juin 2014

Toutefois, ces stratagèmes ne sont pas garants d'une stabilité décisionnaire, car ce qui est admis ou autorisé par une ou un gradé peut être infirmé par une ou un autre de même niveau de responsabilité, de rang supérieur, mais aussi, et c'est courant, d'un rang hiérarchique plus modeste.

C'est une constante, dans tous les propos des bénévoles que de rencontrer une telle image de l'administration ou des autorités encadrantes ; cette fragilité des décisions et de leur application dominée par des individualités qui se distinguent par leur fonction y compris et surtout quand elles se revendiquent d'elles. C'est dans le cadre de cette remarque, que peut être interprétée chez plusieurs des anciens bénévoles, une comparaison historique entre les différents directeurs ou directrices de l'établissement et « *la marque* »⁷⁶ qu'ils ont su imposer dans les politiques socio-éducatives successives. Et souvent cette comparaison exprime le regret de leurs déperditions. Cette personnalisation avérée de la politique de l'établissement, fait que les bénévoles projettent directement sur la personne qui représente le plus haut échelon de commandement de responsabilité des intentionnalités qu'elle n'a peut-être pas ou qui ne sont pas de son seul ressort. Mais, quand bien même les explications des orientations de l'établissement seraient à trouver à un autre niveau de décision (régional, national), la suspicion d'y avoir recours par la direction de l'établissement pour masquer cette personnalisation est toujours dans les esprits.

Les bénévoles sont ainsi pris dans le paradoxe de la demande d'une domination légale⁷⁷, telle que la définit Max Weber, et les effets de cette personnalisation. Cette demande repose sur la croyance en la légalité des règlements et des lois produites, ainsi que du droit à exercer leur application par ceux qui en ont reçu l'autorité, et ce dans la plus stricte objectivité ; une objectivité impersonnelle.⁷⁸

Mais, et c'est en cela que se situe le paradoxe, si cette demande d'une impartialité distanciée de son contexte et de ses rapports de forces était aussi scrupuleusement respectée qu'attendue, elle réduirait les espaces de négociation et d'actions des bénévoles. Elle rendrait leur activité plus délicate encore alors qu'ils peuvent aussi bénéficier de cette plasticité opportuniste de la personnalisation des décisions.

Il sera étudié dans le deuxième chapitre de ce présent travail comment, précisément, cet état de fait, pourtant décrié, offre un champ de négociations qui caractérise véritablement une institution comme celle de l'espace carcéral.

76 M, bénévole, avril 2012

77 « Par conséquent, le détenteur légal type du pouvoir, le "supérieur", lorsqu'il statue, et partant lorsqu'il ordonne, obéit pour sa part à l'ordre impersonnel par lequel il oriente ses dispositions. », Max WEBER, *Économie et Société*, Paris, Pocket/Plon, coll. « Agora », n° 171, 1995, p. 291.

78 *Ibid.*

Bénévoles et bénévoles

Mais, s'il y a une communauté d'avis concordant sur leurs rapports à la direction chez les bénévoles, cela n'induit pas pour autant une communauté de rapport entre eux.

Précédemment, le sentiment d'isolement des bénévoles quant à leur pratique en détention a été évoqué. Beaucoup se décrivent alors comme entrant conformément à l'horaire qui leur est alloué et ressortant une fois l'activité proposée terminée sans vraiment s'attarder. C'est l'une des raisons les plus souvent invoquées pour indiquer que le peu d'échanges entre bénévoles se réduit à des règles de politesse au moment où ils sont amenés à se croiser. Cette remarque se vérifie auprès des bénévoles qui interviennent d'une manière individuelle, car une activité menée par un groupe, tel celui d'ARTEC ou de « Parcours + »⁷⁹ implique nécessairement des échanges d'informations entre les intervenants et des concertations fréquentes ratifiant les actions menées.

Ainsi, à l'intérieur de l'établissement, ce sont à la fois les horaires et les emplacements où se situent les activités des uns et des autres qui induisent le peu d'échanges entre bénévoles. Si depuis 2013, le lieu de leurs activités se concentre presque exclusivement en un seul bâtiment, à l'exception d'une salle encore dans un espace de détention, les bénévoles redonnent les mêmes explications : horaires qui se chevauchent dans des salles différentes, activités qui se suivent dans les mêmes salles, l'essentiel des relations se borne à se croiser et à se saluer. Quand il est demandé aux bénévoles s'ils souhaiteraient participer à des réunions régulières les concernant, c'est-à-dire spécifiques à leur activité, si elles étaient organisées, par exemple, à l'intérieur de l'établissement, il en ressort une réserve chez tous les répondants qui semblent dubitatifs devant une telle initiative, ne sachant ce qui en résulterait.

Finalement, cette remarque conforte les observations à propos de l'autonomie d'action des bénévoles et de l'individualisation de leur engagement, qui ne se font pas seulement vis-à-vis de l'administration ou des professionnels rémunérés, mais aussi par rapport aux autres bénévoles.

Bénévoles et autres intervenants

À l'instar de l'absence de concertations collectives chez les intervenants bénévoles, il n'y a pas, en dehors des relations estimées comme bienveillantes dans les questionnaires et les entretiens, de politique commune avec les autres intervenants présents dans l'établissement et remplissant parfois des fonctions analogues à celles des bénévoles. Ainsi, dans le secteur éducatif, les enseignants rémunérés et les bénévoles n'ont que très peu d'actions communes ni de continuités d'interventions alors que par exemple les premiers proposent des cours

⁷⁹ Rappel : ARTEC, imprimerie associative dans la zone atelier. Parcours+ : structure de bénévoles qui interviennent en détention pour aider les étudiants, notamment post-bac et les rencontrer régulièrement. Un descriptif plus précis les concernant est disponible en annexe 4.e..

jusqu'au niveau bac, et que la structure bénévole « Parcours + » se focalise sur les études post-bac.

Certes, dans un premier abord un peu rapide, on peut remarquer que les intentions ne sont pas les mêmes : celles d'exercer un métier chez les uns avec ses exigences formalisées et ses résultats attendus, une activité plus souple et récréative chez les autres, et que le public se répartit en conséquence. Il y aurait ceux qui entament une formation chez les « rémunérés » et ceux qui veulent juste « goûter » à un savoir et s'en iraient chez les bénévoles. Mais il n'en est rien. Tout d'abord parce que les bénévoles éducatifs sont d'anciens enseignants et à ce titre, aussi performants que leurs collègues encore en activité, et ensuite, parce que les demandes des détenus en formation sont de profiter des apports de tous. Ainsi, une langue comme l'allemand n'est enseignée dans l'établissement que par un bénévole. Au niveau de l'informatique, il se met en place, cependant, un début effectif de collaboration entre un enseignant rémunéré et un bénévole, se répartissant le public en fonction des niveaux de celui-ci, parce qu'un nombre limité de détenus dans le groupe ne permettrait pas de satisfaire les demandes pour ce seul enseignant.

Enfin, depuis 2013 et avec les nouvelles configurations des locaux d'activité et de cours qui ont favorisé les rencontres entre bénévoles et les autres intervenants, et sur des cas ponctuels de détenus en formation et en préparation d'examens, certains enseignants bénévoles « appuient » les cours des enseignants rémunérés, pour pallier des besoins de révision ou de précision dont ne peuvent s'acquitter ceux qui sont soumis à un quota d'heures payées ou aux exigences quantitatives d'un nivellement du groupe⁸⁰.

Bénévoles et l'extérieur

Dans la perspective d'appréhender les activités des bénévoles à travers leur interaction avec leur environnement, les discours qu'ils portent sur les rapports qu'ils entretiennent avec les personnes à l'extérieur de la détention au sujet de leur engagement, que ce soit à propos de leurs proches, leurs familles ou leurs amis, mais aussi d'un entourage plus vaste, apparaissent aussi des plus pertinents.

À travers les entretiens qui ont abordé prudemment ce sujet avec toutes les réserves offertes quant à la confidentialité et au droit de non-divulgence de leur vie privée, la grande majorité des bénévoles communique peu à propos de leur activité en milieu carcéral auprès de leurs familles ou de leurs amis. Dans le cercle familial, l'engagement bénévole est toujours valorisé par le conjoint, ou connoté positivement.

⁸⁰ Cette exigence quantitative du nivellement du groupe est supérieure à celle d'un respect du programme, en termes de délai et de complétude, quels que soient les niveaux enseignés (du primaire jusqu'au bac ou DAEU). La dynamique du groupe importe avant tout aux enseignants qui ont deux grandes contraintes : garder leurs effectifs, et ne pas se laisser déborder, tout en les intégrant, par les demandes d'échanges relationnels des détenus. « *Je passe plus de la moitié de mon temps à écouter et à laisser circuler la parole, et j'essaie de faire cours avec le reste. Sinon, ça ne marche pas.* » (Une enseignante, juin 2013)

Pour la plupart des bénévoles, dont la majorité est âgée de plus de 65 ans, il faut le rappeler, le parcours de vie et l'engagement associatif ont été incorporés dans une éthique familiale commune tout autant que dans le concret de l'organisation pratique commune. Cependant, le sujet est loin d'être central dans le vécu des couples, et beaucoup de bénévoles soulignent qu'une fois rentrés chez eux, « *ils changent de casquette*⁸¹ ».

Pour ce qu'il en est de l'entourage social plus élargi, le regard porté sur l'engagement bénévole en milieu carcéral est pour l'essentiel connoté négativement ou suscite étonnement et incompréhension. Dès lors, à l'image des surveillants pénitentiaires victimes, comme le décrit Philippe Combessie du « *stigmaté par contagion*⁸² » goffmanien⁸³, la plupart des bénévoles se font très discrets à propos de leur activité d'engagement dans un milieu dont ils ont du mal à recadrer, auprès de leurs interlocuteurs, les clichés et les prénotions.

« - Quand j'en parle, un peu, je vois qu'il est inutile d'insister trop longtemps. Il ya des désaccords la dessus avec mon entourage

[Nous] - Entre vous et eux ?

- Entre eux aussi. Ils respectent mon choix, mais je sens qu'il ne faut pas insister là-dessus. Ce qu'ils vont en dire ne me plaira pas. Ou on m'admire ou je justifie ce qu'ont fait les détenus. C'est trop clivé.

[Nous] - Même auprès de ceux qui admirent votre engagement ?

- En m'admirant, ils disent aussi ce qu'ils pensent des détenus. Et ce n'est pas joli, tu peux me croire. C'est un plus pour moi qui fait du moins pour eux. Plus j'essaye de corriger plus ça s'accroît. »

Extrait d'entretien avec I, bénévole, juin 2014

Quand ils doivent rendre compte ou aborder leur bénévolat, ils l'associent à une association caritative généraliste, quand ils en font partie, sans pour autant préciser ensuite ce qu'ils y font. D'autres, encore, se focalisent sur le type d'activité proposé, par exemple l'enseignement, ou une activité manuelle précise, sans indiquer le cadre dans lequel celle-ci se déroule. Enfin, troisième cas rencontré, le bénévole appartient à une structure dont la dénomination précise aux yeux de tous le lieu ou le type d'interventions possibles, par exemple l'ANVP.

Dans ce cas, c'est sur « *le droit à l'engagement*⁸⁴ » lui-même, « *un choix de vie*⁸⁵ » que se fera l'essentiel de l'échange, instituant ainsi un « consensus mou » en cas de malaise où chacun sauve la face, les plus critiques pouvant tout de même louer le courage de ceux dont ils réprovent l'engagement.

Cette typologie est à modérer au regard des exceptions, ou des contextes qui permettent aux bénévoles de rendre compte de la spécificité de leur engagement. Pour cela, ils sélectionnent dans leur entourage, selon des critères « *politiques* », « *religieux* »,

81 H, bénévole, mai 2012.

82 P. COMBESSIE, « Surveillants de prisons : condamnés à l'obscurité?... », *op. cit.*

83 Erving GOFFMAN, *Stigmaté, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975.

84 AL, bénévole, octobre 2012

85 *Idem*

« *humanistes* »⁸⁶, les personnes qu'ils vont estimer plus réceptives à leur pratique et vont pouvoir avec elles, si ce n'est partager, en tout cas exprimer leur vécu d'intervention en milieu carcéral. Il est à noter, que c'est souvent à travers ce processus de sélection, que s'opère une sorte de recrutement informel qui amènera de nouveaux bénévoles dans l'univers carcéral.

Enfin, un petit noyau de bénévoles communique politiquement et socialement sur leur activité en milieu de détention et considère comme une mission que de la poursuivre à l'extérieur, en portant vers leur entourage – quand bien même il ne se prêterait guère à cette compréhension – l'utilité et le sens de leur démarche. Ce type de bénévole, appuyé par un tissu associatif revendicatif qui valorise le compte rendu de leur expérience en milieu carcéral, échappe au stigmate par contagion, et se crée des outils conceptuels pour transformer leur engagement en acte social posé et légitime.

*« On est aussi là, comme citoyen pour témoigner à la société ce qui se fait en prison. Notre présence est comme un contre-pouvoir pour que l'administration ne fasse pas n'importe quoi. Il y a trop de dérives. »*⁸⁷

Dès lors que la méthode du projet sociologique laisse la part belle au sens accordé par les acteurs à leurs actes, les commentaires ont fusé, riches de réflexions et de projections. Ainsi en fut-il des interrogations concernant les perspectives de leur activité bénévole sur le plan personnel dans un premier temps, puis de celles de tenter d'envisager l'avenir du bénévolat au centre pénitentiaire de Caen.

b) Leurs perspectives

Perspectives personnelles sur leur engagement

Il existe une barrière au bénévolat en détention, la limite d'âge de 75 ans qui en milieu pénitentiaire est un moment butoir pour toute action bénévole⁸⁸. Dans les entretiens, cet aspect revient systématiquement bien avant toute autre considération personnelle qui amènerait à la cessation de l'activité en détention. Ce facteur, avec celui d'un risque de santé déclinante, est assez révélateur de l'attachement des bénévoles à leur engagement et à la spécificité de celui-ci. L'investissement bénévole en milieu carcéral se pense dans le temps et ne réagit que très épisodiquement à d'autres contingences. Ainsi, au-delà des

⁸⁶ Termes recueillis auprès de plusieurs bénévoles.

⁸⁷ A, bénévole, décembre 2016.

⁸⁸ La législation fixe à 65 ans la limite d'âge pour être habilité et à 75 ans celle pour intervenir en détention. Source : Bonte Raphaël. *Les relations avec l'AP et la spécialisation progressive des missions du visiteur*. Bulletin de l'Association Nationale des Visiteurs de Prison, octobre, novembre, décembre 2012, Vol. 17, pp. 11-12 in C. NIVOL, « De l'acte charitable à l'acte citoyen, être visiteur de prison en France L'émanation d'une fonction civile au cœur de l'institution carcérale.. », *op. cit.*. Pour autant, cela peut varier selon les directions SPIP des régions. Ainsi, à Caen, par exemple, les visiteurs de prison sont limités à 75 ans en accord avec leur association, mais les visiteurs pédagogiques peuvent voir leur accréditation prolongée beaucoup plus par la direction de l'établissement sur demande du responsable de l'Unité Locale d'Enseignement

critiques adressées aux autres acteurs du monde carcéral, au-delà du regard négatif ou dubitatif qu'ils rencontrent à l'extérieur des murs, au-delà des reproches quant à leurs conditions matérielles d'exercice de leur activité, les bénévoles renoncent rarement à leur investissement.

Ce qui motive significativement les raisons qui les font continuer, c'est le rapport qu'ils ont construit dans le temps avec les détenus, et « l'atmosphère » qui règne dans leur activité, c'est-à-dire une aisance à se mouvoir et à exister dans un microcontexte partagé avec les participants et qu'ils ne rencontrent pas ailleurs. Cette aisance est par nécessité réciproque, puisqu'elle se perçoit à travers celle des autres dans l'activité. C'est pourquoi la qualité de la relation et le bien-être ressenti dans l'activité sont constamment invoqués à travers les entretiens dans les raisons qui font que les bénévoles n'entendent pas arrêter leur activité.

Leur perspective vis-à-vis de leur engagement rend alors compte de leur perspective présente, de ce rapport au temps qu'ils ont et qui mêle le ponctuel avec le long terme. Les bénévoles développent une attitude opportuniste dans la relation et son bien-être. Ils se saisissent « des meilleurs moments »⁸⁹, ils les vivent sur des temporalités plissées comme un accordéon, où les arêtes se trouvent être les moments interactionnels anecdotiques, mais saillants, et les creux, le quotidien répétitif et régulier, tout aussi indispensable à l'interprétation du morceau de vie ainsi joué qu'au plaisir à en rendre compte, à le rejouer pour d'autre. Chaque témoignage de bénévole est comme un air particulier ainsi proposé. En tant que chercheur, il est pertinent de compter ces mouvements, d'en saisir le rythme et de tenter modestement d'en traduire la partition.

Perspectives sur le bénévolat dans l'établissement

Mais si leurs perspectives personnelles sont connotées positivement, au-delà des problèmes d'âge et de santé, quand on les interroge sur l'avenir de l'action bénévole à l'intérieur de l'établissement, leurs propos deviennent moins enthousiastes, voire pessimistes. Si certains vont jusqu'à craindre la fin du bénévolat dans l'établissement de Caen, tous affichent une inquiétude face à une dimension de plus en plus « sécuritaire »⁹⁰ des lieux ; c'est un terme qu'ils utilisent souvent. Ils mettent en garde sur les conséquences que cette orientation sécuritaire entraîne sur toute la dimension culturelle, pédagogique et sociale de leurs activités tout autant que sur celles de l'ensemble de la vie carcérale.

Cependant, quand on leur demande ce qu'il pourrait en être de l'avenir de leur activité lorsqu'elle devra se terminer, ils éprouvent un embarras à répondre et la plupart du temps

⁸⁹ JB, bénévole, avril 2015

⁹⁰ Termes récurrents dans les entretiens, en augmentation depuis 2014.

ils n'expriment que le souhait qu'elle soit reprise par un autre, mais leurs propos à ce sujet restent dubitatifs et traduisent leur incertitude.

Pour des perspectives concernant les activités des autres bénévoles, un même flottement d'incertitude à ce sujet est exprimé. Il émane d'une difficulté à appréhender dans son ensemble le phénomène du bénévolat dans l'établissement n'ayant jamais eu véritablement à s'interroger sur celui-ci tant, et, cela a été évoqué, leurs propres modalités à l'exercer sont éminemment individuelles.

Enfin, dans beaucoup de cas, l'avenir du bénévolat dans le centre pénitentiaire de Caen est conditionné aux politiques de l'administration pénitentiaire, essentiellement celle, locale, de l'établissement, et les bénévoles, sans illusions, souhaitent un renforcement ou la continuation d'une politique allant dans le sens d'une ouverture plus manifeste vers le bénévolat. Mais rarement ils abordent d'autres aspects, comme le rôle important que doivent jouer les associations pour recruter ou initier des projets, ni le besoin de valoriser l'engagement bénévole à travers un processus de communication à définir.

c) Quelques portraits

Au regard des choix de sociologie compréhensive qui sont à la base de ce travail, il semble pertinent, à partir de multiples entretiens avec les bénévoles, de construire plusieurs portraits qui sont représentatifs des acteurs du bénévolat qui interviennent dans les murs de l'établissement, et qui attestent aussi de cette disparité entre les bénévoles, bien au-delà de leur activité propre. Quatre portraits vont être présentés ici. Ils proviennent de comptes rendus d'entretiens effectués⁹¹ avec les contraintes et cette créativité déjà indiqués dans les considérations méthodologiques à propos du projet dans son ensemble.

Ces portraits tracent quatre parcours avec des thèmes parfois identiques, d'autres différents, mais, pour tous, ils témoignent de l'individualité de chacun quant à son engagement bénévole et en quoi ils s'inscrivent dans la complexité des formes de socialisation carcérale. Ce procédé s'inspire de François de Singly⁹² pour qui l'individu mérite d'être observé et analysé avec attention par le sociologue, et pour cela, il importe, au préalable, de lui reconnaître cette individualité à l'intérieur de la sociologie, son « importance d'individus individualisés ».

Une autre influence, très forte, dans ce choix adapté aux exigences formelles de l'enquête, de portraiturer quelques-uns des acteurs et actrices étudiés est redevable au travail de Bernard Lahire⁹³ consacré aux portraits ainsi que celui de Léonore Le

91 L'un d'entre eux est proposé aussi en annexe 3.a.

92 François de SINGLY, *Les uns avec les autres*, Paris, Armand Colin, 2003.

93 Bernard LAHIRE, *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Armand Colin, 2005.

Caisne⁹⁴ sur la détention qui en contient aussi plusieurs présentés avec pertinence. Ces deux chercheurs confirmant les propos de Danilo Martuccelli :

« Par sa nature même, “un” portrait signale la discontinuité des individus et donc ce qui revient en propre à leur singularité. Ce qui a pendant longtemps été une des voies privilégiées de l'analyse proprement psychologique (les études de cas) devient une méthode de raisonnement sociologique. »⁹⁵

Quatre personnes, quatre mondes. Avec Madame IA., jaillit le ressenti de la communication et le flot des paroles déversées, avec Madame AL., c'est l'impératif de la démarche militante qui est revendiquée, avec Monsieur LA., plane, confiante, la sagesse de l'expérience et avec Monsieur EP., toute la mesure du temps émergent de l'engagement. Toutes et tous vivent différemment le bénévolat, mais ont en commun de rencontrer la réalité carcérale où s'exerce leur engagement.

Madame IA

« *L'essentiel est d'être en vie* »

Madame IA est née en 1966. Mère de trois enfants, elle mesure près d'un mètre soixante-quinze, ses cheveux mi-longs sont bruns, elle est vêtue d'un ensemble bleu foncé, et porte quelques traces discrètes de maquillage. Elle est employée dans un journal de petites annonces. Il se dégage d'elle sympathie, simplicité et une aisance de ces personnes qui savent, quel que soit l'endroit, positiver leur relation. Sa voix sonne douce et mesurée, légèrement timbrée dans les graves et égale dans ses tonalités.

Son engagement bénévolat au centre pénitentiaire de Caen se décline sous la double activité de visiteuse de prison et d'administratrice de l'association ARTEC.

Ayant quitté l'école très tôt en « quatrième préparatoire », car elle voulait « travailler directement », elle se positionne en opposition à « la maison familiale » dont elle désire très tôt s'émanciper, et commence par des petits boulots et des stages précaires. Elle est très vite en phase avec des activités socioculturelles, notamment la MJC de son quartier. « On avait besoin de gens comme moi, pas trop payés ». À l'intérieur de ce type de structures, elle développe des activités de communication et d'encadrement et, autodidacte, elle se forme « sur le terrain » dans une bibliothèque par exemple, aux techniques de documentaliste, ou d'accueil du public. Elle n'était pas à l'époque inquiète pour son avenir et aimait ces changements, cela lui « semblait naturel ». Plus tard, en Bretagne,

⁹⁴ Léonore LE CAISNE, *Prison. Une ethnologue en centrale*, Odile Jacob, 2000.

⁹⁵ Danilo MARTUCCELLI, « Qu'est-ce qu'une sociologie de l'individu moderne ? Pour quoi, pour qui, comment ? », *Sociologie et sociétés*, 41-1, 2009, p. 15-33.

épouse et mère, elle endosse plusieurs emplois et activités, mais elle s'ennuie professionnellement. « *Un jour* », elle croise un homme « *qui faisait la manche* » et cela « *agit comme un déclencheur* » sur elle. Elle se dit « *qu'il fallait faire quelque chose* » et s'engage pour la première fois comme bénévole dans les Restos du Cœur. Mais des « *soucis personnels* » et « *une grande bureaucratie dans l'association* » entraînent son départ. À trente-deux ans, elle passe un BAFA, déménage avec son mari à Caen et tout en cherchant une stabilité professionnelle par un emploi de longue durée, elle s'investit à nouveau dans le bénévolat. Tout d'abord dans une association pour enfants autistes, par le biais d'une amie dont « *elle avait vu dans le journal une photo du fils* » et qui l'avait sensibilisée, mais aussi parce que « *cette maladie empêche la communication entre les êtres* ».

Son objectif était d'aider à faire durer une antenne de cette association à Ouistreham, et ce fut le cas pendant un an et demi jusqu'à ce que l'antenne s'éteigne. Ensuite, et toujours par l'intermédiaire d'un journal, en lisant un article du président de l'association d'ARTEC recherchant des bénévoles pour compléter l'équipe, elle décide de « *s'engager dans cette voie* ». Elle lisait déjà, en Bretagne une revue faite par des détenus et voulait à l'époque, s'y investir et pense que « *c'est une frustration* » de ne pas l'avoir fait à ce moment, et qu'il était donc « *évident* » pour elle qu'elle y reviendrait un jour ou l'autre. Mais en dehors de cela, elle n'avait jamais eu de contact avec le monde pénitentiaire.

Chez ARTEC, elle trouve « *ce à quoi elle s'attendait* » et les raisons de ses engagements, « *je suis là pour la communication* », pour assurer une liaison « *une médiation [...] entre l'extérieur et l'intérieur* », mais elle n'y exerce pas une fonction particulière. « *On peut appeler ça comme on veut... ce n'est pas un statut particulier, à part celui donné dans l'asso.* » Comme elle ne connaissait pas le milieu de l'imprimerie et qu'elle travaille dans une structure chargée de gérer les petites annonces d'un journal, elle trouve cela « *très intéressant* ». « *Cela m'a permis de compléter mes connaissances* ». C'est « *complémentaire* » à sa profession, « *en échange* » elle communique à l'extérieur pour « *promouvoir l'atelier* ». Elle consacre une heure trente par semaine chez ARTEC, mais passe aussi du temps à l'extérieur dans des interventions de promotion de l'association, lors de réunions, de salons ou d'autres manifestations.

Madame IA s'investit aussi en tant que visiteuse de prison depuis qu'elle a intégré ARTEC. Mais elle n'est pas à l'ANVP, car par « *négligence* », elle a « *raté* » le moment de la date d'inscription et compte bien se rattraper l'année prochaine. Pour autant, elle a de fréquents contacts avec l'ANVP et participe à l'un de leurs « *groupes de parole* » tous les deuxièmes mardis du mois. Elle côtoie aussi un autre groupe de parole « *Démosthène¹* », mais elle reste distante vis-à-vis de ce groupe, car « *ça n'évolue pas beaucoup* ». Elle trouve Démosthène « *très académique, très universitaire* ». Les membres sont des enseignants qui passent « *beaucoup de temps à parler, à émettre de grandes théories* », et elle préfère, elle « *du pratique, du fonctionnel* ».

Concrètement, elle visite un détenu tous les quinze jours et parfois lui apporte d'anciens vêtements récoltés chez des amis ou des connaissances, « *une petite aide matérielle, mais c'est pas ce qui compte, c'est secondaire* ». C'est avant tout « *de la parole* » qu'elle apporte. Elle tente aussi de conseiller la personne détenue pour certaines de ses démarches. « *Je vois ce que je peux faire administrativement* ». Elle insiste « *sur la priorité de la communication* ». « *Je suis convaincue que la parole*

1 Association Démosthène pour la citoyenneté - Un espace universitaire de débats

peut aider à aller mieux et construire autre chose ».

Vis-à-vis de sa famille et de son entourage, elle trouve qu'avec « ARTEC, c'est trop », qu'il lui faut reconsidérer son emploi du temps, qu'elle désire réorganiser sa vie de famille. « *Je mets des limites* ». Comme elle travaille le mercredi matin, elle tient à garder du temps libre pour ses enfants, notamment sa plus jeune, le mercredi après-midi ainsi que les week-ends. Du reste, la plus petite avait peur qu'elle s'engage ainsi, son aîné lui aussi n'y était pas favorable. « *Je n'y avais pas ma place, selon eux* ». Mais son mari approuve et utilise même le terme de « *courageuse* » à son propos et à son type d'engagement.

Dans cet engagement, ce qui l'intéresse « *c'est de faire le lien social* », et de préciser que « *ça devrait être un sens inné chez les personnes et quel que soit le milieu* ». « *C'est de la communication, quoi.* », « *de la parole donnée* ». « *Quel que soit le milieu, il reste la parole* » explique-t-elle, et même chez ceux qui ne l'ont plus, comme « *les personnes muettes ou les autistes* », il reste encore le langage. « *Dans tous les domaines on retrouve les mêmes carences, tous les milieux quoi.* » « *Je constate que, toutes les corporations confondues, les gens se sentent toujours mieux quand ils expriment... ou qu'ils s'expriment. C'est une sorte de thérapie.* » « *On en est tous dotés de ce pouvoir de s'exprimer. Si on le bannit à un moment, comme chez certaines personnes, ça annule tout leur bien-être.* »

À propos de ce terme de communication, il lui est difficile de l'explicitier. C'est « *un autre regard sur les individus* », il s'agit de « *considérer les autres autrement* » et que « *sur moi ça apporte une évolution* ». C'est « *aux politiques ou aux spécialistes d'expliquer ça, l'engagement et le reste.* » « *Ça se vit plus que ça s'explique. C'est de l'action.* » « *L'essentiel est d'être en vie* ».

Il en est de même pour qualifier l'engagement bénévole « *mais je suis un peu brouillon, alors j'estime peut-être mal* ». « *Et puis [...], j'ai pas à juger le bénévolat, je suis dedans et voilà.* » Elle se pose surtout une question « *comment je pourrais être utile ?* ». C'est cette question qui, selon elle, la pousse à venir et revenir. « *C'est comme le partage... c'est du partage, si tu veux* ».

Ce qui l'intéresse, c'est « *aller vers les manques, la nouveauté... la découverte* ». « *De façon générale, les gens ont peur d'aller vers ceux qui leur sont étrangers.* » « *Je sais pourquoi... ça sclérose tout* ». « *Je l'ai constaté dans plein de milieux.* », « *ils ont peur d'assumer ce qui leur est possible, et d'eux-mêmes ils n'osent pas aller vers les autres.* »

« *Je pense qu'on est dans un milieu de survie, et qu'il n'y a pas besoin de toujours analyser pour agir... pour faire que les autres soient bien.* »

Les mots de Madame IA sont déjà des actes... Elle est aussi bénévole de sa parole.

Madame IA, portait n ° 4, mai 2011

Madame AL**« Pas de choix social sans choix politique »**

Madame AL est âgée de 70 ans, au moment de ce portrait. De petite taille, les cheveux blancs, maigre, ses gestes sont lents, précis et économes. Elle est une polybénévole. Engagée depuis quatre ans auprès de la structure « *Parcours +* », elle est aussi visiteuse de prison, au centre de Caen également, et est une des administratrices de l'imprimerie associative ARTEC qui se trouve dans la zone Atelier. C'est dans une salle de cours utilisé à la fois pour l'informatique et une fois par semaine par les bénévoles de la structure *Parcours +* que nous nous rencontrons pour un entretien. En ce mardi, à 16 h 30, à part les trois autres bénévoles, un ou deux détenus traînent encore pour quelques échanges informels. Nous nous installons en retrait, à une petite table rectangulaire, chacun de nous se faisant face. Alors que je pose mon bloc-notes et saisis un crayon, j'informe mon interlocutrice que notre entretien durera quarante-cinq minutes. Elle ôte sa montre de son poignet, la pose sur la table, et croise les bras. Cependant, le sourire est avenant, le regard pénétrant et attentif, et il se lit sur son visage une visible satisfaction d'être partie prenante dans ce travail.

Pour elle le bénévolat s'aborde d'abord par une définition liée à des origines étymologiques qu'elle résume par « *vouloir faire le bien* ». Elle se charge ensuite d'en faire un rapide historique qui se finit par l'impression que, selon elle, ce terme s'était « *atténué* » jusque dans les années 90, et qu'il a depuis repris de l'importance dans notre société. Madame AL est une professeure émérite de géographie de l'université de Caen, ainsi qu'une spécialiste de la formation.

Elle considère ensuite le bénévolat comme « *une action sociale* » individuelle ou collective et insiste sur le fait que cette action s'exprime par la gratuité de l'engagement. Cette notion de gratuité lui fait aussitôt, sur un ton de sourde indignation qui lui est coutumier¹, préciser qu'elle refuse d'utiliser « *le terme de bénévole* », et qu'on le lui attribue, car certaines associations utilisant des bénévoles ont « *recours à des subventions* » et qu'ils peuvent être « *perçus comme des concurrents d'un service payant* ». Elle renchérit sur un autre argument m'indiquant que « *des bénévoles refusent aujourd'hui de payer des cotisations* » considérant déjà la gratuité de leur action.

En se penchant, Madame AL s'approprie l'espace de la table avec ses mains, tapote même sur mon bloc-notes, et me décrit l'engagement individuel comme un choix militant et donc politique et social. Selon elle, un bénévolat purement individuel n'offre pas ce que le militantisme apporte : un choix politique et social quant à ses actions. « *Pour moi pas de choix social sans choix politique* » m'annonce-t-elle. Elle tente de généraliser alors une différence entre le bénévolat et le militant politique. Le bénévole « *attendant davantage quelque chose* » en retour, que le militant, lui, ignore dans ses préoccupations.

Je qualifie son attitude vis-à-vis d'un bénévolat transformé en militantisme comme relevant d'une conception marxiste. Elle ratifie alors cette conception marxiste du bénévolat, « *si vous voulez, oui* » en expliquant qu'elle l'assimile, en ce qui la concerne dans ses actions, à un engagement qui dépasse l'individu, et qui surtout « *n'attend rien du système* ».

Quand je tente selon mes trois axes d'approche de lui demander si, en dehors du monde pénitentiaire, elle a d'autres engagements bénévoles, elle me répond

¹ Je côtoie madame AL depuis 2009 dans le cadre de *Parcours +*

alors avec un léger étonnement, en me regardant comme si j'avais prononcé une énormité, qu'un engagement comme celui-ci prend déjà « *énormément de temps* ».

La première de ses activités est celle de visiteuse de prison, qu'elle a d'abord initiée seule, puis, qu'elle a exercée dans le cadre de l'ANVP. Elle a des entretiens hebdomadaires d'une heure avec une personne détenue² et elle en suit régulièrement deux, même si l'un d'eux a été transféré provisoirement. Il lui arrive aussi, dans le cadre du respect de la légalité et des contraintes de l'administration pénitentiaire, d'assurer un lien avec les familles, ou bien avec des organismes de formation, d'évaluation et d'éducation. Madame AL est devenu membre de l'ANVP depuis 2007 pour des raisons de « *sécurité institutionnelle* », afin « *de se protéger contre l'administration pénitentiaire* », et par la collectivité d'une association, de mieux « *défendre les droits des visiteurs de prison* ». Elle précise que se jouent à ce niveau « *des pressions et des combats permanents* » et qu'il convient d'être rigoureux quant aux droits et devoirs pour qui exerce cet engagement. Pour elle, l'ANVP « *pallie le manque des institutions pénitentiaires* », qu'elle atteste aussi de l'état critiquable e celles-ci, et qu'enfin c'est « *une formidable source d'information* » notamment par l'intermédiaire d'un journal interne, et de réunions régulières (groupes de paroles, échanges) pour les visiteurs eux-mêmes. Elle ajoute que nombre de ses membres ont fait « *un choix idéologique* », et que ces orientations de pensée, grâce à une structure associative, peuvent être librement discutées.

Une autre de ses activités bénévoles concerne ARTEC, une association créée en 1985³ à l'intérieur de l'établissement, et dont le but est de former les détenus aux métiers de l'imprimerie et de la PAO. ARTEC est pour elle un autre moyen de mieux connaître le milieu carcéral. Curieuse de cette imprimerie associative en milieu de détention, elle désirait participer à la responsabilité de ce dispositif. Par la suite, son discours modère cette disposition, non pas en matière d'engagement, mais de ce qu'elle s'y est trouvée à faire. Elle me décrit une « *prédominance* » d'un président « *désirant être sur tous les fronts* » et des problèmes de relationnel interne inhérent à nombre d'associations, c'est-à-dire à des personnes devant agir ensemble. Elle se décrit alors comme « *lassée* » au début d'être cantonnée à des tâches répétitives ; il lui a fallu s'affirmer et trouver sa propre place en apportant du nouveau qui soit compatible avec ses compétences : la formation. En effet, étant non seulement professeure de géographie à l'université de Caen, mais aussi formatrice, elle a décidé d'accompagner les personnes détenues en formation à l'intérieur de la structure ARTEC, et ainsi d'être en adéquation avec son propre métier. En adaptant ses compétences à la réalité du terrain, elle m'explique qu'elle conseille et aide à la préparation des différents examens professionnels proposés par l'association⁴.

La troisième de ses activités bénévoles concerne la structure « *Parcours +* » qui permet aux étudiants en détention de communiquer avec les différentes universités, emprunter des livres à l'université de Caen, et recevoir des informations indispensables à leurs recherches. Cette structure est née du responsable de l'enseignement de l'administration du centre pénitentiaire de Caen qui, constatant les résultats catastrophiques des rares étudiants inscrits à l'université et de leur abandon en cours d'année, s'est adressé à Madame AL pour lui demander de

2 Mon interlocutrice insiste absolument pour que le terme « *personne détenue* » soit mentionné plutôt que simplement celui administratif de « *détenu* »

3 Sur une initiative de Mr Robert Badinter, alors ministre de la Justice

4 Artec est agréé centre de formation par l'Éducation Nationale

penser à un moyen d'y remédier. Elle m'explique alors qu'elle « *contacte d'autres de ses collègues, pour les entraîner dans cette aventure* ».

Soudainement, en tapotant fortement sur la feuille de mon bloc-notes, elle veut revenir sur la notion d'engagement : « *Je veux insister sur le côté transversal très important de mon activité* ». Elle décrit ce côté transversal comme étant lié à la géographie, et plus précisément à son métier de géographe. Pour elle, l'étude de cet espace carcéral, clos et des différentes interfaces qu'il offre avec l'espace du monde extérieur l'intéresse grandement. Elle recadre cela dans une « *géographie du social et l'étude d'un microcosme social* ».

Quant à ses rapports avec le personnel de la détention, elle opère une différence en précisant que cela « *dépend de qui* ». Elle dépeint une hiérarchie administrative, « *opaque, arbitraire, sans contrôle exercé sur elle-même* ». Elle pense avoir réussi à s'imposer en se positionnant « *clairement sur ses motivations* », et au quotidien, en régulant les interactions de manière à se faire respecter. « *Ne pas se laisser marcher sur les pieds* ». En ce qui concerne le personnel pénitentiaire qui au quotidien encadre les personnes détenues, c'est-à-dire les surveillants, elle reconnaît avoir eu au départ une vision négative, des « *a priori* », les englobant tous, mais qu'ensuite au fur et à mesure, elle a été amenée « *à réviser son jugement* » et à mieux considérer le comportement des individus d'une « *manière plus singulière* ». Elle s'est adaptée en fonction de leurs différents caractères et comportements. Elle précise aussi que le milieu carcéral dans lequel ils travaillent « *exaspère fortement les caractères* ». Elle résume sa position en expliquant qu'elle ignore les indésirables et réserve ses gentillesse à celles et ceux qui le sont aussi avec elle.

Avec les autres bénévoles, elle qualifie de fructueux les échanges avec les membres de l'ANVP, mais à part cela, c'est surtout avec le « *staff catholique* » que ces rapports sont les plus nombreux, car elle les rencontre dans le cadre d'autres structures notamment « *Démosthène* » et le « *GLCP* » (groupe de liaisons et de concertation des prisons). Mais elle n'a pas d'autres contacts avec les bénévoles qui interviennent dans l'établissement, notamment les enseignants bénévoles, autres que « *ses collègues de Parcours +* ».

Quant à son avenir dans les murs, elle nous indique que la date limite de son engagement en centre pénitentiaire sera de 75 ans, car c'est la limite imposée par l'administration pénitentiaire. Elle précise que l'administration pénitentiaire peut ôter à tout moment l'agrément du visiteur de prison et que c'est la raison pour laquelle elle reste mesurée dans ses expressions de regrets et de remarques à propos de certains dysfonctionnements.

Nous finissons l'entretien quasiment debout, en abordant rapidement l'avenir du bénévolat en général au centre pénitentiaire. D'après elle, la forme du bénévolat en milieu carcéral est appelée à s'étendre, car « *il pallie les manques de l'administration pénitentiaire* » et « *aux moyens très insuffisants* » accordés par l'État aux prisons.

Madame AL, portrait n° 2, avril 2012

Monsieur LA

« Les gens naissent libres et égaux et c'est après que ça se complique »

Monsieur LA, 73 ans, un mètre soixante-dix, bien en chair, les cheveux blancs, taillés courts se prolongeant en un collier tout aussi blanc qui arrondit son visage, le regard alerte et perçant, est bénévole au centre pénitentiaire de Caen depuis dix ans. C'est le plus ancien des bénévoles avec lequel nous avons eu à nous entretenir. Il est visiteur de prison, mais propose surtout une activité basée sur l'électronique dans le cadre d'un club du même nom situé au bâtiment culturel de l'établissement.

Ingénieur enseignant au CNAM en retraite, Monsieur LA est un autodidacte qui n'a pas suivi les filières d'enseignement traditionnelles. Ce passionné de science depuis son enfance, qui aime la manipulation et l'expérience en laboratoire, a aussi expérimenté son parcours professionnel, étape après étape, résultat après résultat. Il passe tout d'abord un BTS, puis tout en travaillant en « *usine comme agent technique* », il découvre que son désir d'évoluer est fort tout comme celui de s'investir dans un travail de recherche. Il « *veut être ingénieur* ». Il y parviendra par des cours du soir qu'il mènera de concert avec un poste d'enseignant maître auxiliaire en collège.

Il préparera sa retraite comme sa vie professionnelle ; quelque temps avant celle-ci, il prend connaissance par un de ses supérieurs qu'un visiteur de prison « *connaît quelqu'un intéressé là-bas par l'électronique* ». Il rencontrera alors le directeur de l'établissement de l'époque, dans un contexte qu'il qualifiera de « *sympa* » et ils discuteront tous deux sur « *comment faire pour démarrer une activité électronique dans l'établissement* ».

Monsieur LA participe à d'autres activités bénévoles. Père notamment d'une fille handicapée psychique, il se mobilise dans les associations de ce type comme l'UNAPEI¹ et siège dans des commissions des droits à l'autonomie des personnes handicapées. « *Les gens naissent libres et égaux et c'est après que ça se complique.* » Il s'est aussi illustré dans d'autres associations en particulier dans le domaine du droit d'asile et de l'animation de quartier.

Conseiller municipal, il s'investit aussi dans les processus électoraux et se présente comme très sensibilisé aux difficultés de vote, notamment en détention. Mais en matière d'investissement, c'est son activité concernant l'électronique dans l'établissement pénitentiaire qui lui prend le plus de temps, car il vérifie chez lui, dans son atelier, la faisabilité du projet avant de le réaliser avec les détenus.

C'est donc deux ans avant sa retraite qu'il rencontre pour la première fois le milieu carcéral et démarre son activité de bénévole au centre pénitentiaire de Caen. « *Ma première fois, c'était l'immersion totale* » décrit-il, lorsqu'il s'est retrouvé face à quinze détenus à la bibliothèque pour présenter son activité. Ce fut aussi sa première surprise que de constater « *le respect de la parole* » comme jamais il ne l'avait vu dans une assemblée. « *Dieu sait que j'en ai vu des assemblées, des foires d'empoigne.* » En dix ans, en voilà un qui a tout vu, du Caddie chargé de matériel électronique qu'il devait apporter à chacune de ses interventions, aux différents locaux qui lui ont été attribués année après année. Au tout début, il ne savait pas « *à quel niveau taper* », découvrant un public qui n'avait plus rien à voir avec celui qu'il connaissait dans l'enseignement. Dès lors, il portera son attention

¹ L'union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis.

sur ce public et entamera une démarche de demande concernant leurs besoins. Il découvre la nécessité de travailler sur des projets « *simples* » par exemple un robot. Il convient de procéder par étapes, d'en décrire les techniques et seulement après de les inscrire dans un projet général. « *Cette fois j'avais l'habitude avec l'enseignement* ».

Dehors, au-delà des murs, quand il fait part de son activité bénévole dans un tel milieu, il suscite la curiosité chez certaines personnes qui sont comme lui, engagées politiquement, mais aussi fréquemment de la surprise, voire de l'indignation chez d'autres : « *que fais-tu avec ces gens-là ?* »

Pour lui, la réponse à cette question est simple : « *le passé ne m'intéresse pas. Que l'avenir.* » Il n'a pas à être juge de ce qui a été fait, il se dit être là pour aider les détenus, mais « *je n'exclus pas dans mes pensées les victimes de leurs crimes.* » Il a été profondément marqué par la rencontre avec la mort dans le milieu carcéral. Avec un homme qui venait au club d'électronique décédé d'une crise cardiaque, « *ce qui m'a un peu remué, j'avoue.* » et surtout le suicide, suite à son transfert, d'un détenu qui avait participé assidûment à ses projets au club, et qui l'a beaucoup marqué aussi. Il avait saisi chez cet homme comme une « *peur d'être dehors* » qui entraînait chez lui une crainte concernant sa sortie. Mais il n'y a pas que les situations extrêmes, les rencontres avec les détenus sont l'occasion, à travers l'activité manuelle et l'enseignement technique, de recueil de récits de vie informels. Ces relations, constituent pour lui, « *un véritable échange* ».

Ce sont des échanges beaucoup plus prolixes que ceux avec les autres bénévoles qui interviennent dans l'établissement. Comme il ne vient que le mercredi, « *il ne voit pas grand monde* » et quitte l'établissement une fois son activité terminée. Il se voit comme un électron libre, dont les tentatives de concertation avec d'autres bénévoles « *ont foiré* ». Il « *reconnaît* » que cela est en partie de « *sa faute* », qu'il n'était pas très assidu à des réunions de l'ANVP par exemple, car cela ne répondait pas à ses attentes. Les discours sur l'engagement et la pédagogie ne lui correspondaient pas, et lui donnaient l'impression « *de faire partie d'une caste à part* », ce qu'il ne souhaitait pas. Dès lors, il ne ressentait pas les mêmes besoins d'engagement que ce qu'il avait constaté chez les autres bénévoles. Il considère tous les discours pédagogiques comme un bouclier collectif auquel en tant qu'individualiste, il ne croit pas.

Avec le temps, ce temps de ses dix ans de présence, Monsieur LA a vu l'établissement évoluer, les directions changer et le recul qu'il prend est assez pessimiste. Avec les surveillants qu'il croise dans ses entrées et ses sorties, les échanges sont « *plutôt bien* », et plus « *compliqués* » avec leurs chefs qui « *sont souvent en rivalité* ». Il estime ses rapports avec l'administration comme « *assez courtois et distants* », « *ne les rencontre que rarement* ». Même s'il constate que « *pas mal de gens de mon milieu commencent à s'engager ici* », il n'en demeure pas moins sombre en perspectives « *pour les détenus* ». Il confirme une avancée des préoccupations sécuritaires, « *l'abandon progressif de toute formation qualifiante* », et même les activités pédagogiques et culturelles attirent de moins en moins de personnes. Son propre club subit ce processus et il sent les détenus s'en éloigner, ils ne sont plus que deux à être réguliers et engagés dans un projet au moment de notre entretien. « *Ça ne vient pas que d'eux* », remarque-t-il, sibyllin, avec cette prudence carcérale des demi-mots et des non-dits qui en disent si long pourtant. Oui, Monsieur LA en a incorporé des éléments de la détention en dix ans.

Concerné par la limite d'âge de 75 ans au-delà de laquelle tout bénévole doit

cesser ses activités en détention, il se voit donc arrêter d'ici deux ans, voire, moins, si plus personne ne vient à son club, et rester encore visiteur de prison deux à trois ans toujours dans le cadre de l'ANVP

Monsieur LA, se lève, rajuste son pantalon², range la chaise sous la table de son club d'électronique, soupire, jette un regard circulaire sur les étagères chargées de composants et d'appareils en tout genre. « *C'est bon, c'est en ordre, on peut y aller* ». Il est dix-huit heures, nous quittons la salle, et lui, la détention.

Monsieur LA, portrait n° 6, février 2011

² Lui aussi, comme beaucoup de bénévoles masculins. Voir l'anecdote de la ceinture et des passages successifs des sas de sécurité dans le compte rendu d'entretien de M. HdeB en annexe 3.a.

Monsieur EP

« Demain, c'est balles neuves »

Notre rencontre avec Monsieur EP, n'était pas destinée à l'origine à être un entretien et par conséquent n'a pas pris la forme traditionnelle des précédents. Nous venions pour lui remettre notre questionnaire d'enquête sur le bénévolat. Mais voilà, pour contacter Monsieur EP, il convient de passer par un processus qui rend son approche particulière. Il est nécessaire pour le détenu de faire une demande par écrit à son CPIP, qui lui, prend rendez-vous avec Monsieur EP, qui le reçoit ensuite. Depuis cinq ans, Monsieur EP est écrivain public bénévole au centre pénitentiaire de Caen. Depuis un an, il exerce son activité dans le cadre d'un dispositif nommé *Point Diode*, qui a lieu à l'intérieur de l'établissement dans le bâtiment culturel qui regroupe plusieurs services sociaux d'informations et de réinsertions¹. C'est en remettant notre questionnaire, après avoir suivi la voie de prise de rendez-vous recommandée, que Monsieur EP, constatant qu'il avait du temps, a bien voulu s'entretenir de son engagement bénévole.

Retraité, ancien chef d'entreprise, il consacre neuf heures par mois dans l'établissement à son activité d'écrivain public ; il est aussi visiteur de prison à la maison d'arrêt, accompagne pour la journée des détenus qui sortent pour la première fois en permission courte, siège à une commission mensuelle de l'établissement où sont décidées les modalités d'aide aux indigents et participe à l'opération des cadeaux de Noël du Secours Catholique du Calvados distribués en détention.

Chrétien, il définit son engagement comme « *humain* » et « *citoyen* » et ses motivations sont « *que les gens ne se sentent pas abandonnés* ».

En ce qui concerne son activité de visiteur de prison, elle se déroule dans le cadre de l'association ANVP et exclusivement à la Maison d'Arrêt de Caen. Ce choix exclusif de la maison d'arrêt est dû au type de public particulier qui, dans le centre de détention de Caen, est à 80 % constitué de criminels sexuels. « *Je ne suis pas visiteur ici, car je ne veux pas m'engager sur un long terme avec un public sexuellement délinquant* ». Certes, en maison d'arrêt, il y a aussi une population de ce type, mais les personnes qu'il visite sont « *par définition en attente d'un jugement* » et d'être envoyées vers d'autres établissements. « *Le turn-over me protège en MA* ».

¹ Structure d'information et d'orientation créée par l'administration pénitentiaire en partenariat avec la région.

Son activité bénévole d'écrivain public, il l'exerce depuis plus de cinq ans à raison de neuf heures par mois en moyenne, mais « *cela peut varier* » en fréquence et en fonction des demandes. « *À l'origine, c'était un CPIP qui se chargeait de ce travail* », mais suite à une demande conjuguée de l'administration et du secours catholique, il s'est investi dans ce projet. Dans cette activité, il accueille les détenus, les aide à rédiger « *tout acte écrit* » qui peut prendre la forme de courrier personnel ou administratif. Il reçoit dès lors, dans son petit bureau, toute la « *misère et la douleur des détenus.* » À sa première rencontre en tant qu'écrivain public, il déclare « *en avoir pris plein la poire* » et qu'il n'est toujours pas immunisé contre le ressenti de son activité. « *Heureusement, il y a des groupes de parole* », notamment ceux de l'ANVP, où il peut « *se dégager des affects reçus* ». Pour autant, s'il participe à ces groupes ainsi qu'aux réunions plus générales de l'ANVP, il précise : « *je ne suis pas un militant* », il n'est pas favorable aux « *orientations notamment politiques de l'association* ».

Pendant plusieurs années, il a exercé son activité à l'intérieur d'un des bâtiments de détention. Mais désormais, il officie à l'intérieur des bureaux de la structure *Point Diode*, structure qu'il trouve beaucoup plus confortable, mais il reconnaît que les détenus ont du mal désormais à le positionner en tant que bénévole. « *Ils pensent que je suis l'œil de Moscou* », car, comme nous l'avons expliqué, il y a tout un processus particulier pour le rencontrer, et n'entre pas qui veut dans les bureaux du *point diode*. Pourtant, il « *revendique* » son « *autonomie* », et atteste que l'administration ne remet pas cet aspect en cause et garantit l'anonymat des échanges. Du reste, il sait se faire entendre en cas de problème : « *je n'ai pas une langue de bois* ».

Monsieur EP prend en charge aussi d'une manière bénévole et ponctuelle, un accompagnement « *au-dehors* » des détenus qui sortent pour les premières fois, et ce, pour des périodes très courtes. Il peut ainsi les accompagner pour des démarches administratives, médicales, mais aussi de « *simples balades dans la ville* », « *un après-midi hors des murs* ». Il considère ses actions d'accompagnement importantes, car elles préfigurent concrètement la réinsertion. « *La première sortie, c'est très important, c'est pourquoi j'accompagne du monde la première fois* ». Il déclare « *croire en l'homme* », sans être pour autant naïf, mais refuse « *le déterminisme de la peine et de la prison* » et considère « *que la personne n'est pas réductible à son acte* » et que des changements sont possibles. « *Demain, c'est balles neuves* ».

Pour monsieur EP, s'engager est un « *comportement humain important* ». Le bénévolat prend « *une grande part dans sa vie* », qui fait suite à celle, professionnelle, de chef d'entreprise qui était « *motivée par d'autres objectifs* ». Désormais, il privilégie cet aspect de don dans son quotidien. « *Si je me faisais payer, je me polluerais* ». Dès lors, y compris avec la structure du Secours Catholique, quand il s'engage, c'est « *par rapport au projet* » et non « *au départ sur des considérations religieuses* ».

Quand nous mettons fin à l'entretien, nous nous levons, nous nous serrons la main, et Monsieur EP sort avec moi du bureau, traverse à mes côtés les locaux du *Point Diode* et me raccompagne jusqu'à la sortie en me serrant à nouveau la main. J'ai cette impression de ressortir d'une entrevue professionnelle telle que ce chef d'entreprise devait en avoir au quotidien il y a peu de temps encore.

Monsieur EP, portrait n° 5 mai 2012

3. L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE COMME RECONNAISSANCE DE DON

a) Bénévolat et engagement

L'*engagement bénévole* diffère de l'*engagement relationnel* en ce sens qu'il ne se présente plus comme une unique compensation à la tension psychologique éprouvée par les acteurs pris dans les nécessités fonctionnelles de l'univers carcéral. Les bénévoles font le choix de venir s'investir dans la relation à l'autre au cœur des effets et des contraintes fonctionnelles de l'incarcération. Le choix de cette présence bouscule et interroge les acteurs engagés dans d'autres relations que celles instaurées par les exigences de l'enfermement carcéral. Pour autant, l'engagement bénévole n'apporte pas que quelques bouffées de socialisation venant de l'extérieur, qui ainsi feraient passer les contingences de l'enfermement. Il propose aussi une mise en perspective sociale du statut du détenu, en permettant ainsi la présence de personnes qui ne sont pas concernées quant aux raisons et applications de son enfermement. Cette présence, qui ne tire pas sa spécialisation dans la gestion sécuritaire avec le détenu, lui reconnaît, au-delà des causes et conséquences de ses actes⁹⁶, un intérêt propre à son existence tout autant qu'une place à retrouver dans la société.

Le bénévolat ne cautionne pas, le bénévolat ne condamne pas, mais le bénévolat se fait avec la condition de la reconnaissance sociale de l'autre. Dans l'*engagement bénévole*, parce qu'on recherche l'autre, on trouve le lien. Parce qu'on trouve le lien, on trouve du social. Par cette démarche, l'engagement bénévole est, de fait, intentionnel et a cet impératif : aller librement à la rencontre de l'autre, fut-il inconnu, car cet inconnu, dans ce type d'interaction, est toujours socialement connu.

C'est tout le paradoxe et la beauté de l'engagement bénévole que de s'offrir ainsi à des inconnus non pas pour simplement connaître des liens de sociabilités, mais pour se connaître soi-même et reconnaître l'autre.

Cet engagement envers l'autre fait lien à deux niveaux de socialisation : une immédiate et une autre, projective. Il reconnaît le soi de l'autre dans l'interaction en cours et participe ainsi à sa reconfiguration. Il s'offre comme tremplin pour se projeter dans une reconstruction plus collective, celle de la société dans son entier, mais sans pour autant y imposer des règles et des exigences intenable par leur ampleur. Le bénévolat en détention n'est pas une injonction à la « réinsertion » comme l'impose dans ses nécessités formelles l'institution totalisante, il est une proposition de rencontre et d'accompagnement sur la base d'un projet commun représenté par une activité.

« En début d'année, on discute et tous ensemble on détermine des projets qu'on va essayer de réaliser. Tant mieux si on y arrive, mais rien de grave n'arrive si on ne les finit pas tous. On ne se met pas la pression. »⁹⁷

96 Que la plupart des bénévoles tiennent à ne pas connaître.

97 ML, bénévole en activité électronique, mars 2012.

Le bénévolat est une opportunité de mise en projet de vie des individus, dans des projets modestes, mais accessibles, et libre à eux d'y mettre ce que bon leur semble, de cette même liberté que se donnent les bénévoles de venir ou de ne pas venir.

b) Don aux étrangers

Cet engagement bénévole auprès de personnes inconnues, qui le deviennent un peu moins par les effets émergents des relations provoquées par les activités, s'inscrit pour une bonne part dans la définition du bénévolat de Jacques T. Godbout rapportée au cadre du don aux étrangers :

« Le bénévolat s'applique au don entre étrangers, hors de la sphère des rapports primaires de la famille et de l'amitié. Le bénévolat fait circuler des choses entre inconnus, mais sans y appliquer le principe habituel qui régit la circulation des choses entre étrangers dans la société moderne : la recherche de l'équivalence monétaire sous forme de prix ou de salaire. C'est pourquoi nous disons que le bénévolat est un don, mais un don entre étrangers. Tout se passe comme si on y appliquait une partie des règles qui régissent la circulation des choses dans la sphère domestique, mais en dehors de cette sphère. »⁹⁸

Spécifique au don appliqué aux sociétés modernes occidentales⁹⁹, le don aux étrangers se définit, avant tout, par ce qu'il n'est pas. Il n'est pas partie prenante de l'échange mercantile, il n'est pas porté par des injonctions venant de l'État et n'appartient pas au domaine familial et amical de la sphère domestique.

Pour autant, ces trois sphères n'en sont pas non plus exclues, tant il est établi à quel point le don les concerne toutes. Il peut être instrumentalisé par le champ économique, normé par des dispositifs législatifs et exécutifs, porté par des conceptions de vie qui cimentent des valeurs familiales ou amicales. La spécificité du don aux étrangers concerne des cercles de socialisations culturellement définis et des institutions dans lesquels on formalisera les modalités d'échange et de relation.

Le curseur déterminant de ces modalités d'échange semble être celui du statut ou du rôle des uns et des autres dans le processus du don. Ce curseur relationnel glisse alors du « connu » à « l'inconnu » selon la diversité des conceptions que l'on peut y rencontrer. Dans ce cas, c'est la définition de l'étranger qui doit être interrogée, bornée socialement entre les acteurs du don qui se reconnaissent dans un cercle intime et premier de sociabilité et par ceux qui ne se connaissent pas. À cela s'ajoute toute une dynamique de l'action et de la relation qui n'exclut pas des modifications et des évolutions dans les rapports, qui ne sont jamais figés, ainsi que cela a été explicité en ce qui concerne les cercles de socialisation simmeliens au chapitre deux. Ainsi, l'inconnu donateur ou le bénéficiaire peuvent ensuite se connaître et parfois devenir intimes.

98 Jacques T. GODBOUT, « La sphère du don entre étrangers : le bénévolat et l'entraide », in *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 981-994. <http://classiques.uqac.ca/>.

99 Alain CAILLÉ, « Don et association », *Revue du MAUSS*, Une seule solution l'association?-11, premier semestre 1998, <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article202>.

Conscient de cette complexité et de cette dynamique, Jacques T. Godbout distingue, par utilité d'étude, trois catégories de don aux étrangers¹⁰⁰ :

- le don aux étrangers inconnus, qui n'entraîne pas de lien direct entre donateurs et donataires. On le retrouve, entre autres, dans les démarches philanthropiques anonymes comme des dons biologiques à des structures médicales (don du sang, don d'organes, etc.) ou chez des bénévoles œuvrant dans de grandes associations nationales, mais qui ne connaissent « physiquement » pas les destinataires de leurs actions (don d'argent, de biens alimentaires, vestimentaires, mobiliers, etc.)
- le don aux étrangers connus, qui entraîne un contact direct entre le donateur et le donataire, mais ponctuel et le plus souvent unique (comme dans le cas de l'aumône ou du Samaritain).
- le don aux étrangers familiers qui crée un lien entre le donneur et le receveur. Ce lien est direct avec une fréquence, une durée, et s'étend dans le temps. Ce don est également le plus riche en termes de socialisation, car il amène aussi des liens horizontaux entre donateurs et donataires. Il permet des interactions verticales avec les cadres et les structures où se déroulent les interventions. C'est le cas de l'engagement bénévole en détention.

Au-delà de cette typologie, il importe de saisir l'étonnante richesse et la plasticité des interventions, ainsi que celles de leurs définitions pour et par les acteurs. La sphère des étrangers est complexe et dynamique. Elle est tout aussi socialisante que la sphère primaire en matière de construction identitaire et d'apprentissage de la relation à une collectivité. Par une volonté de distanciation avec la sociabilité primaire vécue comme parfois bien pesante, l'étranger peut apparaître comme plus propice à des échanges libérés et autonomes¹⁰¹. L'étranger n'est pas, par définition, un inconnu, mais un *autrui significatif*, riche de caractéristiques et comme première d'entre elles, celle d'être « un semblable différent » dans une relation intersubjective.

« On n'a pas une image authentique de la population carcérale. Ce sont des gens comme tout le monde, mais on ne les connaît pas ou très mal. »¹⁰²

c) Une construction du lien

Si l'engagement bénévole est de l'ordre du don, il n'est pas donné immédiatement dans toute sa richesse. Sa définition ne peut être contenue dans ses intentions. Il opère d'une construction relationnelle. Dans le cas du bénévolat en détention, le don de son temps et de sa présence sociale auprès de celle des détenus, y compris dans le concret d'une activité, est en devenir à chaque instant de la relation avec l'autre. Parce qu'il n'est pas un objet, parce qu'il n'est pas quantifiable en valeur marchande (quand bien même il le serait en temps), cet engagement se conçoit dans son action et la relation qui en découle. Cette

100 Jacques T. GODBOUT, Alain CAILLÉ, *Le don, la dette et l'identité. homo donator versus homo oeconomicus*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2001 version numérique: <http://classiques.uqac.ca/>.

101 Et Jacques Godbout abonde dans le sens de Simmel à ce sujet.

102 C, bénévole, juin 2014.

conception du lien social est portée par les acteurs, sans être de l'ordre d'une négociation ou d'un contrat formel qui entraînerait des contraintes et des obligations autres que celles délibérément choisies.

Le bénévolat étudié dans ce présent travail est un don qui, à partir d'une intention première (éthique, politique, religieuse ou autre), est élaboré par la rencontre avec l'autre et atteste de cette attente. C'est par cette approche dynamique d'un don, qui ne se définit que dans la relation, qu'il importe de cadrer le bénévolat exercé au centre de détention, dans un don aux étrangers qui ne signifie pas un don à des inconnus. C'est un don en devenir, à la mesure du devenir de la relation et des acteurs impliqués. C'est en ce sens qu'il permet de découvrir l'autre par le lien qu'il établit.

« On apporte une façon de se proposer dans une relation. Une proposition d'être ensemble, avec chacun ou l'ensemble d'entre vous. »¹⁰³

Dans une telle perspective, le don aux étrangers pourrait bien être un don étranger au donateur lui-même, et qu'il s'efforce de connaître et de comprendre dans le processus de son engagement relationnel au donataire¹⁰⁴. L'aspect réflexif de l'engagement bénévole concerne tous les acteurs et tous en reçoivent les effets à propos de leurs implications et des raisons de celles-ci. Cette réflexivité qui se retrouve chez la majorité des bénévoles à propos de leur démarche est présente aussi chez nombre de détenus. Il en sera fait écho plus loin. La situation première du don est inconnue, mais enclenche le processus ténu et fragile d'une relation qui l'affirmera et qui proposera aussi cette réflexion, cette possibilité d'une mise en sens de l'échange social. À charge des acteurs de s'en saisir ou pas.

Cette incertitude sur la relation est aussi à la base de sa construction. Il n'y a pas d'autres moyens pour elle que de s'enclencher, puis de s'éprouver afin de se connaître et de s'interroger.

Ce pari de l'autre et de ce que cela va permettre de construire est de la même forme que celui fait sur le retour du don et, pour les mêmes raisons, il échappe au cercle de l'échange marchand qui, lui, contractuellement, borne l'incertitude. Si c'est dans un retour non obligatoire du don, librement consenti, que se construit la relation sociale, c'est l'attente quasi vitale de cette reconnaissance de l'autre, et de soi dans son rapport à l'autre, qui apportera une « reconnaissance du lien ». Par conséquent, c'est aussi une construction collective. Le bénévolat s'inscrit dans ce processus de l'appréhension du social qui mêle le personnel et le collectif.

« Je sais pas pourquoi je fais ça. Le pourquoi... Non, je sais pas. Mais je sais ce que j'aurais manqué si je m'étais pas investie comme ça. [...] En fait, je n'aurais pas été la même. »¹⁰⁵

103 J, bénévole, mars 2014, lors d'un entretien informel en fin d'activité.

104 De là, la difficulté pour nombre de bénévoles à expliciter leur démarche.

105 F, mai 2011, intervenante bénévole en comptabilité.

Dès lors, dans l'engagement bénévole, le don se joint à la reconnaissance en une seule médaille dont les deux faces sont bien perçues par tous les acteurs puisqu'elle est au centre de leur interaction et qu'elle ne cesse de tourner sur elle-même, en les entraînant dans une rotation identitaire où l'image de soi se mêle au reflet de l'autre. C'est dans cette danse en quête de sens que tous se découvrent et appréhendent différemment leur rapport au monde.

d) Les volontaires salariés, une autre forme de bénévolat ?

Engagement bénévole et engagement relationnel

La distinction entre engagement bénévole et engagement relationnel sur laquelle s'appuie ce présent travail ne repose pas sur une opposition dont les modalités seraient des critères statutaires, professionnels, et de rémunération, mais sur les effets émergents des interactions sur les acteurs et les contextes dans lesquels ils se rencontrent. Comme cela a été expliqué, l'engagement relationnel apporte aussi du liant, indispensable à l'institution totalisante dans son fonctionnement au quotidien, et, alors qu'il ne remet pas en cause celle-ci, que parfois il la perpétue ou la renforce, il permet cette pluralité de socialisations qui a été précédemment étudiée. De même, l'engagement bénévole présente des formalisations qui s'inscrivent directement dans le fonctionnement de l'institution sans intention de s'y soustraire ou de la modifier.

« Je ne suis pas là pour changer la prison, je suis là pour aider les gars qui y sont à changer. »¹⁰⁶

Beaucoup de bénévoles sont critiques vis-à-vis des conditions de détention et de la glissade sécuritaire qu'ils constatent, mais ils disent aussi comprendre l'obligation d'organiser et de structurer l'incarcération décidée par la société d'une partie de sa population. Pour autant, ils sont les acteurs indispensables pour penser l'institution en termes de changements, de critiques constructives à y apporter et surtout, pour garantir, autant pour les détenus que pour les agents eux-mêmes, le maintien de cette institution dans les règles et les valeurs de la république.

Beaucoup d'intervenants extérieurs, rémunérés et professionnels, portent bien sûr « cette charge » dans le quotidien de leurs activités, mais ils ont aussi à les confronter et à les adapter aux logiques formelles qui gouvernent leur statut, leur fonction et leur carrière. C'est à l'intérieur de ces logiques et de ces impératifs pragmatiques, qu'ils parviennent à aménager des espaces d'engagement à la relation qui sont tout aussi utiles que les engagements bénévoles. Comme cela a été aussi indiqué, ils sont en quelque sorte des bénévoles ponctuels de ces micros moments de socialisation pacifiée.

¹⁰⁶ M, 69 ans, bénévole, mai 2013.

Les enseignants rémunérés

Les enseignants rémunérés qui interviennent en détention appartiennent à ce public qui tente d'adapter, au mieux, les contraintes institutionnelles qu'ils rencontrent avec les choix qui ont été les leurs de venir enseigner en milieu carcéral. En effet, il s'agit avant tout, pour la très grande majorité, d'un choix, d'un acte volontaire au regard de leur ministère de tutelle¹⁰⁷, l'Éducation Nationale, qui ne leur impose rien. En douze ans d'incarcération, l'auteur de ce présent travail, à la fois par son parcours universitaire de huit années, mais aussi par sa participation à d'autres cours, a pu établir avec les enseignants des liens intéressants quant à l'étude de leur pratique. Avec la même méthodologie que celle appliquée aux bénévoles, des entretiens ont été menés, des observations participantes ont été faites¹⁰⁸, et il serait dès lors, insultant envers ces personnes et leur investissement formidable, d'établir une différence avec les bénévoles basés sur les valeurs qu'ils portent et qu'ils apportent, les compétences dont ils disposent et qu'ils proposent, et les résultats qu'ils attendent et qu'ils reçoivent de la part des détenus.

Cependant, si une partie du propos de ce présent travail est de présenter la particularité de l'engagement bénévole sur les autres modalités de socialisations rencontrées dans l'institution totalisante, il importe de montrer en quoi l'engagement relationnel, proposé par les enseignants, s'inscrit en majorité dans le fonctionnement attractif des logiques carcérales, et cela malgré ses indéniables et indispensables qualités¹⁰⁹.

Du chiffre, toujours du chiffre.

Régulièrement, chaque année, l'unité locale d'enseignement (ULE) présente un bilan de son activité dans lesquels sont comptabilisés le nombre d'enseignants, les heures effectuées, le nombre de détenus inscrits dans les différents niveaux de cours, et bien d'autres énumérations encore qui sont réclamées pour la poursuite des programmes scolaires, afin de budgéter ceux-ci sur le long terme. Dans cette logique, des différences sont constatées, parfois notables, entre le nombre d'étudiants¹¹⁰ inscrits, puis participants au cours, ou encore, des disparités à propos du nombre de ces inscriptions et la recension qui en est faite chaque

107 Beaucoup d'enseignants revendiquent ce choix. On y retrouve des motivations éthiques, politiques et rarement opportunistes ou circonstanciées.

108 Suivi de cours de mathématiques, suivi d'enseignement de savoir de base (sur toute une année), suivie d'une activité de philosophie (sur deux ans), suivi ponctuel d'autres cours, ou de manifestations organisées par les enseignants.

109 Pour de plus amples renseignements à propos de l'enseignement en détention, nous proposons dans notre bibliographie des références utiles dont notamment : Fanny SALANE, *Être étudiant en prison. L'évasion par le haut*, La documentation Française., Paris, coll. « Études & recherche », 2010 ; Bruno MILLY, « L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles », *Déviance et Société*, 28, janvier 2004, p. 57-79, coll. « Médecine & Hygiène ».

110 Le terme est ici à prendre au sens le plus large, c'est-à-dire des détenus concernés par les apprentissages de base (majoritaires) jusqu'aux étudiants universitaires (très minoritaires).

année par l'auteur de ce présent travail.¹¹¹ Cette constatation est délicate, car elle laisserait entendre des manœuvres intentionnelles de la part de celles et ceux chargés de présenter de tels chiffres. Ce n'est évidemment pas de cet aspect qu'il convient de rendre compte, d'abord par prudence¹¹², mais aussi par souci d'efficacité à présenter un autre argument : l'essentiel de l'estimation du travail remarquable et indispensable des enseignants se fait de manière quantitative alors que cet aspect est moindre en ce qui concerne les activités de l'engagement bénévole qui valorise, y compris auprès de l'institution, l'aspect qualitatif. Dans une telle optique, il n'est pas rare que les différents acteurs de l'enseignement ou de l'institution fassent « le forcing » pour amener du public en cours, quand bien même sur toute l'année les abandons sont importants. Au regard des bilans, les inscrits sont effectivement les éléments qui comptent pour les futures projections pédagogiques et financières.

« J'ai très peu d'élèves, mais on bosse super bien. Sauf que si je n'en récupère pas l'année prochaine, le cours risque de sauter. »¹¹³

Cette question de la fréquentation est une réalité souvent tue dans l'institution, quand elle concerne l'enseignement, car celui-ci constitue une « forte valeur ajoutée » pour un établissement. Au-delà de maintenir ou d'augmenter de futurs crédits alloués, il en va aussi de l'estime de soi des enseignants que de pouvoir conserver leurs élèves, car c'est aussi, pour eux un aspect qui valide leur engagement et la qualité de leur travail.

L'enseignement totalisant

Il est un autre aspect qui entraîne des effets émergents de socialisation différents entre l'engagement des bénévoles et l'engagement au relationnel des enseignants professionnels. Plus complexe à expliquer, il faut suivre, au quotidien, de nombreuses activités pour parvenir à le saisir et à le mettre en mots. C'est en remarquant que, pour les détenus, les bénévoles sont souvent confondus avec les intervenants professionnels, mais jamais l'inverse, des professionnels pris pour des bénévoles, que ce constat est devenu comme un indicateur pertinent de la totalisation, de ce domaine aussi, par l'institution. En effet, sur dix ans, l'évolution est claire : de plus en plus d'activités, en particulier les activités culturelles et d'enseignement sont assurées par des professionnels et surtout dans un cadre formalisé d'éducation et de réinsertion des détenus. Eux-mêmes ont tellement incorporé ce fait, qu'à la différence des activités bénévoles qu'ils identifient mal, ils sont beaucoup plus à l'aise vis-à-vis des buts et des objectifs des activités socio-éducatives « professionnalisées ». Ils les inscrivent beaucoup plus facilement dans les avantages qu'ils peuvent en tirer en termes de

111 Ainsi, l'effectif des étudiants post-bac a toujours été différent selon nos observations et celle reportée dans les documents officiels. Nous avons parfois constaté que des étudiants de l'année d'avant étaient toujours dans les effectifs de l'année suivante, alors qu'ils avaient cessé leurs études, ou qu'ils étaient libérés.

112 Car nous sommes toujours en détention, et puis... notre comptage, quand bien même il est précis et aisé à faire pour certains cours, n'est pas exempt aussi d'erreurs pour d'autres.

113 Une enseignante, avril 2015.

parcours carcéral et de remise de peine, tout autant qu'ils ont plus de facilité à les cadrer dans des projets de formations validées et reconnues.

Dans ces conditions, alors que l'on retrouve dans les activités des enseignants professionnels des engagements relationnels qui apportent des effets émergents en ce qui concerne le lien et la sociabilité, on y trouve aussi, beaucoup plus que dans les activités bénévoles, d'autres effets présents dans l'institution elle-même : de l'opportunisme, de l'utilitarisme, et un rapport entre les détenus qui n'est pas lié qu'à leur seule présence, mais aux enjeux calculés des enseignements suivis. Certes, ce propos pourrait être modéré par le fait que l'enseignement en détention a aussi pour but de socialiser les personnes, sans pour autant vouloir les former, et, dans ce cas, beaucoup de détenus peuvent y participer sans avoir une obligation de résultat, cependant, les pratiques au quotidien ne confirment pas cette louable intention, ni auprès des détenus, ni auprès des professionnels qui ont vraiment besoin de ces résultats.

Quoi qu'il en soit, l'institution renforce cette idée qu'elle est la prescriptrice unique des formations et des enseignements proposés, quand bien même elle sait combler ses manques avec l'apport des enseignements proposés par les activités bénévoles. Dès lors, la façon dont les bénévoles sont incorporés dans l'histoire des enseignements et des formations proposées aux détenus est typique des velléités totalisantes de l'établissement à ce sujet, selon ses politiques et ses dirigeants, tout autant que celles des relations parfois difficiles qu'elle peut entretenir avec l'engagement bénévole.

La cérémonie

Cette année, la cérémonie des diplômes a repris, et elle s'est déroulée dans la grande salle où ont lieu les concerts et les représentations de théâtre. Le recteur de l'académie ainsi que des représentants institutionnels de l'administration pénitentiaire étaient présents, entourés par la directrice de l'établissement et les différents acteurs de l'unité d'enseignement.

Après un speech sur le rôle important de l'école et de la formation par le recteur, chaque détenu était appelé l'un après l'autre pour recevoir son diplôme, qu'un certificat de B2i, qu'un CFG, qu'un CAP, un baccalauréat et même un Master d'histoire. À chaque fois, le détenu était applaudi par l'ensemble des invités. [...]

Cette cérémonie n'avait plus eu lieu depuis deux ans, et, avant, elle avait été réduite à ceux qui avaient reçu des diplômes au-delà du niveau collège.

Précédemment encore, la cérémonie avait concerné tous types de diplômes; et fait notoire, y avaient été associés les bénévoles et leurs activités. Ainsi, l'ANVP avait même remis à chaque détenu un stylo.

Cette année, quelques bénévoles étaient dans la salle, mais aucun

d'entre eux n'a été invité à prendre la parole, et surtout il n'a pas été fait mention de leur investissement auprès des détenus. Seul, en une phrase, le recteur y a fait allusion.

Certains bénévoles n'ont pas apprécié, mais aussi des détenus.

- « *J'aurais bien voulu remercier, M, mais comme on nous laissait pas parler... [...] Après, j'ai été parlé avec elle et je lui ai dit merci¹.* »

[...]

C'est que cette cérémonie a beaucoup évolué. Si, auparavant, elle marquait les efforts des détenus et attestait d'une atmosphère de collaboration autour de projets socio-éducatifs dans l'établissement, elle prend, selon nous, beaucoup plus aujourd'hui un aspect formel visant à valoriser les efforts de l'administration et de l'équipe éducative à s'investir auprès des détenus. C'est un tout autre état d'esprit, où sont jouées comme dans une représentation, toutes les valeurs projetées par ces deux instances (surveillance et éducation) sur ce que doit être le parcours de réinsertion idéale. L'idée, notamment, d'une réussite au diplôme, quand bien même elle est louable, ramène le parcours carcéral à une évaluation permanente d'un parcours en constante progression pour atteindre les critères attendus par l'institution de la part des détenus. Rappelées d'une manière émouvante par le recteur, concernant, notamment, les possibilités d'emplois après la détention, de telles valeurs font des détenus « des étudiants », « des apprenants », bref des usagers d'un service public aux intentions indiscutables qui se démènent pour ce seul objectif.

[...]

Qu'elle est difficile, pensais-je, à ce moment de la remise des diplômes, la position des bénévoles! Évidemment, ils ne peuvent que souscrire à toute réussite scolaire et à tout projet de formation, puisqu'ils y participent aussi. Mais ce qu'ils aimeraient aussi voir reconnu, l'effet socialisant au quotidien de leur engagement, qui ne se valide pas par un diplôme, (même s'ils ont du mal à le verbaliser) peine à être estimé par l'institution et ils se trouvent pris dans ce malaise d'avoir à le regretter tout autant qu'à rester modeste sur ce besoin de reconnaissance.

Ce n'est pas que l'institution les a ignorés, ou rejetés au second plan. Ce n'est pas en tout cas, au quotidien, le type de comportements que les enseignants rémunérés ont avec les bénévoles. Loin de là. Il nous semble que c'est plus grave que ça : l'institution, en totalisant les modalités de réinsertion des détenus dans ses propres prérogatives, a totalisé aussi les modalités de socialisations des activités bénévoles dans ce même cadre. Dès lors, il se peut bien que, pour elle, les bénévoles ne font que participer à un effort initié et cadré par elle-même.

L'institution totalisante ne peut reconnaître le bénévolat qu'à condition de le totaliser dans des intentions et des modalités qu'elle veut aussi être reconnues comme siennes, et cela prioritairement.

L'intractivité amène une reconnaissance intractive de ses processus.

Carnet de terrain, décembre 2016.

1 M, 53 ans, qui a reçu lors de cette cérémonie son CAP de cuisine, a beaucoup été aidé toute l'année par une bénévole, en mathématique.

Ainsi, si ce présent travail n'entend pas nier, auprès du personnel professionnel, la qualité de ces engagements relationnels, ou celle de ses valeurs éthiques, il n'en affirme pas moins les limites en ce qui concerne les effets socialisants auprès des détenus, notamment, s'il n'est pas tenu compte de la richesse et de la complémentarité de l'engagement bénévole. L'un et l'autre des engagements peuvent être estimés à l'aune d'un enrichissement mutuel, plutôt que dans un espace d'opposition ou de concurrence, vers lequel des logiques gestionnaires et formalistes entraînent souvent. À partir de cette réflexion, il serait intéressant de savoir si, par exemple, des professionnels de l'enseignement qui ont travaillé en détention, une fois à la retraite, continuent à être bénévoles dans le même milieu. L'auteur de cette présente étude étant limité quant à l'acquisition de ce type d'information, il s'en tiendra là, se promettant, quand il le pourra, d'en savoir plus.

4. TEMPS ET TEMPORALITÉS DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

a) Réciprocité et don différé

Comme cela a été précédemment abordé dans le cadre du don et des temps qui lui sont caractéristiques, la réciprocité est une notion incontournable dans les propos des bénévoles, mais elle est présente, chez eux, dans des modalités différentes de celles qui ont été décrites chez les détenus.

Temps et rendu

Les bénévoles s'inscrivent dans une volonté d'échange avec l'autre aux termes quelque peu confus. Pudiquement et maladroitement, ils s'embrouillent dans le registre lexical de la transaction et de l'échange et ils peinent à trouver les mots qui leur conviennent¹¹⁴.

Ils se présentent comme ayant reçu « *avant* », « *beaucoup* » et de la part « *d'autres* ». Pour eux, le temps est surtout un gage de capitalisation d'expérience, de vécu, et d'avantages sociaux et culturels accumulés. Aussi se positionnent-ils, dans le cadre de la réciprocité, sur la frise personnelle de leur temps biographique.

À les entendre, ils ne seraient finalement que des intermédiaires qui transmettent ce « *capital humain* » qu'ils ont reçu, alors qu'ils sont concernés par ce processus de « *rendu* » et l'enrichissent par la relation.

« *Je voulais redonner à d'autres ce que j'ai eu la chance de connaître. Des rencontres, des hasards qui changent tout. Je savais que je le ferai, un jour.* »¹¹⁵

114 Ils sont souvent dans ce paradoxe d'illustrer le don avec des termes qu'ils considèrent eux-mêmes comme inappropriés, tentant de les corriger, de les préciser ou de s'en distancier, car trop près du registre lexical de l'échange marchand.

115 I, bénévole, février 2012.

De plus, ils imputent, pour la plupart d'entre eux¹¹⁶, ce capital accumulé, au «*hasard*» ou à la «*chance*». Très peu invoquent les mérites de leur travail et de leur effort. Non pas qu'ils éprouvent tous de la culpabilité à ce sujet au regard des détenus¹¹⁷ dont ils attribuent l'enfermement à «*des accidents de vies* » ou à «*des malchances* », mais pour mieux exprimer encore la liberté de ce «*choix de rendre*» et la valeur «*extrêmement positive et importante*», pour eux, qu'ils expriment dans ce choix.

Cette adéquation entre les chances qui dotent une vie et les malchances qui en altèrent une autre, induit un champ de possible pour les consciences qui permet de s'engager dans un processus de rendu, valorisant pour tous, afin de rééquilibrer une balance de «*droit aux bienfaits* » entre les hommes.

Jacques T. Godbout en fait un élément important dans les motivations de l'engagement bénévole :

« La motivation de loin la plus importante qui ressort pour expliquer l'engagement dans l'action volontaire, c'est le fait qu'on a beaucoup reçu, et qu'on souhaite rendre un peu de ce que l'on a reçu : de sa famille, de son milieu, de "la vie en général" »¹¹⁸.

Marcel Mauss utilisait les termes de *contre-prestation*¹¹⁹ pour cette attitude et précisait qu'elle peut prendre beaucoup de temps pour opérer, ainsi que le rappellent les remarques du chapitre deux sur l'aspect différé du rendu dans le don, mais aussi sur sa répétition ou sa durée, éléments caractéristiques du bénévolat exercé au centre pénitentiaire de l'auteur de cette étude.

Cette contre-prestation n'est pas quantifiable et demeure, par définition, asymétrique. Elle est une longueur de vécu et de ressenti, mais ne se mesure pas. En ce sens, elle n'est jamais égale non plus en date, en étendue, en périodicité et en nombre de personnes concernées.

Le temps du risque

Dans ces conditions de complexité où tout semble se valoir, comment rendre de son temps dans le temps de l'autre? En étant dans le temps du lien qui serait le temps de tous? Pas si simple. Car « le temps libre » en attente d'être donné ne rencontrera pas systématiquement le temps de la réception de l'autre.

Et donner librement de son temps n'entraîne pas une réception aussi libre de la part de l'autre.

116 Dans les entretiens réalisés entre 2011 et 2015.

117 Bien que nous ayons relevé à trois reprises de telles considérations de culpabilité dans nos entretiens.

118 Jacques T. GODBOUT, *L'esprit du don*, Montréal-Paris, La Découverte Poche, coll. « Textes à l'appui », 1992, p. 102.

119 Marcel MAUSS, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *Sociologie et anthropologie*, 12^e éd., Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2010, p.

Le gain du temps perdu

En cet après-midi de janvier, je rencontre le président d'une association nationale¹, qui s'est aimablement déplacé depuis Paris pour venir s'entretenir avec moi en détention à propos d'une invitation qui m'est faite pour aller donner une conférence lors de leur assemblée générale. L'entretien est très agréable, et, au-delà de l'organisation formelle de la conférence, nous passons ensemble en revue nombre de questions qui ont été préalablement posées par des bénévoles. À cette occasion, Monsieur HR me fournit aussi des anecdotes à propos de son propre engagement envers les détenus. Il donne des cours d'informatique deux heures par semaine en détention.

[..]

Il me raconte ainsi le cas de ce détenu, mutique, qui, pendant deux ans, a suivi ses cours sans qu'il lui fût possible de savoir si, oui ou non, ce qu'il lui proposait lui convenait. « *Il ne me répondait jamais* », « *juste des haussements d'épaules* ». « *Je n'arrivais pas à savoir ce qu'il pensait.* » Puis, un jour, il aborde dans son activité un sujet particulier, la programmation, et à sa grande surprise il constate que ce détenu se met à réagir et à communiquer. « *Il a commencé par me dire oui, ou non, des petits morceaux de phrases.* » Monsieur HR m'explique alors que c'était comme si le détenu se « *réveillait* ». Mais, ce qui va attirer mon attention dans cette anecdote et me fait m'en souvenir, ce sont les propos qui suivront de Monsieur HR, que je n'ai pas notés assez scrupuleusement sur le moment, mais dont je me souviens pourtant, par réactivation associative². Monsieur HR me dit « *qu'il s'en veut* » de ne pas lui avoir proposé cette partie de l'activité bien avant afin de le faire réagir plus tôt. « *Tout ce temps perdu* » parce que « *je n'ai pas su ce qui lui convenait* ».

Je suis très ému par cette réaction, et au-delà de la trouver magnifique en termes d'engagement, je m'empresse de couper court à cette culpabilité que je projette chez Monsieur HR. Je lui dis, à la fois, que c'est remarquable qu'il se sente responsable, mais qu'il n'a pas à l'être, car, de toute façon, il ne pouvait savoir, sans les avoir essayés, quels sujets, dans l'activité, conviendraient à ce détenu. Mais plus encore, je lui explique que ces deux années où le détenu est venu à ses activités sans parler n'ont pas été du temps perdu. Tout d'abord parce qu'il est tout de même revenu, mais aussi parce que, précisément, c'est en instaurant un contexte sur toute cette temporalité, le contexte de son activité bénévole, qu'un tel moment « *déclencheur* » a pu avoir lieu.

Il est responsable d'avoir pu faire émerger ce moment, Monsieur HR, et non coupable de l'avoir laissé ainsi tant tarder. Ni lui, ni le détenu, ne peuvent avoir l'entière maîtrise des interactions, des temporalités et des effets provoqués par le contexte de leur rencontre.

Cette culpabilité, mais le mot est exagéré, il ne s'est pas exprimé ainsi, peut-être vaudrait-il plutôt parler d'impatience à voir ce détenu réagir enfin, et de ne pas y être parvenu pendant deux ans, est à l'image de toute la complexité de cette réciprocité différée dans le rendu apporté par le bénévolat. [..]

Impatience donc de voir cette réciprocité se concrétiser chez celui qui s'engage, sagesse et respect à ne pas en imputer la faute au détenu qui continue à venir sans

1 Monsieur HR, président du CLIP. (Merci à lui de nous permettre de rapporter notre entrevue.

2 Comme à notre habitude dans nos entretiens informels, nous ne saisissons que des mots clés (que nous estimons comme tels, sans nous demander sur le moment pourquoi nous les notons plutôt que d'autres) qui agissent comme des balises, ensuite, pour mieux remettre en contexte l'entretien ou lancer des réflexions. .

parler, plaisir à l'éprouver parce qu'elle se manifeste enfin, et modestie à n'y voir qu'un facteur de hasard quand elle survient. Ce sont de bonnes caractéristiques de ce en quoi peut consister un engagement bénévole.

Carnet de terrain, janvier 2017.

Suite à un mail, transmis par un bénévole demandant à Mr HR l'autorisation d'utiliser cette anecdote, celui-ci m'a répondu le 3 février 2017 : « *Pas de soucis pour mettre cette anecdote dans ta thèse et citer le CLIP. Pour entrer un peu plus dans les détails si tu le souhaites : il se trouve que le détenu dont on parle, je l'ai trouvé particulièrement antipathique dès le premier jour. Je n'arrivais pas à me débarrasser d'un sentiment de rejet mais au fil du temps cela s'est détendu. Mon questionnement a posteriori était plutôt lié au fait qu'à cause de ma relation distante avec lui, je l'avais empêché de s'émanciper. Sans doute n'étais-je pas seul responsable de cette mauvaise relation. Autrement, le témoignage dont on parle était celui de la grenouille à la place de la photo du CV, mais avec la programmation, ça marche aussi.* »

Effectivement la première réaction qui a « décoincé » ce détenu a été cette histoire d'image de grenouille qu'il avait placée dans l'espace réservé à la photo de son travail de CV. Le détenu était passionné par les grenouilles et cela a initié enfin l'échange, que la programmation n'a fait que confirmer et étendre.

Précision, février 2017³

3 Nous tenons à cette précision qui indique aussi comment nous travaillons avec les bénévoles, dans un esprit d'échanges/ratifications des propos qui reconnaît leur compétence quant à leur réflexivité dans leur démarche.

Quand bien même les donateurs prennent ce pari de la non-réciprocité — ce qui constitue l'essence même du don — c'est toujours un risque qui s'inscrit à son tour dans le temps¹²⁰.

Mais dans quel temps alors? Celui du risque ou de la réciprocité? Ils ne sont pas à confondre.

Le risque appartient au temps premier du don ; il est éprouvé par le donateur.

« Je suis venu en me disant que je verrai bien. Je ne savais pas du tout où je mettais les pieds. »¹²¹

La réciprocité, elle, se situe dans le temps second du don, et ne semble pas soumise immédiatement à la triple obligation maussienne, en ce sens qu'elle n'est pas vécue comme un impératif pressant. C'est un temps en suspens, nécessairement libre, comme au-dessus du temps personnel des acteurs qui n'ont pas encore été connectés par cette triple obligation.

Pour certains, le temps de cette réciprocité « prend alors du temps »

« À la retraite, je me suis demandé quoi faire pour être utile. »¹²²

Et pour d'autres, il se doit d'être court :

« J'ai toujours voulu m'impliquer, pas attendre, il fallait que je renvoie l'ascenseur. »¹²³

120 Mais dont le temps, lui, n'est jamais inscrit et défini dans ce risque du non-retour, comme le commandent, au contraire, les contrats marchands qui, en le fixant dans le temps, l'évacuent. En ce sens, nous rejoignons les propos de Jacques Godbout et Alain Caillé : « *Le temps est au cœur du don et de la réciprocité, alors que l'évacuation du temps est au cœur du rapport marchand. C'est ce que signifie "rendre" : relier le geste à un autre dans un passé proche ou lointain.* ». J.T. GOUBOUT, *L'esprit du don...*, op. cit., p. 108.

121 C, bénévole, juin 2014

122 M, bénévole, mars 2012

123 I, bénévole, février 2012.

Voilà pourquoi ce temps « libre » des bénévoles peut aussi être reporté à toutes les échéances de temps et sur un donataire qui n'est pas encore en dette, puis accepté par lui. *L'inconditionnalité conditionnelle* si chère à Alain Caillé¹²⁴ est aussi temporelle, et c'est celle de la réciprocité.

« [...] il est clair que l'engagement associatif et bénévole implique qu'on donne de son temps et de sa personne, même si on ne sait pas toujours vers quoi on va. »¹²⁵

Ce que propose le bénévole quand « il donne de son temps », c'est l'opportunité d'une réciprocité. Et quand il donne de sa « personne », c'est une proposition d'être acteur de cette réciprocité avec un autre. Le bénévole retransforme le temps de la réciprocité en temps du don, c'est-à-dire en temps du lien et du risque de sa fragilité. Un temps partagé, comme un référent commun, même si, ce faisant, il prend aussi à nouveau le pari de le voir « s'envoler sans lui ».

Dès lors, si le bénévolat provient d'un temps libre, un temps suspendu de la réciprocité, quand il se reconfigure en activité de don soumis à la triple obligation maussienne, sa réalité et ses contraintes ne sont pas toujours objectivées par ses acteurs qui peinent à le qualifier quand ils ont interrogés à ce propos. Quoi de plus compréhensible puisque sont interrogés, par définition, des bénévoles pris dans le temps de leur don, et non dans celui de leur réciprocité qu'ils ne maîtrisent pas¹²⁶.

« Mais je suis un peu brouillon, alors j'estime peut-être mal ». « Et puis [...], j'ai pas à juger le bénévolat, je suis dedans et voilà. »¹²⁷

Qui s'intéresse au bénévolat doit porter son travail avec les acteurs sur le *comment* de leur investissement, le temps du don, et laisser le *pourquoi*, le temps de la réciprocité, apparaître en filigrane sans jamais être clairement explicité par eux.

Pour autant, la saisie de ce temps de la réciprocité reste perceptible, car il est éprouvé à travers le besoin d'engagement social vers autrui de la part des acteurs. Un besoin qui se construit, cela a été montré, chez les bénévoles à partir de leur vécu, de leur passé, et d'un présent qui le met en perspective sur le futur.

« Je ne veux pas gâcher tout ce que j'ai acquis. J'ai besoin que ça soit utile pour d'autres. Même si je ne savais pas encore où, je savais que je voulais faire profiter de tout ça. Comment dire... Faut que ça circule, à un moment, tu vois. Pas comme l'argent, mais... c'est une valeur quand même. Faut pas que ça se perde avec le temps. »¹²⁸

b) Temps relationnel et temps émergent

En observant l'effet émergent de l'engagement bénévole sur tous les acteurs, et cela aussi prend du temps, un temps très long, des années même, il est possible d'observer comment ce besoin de réciprocité, à défaut de pouvoir connaître exactement son origine, peut s'exprimer et croître.

124 Alain CAILLÉ, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, La Découverte Poche, 2007, p. 93.

125 *Ibid.*, p. 123.

126 Le seul temps de la réciprocité réellement maîtrisé, quantifié et prévisible est celui du contrat marchand.

127 I, 46 ans, bénévole, février 2012.

128 M, bénévole, 66 ans, ancienne enseignante à la retraite.

Comme cela a été abordé à propos des détenus au chapitre trois, l'effet émergent du temps du don atteste de la transformation opérée sur tous les interactants ainsi que sur leur capacité à en rendre compte.

Comme le dit un bénévole :

« J'ai un autre regard sur la prison. Ça m'a changé. Je ne vous vois plus comme les autres, dehors. Avant, je vous voyais comme eux. »¹²⁹

La durée sur laquelle s'étend le travail présenté ici permet d'étudier cet effet émergent du bénévolat autant dans les dynamiques des comportements des bénévoles qu'à travers leurs propos à ce sujet. Tous les acteurs de l'institution totalisante sont concernés par cet effet. Quel que soit le type d'acteur, l'interaction avec les bénévoles apporte toujours ce « quelque chose de plus¹³⁰ » que ne propose pas l'institution totalisante dans ses logiques matérielles et formelles. Le bénévolat dans l'univers carcéral entraîne une spécificité dans la relation reconnue par tous, y compris par celles et ceux pour qui il est une composante de plus à intégrer et à gérer dans un environnement aussi sécuritaire. Cette spécificité à un temps, celui du lien, c'est le temps relationnel.

Ce temps relationnel du bénévolat permet l'effet émergent dans le cadre de ses activités, car il s'inscrit, comme c'est le cas dans l'établissement pénitentiaire considéré ici, dans une durée qui se compte en années, gage de fidélité, et en fréquence, gage de sérieux. Dès lors, le temps relationnel ne provoque pas un effet émergent qui pourrait être de l'ordre de « l'impact » immédiat et fugitif sur les acteurs, quand bien même celui-ci opère parfois des effets indéniables¹³¹. Le long temps relationnel du bénévolat au centre de détention offre plutôt « tout le temps » de l'étendue du changement et toutes les opportunités de personnalisation de ces changements.

« Je joue avec le temps. J'en vois qui viennent, qui repartent. Ils reviendront plus, on pourrait le croire. Et je les revois l'année d'après. Avec moi, ils n'ont pas de compte à rendre. [...] J'ai appris à gérer ça. Certains ont besoin d'essayer plusieurs fois avant de rester ou pour ne jamais revenir, c'est pareil. »¹³²

Il faut rappeler à quel point le délai de réciprocité est parfois quantifié par les détenus et qu'il devient partie prenante, même, de leur rapport au don. Comme cela a été illustré précédemment, les modalités de réciprocités ou de leur attente sont fortement connotées socialement. Elles induisent des attentes et des comportements normatifs aussi importants que pesants et elles cadrent les espaces de socialisations dans des limites tout aussi contraignantes que celles imposées par le béton et les barreaux.

Mais, pour ce qui concerne leur rapport au bénévolat, les détenus ne sont plus du

129 H, bénévole, février 2013, propos informels, en fin de cours informatique.

130 Propos d'un bénévole qui illustre combien cette imprécision à propos de ce quelque chose de plus est néanmoins la traduction d'un effet bien ressenti, lui.

131 Les activités organisées, dans lesquelles des bénévoles n'interviennent que ponctuellement, le démontrent.

132 ML, bénévole, propos noté après relance et mise en fiche. Juin 2012.

tout placés dans cette perspective d'urgence de rendu ou de réciprocité par les bénévoles, et ils apprécient cet aspect de tranquillité d'esprit liée à la gratuité de l'engagement.

« Moi je viens toutes les semaines à son cours. Au début je parlais pas trop, je regardais les autres, comment ça se passait. Lui [le bénévole de l'activité], il me prenait pas la tête, il me forçait pas. Maintenant je parle et tout, même quand j'arrive pas à lire le mot, parce que l'allemand, ça reste dur. »¹³³

Quoi qu'il puisse y avoir derrière leur présence en activité bénévole des intentions formelles, recevoir des remises de peine, par exemple, ces intentions-là s'épuisent vite, et les bénévoles le savent. Les détenus qui restent ou qui reviennent sont motivés par le moment passé dans l'activité elle-même et pour elle-même, recherchant ce qui en émerge pour eux et pour les autres (car ils y sont sensibles aussi).

« J'ai moins de monde dans mes cours, il y a une petite concurrence entre moi et un autre professeur. J'ai l'impression qu'il m'a pris des clients, mais c'est une autre logique. [...]. Mais je reste motivé, car les gens qui viennent, même s'ils ne sont pas nombreux, aiment venir. »¹³⁴

Certains détenus disent ne pas avoir envie, parfois, de venir à une activité bénévole pour laquelle ils sont inscrits. Ils sont fatigués, désirent faire autre chose, etc. Cependant, ils s'y rendent tout de même en évoquant toujours une de ces trois raisons :

- Il/elle a fait l'effort de venir, c'est donc normal d'être là aussi.
- (Variante) Si je ne viens pas et qu'il n'y a personne, il/elle sera venu(e) pour rien
- S'il n'y a plus personne, l'activité cessera

Si la troisième raison nous ramène à une logique pragmatique (des plus censées) les deux autres nous interpellent dans le cadre de nos questions du don et de la reconnaissance.

En effet, la première des raisons, mais aussi sa variante, d'après nos observations, se construit dans le temps. C'est par la qualité de la relation avec le bénévole dans l'activité qu'une telle préoccupation d'un rendu légitime de présence s'élabore. Ce sont véritablement des préoccupations d'habitueés. Beaucoup de détenus n'ont pas cette position au début de l'activité. Dans ce cas, ou bien ils ne viennent pas, ou ils passent voir le/la bénévole pour s'en excuser. (Parfois ils font appel à un autre détenu qui se rend à l'activité pour qu'il informe de l'absence et ils sont alors rassurés, car il y aura « au moins » quelqu'un.)

En deuxième instance, cette « dette de présence » est à interroger non seulement dans une considération de réciprocité et de temps, mais aussi à partir d'une estime de soi. En effet, pour ainsi se prévaloir de l'importance de sa présence à une activité bénévole, il faut alors se ressaisir de cette estime de soi pour l'estimer à son tour dans un processus de rendu. On n'offre pas n'importe quoi au bénévole qui vient, on offre sa présence. Être présent ne prend une valeur que si l'on estime en avoir une, autant qu'on estime celle de l'autre et que l'on sait qu'il vous en accorde une.

Carnet de terrain, avril 2014

133 G, 42 ans, détenu, à propos des cours d'allemand donnés bénévolement par Monsieur P.

134 H, bénévole, mai 2014.

Pour un observateur ponctuel comme il en passe parfois, un institutionnel en inspection, un élu en visite ou un journaliste bien encadré, une telle dette de présence pourrait être ignorée ou minorée pour une constatation plus apparente : le peu d'attractivité de l'activité. Tout ce beau monde si compétent en viendrait alors à supposer l'inefficacité du bénévole à entretenir du lien avec beaucoup, le peu d'entrain de l'administration à communiquer sur son activité, ou le manque d'intérêt de la part des détenus à propos de celle-ci.

Ce présent travail fait l'hypothèse, plutôt, d'un pari gagné d'une autre socialisation que celle inhérente à des considérations quantitatives. Si l'on vient par obligation de ne pas décevoir l'engagement bénévole d'autrui, ne s'engage-t-on pas aussi dans une relation bénévole avec lui ? Ne vient-on pas bénévolement à l'activité du bénévole ? Il est pertinent dans ce cas de parler de double bénévolat ou les acteurs n'ont pas de raisons fonctionnelles d'être présents à l'autre si ce n'est par cette obligation contractée librement à l'engagement relationnel. Ne peut-on pas y voir une illustration de cette réciprocité construite par l'effet émergent du temps du don et qui se dépose sur le bénévole lui-même, expliquant ainsi pourquoi beaucoup d'entre eux affirment recevoir plus qu'ils ne donnent de la part des détenus ? Finalement tous bénéficient, en retour de leur engagement bénévole, de cette forme de socialisation.

Et s'il devait alors y avoir un « pourquoi » à la réciprocité, il pourrait bien être contenu dans ce temps relationnel pensé comme temps émergent agissant sur tous les acteurs, y compris dans l'institution elle-même, dont il a été montré précédemment, qu'historiquement elle a dû aussi évoluer et prendre en compte cet aspect du bénévolat jusqu'à l'officialiser par l'encadrement de ses pratiques et les multiples partenariats conclus avec des associations.

Pour autant, malgré cette adaptation institutionnelle, le temps du bénévolat est un temps spécifique de la socialisation carcérale, un temps que l'institution totalisante ne peut, par fonction et définition, gérer au-delà de ses horaires. Il s'agit d'un temps relationnel dont le vécu amène à créer une liberté de réciprocité qui se transformera en temps du don quand les acteurs qui en auront besoin ou loisir s'en saisiront. Et toute la richesse de ce besoin est de ne pas être sélectif, mais distributif. Donateurs comme donataires y sont égaux en demande et en satisfaction, pour qui sait les observer sur le long terme. C'est dans ce cadre que se construit aussi la reconnaissance des sujets.

Porteurs de temporalité

Les caractéristiques des bénévoles, en particulier leur âge, et la réflexivité dont ils sont capables à propos de leur parcours et comment, quelles que soient les étapes de leur vie,

ils envisagent encore celui-ci, les amènent à être aussi des porteurs de temporalités sociales vis-à-vis des détenus. En effet, si être bénévole résulte d'un processus de socialisation, c'est aussi un processus de socialisation toujours en cours. Les bénévoles continuent ainsi leur vie sociale déjà entamée depuis longtemps, selon de nouvelles modalités, en y incluant leur engagement vis-à-vis des détenus. Ils témoignent, sans discours, mais en actes et en présence, qu'une vie sociale est, par définition, toujours en train. Les bénévoles apportent cette possibilité de projeter le temps selon cette optique où rien n'est jamais définitif, et que tout est possible. Parce qu'ils inscrivent leur activité dans un temps qui est aussi celui de leur socialisation résultant de leur passé, de leur vie à l'extérieur des murs, ils proposent cette dynamique temporelle aux détenus. Le temps ne se réduit plus au passé à jamais révolu, à un présent confiné entre les dates d'une peine à effectuer, ou à un futur plombé par l'incertitude. Le temps devient aussi un moteur de socialisation et les bénévoles, qu'ils soient jeunes ou âgés, attestent que, dans une vie, toutes les expériences et les nouveautés sont possibles à tous les moments.

Ainsi, les discussions informelles entre les détenus et les bénévoles, alors qu'ils s'efforcent, la plupart du temps, de ne pas aborder leur vie privée respective, portent souvent sur le passé professionnel, les activités exercées par les uns et les autres au quotidien, à l'intérieur des murs pour les détenus et à l'extérieur pour les bénévoles. Cet échange de temporalités différentes, permet à tous les acteurs d'appréhender, non seulement les réalités du temps de chacun, mais, par une réflexivité sur les siennes, il offre la possibilité d'entrevoir des formes de socialisation différente de celles éprouvées. Chacun se saisissant alors un peu mieux du vécu de l'autre, interroge ainsi le sien.

Cette perception du temps apporté par les temporalités de chacun, est une condition indispensable à un espace/moment de reconnaissance plus large encore, proposé par l'engagement bénévole.

5. L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE COMME OPÉRATEUR D'INTERCONNAISSANCES

Ce travail a insisté sur une approche de la reconnaissance pour en faire une lutte de reconquête identitaire dans une institution totalisante qui rend illégitime toute prétention à ce sujet, au regard de ses prérogatives d'enfermement sécuritaires et punitives. Il a aussi été fait état de la plasticité de cette lutte pour rechercher, malgré les différentes expériences du mépris et du déni de soi, des moments de socialisation indispensables à cette assise intime. Parce qu'elle est opportuniste, cette lutte pour la reconnaissance sait aller dénicher partout où elle le peut, y compris dans des contextes de socialisation « déviants » où elle aura à en souffrir, des miettes d'interaction et de considération.

a) Intersubjectivité pacifiée

L'espace de vie bénévole et son moment sont une opportunité, parmi les autres, de recherche de reconnaissance, mais une opportunité pacifiée qui permet à cette reconnaissance de se construire sur d'autres bases que la revendication ou la conquête.

« - Ça gueule pas, ici. C'est calme. Ça fait du bien du calme, enfin. »¹³⁵

Ce calme, cette recherche d'une convivialité, rassure et construit le cadre qui, comme cela a précédemment été noté, permet au détenu d'occulter ses stigmates et la mauvaise image qu'il pense que les autres se font de lui. Les détenus, par leur comportement, sont attentifs dans celui du bénévole, à « la bonne représentation » qu'ils entendent lui projeter. Cette intersubjectivité pacifiée permet cet approfondissement positif de soi chez l'autre, et elle est extrêmement gratifiante pour tous.

Tous les acteurs sont bénéficiaires, en images et en échanges apaisés, de ce transfert « à forte pacification ajoutée » sur la scène des représentations collectives : les détenus, qui ressentent cette respiration d'un rythme différent, alors qu'elle reste collective, mais aussi les bénévoles qui, alors, attestent de ces « bienfaits » qu'ils reçoivent et qui valorisent leur engagement.

Comme l'exprime un bénévole à la fin d'une activité :

« Ils posent beaucoup de questions, ils interpellent pour des conseils, ils montrent ce qu'ils ont fait, où ça coince. Et je vois que, ce que je vais répondre, ça va compter. [...] C'est ça l'échange, c'est réactif, ça se fait comme ça, pas que par les mots. »¹³⁶

Avec cette pacification, le rapport avec les bénévoles, dont la caractéristique dans l'établissement est de s'inscrire dans la durée (en années), amène à une sociabilité dans laquelle les détenus se sentent respectés et valorisés. Cette reconnaissance s'inscrit préalablement en termes de « reconnaissabilité » comme l'écrit Judith Butler¹³⁷, dans des conditions où s'inscrit un rapport à l'autre structurant, car chacun se sent perçu et reconnu dans l'interaction¹³⁸.

Le regard est un support important de cette reconnaissance.

- « On est regardé autrement que comme un détenu, avec eux [les bénévoles]. On baisse pas les yeux et on se défie pas. »¹³⁹

Dans l'institution totalisante, les rapports se révèlent aussi à travers les regards et ils sont à l'image de la polarisation des comportements déjà souvent explicités. Se regarder ou ne pas se regarder, s'obliger à se fixer des yeux pour ne pas perdre la face, s'efforcer de ne

135 S, 37 ans, février 2014. À propos d'une activité bénévole sur le cinéma.

136 P, bénévole, propos recueillis à la fin d'une séance d'activité. Avril 2013

137 Judith BUTLER et Catherine MALABOU, *Sois mon corps. Une lecture contemporaine de la domination et de la servitude chez Hegel*, Paris, Bayard, 2010.

138 Haud. Guéguen, Guillaume. Malochet, *Les théories de la reconnaissance*. Paris : La Découverte, 2012, p. 103.

139 T, 31 ans, avril 2015

pas rencontrer l'œil de l'autre sans laisser « voir » qu'on le fuit, tout cela comporte autant de messages que d'intentions et de définitions des interactions en cours. L'institution présente aussi toute une gamme de regards spécifiques qu'elle sait adresser aux détenus. À travers ses différents agents, c'est un panel de considérations qui s'expriment alors. Ajoutés à cela, les contextes et leurs moments, la complexité de tous ces regards démontre, ici aussi, toute la palette des possibles à connaître et à identifier pour celui qui veut se repérer en détention.

Les regards des bénévoles sont différents. Plus exactement, le registre complexe de leurs regards est différent. Il inclut d'autres facettes que celles rencontrées habituellement dans l'institution entre les acteurs. Cette différence provient, précisément, de cette capacité à faire une distinction entre les personnes sans les classer ou les discriminer selon leur statut ou leur rôle dans l'institution. Une capacité à les reconnaître en les regardant regarder, à leur permettre d'exercer, eux aussi, cette reconnaissance par le regard porter sur ceux qui les considèrent. Dans les espaces/moments de l'engagement bénévole, on ne se regarde pas pour savoir comment on se regarde, avec cette défiance qui repousse chacun dans la soumission ou le défi, on se regarde parce qu'on se voit, enfin, être vu.

La reconnaissance de la reconnaissance

À partir de ce regard, la question peut se poser de savoir de quelle forme est cette reconnaissance de l'autre proposée dans l'interaction bénévole. Si, finalement, elle peut être décrite comme complémentaire à un désir de reconnaissance allié à la compétence reconnue de cette capacité à reconnaître. Cela induit une forme de relation où, ce qui est reconnu, c'est la capacité de mise en sens relationnelle, qui indique chez tous, cette aptitude à, non seulement reconnaître l'autre ou être reconnu par lui, mais aussi (et peut-être avant tout) à reconnaître sa propension à la reconnaissance. Je n'existerais pas parce que je suis reconnu (y compris selon les trois modalités honnethiennes), mais parce que l'on reconnaît en moi cette capacité socialisante à la reconnaissance que je porte et que je propose aussi à autrui et à notre relation.) Je reconnais sa capacité à donner. Dans l'institution totalisante, cette capacité à reconnaître ce désir de reconnaître, et de se voir reconnaître encore cette capacité à la reconnaissance, malgré les faits qui ont entraîné l'incarcération, est très forte.

« - Tu vois, j'ai tenu à lui dire que c'était grâce à elle que j'avais réussi. Faut qu'elle le sache qu'on est pas des crevards. On sait ce qu'on doit. »¹⁴⁰

C'est une demande constante de la part des détenus. Un appel à rester dans le social. Le chapitre deux a indiqué comment l'institution totalisante ne répond pas à cet appel,

¹⁴⁰ M, 53 ans, à propos d'une bénévole qu'il a remerciée pour l'avoir aidé en mathématiques lors de cours pour son CAP de cuisine.

privilégiant ses logiques formelles de fonctionnement, quand bien même, dans ses velléités affichées, elle prétend le faire. Cet appel, les bénévoles y répondent, à travers leur activité.

Mais qu'ils y répondent ne signifie pas qu'ils sont naïfs, comme peuvent le penser les agents de l'administration, et qu'ils en oublient les réalités du public concerné.¹⁴¹ Au-delà des manipulations utilitaristes et des tentatives de séduction ambiguës, ils savent que, parfois, cet appel à se voir reconnaître des capacités de reconnaissance est « trop lourdement chargé », comme une envie de délestage à bon compte.

Le lourd

Ego participe à l'activité bénévole électronique depuis quelques semaines seulement que déjà, tous, vivent un malaise en sa présence. Non seulement il intervient à tout bout de champ, donnant son avis à la place de l'intervenant, mais, surtout, il ne cesse de verbaliser des règles que tous respectent déjà, et sans lui, en expliquant qu'il tient, au regard du « respect pour le bénévole », à ce qu'elles soient suivies. Sans que personne ne lui ait rien demandé, sans que le besoin s'en fasse sentir, ni pour le déroulement de l'activité, ni pour les relations entre les détenus et le bénévole, il pose ainsi ses règles et prévient les détenus en s'adressant au bénévole comme à un témoin :

- « Avec moi, c'est comme ça. Faut qu'on vous respecte c'est important. »
- « Personne ne me manque de respect », tente de lui expliquer le bénévole.
- « Heureusement. Il aurait à faire à moi ».

L'atmosphère devenant de plus en plus étouffante, trois détenus ne viennent plus à l'activité, considérant *ego* comme un « lourd » qui « fout la merde ». Le bénévole tente d'en parler personnellement avec *ego*, mais celui-ci ne saisit pas, se vexe et, furieux, ne vient plus à l'activité. Comme il nous le dira après :

- « Il [le bénévole] sait pas comment ils sont ! [...] Ça va être le bordel, maintenant. [...] Il les tiendra pas. [...] Mais c'est plus mon problème. [...] Je lui ai dit, je fais ça pour vous¹. [...] Ils vont se foutre de sa gueule ! »

Selon lui, sans sa présence pour « recadrer tout le monde » pour « rappeler les règles du dehors » l'activité en a « plus que pour quelques semaines ».²

Et pour *Ego*, l'activité est devenue « un panier crabe » où « ils restent entre eux » et « font leurs lois ».

Note d'après entretiens informels divers (février à juin 2014)

Et entretien avec P, détenu, mars 2014

¹ Renseignement pris, jamais il n'a dit cela au bénévole. Je compris par la suite que je continuais, en recueillant le discours de ce détenu, à alimenter son repositionnement égocentrique de l'événement.

² Après des années, elle dure toujours, bien que fragile en 2017.

L'effort de sociabilité dans l'activité bénévole en détention, ne consiste pas seulement à respecter l'intervenant. Il a pour effet, aussi, de temporiser, entre les détenus, les velléités de domination ou de défense pour « passer un bon moment »¹⁴². Il permet une reconnaissance

¹⁴¹ Plusieurs bénévoles nous ont fait part de remarques « désobligeantes » à ce sujet de la part de surveillants, de gradés, ou de dirigeant(e)s de l'établissement. Ils se sont sentis infantilisés et ont été qualifiés d'« inconscients », de « naïfs » de la part du personnel.

¹⁴² Termes communs à plusieurs détenus et bénévoles, recueillis durant des entretiens informels.

des autres implicite et un rapport à soi trouvé, ou retrouvé, par les capacités à réaliser cet acte social. Dans une optique meadienne, l'intersubjectivité créée par l'activité non conflictuelle du groupe, incite l'individu à intérioriser les demandes de pacification des autres et à en faire les siennes. Le contexte sécuritaire de la prison n'entraîne pas, dans la socialisation bénévole, ce caractère anxiogène qui se retrouve dans d'autres situations ou d'autres moments.

Mais il importe de saisir le rôle du don dans cette pacification. Si les relations, dans le cadre des activités bénévoles, sont pacifiées¹⁴³, c'est qu'elles le sont par la forme de l'engagement bénévole qui place ses intentions ailleurs que dans des rapports de forces, ou des intérêts individualistes, que la perspicacité défensive des détenus repérerait immédiatement. Parce qu'ils n'ont pas d'autre intention que de chercher avec l'autre le lien, les bénévoles posent et construisent, par définition, ce lien de pacification qui est un don et fait reconnaissance. Les enjeux sont clairs dès le départ et indiquent les attentes et les types de réceptions de tous.

« Ça change. On passe juste un bon moment, sans se prendre la tête. Y te prennent comme tu es. On cherche à ce que ça se passe bien, voilà. Comme dehors ! Avec eux on est normaux. »¹⁴⁴

C'est pourquoi les activités bénévoles permettent une vigilance « relâchée »¹⁴⁵ chez les détenus, même si l'expérience sait la tempérer, en fonction du contexte, sans jamais l'endormir. Le groupe, par sa synergie, modère les éventuels écarts individuels, et atteste d'une norme implicitement requise de conduite et de rôle chez le public engagé dans les activités.

Sans entrer dans d'autres considérations de psychologie sociale concernant les groupes et leurs rapports à l'individu, il n'est que de revenir vers Durkheim pour en saisir l'effet socialisant :

« Du moment que, au sein d'une société politique, un certain nombre d'individus se trouvent avoir en commun des idées, des intérêts, des sentiments, des occupations que le reste de la population ne partage pas avec eux, il est inévitable que, sous l'influence de ces similitudes, ils soient attirés les uns vers les autres, qu'ils se recherchent, entrent en relations, s'associent, et qu'ainsi se forme peu à peu un groupe restreint, ayant sa physionomie spéciale, au sein de la société générale. Mais une fois que le groupe est formé, il s'en dégage une vie morale qui porte naturellement la marque des conditions particulières dans lesquelles elle s'est élaborée. Car il est impossible que des hommes vivent ensemble, soient régulièrement en commerce sans qu'ils prennent le sentiment du tout qu'ils forment par leur union, sans qu'ils s'attachent à ce tout, se préoccupent de ses intérêts et en tiennent compte dans leur conduite. »¹⁴⁶

143 Précisons que c'est aussi le cas en ce qui concerne des activités proposées par des intervenants rémunérés, notamment dans le cadre des actions pédagogiques régulières, même si les objectifs ne sont plus les mêmes, à la fois pour les détenus et les intervenants. Nous avons, du reste, précédemment attesté de moments *d'engagements relationnels bénévoles* dans de telles activités et indiqué aussi leur limite. Cependant, il est aussi de la mission de l'ULE (Unité Locale d'Enseignement), comme nous l'a expliqué son responsable, que d'assurer de tels moments de convivialité au-delà des résultats escomptés et nécessaires au maintien de la structure d'enseignement. Nous l'attestons, la plupart de ses membres s'en acquittent avec sérieux et motivation.

144 R, un détenu, participant à deux activités bénévoles. Octobre 2013.

145 Erving GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus.*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979.

146 Émile DURKHEIM, *De la division du travail social*, Préface à la seconde édition, 8, 1967., Paris, PUF, coll. « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1893. Disponible sur http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/division_du_travail/division_travail_preface2.html

Précisément, pour une personne incarcérée, le fait de suivre une des activités bénévoles permet de diversifier ses relations, dans un monde restreint et limité à des interactions qui renvoient à chaque instant à la réalité carcérale. Dès lors, des cercles de socialisation se créent, non seulement dans la relation aux bénévoles, mais aussi entre les détenus dans la particularité de la petite collectivité ainsi établie. Certains ne se croisent et ne se parlent que dans ces contextes, et d'autres, grâce à cela, extrapolent de bonnes ententes dans d'autres situations.

La socialisation de l'engagement bénévole prend, alors, toute son importance aussi par cet aspect. Parce qu'elle permet une intersubjectivité pacifiée qui valorise les individus, elle s'exporte parfois ailleurs dans l'univers carcéral et crée des liens qui n'existaient pas avant.

Ego, avec qui nous parlons à propos d'une activité bénévole (cours d'allemand) où il s'est construit une solide amitié avec un autre détenu :
- « *Je le connais de l'allemand. Il m'expliquait des trucs, depuis on est potes. »*
[Nous] : - « *Mais t'as bossé avec lui en atelier aussi. »*
- « *Ouais, mais c'est pas pareil. L'atelier, c'est obligé. Là on vient libre. Le mec qui vient dans l'activité que t'as choisie, tu sais que t'as un truc en commun. »*

Extrait d'entretien, mars 2013

Quoi de plus compréhensible que cette extension des effets provenant du contexte de l'activité bénévole, sur des relations qui se continuent ailleurs puisqu'il a été rappelé la caractéristique opportuniste et vitale, en détention, de la recherche de reconnaissance chez autrui et dans toutes les configurations sociales possibles.

Reconnaissance de fait, pas des faits

Beaucoup de bénévoles ne tiennent pas à savoir ce qu'ont fait les détenus. Certes, pour des raisons éthiques et légales, annoncent-ils en premier. Mais d'autres raisons sont invoquées, comme celles qui consistent à voir dans l'incarcération « *un accident de la vie* » ou encore un événement qui, dans sa distribution, pourrait concerner « *n'importe qui* »¹⁴⁷, et donc eux-mêmes. Ils se distinguent, en cela, des professionnels de l'institution totalisante qui mobilisent moins cet aspect réflexif ou sont plus circonspects à l'évoquer pour des délits graves et plus encore des crimes.

¹⁴⁷Termes déjà cités et très employés par les bénévoles dans les entretiens.

Ça pourrait arriver à n'importe « quoi »

« *Cela pourrait arriver à n'importe qui* »¹, est une remarque souvent utilisée par les bénévoles et d'autres acteurs² pour signifier que les détenus sont comme les autres, humains, dans leur faillibilité.

Mais la sociologie démontre facilement que n'importe qui n'entre pas en prison. Elle le démontre souvent en matière de pouvoir, de politique, de statut, de classe sociale, de capital culturel et économique, de moments dans l'histoire d'une société, etc. Et il est bien qu'elle le fasse³.

Mais j'aborde ici cette remarque pour l'articuler avec le fait que beaucoup de bénévoles, ainsi que d'autres acteurs intervenant en détention, ne tiennent pas à savoir ce qu'ont fait les détenus pour être incarcérés.

Chez les bénévoles, cette position probabiliste sur le hasard du destin, et celle sur le désir de ne pas savoir ce qu'ont fait les détenus, sont les plus marquées. Or, pour dérouler ce raisonnement, si n'importe qui peut être en détention, n'importe qui peut commettre les actes qui y mènent. Aussi, que signifie, au-delà d'une obligation formelle de l'institution, cette volonté de ne pas connaître ces actes, qui feraient de nous tous des égaux devant le destin ?

Elle signifie que les bénévoles (au regard de tous les entretiens et des observations à ma disposition) s'adressent « à la personne détenue » et ne veulent pas être concernés par les actes commis. Ils conservent une commune appartenance humaniste, éthique, spirituelle ou politique avec le détenu, à condition d'évacuer l'acte passé dans la relation présente. Ils parient sur la relation et ses effets émergents en termes de socialisation et écartent les effets produits par les actes commis, effets qu'ils réservent à la sanction pénale prononcée par le jugement judiciaire⁴.

- « *Ils ont été jugés, je n'ai pas à la faire.* »

Ces effets et leurs conséquences, si les actes venaient à être connus, les bénévoles les pensent aussi agissants sur eux. Ils ne se mettent pas à l'abri des jugements et des réactions qui pourraient être les leurs et qui perturberaient alors leurs engagements bénévoles. Ils témoignent autant de leur fragilité à ce sujet que celle des détenus.

- « *Je préfère ne pas savoir. Sinon je ne reviendrais pas, je pense.* »

[...] Sans leur dénier d'autres raisons, tout aussi louables, à cette volonté de ne pas savoir, notamment que cela arrange tout le monde en ce qui concerne le relationnel ou que cela répond à une posture éthique, j'en pose une autre, encore, plus délicate et inconfortable.

Comment l'écrire...

Un détenu... ça peut être n'importe qui... tant qu'on ne sait pas qui c'est...

Quand on le sait, c'est-à-dire quand on connaît ses actes, il ne faut surtout plus que ce soit un n'importe qui, mais un **n'importe quoi**. Un autre à jamais autre, un quelque chose à jamais quelque chose, qui

1 Les termes en italiques et entre guillemets proviennent de plusieurs bénévoles, et sur plusieurs années.

2 Reprise aussi et souvent par les détenus.

3 Dernièrement à ce propos l'ouvrage de Didier Fassin : Didier FASSIN, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Éditions Du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2015.

4 Même si beaucoup précisent qu'ils n'en sont pas moins sensibles aux cas des victimes des délits ou des crimes.

ne reviendra pas de son crime parmi les « qui », parmi nous. Car s'il en revenait, s'il redevenait comme nous, alors nous serions vraiment comme lui, n'importe qui, avec ce même risque à faire et à être n'importe quoi.

[...] Dès lors, prétendre ne pas vouloir connaître les actes commis par le détenu au nom de la relation présente, et associer cela à une commune égalité de destin, n'est-ce pas, parfois, établir une relation avec lui qui lui refuse cette possibilité de ne plus être n'importe qui, mais de redevenir un autre, avec la connaissance de ses actes ? N'est-ce pas se poser ainsi en étant celui qui ne sera jamais son semblable, en risque, à commettre les mêmes actes ?⁵

[...] Sociologiquement, cela pose les rôles de chacun et entérine les comportements intractifs de l'institution totalisante.

D'ailleurs, dans cette logique fonctionnelle de l'institution totalisante, de nombreux intervenants (essentiellement professionnels) sont sincèrement convaincus, non pas de l'inefficacité de leur intervention, mais de leur nécessité dans la mesure où elle porte sur des individus qui ne seront jamais considérés comme leur semblable (socialement ou spirituellement) et qui, à ce titre, doivent être tout autant contrôlés qu'assistés.

Cet aspect est à la base de la socialisation intractable de l'institution totalisante. Il socialise les agents chargés de cette tâche ingrate dans un univers de contraintes où la différence éprouvée avec les détenus est la manifestation de leur investissement tout autant que sa justification.

Extrait d'état de recherche du mois d'août 2015

5 Je le précise encore, cette relation n'est pas majoritaire parmi les bénévoles, bien sûr. Mais je l'ai constatée. Cependant, elle est plus courante chez les professionnels qui ont à travailler avec les détenus, notamment ceux qui ont connaissance de leurs actes ou des catégories dans lesquelles ils se classent).

D'une façon plus formelle, les activités proposées par les bénévoles gagnent à ne pas être « perturbées » dans leur quotidien par la connaissance de leur part, des actes commis par les détenus. Quand bien même certains iraient s'en vanter, c'est le cas des jeunes détenus en maison d'arrêt qui testent leur représentation institutionnelle et projetée sur les bénévoles en les provoquant ou en cherchant à percevoir leurs réactions vis-à-vis de leurs bravades¹⁴⁸, la majorité des détenus s'en abstiennent. Plus ils sont âgés ou plus leurs délits ou leurs crimes se rapprochent de l'indicible (mœurs, entre autres) et plus ils se taisent à leur sujet, rappelant ainsi combien toute la détention reprend à son compte la hiérarchie des actes et de leurs sanctions ainsi qu'elle est pensée à l'extérieur des murs¹⁴⁹. Ils le font pour cet « aparté » dans l'espace carcéral qui est aussi un aparté dans leur pensée à propos de leurs actes.

148 Ils sont dans ce deuxième cas, plus dans une demande de reconnaissance interpersonnelle.

149 Il peut y avoir des aménagements à cette échelle des peines et des sanctions. Cette hiérarchisation est aussi réappropriée par des rapports de forces qui minorent à bon compte les actes de certains auprès des autres, et, certes, elle structure les rapports entre groupes de détenus. De plus, cela a été vu, l'institution totalisante configure elle aussi ses modalités d'enfermement et de gestion des détenus selon cette échelle d'importance pénale et sociale.

Il est intéressant de constater que cette adéquation entre le désir de ne pas connaître les faits commis par les détenus et celui de ne pas en faire échos aux bénévoles de la part de ceux qui les ont commis n'est pas du même ordre que ce culte du silence, opérant entre détenus, en particulier chez ceux qui ont été condamnés pour mœurs. Ce qui est mis en silence dans l'activité bénévole n'est pas tant les actes commis que les jugements et les considérations à leurs propos, afin de laisser les effets de socialisation émergents des interactions se faire. Pour beaucoup de bénévoles, c'est une des conditions à la réussite de l'activité et à sa pérennité.

Dès lors, avec la reconnaissance sociale des détenus à être des personnes « *comme les autres* », des personnes « *qui peuvent créer du lien* »¹⁵⁰ c'est la reconnaissance de la qualité sociale du contexte de l'activité qui est affirmée par les bénévoles. De même qu'elle est reconnue par les détenus.

Reconnaissance et affects

Les bénévoles, eux, au-delà de cette reconnaissance qu'ils apportent aux détenus et des conditions qu'ils font émerger afin qu'elle s'exerce, ont besoin de voir reconnaître aussi les affects qu'ils éprouvent. Non seulement au cours de leurs activités, et il a été vu combien cela leur est difficile¹⁵¹, mais aussi à propos de ce qui les fait s'engager auprès d'autrui. Dans les entretiens menés auprès d'eux, leur action bénévole s'inscrit dans une volonté précise, concrète, de réagir face à des constats d'injustice ou d'inégalité qui les ont affectés.

Réagir

Les personnes bénévoles ne jouent pas seulement les ravaudeuses du social déchiré. Ce qui est déchiré les déchire. Selon mes observations, c'est aussi une façon de remédier à un « choc » psychologique, une tension intense devant un événement ou une situation intenable pour son éthos, qui bousculent des normes et des valeurs tout autant que des pratiques. Ceci n'est pas à confondre avec l'idée de se donner une bonne conscience. [...]

Ce n'est pas seulement une motivation morale qui pousse à l'engagement, mais une envie de « ré-agir », agir autrement face à ce choc qui n'en peut plus d'être simplement éprouvé comme une réaction qui se suffirait et s'apaiserait. Cela ressort dans beaucoup de témoignages.

[...]

Il s'agit pour beaucoup de passer d'une posture passive à une autre, active.

[...]

C'est pour cela que les bénévoles que j'interroge me disent qu'ils

150 Termes provenant de bénévoles.

151 Et cela sera encore rappelé dans le cadre de leur besoin de mises en récits de leur activité.

reçoivent autant qu'ils donnent. Ils reçoivent un retour qui valide, pour eux, ce passage salutaire d'un état passif à celui d'actif. Ce retour valide leur engagement et ses raisons. Ils veulent « *faire quelque chose* » face au choc de la pauvreté ou à l'injustice, par exemple. Mais, ce quelque chose doit être validé en actes et en effets socialisants (par ceux qui en sont les destinataires, bénéficiaires, ou par d'autres comme des membres d'une l'association) pour qu'ils sachent que cela agit et que cette action « tempère » ce choc éprouvé. [...]

L'action bénévole tente de résoudre (c'est une des résolutions possibles, pour certains) ce malaise, parfois ce schisme qui, il ne faut jamais l'oublier, est vécu par les tripes et les émotions. Les acteurs sont vivants. Ils ressentent, bien avant de le conceptualiser ou de l'idéaliser, ce « choc », cette rencontre de l'inconnu et de l'inattendu de la pauvreté sociale avec le connu de leur valeur et de leurs attentes. « *Choc* », « *mal au ventre* », « *dégoût* », « *peine* », « *pleurs* »... sont des termes qui reviennent souvent dans les entretiens. Le corps réagit et s'exprime.

***Remarques préliminaires après études d'entretiens,
et carnet de terrain, mai 2014***

Ce repositionnement d'un affect individuel vers une démarche d'engagement collectif de la part du bénévole permet alors de repenser son implication dans le cadre du don. L'engagement devient indispensable pour le donataire autant que pour le donateur. C'est une manifestation interactionniste du bénévolat. Aider, pour s'aider à combattre ce choc reçu par la souffrance de l'autre, et aider ainsi le contexte dans lequel tous les deux se socialisent.

Après des détenus, qui ont, eux aussi, leur compte en ce qui concerne les affects dans la détention, ceux qui sont ressentis par les effets de l'engagement bénévole n'ont pas ce caractère de choc ni d'immédiateté décrit plus haut. Ils sont dilués dans le temps, le temps de la durée, de la fréquence des activités et des rencontres. Cependant, parfois, ils se laissent entrevoir. C'est le cas lorsque des détenus qui vont être libérés viennent saluer « une dernière fois » un bénévole lors de son activité. Souvent, parce qu'ils participent entièrement, pour cette dernière fois, à l'activité, ils ponctuent celle-ci de souvenirs en commun avec le bénévole et les partagent avec les autres détenus qui les revivent ou les découvrent. Ce sont, à chaque fois, des moments très émouvants pour tous, qui agissent comme des rappels de la qualité sociale et humaine des échanges. Mais, à l'image de la complexité des relations de l'institution totalisante, ce ne sont pas qu'avec les libérations d'un détenu que les affects sont ressentis. Parfois, ils sont nichés dans des micros moments très subtils, des espaces de non-dit, des bouffées de pudeurs, des respirations difficiles.

Les oublis qu'on n'ose rappeler

Si l'engagement bénévole se traduit en durée et en fréquence, en présence et en écoute, il est aussi ratifié par les mots, par ce qui est dit. Ainsi, au cours de leur activité, il arrive que des bénévoles se proposent d'apporter tel objet, ou telle information, cela dans le cadre de la plus stricte légalité de l'institution, mais qu'ils oublient de le faire. Cela peut être aussi un magazine, l'adresse d'une institution, un livre, ou même l'engagement d'orienter l'activité vers tel sujet ou un autre, de lancer tel projet ou tel autre.

Ces oublis, involontaires de la part des bénévoles, ne sont pas sans conséquence sur les détenus. Outre les attentes et les déceptions qui leur correspondent, c'est la disproportion qui existe, entre cet oubli du bénévole et cet événement qu'il devient pour le détenu, qui attire notre attention. Le détenu, lui, reste en attente de ce qui a été promis. Il y accorde une importance amplifiée par le peu d'occasions d'engagement avec l'extérieur qui lui sont données dans l'espace carcéral. Ce qui est promis se charge alors de significations dont n'a pas conscience le bénévole et que le détenu porte lourdement sans parvenir toujours à les préciser. Dans ces cas, c'est en affects que cela se traduit. [...] La déception est l'un de ces affects. Mais il en est un autre que nous avons rencontré à plusieurs reprises, et qui est typique du paradigme du don et de la reconnaissance : la honte.

La honte de devoir rappeler au bénévole son engagement au sujet de sa promesse, ou juste de ses paroles qui ne sont pas toujours des promesses.

- « *T'es fou, je vais pas lui dire. Ça va foutre la honte.* »

[nous] : « - à qui ? »

- « *A lui, je vais lui foutre la honte. [...] à moi aussi, ça fout la honte* »¹.

[...] Quand nous la creusons, cette honte, avec certains détenus, il en ressort toujours leur préoccupation de ne rien reprocher aux bénévoles, ou de ne jamais lui donner l'impression qu'il y a quoi que ce soit à lui reprocher. Ainsi, alors que nous interrogeons à ce sujet un détenu qui n'osait redemander à un bénévole un livre que celui-ci devait emprunter pour lui à l'université, nous avons eu cette réponse.

- « *Je sais pas... sa gentillesse, ça me fait trop honte. J'oserais pas lui redemander.* »²

[...]

C'est un affect bien particulier que cette honte qui vient couvrir celui de la déception d'un engagement non tenu à l'attente pourtant si forte. Mais, ce n'est pas un affect qui dit combien la priorité de ne pas affecter l'autre qui s'engage vers vous est plus importante que la déception engendrée parfois par ses actes ou ses mots. Ce n'est pas que cela. C'est un affect qui dit combien vous ne vous sentez pas encore digne de faire cette différence et de pouvoir l'exprimer à l'autre. Qui dit que vous ne lui (ou vous ne vous) faites pas suffisamment confiance pour qu'il accepte votre remarque qui n'est pas un reproche. Qui dit que vous ne supporteriez pas ses excuses parce que vous ne vous sentez pas capable de les recevoir comme de les requérir. Qui dit que vous êtes prisonnier d'une dette que vous avez contractée pour des raisons qui ne concernent pourtant pas

1 M, 38 ans, janvier 2015

2 P, 42 ans, mars 2014

les oublis, qu'il pourrait être légitime de rappeler. Cette dette dont vous étendez vous-même les échéances et les remboursements à des domaines et des comportements qui ne la concernent pas.

[...]

Les détenus qui parviennent à surmonter cette honte, sont souvent ceux qui ont su résoudre ce dilemme vis-à-vis d'eux-mêmes et de la dette contractée avec l'engagement des autres à leur égard, et c'est en toute simplicité, « d'égal à égal », qu'ils rappellent au bénévole son engagement. (Certains, loin de toutes ces préoccupations, n'éprouvent ni honte ni sentiment de reconnaissance. Ils sont dans le simple service dû. Ceux-là sont souvent compris dans les détenus qui ne savent pas qui est bénévole ou professionnel, dans l'activité à laquelle ils participent.)

[...] Quoi qu'il en soit, dans ces cas sans honte, c'est la plupart du temps en toute simplicité que l'oubli est rappelé, que le bénévole s'excuse et qu'il ravive sa mémoire.

[...] Cette simplicité de la relation à corriger ces oublis, rend alors terrible cette honte éprouvée par certains, et ravive parfois cette douleur de ne pas pouvoir, socialement, être (encore³) capable de la dominer et de participer à cette « performance ordinaire » qui consiste à rectifier une confusion ou un non-dit. Voilà en quoi cette honte est profondément asociale⁴. Elle est proportionnelle à cette simplicité à la relation constatée chez les autres.

[...] Elle peut entraîner l'abandon à une activité, et tous les acteurs en attribuent, à tort, les causes à des raisons qu'ils n'ont pas saisies, ni les uns ni les autres. Les bénévoles, n'ayant pas eu conscience des effets de leur « promesse » par manque de retour à son sujet de la part des détenus, et les détenus, imputant leur abandon à un « *manque de parole* » de la part du bénévole ou à « *un malaise* » d'avoir une légitimité à lui demander quoi que ce soit à ce propos⁵.

Carnet de terrain, février 2016

3 L'effet émergent de l'activité sur le temps peut aider à permettre, enfin, cette capacité à émerger.

4 Elle montre combien les émotions sont aussi des actes sociaux.

5 Nous avons, ainsi, à deux reprises (mars 2012 et février 2015) rétabli la passerelle entre bénévole et détenus, rompue par ce problème.

b) Constitutif/expressif

Les formes de socialisations de l'engagement bénévole interrogent aussi le rapport de tous les acteurs à l'institution, notamment en ce qui concerne leurs demandes ou leurs attentes de reconnaissance. Comme cela a été rappelé au chapitre trois, dans une qualification de ces rapports par Emmanuel Renault¹⁵², dès lors que ces demandes étaient adressées à l'institution, celles-ci prenaient une forme *expressive*, et lorsque c'était l'institution qui créait et imposait les critères de cette reconnaissance, ces dernières étaient de l'ordre du *constitutif*.

152 Emmanuel RENAULT, « Reconnaissance, institutions, injustice », *Revue du MAUSS*, 23, Premier semestre 2004, p. 181-195, coll. « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi ».

L'engagement bénévole propose une forme de reconnaissance qui associe l'aspect constitutif avec l'expressif. Cet engagement, gratuit et non conditionné, reçoit les attentes de reconnaissance personnelles et institutionnelles des détenus. Les bénévoles appartiennent à un cadre constitutif où les institutions dans lesquelles ils évoluent sont autres que celles qui enferment ; ils en sont comme les représentants, quelle que soit leur vigilance à ne pas se présenter ainsi. Ils emportent avec eux, dans la détention, leurs positions occupées dans ces institutions et les normes de reconnaissance avec lesquelles ils s'expriment à l'extérieur des murs.

Les détenus y attachent de l'importance.

« T'imagines ! Il vient de l'université ! Il est pas obligé de venir nous parler de cinéma. Il a plein de trucs à faire dehors. »¹⁵³

« Il était ingénieur et tout, avant. Le monde de l'entreprise, il connaît. »¹⁵⁴

Si les bénévoles valorisent les détenus par leur engagement gratuit, par leurs intérêts pour les liens établis, ils apportent aussi de la considération de par leurs instances de socialisation, leurs positions sociales, et leur place dans les institutions à l'extérieur. Il n'a pas été remarqué, au cours de longues observations, que ce sont les bénévoles qui, consciemment, ont comme objectif de se présenter ainsi, en « porteurs institutionnels ». Pour autant, quand est abordé, avec certains, cet aspect, beaucoup se sentent porteurs de valeurs, de rôles et de responsabilités en réfléchissant à cet aspect.

« On a une responsabilité, c'est sûr. On ne juge pas, mais on vient aussi avec ce qu'on est dehors. »¹⁵⁵

Ce sont principalement les détenus qui s'emparent de ces images institutionnelles, jusqu'à les idéaliser, demandeurs qu'ils sont, de retourner dans des instances de socialisations formalisées. Le caractère puissamment normatif des attentes de reconnaissance des détenus a aussi déjà été noté et, à travers les bénévoles, ces attentes sont très fortes. À tel point que c'est aussi une des raisons des relations pacifiées de leurs activités. Les détenus veulent donner une image d'eux qui, non seulement, correspond à celle qu'ils veulent voir reconnue chez le bénévole, mais aussi qui correspond au mode de vie pressenti ou s'approchant des valeurs qu'ils estiment chez le bénévole dans sa socialisation extérieure. Cette projection est une manière, pour eux, d'investir cette forme de socialisation ainsi repensée et de prétendre remplir les conditions pour y appartenir.

¹⁵³ Un détenu, mars 2014, à propos d'un bénévole, universitaire, qui chaque mois anime un atelier cinéma et histoire.

¹⁵⁴ H, détenu, janvier 2012, à propos d'un bénévole assurant une activité en électronique.

¹⁵⁵ M, bénévole. Mai 2012.

« Je fous pas la merde. Après on dira dehors qu'on n'est pas capable de se tenir.
En plus il nous l'a dit, si tous ses élèves avaient été comme nous ! »¹⁵⁶

C'est bien d'une articulation entre reconnaissance expressive et constitutive qu'il s'agit quand des détenus construisent à la fois une image idéalisée des institutions à travers les bénévoles et les attentes qu'ils expriment par un comportement lui-même idéalisé en conséquence.

Ce qui s'exprime dans de tels comportements, c'est la validité d'une socialisation apportée par les bénévoles et qui entre en adéquation avec celle que les détenus aspirent à retrouver une fois libres.

Mais, avant ce retour projeté et souvent déformé dans une même communauté de droit et de reconnaissance, la présence des bénévoles en détention permet en quelque sorte de « tester », « d'éprouver », parfois sur de longues durées, des micromoments de reconnaissances qui ne sont pas ceux de l'institution carcérale, même si ce présent travail a montré, notamment avec le concept d'*engagement relationnel*, qu'elle en propose aussi, mais dans les limites de son intractivité. Ces « tests en situation » des rôles sociaux prennent simultanément une caractéristique projective quant à la future vie du détenu, et normative quant à leur vécu en détention, car, durant ces moments de relation communs avec les bénévoles, les détenus sont reconnus comme des autrui significatifs. Des autrui significatifs pour la relation elle-même et l'instant social ainsi créé. Ils contribuent à cette élaboration collective d'une forme de socialisation au même titre que le bénévole. Les détenus se sentent porteurs de ce rôle social.

L'intervention bénévole est l'un des plus puissants moyens de référence sociale de l'institution totalisante précisément pour cela : le détenu est un autre pour le bénévole, il est un participant recherché dans l'échange pour ses compétences à créer du lien, pour le pari sur la confiance qui lui est offert d'en être capable. Il récupère un rôle à jouer, ou s'en saisit enfin, dans une participation sociale à assumer, dans un cadre mutuellement accepté et choisi.

Voilà ce à quoi participent les bénévoles. Ils confirment qu'avoir du sens pour un autre, c'est avoir un autre qui fait sens pour soi. Et cela fait sens pour tous.

Il importe d'être sensible à cette « mise en scène de la normalité » projetée dans les actions et les discours des acteurs, à propos de ces moments de convivialités rencontrés dans les activités d'engagement bénévole. Cette projection est riche d'enseignement sur l'état de vie dans l'institution des acteurs, sur leurs aspirations et leurs « valeurs » (passées, présentes ou futures), et sur les considérations qu'ils émettent à propos d'une socialisation extérieure, la leur et celles des autres. Cette attention portée à

¹⁵⁶ G, détenu, à propos d'un bénévole assurant un cours d'anglais., février 2014

ces moments permet de repérer les récits récurrents et les processus symboliques de cette représentation de la vie sociale à l'aune de la sortie de l'institution totalisante par les détenus, et cela montre aussi combien cette projection participe d'une façon prégnante à la vie en détention au quotidien.

Mais comment se fait cette projection? N'est-elle que portée par l'interaction entre le bénévole et les détenus? N'est-elle liée qu'au contexte ainsi créé, à ce moment particulier dans le vécu de l'institution? Avoir la possibilité de participer à ces moments, et sur une aussi longue période, a permis à l'auteur de ce vécu de recherche original d'être sensible aussi à « comment » étaient rapportés et mis en mots ces moments. Comment ils faisaient mémoire autant pour l'institution que pour tous les acteurs. Cette projection de sociabilité alternative à l'institution totalisante rendue possible par l'engagement bénévole se décline alors toujours en expériences qui sont de véritables chroniques de vie.

c) Les récits

L'engagement bénévole est une expérience dynamique de vie réappropriée par les acteurs. Il a été présenté, au chapitre trois, comment, grâce à la *spirale herméneutique* chère à Paul Ricoeur, cette réappropriation est produite par des récits, voire des modèles de récit, qui sont alors comme des modèles de socialisation.

Tout comme pour d'autres vécus dans l'institution, l'engagement bénévole permet des contextes d'interactions et de mise en discours de ces interactions. Mais ces contextes et leurs discours ne sont plus « propriétés » de la détention, quand bien même ils ont lieu en ses murs. D'autres dimensions sociales sont mobilisées. L'appropriation de la relation de l'engagement bénévole dans les discours intervient en faisant appel à des apports extérieurs aux réalités carcérales. Dans le discours de ses récits reconstructeurs, le détenu, en incorporant des relations d'engagements bénévoles, permet à des microévénements, qui ne sont pas de son passé ou de l'unique réalité contraignante de son incarcération, de faire sens. Voilà une spécificité compréhensive et interactionniste de la reconnaissance exercée par l'engagement bénévole qui s'est prioritairement dégagée de toutes ces années de travail, de vécu et d'étude.

Quand les détenus abordent les activités bénévoles dans l'établissement, ils le font souvent par l'intermédiaire de ces récits qui indiquent une réalité réinvestie. Ils mettent en intrigue leurs rapports avec les bénévoles, ceux avec les autres détenus, ceux avec les agents de l'institution totalisante, mais ils décrivent et historisent aussi les activités exercées, les déboires rencontrés et leurs satisfactions. Pour l'écrire plus simplement, ils deviennent acteurs de cette socialisation particulière et émettent un discours social à son sujet.

Ego nous décrit l'évolution de l'atelier électronique sur des années, avec les aléas et les contraintes administratives de plus en plus sécuritaires et des intentions de plus en plus évidentes, selon lui, de vouloir sa fermeture. Il y associe les graves problèmes de santé du bénévole qui, depuis 10 ans, soutient à bras-le-corps cette activité. Plus son discours s'étend et plus nous saisissons son implication dans ce qui, finalement, relève aussi de son histoire dans l'établissement.

- « Chaque année, on voit ce qu'on va faire. Je note tout pour que tout le monde sache. Je garde tout en trace. »

Nous y découvrons son attachement pour ce bénévole, l'importance de la responsabilité qu'il assume, en tant que détenu dans cet atelier d'électronique, la valeur qu'il accorde à l'entretien du matériel, la reconnaissance qu'il revendique quant à être le plus ancien et le plus fidèle en présence, etc. Nous notons combien, ce récit, il le transmet à d'autres, notamment à des arrivants, assurant ainsi autant sa pérennité que celle de l'activité.

Carnet de terrain, mai 2014

C'est la raison pour laquelle la notion de projet et d'activité est importante dans l'action bénévole et combien les intervenants y sont attachés. Ils savent, eux, grâce aux années d'expérience acquises « sur le terrain », qu'un projet est porteur d'une temporalité et d'un vécu qui, par des événements concrètement partagés, en temps et en fréquences, seront réappropriés par les acteurs qui en feront un parcours de vie, une expérience. Et cette expérience sera mise en récit, autant par les détenus que par les bénévoles, puis échangée aussi entre eux. Si l'engagement bénévole offre la possibilité de mise en récit inédite dans l'institution totalisante et le partage de ces récits dans l'optique du don et de la reconnaissance, il ne se fait jamais que dans d'une réalité matérielle commune et partagée. Les bénévoles se présentent avec une activité bien précise ou cadrée à un domaine, et alors qu'ils se réfèrent à elle pour justifier leur présence en détention, ils n'en proposent pas moins les effets émergents qui en découlent. Les acteurs, tous les acteurs, n'ont d'autres intentions que de faire lien en se partageant ainsi ces effets socialisants, eux, qui en sont déjà les co-auteurs.

Mise en récit des bénévoles

Pour les bénévoles, cette mise en récit de l'expérience de la rencontre est toujours première devant les modalités de leur engagement. Mais c'est parce qu'elle est aussi partie prenante de cet engagement. Sans une possibilité de mise en récit des effets socialisants de leur activité, ils n'auraient à rendre compte que de leur aspect fonctionnel, et ce n'est jamais dans ce cadre, à la différence des agents institutionnels pris dans les activités intractives, qu'ils ont à communiquer l'essentiel des effets de leur action. Dans la mise en récit, qui n'a pas la forme d'une mise en rapport, quand bien même les exigences formelles

de leur association le leur demanderaient, ils trouvent des possibilités de satisfactions et d'enrichissement personnel. L'activité de l'engagement bénévole contient, en suspens, des récits socialisants qui sont les supports des interactions, les éléments « nutritifs » de l'engagement.

« Je n'avais jamais rencontré cela avant. Un immense paradoxe : la prison est un lieu privilégié pour mettre en œuvre cette hypothèse de ce qu'il y a de commun en nous tous. »¹⁵⁷

Le besoin éprouvé par les bénévoles de mettre en discours cette richesse relationnelle est porteur d'une réflexivité qui demande à être aussi partagée. Dans les entretiens menés auprès des bénévoles, cet aspect se constatait quantitativement en durée. Les entretiens portaient autour de trois axes¹⁵⁸ ; le deuxième, qui concernait le déroulement du bénévolat, était toujours le plus important. Il prenait souvent l'aspect d'un récit dont la structure chronologique était ponctuée d'anecdotes renforçant, comme des exemples, ce qui leur importait de laisser paraître, la qualité humaine de cet engagement et ce qu'ils en recevaient en termes d'échange.

Pour autant, les bénévoles admettent tous n'avoir que peu d'occasions de faire acte de récit « à l'extérieur »¹⁵⁹, faute souvent d'interlocuteurs pour rendre compte de leur engagement et d'une société peu prompte à le concevoir. Ce besoin de récit, pourtant partie prenante de l'engagement, trouve du mal à se dire, à se confier, à se partager, et ce jusqu'auprès des proches des bénévoles et de leurs familles. Dès lors, le rôle de la structure associative sur laquelle ils peuvent s'appuyer est aussi de permettre à cette parole de se libérer et de se renforcer quand elle a à s'exprimer dans des contextes collectifs qui lui redonnent une justification sociale.

Ayant peu d'occasions d'émettre leurs récits, les bénévoles sont sensibles à des travaux comme ceux entamés depuis des années pour ce présent travail.

Ils ont besoin de cette mise en discours de leur engagement tout comme il est utile au chercheur de la recevoir. Du reste, une grande part de la place réservée dans la presse associative concernant l'intervention en détention leur est réservée, dans ce but, semble-t-il. (ANVP, GENEPI, Passe Muraille, etc..). Mais la diffusion de cette presse reste restreinte et, souvent, ne se fait qu'auprès des intéressés eux-mêmes ou d'un public très « segmenté », pour l'écrire comme les communicants. Comme cela a déjà été mentionné, des groupes de paroles existent aussi auprès de certaines structures où les récits circulent et s'élaborent. Mais beaucoup des bénévoles interrogés à ce sujet ont laissé passer ce sentiment de « *tourner en rond* » dans ces groupes, de n'y rencontrer « que du blabla »,

157 J, bénévole, avril 2014.

158 Voir en annexe 5.a, la structure de nos guides d'entretien.

159 Plusieurs bénévoles se réapproprient les termes qu'ils rencontrent en détention ainsi que la dichotomie spatiale intérieure/extérieure des détenus.

laissant apparaître ainsi le caractère limité et circonscrit du contexte dans lequel ces discours tentent de s'épandre. Les occasions d'assemblées générales ou de colloques sont aussi des occasions pour ces récits de s'exprimer ou de crier leur insuffisance à être reçus.

Colloque de Roanne, lieu de parole

Contexte : Après 11 ans de détention, nous sommes convié, en tant que doctorant chercheur (mais aussi détenu) à animer un colloque « Journée Prison » consacré au bénévolat en détention, organisé par la ville de Roanne et le centre de détention de cette même ville. (Plusieurs ateliers en après-midi et une conférence le soir.) Nous bénéficions d'une permission de 3 jours pour ce faire et sommes accompagné par Sylvain Pasquier, notre directeur de recherche en master 2 et d'un bénévole, Mr HdeB.

[...]

• La forte demande de reconnaissance de la part des bénévoles s'exprime à l'occasion de ce genre de rencontre collective. Elle s'exprime envers les autres bénévoles, mais aussi envers l'institution pénitentiaire et les « experts¹ » qui ont à se pencher sur leur engagement. Cette demande se traduit par des anecdotes lourdes d'affects qui sont enfin « évacuées » vers les autres, ainsi que par des reproches et des revendications adressées à l'institution totalisante. Elle passe aussi par des interrogations qui nous sont envoyées à nous « les spécialistes » qui sommes quasiment enjoins, si ce n'est à y répondre, à nous impliquer au même titre que les demandeurs dans la recherche d'une explication ou d'une rationalisation de tout cela. Demande nous est faite de participer à cette mise en mot, à cette mise en sens. [...]

• Conséquemment à cette demande de reconnaissance, j'ai ressenti, et Sylvain était d'accord à ce sujet, ces envies d'une mise en discours de la part des bénévoles, non seulement de leurs activités, et cela est à mettre dans les processus de la spirale herméneutique de Ricœur telle que je l'ai souvent décrite, mais aussi dans le plaisir qu'ils avaient à recevoir mon parcours et à construire autour de celui-ci une belle histoire qui les ravissait.

[Un détenu qui devient sociologue en détention+ 1^{er} sortie après 11 ans + conférencier et « spécialiste », etc. Autant de récits possibles et mis à disposition de toutes les projections possibles. Que faire avec cela, moi qui les reçois ?]

Cette belle histoire, projection idéalisée de leurs désirs de voir les détenus se réinsérer et leur engagement bénévole ainsi valorisé, indiquait aussi combien ils avaient besoin de symboliser d'une manière marquante les effets au quotidien sur les détenus de leurs engagements. Non pas qu'ils ne parvenaient pas à voir les conséquences de leurs engagements auprès des détenus qu'ils côtoient, ils ont aussi beaucoup parlé de cela, mais le côté exceptionnel de l'événement de ce colloque se prêtait à être très réceptif à tout ce qui pouvait symboliser, par l'exception, cet engagement. J'ai servi aussi à cela.

• En ce qui concerne les relations des bénévoles avec l'institution

1 Nous avons parfois été qualifiés ainsi par les organisateurs. Je ris encore du visage de Sylvain qui s'essayait à contrebalancer cette estimation à ces moments-là, sans tomber dans le piège d'une trop grande modestie qui nous aurait décrédibilisés. Joli numéro d'équilibriste. [Note de bas de page originale, écrite au moment de la prise de notes de compte rendus].

pénitentiaire, et celle-ci avec eux, ce colloque m'a aussi permis de confirmer certaines de mes observations. La relation ambiguë entretenue entre ces deux parties est fascinante et révèle l'état de leurs dialogues, et, comment cet état est mis aussi en récit.

[...]

Ainsi, le directeur du centre de détention de Roanne se positionnait-il, avec humour,² dans le paradoxe d'être à la fois le représentant d'une institution qui avait ses propres logiques autonomes de fonctionnement et qui devait tenir compte de cet engagement bénévole qui l'enrichissait. Dès lors, il était pris dans ce dilemme de devoir rappeler que les bénévoles étaient aussi en quelque sorte les « *auxiliaires de l'administration pénitentiaire* » par leurs « *obligations et devoirs* »³ et qu'ils dépendaient de celle-ci, tout en exprimant cette idée dans un colloque auquel son établissement participe depuis sept ans et qui vise à interroger le rôle de sa prison dans la société. Reconnaître l'importance de l'engagement bénévole dans la structure carcérale, c'était aussi reconnaître les insuffisances de celle-ci.

Pour les bénévoles, le constat était finalement le même: ils se positionnaient souvent dans cette posture d'avoir à combler les « *manquements* » de l'administration pénitentiaire que ce soit au niveau des droits, des besoins, et des réalités de vie des détenus et de leurs familles.

[...]

Les deux parties, prises dans une telle configuration, ne sont pas parvenues, dans leur grande majorité, à penser leurs pratiques autrement que dans ce rapport à l'institution.

Mais il ne faudrait pas leur ôter la capacité à pouvoir le faire. J'ai effectivement constaté dans des espaces informels de communication (fin des ateliers, pendant le buffet, fin de la conférence, le soir à l'hôtel) qu'ils interrogeaient leurs pratiques et leurs engagements dans des configurations plus vastes, notamment personnelles et éthiques, que ce seul rapport à l'institution.

[...]

Mais cela est tout de même caractéristique d'un manque de communication entre les bénévoles et l'administration pénitentiaire, que de faire de tels événements comme ce colloque, une unique occasion de revendications pour les uns, et de constat d'impuissance, ou de lenteur à pouvoir prendre en compte les changements, pour les autres.

Et c'est là où toute l'intervention de Sylvain Pasquier a joué son rôle ; elle a permis de penser l'engagement bénévole dans d'autres configurations, notamment le rapport à l'individualité et à l'altruisme. Les retours positifs des bénévoles, qui l'ont écouté, m'ont aussi confirmé qu'ils ne demandaient pas mieux que de porter leurs préoccupations vers de si hautes et passionnantes interrogations. En cela aussi, il les valorisait et ils l'ont bien senti. Avec eux, il participait à dégager des éléments à la construction d'un récit qui dépassaient ce clivage avec l'institution et portaient leur engagement vers une représentation sociale plus globale.

**Notes d'après carnet de terrain
et état de recherche, février 2016**

² Pas toujours compris par tous.

³ Ce sont ses termes.

Des récits de relations

Le travail d'enquête et de participation observante a permis de révéler les caractéristiques en durées et en fréquences du bénévolat et comment les récits s'inscrivent aussi dans une historicité qui fait des bénévoles les dépositaires d'une partie non négligeable de l'histoire de l'établissement. Mais, cette mise en récit de l'institution par les bénévoles se fait toujours au regard de leur vécu relationnel avec les détenus, dans leur activité. Quand bien même ils attestent aussi de leurs rapports avec les agents de l'institution, la relation au détenu reste prioritaire dans les récits. Les bénévoles les plus anciens dressent alors un historique relationnel qui fait histoire pour l'établissement dans des considérations autres que son historique fonctionnel. Cette mise en temps des relations donne une approche intéressante de l'évolution de l'établissement et, cela est à noter, elle se calque avec pertinence sur celle établie par les surveillants à propos de leurs rapports avec les détenus. On y décèle ainsi, sur plusieurs années, les mêmes constats des grandes tendances sécuritaires ou des relâches pacifiées, à cette différence que ceux du personnel sont tournés vers des préoccupations « intractives » à propos de meilleures conditions de travail, alors que ceux des bénévoles s'orientent sur les bénéfices ou les déficits sociaux apportés aux détenus. Ces récits des relations constituent *une histoire relationnelle* qui n'est pas formalisée par l'institution, alors qu'elle sait s'en saisir pour l'articuler avec ses décisions arbitraires ou immédiates. Il n'est pas rare que l'institution légifère localement en argumentant sur une déperdition d'une qualité relationnelle qui caractérise l'établissement¹⁶⁰.

Mais, quand les bénévoles, eux, constatent une dégradation de la relation dans leur activité, ils laissent entrevoir, dans leurs récits, que leurs réflexions ne se limitent pas aux détenus et qu'elle concerne tous les acteurs de l'établissement. Ils ont cette compétence grâce à cette réflexivité concernant leurs pratiques bénévoles qui a déjà été explicitée précédemment. Une réflexivité qui part de l'évaluation de leurs modalités d'engagement pour se projeter ensuite sur le fonctionnement de l'établissement avec pour objectif premier de maintenir ou rétablir le lien social en déliquescence. C'est en ce sens que les récits des bénévoles sont, non seulement des indicateurs les plus précieux sur le climat social d'un établissement, mais aussi les seuls récits par définition transversaux à l'institution. Ils la traversent de part en part, touchant toutes les strates et tous les groupes, comme une sonde introduite de l'extérieur dans cet espace clos et qui en ressort en l'ayant modifié, porteuse de la richesse de ces modifications.

Les récits des bénévoles ne racontent pas la prison, ils n'ont pas cette prétentieuse malhonnêteté. Ils ont une valeur sociale importante qui devrait interroger les autres acteurs

¹⁶⁰ Cela est même repris dans certaines notes administratives à l'intention des détenus afin de « corriger » des comportements qui n'auraient pas existé « avant » selon les constatations de l'autorité qui s'arroge alors compétence à pouvoir opérer une telle comparaison.

du monde carcéral et les inciter à suivre leur exemple. Ils rendent des comptes à propos de leur présence en prison. Ces récits émanent d'acteurs porteurs de ce devoir social assumé, mais trop rarement sollicité : témoigner de leur engagement dans ce lieu, de ce qu'ils y font, de ce qu'ils y vivent et de ce qu'ils en attendent. Dès lors, la reconnaissance de leur récit est tout autant une reconnaissance de leur engagement que celle d'un don social nécessaire à la collectivité, qu'il importe de savoir recevoir.

d) L'Autonomie

Il a été décrit, à plusieurs reprises, le caractère paradoxal de l'institution totalisante qui, dans ses intentions formelles, souhaite, de la part des détenus, une reprise en main de leur vie, notamment par l'amendement et la réinsertion et qui, par ses logiques intractives, inhibe de tels comportements et déresponsabilise alors les acteurs pris dans des intentions biaisées. Dans une configuration pareille, l'injonction à l'autonomie devient une injonction paradoxale, intenable donc, et laisse le champ libre à des processus de domination auxquels participent aussi les détenus. Entre être soumis, dans de telles conditions, à l'autorité pénitentiaire ou à celle issue de rapports de force entre détenus, les priorités des sujets vont vers leur adaptation opportuniste et pragmatique, et rarement vers une reconstruction identitaire qui passe par ce retour progressif à l'autonomie.

Comme le note Gilles Chantraine :

« [...] l'exigence socialement imposée de se comporter comme un individu devient une lourde charge lorsque les individus ne possèdent pas les conditions pour agir ainsi et lorsque cette norme n'est pas voulue par eux, mais qu'elle leur est imposée de l'extérieur. »¹⁶¹

Les activités bénévoles, avec ce qu'elles proposent dans leurs temporalités et leurs relations, participent, elles, à cette autonomie progressive des sujets. Parce que le respect de chacun y domine, les compétences des acteurs, conditions essentielles à l'autonomie, peuvent à nouveau émerger. Parfois, cela prend du temps, mais, petit à petit, les acteurs tentent, osent, risquent, assument de se tromper sans que « *rien ne leur tombe sur la tête* »¹⁶².

Les bénévoles sont sensibles à cet aspect de reconquête progressive de confiance et de compétence qu'ils prennent le temps de laisser se développer. Mais, plutôt que d'être simplement attentistes, les bénévoles sont aussi en demande de ces compétences ; et parce qu'ils les provoquent sans les imposer, ils les sollicitent.

« *Les détenus ont un vécu, une expérience. Ils m'apprennent plus que je leur apporte.* »¹⁶³

161 Gilles CHANTRAINE, « Prison et regard sociologique », *Champ pénal/Penal field*, I, 2004, <http://champpenal.revues.org/39>.

162 T, détenu, 43 ans, mars 2015

163 H, bénévole, propos informels, après une activité en informatique. Décembre 2013.

Cette sollicitation attentive et a-temporelle, qui sait attendre le temps qu'il faut les compétences de chacun, laisse aussi émerger une autre compétence, sociale, à une autonomie retrouvée, ou en en possibilité de l'être, de la part des détenus. Et parce qu'elles sont reconnues et sollicitées, toutes ces compétences, personnelles et relationnelles, s'adressent à tous et socialisent l'ensemble des participants. Elles provoquent des dispositions à l'interaction librement consenties qui passent, sans que cela soit paradoxal, par de l'admiration pour les bénévoles, de l'imitation, ou une saine émulation à leur apparaître sous son meilleur jour de la part des détenus. Cela n'est pas sans effets sur le bénévole qui, loin de s'en contenter dans une narcissique satisfaction quant à la fréquentation et au succès de son activité, entre dans une interaction plus riche avec les détenus. Comme beaucoup le disent en entretien, ils apprennent à « *connaître les détenus* », à se saisir de leur attitude à leur propos pour mieux interroger leur engagement envers eux. La reconnaissance est alors réciproque quand elle provoque ainsi une estimation des compétences de chacun à se saisir du regard de l'autre.

Ainsi que le précisent Christian Lazzeri et Alain Caillé :

« Le versant social de ce développement rationnel des compétences entraîne une interaction sociale qui mêle deux aspects indissociables : l'admiration et l'émulation, l'approbation et le désir d'imitation. Du moins est-ce là, que le premier moment de cette interaction, car le résultat de cette admiration et de cette simulation est que celui qui en est la cause est conduit à prendre sur lui-même le point de vue des autres, comme l'avait déjà montré George Herbert Mead [1963]. »¹⁶⁴

L'activité

Cette compétence autonome et reconnue à estimer l'autre et ses compétences est directement, dans ces cas d'interaction, l'expression d'une estime de soi. Cette estime de soi, déjà rencontrée dans la troisième sphère de la typologie honnethienne de lutte pour la reconnaissance, prend toute sa dimension dans l'activité bénévole parce qu'elle s'exerce par et dans l'activité, c'est-à-dire *en* contexte social qui appelle à la contribution et à la participation libre et consentie de tous. Il n'y a pas beaucoup de situations de ce genre offertes aux détenus dans l'institution totalisante. C'est dans cet apport de compétence demandé par une animation concrète que se construisent l'autonomie des sujets à y répondre et leur reconnaissance réciproque.

Les bénévoles ne sont pas des saints qui reconnaissent les détenus par simple apposition des mains sur leurs pauvres crânes en quête de sens existentiel. C'est parce

¹⁶⁴ Christian LAZZERI et Alain CAILLÉ, « La reconnaissance aujourd'hui. Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept », *Revue du MAUSS*, 23, 2004, p. 88-115.

qu'ils inscrivent leurs actions dans des projets concrets qu'ils rencontrent l'intérêt et qu'ils créent du lien entraînant estime de soi et compétences sociales. C'est donc aussi sur le sérieux de leurs projets qu'ils sont estimés et rendent possible cette estimation. L'activité de reconnaissance passe par une reconnaissance de l'activité.

Le petit fripé

Ego prépare une «VAE conducteur sur chaîne». Très peu demandeur vis-à-vis de l'unité d'enseignement, « *moi l'école, c'est pas mon truc* », il a construit son projet avec son CPIP et surtout « *pour sortir le plus vite possible et trouver du boulot* ». Or, il lui faut remonter son niveau en math, notamment à propos de calcul de cadence. Comme nous travaillons avec *ego* aux ateliers, il nous parle de son problème et il « *cherche un mec pas trop con* » pour l'aider en math. N'étant pas dans le même bâtiment que lui, notre aide reste circonscrite à quelques points. Sachant qu'il ne veut pas rencontrer les profs, nous lui proposons alors de se tourner vers un bénévole qui donne des cours de maths. Suspensions chez *Ego* :

- « *Le petit fripé qui monte au deuxième, le vendredi ?¹ C'est un prof aussi, lui.* »
[...] Nous lui expliquons qu'il ne l'est plus, qu'il est à la retraite, qu'il vient pour « *dépanner les mecs dans la merde*² ».

- « *Les mecs comme lui, je les défonçais, à l'école.* »

- « *Et les mecs comme moi aussi, sans doute. Mais tu m'as jamais tapé dessus.* »

Ego se laisse convaincre. Le bénévole lui propose une activité de mise en situation qu'il peut rencontrer dans son futur emploi. Parallèlement, les deux autres participants à l'activité continuent, eux, à suivre un autre programme établi entre eux et le bénévole. Parce que le bénévole ne connaît pas le poste, il sollicite souvent *ego* pour qu'il le lui explique. Et parfois c'est à tous les membres présents qu'il décrit son poste et transmet ainsi ses expériences professionnelles. Ainsi que nous le dira le bénévole, ensuite, c'est en lui demandant de décrire son poste qu'*ego* se « *décoince* » et que « *le courant passe.* » Cette démarche a « *détendu l'atmosphère avec les autres* », précise le bénévole. Les compétences reconnues chez *ego* par le bénévole ont libéré celui-ci et lui ont permis de se faire une idée de celles du bénévole.

- « *C'est un bon, le mec. Y s'y connaît.* », nous dira *ego*.

Et tout fier, il nous précisera :

- « *Il a donné des cours à des mecs qui se formaient dans leur boîte, hein ! C'est plus un formateur qu'un prof³, en fait.* »

De son côté, le bénévole nous décrit *ego* comme « *un type à connaître* » qui « *derrière son aspect grosse brute* » est « *loin d'être idiot* » et qu'il « *apprend vite* ». Il nous dira même que c'est avec des cas comme celui-ci qu'il est en colère contre ses anciens collègues qui n'ont pas fait leur boulot à temps⁴. Il saisit le point de vue d'*ego* sur les profs et le comprend désormais plus qu'il ne l'appréhende.

Carnet de terrain et entretiens, mai 2014

1 A l'époque de cette anecdote, la plupart des activités ou des cours avaient lieu dans le bâtiment B, un des bâtiments de détention.

2 Ce sont nos propos exacts et nous assumons le raccourci opéré de notre part pour orienter *ego* vers une rencontre.

3 Certes, il n'est toujours pas réconcilié avec les profs, mais... Rome ne s'est pas faite en un jour.

4 Nous décelons aussi chez ce bénévole, cette fierté d'être parvenu, malgré ce constat des échecs précédents, à un résultat.

Il importe de ne pas tomber dans l'illusion de croire que la force du champ interactionniste suffit à socialiser les individus et à porter, seule, leur rapport à leur réalité sociale. Ils ont besoin, pour valider le caractère socialisant des liens, d'un contexte pour les exprimer, une « *consistance contextuelle* », pour l'écrire comme Danilo Martuccelli, et c'est dans la complexité de cet espace contextuel que l'action permet l'émergence des règles tout autant que la relation entre les acteurs en amène.

« La vie sociale n'est pas à considérer, ni au niveau des individus ni à partir d'une conception du social, comme une entité rigide. Il faut replacer l'un et l'autre au sein de sa malléabilité résistante. Elle n'est pas réductible aux échanges intersubjectifs ni aux réalités holistes, mais elle est saisissable à partir de son mode d'être spécifique. Certes, elle se décline différemment selon les situations, elle s'étaie sur des objets ou des événements, qui facilitent en quelque sorte la coordination de l'action, et pourtant, à aucun moment, il ne faut placer à ce niveau le maintien de l'ordre social. Au fond, ce qui est en cause, c'est la pertinence ontologique de la vision relationnelle de la vie sociale. La consistance contextuelle de la vie sociale n'est pas réductible aux interactions entre individus. [...] Il ne faut aucunement retomber dans une conception privilégiant soit "le système", soit "l'acteur", mais s'interroger, en fonction de la consistance contextuelle, sur le rôle du rôle au sein de situation donnée. »¹⁶⁵

C'est ce que permet le contexte de l'engagement bénévole dans des activités spécifiques, la création de rôles pour tous les acteurs, interrogeant le rapport aux autres et les nouvelles contraintes qu'elles entraînent tout autant que les espaces de liberté ainsi découverts. Véritablement, il faut une offre contextuelle pour permettre aux interactions de se mettre en place et de prendre en compte à la fois les autres et les obligations imposées par ce contexte. Les bénévoles, en s'inscrivant dans une proposition d'activité concrète, proposent une telle offre.

Prédispositions

Cependant, les détenus ont aussi des prédispositions vis-à-vis de ces activités. Ils ne s'y rendent pas seulement parce qu'elles se présentent à eux. Ils sont porteurs de dispositions qui les engagent déjà vers une recherche d'altérité, et à défaut, dans un premier temps, dans une volonté de recherche alternative à la « socialisation » carcérale.

En conséquence, le contexte d'interaction avec les bénévoles concerne essentiellement des détenus disposant au préalable, ou dans une certaine mesure (celle de leur non-dangerosité, par exemple) des moyens pour se responsabiliser et gagner ces micromoments d'autonomie. C'est le paradoxe de telles activités que de proposer de l'autonomie à ceux qui en disposent déjà, ne serait-ce qu'en termes de choix.

« *On n'accueillera jamais que ceux qui veulent, tous les autres nous échappent. Aller les chercher, je ne sais pas faire.* »¹⁶⁶

C'est peut-être bien là, une des limites de ces contextes d'engagements bénévoles :

165 Danilo MARTUCCELLI, *Grammaires de l'individu*, Gallimard, coll. « folio essais », n° 407, 2002, p. 147.

166 M, Bénévoles, propos informels, avril 2014.

ils concernent très peu de détenus ; la majorité d'entre eux n'est pas en recherche des opportunités offertes par une telle posture altruiste. Ils ne la supposent même pas.

Certes, les effets socialisants émergents des activités bénévoles, comme cela a été maintes fois rappelé, permettent de proposer à un public des conditions de découverte de l'autre, sans présupposer ou demander qu'il soit dans les intentions des détenus d'y participer pour ces raisons. Et des détenus qui ne sont pas, dans un premier temps, sensibles à la recherche de l'altérité, pris qu'ils peuvent être dans des considérations plus pragmatiques de remises de peines ou d'occasions de profiter d'espaces informels d'interactions qui renforcent des comportements clandestins, peuvent donc assister aux activités. Mais ils ne représentent pas les « plus nombreux parmi le peu » de participants.

L'institution totalisante ne manque pas de constater, elle aussi, le peu de succès, en fréquentation, des activités bénévoles¹⁶⁷. Certes, il est dans sa fonction que de se porter vers le quantitatif et de ne penser le qualitatif qu'à propos de son personnel, mais elle voit dans ce déficit de fréquentation, le résultat d'une inertie des détenus en ce qui concerne leurs projets de vie et les imagine se complaisant dans des comportements « déviants », sans saisir qu'elle participe à cette configuration de survie effectivement sans alternative. Dans cette vision, elle place tous les types d'activités, bénévoles comme professionnelles, dans le même bilan comptable où le retour sur investissement n'y est pas. Formée et habituée à penser les projets et les activités en termes de coûts et de moyens, elle se désole régulièrement de cette carence de participation. Ainsi, il n'est pas rare que, en catastrophe, la CPIP culturelle batte le rappel des troupes par tous les moyens (flyer, courriers personnalisés¹⁶⁸, bouche-à-oreille, rencontre impromptue de détenu dans la cour) pour attirer du monde à une activité, la plupart du temps, une activité budgétée dont elle aura à rendre compte.)

Certaines remarques, faites devant les détenus par des instances de commandement, ne sont pas non plus pour amener les détenus les plus frileux ou les plus prudents à s'investir, eux qui savent sentir immédiatement les différences entre les discours affichés et ceux qui s'entendent réellement.

« Moins il y a d'intervenants extérieurs, mieux je me porte. Ça me fout le bazar et ça ne sert à rien. »¹⁶⁹

Au-delà des soucis de contingence que le bénévolat entraîne pour les agents de l'institution, chez certains, ce genre de propos atteste d'une incompréhension, de leur

167 Elle minore par contre, un effet similaire pour les activités portées par des intervenants rémunérés, et cela pour des raisons évidentes de budget et de partenariat à renouveler d'année en année et qui se basent sur des chiffres de fréquentation, entre autres.

168 Adressés, du reste, souvent aux « habitués », seuil minimum de présents espérés.

169 Propos que nous avons entendus, tenus par un capitaine, chef de détention, à la bibliothèque du CD, au bibliothécaire, à propos de bénévoles ayant prévu une séance de lecture. (Nous n'indiquerons pas la date ni l'année, afin de ne pas identifier cette personne).

part, pour un tel engagement porté par cette foi en l'homme. Leurs pratiques quotidiennes de gestion d'un public incarcéré pour des délits ou des crimes les rendent, le plus souvent sceptiques, quant à l'utilité de telles actions. La logique formelle corporatiste de l'institution totalisante englué beaucoup de ses agents et les pousse à ne se contenter que de l'exécution de leur tâche sans autre logique que leur reconduite dans les meilleures des conditions de sécurité possible. Encore une fois, l'autonomie identitaire apportée par la reconnaissance concerne tous les acteurs. Et tous ceux qui ne trouvent pas estime de soi dans leur activité, quelle qu'elle soit, auront à en souffrir... et à en faire souffrir les autres.

Le problème est que ce genre de position induit les comportements à risques, puisqu'elle méprise¹⁷⁰ un espace de médiation social et laisse libre champ à la polarisation des interactions, comme cela a été explicité à propos des logiques formelles et matérielles de tous les acteurs dans un tel univers.

La créativité

La particularité de l'engagement bénévole est de se situer dans un espace plus large de proposition de mise en sens commun donnée à la relation que le couloir étroit de la polarisation des comportements habituels en institution totalisante. Les interactions qui en émergent offrent des possibilités aux détenus de créer du sens à propos de celles-ci, et ce sens influe, alors, en retour sur les interactions. L'espace/moment de la relation instaurée par l'engagement bénévole est éminemment créatif, parce que beaucoup plus relâché quant à ses contraintes imposées aux individus et au peu de conséquences de leur maladresse lors de leur réappropriation des nouvelles modalités d'échanges.

La créativité qui en résulte est d'une forme sociale qui ne dépend pas que de l'imagination des individus, ni des conditions contextuelles, mais des conséquences de la rencontre de ces deux aspects, auxquels il faut associer un adjuvant indispensable : le temps. Le temps et ses effets émergents, permettent à la créativité relationnelle d'opérer sans que les acteurs soient surpris par les effets de leur interaction, comme ils peuvent l'être, par exemple, par la soudaineté et l'imprévisibilité des comportements intractifs de l'institution carcérale, tels qu'ils ont été décrits, notamment au sujet de la violence. La nouveauté et la surprise ne sont plus redoutées, et, quand bien même elles ne sont pas encore perçues comme bénéfiques, elles sont accueillies avec curiosité et bienveillance, au-delà, donc, de l'habituelle prudence des détenus expérimentés à leur environnement à risque.

Il est pertinent de décrire alors l'engagement bénévole comme le don d'une possibilité de créativité sociale de la part des acteurs, d'un engagement à faire lien dans un espace

¹⁷⁰ Le mot n'est pas trop fort, au regard de la réaction de certains bénévoles qui l'éprouvent face à des positions clivées, voire outrancières de la part de certains agents.

où des tentatives de relations différentes du reste de l'espace carcéral peuvent être tentées. L'engagement bénévole apporte des opportunités non opportunistes d'être en interaction avec les autres, sans autre intention que d'en attendre les effets ou au minimum de ne pas les craindre. Bref, l'offre sociale de tout un champ de possible tel qu'on pourrait le trouver dehors dans les processus « élargis » de socialisation.

L'engagement bénévole permet de réconcilier le détenu avec le risque d'aller vers l'autre, avec cette possibilité de trouver des moyens, nouveaux ou réactivés, d'être et de se positionner dans un collectif qui n'a pas d'autres contraintes que sa pacification et le respect de l'intégrité physique et créatrice de chacun.

Certes, on ne fait pas n'importe quoi dans une relation en prise avec un engagement bénévole, et les reconnaissances qui en découlent, pour les individus ou pour les conditions de cet engagement, ne sont pas issues d'une créativité hors des cadres respectivement acceptés et testés au quotidien. Cette créativité est elle-même orientée vers une reconnaissance du lien social et possède des éléments puissamment normatifs. Il a été ainsi décrit, précédemment, comment les détenus sont vigilants à ce que l'activité se « passe bien », c'est-à-dire qu'elle soit muette des tensions rencontrées dans le reste de la détention, et comment il est fait attention à ce qu'elle véhicule des normes de respect et de socialisation en référence à celles de l'extérieur, du moins telles qu'elles sont projetées par eux.

Conclusion de Chapitre

Les reconnaissances du bénévolat s'inscrivent bien, selon l'auteur de ce présent travail, dans la complexité des socialisations carcérales et leur pluralité. Elles contiennent une intersubjectivité pacifiée qui permet les introspections, l'appréhension de l'altérité, la mise en récit de ces relations et la nécessité de les inscrire dans un cadre normatif librement consenti par une créativité socialisante.

L'engagement bénévole se présente dans cette optique comme une offre indispensable à la socialisation des détenus dans leur contexte liberticide, mais à la différence de l'engagement relationnel, il ne se limite pas à la pacification immédiate des interactions ou à des considérations socialisantes pédagogiques ratifiées immédiatement par l'institution. Les bénévoles qui s'engagent auprès des détenus entrent avec eux dans des échanges plus projectifs que ceux que proposent les relations carcérales quotidiens.

Cet aspect projectif ne se présente jamais avec des intentions alourdies de contraintes et de ratifications qui rebutent alors les détenus et nuiraient à la qualité des moments de socialisation proposés. L'engagement bénévole devient projectif parce qu'il n'entre pas dans ses intentions premières que de s'afficher à l'être, attentif qu'il est à permettre tout d'abord les conditions d'émergence de cette possibilité. Alors qu'entre eux, ou par l'intermédiaire de leurs associations, les intentions de réinsertion sont clairement annoncées, les bénévoles n'imposent ni la définition de leur conception du social aux détenus, ni la formalisation de cette approche. L'activité concrète qu'ils proposent permet d'éviter ce biais lénifiant.

Dès lors, les conditions qui permettent cette projection de soi vers l'autre, et par conséquent vers le collectif, sont dans le moment de la rencontre avec les détenus et dans les considérations dans lesquelles ils se sentent reconnus et valorisés. Mais ces conditions, elles sont aussi chez les bénévoles eux-mêmes, qui, par leur démarche, présentent ce caractère de projection vers autrui et vers les considérations collectives de la socialisation. En se présentant comme des citoyens engagés dans un acte « banal » d'interaction sociale, autour d'un intérêt commun et d'un espace moment partagé, les bénévoles suscitent chez les détenus de tels comportements. Il leur offre ce choix de faire société avec eux, quelle que soit la spécificité du contexte présent où se déroule ce choix.

C'est bien parce qu'ils ont affaire à des personnes dont ils apprécient la démarche, que les détenus engagent avec eux, en toute autonomie, une forme de socialisation qu'ils n'ont pas avec les autres acteurs de leur environnement carcéral. Cette capacité qu'ont les

détenus à reconnaître chez les bénévoles ces propriétés de socialisation, cette projection vers les autres, atteste qu'ils n'en sont pas dépourvus eux non plus, et qu'ils sont sensibles quand la leur est aussi reconnue par d'autres, et c'est le cas avec les bénévoles.

Il importe d'être éminemment projectif pour permettre les projections. La dynamique sociale de l'engagement bénévole est une dynamique qui s'ouvre vers l'extérieur, qui concerne la société tout entière, et le courant d'air ainsi provoqué par l'ouverture de cette porte vers une socialisation retrouvée ventile toute institution totalisante.

TROISIÈME PARTIE :
ESPACE DE PROPOSITIONS

CHAPITRE V :

PRÉCONISATIONS ET PROPOSITIONS

D'ENGAGEMENTS BÉNÉVOLES

Introduction de chapitre

Ce chapitre propose d'exposer concrètement quelques « projets socialisants » à partir de ce qui a été écrit sur l'engagement bénévole et ses spécificités au regard d'autres formes de socialisations carcérales. L'intention n'est pas de s'arrêter aux insuffisances notoires, et souvent dénoncées, de la pauvreté des moyens donnés à l'administration pénitentiaire pour assurer ce qui fait pourtant partie de ses prérogatives et qui concerne la réinsertion des détenus. Son objet n'est pas non plus, car cela a déjà été explicité dans les chapitres précédents, de démontrer que cette réinsertion, dès lors qu'elle est laissée au seul cadre institutionnel et intractif de l'administration souffre de ses ambiguïtés et de ses apories, notamment dans le domaine de la reconquête de l'autonomie identitaire. Enfin, nulle volonté, non plus, d'ignorer tous les efforts déjà accomplis par de multiples intervenants, professionnels ou bénévoles, auprès de l'espace de détention et de négliger l'investissement de la plupart d'entre eux dans une si noble tâche que celle de la réinsertion.

Ce chapitre peut être considéré comme un espace d'engagements multiples, qui rencontre tout autant celui des bénévoles que celui des détenus ainsi que celui, d'une façon plus intime, de l'auteur du présent travail. Cet engagement, qu'il convient de personnaliser enfin par l'utilisation du « nous », a été pris auprès des différents acteurs rencontrés durant toutes ces années. C'est un engagement à témoigner de la richesse des socialisations rencontrées en détention, comme nous nous y sommes attaché dans les chapitres précédents. Mais, c'est aussi un engagement à ne pas laisser ce travail dans l'espace de l'étude académique et du simple constat, afin de l'emmener dans un espace de propositions. Plus précisément, de propositions originales en termes d'engagement bénévole, qui, à notre connaissance et à celle de tous les acteurs rencontrés, n'ont pas encore été envisagées telles qu'elles seront exposées ici..

Parmi ces propositions, il y a les nôtres, pensées et élaborées à partir de notre long travail d'enquête sur l'engagement bénévole. Mais d'autres ont aussi été suggérées, parfois à peine formulées, par tous les autres acteurs, détenus, bénévoles, agents de l'institution, avec une telle pertinence que nous n'avons eu plus qu'à leur donner corps.

Propositions et conséquences participatives

Nous l'avons souvent rappelé, tout notre travail a consisté à accorder une importance à la mise en sens par les acteurs de leur propos, de leurs actions, ainsi que de leurs intentions, mais aussi au sens qu'ils donnaient à notre démarche. Cet aspect participatif, que nous revendiquons, se projette alors dans cet espace de propositions d'engagements bénévoles qui constitue, pour beaucoup des acteurs engagés avec nous, la raison d'une telle étude. En effet, pour beaucoup, un travail sur la détention ne peut se contenter d'analyse et de constat, mais doit déboucher sur des propositions de vie concrètes. C'est au nom de cette demande, de ces besoins à satisfaire, que beaucoup d'acteurs se sont investis dans notre travail, et qu'ils en attendent, avec raison, un « retour sur engagement » personnel. Nous le leur devons, tout autant que nous le devons à notre travail, car c'est sur ce pacte de confiance qu'il s'est établi.

« C'est bien joli ton machin, là. Mais à quoi ça va servir pour nous les détenus ? »¹

« Petitgas, j'en ai vu des sociologues dans toute ma carrière en détention. Vous croyez que ça va changer grand-chose ? Vous allez proposer quoi, vous ? »²

« C'est vrai qu'il n'y a jamais eu de travail sur les bénévoles. Mais le vôtre, il va nous servir à quoi ? »³

Comme ils ont raison, et comme il est important, quand bien même cela n'est pas nécessaire dans un travail sociologique⁴, de leur répondre et de se positionner aussi sur ce terrain des propositions. Ce terrain est le nôtre, car il est aussi le terrain de la créativité sociale, de l'audace relationnelle, de l'imagination collective, et c'est précisément de tels aspects que nous avons rencontrés en détention.

1 G, 42 ans, détenu. Mai 2014

2 Un surveillant, juin 2015, pendant que nous faisons le ménage dans son bureau.

3 Une bénévole, janvier 2016, lors d'une permission pour une conférence à Roanne, « Journée prison ».

4 Et il conviendrait de rediscuter cet aspect que je n'ai pas du tout retrouvé dans mes interactions avec les différents acteurs, notamment les bénévoles. En effet, dès mon mémoire de Master deux, mes travaux universitaires les ont intéressés et c'est ce qui m'a permis de participer à des conférences proposées par diverses grandes associations ou institutions. C'est avec plaisir que je constate que la frontière entre travail universitaire et espace public de « vulgarisation » n'a plus lieu d'être dans un monde du numérique où tout peut être consulté. Une nouvelle fois, la compétence des acteurs « non professionnels » à s'approprier le corpus universitaire et à l'incorporer dans leur propre démarche n'est plus à démontrer, et il est intéressant de constater alors comment des professionnels de la recherche doivent apprendre à se repositionner dans de telles interactions. Ils deviennent des partenaires de projets de socialisation et de connaissances et non plus des représentants de l'élite intellectuelle qui déverserait, par un processus de vulgarisation, les bienfaits indiscutables d'un savoir distillés à « bon escient ».

Calquées sur la représentation spatiale de l'engagement bénévole précédemment explicité⁵, ces propositions de relations bénévoles concerneront donc un public de détenus et de bénévoles qui se trouvent en interaction dans des contextes spécifiques, mais liés par un continuum d'espaces/moments qui vont de l'enfermement, en passant par l'accompagnement ponctuel de détenu extérieur, jusqu'à leur suivi à plus long terme après une libération.

⁵ Et que l'on peut retrouver en annexe : 5.b

1. OUVRIR LES MURS À LA SOCIÉTÉ

Ce premier espace de proposition d'engagement bénévole concerne la détention et entend démontrer l'importance de faire entrer la société civile dans les murs afin de multiplier les acteurs intervenants, quand bien même cela se ferait au grand dam d'une institution dont ce n'est pas la priorité que de faciliter de tels liens. Nous avons déjà noté et cité de nombreux travaux⁶ illustrant combien l'administration pénitentiaire, dans son fonctionnement au quotidien et dans ses velléités sécuritaires, ne tenait pas ses promesses dans ce domaine, quoique de bonnes volontés individuelles et ponctuelles permettaient des initiatives pertinentes⁷. Ainsi que nous l'avons expliqué à propos de l'institution totalisante, ce primat du tout carcéral aux dépens de la réinsertion et de la socialisation pacifiée en détention est éminemment politique et économique. Il correspond à un curseur sécuritaire qui en dit long sur les orientations et les choix de nos décideurs, élus ou non, et sur leur opportunisme à laisser s'aggraver des conditions de détention qu'ils savent ensuite utiliser à leur convenance.

Cependant, dans cet espace de propositions, nous oublierons ces contraintes, et nous nous permettons, pour l'étude et les espaces de propositions présentés, de bouger nous-mêmes ce curseur vers des meilleures dispositions, de la part de la société, à accueillir tous les projets propres à venir en aide à la socialisation des détenus ainsi qu'à la valorisation de l'espace carcéral et de ses agents institutionnels. Ne nous leurrions pas pour autant, il s'agit avant tout de créer un contexte idéal afin de proposer et de modéliser les préconisations sociales qui vont suivre.

a) Ateliers de vie quotidienne

Pluralité des quotidiens et des pratiques

La proposition « d'ateliers de vie quotidienne » repose sur le fait que la vie quotidienne en détention est une vie intractable, basée sur la reproductibilité des normes et des contraintes, ainsi que celle de ses déviations et de ses petits arrangements. Nous en avons déjà décrit les conséquences, tout autant sur les détenus que sur le personnel. Or, il est de toute première importance de rappeler constamment que la vie quotidienne concerne aussi, et peut-être avant tout, un ensemble d'autres modalités sociales qui se rencontrent à l'extérieur des murs et que les détenus ont connues, et que, beaucoup, notamment les longues peines, ont abandonné. Du reste, d'autres détenus, plus jeunes, attestent, par

⁶ Les références sont consultables en bibliographie.

⁷ Ainsi avons-nous noté à propos de notre établissement de détention de Caen, des initiatives bénévoles ou institutionnelles tout au long de nos différents chapitres, dont certaines sont détaillées en annexe.

leur comportement en détention, qu'ils ne les ont pas encore rencontrées ou assumées lorsqu'ils étaient à l'extérieur, cloisonnés entre les barres de béton de leur cité, la rupture d'avec leur continuum culturel familial ou les contraintes drastiques de leur socialisation de groupes⁸. Enfin, d'autres détenus continuent à éprouver cette vie quotidienne extérieure à travers les proches qui viennent les visiter en détention et qui leur en rendent compte. Pour autant, même pour ces derniers, l'écart se creuse avec ceux qui sont du dehors et de nombreuses incompréhensions naissent à propos des préoccupations d'un quotidien que les détenus ont de plus en plus de mal à appréhender.

*« Y'a le voisin qui fait du bruit ! Elle m'a gonflé tout mon parler avec ça. Mais de quoi elle se plaint ? Si elle savait tout le boucan qu'on entend ici ! »*⁹

Quoi qu'il en soit, c'est de rapports avec les pratiques quotidiennes d'au-delà de la détention dont ont besoin les détenus, et des ateliers où celles-ci seraient pratiquées en fonction d'activités précises. Ces ateliers pourraient être créés par des bénévoles qui proposeraient des modules répondant à des demandes spécifiques, avec du matériel pédagogique créé en conséquence et issu d'exemples tirés du quotidien.

Ainsi, dans notre établissement, d'une manière ponctuelle et souvent informelle, des enseignants ou des bénévoles se sont déjà proposés pour aider certains détenus à apprendre à gérer un budget, à calculer un taux d'intérêt, et à saisir quels étaient les risques et les limites de vivre à crédit¹⁰.

Parce qu'il s'en acquitte déjà en partie dans le domaine de la formation (informatique, enseignement scolaire) et du loisir (activités culturelles et sportives), l'engagement bénévole à tout à fait son rôle à jouer dans un tel domaine où pourraient être proposées des activités ponctuelles ou régulières qui concernent directement la vie au quotidien que les détenus auront à gérer, une fois dehors.

De tels ateliers pourraient alors se décliner selon les domaines d'intervention suivants¹¹ :

- Gérer un budget (simulation, exemple-type, personnalisation en fonction du détenu)
- Les principales démarches administratives de vie civile (avec simulation de rencontre, demandes d'information par courrier, téléphone, Internet)

⁸ François DUBET, *La galère, jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.

⁹ A, 43 ans, détenu, octobre 2014.

¹⁰ Ce fut le cas notamment de personnes enseignant la comptabilité, l'une rémunérée et l'autre bénévole. Toutes les deux ont eu de telles activités de conseil et il nous a été rapporté que cela allait même à des exemples concrets de manipulation d'argent, notamment de rendu de monnaie, avec des morceaux de papier et des jetons de plastique pour deux détenus qui n'avaient pas connu le passage à l'euro et manipulé cette « nouvelle » monnaie. (Entre 2010 et 2014). Citons aussi l'investissement remarquable de Mme B. qui anime le « Point Diode » (espace d'information et d'orientation professionnelle, mené en partenariat avec la région et l'administration pénitentiaire) et qui tente, en dépit de sa surcharge de travail, de proposer aussi concrètement de telles aides concrètes à la réinsertion.

¹¹ Cette liste est construite en fonction des discussions avec les détenus sur plusieurs années de ce que pourraient être leurs demandes pour de tels ateliers. Bien sûr des activités comme l'informatique, sont déjà proposées dans de nombreux établissements grâce à l'association CLIP, ou des interventions personnelles bénévoles comme dans notre établissement. (Voir en annexe : 3. Un bénévole et un parcours)

- la santé médicale et ses droits
- la technique de recherche d'emploi et la gestion des entretiens
- les différentes transactions commerciales (achats, ventes, crédits), et mise en situation.
- Comment recréer du lien (le monde associatif, le monde professionnel, les espaces collectifs de rencontres, etc.)
- les réseaux sociaux et leur éthique
- l'alimentation (information, cours de cuisine, distribution)
- les transports (en commun, individuel)

Complémentarité des intervenants et des temporalités

Parmi les propositions précédentes, rappelons que certaines structures associatives ou professionnelles proposent déjà, d'une façon plus ou moins développée, et le plus souvent parcellaire, d'amener les détenus vers de telles démarches de reconquête d'un quotidien qu'ils rencontreront à leur sortie. Et, quand bien même nous avons déjà attesté de leurs compétences, il n'en reste pas moins que notre intention est, avec ces propositions, de mettre l'accent sur une meilleure complémentarité de tous les acteurs, associatifs et institutionnels, dans le cadre d'une telle démarche. Il y aurait, en effet, tout intérêt, pour une telle orientation de projets, à mobiliser les compétences de tous. Que cela se fasse sous l'égide des services pénitentiaires, comme c'est déjà, du reste, le cas pour nombre de projets de réinsertion, ne doit pas signifier que tous les projets doivent être initiés par eux, ni que seuls les services professionnels concernés ont compétence dans ce domaine. Le tissu associatif, qui intervient en détention, n'a plus à démontrer ses qualités en matière de création et de gestion de projets socialisants. Pour autant, il peut se distinguer en insistant sur l'effet émergent des activités, ainsi que cela a été démontré dans le quatrième chapitre de ce travail, et proposer ses interventions à un public beaucoup plus large que celui qui est le plus souvent concerné par le type d'activités énoncées ci-dessus.

Un temps pour tous

En effet, si certaines de ces activités, ponctuellement, ont pu être proposées à des détenus quelque temps avant leur sortie, l'idée que d'autres détenus ne seraient pas intéressés, sous prétexte qu'il leur reste des années de détention est souvent guidée par des impératifs quantitatifs et budgétaires. À partir des nombreux entretiens que nous avons eus avec les détenus, et l'observation de leur vécu au quotidien, nous pouvons affirmer que nombre d'entre eux, alors qu'ils seraient encore très loin de leur sortie, verraient dans ces activités un intérêt immédiat, notamment de réactivation d'habitudes perdues. Les

effets au quotidien de telles activités prendraient, ainsi, une autre valeur parce qu'elles n'auraient pas comme unique intention de préparer une sortie, mais d'assurer un vécu. Du reste, beaucoup de détenus aiment participer à des projets ou à des activités qui ne les engagent pas dans une sortie proche, même si elles concernent un type de public en attente de sortir¹².

L'engagement bénévole présentant de telles activités n'est pas soumis aux impératifs administratifs de programmes de réinsertion, quand bien même il y participe, et dès lors, parce qu'il ne sélectionne pas en fonction du temps d'incarcération ou d'autres conditions, il rappelle que la réinsertion commence dès l'entrée de la détention et qu'il n'y a rien de plus valorisant que de s'atteler à des tâches qui rattachent à la vie sociale du dehors qui, elle, se poursuit et qui continue aussi à travers chacun des détenus. Quel paradoxe ! L'institution totalisante reconnaît le décalage que subissent les détenus avec la vie à l'extérieur, mais la majorité de ses moyens et de ses efforts pour l'atténuer n'intervient que quelques mois avant la libération. Elle doit alors gérer deux formes de retard social, celui accumulé durant la détention, et celui qui, déjà présent dès l'entrée entre les murs, est vécu en permanence. En se focalisant sur le premier aux dépens du second, elle ne fait qu'affaiblir ses efforts et creuser plus encore les problèmes d'adaptation.

« Je sors dans neuf ans. Je me dis, je vais être complètement dépassé. Mais quand je vois à la télé, c'est maintenant que je suis dépassé ! »¹³

Il nous semble que toute l'efficacité de ces projets d'ateliers de vie quotidienne réside dans leurs capacités à intervenir pour et dans tous les types de vie quotidienne, celle des détenus, et celle concernant l'extérieur des murs qu'ils auront à retrouver un jour. Et, la finalité de tout cela, c'est bien qu'ils saisissent que ces deux quotidiennetés n'en font qu'une, la leur.

Une autre modalité d'intervention bénévole

Ces ateliers de vie quotidienne présentent aussi des caractéristiques qui appellent des modalités d'intervention bénévole différentes de celles qui sont constatées, par exemple, dans notre établissement. Il a été ainsi rappelé, comment l'engagement bénévole que nous avons étudié s'inscrit dans la durée et la fréquence, mais aussi qu'il n'est que rarement pensé en termes de projets, de modules, ou de sujets particuliers à aborder durant les activités. Traditionnellement, un bénévole intervient en détention en présentant une activité de type général (informatique, mathématiques, électronique, comptabilité, etc.)

¹² De plus, s'ils peuvent se saisir de l'activité comme un processus symbolique de déprise de l'institution avant l'heure, ainsi qu'il peut en être du don entre détenus tel que cela a été montré dans le chapitre trois, c'est alors pour eux un recadrage intéressant du vécu du quotidien et une mise en perspective, quand bien même cela concerne des années à venir, de leurs sorties.

¹³ T, 36 ans, détenu, avril 2015

et c'est à l'intérieur de cette proposition que se construit un cadre d'activités plus précises qui se suivent les unes les autres, ou qui peuvent aussi se répéter d'année en année.

Or, les ateliers de vie quotidienne mobilisent beaucoup de compétences en fonction des domaines proposés, et amènent à penser différemment leur organisation et leur temporalité. Ainsi, si certains peuvent s'inscrire sur toute l'année avec des séances régulières, on peut imaginer que d'autres aient lieu sur des segments de temps beaucoup plus réduits, mais qui se répètent deux ou trois fois dans l'année et ainsi, chaque année. Dès lors, c'est l'engagement bénévole du bénévole qui est interrogé au regard d'une telle organisation. Ou bien celui-ci propose plusieurs ateliers dans l'année et peut ainsi continuer son investissement sur des temporalités qui sont celles du bénévolat traditionnel, ou bien, et cela peut permettre aussi d'amener un nouveau public, l'aspect ponctuel et modulaire des projets est assumé et conduit à un engagement plus fragmenté quantitativement.

Quelles seraient alors les capacités du tissu associatif à s'adapter à ce type d'ateliers ponctuels et à mobiliser des bénévoles qui s'y investiraient ? Quelle serait aussi la plasticité de l'administration pénitentiaire à y répondre ? Comment les différents acteurs engagés dans ces ateliers penseraient leur investissement et les effets émergents de leur interaction ? Il y aurait un champ de recherche à mener pour répondre à ces questions et les propositions présentées dans ce présent travail ont aussi pour objectif d'en dévoiler la nécessité¹⁴.

b) Rencontres de professionnels

Compétences et reconnaissance

Dans cette même perspective de renouveler ou de préciser la relation totale entre la société et la détention, la proposition de rencontres de professionnels à l'intérieur des murs interroge tout autant l'organisation de l'administration pénitentiaire que celle des associations bénévoles. L'idée est simple, et, somme toute, guère nouvelle : il s'agit de faire intervenir des professionnels qui, ponctuellement, viendraient présenter leur activité auprès des détenus et les informeraient sur les nouveautés ou les spécificités qui correspondent au métier abordé. Pour autant, inscrire cela dans un engagement bénévole et qui mobiliserait alors les efforts de toute une structure bénévole qui œuvrerait à ce que ces visites soient régulières et diversifiées, voilà qui est nouveau.

Si, d'un premier abord, l'objectif pourrait être une réinsertion professionnelle des détenus et amènerait à ce que des types de professions à caractère manuel se présentent¹⁵, il nous semble important de ne pas s'en tenir à ce seul aspect mais, toujours dans l'optique

¹⁴ Ce travail, nous entendons bien le faire, professionnellement, auprès des grandes structures associatives nationales.

¹⁵ Au regard des catégories socioprofessionnelles des détenus enfermés, tous les projets de réinsertion professionnelle concernent effectivement des professions manuelles, artisanales ou manufacturières. *Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2013*, Direction de l'Administration pénitentiaire, 2013.

d'assurer ce lien avec l'extérieur, de permettre à toutes sortes de professions d'intervenir entre les murs afin d'informer les détenus de cette pluralité, au-delà d'une préoccupation concrète immédiate de prospection d'emploi ou de formation.

Dès lors, ce n'est plus dans le cadre unique de la réinsertion formalisée, qui ne concerne qu'un public en processus de sortie, qu'auraient lieu ces visites de professionnels, mais dans un esprit de partage d'expériences et de compétences offert à tous les détenus, quelle que soit la longueur de leur peine ou leur niveau professionnel. Les professionnels, qui se présenteraient ainsi, viendraient à la rencontre des détenus, d'abord parce qu'ils aiment leur activité, qu'ils aiment en parler, et enfin parce qu'ils considèrent que la détention est aussi un lieu qui mérite de recevoir et d'exprimer cet intérêt. Dès lors, au-delà des aspects professionnels qui seraient explicités aux détenus, et qui déjà leur apporteraient connaissances et diversité du monde du travail, ce sont des rapports humains institués, au nom de la recherche du lien et du respect de l'autre, qui seraient aussi portés par de telles visites. Cette proposition s'appuie sur une constatation régulière et jamais démentie, concernant les visiteurs ponctuels qui sont intervenus en détention : toutes et tous en repartent avec une émotion forte et un relationnel qualifié comme positif, et ceux qui les regardent partir en ont reçu tout autant.

Dans un tel projet de visite de professionnels, c'est encore une fois, dans un premier temps, la proposition d'une activité concrète qui déclenche toutes les autres conséquences relationnelles et psychologiques. Nul doute que des détenus qui n'ont pas encore eu d'emploi, ou qui ont connu déjà une carrière professionnelle, iront à la rencontre d'un professionnel qui viendrait leur présenter un métier qui n'est pas le leur. Car, à l'occasion de tels échanges, le professionnel parle à d'anciens professionnels, les détenus, qui estiment qu'ils le sont toujours, ou à d'autres qui veulent croire qu'ils le seront un jour, et c'est cela qui contribue à faire société. Cette forme d'engagement bénévole est, pour faire référence à l'estime de soi honnêtienne présentée au chapitre trois, définie en une communauté de valeurs dans laquelle tous les acteurs ont à se reconnaître, parce qu'ils reconnaissent les compétences de l'autre. Du reste, nous avons souvent noté, à l'occasion de nos entretiens et de nos présences dans notre participation observante, combien, lorsqu'un détenu reconnaissait la compétence d'un bénévole, il recouvrait estime de lui-même à pouvoir manifester une telle considération. Le chercheur Shadd Maruna propose ainsi le « *concept de Pygmalion* » pour indiquer comment une rencontre avec une personne ou une institution peut être primordiale et enclencher une reprise par l'individu, de son estime de soi et des valeurs qu'il avait abandonnées, ou de nouvelles qu'il peut s'approprier¹⁶.

Parvenir à convaincre les professionnels que venir ponctuellement en détention

16 Shaad Maruna et Thomas LeBel, « How former prisoners Desist from Crim and Why it Matters for Reintegration », in *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice*, L'Harmattan, 2012.

présenter leur métier leur apporterait une richesse sociale dont ils seraient les premiers surpris, voilà une autre forme d'engagement bénévole qui pourrait être assurée par une structure associative.

Bénévoles à l'engagement bénévole

Ces modalités de mobilisations des professionnels assurées par de telles structures pourraient donc être prises en charge par des bénévoles qui participeraient ainsi, en les sollicitant, à une démarche plus générale et à laquelle ils seraient pleinement associés. Plutôt que d'être de simples intermédiaires entre les professionnels et la détention, ils pourraient accompagner les professionnels en détention, afin de ne pas lui donner l'impression qu'une fois recruté, on le laisse se débrouiller seul, ou avec l'unique encadrement de la détention. Dans ce cas, le rôle du bénévole serait tout autant de prospecter des professionnels que de les accompagner dans leur visite. Et voilà un aspect important à noter : le bénévole ne serait pas seulement celui qui accompagne le détenu dans une activité, mais celui qui accompagne une personne de l'extérieur en activité vers le détenu.

Il y aurait, dans ce projet, de nouvelles manières d'exercer l'engagement bénévole qui intéresserait de nouveaux acteurs, ou d'en remobiliser qui, ainsi, fidèles à la réflexivité qu'ils accordent à leur activité, feraient évoluer celle-ci. Il leur serait demandé de nouvelles compétences aussi, à ces bénévoles, pour susciter ainsi l'engagement. Et peut-être, même, leur faudrait-il se former à des techniques de démarchage auprès des professionnels et d'accompagnement de ceux-ci, par la suite, en détention. C'est un programme intéressant pour une structure associative. Mais, il est à noter que les compétences acquises par beaucoup grâce à la longévité de leur activité en détention peuvent être mobilisées lors d'un tel programme. Sans compter que tous, à travers leur tissu relationnel, par le bouche-à-oreille, ainsi qu'il en est pour les premiers engagements bénévoles envers la détention, sont capables de solliciter beaucoup d'acteurs.

De plus, cette prospection peut se conduire à travers les nouvelles technologies de communication et d'information (plate-forme web, réseaux sociaux), et ainsi, permettre à des professionnels qui ne connaissent pas du tout le monde de la détention ni celui des bénévoles qui s'y investissent, de s'informer par curiosité.

Engagement bénévole occasionnel

Un projet tel que celui-ci, où des personnes se rendent en détention afin de s'entretenir de leur vécu professionnel, fait appel aussi à une forme de bénévolat qui, nous l'avons vu, n'est pas courant dans le monde pénitentiaire un bénévolat occasionnel. Pourtant, il nous semble adapté au monde professionnel, où les

personnes, n'étant pas encore à la retraite, disposent de moins de temps que les plus de 65 ans. Et, au-delà de cet aspect lié à l'âge, l'opportunité de pouvoir s'engager une fois ou deux dans l'année, voire une seule et unique fois, est très intéressante au regard de la pluralité des formes de l'engagement bénévole. Elle ramène dans le giron de la reconnaissance et du don l'aspect singulier d'un engagement trop souvent dévalorisé par son absence de répétition. Car, quand bien même une grande partie de notre travail a été de démontrer que l'engagement bénévole se caractérise par ses fréquences et ses durées, il n'en reste pas moins qu'un acte bénévole peut être posé selon d'autres modalités, par exemple en prenant une forme circonscrite et unique, notamment en détention. Personne, n'a gravé sur les tablettes du paradigme du don et de la reconnaissance qu'un seul acte, gratuit et jamais renouvelé, n'avait pas, comme d'autres, plus fréquents et réguliers, un rôle social tout aussi important à jouer en ce qui concerne la création du lien et celle des identités des acteurs.

Nous pensons même que cet aspect exceptionnel pourrait avoir un sens ou, plus exactement, être mis en sens par les détenus. Sans s'arrêter à une première impression qui laisserait penser que les personnes ne veulent plus revenir, compte tenu de la réalité carcérale qu'elles ont rencontrée, les détenus pourraient comprendre qu'ils ont fait l'effort de venir, même une fois, malgré tous les clichés qui étaient les leurs au regard de l'endroit. Il faut souligner ici la capacité de mise en sens des détenus pour recadrer cette exemplarité de la visite avec la même richesse et le même besoin constitutif ou expressif, que celui qu'ils projettent sur des bénévoles qui interviennent de façon régulière. En attestent les réactions de certains détenus qui, après l'arrêt de son activité par un bénévole¹⁷ qui assurait un petit atelier mensuel à propos du cinéma, ont exprimé des regrets, mais surtout une gratitude pour cet homme qui, malgré son « *grand travail d'universitaire* »¹⁸, avait trouvé du temps à leur consacrer.

Le bouquet social

Certes, pour une activité plus ponctuelle, qui ne se réaliserait qu'une seule fois, il se peut que l'effet et l'impact social soient différents de ceux d'une fréquence avérée. Pour autant, ils prendraient alors une autre forme tout aussi intéressante et qui concernerait toutes les activités ponctuelles proposées. Nous qualifions cet effet, et les impacts qui pourraient en résulter, de *bouquet social*. Nous posons, ainsi, qu'au même titre qu'une activité d'engagement bénévole de fréquence régulière et sur une longue durée, un

¹⁷ AH, universitaire à Caen, professeur d'Histoire.

¹⁸ F, 41 ans, détenu, mars 2014

ensemble d'interventions bénévoles ponctuelles enclencherait aussi les manifestations de socialisations projectives que nous avons précédemment étudiées. Dans ce cas, c'est par la multiplicité des acteurs, leur changement constant, la délimitation de leur intervention, que se créeraient les interactions sociales telles que, finalement, elles se produisent aussi, au quotidien, hors des murs. La possibilité pour les détenus d'être confrontés à des acteurs de l'extérieur qu'ils ne rencontreraient que pour une occasion particulière, circonscrite à leur activité ponctuelle bénévole par exemple, illustrerait parfaitement la diversité des interactions sociales telles qu'elles sont vécues à l'extérieur des murs en matière d'acteurs, de contextes, de rencontre, et de temporalités.

Alors que, dans une activité bénévole traditionnelle, l'effet émergent socialisant est produit par la fréquence et la durée, dans de tels cas de multiplicité, et cela mériterait d'être confirmé par un travail d'observation participante, c'est le caractère éphémère, mais renouvelé, des différentes rencontres qui assurerait la plasticité relationnelle et sociale des détenus.

Espaces/moments d'activités communes

Dès lors, il devient intéressant d'interroger toute la richesse des espaces/moments de l'activité commune autour de l'engagement bénévole, et de saisir qu'elle est à l'image de celle des cercles de socialisation présentés par la société des hommes. Que ces activités s'étendent dans la durée et la fréquence, qu'elles se présentent comme uniques et circonscrites à un seul objet ayant provoqué leur émergence, elles ne s'excluent pas les unes des autres et s'adressent aux détenus comme aux bénévoles. Elles offrent, chacune à sa manière et dans leur nécessaire interaction des opportunités de créer du lien avec les mêmes caractères d'inconditionnalité et de risque que l'on peut rencontrer à l'extérieur des murs. Le pari fait sur l'autre, le pari fait sur le moment et sur son effet social émergent, quelles que soient ses modes de temporalités, s'enrichit par la surprise et l'inconnu, par l'attente et le retour.

Pour ce type de rencontres professionnelles que nous proposons, c'est l'offre de la pluralité sociale qui est en jeu, dans un lieu qui a tendance à la réduire drastiquement à des considérations de fonctionnement intractives, telles que nous les avons analysées dans les chapitres précédents.

Cette diversité, et c'est toute l'originalité de notre position à ce sujet, est aussi offerte aux intervenants qui s'engageraient dans de telles actions bénévoles pour les détenus. Nous postulons les effets socialisants provoqués par les détenus sur les personnes extérieures qui viendraient ainsi se présenter devant eux et partager avec eux un moment de reconnaissance professionnelle. Nous avons étudié comment des bénévoles, certes

engagés sur du long terme, exprimaient ce retour, et combien il comptait pour eux, et nous n'imaginons pas qu'ils puissent en être autrement¹⁹, pour des visiteurs ponctuels engagés dans un unique projet.

De plus, rien ne leur interdirait, ensuite, grâce à cette expérience unique, et les conséquences qu'ils pourront en tirer une fois revenus dans leur quotidien personnel et professionnel, de réinterroger leur démarche et de l'inscrire dans un engagement bénévole à plus long terme ou renouvelé.

c) Les points bénévolat

Un troisième exemple de proposition d'intervention bénévole à l'intérieur de la prison illustre notre propos selon lequel la détention est en relation totale avec la société parce qu'elle constitue un espace social de celle-ci.

Bilatéralité des espaces bénévoles

Afin de mieux le situer, il convient de préciser que les deux propositions précédentes perpétuent, en prétendant cependant le modifier et lui apporter un peu d'originalité, un engagement bénévole assez classique au sein de la détention. Elles confirment le fait que des personnes de la société civile viennent bénévolement donner de leur temps et apporter leurs compétences. Quand bien même nous avons démontré que, dans de telles interactions, les détenus qui bénéficiaient de cet engagement pouvaient à leur tour, dans une réciprocité typique du don, devenir des bénévoles de leur présence auprès des bénévoles, l'activité bénévole ou le contexte du bénévolat est bel et bien initié par des personnes venant de l'extérieur des murs. Nous avons aussi expliqué combien, alors, selon les périodes économiques et politiques, ce bénévolat était plus ou moins actif et plus ou moins reconnu par les institutions et la population.

Au regard de ces deux aspects, il nous semble important d'interroger la pertinence de l'institution totalisante pour initier ou héberger des projets structurés de bénévolat. Est-elle, par ses acteurs, les détenus, mais aussi ses agents institutionnels, capable d'assurer des actions d'engagement bénévole plus formelles que celles propres aux engagements relationnels qui lui assurent sa respiration sociale, ainsi que nous l'avons explicité au chapitre trois? La proposition est, en quelque sorte, de renverser la perspective classique de l'engagement bénévole et de considérer que, puisque nous avons admis une pluralité des formes de socialisation en détention, un tel comportement social peut être amorcé ou confirmé dans l'institution pénitentiaire. Si la société apporte de l'engagement bénévole

¹⁹ Au regard des commentaires recueillis auprès d'intervenants ponctuels, notamment culturels, qui, bien que rémunérés (chichement), sont entrés en détention à la recherche de cette richesse humaine et qui en ressortent avec le sentiment de l'avoir rencontrée.

en détention, la détention ne pourrait-elle pas, elle aussi, voire en retour, parce qu'elle est partie prenante de la société, proposer des formes d'engagement bénévole, non plus à la seule destination des détenus, mais en coopérant avec d'autres projets associatifs en dehors des murs, voire en initier de nouveaux qui bénéficieraient à un tout autre public, à l'extérieur ?

Partant de cette interrogation, cette troisième proposition tente de penser des espaces d'activités bénévoles à l'intérieur de l'institution pénitentiaire qui s'adressent à l'ensemble de la société, et qui, dès lors, posent un nouveau rôle possible autant pour l'institution qui enferme, que pour tous ses acteurs, détenus et agents. Dans une telle perspective, le bénévolat en détention ne serait plus seulement un bénévolat sur la détention, mais un bénévolat de la détention. C'est le rôle social attendu d'un espace d'enfermement qui se voit aussi reconsidéré et bouleversé par une telle proposition²⁰.

Mise en place

Concrètement, comment pourrait être mise en œuvre une telle proposition ?

D'une façon pragmatique, elle s'appuierait sur des structures préexistantes qui indiquent déjà combien la société entre en détention : celles qui concernent le travail rémunéré et les espaces qui lui sont alloués, par exemple les ateliers et les zones d'activité que l'on retrouve dans la plupart des structures carcérales. Dans ces lieux, de grandes associations nationales, mais aussi des plus petites, pourraient s'installer et proposer aux détenus de s'investir dans des activités manuelles ou intellectuelles qui resteraient à définir. Par exemple, le tri de vêtements, le reconditionnement de kits d'aide, la mise sous pli de communication prospective associative, la confection de colis, bref, un ensemble d'activités de façonnage qui sont déjà proposées par des sociétés privées et qu'effectuent les détenus en recevant, en retour, une rémunération de misère²¹. En termes de flux, de gestion des entrées et sorties, ces « points bénévolat » seraient assujettis aux mêmes règles et contraintes que celles des entreprises qui interviennent en détention et qui apportent du fret à façonner et en repartent avec des produits reconditionnés.

Dans ces « points bénévolat », il n'y aurait pas de rémunération, mais une libre participation de la part des détenus qui s'engageraient un certain nombre d'heures et de façon régulière.

D'une façon toute aussi concrète, des plages horaires pourraient être dégagées, hors de celles des ateliers, durant lesquelles auraient lieu de telles activités. Elles pourraient concerner un public qui n'a pas accès aux ateliers, non pas pour des raisons de sécurité, mais, par exemple, pour des raisons d'âge (retraités) ou d'handicap physique. Ainsi, un

²⁰ Et elle risque bien de rencontrer le mépris et la moquerie que son audace ne manquera pas de susciter.

²¹ Gonzague RAMBAUD, *Le travail en prison. Enquête sur le business carcéral*, Paris, autrement, coll. « mutation », n° 259, 2010.

tel projet pourrait être proposé à tous les détenus qui souhaiteraient s'y impliquer, et, quel que soit le nombre d'heures qu'ils entendent y consacrer.

Certes, cela demanderait, au niveau de l'organisation pénitentiaire, un travail afin de prendre en charge la surveillance et la gestion des flux de personnes et de matériel. Mais, il y aurait fort à parier que le personnel pénitentiaire y gagnerait une valorisation de ses fonctions, et contribuerait à surmonter la mauvaise image dont ils souffrent autant à l'intérieur des murs qu'à l'extérieur²². Du reste, nous avons pu constater, pendant toutes ces années de détention, des engagements bénévoles de la part de surveillants, notamment sur des projets de rencontres sportives avec les détenus²³, ou des actions communes bénévoles (ramassage de bouchons de plastique pour une association), volontariat pour accompagner des sorties culturelles ou sociales; ils indiquent combien une telle initiative en intéresserait certains²⁴. Pour autant, il n'est pas question de leur demander d'être eux-mêmes bénévoles dans l'encadrement de ces activités: il est important pour l'institution, et finalement pour le maintien de la sécurité carcérale, qu'ils soient identifiés comme des agents rémunérés et professionnels qui continuent à exercer leur profession. C'est simplement un élargissement de cette profession qui est ainsi proposée et sa revalorisation aux yeux de tous.

Nous le pensons, tous les acteurs sont gagnant-gagnant au regard d'un tel projet.

Les associations seraient également gagnantes. Non pas pour des soucis de main-d'œuvre disponible, mais, par exemple, pour des suivis de projet concernant les réinsertions où elles accompagneraient ainsi les détenus dès leurs activités en détention et les guideraient ensuite à leur sortie, dans leurs structures d'accueils externes et complémentaires. Imaginons ainsi une association comme Emmaüs qui travaille à l'extérieur avec des détenus et qui, en les connaissant déjà par les « points bénévolat » à l'intérieur, les accueillerait ensuite à leur libération ou leur aménagement de peine, garantissant ainsi une transition « en douceur », plus progressive, non seulement vers la réalité extérieure, mais aussi vers celle de leur nouvel espace de vie. Nous sommes sensible au fait que beaucoup de détenus qui échouent dans leur réinsertion, font en premier lieu l'expérience de cet échec au sein des structures d'aide, bénévoles ou professionnelles, qu'ils ont rencontrées à leur sortie.

« J'ai merdé au foyer. Je suis retourné dans la bibine et j'ai pas réussi à me trouver bien là-bas. Je connaissais personne, sauf des taulards. Même dans les ateliers, là-bas, j'étais paumé c'était pas comme ici. »²⁵

22 Philippe COMBESSIE, « Surveillants de prisons: condamnés à l'obscurité? », *Informations sociales*, 82, 2000, p. 64-71.

23 Dans notre établissement, un surveillant « prend sur son temps de repos », selon ses termes, pour organiser bénévolement des rencontres de football entre détenus et surveillants, et cela régulièrement, souvent avant des périodes de congés d'ateliers.

24 Ils ne seraient guère nombreux dans un premier temps, il faut le reconnaître, au regard des positions clivées dans certains établissements entre un corporatisme syndical sécuritaire et un climat de méfiance chez les détenus qui ne laissent passer que de trop rares initiatives individuelles, de la part du personnel comme de celle des détenus.

25 D, 46 ans, détenu, revenu en détention sept mois après sa sortie en aménagement de peine. Janvier 2014

« Point bénévolat », des espaces d'engagement social

Devant une telle proposition, les sceptiques ou les détracteurs pourraient nous objecter qu'en l'absence de rémunérations, il n'y aurait guère de candidats susceptibles de s'investir dans un tel projet, ni de façon régulière, ni de manière désintéressée.

Mais, il est aisé de contrer de telles idées préconçues. Tout d'abord, et nous l'avons parfois abordé au sujet du don en détention entre détenus, ceux-ci sont, autant que les autres citoyens, capables de gratuité dans leurs actes et manifestent, comme eux, l'envie de s'engager envers autrui. Quand bien même l'univers de la détention est parcouru par la violence et la prédation, nous n'avons eu de cesse de démontrer que telles n'étaient pas là les seules formes de socialisations carcérales et que l'on y constatait aussi des comportements altruistes.

Du reste, à l'occasion de grandes campagnes nationales organisées, notamment, par les Restos du Cœur ou encore le Téléthon, il n'est pas rare que des détenus s'engagent ponctuellement, dans des propositions d'activités qui permettent de recueillir des fonds et qui sont souvent bien acceptées par l'administration de leur établissement. Nous avons, à plusieurs reprises, noté que de tels projets étaient initiés par les détenus et portés par eux, sans autres intentions que de s'engager gratuitement. Nous avons aussi, par l'intermédiaire de plusieurs témoignages, vu que des établissements pénitentiaires avaient eux-mêmes, par les agents de leur administration, proposé de tels projets bénévoles qui ont été favorablement accueillis par les détenus. Encore une fois, les agents de l'institution, comme les détenus, sont des acteurs du lien social, et ils sont porteurs, au même titre que les autres citoyens, de richesses et d'engagement envers leurs prochains.

Pour autant, dans un univers aussi contraignant que celui de l'incarcération, nous avons aussi expliqué, combien les actions et les comportements des détenus étaient assujettis, non seulement à des contrôles sécuritaires, mais à des injonctions normatives portées par un système de punitions ou de récompenses. C'est ainsi que nous avons expliqué en quoi les détenus se trouvaient dans une situation paradoxale intenable, qui consistait à assurer une autonomie de conduite et d'identité dans cette limitation de toutes leurs actions à des principes utilitaristes et des logiques de calculs stratégiques. Parce qu'ils ont, incontestablement, un effet sur les relations sociales entre les détenus, ainsi que sur les relations entre les détenus et les agents de l'institution, de tels principes et de telles logiques engendrent des attitudes où toute innovation ou originalité est soupçonnée d'intentions suspectes ou manipulatrices. Et bien que l'engagement bénévole des détenus dans un tel projet de bénévolat soit ainsi considéré! Qu'il soit si vite estimé qu'ils le font afin d'avoir, par exemple, des remises de peine.

Il serait même « intéressant » qu'ils puissent en bénéficier précisément parce qu'ils s'investissent dans de telles tâches, car notre travail a aussi démontré combien ce genre de considération devient secondaire au regard des effets émergents des engagements bénévoles. Pour l'exprimer d'une autre façon, il n'est pas demandé aux détenus que leur engagement bénévole soit étranger à tout aspect utilitariste ou pragmatique, dès lors que c'est ainsi que s'estiment la plupart des interactions sociales en détention. Ce qui leur est demandé, ce n'est pas d'être plus généreux qu'ailleurs, ou que d'autres, mais d'être généreux comme ils l'entendent, une générosité qui propose un acte social, et qui contient les mêmes ambiguïtés, les mêmes interrogations que celles qui se retrouvent dans les investissements bénévoles de tout citoyen.

Dès lors, ce n'est pas en raison de considérations utilitaristes qu'il importe de faire confiance aux détenus pour mener un tel projet, mais en raison de la force sociale des effets émergents de leur investissement qui se veut et se cherche comme bénévole. Par conséquent, ces « points bénévolat » sont aussi à considérer comme des espaces d'engagement de dynamique sociale susceptibles de profondément modifier les acteurs qui s'y impliquent. C'est, du reste, avec le caractère altruiste et utile à l'ensemble de la société, l'objectif de tels espaces d'engagement : replacer l'espace de détention dans la société, plus encore qu'il ne l'est, et, pour d'autres raisons que punitives²⁶, mobiliser pour la réinsertion, la synergie des projets des dynamiques relationnelles qui émergent de l'engagement bénévole.

Dans une telle configuration, les détenus retrouvent un rôle social, et peuvent ainsi, il nous semble, mieux distinguer leurs devoirs et leurs obligations quand ils ont la possibilité, librement, d'élaborer leurs propres engagements.

Donner au-delà de rembourser

« Une fois que vous serez sortis, vous aurez payé votre dette à la société. »²⁷

« Moi, à ma libération, je devrai plus rien, j'aurai payé ma dette, j'aurai fait ma peine. »²⁸

C'est devenu un truisme que d'entendre, de la part de tous les acteurs du champ social pénal, ce genre de propos, à savoir que la peine effectuée en prison paye, ou rembourse, une dette contractée envers la société. Pour autant, d'autres détenus s'insurgent à de tels propos que cette dette n'a de sens qu'au regard des personnes qui ont subi les conséquences de leurs actes.

« J'ai rien fait à la société, moi. J'ai agressé cette femme, là. Et ça je dois payer. Mais à toute la société j'ai rien fait. »²⁹

26 Didier FASSIN, *Punir. Une passion contemporaine*, Seuil, 2017.

27 Un surveillant, mai 2013.

28 O, 43 ans, détenu, janvier 2014.

29 G, détenu, 38 ans, avril 2012.

Certes, toutes ces positions mériteraient d'être discutées et analysées dans le cadre d'un travail plus approfondi. Ce qui peut être retenu, ici, c'est cette idée communément partagée que les détenus sont en dette, non seulement par leurs délits et crimes qu'ils se doivent de réparer par la durée de leur emprisonnement, mais, aussi, dans une perspective tout autant rétributive que budgétaire, par les dépenses et les efforts qu'ils demandent à la société pour assurer cet enfermement.

Chez les détenus, cette idée d'une dette acquittée à la société, nous la considérons comme une intériorisation du marchandage utilitariste qui s'est opéré, dès le procès, par la condamnation à une peine dont tous les acteurs savent à quel point elle est relative aux contextes et aux rapports de forces sociaux qui agitent la société dans son entier, et non pas uniquement à la ratification objective et formalisée par la loi des conséquences du délit ou du crime³⁰. Plus encore, tout le parcours judiciaire et pénitentiaire de la condamnation renforce cette notion de dette à payer, comme en témoignent les transactions qui vont s'opérer, en fonction des comportements dans le contexte de déroulement de la peine (la détention), auxquels s'ajoutent la manifestation des velléités de réinsertion et de promesses de pacifications sociales futures. Il n'est pas question, ici, de discuter cet aspect, car il contient effectivement, lui aussi, des effets émergents incontestables sur les comportements qui peuvent équilibrer des postures instables en les contraignant à plus de mesures et de respects dans les interactions sociales.

C'est sur une autre perspective que nous portons notre réflexion. Une proposition comme celle des espaces « points bénévolat » vient en effet bousculer cette conception de la dette, en matière de rendu et de temporalités. Elle permet, à ceux qui restent attachés à cette notion de dette due à la société, de trouver une alternative sociale à ce remboursement qui ne serait plus attesté que par leur enfermement. De nouvelles modalités de réparation vis-à-vis de la société apparaissent alors pour proposer de nouveaux rôles dans lesquels peuvent s'investir les détenus. L'enfermement, la durée de la peine et son vécu, ne sont plus les seuls éléments qui payent cette dette: la liberté de s'engager dans une démarche bénévole socialisante offre un projet de vie qui recrée du lien et répare en quelque sorte le tissu social, déchiré par les actes commis.

C'est une idée très forte, que d'annoncer que la dette envers la société, ne se paie pas uniquement à travers la peine d'enfermement, mais, aussi, par l'engagement bénévole que l'on peut apporter durant son incarcération. La dette, ici, est différente d'un dû et d'un remboursement. Elle n'est plus portée par un aspect quantitatif (la peine mesurée en temps), mais par un aspect qualitatif, celui d'en faire une possibilité d'engagement social.

Parce qu'elle n'est plus exigée, mais proposée par les détenus, cette action bénévole

30 Loïc WACQUANT, *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone, coll. « Contre-feux », 2004.

transforme le remboursement - la dette - en don et, dès lors, s'empare de toute la dynamique socialisante dont nous avons rendu compte à travers les engagements bénévoles. Donner, sans avoir à rembourser, ou donner, sans que cela soit confondu avec un remboursement, c'est sortir de la dépendance utilitariste et marchandée pour entrer dans une libre initiative toute aussi citoyenne et responsable que l'obligation formelle de rembourser sa dette. Ce nouveau droit de donner, reconquis par les détenus, submergés par les obligations formelles de leurs dettes, les invite à (re)devenir acteurs de leur parcours carcéral qui contient alors déjà en son sein des possibilités d'effets émergents liés à des engagements altruistes.

Il conviendra de faire connaître de tels projets, de telles initiatives, et de les suivre afin de communiquer sans cesse à l'extérieur à propos de leur richesse et de leur réussite³¹. Que des personnes aussi lourdement endettées puissent générer de la créativité sociale, de l'utilité collective, et du lien, voilà, nous semble-t-il, tout l'intérêt d'un tel projet qui fait entrer la possibilité d'être bénévole à l'intérieur des murs de la sanction pénale.

Ces trois propositions qu'elles concernent des projets d'ateliers de vie quotidienne, de rencontres avec des professionnels ou des pôles d'activité de bénévolat, ont, pour point commun, de tenter d'amener plus encore la société dans sa pluralité entre les murs afin que, dès le premier jour de leur enfermement, les détenus se saisissent d'opportunités de socialisation qui ne soient pas exclusives à l'institution. Entrer en détention ne doit plus signifier sortir de cette pluralité sociale, et peut-être même, y aurait-il dans cette entrée l'occasion de rencontrer cette pluralité pour celles et ceux qui ne l'ont pas éprouvée dans leur quotidien social précédent.

2. FRANCHIR LES MURS

Cependant, si cette pluralité sociale doit entrer en détention comme une alternative à la socialisation intractable qui impose un vécu essentiellement quotidien et routinier entre les murs, sans autre perspective que de l'assurer, il est une période où ce rapport entre l'intérieur et l'extérieur est interrogé et vécu difficilement par les détenus, surtout quand, précisément, le monde carcéral n'a pas offert une telle perspective d'ouverture sur les formes de socialisations extérieures. Cette période, souvent présentée comme intermédiaire entre l'enfermement et la sortie - et il faut affirmer qu'elle n'est pas que cela - concerne

³¹ Tout autant que leurs échecs afin de mieux assurer auprès des associations concernées un retour propice à s'interroger et s'adapter.

les premières permissions³². Dans ces moments, les détenus font l'épreuve de cette mise en contact avec ces autres socialisations, ils testent ou fuient la rencontre avec l'altérité, l'ignorent ou se lancent dans l'exploration de ce territoire « dé-connu » et « dé-appris ».

Il importe de rappeler que ce chapitre entend émettre des propositions à destination des engagements bénévoles qui, selon nous, méritent d'être (re)connus et diffusés. Pour autant, il ne minore donc pas toutes les formes d'investissement, institutionnelles ou associatives qui existent déjà dans cette période particulière, concernant les permissions et les reprises de contact physique des détenus avec un environnement extérieur. Nous avons, ainsi, recueilli nombre de témoignages, ou de réflexions, de détenus de retour de permission qui avaient bénéficié de ces structures d'accueil ponctuel et c'est, précisément, à la suite de toute cette richesse de comptes-rendus que nous en sommes venus à repérer les manques et les demandes, les insatisfactions et les incompréhensions, les attentes et les déceptions. Nous les mettrons souvent en perspective pour mieux appuyer la pertinence des propositions d'engagements bénévoles que nous avançons au sujet des personnes incarcérées qui franchissent les murs pour aller en permission mais aussi, et c'est un aspect important, pour revenir derrière les barreaux, car ce retour, aussi, demande attention.

a) A la rencontre des professionnels

Ainsi que l'a montré Gilles Chantraine, sortir en permission, notamment pour des moyennes et longues peines, déclenche de véritables bouleversements physiques et identitaires qui attestent de la désaffiliation sociale des détenus et d'un très important effort de réadaptation à fournir qui passe par une nécessaire désadaptation carcérale.³³

Sortir et rentrer : deux nouvelles adaptations

Cette désadaptation est d'autant plus déconcertante qu'elle est nécessaire le temps de la permission, mais doit être, une fois rentrée entre les murs, ou mise de côté, ou - et cela est plus complexe encore - intégrée à un nouvel état de vie et de pensée dans la détention. C'est bien une double adaptation qui est demandée au détenu; la première concernant l'environnement de la sortie, la seconde, celui de son retour en détention avec ce qu'il en est de lui, désormais, parce qu'il est sorti.

³² La permission de sortir autorise un condamné à s'absenter d'un établissement pénitentiaire pendant une période de temps déterminée, imputée sur la durée de la peine en cours d'exécution. Elle a pour objet de préparer la réinsertion professionnelle ou sociale du condamné, de maintenir ses liens familiaux, ou de lui permettre d'accomplir une obligation exigeant sa présence (art. 723-3 du CPP).

³³ Gilles CHANTRAINE, « Prison et regard sociologique », *Champ pénal/Penal field*, I, 2004, <http://champpenal.revues.org/39>.

L'administration officialise ce statut puisque le détenu sorti au moins une fois est considéré comme « permissionnaire ». Dès lors, certains droits lui sont désormais acquis, comme celui de pouvoir se rendre à l'hôpital dans le cadre de permission plutôt que d'être escorté lors de contrôle médical, ou encore de pouvoir prétendre à des changements dans ses aménagements de peines.

Ce qui nous intéresse dans la première proposition que nous allons annoncer au sujet des détenus en permission, c'est précisément de lier ces deux aspects, extérieurs et intérieurs, dans le parcours du détenu qui commence à sortir en permission.

Notre proposition est la suivante : une structure de bénévoles, qu'il conviendrait de formaliser plus en détail dans un travail ultérieur, accompagnerait le détenu pour des permissions spéciales, destinée à découvrir des contextes professionnels, ou à retrouver de tels contextes qu'il avait connus avant sa détention, afin de pouvoir s'y repérer et en appréhender les éventuelles évolutions techniques et relationnelles. Il conviendrait, alors, que la structure associative puisse proposer toute une gamme d'environnement professionnel qui accepterait de telles visites, de l'artisanat à la grande entreprise, en passant par des structures professionnelles multiples, y compris des exemples d'entrepreneuriat individuel.

Si une telle proposition s'inscrit dans une optique de réinsertion professionnelle, elle ne saurait être circonscrite à cet unique objectif. C'est pourquoi elle doit concerner, aussi, les détenus potentiellement en droit d'être permissionnaires,³⁴ quand bien même il leur resterait quelques années pour effectuer sa peine. Ici encore, l'argument consiste à considérer que la réinsertion devrait s'initier le plus tôt possible, écartant les impératifs de réinsertion tardifs et précipités, afin de se concentrer sur les effets émergents de tels projets qui permettraient à un détenu de découvrir ou redécouvrir le monde professionnel et de réactiver ainsi des modalités d'interactions relatives à ce domaine que la détention a éteintes.

Des récits d'expériences en partage

L'autre aspect de cette proposition est de permettre aux détenus de retourner en détention avec l'expérience de ce contact, de le porter en récit, et nous avons vu, au cours des précédents chapitres, à quel point les récits ont leur importance dans une reconstruction sociale et identitaire. Ils socialisent à l'intérieur de l'institution totalisante. Cette mise en récit de la rencontre professionnelle vécue à l'extérieur aura

³⁴ Et il faut comprendre qu'être permissionnaire, ce n'est pas être permissionnaire. Ainsi, dans notre établissement, si l'on peut être en état permissionnaire aux 2/3 de sa peine, on peut être permissionnaire à peine quelques mois avant sa sortie, c'est-à-dire avoir dépassé une première permission. Tout ceci est laissé à la discrétion des professionnels chargés d'en décider.

des conséquences autant sur le détenu permissionnaire que sur ceux qui, ne pouvant pas encore sortir, la recueilleront. De la même manière que pour le processus de déprise de l'institution, où nous avons expliqué que la donation d'objets symbolisait des changements de statut et de comportements vis-à-vis de l'institution et des statuts des acteurs, celui qui s'est enrichi de rencontres ponctuelles organisées par des engagements bénévoles dans un milieu professionnel (où donc, des engagements bénévoles ont aussi été proposés par ceux qui l'ont accueilli) pourra se valoriser socialement dans la détention en offrant aux autres le récit de ces rencontres. Et nous savons désormais que ce processus va entraîner une appropriation des normes rencontrées lors de ces interactions afin de mieux les diffuser auprès des détenus. La compétence, dont va se doter le détenu, à décrire le milieu professionnel qu'il aura rencontré, quand bien même ce n'est pas le sien, est directement issue de celle qu'il a pu saisir dans ce milieu, ajouté à une autre : la nécessité d'être quasiment en demeure de le restituer, compte tenu de son statut de « témoin extérieur », c'est-à-dire de permissionnaire. Le détenu s'attache à saisir le mieux possible cet environnement professionnel dont il doit rendre compte, et même s'il n'y parvient pas comme il le souhaiterait, il doit faire un effort pour en extraire des éléments crédibles et intéressants à mettre en récit. Ainsi pourrait-il les réactiver pour lui et les reconstituer dans la même trame que celle qu'il offrira aux autres.

Raconter ses permissions dans le monde de la détention est un acte important qui positionne tous les acteurs, et quand ces permissions manifestent de l'originalité et de la richesse sociale, elles sont reçues avec plus de curiosité et de bienveillance encore. Cette curiosité que nous constatons régulièrement auprès des détenus qui ne sont pas encore sortis indique combien ceux qui restent sont en attente de recevoir des morceaux de toutes ces interactions sociales dont ils chargent celui qui en rend compte d'être le dépositaire. Les attentes sont parfois très fortes. C'est pourquoi, quand le détenu revient, il n'est déjà plus celui qu'il était lorsqu'il est sorti. Nous comprenons, alors, à quel point ces deux états qui ont évolués depuis la sortie du détenu - celui de l'enfermement et celui de son rapport à l'extérieur - peuvent, par ce processus de mise en récit lié à une rencontre d'engagement bénévole professionnel, se concrétiser et être mis en sens.

Une nouvelle fois, l'importance d'une proposition d'activité concrète est indispensable à un tel bouleversement et à un tel recadrage. C'est la réalité de la visite, accompagnée des engagements bénévoles qui la traversent, qui provoquent tous ces processus, de la même manière que, dans des activités bénévoles en détention, un projet précis entraîne de l'émergence d'une créativité relationnelle.

Partage et transmission

Les modalités de ces rencontres extérieures avec des professionnels, de ces permissions de visite du monde du travail, sont encore à déterminer et demandent une configuration associative particulièrement adaptée. Pour cette proposition aussi, il conviendrait de penser comment l'engagement bénévole des professionnels pourrait être suscité à travers celui des bénévoles qui accompagneraient les détenus. Il y aurait, à l'évidence, un travail de communication et de prospection à réaliser à ce propos.

Plus concrètement, en ce qui concerne la visite elle-même, il serait possible de concevoir des permissions accompagnées par un bénévole durant deux ou trois heures, ou, pour des structures professionnelles plus importantes, des permissions à la journée. Nous pensons, aussi, qu'il serait souhaitable que le bénévole qui accompagne le détenu dans un tel projet, soit directement lié professionnellement à la structure qu'il lui présentera, afin de pallier les éventuelles difficultés liées aux occupations du personnel sur site. Cette affinité professionnelle permettrait aussi une meilleure prospection de la part de la structure bénévole des entreprises ou des personnes qui seraient prêtes à accueillir une telle visite. Ainsi, peut-on imaginer qu'un boulanger à la retraite puisse faire jouer ses réseaux pour présenter à un détenu, l'activité d'un de ses collègues, ou qu'un ancien employé d'une entreprise puisse entamer des démarches pour exposer un tel projet et le voir accueilli favorablement. Le bénévole apparaîtrait ainsi comme complémentaire à la découverte de cet univers, et il veillerait à ce que des questions, que n'oserait poser le détenu, puissent passer par son intermédiaire. Dans une telle démarche, c'est tout autant la compétence du bénévole à assurer cet accompagnement et à présenter son savoir professionnel qui est mobilisée, que celle des autres acteurs que le détenu pourra rencontrer. Ici encore, la pluralité des interactions est privilégiée.

Il ne nous apparaît pas impensable de concevoir qu'un tel projet de visite puisse être préparé en amont avec le détenu, dans un parcours qui commencerait en détention. Il serait sollicité de sa part son intention de rencontrer un type particulier de professionnels, quand bien même, d'autres secteurs d'activité pourraient aussi lui être proposés. Ce qui importe dans cette idée de préparation, c'est que le détenu participe, alors qu'il est encore entre les murs, à la réalisation de cette visite en rédigeant, par exemple, avec l'aide d'un bénévole, pourquoi pas celui qui l'accompagnerait ensuite, une lettre de motivation auprès du professionnel sollicité lors de cette visite. Que cette lettre puisse ou non être une condition d'acceptation de la part du professionnel bénévole ou des autorités ayant à décider la sortie du détenu, elle est, avant tout, un outil qui lui permet d'exprimer ses intentions tout autant que de les formaliser. Elle

consiste en un acte habituel de requête et de présentation sociale, courant à l'extérieur, et qui, alors, apporterait à l'intérieur des murs, un élément de plus provenant des règles et des usages en vigueur à l'extérieur.

Dans cet aspect de participation, il s'agit de recadrer l'accompagnement du projet de visite de manière à y inclure le détenu, pour faire de lui un acteur à part entière du projet. Celui-ci doit être une composante, un partenaire, au même titre que les autres acteurs, de la mise en forme et des modalités de la future visite qui le concernera.

Telle est peut-être une des particularités d'une telle initiative qui diffère radicalement de celles proposées par les structures socio-judiciaires : le libre engagement de toutes les parties prenantes du projet et la libre acceptation des conditions et des devoirs qui en découlent.

Pour les acteurs professionnels qui s'engageraient à recevoir ainsi des détenus, au-delà des effets émergents des interactions et des effets de l'engagement bénévole, s'offrirait l'opportunité d'ouvrir le monde de l'entreprise à celui de la détention et surtout, de rencontrer des personnes motivées par leur activité et qui porteraient sur elle un intérêt plus puissant encore que celui d'une démarche de recherche d'emploi : la découverte d'un environnement et de nouvelles interactions. De telles visites redonneraient aussi à l'entreprise ce caractère de contributeurs du lien social que les enjeux traditionnels d'économie et de rapports sociaux utilitaristes et corporatistes ont tendance à occulter. De même qu'en institution totalisante, les formes de socialisation s'expriment par la pluralité, le monde professionnel offre de la diversité et il est salutaire pour lui que celles-ci soient reconnues concrètement par des initiatives telles que nous proposons. Des entreprises ou des structures professionnelles qui accepteraient la visite de détenus accompagnés de bénévoles, avec un engagement bénévole interne à la structure elle-même, pourrait communiquer sur ce choix de vie sociale et les mettre en adéquation avec les visées éthiques affichées par un projet social concret.

Bien qu'elle soit régulièrement sollicitée par toutes sortes de modalités de visite, notamment commerciales ou touristiques, ou encore pour des visées de formation, de stages et de périodes d'essai, un bon démarchage parviendrait à trouver des entreprises partantes pour tenter l'aventure.

Bien sûr, des structures professionnelles plus petites, dans lesquelles des responsables ont pu avoir, à un moment ou un autre de leur vie, des liens avec la détention, par leur propre parcours ou par des proches, seraient plus réceptives à une telle initiative. Pour autant, ici aussi, il y aurait toute une communication à retravailler, notamment au niveau associatif, pour engager de telles approches - ô combien délicates - car elles seraient confrontées à plus de rejet et de méfiance qu'à un accueil bienveillant.

b) Accompagnement ponctuel

Le monde professionnel, en tant qu'opportunité de visites et de rencontres, n'est pas le seul espace socialisant concerné par nos propositions d'accompagnement de détenus à l'extérieur des murs de l'incarcération, par des bénévoles.

L'errance permissionnaire

Notre seconde proposition s'appuie sur de longs entretiens ou discussions, formels et informels, avec les détenus, lors de leur retour de permission, notamment lorsqu'ils se rendent dans des structures du type foyer, pour plusieurs jours. Ces foyers, qui sont, pour la plupart, des structures bénévoles, mais qui peuvent aussi contenir des salariés professionnels, notamment des éducateurs et des travailleurs sociaux, accueillent des détenus en permission et les accompagnent vers une progressive réinsertion et réadaptation à la vie de l'extérieur. Pour autant, quels que soient leurs efforts, nous avons noté combien nombre de détenus n'ont eu d'autres interactions, lors de ces permissions, qu'avec les équipes éducatives, ou les anciens détenus qu'ils rencontrent dans la structure. Ils n'ont eu que très peu d'échanges, en dehors de situations de consommations marchandées (magasins, grandes surfaces, cafés, etc.), avec des personnes étrangères à leur contexte carcéral. Nombreux sont les récits recueillis où ce type d'interaction est surinvesti par les détenus à la mesure de leurs manques et de leurs attentes relationnelles ou affectives. Nous nous souvenons de ce détenu qui était tombé amoureux de la coiffeuse chez qui il s'était rendu pour une coupe; quand il nous avait fait le récit de sa permission, il nous avait fait part de son emballement face à la gentillesse de cette femme qui s'était entretenue avec lui. Nous savions qu'il surinvestissait, mais nous n'osions pas le lui dire. Un mois et demi plus tard, ce même détenu est sorti à nouveau en permission et s'est rendu au salon de coiffure afin d'y rencontrer cette jeune femme. Or, revenu en détention, il était dépité. Même s'il avait reçu un accueil courtois, il avait aussi assisté à une scène qui l'avait terriblement marqué : un jeune homme était arrivé et avait embrassé cette jeune fille: il devait être assurément son petit ami. Du reste, le détenu, ayant entendu leur conversation, m'a confirmé qu'il était passé pour convenir avec elle de l'heure à laquelle il pourrait venir la chercher après son travail³⁵.

Ces détenus qui errent ainsi en permission et qui surinvestissent parfois dans les interactions du quotidien qui se nouent parce qu'ils ne parviennent plus à les relativiser³⁶, sont essentiellement des détenus qui n'ont plus de contact avec les cadres socialisants de leur vie pré-carcérale, famille, amis, ou anciennes relations professionnelles. Beaucoup

³⁵ G, détenu, mars 2015. L'homme a pleuré en nous faisant le récit de cette anecdote.

³⁶ Avec le risque encouru de la récidive pour les agresseurs ou criminels sexuels, même ils ne sont pas les seuls concernés par cette difficulté à recontextualiser les interactions.

de témoignages de détenus montrent combien ceux qui, pendant les quelques jours de leurs permissions, n'ont fait que « se promener » en ville, ne sachant vraiment où aller ni que faire, souvent avec un maigre pécule en poche, et qui passaient la majeure partie de leur temps dans les galeries marchandes des grands centres commerciaux à admirer ce qu'ils ne pouvaient de toute façon se payer.

Et quand bien même certains détenus ont construit un parcours de découverte culturelle de la ville pendant leur permission, allant, par exemple, dans différents musées, dans des lieux d'expositions ou visiter des monuments historiques, très vite, dans leurs récits reconstitués, apparaît cette constatation qu'ils sont passés d'un lieu à un autre, en les ayant la plupart du temps appréciés, mais qu'ils s'y sont sentis bien seuls, ne pouvant partager, sur le moment, leur ressenti. Plus encore, et nous avons recensé à plusieurs reprises cette remarque, certains nous ont dit qu'ils ne savaient plus désormais ce qu'ils allaient pouvoir découvrir pour leur prochaine sortie. Nous attestons, même, de cas où des détenus ont préféré demeurer la plupart de leur temps dans la structure du foyer, plutôt qu'à l'extérieur, durant les plages qui leur étaient allouées pour découvrir la ville. D'autres, encore, à leur retour, nous ont expliqué qu'ils se sentaient beaucoup plus à l'aise entre les murs, là où « *ils avaient du monde* », « *des connaissances* », « *d'autres à qui parler* »³⁷. Pour ces derniers, nous avons pu recueillir ces témoignages dans des cadres d'extrême confidentialité, car les détenus qui se sont ennuyés en permission le taisent, ne sachant que trop à quelle incompréhension ils se heurteraient en l'explicitant, et quels mépris ou colère ils provoqueraient de la part des autres. Parce que sortir est pensé comme une chance, cela doit être, aux yeux de tous les détenus, vécu comme telle, une chance à éprouver et à savourer à chaque instant. Dès lors, le détenu qui revient et qui a connu une errance permissionnaire est confronté à une double douleur, celle de n'avoir pu « en profiter », et celle de ne pouvoir rapporter en détention un récit qui satisferait à cette injonction au bonheur de la sortie, et qu'il doit alors travestir en une pathétique affabulation sociale, voire fantasmatique.

Rencontre et partage des découvertes

Notre proposition concerne ce problème de l'errance. Elle part du constat qu'une permission qui ne socialise pas est une permission ratée, autant pour le détenu que pour l'ensemble des acteurs qui ont concouru à ce qu'il puisse retrouver un lien dans la vie quotidienne. L'engagement bénévole peut avoir son rôle à jouer pour contrer un tel processus d'isolement du détenu dans sa permission, et devenir complémentaire de tous les efforts de réinsertion proposés par les structures d'accueil des permissionnaires.

³⁷ Termes recensés

Ainsi, des bénévoles pourraient se proposer pour accompagner un détenu pendant un temps circonscrit à un lieu ou un contexte, lors de l'une de ses permissions. Il ne s'agit donc pas d'une traditionnelle prise en charge d'un détenu du début jusqu'à la fin de sa sortie, mais de venir à sa rencontre pendant sa permission, afin de partager avec lui un moment relationnel, autour d'une activité précise, la visite d'un lieu culturel, une activité commerciale comme des achats, ou encore un simple repas pris à l'extérieur.

Ce segment d'interaction proposé dans le temps plus vaste de la permission est essentiel, car il permet aux détenus de ne pas avoir cette impression d'avoir constamment des comptes à rendre et d'être surveillés. Il est important qu'une certaine autonomie soit laissée à celui qui se rend en permission, dès lors qu'elle lui a été reconnue par tous les acteurs qui ont eu à décider de la pertinence de sa sortie. Du reste, nous en avons beaucoup parlé avec de nombreux détenus, une telle initiative est favorablement accueillie parce qu'il est expliqué qu'il s'agit de ne pas être pris en charge ou encadré pour toute une sortie, ni d'avoir avec soi une personne qui aura à rendre compte, auprès des autorités compétentes, du comportement du détenu, mais bien d'un échange ponctuel et librement choisi de la part de chacun.

Ces bénévoles seraient, en quelque sorte, des *points d'appui relationnels* au moment de la sortie, des initiateurs d'échange conviviaux, tels qu'ils existent au quotidien dans le monde social. Les détenus, en manque de relations, n'auraient plus à se contenter de traverser ce monde comme témoins de toute cette richesse socialisante à laquelle ils n'appartiennent pas. Concrètement, l'idée d'avoir, dans sa journée de permission, un rendez-vous avec une personne que l'on ne connaît pas, mais dont on sait qu'elle s'est proposée pour un moment dans une interaction autour d'un projet précis, est une proposition qui recèle un fort potentiel de socialisation. Elle demande aux détenus, de l'organisation, la prise en compte de contingences telles que les horaires, les transports, la présentation de soi, et permet le partage d'une activité dans laquelle, précisément, les impressions et les réactions pourront être partagées.

Nous tenons pour important ce genre de moment, car nous avons déjà des exemples où, des visiteurs de prison acceptent de prendre en charge, pour une journée ou quelques heures dans la journée, des détenus, et nous en avons eu des retombées dans les récits de tous les acteurs. Du reste, c'est à rappeler, quand bien même nos propositions concernent l'engagement bénévole: des projets, notamment culturels, ont souvent lieu dans notre établissement et permettent aussi à des détenus de sortir en accompagnement et d'être confrontés à de tels contextes socialisants. Cependant, dans ces exemples, prime la logique de la prise en charge et cette idée que ce n'est pas le détenu qui a initié le projet ou qui s'y engage.

Dans notre proposition d'engagement bénévole à l'accompagnement ponctuel, cette liberté du bénévole, comme du détenu, à s'engager dans une telle interaction, est primordiale. Elle valorise le détenu en le laissant apparaître, pour le temps de sa détention, comme un citoyen à part entière qui accepte un rendez-vous et propose ainsi un acte social. Elle libère aussi le bénévole du malaise qu'il peut éprouver à devoir gérer une prise en charge quand il n'attend qu'une égalité de traitement, gage d'une convivialité appréciée. Cette remarque, nous la déduisons d'entretiens que nous avons eus avec beaucoup de bénévoles qui se sont proposés comme accompagnateurs de détenus pour la journée. Ils nous l'ont bien expliqué : quoi qu'ils fassent pour rendre le moment le plus « *souple* »³⁸ possible, peut-être même par les efforts maladroits qu'ils produisent pour faire oublier aux détenus leur condition, il y a toujours cette sensation de dépendance, dont aucun d'eux n'est responsable, mais que le contexte leur impose.

Dans le type d'accompagnement ponctuel et bénévole que nous proposons, ce malaise est levé et la relation peut se focaliser, alors, sur le moment passé en commun autour d'une activité.

Le pari sur l'autre

Nous avons souvent insisté sur la part du récit qui est rapporté en détention et exprimé auprès des autres détenus, voire envers tous les représentants de l'institution. Celle-ci les enjoint en effet à rendre compte de ce temps de permission par des « comptes-rendus de permission³⁹ ». Notre proposition permettrait que de tels moments ponctuels d'échange puissent être gratifiants pour celui qui les expose ensuite. Nous retrouverions alors, dans une telle mise en récit, les propriétés valorisantes et socialisantes que nous avons exposées à plusieurs reprises. Au même titre que d'autres détenus qui peuvent exprimer le plaisir de leur vécu social à l'extérieur, les détenus, qui en auraient manqué jusqu'à cette sortie, vont pouvoir aussi verbaliser de telles rencontres bénévoles et, ainsi, non seulement dresser le portrait des personnes qu'ils ont rencontrées, mais sans doute mieux apprécier et exprimer les contextes où ils ont eu à les rencontrer. Nous allons jusqu'à poser qu'à travers ces rencontres, qu'à travers ces moments d'engagement bénévole réciproques, c'est la manière d'appréhender l'environnement lui-même qui est modifié. Par exemple, un musée cesse d'être rébarbatif, ou un lieu d'abri par mauvais temps, quand on peut partager avec autrui ces réactions et que l'on peut recevoir les siennes.

³⁸ Termes recensés.

³⁹ De tels comptes-rendus sont souvent exigés par les magistrats en charge de l'application des peines. Mais aussi, des retours sous formes verbales sont fréquemment demandés de la part des gradés, des CPIP ou du personnel médical et psychologique.

Cette démarche de rencontre de la part de bénévoles est une formidable proposition de relation à l'autre, et les modalités de sa mise en application posent, bien sûr, beaucoup de questions, notamment sur le type de bénévole qui s'investirait dans un tel projet.

L'effet socialisant escompté doit-il concerner uniquement des bénévoles qui connaissent déjà le monde pénitentiaire et qui s'investissent dans celui-ci? Nous affirmons que non. Certes, il serait incongru d'empêcher des visiteurs de prison de se proposer pour être des accompagnateurs ponctuels, puisqu'ils peuvent aussi, grâce à la confiance qu'ils ont établie avec les détenus et l'administration pénitentiaire, assumer et assurer des accompagnements de journée entière. Pour autant, n'y aurait-il pas aussi un intérêt de pluralité sociale à mobiliser d'autres bénévoles qui ne connaissent pas le monde pénitentiaire, mais qui, rassurés par une structure associative en partenariat avec l'administration pénitentiaire, qui évacuerait la question de la dangerosité des détenus⁴⁰, iraient à la rencontre ponctuelle d'un détenu en permission?

Cette proposition mobiliserait des bénévoles peu enclins à entrer en détention alors qu'ils présentent des dispositions dans leur engagement bénévole personnel, ou dans leur association, à s'orienter vers la construction du lien social et la rencontre avec l'autre. Quand bien même ils seraient informés, car il faut qu'ils le soient, que les personnes qu'ils rencontreront sont des détenus en permission, la mobilisation qui serait la leur pour de tels moments ponctuels, se ferait dans un autre contexte que celui, anxiogène de la détention. Elle serait à l'image d'autres engagements bénévoles tels que l'on peut les retrouver dans l'investissement auprès de personnes en situation de précarité ou d'isolement social.

Quels que soient les types d'engagements bénévoles, la proposition d'accompagnement ponctuel de personnes détenues s'ouvre à un plus large public, que ne le fait le tissu associatif carcéral. Elle offre une plus grande plasticité en matière de modalités d'investissements et de temps consacrés de la part des bénévoles qui seraient intéressés par un tel projet. C'est tout le travail d'une association à laquelle il conviendrait qu'ils soient rattachés, pour des raisons d'organisation, que de gérer et permettre cette plasticité. Dès lors, au regard de cette nouvelle forme d'engagement bénévole, c'est bien la rencontre de l'autre qui est favorisée, c'est bien ce pari lancé qu'en allant vers l'autre c'est du lien social qui se recrée et qui est proposé. Ce pari, dans lequel s'engagent au quotidien des millions de bénévoles en France, et qui pourrait ainsi trouver à se déployer dans un nouvel espace d'initiatives.

Enfin, parce qu'on ne parle jamais autant de la détention que lorsque l'on en sort et que l'on évite d'aborder le sujet, c'est peut-être précisément cette retenue que pourraient apprécier les bénévoles qui verraient le formidable potentiel porté par ces hommes ou

⁴⁰ Question qui, nous l'avons rappelé, n'a pas lieu d'être en détention : les relations entre les bénévoles et les détenus sont pacifiées. Nous gageons qu'il en serait alors autant à l'extérieur, dans des interactions ponctuelles où la convivialité des échanges entraînerait comme effet émergent la capacité des interagissants à qualifier positivement la relation.

ces femmes qui, une fois sortis, ne serait-ce que pour un moment, de l'univers de la détention, demandent les bienfaits des interactions du quotidien plutôt qu'une épaule sur laquelle s'épancher⁴¹. Les bénévoles, qui sont sensibles à ce qu'ils peuvent recevoir de la part des détenus au regard de leur investissement seraient, nous le pensons, les premiers à apprécier cette modestie dans la relation des détenus à ne pas se présenter comme des victimes, mais comme des êtres capables d'apprécier les simplicités retrouvées des échanges sociaux. Ainsi qu'ils le constatent déjà à l'intérieur des murs, les bénévoles qui s'engagent à l'extérieur pourraient bien être favorablement déconcertés par ces détenus du dehors qui portent en eux tant d'aspiration à redevenir des citoyens à part entière.

c) Les permissions « bénévolat »

La troisième proposition de nouvelles modalités d'engagement bénévole avec des détenus en permission est issue directement de la constatation précédente : la forte demande des détenus de retrouver un rôle social et citoyen dans la société. Elle s'appuie aussi sur un aspect que nous avons déjà présenté, à propos de la création des « pôles de bénévolat » à l'intérieur de la détention : faire des détenus des acteurs de l'engagement bénévole à part entière appelés à participer aux projets d'action de bénévolat plutôt que d'en être les uniques bénéficiaires.

Il s'agirait d'accorder des permissions, spécialement, et de manière régulière, environ une ou deux fois par mois, voire plus, afin que des détenus puissent s'investir auprès d'une association à l'extérieur et agir en conséquence avec les autres membres bénévoles de celle-ci. L'idée est de permettre aux détenus de s'investir bénévolement dans des structures qui seraient prêtes à les accueillir, et leur permettre ainsi, alors qu'ils sont encore en incarcération, d'exercer ce rôle social indispensable à leur réinsertion, rôle, nous l'avons maintes fois souligné, qui saurait être conçu et préparé seulement quelques mois avant leur sortie, mais bien en amont.

Nous n'avons pas d'exemples de retour de telles expériences, puisque nous les posons comme inédites, et que nous ignorons si elles ont eu lieu au sein d'autres établissements pénitentiaires. Cependant, dans notre long travail d'étude, nous avons été sensibles à des projets d'actions culturelles qui ont consisté à permettre à des détenus de s'investir, une journée ou deux, dans un projet à l'extérieur, ce qui les a comblés. Ainsi, lors d'un festival de musique réputé dans la ville de Caen⁴², un projet a été initié en commun, entre

41 Beaucoup de bénévoles, avec lesquels nous avons travaillé, sont ainsi agréablement surpris que les détenus soient peu enclins, dehors, à accepter une posture misérabiliste de leur condition, alors qu'à l'intérieur des murs, elle ressort dans les échanges, quand bien même elle n'est pas recherchée.

42 Festival Beauregard. Projet réalisé en 2016.

l'administration pénitentiaire, les services du SPIP, et le festival de musique en question. Quatre détenus ont pu participer à la mise en place des décors, du matériel et des plateformes qui ont permis que les scènes des concerts soient déployées. À leur retour, les récits des détenus étaient enthousiastes, et portaient, tout autant sur la convivialité qu'ils avaient rencontrée chez les autres membres des équipes, par lesquels ils n'avaient pas eu le sentiment d'être traités comme des pestiférés, que sur l'utilité qui avait été la leur en tant qu'éléments ayant compté dans le travail accompli. Leur seul regret était que l'expérience avait été trop brève et ils souhaitaient qu'elle soit renouvelée.

À partir de cet exemple, et de l'étude des récits et des réactions que nous en avons recueillis, nous nous étions interrogé sur la capacité du tissu associatif à accueillir un tel projet.

Se socialiser par un projet collectif

La force d'un tel projet est de redonner à la permission un sens qui est parfois oublié ou méconnu de la part de ceux qui sont en errance permissionnaire : qu'ils sont en capacité d'apporter convivialité et compétence aux autres, dans une interaction socialement reconnue et utile. En effet, à la différence d'autres permissionnaires, qui peuvent investir des interactions sociales valorisantes avec leurs familles, leurs amis, et dans des espaces qu'ils retrouvent, les permissionnaires qui ne savent que faire durant leur permission, souffrent d'une injonction au bonheur, de cet impératif que la permission leur soit bénéfique, alors qu'ils éprouvent le contraire quand ils vivent le manque d'interactions sociales. Un tel projet peut redonner un intérêt à la permission, car il lui apporte une dimension nouvelle, celle d'un investissement libre et gratuit de la part du détenu dans une structure qui l'accueille, non pour lui venir en aide uniquement, mais pour qu'il puisse, à son tour, participer à une démarche bénévole collective. Finalement, cette injonction à ce que chaque minute de la détention soit profitable est transférée sur l'investissement bénévole et valorise celui-ci. Bien entendu, ça ne serait pas des détenus qui remplaceraient ainsi leurs permissions habituelles, car elles doivent être spécifiques au projet d'engagement bénévole dans une association. Mais ils porteraient en eux cette idée que, passer du temps dehors, c'est aussi avoir envie d'être utile et de reconquérir cette estime de soi dans la relation avec les autres, autour d'un projet bénévole. Ils invalideraient ainsi cette préconception que le permissionnaire, dès lors qu'il est dehors, n'a besoin que d'aides et assistances. Certes, l'aide, dans ce cas, serait toujours reçue, mais dans le cadre d'une réciprocité qui est l'affaire de toutes et de tous. À ce titre aussi, le détenu ainsi engagé devient l'égal de toutes les autres personnes qui, comme beaucoup de bénévoles le disent, « reçoivent plus

qu'ils ne donnent ». Recevoir autant que les autres, suite à son engagement, partager cette réception, ce n'est donc plus être dans une démarche de dépendance trop souvent initiée dans une relation univoque d'aide, ainsi que la connaissent les détenus en réinsertion. Ce qui fait un contexte et entraîne une dynamique de socialisation, c'est la capacité à pouvoir intégrer un groupe qui agit de concert pour un projet déterminé et dont les effets rejaillissent sur tous les acteurs.

Par conséquent, la présence du détenu dans un tel contexte ouvre la focale sociale que le dispositif associatif qui l'accueille peut porter sur lui, et cette ouverture lui permet, ainsi, de se mêler à l'ensemble du groupe, pour mieux exister et agir, porté par le même engagement bénévole que les autres autour d'un projet.

Donner de son temps quand on en manque

L'originalité de cette proposition est aussi d'ancrer le rôle social de l'engagement bénévole du détenu dans une fréquence qui lui permette de prendre le temps nécessaire pour en découvrir les effets émergents. Alors que cette fréquence ne serait que d'une ou deux permissions par mois, comme nous le proposons pour des raisons judiciaires et pratiques, les effets socialisants de cet investissement, coextensifs à la régularité de l'engagement, comme nous l'avons mainte fois noté, seraient de la plus grande importance. Le symbole est fort, car cet engagement consiste à donner le peu de temps de liberté dont l'on dispose auprès d'une structure bénévole, afin de découvrir que c'est cet engagement qui « libère ». C'est dans ce temps partagé pour une cause commune, alors que les rapports au temps des acteurs sont différents que s'éprouvent aussi l'altérité et la valeur des actions de chacun. Le temps du détenu qui s'engage, reconnu ainsi par les autres, devient une valeur qui éclaire à son tour, pour le détenu, le temps des autres qui s'investissent. Et nul doute que, durant ce temps de l'activité commune, ces temporalités différentes soient commentées et échangées, proposant alors l'ouverture et la découverte de la vie quotidienne de chacun.

Le don du contrôle

Au-delà de ses aspects socialisants, une telle proposition pose, toutefois, de nombreux problèmes d'organisation et de positionnement éthiques aux associations. En effet, dès lors que les permissionnaires sont dans un processus de contrôle de leurs sorties et de validation de ce qu'ils en font, dès lors qu'ils doivent rendre compte des lieux où ils se sont rendus et du temps qu'ils y ont passés, les associations qui accepteraient une proposition d'engagement bénévolat de la part des détenus ne verraient peut-être pas d'un très bon œil l'idée d'avoir à « fliquer », pour le compte de l'administration pénitentiaire ou d'un

juge d'application des peines, celle ou celui qu'elles auraient aussi à considérer comme un de leurs membres. Pour autant, l'exigence d'avoir à rendre compte de la gestion des détenus, ne concerne pas, au niveau associatif, uniquement des projets tels que nous les imaginons. Ce sont des réalités qu'elles vivent au quotidien, à l'intérieur des murs de la détention ou dans leurs projets externes déjà existants, quand elles accueillent des détenus en foyer, par exemple. De fait, beaucoup de ces structures incorporent cette nécessité de contrôle dans leurs règles et leur travail, et la posent en présence du détenu, comme un élément nécessaire pour offrir la prestation de leurs services. Mais, notamment à l'intérieur des murs, nous avons pu observer, aussi, des cas où des bénévoles refusaient de remettre, par exemple, à l'administration une liste des personnes présentes à leur activité, en considérant que tel n'était pas là leur rôle.

Il nous semble que, pour régler ce problème, l'idée de l'incorporer dans le projet, ainsi que le font donc les foyers d'accueil, est pertinente et cela indique combien il convient de profiter de l'expérience des autres. En effet, c'est dès la proposition de poser des « permissions bénévolat » que pourraient être convenues, non seulement entre les autorités et le détenu, des contraintes de contrôle, mais aussi entre l'association et le détenu. On pourrait ainsi imaginer une lettre de motivation qu'enverrait le détenu à l'association avec laquelle il s'engage et, ajouté à cette lettre, un contrat, ou une autorisation qu'il donnerait à l'association de pouvoir rendre compte de sa présence effective dans les locaux et du sérieux de son engagement. Il demanderait, en quelque sorte, lui-même à l'association de participer à ce contrôle, non pas parce qu'elle y serait seulement contrainte pour la réalisation du projet, mais parce que le détenu serait d'accord avec cette nécessité judiciaire et administrative et qu'alors, pour en alléger le poids « moral » auprès de la structure vers laquelle il compte s'engager, il lui demanderait de l'assurer. Qu'est-ce que cela change ? En termes éthiques, cela signifie que l'association participe, y compris avec le contrôle, à ce projet d'engagement bénévole du détenu, et qu'ainsi elle ne fait que le conforter et le ratifier.

Pour recadrer cette proposition dans le registre du don tel que nous l'entendons, le détenu donnerait le droit à l'association, de pouvoir rendre compte, d'une façon formelle, du respect de son engagement bénévole. Dès lors, la reconnaissance du sérieux de cet engagement pourrait être établie par l'association sans qu'elle ait le sentiment que cela a été décidé au détriment du détenu.

Ce contrôle, de la part de l'institution carcérale et judiciaire, tout autant que de celle de l'association attachée à ce projet, dépasse alors les uniques raisons de sécurité civile et de contraintes pénales. Il peut concrétiser pour le détenu la mesure de l'ampleur de son engagement, et cela est fondamental pour qu'il puisse se repérer par rapport à celui-ci et

à ses motivations qui peuvent évoluer, notamment par l'effet émergent des interactions rencontrées et de l'estime de soi reconquise. Compter les heures, les jours d'engagement, permet de représenter cet engagement, de le symboliser et d'aider à le mettre en récit, pour le partager avec d'autres ou le consolider pour soi-même. Les modalités de contrôle vont borner ainsi l'histoire de cet engagement bénévole qui, peut-être au début, était motivé par d'éventuelles retombées pragmatiques comme les remises de peine ou l'envie de saisir la moindre occasion pour sortir⁴³. Mais, ensuite, quand ces considérations utilitaristes s'amenuisent et que domine la dimension qualitative des interactions, les modalités de ces contrôles vont aussi se charger de cette qualité sociale éprouvée et témoigner du chemin parcouru, devenant, en quelque sorte, les marqueurs de l'engagement et de son évolution. Quand le rapport aux contraintes évolue, quand les formes de socialisations qui se dégagent des contextes qui les imposent permettent de s'en distancier ou de les incorporer dans une histoire de vie, alors c'est véritablement là que la réinsertion est effective.

Or, l'essentiel des règles qui enserrent les permissions est perçu, souvent à juste titre, comme un ensemble de mesures statiques, incompatibles avec la dynamique de l'évolution socialisante qui résulte des sorties successives et régulières. Quand bien même le législateur aurait prévu leur assouplissement, ce qui est loin d'être le cas dans leur application par les magistrats⁴⁴, manque cette occasion de les recadrer dans un processus qualitatif que pourraient offrir les contraintes librement acceptées - la libre obligation au sens du paradigme du don - d'un engagement bénévole, tel que celui que nous le proposons ici.

d) Les permissions « de prévention »

Notre dernier exemple de proposition visant à lier l'engagement bénévole aux premières sorties des détenus, poursuit l'idée esquissée pour les permissions bénévolat. Il s'agit une nouvelle fois de souligner que la personne qui se retrouve à l'extérieur des murs est en capacité à apporter des compétences et des connaissances qu'elle avait, non seulement avant sa détention, mais qu'elle a acquises durant celle-ci. Ce savoir, trop souvent assimilé à des dispositions délictuelles, voire criminogènes⁴⁵, peut être remobilisé pour des projets

43 Et il est compréhensible qu'il en soit ainsi. Le projet doit tenir compte de ces intentions stratégiques puisque l'institution totalisante, comme nous l'avons montré au chapitre 2 et 3, les provoque en les ratifiant selon ses normes de réinsertions et ses ambiguïtés.

44 Idéalement, conformément à l'article D.146 du Code de Procédure Pénale, les condamnés incarcérés dans les centres de détention peuvent bénéficier des permissions de sortir prévues à l'article D.145, lorsqu'ils ont exécuté le tiers de leur peine. A leur égard, la durée de ces permissions peut être portée à cinq jours et, une fois par an, à dix jours. Dans notre établissement ce n'est que très rarement le cas, la plupart des permissions intervenant entre 2 et 1 ans avant la libération et au ¾ des peines.

45 Annie KENSEY et Abdelmalik BENAOUA, « Les risques de récidive de sortants de prison. Une nouvelle évaluation. », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, 36, Mai 2011.

qui redonnent aux détenus un rôle à jouer dans des structures bénévoles, et auprès d'un public qui pourrait avoir besoin de recevoir cette expérience, éprouvée par le détenu, de sa détention.

Prévenir et informer

La proposition qui va suivre présente une première forme qui existe déjà pour les détenus qui ont connu la prison et qui ont été libérés. En effet, certains d'entre eux s'engagent pour faire de la prévention auprès d'un public sensible, en danger d'être un jour confronté à un tel univers, en mobilisant leur passé carcéral pour casser les prénotions qui valoriseraient encore le monde de la prison et prévenir alors, notamment un jeune public, de s'y rendre, et recadrer leur trajectoire délinquante⁴⁶. Ces anciens détenus qui s'investissent ainsi le font souvent avec des associations de prévention de la délinquance, dans le cadre de contexte religieux ou encore en partenariat avec l'administration pénitentiaire.

Donc, un tel engagement existe déjà et il faut louer l'investissement de ces détenus qui permet ainsi à ce travail de prévention d'être fait. Pour autant, et dans notre perspective d'engagement bénévole réciproque, il nous semble qu'il serait intéressant de faire intervenir dans de tels projets des détenus qui soient *encore* en détention, et qui bénéficieraient, pour ce faire, de permissions spéciales pour se rendre, accompagnés par une structure associative, dans des lieux d'information et de prévention, tels que des écoles, des universités, des clubs de sport, des centres culturels, bref des endroits où pourrait être mobilisé un public pour écouter l'expérience de la détention exposée par le détenu.

Nous pensons que le fait que ce public soit en contact avec une personne qui est toujours incarcérée aurait un impact beaucoup plus fort, en termes d'interaction, et invaliderait auprès d'un jeune public, méfiant et peu enclin à se laisser donner des leçons de morale, l'idée d'une leçon de plus à subir. La temporalité de ce vécu carcéral qui court toujours, de la part du détenu, interpellerait plus profondément le rapport au présent et à l'expérience de jeunes qui posent la plupart de leurs actes dans l'immédiat et sans grande projection.

Mais, dans une telle configuration de partage de l'expérience du vécu carcéral, l'idée de prévention directe ne doit pas être l'unique objectif d'une telle proposition. C'est pourquoi elle présente un second aspect, celui de concerner un panel de publics qui

⁴⁶ Ainsi, Yasid Kherfi, 5 ans de prison, en plusieurs périodes d'incarcération, devenu consultant en prévention urbaine s'engage dans l'animation sociale auprès des jeunes de quartier. Il enseigne aussi à l'université de Nanterre (année 2013) en Master à propos des politiques de prévention et de sécurité. Auteur avec Véronique Le Goazion, sociologue et philosophe, chercheuse associée au CNRS (CESDIP) de : *Repris de justesse*, Paris, La Découverte, 2003.

s'investit auprès des détenus au quotidien et qui aurait, aussi, besoin de telles journées d'information. Nous pensons notamment, au tissu associatif et à tous ces bénévoles qui s'investissent auprès des détenus et qui, parfois, sont les premiers curieux à leur égard, attestant ainsi qu'ils ne les connaissent pas autant que leur investissement pourrait le laisser paraître. Lorsque nous avons été invités, à plusieurs reprises, à des colloques ou à des conférences, de la part d'associations nationales, où nous avons expliqué notre travail d'étude et notre condition de détenu, cette parole des bénévoles, impatiente d'être libérée, comme nous l'avons déjà constaté dans ce présent travail au chapitre quatre, s'est souvent « lâchée » à propos de cette curiosité du quotidien carcéral et il nous est apparu alors combien il était délicat pour eux de pouvoir ainsi solliciter les détenus, pour avoir de telles informations. D'ailleurs, beaucoup de ces bénévoles qui s'engagent auprès de la détention n'ont pas de contacts directs avec les détenus, par exemple les associations d'accueil des familles, les associations d'informations et de défense de droits. Ils sont les premiers demandeurs de ce partage de vécu et d'expérience. Il n'y a aucune curiosité morbide de leur part, mais un intérêt, ouvert et projectif, envers la population carcérale, pour la mieux connaître dans le but d'ajuster et de valoriser leurs investissements qui sont les leurs à leur égard, quand bien même ils seraient indirects.

Informateur et formateur

Une telle initiative répondrait alors aux besoins de formation, par les associations, de leurs bénévoles qui vont s'engager auprès des détenus. Les grandes structures associatives, comme l'ANVP, le GENEPI, la FARAPEJ, mais aussi de plus modestes, qui pourraient mettre en commun leurs moyens afin de recevoir ponctuellement, lors de séances de formation et d'information, des détenus en permission, auraient tout à bénéficier d'une telle proposition. Elle permettrait des échanges prospectifs et préalables à l'entrée des bénévoles dans l'institution.

Concrètement, le détenu serait alors invité à participer à ce projet de formation, aux côtés d'autres bénévoles expérimentés, plutôt que d'être relégué au rôle de témoin des conditions carcérales, rôle dans lequel il pourrait se sentir quelque peu contraint. Dans un tel projet, le détenu entre dans une perspective participative, et valorise tout autant son engagement que celui, futur, de son public. C'est parce qu'il sera conscient que les personnes auxquelles il va s'adresser, ou qui s'adresseront à lui, s'il lui est difficile d'exposer d'une façon autonome un discours, sont des personnes qui vont s'engager auprès de détenus en détention qu'il pourra alors, dans une perspective d'échange, leur apporter la pertinence et le savoir relationnel de la détention qu'il a acquis.

Nous considérons comme de toute première importance - au même titre que la prévention auprès d'un jeune public en instabilité sociale (qui est le premier aspect de ce projet) - de tels échanges provenant d'une personne qui est toujours en détention vis-à-vis des acteurs de la société hors des murs, prêts à l'écouter et à initier avec lui des échanges. Les opportunités socialisantes d'un tel projet tirent leur richesse du fait qu'elles s'adressent, ici aussi, à l'ensemble des personnes concernées et que les cadres de réciprocités et d'estimes relationnelles qui sont établies bénéficient à tous.

De plus, et parce que nous continuons à accorder une grande importance aux récits qui sont rapportés en détention, ce projet de permission de prévention et d'information permet au détenu qui retourne en détention, d'engager avec la population carcérale, un rendu de ces interactions qui entraînent aussi des conséquences socialisantes pour l'ensemble des acteurs. Peut-être même, et nous le souhaitons, cela susciterait-il une émulation à s'inscrire auprès de tels programmes de la part de détenus qui pourraient ainsi recadrer leur peine dans des perspectives différentes.

Une formation nécessaire

Il nous semble, enfin, que la pertinence d'un tel projet consiste à ne pas laisser partir le détenu à l'aventure de ces rencontres, quand bien même elles seraient encadrées, et que toutes les précautions seraient prises afin qu'il n'ait pas à rencontrer un public qui ne conviendrait, ni à ses compétences, ni à ses contraintes judiciaires. Au contraire, serait ainsi construit avec lui un parcours de formation qui pourrait être établie en collaboration avec les mondes associatifs et socio-judiciaire. Les détenus, qui se proposeraient pour un tel projet, ou qui seraient sollicités par une structure comprenant les associations et l'encadrement socio-judiciaire, accepteraient d'entrer dans un programme de formation qui contiendrait des modules leur permettant, par exemple, d'apprendre à s'exprimer en public, d'organiser leur intervention en fonction d'un sujet, de limiter en temps et en sujet les éléments d'une réponse, bref, tout ce qui convient à ce type d'interaction sociale. Par cette formation, le détenu serait attentif à n'être ni un donneur de leçons, ni dans une position misérabiliste ou clivante, mais à percevoir les attentes et les intentions du public qui s'adresse à lui, tout en gardant cette spécificité et cette liberté de parole qui font la valeur d'une telle proposition d'engagement bénévole.

Cette formation, qui pourrait mobiliser des bénévoles intervenant en détention, mais aussi des enseignants rémunérés, des CPIP, et pourquoi pas, l'aide de professionnels psychologues, ne serait donc pas destinée à museler et à briefer au préalable le détenu, mais à lui apporter les outils nécessaires à une autonomie

d'expression qui ne s'assume que lorsque l'on est à l'aise avec certaines procédures sociales et relationnelles. De telles compétences pourraient ensuite être validées et inscrites, pourquoi pas, dans le projet de réinsertion et de libération du détenu. Ce à quoi et pourquoi il accepterait de se former aurait, alors, des conséquences directes sur son propre parcours de reconquête identitaire et sociale.

Ainsi, ces quatre propositions d'engagements bénévoles de détenus qui franchissent ponctuellement les murs afin d'aller faire société, et par conséquent de se resocialiser par une *désadaptation carcérale*, ont comme caractéristique de concerner des projets qui portent à la rencontre de tous les acteurs qui s'investissent auprès du monde de la détention, que ce soit les associations, ou les acteurs professionnels. L'aspect le plus important de ces quelques mesures proposées, est, nous semble-t-il, porté par ce pari - qui n'est autre que le pari du don - que la détention constitue un terrain en jachère d'opportunités sociales, qui peuvent être mobilisées à destination de la société dans son entier, et proposées comme un échange, un savoir participatif et réciproque, manifestant ainsi toute la richesse des multiples espaces de socialisations qui ne sauraient être séparés aussi facilement que les délimitent des murs de béton et de métal.

3. APRÈS LES MURS

Arrive enfin le moment où, dans son parcours, le détenu se trouve immergé dans ces multiples espaces de socialisation sans avoir à retourner derrière les murs de la détention. Le voilà, désormais, en demeure d'y faire ses preuves auprès de nombreux et divers acteurs, et, bien sûr, auprès de lui-même, ainsi qu'il a dû apprendre à le faire dans l'espace carcéral.

Cette vie à retrouver et à reconquérir après la détention ouvre des domaines de recherches qui dépassent largement les ambitions de ce travail sociologique. En effet, le sujet de la réinsertion après la détention (et rappelons que nous considérons qu'elle commence dès la détention) comporte de multiples modalités de parcours et des processus complexes de réactivation sociale qu'il serait vain de prétendre traiter ici.⁴⁷

Dans le cadre de ce chapitre où sont interrogés les engagements bénévoles et en quoi ils peuvent s'inscrire dans des propositions originales, nous voudrions en proposer quelques-unes qui n'excluent en rien toute l'ampleur de ce champ de la réinsertion, dans

⁴⁷ Nous pensons qu'il conviendrait de produire à nouveau un écrit qui lui serait consacré et d'y appliquer les mêmes méthodes d'observation participante ou de participation observante que celles qui ont été les nôtres pour la détention. Ainsi, nous comptons faire ce travail à notre libération, qui aura lieu quelques jours avant ou après la soutenance de cette thèse.

laquelle s'investissent aussi les associations avec les compétences qu'on leur reconnaît. Plus précisément, nous voulons circonscrire ces propositions à l'engagement bénévole des détenus auprès des diverses instances de socialisations qu'ils vont rencontrer à leur sortie, dans un esprit de réciprocité, de rendu, qui facilitent leur intégration comme elle apporte de la nouveauté sociale indispensable à ces structures. L'engagement bénévole des détenus peut leur permettre, une fois dehors, de pouvoir « rendre » l'investissement que les bénévoles ont eu à leur égard et contribuer, alors, à une reconquête identitaire et sociale au regard de l'ensemble de la société. Cette troisième partie de chapitre se propose d'énoncer quelques-uns de ces projets d'engagements bénévoles qui pourraient assurer ce rendu.

a) Les détenus qui conseillent

Ainsi que nous l'avons annoncé à propos de détenus qui pourraient se rendre en permission afin de témoigner, auprès des associations concernées par la détention, leur expérience et leur vécu au quotidien, nous pensons que les compétences acquises durant l'incarcération peuvent, aussi et encore, être sollicitées auprès de détenus qui ont été libérés.

Expérience projetée

En effet, un tel engagement bénévole de la part des détenus les aiderait à mieux gérer ce passif carcéral, en le recadrant ou en le réintégrant dans un processus d'échange social qui serait alors utile à d'autres, qui continueraient à s'investir dans l'univers de la détention. Comme nous l'avons souvent écrit au sujet de l'aspect dynamique et reconstructeur des récits, les bénévoles d'associations, tout comme les détenus qui s'y investissent, gagneraient à s'échanger ainsi de telles informations et de telles modalités de vie. Les discours des bénévoles qui se sont investis en détention, pourraient être aussi adressés aux détenus qui pourraient, alors, revisiter leur propre parcours au regard de ce retour qui leur est donné sur le monde de la détention. De même, les bénévoles recevraient, de la part des détenus libérés, des considérations sur leur engagement et sur la vie carcérale en général, qu'ils n'auraient peut-être pas pu échanger aussi concrètement avec les détenus encore enfermés et concernés par leurs activités. Cette parole qui pourrait se libérer de la part de tous les acteurs entraînerait des effets émergents positifs pour tous. Ainsi, l'engagement bénévole des bénévoles se verrait validé par le retour d'un investissement des détenus à leur égard, et nous avons, à plusieurs reprises, noté combien ce retour était important pour eux et renforçait leur engagement. Par ailleurs, la participation des détenus à ce

processus d'échanges ferait d'eux, des acteurs du social à part entière et leur passé carcéral retrouverait, par conséquent une valeur intrinsèque à ne pas négliger ou occulter.

Cette expérience mutuelle partagée et projetée, celle de l'engagement bénévole des bénévoles et celle du passé du détenu transformé aussi en engagement bénévole, constitue, nous semble-t-il, un mécanisme d'entraînement socialisant profitables pour tous. Cette réciprocity d'engagements bénévoles confirmerait alors l'aspect dynamique et social que nous n'avons eu de cesse de montrer dans tout notre travail d'observation à propos de l'institution totalisante.

Dépasser le passé

Pour le détenu, plus particulièrement, cet engagement bénévole auprès d'associations qui œuvrent auprès des détenus, ne signifie pas qu'il devrait ainsi prolonger une expérience totale de la détention⁴⁸, et rester englué dans un processus de prisonnisation⁴⁹. Au contraire, il s'agit de faire en sorte qu'il reconsidère son histoire carcérale et la remobilise dans des intentions d'échanges et de partages qui, précisément, lui permettent aussi d'opérer, notamment par la mise en récit de son vécu, une distanciation salutaire. Nos nombreux entretiens avec les détenus, durant toutes ces années, surtout avec ceux qui ont récidivé et sont retournés derrière les barreaux, nous indiquent combien il est difficile de se départir de son « passif » carcéral quand, précisément, il n'est pas transformé en « actif, » et, que pour beaucoup, faire *tabula rasa* du passé est une illusion qu'ils ne parviennent jamais à gérer. Ces témoignages nous confortent par ailleurs dans l'idée qu'en tant que détenu, nous portons aussi en nous, au-delà de nos caractéristiques sociologiques une expérience propre: le vécu carcéral est une expérience sociale beaucoup trop vaste et complexe pour être circonscrite à l'individu, et plus encore pour être contenue et étouffée par une chape de silence et d'oubli.

Dès lors, une telle proposition d'engagement bénévole de personnes libérés auprès des associations qui continuent à s'investir auprès des détenus, vise à assurer cette seconde libération, cette distanciation, cette nécessité de réinvestir ce passé dans des considérations sociales et relationnelles. Du reste, c'est dans un tel état d'esprit que l'échange avec les associations s'enrichira de nouveautés et de surprises et que les bénévoles, loin de demeurer de simples récepteurs de ce vécu, le remobiliseront, à leur tour, au regard de leurs propres engagements.

Nous avons choisi, pour des raisons pratiques, de proposer un tel processus au regard des associations qui œuvrent auprès de l'univers carcéral. Mais nous aurions pu tout autant étendre cette proposition d'engagement bénévole à l'égard d'autres associations,

48 Fabrice FERNANDEZ, *Emprisonnement. Drogues, errance, prison : figures d'une expérience totale*, Larcier., 2010.

49 Guy LEMIRE, *Anatomie de la prison*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1990.

qui s'investissent dans d'autres domaines du social et du culturel, en passant par le cadre sportif, et souligner les mêmes possibilités d'effets émergents et réciproques en termes de socialisation, à mobiliser cette expérience carcérale et à observer comment sa réception peut être une opportunité d'échanges pour les structures qui en bénéficieraient⁵⁰.

D'une façon plus large encore, cette proposition pense la question du rapport au passé carcéral, porté par les individus, et de sa réception dans une société peu encline à l'intégrer. Il importe de ne jamais cesser de s'interroger sur toutes les initiatives qui pourraient permettre une meilleure gestion de ce passé, de la part de tous les acteurs, y compris le détenu lui-même. En ce sens, quand bien même cette proposition peut être estimée naïve, elle a, croyons-nous, le mérite de s'inscrire dans une telle perspective prospective.

b) Les détenus bénévoles en détention

Notre seconde proposition impliquant d'anciens détenus dans des engagements bénévoles part d'un constat simple et qui illustre un manque : la présence d'anciens détenus qui interviendraient d'une manière bénévole, en détention, afin d'informer ceux qui sont encore derrière les barreaux de leur parcours toujours en cours de réinsertion.

C'est un double constat, qu'il convient de poser. L'administration pénitentiaire admet très peu d'anciens détenus dans de tels processus de visite et d'engagement bénévole, et, quand elle le fait, leur présence est essentiellement tournée vers la prévention de la délinquance et s'appuie sur de solides personnalités qui ont su transformer leur « passif » délinquant ou criminel en « actif » de prévention engagée. Sans vouloir remettre en cause cet aspect, que nous avons d'ailleurs évoqué précédemment, nous suggérons d'en dégager un autre, complémentaire, et qui mobilise aussi l'engagement bénévole de celles et ceux qui ont été incarcérés, et, pourraient retourner en détention, afin d'apporter conseils et expériences.

L'objet de ce genre d'intervention consisterait à expliquer, concrètement, le parcours suivi par le détenu dès sa sortie de détention, parcours qui contiendrait tout autant les obstacles à surmonter, que les différentes opportunités offertes par les structures de réinsertion auxquelles il aura été confronté. Ainsi, plutôt que de se présenter comme un exemple à suivre et un modèle, auprès de ceux qui sont en perte de repères, il s'agirait, au regard d'une telle proposition, de partager, avec ceux qui auront à l'emprunter, l'expérience de la sortie et, par exemple, son déroulement sur une année.

⁵⁰ Du reste, notre prochain travail sociologique à mener sur la réinsertion devra intégrer cette dimension plurielle des rapports avec toutes les associations possibles, et non pas uniquement avec celles qui s'investissent dans la détention.

Conseillers bénévoles de réinsertion

La proposition que nous posons considère, à nouveau, les compétences acquises des acteurs au cours de leurs interactions sociales, et pour la raison même qu'ils les vivent et qu'ils peuvent ensuite les mettre en récit et les partager. Dès lors, l'étendue des connaissances acquises et des nouveaux savoirs sur ces parcours de réinsertion est à mobiliser, tout autant que celle des « spécialistes » institutionnels, chargés de telles démarches de réinsertion. Ainsi, il pourrait être envisagé, dans le cadre d'interventions concertées, que les professionnels de la réinsertion, par exemple, les éducateurs, les CPIP, ou encore les bénévoles qui s'engagent aussi dans cette voie, puissent intervenir avec d'anciens détenus qui valideraient les conseils apportés aux détenus, ou qui les précisaient en les concrétisant.

Du reste, qui mieux que les détenus, qui ont emprunté ces difficiles chemins de réinsertion, y compris ceux qui y sont encore engagés, seraient les mieux à même d'expliquer aux détenus encore enfermés ce qui les attend dehors et comment, au quotidien, ils doivent s'organiser ?

Nous sommes convaincus qu'à la différence des conseillers traditionnels, les informations et les conseils qui seraient transmis par ces récits vécus passeraient d'autant mieux que, dans le monde de la détention, une grande partie des informations concernant la réinsertion est échangée entre les détenus et provient d'eux. C'est ainsi que, personnellement, durant toutes ces années, nous avons été témoins, et avons recensé des moments durant lesquels les détenus s'échangent des adresses d'organismes susceptibles de les aider, une fois dehors. Il s'agit, par exemple, de coordonnées d'associations qui proposent des accueils temporaires ou des hébergements à plus long terme, mais aussi de structures de formation qui peuvent ensuite être mobilisées pour enclencher des démarches d'aménagement de peine. Comment ces informations arrivent-elles en détention ? La plupart du temps, elles proviennent des familles qui font un formidable travail de prospection à l'extérieur pour leur proche enfermé, mais elles proviennent aussi de détenus qui, une fois dehors, et ayant bénéficié de ces services, les communiquent par écrit à ceux demeurés derrière les barreaux. De tels canaux d'informations et de conseils sont de toute première importance et pallient, en partie, les insuffisances notoires de ceux apportés par des professionnels, souvent débordés par leurs dossiers et la multitude des offres de réinsertion qu'ils ne parviennent plus à gérer⁵¹. Les professionnels eux-mêmes se saisissent de ces informations. Quoiqu'ils s'en défendent ensuite, parce que leur profession les oblige à rendre compte

51 Valérie MOULIN et Ronan PALARIC, « Les groupes de parole de prévention de la récidive au sein des SPIP. Une évolution centrée sur la gestion du risque, entre théorie et adaptation pratique », *Champ pénal/ Penal field*, Vol. XI, 21 janvier 2014, <http://champpenal.revues.org/8955>. Consulter aussi: Jean-Marie DELARUE, *Avis et Recommandations du Contrôleur général des lieux de privation de liberté de France 2008 - 2014*, Contrôleur général des lieux de privation de liberté et Association pour la prévention de la torture, p. 13.

de démarches qu'ils doivent eux-mêmes initier, et que, parfois, ils supportent très mal ces moyens de s'informer, ils n'ont d'autres choix que de faire avec cette débrouillardise à prospecter⁵² qu'ont développés les détenus et leurs proches.

Au-delà de cette nécessité de se substituer au manque de moyens administratifs ou de compléter les insuffisances des propositions des professionnels submergés, c'est la reconnaissance de la pertinence des acteurs à se saisir, eux-mêmes, de leur réinsertion qui est attestée dans un tel projet d'engagement bénévole d'anciens détenus en détention.

Nous les considérons alors comme des conseillers bénévoles d'insertion qui ont un rôle à jouer dans une libre démarche de partage des expériences que nul autre qu'eux ne peut apporter en détention, auprès d'un public qui sait, d'emblée, qu'il aura, lui aussi, à se saisir des mêmes opportunités et à suivre les mêmes chemins vers une reconstruction sociale et identitaire.

Validation de l'engagement

Le détenu qui s'engage ainsi bénévolement est toujours, selon nous, dans une démarche de resocialisation et il produit un effort social dans ce but. Un effort qui le fait retourner entre les murs qu'il a quittés. Il importe que cet effort soit loué et estimé à sa juste valeur par les structures institutionnelles qui ont à valider et à surveiller son parcours de réinsertion, s'il est encore en demeure de rendre des comptes à ce sujet; qu'il soit reconnu, sans qu'il ait à le demander ou en apporter des justificatifs, grâce aux bénévoles avec qui il s'engage ou aux professionnels qui l'encadreront dans ses visites en détention, que sa démarche est celle d'un citoyen qui a regagné sa place dans la collectivité et la confirme par son utilité envers celle-ci. Ce retour institutionnel, qui peut se formaliser par des aménagements des contraintes pénales qu'il doit encore observer est de toute première importance. Le « remboursement » de la dette se réalise ainsi à deux niveaux : celui de la gratuité de l'engagement, et celui de la quantification du reste de son dû.

En ce qui concerne les structures bénévoles au sein desquelles pourrait s'opérer un engagement comme celui-ci, sa validation s'évaluerait au regard de la qualité relationnelle établie entre toutes les formes d'engagement bénévole à l'œuvre pour un tel projet. Nous gageons qu'un tel exemple d'investissement bénévole d'un détenu auprès d'autres détenus, encadré par des bénévoles qui s'engagent envers la détention, est un puissant moteur de dynamique relationnelle, qui provoque aussi des effets et des retours significatifs de qualité sociale auprès des bénévoles.

⁵² Pour autant, dans le pire des cas, et cela arrive, des CPIP « cassent » des projets établis ou initiés sans eux, quand bien même ils offrent les mêmes garanties socio-judiciaires que ceux qu'ils proposent, quand ils en proposent comme alternative. Nous nous souvenons ainsi de cette CPIP qui reprochait à un détenu d'avoir trouvé, par ses propres démarches, une place dans une formation professionnelle alors qu'elle souhaitait garder cette opportunité pour un autre détenu. « *Elle voulait que je renonce ! C'est bon, je me suis cassé le cul pour l'avoir ce stage ! C'est ce que je veux faire !* » J, 28 ans, mars 2015.

c) Journée annuelle bénévoles/anciens détenus

Si l'intérêt du projet précédent est de pouvoir entraîner des détenus de l'intérieur à mieux appréhender leurs démarches de réinsertion, grâce à des parcours qui leur seraient présentés par des détenus bénévoles venant de l'extérieur, nous insistons pour élargir la richesse socialisante que portent l'expérience des détenus et sa mise en récit auprès de bien d'autres acteurs, et notamment les bénévoles qui s'engagent en détention. Nous avons déjà présenté des propositions allant dans ce sens, mais celle que nous abordons à présent s'ouvre sur des perspectives qui ne concernent plus seulement des questions de réinsertion, mais tout simplement des réalités de partage, de reconnaissance, et de symbolisation des engagements bénévoles de la part de tous.

Nous n'avons eu de cesse, dans les chapitres précédents d'insister sur l'aspect symbolique et relationnel du don et de la reconnaissance, et de montrer comment cet aspect pouvait investir autant des objets que des moments, ou des personnes.

Précisément, et quand bien même cela ne concernerait que très peu de détenus, il nous semble intéressant de pouvoir organiser des rencontres annuelles entre des associations de bénévoles qui s'investissent en détention et d'anciens détenus. À l'occasion de ces rencontres, pourraient avoir lieu des conférences, des interventions, des expositions, bref tous les moyens de valoriser les engagements des uns et des autres et leurs conséquences sociales sur tous, c'est-à-dire la qualité des retours dont a bénéficié l'ensemble des personnes, les bénévoles comme les détenus, qui se sont retrouvés en interaction derrière les murs de la détention.

Réunion de nouveaux combattants

Loin d'être des occasions de satisfecit gratuits, alors que ceux-ci sont utiles et motivants, ces journées spéciales permettraient de symboliser les effets de l'engagement bénévole sur tous les acteurs. Elles susciteraient de la curiosité et attireraient de nouveaux bénévoles ainsi que de nouvelles perspectives d'engagement résultant de toutes les interactions qui s'en dégageraient. Ainsi, les manifestations qui pourraient être proposées au cours de ces journées annuelles seraient l'occasion de faire la promotion de l'engagement bénévole en détention, et cela, de la part de toutes sortes d'acteurs, y compris les détenus. Dès lors, plutôt que de se cantonner à des ratifications nostalgiques d'anciens combattants, ce sont de nouvelles troupes qui seraient alors motivées pour repartir à l'assaut des murs qui enferment.

Dans une telle perspective, les détenus qui participeraient à ce projet seraient des acteurs à part entière de l'engagement de la société civile à l'égard de la détention, et

présenteraient des compétences acquises tout aussi nécessaires à la connaissance du monde carcéral que celles qui sont apportées par les autres bénévoles.

De telles journées offrirait également l'avantage de pouvoir mobiliser des détenus qui ne souhaiteraient intervenir que ponctuellement par rapport à la détention, préférant prendre leurs distances vis-à-vis de ce passé, sans pour autant se départir de la reconnaissance qu'ils peuvent avoir envers les structures bénévoles qui leur sont venues en aide. Dès lors, cet investissement ponctuel de certains détenus qui décideraient ainsi de participer à ces journées annuelles serait aussi l'occasion, pour les bénévoles, d'aller à leur rencontre alors qu'ils n'ont plus l'occasion d'avoir avec eux les échanges qu'ils pouvaient avoir lors de leurs engagements à l'intérieur des murs. Quand bien même des détenus qui seraient intéressés par de telles journées n'oseraient s'y rendre en portant cet ancien statut comme un fardeau, ils seraient alors en droit d'y venir anonymement, mêlés aux participants qui n'auraient pas à s'identifier comme bénévole ou détenu, mais simplement comme visiteur intéressé par de telles configurations d'engagement bénévole.

En effet, combien seraient-ils, ces détenus qui se présenteraient pour de telles journées ouvertes, ces détenus qui, sans le savoir, cherchent à se saisir de la moindre occasion qui les ramène au contexte de leur détention parce qu'ils ne sont pas parvenus à s'en départir, et qu'ils portent seuls cette charge de vécu, sans être entrés encore dans un processus de socialisation qui pourrait l'alléger ? Ils sont, comme ces détenus en *errance permissionnaires* que nous évoquions précédemment, en recherche de sens à donner à cette immensité sociale qui leur est de nouveau offerte, mais qui leur semble insaisissable et sans opportunité. Alors, peut-être, entraînés par les effets émergents des formes de socialisation et de convivialité qu'ils y rencontreraient, retrouveraient-ils confiance en eux pour assumer ce passé et en faire un élément actif d'investissement libre et gratuit qui ne pourrait que leur être bénéfique. De telles journées pourraient enclencher un tel processus.

Toutes les occasions sont bonnes à prendre, et plus encore celles qui s'offrent à « portée de vie ».

d) L'insertion associative des détenus

La dernière de nos propositions, parmi celles choisie pour être exposée dans ce présent travail, prolonge cette idée de réinscrire les errants de la détention dans les réalités sociales auxquelles ils sont confrontés, et conforte ce que nous avons souligné à propos des compétences acquises des anciens détenus à pouvoir aussi être des acteurs de cette reprise du social. Les détenus qui ont déjà parcouru le sentier escarpé de la réinsertion, notamment grâce à des associations, et qui s'engagent

encore bénévolement auprès de structures bénévoles, peuvent être des facilitateurs auprès d'autres détenus qui auraient besoin de cette aide à la resocialisation.

Plus concrètement, il s'agirait de mobiliser des détenus dans des associations diverses, sociales, sportives ou culturelles, et de leur proposer de se rendre dans les structures d'accueil où sont hébergés des détenus qui viennent juste de sortir ou qui sont en aménagement de peine. À l'occasion de ces visites accompagnées de bénévoles qui n'ont pas été des détenus, et qui, parfois, n'ont pas de lien avec le monde de la détention, diverses associations pourraient être présentées, en mettant l'accent, précisément, sur les activités qu'elles proposent, leur mode de fonctionnement, et leurs fondements éthiques.

De plus, sans qu'elles aient besoin d'être présentes ou représentées par leurs bénévoles, les associations géographiquement accessibles par les détenus pourraient être décrites, lors de telles visites, et les modalités pour s'y inscrire, précisées. Le détenu et les personnes qui l'accompagnent dans cette action bénévole n'auraient pas à faire de prosélytisme pour leurs propres structures, convaincus qu'ils seraient du bienfait socialisant de toutes celles qui pourraient être proposées.

Un premier espace libre de sociation

Sans revenir dans ce présent travail sur les difficultés du parcours de réinsertion des détenus, notamment en ce qui concerne le retour à la vie professionnelle et familiale, nous voulons voir, dans cette promotion du monde associatif auprès des détenus, une occasion, pour eux, de se saisir d'un espace de libre socialisation dont les conditions d'entrée sont basées sur des valeurs d'engagement gratuit envers l'autre, qui peuvent être mobilisées par eux en dépit de leur passé pénal. Pour autant il faudra aussi rappeler que l'on ne fait pas n'importe quoi dans une association, qu'on ne peut y entrer sans prendre en compte certains critères juridiques qui pourraient en interdire l'accès, par exemple, des contacts avec des mineurs pour des délinquants ou des criminels sexuels, des rapports avec la manipulation d'argent direct pour des délits commis la concernant. Mais malgré ces restrictions, il sera utile d'expliquer aussi combien le monde associatif présente des particularités et des facilités d'accueil qu'on ne retrouve pas dans d'autres secteurs de la société civile et du monde économique. Les détenus, qui s'engagent bénévolement dans un tel projet, ainsi que les bénévoles qui les accompagnent, auront aussi à décrire que si la vie associative entraîne des devoirs et des obligations envers les autres, ces contraintes, loin de cloisonner et d'enfermer, comme ce fut le cas avec les murs de la détention, offrent des opportunités sociales de rencontre et d'interactions. C'est

toute la richesse de ce premier espace d'opportunité socialisante qui devrait être valorisée auprès des détenus qui sont en manque, précisément, de telles promesses⁵³.

Un récit libéré et partagé

Dans un tel projet, les détenus déjà « insérés » n'auraient pas à taire leur passé ou à craindre une mauvaise réception de celui-ci, puisque le public auquel ils s'adresseraient partagerait les mêmes conditions qu'ils ont connues. Dès lors, c'est en toute liberté qu'ils pourraient s'adresser aux autres détenus afin de leur expliquer en quoi le fait de s'engager bénévolement dans une association leur a apporté des opportunités socialisantes qu'ils n'auraient peut-être pas rencontrées ailleurs. Et quand bien même ceux qui ont la chance d'avoir conservé un cercle primaire de relations, ou des amis proches, ont pu aussi entamer un tel parcours, l'engagement bénévole est venu renforcer l'étendue sociale qu'ils ont pu dégager.

C'est tout autant ce récit rapporté, que la liberté de pouvoir le partager avec ceux qui sont aptes à entendre, qui entraînerait, nous le pensons, de l'intérêt et des réactions de la part des détenus qui sont en attente de s'en construire et, à défaut, ont besoin d'en recevoir qui les rassurent et les encouragent. À nouveau, nous présentons, là, nos réflexions à propos des effets émergents entraînés par les récits produits par les acteurs, et comment ceux qui les reçoivent donnent autant que ceux qui les proposent. Par cet échange où s'offre une expérience et où se propose une écoute, tous les acteurs sont bénéficiaires d'une socialisation toujours en train de se faire. Nous le pensons, ce n'est pas par pure bonté que des détenus pourraient ainsi s'investir bénévolement, c'est parce qu'ils n'ont que trop compris toute l'estime de soi à emmagasiner dans un tel projet.

⁵³ Nous avons ainsi recueilli plusieurs témoignages d'anciens détenus qui sont passés par un tel parcours d'engagement associatif afin de mieux se « relancer dans la vie » comme l'un d'eux nous a écrit. Les associations concernées par ces témoignages sont aussi diverses qu'un club de boules, une structure gérant des jardins partagés, une autre d'entraide sociale (Emmaüs), ou encore un collectif s'engageant dans du débroussaillage et nettoyage de rivières.

Conclusion de chapitre

Dès l'introduction de ce chapitre, nous avons tenu à être prudents et avons rappelé que cet espace de propositions d'engagements bénévoles n'entendait pas ignorer les efforts qui étaient déjà produits par de multiples instances associatives ou professionnelles à destination des détenus en détention, en phase transitoire de l'être encore et de connaître plus ou moins régulièrement à nouveau l'extérieur, et enfin ceux qui retrouvent définitivement, souhaitons-le, une vie sociale en dehors des murs. Pour autant, cette prudente reconnaissance n'exclut pas une certaine audace dans les propositions, dès lors qu'elles s'appuient sur un travail d'écoute, d'analyse, et de retour du terrain qui s'étend sur presque une dizaine d'années. Au regard de cette richesse accumulée, nous nous sentons légitimes d'oser cette incursion dans le domaine du projet et de la mise en idée de futures réalisations qui nous semblent correspondre tout autant à des attentes qu'à des besoins concrets.

Nous avons rappelé aussi combien nous n'étions pas naïfs. Quand bien même nous situons nos propositions dans le cadre idéal d'une bienveillante collaboration de tous les acteurs - ce que nous avons tenu à rappeler constamment - c'est-à-dire les intervenants institutionnels comme les intervenants bénévoles et les détenus, nous connaissons que trop bien les obstacles qui s'opposent à de telles projections d'engagement bénévole. Nous savons comment celles-ci peuvent paraître incongrues dans une réalité sociale qui glisse le curseur vers plus de contraintes formelles et sécuritaires. Plus que jamais, tout notre travail, et par conséquent ces quelques propositions qui, en ce qui nous concerne, en font nécessairement partie, pense la nécessité de ne pas se laisser emporter par ce courant qui formalise plus encore la punition en étouffant la richesse et la création des engagements bénévoles qui socialisent.

Enfin, nous avons tenu à ce que ces propositions soient en permanence traversées par les analyses et les observations que nous avons présentées lors des quatre chapitres précédents afin, précisément, de montrer leur richesse et leur complexité sociale. C'est ainsi que toutes mobilisent des notions comme les effets émergents des interactions, le don et la reconnaissance, l'importance de la mise en récit dans les reconquêtes identitaires et relationnelles. C'est même parce qu'elles permettaient cette plasticité des notions, que ces propositions ont été retenues, et cela dans un esprit constant d'assurer une dynamique créative entre deux univers que l'on oppose traditionnellement, la détention et la société en général, alors qu'elles sont si intensément liées. Dès lors, toutes ces propositions peuvent être résumées en une seule : travailler plus encore, bénévolement et professionnellement, à enrichir ce lien.

CONCLUSION

L'institution totalisante, ses richesses, et ses engagements à faire société

La prison n'enferme pas que les corps, elle ne contraint pas que les mouvements. Elle agit comme une rupture de tous les sens avec le monde précédent, une disjonction de la pensée, cette pensée qui était si compétente pour s'occuper du quotidien, dehors. Elle contraint à remobiliser l'être entier pour parvenir désespérément à se saisir à nouveau des mises en sens nécessaires pour appréhender un présent immédiat, sans perspective possible, et se repérer dans ce nouvel univers. L'effort consenti est intense. Il est physique, psychologique et moral. Il est inégalement fourni et injustement requis selon les individus, mais il atteste bien de la complexité des modalités de vie en détention. L'ensemble de cette mobilisation de l'individu pour parvenir à se glisser dans ces flux de vie en milieu confiné consomme une énergie sociale, la sienne, et celle des autres, elle aussi inégalement accumulée selon les personnes. Entrer en détention procède de ce double processus : conserver ce qui a été acquis, au regard de ce qui a été perdu, pour le dépenser dans ce qui est à conquérir et à découvrir. Ensuite, la performance sociale qui consiste à demeurer en détention, une fois que l'on y est entré, ne se contente plus de consommer cette énergie précédemment accumulée à l'extérieur. Elle procède d'une faculté créatrice à se saisir des nouvelles opportunités apportées par les formes de socialisation que l'on y rencontre. Là aussi, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.

Ces formes de socialisation, quoiqu'elles soient injustement réparties, nous avons tenu à les présenter et à les illustrer dans toutes leurs dimensions pour rappeler combien elles étaient riches, diverses, et étonnamment dynamiques dans leurs aptitudes à s'insérer dans tous les espaces/moments de l'univers carcéral. Sans aucune intention d'évaluation morale, nous avons tenu aussi à montrer combien la plupart d'entre elles étaient adaptées à l'univers de la détention et à la créativité de tous les acteurs qui y sont engagés. Dès lors, ce sont sur des critères de fonctionnement institutionnel, dans un premier temps, que nous avons voulu présenter l'univers carcéral comme une *institution totalisante* qui contient des règles et des modalités de vie ayant pour réalité première la continuité de ses processus, au-delà, ou plutôt avec les interactions sociales de ses acteurs. Nous avons montré aussi combien, dans un tel cadre, la créativité sociale pouvait « instituer » des formes de socialisation qui, des plus formelles aux plus informelles, des plus officielles aux plus souterraines, des plus réglementaires aux plus illégales, répondaient opportunément à ces exigences de continuité du cadre de l'enfermement. Celles-ci permettent à ce cadre, efficacement, dans l'instabilité qui le constitue et sur des temporalités institutionnelles éminemment longues, de s'adapter sans vraiment se transformer. À l'intérieur de ce

champ coercitif, nous nous sommes attachés à décrire cette richesse des interactions et leur étendue. Nous avons ainsi expliqué combien les règles strictes et formalisées ne suffisaient pas à tenir socialement l'ensemble et que des « *adaptations secondaires* » venues de tous permettaient des *respirations sociales* bénéfiques, autant à l'institution qu'à ses acteurs. Nous avons qualifié ces moments d'*engagements relationnels* et indiqué qu'ils permettaient le don de relations pacifiées. Il était important de démontrer à quel point ils concernaient toutes les interactions rencontrées dans l'institution totalisante, verticales ou horizontales.

L'engagement relationnel tempère les velléités totalitaires de la « cage de fer » et maintient les fondamentaux indispensables au processus de socialisation intra-muros. Pour les agents institutionnels, il participe à une pacification de leur fonction et rend celle-ci psychologiquement supportable, quand ce n'est pas, même, un prétexte, une caution, justifiant les pratiques les plus autoritaires. Présent aussi chez les détenus, l'engagement relationnel est un puissant marqueur de continuité relationnelle par lequel ils éprouvent, par la gratuité de ces moments, leur autonomie à assurer une participation à leur socialisation immédiate.

L'engagement relationnel engage envers les autres tout autant qu'envers soi-même. Il possède ce caractère spontané que tous reconnaissent et apprécient, et cela d'autant plus que tous savent qu'il ne remet pas en cause les statuts ou les rapports de force entre chacun. C'est cette aptitude, du moins de celles et ceux qui le peuvent, à établir des branchements provisoires et « bricolés » sur les circuits formalisés des relations sans les altérer, qui est estimée. Elle invite à une démarche de recherche qui embrasse la question du lien, de la valeur de la relation, et de la reconnaissance par les autres à être dans cette quête commune. Elle fait « tenir » l'institution et démontre, par sa dynamique, que les règles formelles et *intractives* ne suffisent pas pour autant à assurer des formes efficaces de socialisations dans un milieu confiné.

Cependant, au cours des années consacrées à ce travail de récolte des éléments illustrant cette richesse des interactions - récolte allant de l'arbitraire monolithique administratif le plus flagrant, en passant par les diversités des échanges, l'originalité des soutiens, la polymorphie du don, et la violence de la prédation - il nous est vite apparu qu'il convenait d'interroger aussi les temporalités rencontrées dans l'institution totalisante. En effet, celles-ci manifestent cette diversité des formes de socialisation et présentent une vaste amplitude de perception de la réalité sociale de la part des acteurs qui les vivent. Au regard de ces temporalités et de leurs vécus constatés sur notre terrain, nous avons dû opérer une déconstruction des prénotions que nous avons rencontrées dans la littérature sociologique. Loin de n'être que mortifère, de ne faire des détenus que des zombies, loin

de n'être qu'uniforme et répétitif, le temps, ou plutôt les temps de la détention, sont des temps sociaux, des temps de vie, des temps dynamiques. Ils reflètent aussi bien la misère humaine, le repli sur soi et la mort, que la créativité de l'imaginaire social, la puissante synergie des relations, et les possibles opportunités de reconstruction identitaire.

Pour autant — et nous fûmes attentifs à ne jamais tomber dans ce travers — rendre compte de cette diversité sociale et temporelle du monde carcéral ne signifie en aucun cas que nous cautionnions ses velléités totalisantes et ses règles formelles d'enfermement. Mais, parce que nous n'avons jamais voulu que notre travail soit clivant, nous ne pouvions pas, non plus, nous cantonner à une dénonciation radicale des conditions de détention de l'institution, bien qu'il importe de les rappeler pour décrire combien elles sont préjudiciables pour tous les acteurs, les détenus qui ont à les vivre, comme les professionnels qui ont à travailler avec.

Partant de ce constat de richesse et de diversité des opportunités des formes de socialisation en détention tout en étant attentif à n'en justifier ainsi les modes de vie carcérale, il nous est apparu essentiel de nous intéresser à une forme de socialisation particulièrement originale que nous avons rencontrée derrière les murs et que nous nous sommes attaché à étudier dès la première année de nos études de sociologie : le bénévolat.

Le bénévolat propose une autre forme de socialisation dans l'institution, plus *projective*, quand bien même il opère dans un univers *intractif*. Il s'exprime par l'*engagement bénévole* à travers lequel, parce qu'on recherche l'autre, on trouve le lien. Et, par cette démarche, l'engagement est, de fait, intentionnel et repose sur cet impératif : aller librement à la rencontre de l'autre, fut-il un inconnu. Le choix de cette présence « libre », dans un tel milieu, bouscule et interroge les acteurs qui sont, par elle, engagés dans d'autres relations que celles instaurées par les exigences de l'enfermement.

Nous avons rappelé que, caractéristique du don appliqué dans nos sociétés modernes, l'engagement par le bénévolat se définit, avant tout, par ce qu'il n'est pas. Il n'est pas partie prenante de l'échange mercantile, il n'est pas porté par des injonctions venant de l'État et n'appartient pas au domaine familial et amical de la sphère domestique. En détention, il reconnaît le soi de l'autre dans l'interaction en cours et participe à sa reconfiguration identitaire et sociale. Il s'offre comme tremplin pour se projeter dans une reconstruction plus collective, celle de la société dans son entier, en présentant ses règles et ses exigences comme des choix à faire plutôt que des injonctions auxquelles se soumettre. Le bénévolat en prison est une opportunité de mise en projet de la vie des individus. Et libre à eux d'y mettre ce que bon leur semble, de cette même liberté que se donnent les bénévoles de venir ou de ne pas venir en détention. Il importe de saisir l'étonnante richesse et la plasticité des interventions propres à l'engagement bénévole, ainsi que celles de sa

définition pour et par les acteurs. Il fait de l'autre un « autrui significatif », « un semblable différent » dans une relation intersubjective.

L'engagement bénévole est *un don de mise en sens* de la relation : il est proposé à l'autre de s'en saisir. La rencontre avec cet inconnu qui acceptera ce don est incertaine, mais enclenche le processus ténu et fragile d'une relation qui s'affirmera et lui donnera sens. C'est une *rationalité relationnelle* qui s'élabore alors, par laquelle les individus se saisissent consciemment des symboles qui attestent de leur relation et perçoivent, grâce à l'autre, que cette relation, à son tour, devient un symbole qui confirme l'appartenance sociale. Le bénévolat est une construction sociale qui présente des opportunités originales de faire ou de refaire société. Et la détention, qui est en *relation totale* et constante avec la société, est un espace de vie, certes particulier, mais concerné, comme les autres, par ces opportunités de création sociale « bénévole ».

L'engagement bénévole en détention présente aussi une spécificité parmi les multiples temporalités carcérales que nous avons présentées : il donne un temps au lien, une durée sociale à la relation, c'est le *temps relationnel*. Ce temps relationnel du bénévolat induit un effet émergent sur les acteurs en interaction, tant il s'inscrit dans une durée qui se compte parfois en années d'engagement, gage de fidélité, et en fréquence, gage de sérieux. Le temps relationnel de l'engagement bénévole ne se cantonne pas à un effet immédiat et éphémère sur l'interaction entre les acteurs, à la différence de l'engagement relationnel. Il étire le temps de la relation dans une temporalité qui tient qualitativement compte de la quantité des fréquences et des durées, mais aussi de la richesse sociale des échanges. Dès lors, sa mesure quantitative devient une qualité pour tous, et ces critères qualitatifs que découvrent les interactants quantifient les parcours et les évolutions de leurs relations.

L'engagement bénévole est aussi un engagement de responsabilité, de la part de tous ceux qu'il concerne, à maintenir cette qualité et à s'investir pour l'améliorer. Aussi bien pour les bénévoles que pour les détenus, cette attention à l'autre, par la dette symbolique de sa présence, est typique de la *réciprocité du don*. Ce *double bénévolat*, où chacun est bénévole de sa présence auprès de l'autre, est une illustration de cette réciprocité responsable construite par l'effet émergent du temps du don, effet qui concerne l'ensemble des acteurs ainsi engagés dans le lien.

L'engagement bénévole offre également pour les détenus des contextes d'interaction et de mises en discours de ces interactions qui ne sont plus ceux, uniques, de la détention. Dans le discours de ses *récits*, le détenu permet à des micro-événements issus du temps relationnel de l'engagement bénévole de s'inscrire dans une histoire de vie qui recommence alors, ou bien, pour les plus chanceux, qui se continue.

Nous avons noté aussi à quel point l'engagement bénévole était porteur des fortes

attentes institutionnelles et normatives de la part des détenus, et si cela peut détonner dans un espace qui enferme et punit ceux qui n'ont pas respecté les institutions et les normes, nous en avons dégagé le formidable potentiel de réinsertion pour les détenus ou, plus exactement, de réintégration dans une normalité qu'ils sont les premiers, bien souvent, à projeter et à fantasmer.

Enfin, dans cet esprit de réintégration et de réinsertion, nous avons présenté quelques exemples de *propositions* concrètes concernant le bénévolat qui pouvaient être déclinées selon une représentation classique du parcours d'un détenu, son incarcération, ses premières sorties, puis sa libération. Nous avons tenu à diversifier et à enrichir l'offre actuelle pour y intégrer les premiers concernés, les détenus, afin d'expliquer qu'ils pouvaient être, aussi, des bénévoles et ainsi s'inscrire dans une reconstruction sociale participative. Sans être naïf, nous avons tenu à idéaliser un cadre bienveillant de la part de toutes les instances institutionnelles et bénévoles, leur attribuant des dispositions à coopérer dans un même esprit de projet. Et, si ces dispositions sont loin d'être acquises, il convient de rappeler qu'elles sont essentielles à la réussite de ces propositions, et qu'elles conditionnent, par conséquent, aussi leur échec. En dernière instance, il s'agit tout autant d'un choix politique que sociétal.

Le projet sociologique

La notion de projet sociologique est intervenue très tôt dans notre parcours de détenu se lançant dans des études de sociologie. Sans être trop explicite au début, elle mêlait l'incertitude quant à la poursuite de ces études et les raisons que nous avons de nous engager dans un tel parcours. Nous étions alors dans un projet, avant tout personnel, de reprise en main de notre vie et de transformation de celle-ci dans l'univers carcéral. Puis, avec les exigences intellectuelles que nous avons rencontrées en étudiant, ajoutées aux connaissances conquises - au-delà des aléas et des difficultés d'étudier en détention -, la question de savoir ce que nous pourrions proposer de pertinent dans les différents travaux qui nous seraient de plus en plus demandés s'est imposée, au-delà donc, de simples validations de connaissances. C'est à partir de ces interrogations, quand les intentions personnelles se sont enrichies d'intentions collectives, qu'est véritablement né notre projet sociologique. Nous avons ainsi voulu, non seulement, rendre compte de la particularité de notre situation, et de ce que cela pouvait signifier pour un travail de recherche, mais aussi être en proposition vis-à-vis de celles et ceux qui auraient à en prendre connaissance afin d'être en attente de leur retour. C'est dans une perspective

d'échange que nous avons voulu inscrire notre travail sociologique, considérant que nous avons autant à apporter qu'à recevoir, mais aussi que nous ne pourrions acquérir des compétences pour émettre des savoirs concernant notre terrain et de notre démarche qu'à condition de les partager et de recevoir des commentaires de l'extérieur à leur propos. Ainsi que nous l'avons souvent écrit, c'est dans cet échange que nous avons acquis notre expérience et la force de continuer notre parcours. Méthodologiquement, c'était aussi la seule solution pour se sortir de cette impasse épistémologique qui nous posait comme sujet de notre propre étude, et constamment confiné dans l'espace de celle-ci.

Ce passage d'un parcours individuel à la nécessité de le projeter dans une dimension collective nous a permis de rencontrer notre sujet d'études qui se trouve être en adéquation parfaite avec un tel mouvement : le bénévolat. Comme le bénévole qui, dans son parcours personnel, s'investit auprès des autres afin de s'enrichir en tant qu'individu par l'activité collective qu'il génère, notre projet sociologique a pris corps dans ses intentions de partage et de propositions. Que nous en ayons bénéficié individuellement, cela est évident, mais que notre travail sociologique, lui aussi, se soit nourri de cette perspective de proposition collective, qu'il soit entré dans la dimension du don et du partage, cela lui a permis de gagner sa pertinence et sa raison d'être. Notre parcours d'étude de l'institution totalisante, de prospection de ses multiples formes de socialisation, d'analyse de l'engagement bénévole et de sa particularité, devenait cohérent dans cette dimension d'échanges et de ratification, par nos pairs universitaires, ou par tout autre acteur qui avait à en prendre compte. Nous avons découvert que ce travail avait une utilité sociale, et qu'ainsi nous en avons une à notre tour, unifiant l'aspect personnel et collectif de notre recherche. Et cela ne nous fut pas confirmé seulement par nos résultats universitaires, l'investissement de nos professeurs et notre progression dans les diplômes, mais par des retours venant de la société civile, notamment des associations, auxquelles nous avons fait mention à plusieurs reprises.

Dès lors, nous estimons que ce projet sociologique est toujours en cours, et qu'il va franchir une étape importante, à la suite à cette thèse et de notre sortie de détention dont les dates d'achèvement correspondent d'une façon symbolique et quelque peu théâtrale.

Nous entendons étudier cette sortie, cette période de réinsertion qui sera la nôtre, de la même façon que nous avons étudié notre détention, en mobilisant nos méthodes d'observation et d'analyse, en faisant participer tous les acteurs possibles la concernant, professionnels comme détenus, bénévoles comme familles et amis proches, et ainsi produire un travail en conséquence. Ce futur travail sera à l'image de celui-ci, un don au-delà d'une dette qui ne sera jamais complètement remboursée, une contribution à la collectivité retrouvée, une place utile à s'y voir attribuer.

Ce projet sociologique est un projet de vie sociale, et ce fut une surprise de découvrir que la voie scientifique était un chemin des plus pertinents pour l'entamer. En oubliant qu'elle était encore potentiellement en nous... nous avons vraiment oublié que la société était partout.

ANNEXE

1. GLOSSAIRE DES TERMES PROPOSÉS

(Définitions réduites à leur plus simple expression pour rappel.)

- ***Engagement bénévole :***

Projet de vie à la fois individualiste et de socialisation projective s'inscrivant dans le paradigme du don et de la reconnaissance dont la forme de désintéressement utilitariste est revendiquée et constitutive de la démarche. Le lien est recherché pour ses effets dynamiques et émergents grâce au rapport à l'autre.

- ***Engagement relationnel :***

Moment d'engagement à la relation dans un cadre intractif* qui ne remet pas en cause le fonctionnement de ce cadre, mais permet une socialisation pacifiée et indispensable aussi dans ce contexte. Le lien est recherché pour la continuation informelle des rapports avec autrui dans un contexte formel qui les restreint, mais qui s'en nourrit pour des nécessités même de fonctionnement.

- ***Implication axiologique :***

Posture épistémologique et méthodologique dans laquelle la subjectivité du chercheur est revendiquée, constamment réinterrogée et réintroduite dans la recherche avec le souci constant de la soumettre à considération de la part de celles ou ceux qui s'y intéressent. Posture de recherche incontournable pour tout chercheur étudiant un milieu dans lequel il est lui-même confiné.

- ***Institution totalisante :***

Institution qui totalise dans l'espace et le temps la prise en charge des individus dans une relation totale avec l'ensemble de la société quant à ses procédés de rétention et de réduction d'autonomie.

- ***Intractivité:***

Caractéristique d'une vie collective circonscrite en un lieu confiné, dont les règles et les formes de socialisations entraînent des occupations fonctionnelles qui maintiennent, en dépit ou avec des rationalités formelles parfois contradictoires des acteurs, la continuité de ce mode de vie liberticide.

- ***Oblitération intractive*:***

Processus de sélection intractif* de la mémoire institutionnelle. Les événements qui font saillance et histoire sont ceux qui sont pensés et retenus comme contraire ou faisant obstacle au fonctionnement de l'institution et des rapports de ses agents dans celle-ci. Leur quantification est alors purement subjective à l'institution. Les événements n'ayant pas cette caractéristique sont oubliés ou peu significatifs pour les agents de l'institution.

- ***Oblitération projective :***

Processus de sélection projectif de la mémoire relationnelle de l'engagement bénévole*. Les événements qui font saillance et histoire sont ceux qui sont pensés et retenus comme gratifiants dans l'engagement bénévole et entraînant des conséquences en matière d'affects positifs et de lien social. Ils sont mis en discours et participent de l'engagement, ils le renforcent ou le justifient. Cette mémoire oblitère les contraintes et les aléas de l'institution intractive* pour y substituer des points de référence correspondant aux attentes projectives des bénévoles.

- ***Rationalité relationnelle:***

Disposition cognitive et sociale provenant des acteurs à se reconnaître comme autrui en interaction grâce à une capacité commune, elle-même reconnue par eux, de mise en sens de cette relation préalable à toutes autres projections ou interprétations qui suivront (y compris le conflit).

- ***Réception agonistique :***

Concurrence faite entre les destinataires de don ou de services qui mène parfois à des conflits entre eux afin de recevoir plus encore et pouvant être instrumentalisé institutionnellement.

- ***Réciprocité/don différée :***

Processus dans le don qui avec la variable du temps n'induit ni un rendu immédiat ni un destinataire fixé à l'avance, mais une possibilité, en attente, de la construction d'un lien établi dès lors que ce processus se « redépose » à un autre moment et dans un autre contexte. Ce temps « libre et autonome », cette attente de la réciprocité redevient don dans l'engagement relationnel* ou bénévole* des acteurs qui ne sont pas toujours les protagonistes premiers du donner ou du recevoir.

- ***Symbolisation relationnelle:***

Processus méta et généralisé de mise en sens symbolique de la relation à partir de la symbolisation première d'un objet ou d'un comportement ayant déjà une valeur de médiation de communication entre les acteurs. Les acteurs vivent alors leurs relations en fonction de ces deux niveaux de symbolisation. Le premier, effectif et circonscrit, et le second, qualificatif et projeté.

2. LE BÉNÉVOLAT: QUELQUES NOTIONS ET APPROCHES

a) Approches juridiques

Bénévolat

Étonnement, aucune définition légale ou conventionnelle du Bénévolat n'existe en droit français. Le bénévolat est une activité libre, qui n'est encadrée par aucun statut. Pour autant il existe une définition, non juridique, mais communément admise : est considérée bénévole toute personne qui :

« s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. »¹

La théorie et la pratique distinguent le *bénévolat informel* (aide aux voisins, coup de main...), appelé aussi *bénévolat direct* ou *bénévolat de proximité*, du *bénévolat formel*. Ce dernier s'exerce dans le cadre d'une structure, le plus souvent associative. C'est cette forme de bénévolat qui est la plus souvent analysée, quantifiée et comparée.

Le bénévole fournit sa prestation sans être lié à la structure par aucune règle de durée, de fréquence autre que celles qui ont pu être éventuellement et librement convenues par une *convention d'engagement réciproque* ou un *contrat de bénévolat*. Cette notion est importante pour les tribunaux qui, à défaut d'assurance de l'association², considèrent qu'une *convention tacite d'assistance* se crée entre l'association et le bénévole obligeant l'organisme à indemniser le bénévole victime d'un dommage corporel à l'occasion de son action dans l'association. Mais, une fois résolue cette précaution élémentaire de protection, le bénévole est celui qui participe à l'activité de son organisme ou de sa structure dans laquelle il s'engage sans en recevoir aucune rémunération ni compensation, sous quelque forme que ce soit, espèces ou nature à l'exception des remboursements de frais éventuels. Cette absence de rémunération distingue nettement les modalités de l'engagement du bénévole de celles du contrat de travail d'un salarié ou d'un stagiaire. Toutefois, la Cour de Cassation a pu admettre que dans un cas particulier, celui d'une participation à la vie communautaire et d'un travail effectué en vue de sa propre insertion sociale, le bénévole pouvait recevoir un « *pécule* » et des « *avantages en nature* » sans que ceux-ci impliquent une relation salariée entre l'intéressé et son association³. Mais cette décision paraît très isolée.

Volontariat

De même que pour le bénévolat, il n'y a pas de définition juridique générale et globale du volontariat, mais des définitions propres à certaines situations ajustées par des textes spécifiques.

Le volontariat se situe entre le salariat et le bénévolat auxquels il emprunte certaines formes jusqu'à se confondre parfois. Ce caractère « mixte » explique qu'il n'y a pas de volontariat sans textes, lois ou décrets, qui déterminent dès lors ses conditions d'exercice. Ainsi, s'il n'y a pas de définition globale et précise du volontariat, ses modalités d'application en sont pour autant strictement fixées. Par exemple, l'âge du volontaire peut varier

1 Avis du Conseil Économique et Social du 24 Février 1993

2 Toutes les associations ne sont pas obligées de souscrire une garantie de responsabilité civile. Ce devoir d'assurance concerne les structures dont l'activité comporte un risque : les associations sportives, de chasse... Mais pour les autres, l'assurance est simplement recommandée.

3 C'est le cas pour l'association nationale Emmaüs, en décision de l'arrêt de cassation du 9 mai 2001.

selon les structures. Il peut être de 18 à 28 ans pour le volontariat civil de la loi de 2000 ; la majorité est requise pour le volontariat de solidarité internationale du décret de 1995 ; les personnes de plus de 16 ans sont acceptées pour le volontariat associatif ; et de 16 à 25 ans pour le service civil volontaire. Dans ces multiples modalités et différents statuts particuliers, se dégagent des caractéristiques communes.

Le volontariat se situe *entre droit privé et droit public*, ce dernier ayant un caractère plus ou moins marqué selon les cas.

Il poursuit toujours *un but d'intérêt général* (sécurité, coopération, cohésion sociale...) et s'exerce (sauf exception pour l'étranger) uniquement dans des organismes sans but lucratif (collectivités publiques, associations, ONG, etc.)

Le volontariat suppose toujours *une autorisation administrative*, parfois double ou même triple : agrément de l'activité donnant lieu à volontariat, agrément ou conventionnement de la structure, agrément du volontaire.

Le volontaire peut être placé directement sous *l'autorité de l'État*, même lorsqu'il travaille dans le cadre d'une association (cas du volontariat civil de la loi de 2000).

Enfin, les textes officiels décrivent les principaux éléments obligatoires du statut du volontaire : principe d'une indemnité, couverture sociale, obligation de formation, durée maximum de la relation, etc.

Ainsi, au-delà du flou des définitions juridiques du bénévolat, nous retenons que celui-ci s'exerce, à la différence du volontariat, dans un cadre et un contexte qui n'attribuent ni un statut législatif ni un statut réglementaire autre que celui formalisé entre le bénévole et son association, ou, dans le cas d'un bénévolat informel, extra-associatif, par la définition qu'il veut bien se donner de lui-même et de ses actions. Dès lors, il importe d'approcher cette notion de bénévolat différemment.

b) Approches historiques

La notion de bénévolat est finalement déjà inscrite dans l'Ancien Testament, où s'engager à secourir son prochain est un devoir. Déjà, le bénévolat porte cet aspect de lien social et de relation à l'autre en une commune société de valeur.

Dans la Grèce antique, l'engagement envers autrui atteste aussi de ce lien social. Mais étaient recherchés plutôt des sentiments réciproques d'affection et de sympathie que l'appréciation légitime et le respect des droits de chacun.

Au Moyen-âge, on retrouve dans les textes de Saint Thomas d'Aquin cet impératif du resserrement des liens humains :

« L'intention principale du législateur doit être de susciter l'amitié entre les citoyens »⁴

En France, c'est à cette période que naissent les établissements d'assistance créés à l'instigation de l'Église et soumis par conséquent à ses dogmes et exigences de fonctionnement. Les institutions religieuses et la famille forment alors les principaux réseaux d'entraide. Sous l'influence de la philosophie des Lumières, puis du bouleversement de la Révolution française, les lois de 1793 modifient les notions traditionnelles de charité et de bienfaisance en des concepts plus modernes de droit et d'assistance.

Avec les effets de la révolution industrielle, à la fin du XIX^e siècle, le bénévolat demeure, mais une autre forme, le volontariat, apparaît. Ces deux aspects ne dépendent

⁴ (II-II, q. 29, art. 3, rép. 4) in Suzie Robichaud, *Le bénévolat. Entre le cœur et la raison*, Chicoutimi, Québec, Les Éditions JCL inc, 2003, p. 21.

plus uniquement de la charité religieuse, mais d'une nécessité, voire d'une revendication des acteurs de la nouvelle société industrielle, à compléter les effets de la production de biens et de services, et des conséquences de la division du travail, inaptes à assurer dans une même égalité tous les besoins des membres de la collectivité sociale.

Caractéristiques de cela, les premiers mouvements ouvriers, catholiques et laïcs, ont joué un rôle prépondérant dans la réponse à apporter aux besoins sociaux, matériels et sanitaires, et ont été à l'origine de beaucoup d'activités bénévoles. Ils s'ajoutent dès lors aux actions de l'Église et de la famille qui, néanmoins, continuent à jouer un rôle essentiel en termes d'aides à chacun de ses membres et en prêtant secours aux nécessiteux du voisinage. Ces associations, syndicales, corporatistes et politiques, ainsi que ces deux institutions assument dans la première partie du XX^e siècle toute la responsabilité des problèmes immédiats et concrets, comme se vêtir, manger, se soigner, etc. Ces mouvements se définissent aussi par une relation au présent, à l'événementiel ; ils sont reliés aux événements particuliers de la société. Crises économiques, désastres climatiques, disettes et autres catastrophes génèrent la mobilisation de réseaux d'entraide⁵.

Avec l'industrialisation grandissante, la notion de justice sociale, qui dénonce les inégalités et revendique des droits pour tous, remplace le bénévolat de charité. L'action bénévole est considérée comme un instrument de changement dans la société et par conséquent politique. L'État, dépositaire de cette égalité est sommé de se charger de cette « assistance » publique. Il s'y emploiera en fonction des luttes politiques et sociales qui l'y contraindront tout au long du vingtième siècle, mais avec cette rationalisation bureaucratique qui le caractérise dans laquelle les services sont souvent définis plus en fonction de leur efficacité propre que des personnes concernées dans le besoin. Le bénévolat lui-même, par nécessité dans son fonctionnement à grande échelle, sera confronté à cette rationalisation, et prendra la forme d'un volontariat, c'est-à-dire d'un engagement plus *professionnel*. Dès lors, le bénévole devient, nous semble-t-il, une individualité qui s'interroge dans son investissement, autant sur son rapport aux autres que sur son rapport à la structure où il s'engage. Certains recherchant une vaste structure associative, pérenne et élaborée, d'autres une intervention plus personnelle pour leur aide envers autrui.

Le bénévole contemporain est un être complexe, qui ne se réduit pas à la forme de son engagement. Il comble les insuffisances et le formalisme bureaucratique des interventions de l'État, y met du social et de l'humain tout autant pour aider autrui que se construire lui-même en tant qu'acteur agissant sur le réel. Le bénévolat est devenu un acte social qui individualise celui qui s'y engage et celui qui en bénéficie. Les liens et la reconnaissance prennent une importance particulière et deviennent même une finalité en eux-mêmes, attestant d'une valeur que le monde économique capitaliste avait par nature et fonction écartée.

c) Approches économiques

De nos jours, plusieurs recherches s'appuyant sur la théorie moderne de l'échange font appel au concept de réciprocité pour observer le bénévolat. Dans l'optique de cette approche « économique » et utilitariste est introduite la notion de gain et de troc. Les personnes qui s'investissent « investissent » au sens littéral du terme et s'attendent à ce que la récompense soit une conséquence de leur investissement ; que cette récompense ne soit pas revendiquée comme matérielle, pécuniaire n'empêche pas que les bénévoles

⁵ Ces initiatives sont encore présentes dans notre société, de la caisse d'entraide de grévistes au don de vêtement ou d'argent lors d'inondations, incendie et autres calamités.

cherchent à satisfaire certaines aspirations personnelles à travers leur geste. Dès lors, la dynamique du travail bénévole doit être envisagée comme une pratique sociale qui se décline en termes de troc, de coût et de profit, salutaire et indispensable à tous — offrants comme bénéficiaires —, et ce, dans une réciprocité qui construit et structure une communauté.

Du reste, Claude Lévi-Strauss, dans *Les structures élémentaires de la parenté*⁶, atteste de l'importance, en tant que fonction socialisante et structurante, de l'échange et de la réciprocité dans les sociétés primitives, et va jusqu'à faire des rapprochements à ce sujet avec nos sociétés modernes. Il en fait une sorte d'impératif anthropologique inconscient, qui dépasse les individualités et s'insère dans une dimension plus vaste de la culture humaine.

Mais c'est le philosophe anglais Hobbes qui apporte dans le volontarisme, la notion utilitariste qui postule qu'un acte gratuit serait irrationnel. Il doit y avoir espoir d'une contrepartie, dût-elle provenir de la société en général, ou même du ciel, et que le don n'est possible que dans une société régie par une forme de contrat social imposé par un État dont la force assure le respect et la garantie des échanges.

Cette théorie de l'échange aussi appelée « *natural identity of interests* » qui se retrouve aussi chez Talcott Parsons ainsi que chez d'autres chercheurs exclut la possibilité de la gratuité de l'acte et de l'altruisme pur. Dans la mesure où l'engagement altruiste juéo-chrétien induit une place au paradis, une âme à entretenir, voire une reconnaissance de l'autre à travers une commune régence divine, c'est encore une intentionnalité, « un retour spirituel sur investissement » qui est attendu.

Pour autant, cette approche en termes économiques d'investissement-bénéfice entre le donateur et le bénéficiaire n'est pas sans certaines limites. Ainsi, pour Jacques Derrida, par exemple, réduire le don à un unique échange, revient tout simplement à annuler les possibilités mêmes du don. Ce qui revient à considérer la générosité inexistante dès lors qu'elle serait soumise à une réciprocité instituée, codifiée ou en vue d'une réappropriation narcissique. Elle n'aurait de valeur que dans le désintéressement et le secret de ses intentions pour autrui et son auteur⁷.

Pour sa part, Jacques T. Godbout, dans son ouvrage sur *L'esprit du don*⁸, explique que c'est parce qu'elles sont utilitaristes que les sociétés modernes pensent que l'altruisme est guidé par intérêt égoïste ou l'impératif d'un échange rationalisé et quantifié. Dès lors, le sociologue démontre, dans son ouvrage écrit en collaboration avec Alain Caillé, qu'il convient d'approcher le don comme un cycle qui s'analyse en trois moments : donner, recevoir et rendre. Par conséquent, l'utilitariste scientifique, malgré son vocabulaire d'échange,

« [...] isole abstraitement le seul moment du recevoir et pose les individus comme mus par la seule attente de la réception, rendant ainsi incompréhensibles aussi bien le don que sa restitution, le moment de la création et de l'entreprise comme celui de l'obligation et de la dette. »⁹

Cependant, au-delà de cette problématique utilitariste/altruiste, économiquement, il est indéniable que les organismes bénévoles apportent des bienfaits et des bénéfices que les dirigeants et les technocrates ont vite fait de repérer et d'estimer, et ce, au regret parfois des bénévoles eux-mêmes qui ne veulent pas de cette quantification qu'ils estiment

6 Claude Lévi-Strauss, *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris, Mouton, 1948.

7 Jacques Derrida, *Donner le temps. La fausse monnaie*, Mayenne, Galilée, 1991.

8 Godbout Jacques T., *L'esprit du don*, Montréal-Paris, La Découverte, 1992, (« Textes à l'appui »).

9 *Ibidem*, p. 26.

inappropriée à leur démarche¹⁰. Selon l'article de Lionel Prouteau et François-Charles Wolff¹¹ basé sur l'exploitation de l'enquête INSEE 2002 *Vie associative*, réalisée auprès des ménages, la ressource « temps consacré au bénévolat » peut être évaluée à :

« 820 000 emplois “équivalents temps plein” pour la France métropolitaine. Les domaines du sport, des loisirs et de la culture bénéficient, à eux seuls, de près de la moitié de cet apport. »

En valeur monétaire cela correspond entre 0,7 à 1 % du PIB selon les variantes de la méthode retenue et les précautions à prendre devant les difficultés reconnues par les auteurs eux-mêmes à apprécier empiriquement cette estimation. Quoi qu'il en soit, les actions des bénévoles offrent toute une gamme variée d'apports à la collectivité tout en constituant un moyen d'épargne pour l'État. Celui-ci, en fin stratégie, accorde des fonds qui semblent soutenir les différentes infrastructures bénévoles et faciliter l'émergence de projets concrets, fussent-ils d'envergure limitée. L'aide apportée par ces groupes prend un aspect humanisé et personnalisé, qui s'oppose à celle, rationalisée et impersonnelle, offerte par les établissements du secteur public.

Pour autant, retenons que l'aspect ambigu du bénévolat, entre altruisme et égoïsme, et les réalités différentes qu'il recouvre en termes d'échanges ne permettent pas de dégager des indicateurs quantitatifs précis. Son impact économique n'est donc pas maîtrisé comme le souhaiterait l'État, et si les perspectives économiques présentent des attraits certains, elles demeurent incomplètes pour comprendre à travers elles le phénomène du bénévolat.

d) Caractéristiques du bénévolat en France

Il nous est apparu pertinent de rendre compte d'une étude menée par *France Bénévolat* à partir d'une enquête de l'IFOP et en partenariat avec le Crédit Mutuel¹². Cette étude permet de mieux appréhender le monde du bénévolat, associatif ou individuel, d'en préciser et d'en différencier la population, en genre, génération, catégorie socioprofessionnelle, et d'autres aspects encore. Elle constitue un vivier de données apte à soutenir des problématiques, ou pour le moins, des questions qui dans l'entretien exploratoire pourraient être abordées, voire testées en termes de validité ou d'intérêt.

L'objectif de *France bénévolat*, qui est elle-même une association, est le développement du bénévolat associatif en France. Cette enquête fut commandée afin de mieux mesurer les effets des actions de promotion du bénévolat entreprise par cette structure au niveau national. Elle témoigne aussi qu'il n'existe pas ou peu d'enquêtes régulières sur le tissu associatif de manière générale et plus particulièrement à propos du bénévolat.

Les approches ressortant de ces questions prennent traditionnellement un caractère d'enquêtes et d'études ponctuelles¹³. C'est le cas par exemple, de l'étude INSEE 2002 et des travaux réalisés par le laboratoire d'économie de la Sorbonne sous la direction de Viviane Tchernonog, mais aussi une étude intéressante de niveau européen sur le bénévolat demandée par l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA) sous l'autorité de la Direction Générale Éducation et Culture (DG EAC) de la Commission européenne. *Study on Volunteering in the European Union, Executive summary Fr*, 2010.

10 Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, « Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation », *Économie et Statistique*, 2004, p. 33-56.

11 *Ibidem*.

12 *La situation du bénévolat en France en 2010*, France Bénévolat, IFOP – Crédit Mutuel – septembre 2010 – source : www.Francebenevolat.org

13 Ou sous forme d'ouvrage regroupant des entretiens de bénévoles. *Des Talents en cadeau*, Édition Corlet, 2010, pour l'association « passerelles et compétences »

Ceci dans le cadre de l'année européenne 2011, déclarée année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active.

Pour autant, ces précédents travaux s'avèrent pour *France Bénévolat* insuffisants à rendre compte des évolutions temporelles de l'engagement bénévole ainsi que de ses transformations. C'est la raison pour laquelle, s'ajoutant à d'autres analyses sociologiques de type qualitatif, d'observations de terrain, ou d'enquêtes d'opinion, *France Bénévolat* a souhaité de façon indépendante et complémentaire lancer une enquête quantitative portant spécifiquement sur le bénévolat. Pour notre part, nous avons aussi consulté le travail d'analyse sous forme d'article dans la revue *Économie et Statistique* de Lionel Prouteau et François-Charles Wolff afin d'asseoir plus précisément nos remarques¹⁴.

En termes de modalités et de méthodologie, cette enquête a été menée dans le cadre de l'OMCAWI, *l'enquête multiclient de l'IFOP*, réalisée chaque semaine en ligne et autoadministrée auprès d'un échantillon national représentatif d'individus âgés de 15 ans et plus. L'échantillon a été structuré selon la méthode des quotas et contient donc, des données sur le genre, l'âge, la profession du chef de ménage et la région. Sa taille est de 2107 individus. Le questionnaire d'enquête a été construit par *France Bénévolat* avec l'appui de l'association *Recherche et Solidarité* ainsi que l'avis technique de l'IFOP et la participation du Crédit Mutuel. Il est à noter que le terme de bénévolat n'est jamais utilisé pour éviter une mauvaise compréhension ou interprétation. Par conséquent, seuls des mots courants, mais précis et compréhensibles ont été utilisés.

Quant à la *méthode d'extrapolation* dont découlent les résultats de l'enquête, elle est faite à partir des 2107 réponses obtenues, étant considéré que cet échantillon de personnes est représentatif de la totalité de la population concernée. Les chiffres globaux sont rapportés aux Français de 15 ans et plus, chiffre arrondi aux 100 000 supérieurs. Il est à noter aussi que la notion de *taux d'engagement* indique le pourcentage de personnes engagées par rapport à la totalité de cette population.

Enfin, si les données d'analyse portent sur l'ensemble des formes de bénévolat, sur certains paramètres, l'étude s'est focalisée sur le seul bénévolat associatif. Sur ce dernier point, l'enquête, dans ses commentaires, se déclare innovante dans son procédé de quantification des bénévoles par grands types d'engagement (en association, dans d'autres types d'organisation ou bénévolat de proximité). Ainsi, *le bénévolat dans d'autres types d'organisation que les associations* regroupe l'engagement syndical, politique, mais aussi le bénévolat dans des organisations religieuses. *Le bénévolat de proximité*, lui, aussi appelé *bénévolat direct* ou *informel*, comprend le bénévolat réalisé dans le cadre des voisins, du quartier, des amis, mais n'inclue pas le bénévolat réalisé dans le cadre familial.

Les grandes tendances tirées de cette enquête se regroupent en onze points :

Répartition

Le premier aspect concerne le nombre et le pourcentage des bénévoles ainsi que leur répartition en termes d'activité et d'engagement. Il en ressort que *le taux moyen d'engagement* bénévole des Français de plus de 15 ans dans les associations serait de 22,6 %, que *le bénévolat non associatif* est du même ordre de grandeur que *le bénévolat associatif* et que les deux tiers de ce dernier s'exercent dans le *bénévolat de proximité*. Cette proximité de l'engagement est beaucoup plus importante que ne le supposaient les précédentes estimations faites à son propos.

¹⁴ Ces articles sont énumérés en bibliographie.

Le temps

Le deuxième aspect s'attarde sur la notion de rythme et de temps passé dans l'engagement bénévole associatif. Sur les 11 300 000 bénévoles associatifs, 80 % se disent engagés de manière régulière. L'importance de ce chiffre amène un commentaire sur la notion de *bénévoles réguliers* et de *bénévoles occasionnels* et sur le niveau d'engagement. Il semble que ce soit un débat important dans le monde associatif et il est précisé dans l'enquête la définition de l'INSEE 2002 qui considère comme *réguliers* des bénévoles exerçant leur bénévolat pendant plus de deux heures par semaine. *France Bénévolat* relativise cette définition et admet dans ces propres critères des investissements sur une courte période avec beaucoup d'heures d'activités, ou des investissements réguliers et hebdomadaires inférieurs à deux heures. Une autre considération intéressante est soulevée qui concerne la sous-évaluation régulière du temps passé donné par les sondés et suggère qu'une enquête avec des interviews individuels eût été plus précise dans l'estimation grâce à un sondeur qui les aurait aidés dans ce sens.

Engagements

Le troisième aspect aborde les *mono* ou *pluriengagements associatifs* et constate qu'un nombre important de bénévoles (41 %) est engagé dans plusieurs associations, sans tenir compte du fait que certains le sont également dans une *organisation non associative* ou dans un cadre de *bénévolat direct*. Quoi qu'il en soit, il en ressort que beaucoup de bénévoles s'engagent de multiples façons.

Genre

Le quatrième aspect distingue le genre des bénévoles, c'est-à-dire l'engagement selon le sexe. *Le taux d'engagement* comparé entre hommes et femmes est de 35 % pour les hommes et 38 % pour les femmes. Si celles-ci sont légèrement plus engagées, c'est essentiellement par une différence venant du *bénévolat de proximité*. Globalement, un équilibre est constaté entre les sexes et tord le cou à des stéréotypes attendus, notamment dans le secteur social et caritatif.¹⁵

Âge

Le cinquième aspect détaille *le taux d'engagement* par tranche d'âge et établit des différences sensibles de taux selon ces critères et marque ainsi une évolution par rapport aux résultats de l'enquête INSEE 2002. Les moins de 25 ans ont un taux d'engagement légèrement supérieur à la moyenne nationale, avec probablement une baisse du taux pour la tranche des 18-24 ans qui rentrent dans la vie professionnelle. Du reste, cette baisse est attestée sur la tranche des 25-34 ans pour les mêmes raisons. Puis se constate une augmentation de l'engagement de la tranche des 35-49 ans s'expliquant par une meilleure *disponibilité* familiale et professionnelle, une fois les premières années d'investissement nécessaire à ceux-ci amoindris. C'est dans la tranche des plus de 65 ans que se situe *l'investissement* le plus important, et cela essentiellement pour des causes de disponibilité liée à la retraite professionnelle. Pour autant, les résultats attestent que le *bénévolat direct* est quasi constant selon les tranches d'âge, mais que c'est sur le *bénévolat associatif* que les différents engagements selon les âges sont les plus accentués.

¹⁵Un précédent article pour France Bénévolat, « La place des femmes dans la vie associative française » de Dominique Thierry, janvier 2008, tirée de l'enquête SOFRES 2002 et du CREDOC de 1998 attestait déjà de cette différence d'engagement minime selon les hommes ou les femmes. www.francebenevolat.com

Domaine

Le sixième aspect précise les différents *secteurs associatifs* concernés par l'engagement bénévole. Tout en notant la difficulté d'une distinction sectorielle qui peut s'avérer délicate entre loisirs et culture par exemple, et que l'enquête repose sur des données déclaratives, il n'en demeure pas moins que le premier *secteur d'engagement* concerne le social et le caritatif à 31 %, suivi ensuite par le sportif à 22 %, puis les loisirs dans les mêmes proportions, et enfin la culture avec 19 %. Ce pourcentage du nombre de bénévoles associatifs tient compte de la possibilité d'engagements multiples expliquant ainsi un total supérieur au nombre déclaré de bénévoles.

Localisation

Le septième aspect répartit géographiquement en pourcentage le nombre de bénévoles engagés selon leur région d'habitation ainsi qu'en fonction des catégories de communes d'habitation inférieures à 100 000 habitants ou supérieures à ceux-ci. De nombreuses disparités sont constatées sans pour autant être commentées par l'enquête en raison de données insuffisantes. Il apparaît que ce sont dans les régions du Sud-ouest et du Sud-est que le taux d'engagement est le plus important. Cependant, la légère corrélation, négative, entre le taux d'engagement et la densité de population ne surprend pas les enquêteurs qui la pensent liée à la conjonction de deux facteurs : une moindre disponibilité due au temps de transport dans les communes de plus de 100 000 habitants et une *solidarité de proximité* plus traditionnelle dans les communes moins peuplées.

Diplôme

Le huitième aspect porte son attention sur le niveau de formation des bénévoles. Il constate que le taux d'engagement est plus important à partir du niveau bac et se maintient à 39 % chez les diplômés de l'enseignement supérieur alors qu'il est de 30 % pour les non-diplômés ou inférieurs au bac. Il y aurait ainsi une légère corrélation entre le niveau de formation et le taux d'engagement, mais les différences assez limitées tempèrent cette observation. Néanmoins, l'absence de diplôme et ses conséquences négatives sur l'engagement associatif restent un fait à noter qui peut dépendre selon les enquêteurs d'une posture personnelle, mais aussi d'une possible *sélection de leurs membres* par les associations.

PCS

Le neuvième aspect continue cette analyse de la population des bénévoles en s'intéressant à leur Profession et catégorie socioprofessionnelle. Sans surprise, et attestant ainsi de la prépondérance de cette tranche d'âge, les retraités et préretraités sont, avec un taux de 51 %, les plus nombreux. Viennent ensuite les lycéens et étudiants à 32 %, puis les hommes ou femmes au foyer, les inactifs volontaires à 35 %. Il n'est constaté qu'un faible écart entre le *taux d'engagement des actifs* de 30 % et celui des *inactifs volontaires*, ce qui porte à penser que la disponibilité n'est pas le seul facteur explicatif concernant ce taux d'engagement. L'enquête note aussi une faible participation des demandeurs d'emploi, avec cependant un taux relativement significatif des jeunes primo demandeurs. Cela confirmerait alors, selon *France Bénévolat*, le rôle important joué par le bénévolat dans l'accession au premier emploi.

Statut familial

Le dixième aspect s'intéresse à la situation familiale et ses conséquences en pourcentage sur l'engagement en bénévolat. Il en ressort que le fait de vivre seul ou en couple

n'influence pas ce taux, mais que, par contre, la présence d'enfants limite l'engagement, ponctuel ou régulier, surtout lorsque ceux-ci sont jeunes ou en bas âges.

Les raisons

Le onzième et dernier aspect de l'enquête s'attarde longuement sur les *freins* ou les *incitations* à l'engagement. Sont étudiés ceux qui ont donné du temps et qui actuellement ne sont plus bénévoles et qui représentent 20 % des Français de 15 ans et plus. Attestant des résultats d'autres enquêtes précédentes, les raisons invoquées sont celles du manque du temps, mais *France Bénévolat* y décèle aussi des raisons de nature endogène qui concernent directement les associations ou leur activité. Quand celles-ci viennent à décevoir le bénévole, celui-ci projette cette déception sur l'ensemble du monde associatif. Pour autant, quand sont étudiées les raisons qui pourraient remettre ces déçus dans un *cadre associatif*, c'est le besoin d'utilité, d'efficacité, et l'importance de la proximité qui priment après, bien entendu, la notion de temps disponible. Quant à ceux qui n'ont jamais donné de temps, c'est au nom de celui-ci qu'ils expliquent l'absence d'engagement. Mais deux autres publics sont importants pour les associations, ce sont ceux qui affirment que l'occasion ne s'est jamais présentée de s'engager (36 %) et ceux qui ne pensaient pas avoir des qualités requises (12 %). L'enquête en déduit qu'à l'évidence il y a un *effort de communication* à faire envers ce public. De fait, en ce qui concerne les personnes qui pourraient être incitées au bénévolat – en dehors de la contrainte du temps requis – il est constaté des facteurs très positifs qui donnent le sentiment qu'il s'en faudrait de peu pour susciter l'engagement.

Conclusion

L'enquête se termine par une conclusion générale qui insiste sur l'utilité de ces résultats au sein même du secteur associatif qui peut alors en tenir compte, ainsi que sur le souhait suscité d'affiner plus encore les analyses concernant ce domaine.

3. DES BÉNÉVOLES ET DES PARCOURS

a) Un exemple de compte rendu d'entretien

*Compte rendu entretien semi-dirigé de Monsieur HdeB
(réalisé et écrit en 2012. À l'occasion d'un mémoire de licence. Reproduit comme tel)*

11/06/2012 14 h 45

« Mon âge ? Je suis né en 44, tu te démerdes... »

Remarque :

Il ne m'est pas possible dans le cadre des restrictions réglementaires de l'administration pénitentiaire de disposer d'un appareil d'enregistrement sonore mobile ; j'ai donc dû me résoudre à mener mes entretiens en prenant des notes les plus fidèles possible, rendant compte de l'interaction en cours ainsi que des propos échangés. Certes, si ce procédé est sujet à caution quant aux risques de transformations, il m'est apparu qu'il pouvait aussi renforcer ma vigilance, à savoir le respect de ne pas trahir les dires de mes interlocuteurs et interlocutrices. Je leur ai, du reste, dans une logique participative, donné à lire mes notes afin, avec eux ou elles, de respecter par leur accord cette fidélité à cette parole offerte. Je remercie donc Monsieur HdeB pour son aimable et précieuse participation.

En ce qui concerne les modalités de la retranscription de cet entretien, comme je n'ai pu prendre note mot à mot de tout ce qui s'y est dit, il me semble qu'une présentation mêlant déjà non pas une certaine analyse, mais un contexte lié à la trame du déroulement de celui-ci est pertinent. Mais, tout en respectant la structure de l'entretien et les sujets abordés, je suis conscient que par obligation, mon évocation de ce contexte est un autre filtre qui s'ajoute à ceux de ma perception immédiate, et de ma prise de note.

L'entretien, d'un commun d'accord, s'est composé sur 3 axes : une présentation alliée à un historique de son rapport au bénévolat, les modalités et motivations de son engagement dans le bénévolat et enfin les considérations sur celui-ci..

En « **caractères gras et entre guillemets** », apparaîtront les propos exacts de mon interlocuteur tels que je les ai scrupuleusement notés pendant l'entretien.

En italique seront portés mes propos, actes et pensées

Cadre et contexte de l'entretien :

Il est 14 h 35, je rencontre mon interlocuteur dans la cour de promenade alors qu'il vient de franchir les grilles qui séparent les bâtiments administratifs de ceux en forme de U, de la détention. Nous nous serrons la main et entrons dans un bâtiment (dénommé B) afin de nous faire ouvrir une salle où se déroulera notre entretien. Ce bâtiment est un des principaux lieux de détention, il contient trois étages de 75 cellules chacun en moyenne, et est long d'une centaine de mètres. À chaque niveau, des filets anti-suicides laissent passer la lumière venant de la toiture en plexiglas, jaune pisseuse, une trentaine de mètres plus hauts.

Cette salle est située au troisième étage, et nous empruntons à la suite d'un enseignant¹⁶ un des deux escaliers métalliques situés à chaque extrémité (sud et nord) de la bâtisse. Notre salle est par conséquent « 3B nord ». Il y a d'autres salles à chaque extrémité du bâtiment où sont donnés

¹⁶ Habituellement ce sont les surveillants qui ouvrent les salles aux bénévoles, mais la rencontre fortuite avec un enseignant appartenant à l'ULE, disposant déjà des clés des salles explique qu'aucun d'eux ne soit intervenu.

des cours et autres formations. Entre ces salles, répétons-le, à gauche et à droite des alignements de cellules et tout un public de détenus allant et venant, ou parfois immobile s'appuyant sur les barrières, face au filet et contemplant les activités de tous. L'apparente passivité des observateurs ne doit pas faire illusion. Observer est une des principales activités en détention et avec les ouï-dire une source essentielle d'information.

Remarquons la particularité de la sonorité des lieux. Au-delà du brouhaha et des cris des détenus, des haut-parleurs, poussés souvent à saturation, crient des appels personnels à se rendre qui à l'infirmerie, qui au bureau du chef de bâtiment, qui en cours, qui au psy, etc.

La salle est typique d'une salle de cours traditionnelle telle qu'on la rencontre dans les structures de l'éducation nationale ou des centres de formation. Un bureau, un tableau blanc au mur, et lui faisant face, trois rangées de deux longues tables alignées. Pour autant, comme cette salle est une des salles informatiques où monsieur HdeB dispense bénévolement une de ses formations, contre les murs beiges se trouvent d'autres tables sur lesquelles sont disposés une dizaine d'ordinateurs (vieux de plus de six ans) que celui-ci a récupérés afin d'assurer une activité de programmation le vendredi.¹⁷ Si l'on se positionne face au tableau, à gauche se trouvent trois fenêtres aux vitres opaques et à droite toute une baie vitrée donnant sur les coursives, si bien que rien de ce qui se fait à l'intérieur de la pièce n'est ignoré des détenus ou surveillants.

Un moment de flottement se crée, une fois entrés, et monsieur HdeB, très souriant m'indique le bureau et me dit : « **Vas-y, c'est ta place aujourd'hui. Moi, je suis là pour être cuisiné!** ». Je souris et lui indique qu'il serait plus « sympa » de choisir d'être de part et d'autre d'une des petites tables, et c'est ce que nous faisons.

Monsieur HdeB est âgé, je le saurai plus tard par déduction¹⁸ de 68 ans, il mesure approximativement 1m78 (1m76 me corrigera-t-il plus tard à la relecture du compte rendu), cheveux grisonnants sans calvitie, svelte et alerte, il en paraît 55 ou 60. Assurément au-delà de cette estimation purement subjective, il paraît plus jeune que son âge. Il porte un polo rouge bordeaux et un jean de bonne coupe qui a tendance à tomber légèrement¹⁹. Il émane de lui, calme, sympathie (il sourit constamment) et une aisance dont la pratique courante de sport par le passé est une des raisons et que je lui connaissais pour en avoir parlé avec lui.

Avant de commencer l'entretien nous discutons rapidement de choses et d'autres, de l'état de mes études, des documents qu'il me recherche pour un sujet particulier, de ses dates de vacances. Je connais monsieur HdeB depuis 4 ans, et depuis trois ans, il est aussi un intermédiaire, au-delà de ses activités de bénévole informatique, avec mon université de Strasbourg pour la partie pédagogique. Il me télécharge les cours, fait parvenir les devoirs à envoyer par mail, et contacte parfois certains de mes professeurs pour information. Il fait cela sous l'égide du responsable ULE²⁰, le contrôle du CLI²¹ et avec la structure parcours+. Depuis 4 ans, il me tutoie comme il tutoie la plupart des détenus avec lesquels il est amené à travailler sur le temps. Par contre, je suis un des rares à le vouvoyer²².

Je débute l'entretien en lui annonçant l'heure et en le remerciant de bien avoir non seulement voulu y

17 Alors que le jeudi, dans une salle à l'étage au-dessous, avec un parc d'ordinateurs plus récent, (qui sert aussi à d'autres enseignants) il dispense des cours de bureautique.

18 « En me démerdant », voir plus loin dans l'entretien l'anecdote à ce sujet.

19 Détail significatif que ce pantalon qui tombe légèrement malgré le port d'une ceinture. Je l'ai déjà remarqué chez d'autres bénévoles, notamment la personne qui enseigne l'électronique, mais aussi chez un autre professeur bénévole, lui aussi, en langue anglaise et allemande. L'explication est simple : Ils ont dû ôter leur ceinture au passage des détecteurs de métaux des sas successifs et souvent pressés, la rebouclent hâtivement. Parfois certains décident de ne pas en porter du tout. Physiquement et psychologiquement le processus d'entrée dans un centre carcéral laisse toujours des traces, même pour des visiteurs réguliers. Il s'en passe des choses. On n'enlève pas sa ceinture ou sa montre sans qu'il y ait des effets ou des ressentis quant à soi-même et à sa représentation. Il serait intéressant d'étudier, à l'occasion plus en détail, ce processus et son vécu.

20 Unité Locale d'Enseignement

21 Correspondant local informatique

22 J'ai fait le choix de vouvoyer tous les bénévoles et cela, depuis les débuts de mon incarcération.

participer, mais d'avoir dégagé de son temps afin de venir spécialement pour cette occasion que nous avions programmée quinze jours à l'avance. Je lui fais part des trois axes que je me propose d'aborder avec lui. Son parcours et les origines de son bénévolat, les modalités présentes de celui-ci et les projections qu'il pourrait en faire, à la fois sur un plan d'engagement personnel et ce qu'il entrevoit pour le centre de détention.

Son parcours

Je ressens un léger flottement et je lui propose qu'il commence par se présenter.

« **Tu veux que je me présente** », il rit franchement et commence en m'expliquant « **qu'à la base** » il a étudié la chimie et a obtenu un doctorat, « **mais pas un doctorat d'État** ». Il m'explique qu'il commence par travailler dans le domaine des arômes alimentaires, mais que « **ce n'était pas mon truc** ». Sa période d'essai stoppée, il rebondit dans le domaine de la cosmétique où il passe dix-huit mois chez ROCHAS. Puis il subit un licenciement économique. Pour cette nouvelle recherche, il échoue à l'obtention d'un poste chez UNILEVERS dans un laboratoire travaillant dans le domaine des lessives, car il ne pouvait justifier de connaissance en informatique.

Après trois mois d'initiation à l'informatique par l'intermédiaire de l'APEC²³, il cherche indifféremment un poste dans le domaine de la parfumerie et de l'informatique. C'est ainsi qu'il « **entre chez Bull** » ou il deviendra « **plutôt technico-commercial** » et cela par formation interne. « **J'ai passé trente ans de vie professionnelle chez Bull** ». Il a été amené à progresser en « **quatre étapes. D'abord petits, moyens, gros et très gros systèmes** », il précise aussi qu'il a « **un peu bougé** ». Il aborde aussi, toujours dans le cadre de sa vie professionnelle chez BULL, le poste de chef de projet pour le compte d'une grosse société cliente de BULL dans « **le monde de l'alimentaire** ». Il décrit cette période de sa vie comme « **une mauvaise expérience** » et ajoute en agitant la main droite dans un geste qui balaye l'air (geste récurant chez lui) que ce furent « **trois ans horribles** », que « **c'étaient des chiens.** »

Je lui demande pourquoi « des chiens » ?

Toujours en balayant l'air de sa main il m'explique sur un ton rapide, comme pour expédier le sujet au plus vite : « **ils te déstabilisent** » « **ils nous traitaient mal** ». Il hausse les épaules et d'un revers de la main brasse l'air de nouveau. « **Donc j'ai fait trois ans de management de clientèle, mais tu vois, je n'étais pas fait pour ça.** » Et de me préciser qu'il préfère « **contributeur individuel** », que son objectif, il l'avait déjà compris à cette époque était « **de me faire plaisir sur le plan professionnel** ». Il passe les dix dernières années de sa vie professionnelle pour Bull en prestataire envoyé à la Caisse d'Allocations Familiales. En riant, il m'explique que « **Là-bas, c'était un autre monde.** »

Comment ça un autre monde ?

« **Une autre échelle, sur le temps des projets** » et il me détaille un projet sur lequel il travaillait et son étonnement que son étude, qu'il pensait qu'elle prendrait de deux à trois semaines prenne plus d'une année.

Je recadre notre entretien constatant l'heure, et lui demande : à quel moment avez-vous rencontré le milieu du bénévolat ?

Il sourit, conscient de ce recadrage, et me précise « **avant ma préretraite, cinq ans** » à « **l'ANCRE** », il me l'épelle en tapotant de son doigt sur mon bloc note.

Je fais une confusion d'acronyme et lui demande : l'Agence nationale pour la Création d'Entreprise ?

Il rit et me répond que non. Il s'agit de « **Accompagnement Normand des Cadres en Recherche d'Emploi** »

²³ Association pour l'emploi des cadres

Maladroitement et un peu perdu je demande s'il était alors en recherche d'emploi²⁴.

Il secoue la tête et brasse l'air avec sa main. « **Non c'était une asso, c'était pour participer.** » Il m'explique que le but était d'aider « **les personnes à la recherche d'un emploi** » que cela incluait aussi la création de bilans professionnels « **mais aussi personnels** », qu'il y avait des entretiens, de l'aide à la réalisation de « **CV** » et « **qu'ils²⁵ estimaient aussi les progrès** ». Il précise aussi « **qu'ici c'était le côté humain qui comptait.** »

J'acquiesce avoir enfin saisi et je lui demande pourquoi il a opté pour cette association.

Je constate une franche hésitation, des débuts de phrases qui ne se finissent pas, un propos qui tente de se construire, puis enfin il m'indique « **que certains qui ont des diplômes** » « **qui ont fait un cycle long** » se retrouvent des fois « **dans quelque chose qui ne leur plaît pas** ». « **Ils sont assis entre deux chaises** ». Le ton de sa voix se fait enfin plus assuré et en me regardant droit dans les yeux il précise « **je me suis dit que je vais aider les gens qui ont connu ça, je sais ce que c'est** ».

Je regarde ma montre²⁶ et je lui demande en souriant si c'était là son premier acte de bénévolate.

Il me répond en haussant les épaules, comme si ce n'était pas important que non, qu'il avait aussi fait « **un an de scout** »²⁷

Je reviens alors sur ses propos précédents en les lui rappelant, c'est-à-dire en lui demandant pourquoi son engagement dans le bénévolat commence — à part sa période d'un an dans le scoutisme — cinq avant sa préretraite.

Je sens alors un autre flottement, mais cette fois, le regard reste sur moi, et plutôt que de chercher ses propos il mêle rapidement plusieurs sujets à la fois. Il commence en m'expliquant « **qu'à la CAF** », il avait « **beaucoup de temps** », brocardant au passage les fonctionnaires « **j'aime pas les fonctionnaires** », puis rapidement m'indique « **qu'avant il n'avait pas le temps, avec les enfants** » et revient sur la CAF et cette fois en précisant qu'il y avait un fossé entre « **eux et moi** ». Que lui « **avait toujours travaillé dans le privé** ». Et me ressort à nouveau une autre diatribe contre les fonctionnaires, mais toujours en riant, sans colère ou amertume directement exprimée.

Je saisis ce rire au bond et lui fais remarquer qu'il a choisi d'être bénévole dans un centre pénitentiaire qui par définition est dépendant de fonctionnaires.

Il rit à son tour puis il repart sur un sujet d'expérience professionnelle dans le privé, afin de comparer avec l'inactivité des fonctionnaires.

Je décide de recentrer le propos sur le bénévolat en lui demandant combien de temps il a exercé son bénévolat à l'ANCRE.

« **Ça m'a pris dix ans** », me répond-il

Quand je lui demande ce qu'il y faisait concrètement,

il m'explique qu'il s'occupait de « **l'accueil des personnes** » et donc recevait les personnes qui

24 Ce qui allait évidemment à l'encontre de ce qu'il m'expliquait. Je dois cette confusion à deux éléments : j'écrivais en même temps que j'écoutais et corrigeais mon erreur acronymique, relâchant ma concentration. Très volubile, monsieur HdeB continuait, lui sur sa lancée.

25 Rétrospectivement je découvre que j'ai commis l'erreur de ne pas me soucier de qui étaient ces « ils » et de ne pas avoir eu la présence d'esprit de me demander aussi pourquoi il n'utilisait pas le « nous » puisqu'il était lui aussi dans cette association.

26 Je fais systématiquement ce geste afin de trouver prétexte à recadrer l'entretien ou à couper le flux de paroles de mon interlocuteur. Cela me dédouane « le temps presse, pas moi », mais cela permet aussi à mon interlocuteur de se remettre en attente d'une question.

27 Inconsciemment je me plie à cet accord que ce n'était pas important. Alors qu'en fait, voilà bien sa première expérience de bénévolat ! Autre erreur de ma part.

s'adressaient à l'association. « **Je passais une heure à les écouter et à présenter l'association.** » Il revient alors sur une précision qu'il avait déjà opérée à propos de son parcours professionnel, m'affirmant qu'il « **n'est pas un manager, mais plutôt un second** » qu'il n'était donc « **pas compétent pour les recherches d'emplois, les tests et tout le reste.** » Il se consacrait « **uniquement au domaine accueil et informatique de l'asso** » me répète-t-il. Il me précise qu'il aimait ça et que le poste était intéressant.

Je lui redemande ensuite pourquoi il ne s'était pas engagé avant dans le bénévolat puisque manifestement cela lui plaisait.

Il me répond à nouveau qu'il ne pouvait pas « **avec les enfants plus jeunes et le travail** » et me précise en balayant l'air de sa main droite et en manipulant de la gauche les lunettes qui pendent sur sa poitrine, attachées à un cordon : « **les gens qui arrivent à concilier plusieurs choses à la fois, c'est bien... moi je sais pas faire.** »

À ce moment il se penche sur mon bloc note, le tapote du doigt et le ton de sa voix se fait décidé et catégorique. « **Bon, j'arrive à la préretraite, je fais mon bilan.** » « **Qu'est-ce que j'ai fait dans ma carrière professionnelle?** » « **Qu'est-ce que j'aime faire?** » « **Je me pose les questions.** »

Des questions que son association aide à se poser aux personnes, lui fais-je remarquer.

Il hausse les épaules et hésite... « **Oui, si tu veux. Mais pas les mêmes bilans.** »

À ma grande surprise, il enchaîne alors sur Jacques Chirac et me demande, « **Chirac tu te rappelles?** »

Interdit, je balbutie une onomatopée interrogative.

« **Oui, Chirac c'était la fracture sociale, moi c'est la fracture numérique.** » Il m'explique alors que pour les plus démunis il n'y a pas accès à la technologie ou à l'informatique. « **On ne leur apprend pas Excel, Word, faire un CV ou taper un simple courrier.** » Et que cela étant de ses compétences et de ses goûts il décide de s'engager en ce sens. « **Je ne ferai que ce que je sais faire et que j'aime** ». Il insiste sur cette adéquation entre compétence à donner et plaisir à tirer de cet engagement. « **Je veux aussi que ça me plaise.** » « **La petite vieille qui veut juste faire du Word, elle va à la MJC... elle va s'initier à l'informatique ailleurs, c'est pas de mon ressort** » « **Moi je viens pour ceux qui en ont vraiment besoin** ».

Les modalités

Cette notion d'informatique me ramène à son bénévolat actuel et voyant l'heure avancer et que nous n'avons toujours pas abordé celui en centre pénitentiaire, je lui demande de me résumer ses différents bénévolats. Je pense encore à ceux du passé et donc à une perspective évolutive, mais il me répond différemment.

« **Si tu veux, aujourd'hui je partage mon temps 1/3 Église, 2/3 hors-Église.** »

Je lui fais remarquer qu'il en parle pour la première fois de l'Église²⁸. Et je lui demande les modalités de ce bénévolat.

Il tapote de nouveau sur mon bloc note et me dit : « **alors tu peux écrire qu'au diocèse de Bayeux...** » et il m'explique qu'il a créé une structure pour la formation à la bureautique des prêtres ainsi que des religieux et des laïcs. Il trouve cela « **important et juste** ». « **C'est donnant – donnant. Ils donnent à l'Église, je donne.** » Il me précise ensuite que son action dans le diocèse du Calvados s'inscrit dans une « **multitude de services** » proposés et auxquels il prend part.

Quand je lui demande la fréquence de ce bénévolat, il me répond

28 Même si je connaissais déjà avant l'entretien à la fois ses orientations religieuses et ses engagements dans ce domaine. Je précise aussi l'absence de prosélytisme chez monsieur HdeB et le respect de mon athéisme qu'il a pu constater dans mes propos ou mes devoirs universitaires.

que cela lui demande « **quatre heures par semaine** ». « **Je tiens à respecter exactement cet horaire** »

Je m'enquiers de savoir pourquoi cette exigence.

Il tapote mon bloc note et me dit : « **tu peux faire une parenthèse, c'est important. Avec ma femme on a décidé de passer cinq mois en Bretagne et sept dans la Calvados.** » Il m'explique alors que les cinq mois correspondent aux « **vacances des profs, si tu veux.** » « **Dans l'éducation nationale ils ont quatre mois, bon j'en prends cinq. Le mois de septembre en plus. Pour prendre du temps pour nous.** »

Je demande : pour vous ?

« **Ma femme et moi, les enfants... garder nos petits enfants. On est en Bretagne** ».

J'entame une question à propos de sa comparaison de vacances avec l'éducation nationale, mais il m'interrompt, très directif en tapotant de nouveau mon bloc note.

« **Attends, on continue sur l'Église. Je vais aussi au Carmel.** » Il me demande si je sais ce qu'est un carmel.

Je réponds par l'affirmatif,

Mais, très didactique il me le précise tout de même. Il m'explique ensuite qu'au carmel il « **passer régler les petits bobos informatiques** » Il éclate de rire. Indique « **qu'il forme aussi les sœurs** » à différents programmes de bureautique ou d'internet et « **dépanne parfois les machines.** » « **Donc je fais ça un mercredi après-midi tous les 15 jours.** » et il précise sur un ton qui laisse entendre qu'il ne serait en être autrement : « **mais seulement durant les périodes scolaires** »

Je pousse plus loin en insistant : jamais hors des vacances scolaires ?

Il poursuit sur le même ton réprobateur. « **Ah non, je suis clair là-dessus.** » « **Je l'annonce dès le départ, tout le monde le sait.** » Il me précise qu'il n'est pas le seul concerné par ses engagements. « **Tous les ans, je fais un bilan avec ma femme de ce que je fais** », il m'explique que c'est important pour lui de le faire avec sa femme et que cela permet de fixer un calendrier précis, que sinon il se ferait déborder par les activités de bénévolé. « **Le mercredi, jeudi, le vendredi... uniquement ces trois jours. Le reste c'est à moi.** »

Je lui indique alors, sourire en coin, qu'il a fait une exception pour cet entretien et que je l'en remercie.

Il hausse les épaules et je le sens cherchant à me convaincre que vraiment il s'accroche à son emploi du temps en dépit de cette exception.

Surpris que mes remerciements entraînent un quiproquo sur son sérieux je lui annonce que « oui, je vous crois. »

« **C'est important, moi aussi je veux profiter de mon temps. J'ai travaillé, quand j'étais jeune, maintenant... (Balayage de la main) je suis en retraite.** »

Mais... H..., à propos, vous avez quel âge ? Je n'ai jamais osé vous le demander²⁹.

Il hésite un instant, balaye l'air de sa main droite et éclate de rire. « **Oh... Ben écoute...** » Il regarde le plafond cherchant sa réponse... « **J'ai... Je suis né...** » Il soupire faussement agacé et hausse les épaules. « **Mon âge ? Je suis né en 44, tu te démerdes...** »

²⁹ En quatre ans je n'ai jamais osé le demander et je n'avais pas à le demander, je pense.

Je ris à mon tour, simule un petit effort de calcul et lui dit sans annoncer de chiffre : « ça va, vous êtes jeune. »

Il rit à son tour et me regarde en secouant la tête comme si je prononçais une énormité.

Je regarde ma montre et comme moi il se redresse sur sa chaise. On redevient sérieux. Je lui demande s'il exerce d'autres activités avant d'aborder celle du centre pénitentiaire.

Il indique que oui « **Depuis neuf ans au secours catholique** », qu'il installe à Hérouville-Saint-Clair des « **ordis** » pour les plus démunis. Pour qu'ils « **aient accès, si tu veux, à la bureautique, l'informatique.** »

Il ajoute en tapotant du doigt sur mon bloc note³⁰ qu'il installe aussi des « **machines** » à Lisieux, toujours pour le secours catholique dans le cadre des soutiens scolaires qui y sont proposé et qu'ils forment aussi les instituteurs ainsi que les enfants de familles démunies.

Je lui demande ce que pour lui signifie être un enfant démuné.

Il hausse les épaules comme si c'était évident et que la question ne se posait pas. « **Le chômage, pas de revenus...** »

J'allais pour lui faire préciser que c'était là des caractéristiques d'adultes, mais le temps passant, je lui demande comment il est entré en contact avec ces associations ; y est-il allé de lui-même ?

Il m'explique que « **non** », c'est « **à côté de chez moi** ». « **Ils sont juste venus me chercher** ».

« *Mais H..., on ne va pas chercher n'importe qui pour ce genre d'engagement. Pourquoi vous ?* »
« **Non** », me répond-il, en balayant l'air de sa main. « **Ils³¹ savaient que j'étais catho** »

Je lui demande s'il n'y a pas d'autres expériences et engagements bénévoles. Si l'on peut passer au centre pénitentiaire de Caen.

Il m'indique alors rapidement avoir participé à « **ADA14** », association d'aide aux demandeurs d'asile, aujourd'hui nommée « **France Terre d'Asile** ».

Cette fois j'essaye de lui faire préciser le premier moment de cet engagement, de quelle manière il est entré en contact avec cette association.

Il m'explique alors que c'est par l'intermédiaire de l'ANCRE qu'il en « **entend parler** », que le « **créateur de l'ADA14 est aussi le président du secours catholique** ».

J'acquiesce et m'informe de la fréquence de son engagement dans cette association.

« **Une demi-journée par semaine** » me dit-il. « **Pas plus** » Et à nouveau il m'explique l'importance de cet accord avec sa femme en ce qui concerne son emploi du temps et le respect de ses organisations. « **Elle me tempère** » « **Sinon on est vite débordé** » « **On dévie rapidement** ». « **Heureusement qu'elle est là.** »

Et c'est alors qu'il me surprend en m'annonçant avec un grand sourire.

« **Ensuite j'ai donné ma démission d'ADA14. Puis sans problème.** » Il éclate de rire « **Et je suis venu ici.** »

Je lui demande le pourquoi de cette démission.

30 Il y aurait là aussi un travail à faire sur cette appropriation du bloc note par ce geste de tapotement. J'y ai constaté tant de façons de le faire chez mes interlocuteurs, à la fois chez une même personne une diversité dans le geste et aussi des particularités selon chacun ou chacune d'elles. Mais rares sont celles ou ceux placés en face de moi lors des entretiens qui ne soient pas à un moment ou un autre entré en contact avec le papier de mes notes.

31 J'ai volontairement occulté la question de savoir qui était ces « Ils ». D'abord parce que je comprenais qu'il s'agissait des responsables catholiques de sa paroisse, mais surtout parce que ce « ils » m'intéressait tel qu'il se présentait. Facilitant le propos, sa liberté, et peut-être aussi l'intentionnalité de se positionner comme un acteur sollicité et volontaire pour l'action, mais pas pour « un management » qui reste du domaine de ces « Ils ». Cela me semblait en adéquation avec ses propos sur ses expériences professionnelles.

Il ne l'évoque pas vraiment, mais m'explique « **je suis comme ça** », qu'il veut « **rester libre** » et qu'il « **veut aussi du plaisir** » et que ce qu'il fait l'intéresse.

Je n'insiste pas et lui demande comment et pourquoi un engagement dans le milieu pénitentiaire?

Il me répond qu'il avait entendu parler de Patrick Henry³² et de sa « **licence en informatique**³³ » et que cela lui avait semblé « **un challenge** » que d'aider les « **gens en formation et en prison** ».

Comment avez-vous fait concrètement pour venir au CD³⁴ ?

Il m'explique qu'il est entré en contact au bout d'un an par l'intermédiaire de « **Maurice** », aumônier catholique au CD, avec Mr D, responsable ULE de l'établissement. Mais qu'il a « **attendu un an** », car comme « **Patrick Henry s'était fait piquer en Espagne**³⁵ » cela l'a mis mal à l'aise et il s'est interrogé sur l'utilité de cet engagement. « **J'étais pas à l'aise** ». « **Dois-je vraiment faire ça?** » Puis il décide que oui, il doit le faire, que « **ça faisait partie de mes objectifs** » « **qu'il n'y avait pas que Patrick Henry** », il me précise que ça prouvait même qu'« **il y avait du travail à faire** ». Il contacte alors en 2004 « **D qui me dit : OK** ».

Ok pour y faire quoi?

Pour être « **la doublure** » d'un prof de collègue « **payé** », et « **je comblais quand il était absent** » Il me précise ensuite que cette première expérience se fait à la maison d'arrêt (MA)³⁶. Qu'en ce qui concerne les hommes il « **formait au niveau B2i**³⁷ », mais « **que ça n'allait pas** ». Il garde « **une très mauvaise expérience avec les surveillants et les détenus** ». Il n'était « **pas à l'aise** ». Les détenus venaient pour mieux s'extraire de leur cellule, « **passer du temps** », « **trafiquer entre eux** » et surtout « **parce qu'ils avaient le droit à une douche**³⁸ ». De plus, « **les surveillants ne jouaient pas le jeu** » et souvent ne sortaient pas les détenus pour l'activité³⁹.

Il est aussi intervenu auprès des mineurs de la MA et qualifie cela de « **difficile** ». Il précise en haussant les épaules : « **je ne sais pas m'occuper de jeunes.** » « **Ils viennent surtout pour écouter leurs musiques sur les ordis.** » « **Je ne suis pas animateur de jeunes.** »

Quand je lui demande s'ils étaient motivés, il me confirme que non, « ils s'en fichaient complètement. Et moi je voyais pas l'intérêt »

« **Je faisais les femmes aussi** », et il m'explique que cela « **n'allait pas non plus** », car « **elles ne venaient que rarement** ». D'abord parce qu'elles étaient peu, et surtout parce qu'elles travaillaient en atelier et qu'alors comme elles mettaient souvent en commun leurs ressources pour cantiner, si une s'absentait pour le cours, c'était aux dépens du travail des autres⁴⁰.

« **Je me sens à l'aise qu'au cd** », me déclare-t-il.

Et pourquoi à l'aise ici?

32 Patrick Henry, condamné pour le meurtre de Bertrand Philippe, 8 ans (janvier 1976). Défendu par Robert Badinter avec les conséquences que l'on connaît sur le débat et l'abolition de la peine de mort en France. Patrick Henry fut durant plusieurs années incarcéré au centre pénitentiaire de Caen (entre autres) et se forma en informatique ainsi qu'en PAO (à l'imprimerie associative ARTEC) du centre pénitentiaire.

33 Il s'agit en fait d'une licence de mathématique et d'un DUT en informatique

34 Centre de détention

35 Explication : Après sa libération conditionnelle, Patrick Henry en octobre 2002 est arrêté avec 10 kg de cannabis en Espagne. Après son extradition en avril 2003 il est condamné à 4 ans de prison et retrouve son statut de prisonnier à perpétuité à la maison centrale de Saint Maur.

36 Caen possède une maison d'arrêt, homme, mais aussi femme (une vingtaine de places pour ces dernières) et un centre de détention (homme), distant de 800 m. Mr D. était responsable alors de l'enseignement sur les deux établissements.

37 « Brevet Informatique et internet » ou B2i, attestation délivrée pour tout public de l'élémentaire à l'adulte attestant d'une bonne initiation aux TICE (technologie de l'information et de la communication pour l'Éducation). Intégré en 2008 au brevet des collèges.

38 L'accès à cette activité donnait droit à une douche supplémentaire, alors qu'à l'ordinaire, dans cette vieille maison d'arrêt sans douches individuelles dans les cellules, ne sont autorisées que 3 douches par semaine)

39 Fréquent en MA. Une sorte de punition ou de règlement de compte informel entre surveillants et détenus.

40 Je résume, l'explication fut plus longue.

Il me répond alors en montrant du doigt les ordinateurs, qu'ici « **les gens sont volontaires** » et que « **s'ils viennent pas, alors c'est à moi de me remettre en cause** » « **C'est que ça vient de moi** ». « **Je propose** », « **je suis du côté prof** » « **Chaque année je redéfinis les apports** ».

Je lui demande comment il définit son statut.

Il me répond non sans contradiction qu'il « **est un électron libre** », mais « **rattaché à l'Éducation Nationale** »

Je lui fais remarquer cette contradiction et lui demande si son statut est celui de visiteur pédagogique.

Il me déclare : « **visiteur pédagogique, je ne sais pas ce que c'est** » et il éclate de rire ; « **Je suis un faux prof** » « **je suis un prof rattaché à l'Éducation nationale, mais je suis libre** ». Il précise que pour lui il est avant tout « **lié à un contrat moral** » « **Former à l'informatique et voilà** »

« H..., vous faites plus que ça. Par exemple avec moi et l'université. » Et je lui dis que je lui connais d'autres engagements ici. Notamment auprès d'un détenu aveugle.

Il sourit, hausse les épaules, gêné. Il me parle alors effectivement de cette personne qu'il visite dans sa cellule⁴¹. « **1 h par semaine au début** » et cela en relation avec l'informatique.

Je lui demande comment cela a commencé.

Par l'intermédiaire de « **M.** », l'aumônier, qui lui à parlé du cas de ce détenu, il a rencontré un responsable de l'association AVH (Association Valentin — Haiÿ.⁴²) Ensembles, ils ont « **monté un dossier avec le CPIP⁴³** » pour un logiciel destiné aux aveugles et qui lit en audio. « **J'ai donné un ordi** » et « **je me suis formé** », m'annonce-t-il très rapidement.

Attendez... H... Vous vous êtes formé à quoi ?

Il m'explique alors qu'il s'est formé auprès de l'AVH ; que chaque jeudi, pendant un an, « **le matin** » il suivait des cours pour travailler avec des non-voyants et les spécificités que cela entraînait.

Il doit lire l'étonnement⁴⁴ sur mon visage, car je sens que c'est cela qu'il s'empresse de tempérer : « **c'était formidable surtout pour moi ; j'ai appris des choses nouvelles** » « **je dis merci pour cette nouveauté** » il précise que c'est ce qu'il recherche, la nouveauté et que cela lui plaît. Que cela lui apporte énormément à lui aussi⁴⁵.

Je lui demande ensuite combien de temps il consacre à cette personne et annonce pour ratification la fréquence d'une heure par semaine, sachant qu'il se rend les vendredis souvent de 14 h 30 à 15 h 30 chez ce détenu.

Mais il rectifie que désormais ce n'est plus que deux heures par mois chez AVH et une heure par semaine pour le détenu handicapé. « **Sinon j'ai que mes cours ici, le jeudi et le vendredi.** »

Je lui fais remarquer qu'il aide aussi les étudiants universitaires, moi en autres. Et je fais allusion à d'autres noms de détenus étudiants, au présent⁴⁶ ou au passé.

41 C'est exceptionnel qu'un bénévole ait accès à une cellule. La cécité du détenu explique cette autorisation obtenue.

42 Association créée en 1889, reconnue d'utilité publique en 1891. Son but est d'aider aveugles et malvoyants à n'être plus isolés et à mener une vie sociale parmi les voyants. 3700 bénévoles, 490 salariés. (Informations données par un détenu en permission qui s'est renseigné pour moi sur internet)

43 Conseiller pénitentiaire d'Insertion et de Probation

44 Je suis détenu, je reçois l'engagement de cet homme de plein fouet. Pas d'objectivation à ce moment précis. Inutile de dissimuler ce que je ressens et je l'assume.

45 Je comprends maintenant l'utilité de ne pas avoir caché mon sentiment et mon « admiration » ; elle participe à l'entretien et permet à mon interlocuteur des réactions. Comme à des questions posées, il réagit à des attitudes posées.

46 Présentement 3 étudiants : 1 licence anglais 2eme année, 1 Master1 histoire et moi.

Il m'explique qu'« **au départ** » c'était aussi son objectif. « **En tant que prof je les aidais** » « **mais je suis nul en niveau universitaire** ». « **Je suis revenu au niveau bac** » et ce sont nos demandes notamment « **en informatique et en bureautique** » qui l'amènent à progresser et à chercher comment être efficace dans ce domaine afin de nous aider.

Je lui fais remarquer qu'il intervient aussi avec l'extérieur, les universités parfois.

Il précise qu'il « **essaye d'être un intermédiaire** » un « **pont entre ici et dehors** ». Qu'il « **essaye de supprimer ce qui nous empêche de travailler de façon normale** ».

Et vis-à-vis des documents pour mes études que par exemple il me procure⁴⁷

Il déclare : « **je sais jusqu'où je peux aller.** » Que grâce aux années accumulées il a appris à estimer à la fois les individus, et ses possibilités. « **Je reventile les infos, internes et externes.** » Et de me préciser qu'il ne pourrait faire ça s'il était fonctionnaire.

Et justement, avec l'administration? Comment sont vos rapports concernant le bénévolat?

« **Pendant des années, je ne voyais pas les directeurs** », commence-t-il par affirmer. Puis il sépare les différents acteurs administratifs en trois parties et m'indique « **qu'avec les surveillants, ça se passe plutôt bien.** » « **Qu'il reste calme et poli** ». Qu'avec les « **gradés** » il se comporte selon les personnes et que par conséquent ce n'est « **pas toujours facile** » avec certaines d'entre elles. Et enfin, qu'avec « **la Direction** », il est « **obligé de traiter avec eux** ». Que lorsqu'il a affaire à « **ces gens-là** » il lui faut une « **bonne raison** » « **une motivation pour y aller** ». « **Je suis éducation nationale, j'y vais pour ça** ».

Je cherche ensuite à savoir s'il a reçu une formation spécifique à ses activités pédagogiques ou une information de la part de l'administration.

Non, pas du tout. « **J'ai débarqué** ». « **Je suis un électron libre** », me rappelle-t-il en riant. Et d'insister qu'il « **n'est missionné par personne.** » « **C'est mon problème** », me dit-il « **et aussi un avantage** ».

Un avantage selon lui, car sa « **contribution individuelle** » s'inscrit dans des « **projets concrets.** »

Et aussi un désavantage, car « **les bénévoles ne voient pas les grands responsables des formations** ».

Quand je lui demande quels sont ses rapports avec les autres « profs payés »

Il me répond qu'« **il y a peu de communication** », juste « **des échanges de politesses** » et des infos sur les plannings et les occupations de salles.

Je porte alors la question sur ses rapports avec les autres bénévoles.

Il hausse les épaules, les qualifie de sympathiques ; « **Je discute avec les gens avec qui je rentre.** » Mais il admet ne pas bien les connaître, « **finalement.** » Qu'il n'a pas vraiment le temps, que « **chacun va où il doit aller** »

Je lui demande si pour le cas où des réunions seraient organisées entre bénévoles, il s'y rendrait.

Il me répond que « **oui, je viendrais** », mais que « **Bon, je dois trancher, je peux pas tout faire.** » Mais que des réunions de temps en temps, « **oui, si c'est utile** ». « **Mais les profs font beaucoup de bla-bla** » me dit-il, en éclatant de rire. Puis il me précise ne « **rien avoir contre les profs** » ayant trois de ses filles « **instits** ».

Je marque mon étonnement et cela le fait sourire. Puis je lui demande comment ses filles, mais

⁴⁷ Autorisés par l'administration, bien sûr.

aussi son entourage considéraient son engagement.

Il me répond que c'est « **rare** » qu'il en parle. Que ça n'entraîne pas de discussions. Que lorsqu'il est « **dehors** » « **il change de casquette** ». « **Qu'il souffle** » « **qu'il évacue** ». Qu'il occupe son temps « **à des tâches simples** » « **tondre le gazon** », « **profiter des vacances** ». Mais il me précise qu'il « **en parle** » avec sa femme « **le vendredi soir** », car il ne conçoit pas « **le bénévolat sans elle** ». Et de me préciser à nouveau son importance dans son engagement, que « **tout se fait à deux** » et que son avis est très important et qu'elle l'aide à s'équilibrer dans son bénévolat.

J'aborde ensuite la question de son engagement religieux et la part de celui-ci dans son bénévolat au CD de Caen.

Il secoue la tête négativement et me dit « **Pas ici. Ailleurs oui, mais ici je n'ai pas le droit** ». « **Je reste prof d'info, point** ». « **Je mets ça de côté** ». Et de me dire que cela serait « **mal perçu** », même si personne ne lui a demandé d'être discret à ce sujet. C'est « **une règle** » qu'il s'est édictée lui-même.

Mais il précise : « **J'ai des contacts avec les aumôniers** » et aussi « **certains détenus qui font des documents pour le Carême** ». « **Je suis le catho qui sert d'intermédiaire** », mais il ne veut pas que cela interfère dans ses cours.

Comment vous positionnez-vous par rapport aux détenus, voire à leurs actes quand ceux-ci ont été médiatisés ?

« **Je ne sais pas** », me répond-il. « **Je n'ai pas à savoir** ». « **Je ne suis pas là pour juger** », mais il insiste sur un point, cependant, qui lui semble important. « **Je veux qu'on me prévienne s'ils sont dangereux** » « **surtout ceux que je ne connais pas** ». Et ensemble nous faisons allusion à « **certains cas** »⁴⁸

J'insiste à nouveau sur l'absence de formation qu'il a reçue avant d'être immergé dans un tel lieu.

Il éclate de rire et me dit qu'au bout de « **trois ans il a eu une visite guidée du CD avec des bénévoles du GENEPI** » et c'est tout.

Et rien de l'administration pénitentiaire ?

Il me répond que Mr D. l'a « **rassuré** » au début et c'est tout. Et de revenir sur son « **statut bizarre** ». M'expliquant que « **depuis sept ans je rentrais sans avoir été validé par l'Administration Pénitentiaire** ». Certes, par Mr D. il était reconnu localement, mais il n'avait pas de statut. « **Depuis cette année, j'ai eu mon statut!** » Il éclate de rire. Il a toujours eu « **un badge interne d'accès** », mais jamais de « **badge officiel** ».

Projection et considérations

Le temps passant, je propose à monsieur HdB d'aborder le troisième axe de notre entretien. Je le lui rappelle brièvement, à savoir ses projections à propos du bénévolat, en ce qui le concerne, mais aussi ce qu'il en sera de celui-ci dans l'établissement pénitentiaire.

Commençons par la vôtre.

« **Pour moi la retraite, c'est à 75 ans** ». Il éclate de rire. Il me rappelle cette restriction administrative qui fait qu'à 75 ans les bénévoles en milieu pénitentiaire ne peuvent plus exercer leur activité. Il me confirme que, certes, ils peuvent encore avoir le statut de « **simple visiteur en parler, mais rien d'autre** ». »

« **À cet âge-là, je quitterai Caen** ». « **J'arrêterai toutes mes activités** ». m'explique-t-il, et je constate qu'il se recule sur sa chaise, le corps légèrement avachi comme attestant de cet abandon.

⁴⁸ Que je ne citerai pas ici, il n'y a pas lieu et objet de le faire. Et puis quoi ! Je suis l'un d'eux, un détenu, un « cas » moi aussi.

« **C'est une promesse faite à ma femme.** » Ajoute-t-il. Il se redresse et m'annonce : « **On a fait le choix de rester à Caen, pour moi** ».

Il me précise alors que « **par exemple** », pour l'année prochaine le projet de « **cours de PAO** » qui seront organisés par l'ULE et auxquels il entend participer comme « **élève** » l'amènera à se réorganiser, mais qu'il respectera sa « **règle des trois jours** ».

Je ratifie ses propos par des hochements de tête et reviens sur ses projections en termes de bénévolat ici et ailleurs, à court et à long terme, sans penser aux 75 ans.

Il me répond qu'à « **court terme** » il entend « continuer au CD » ainsi que ses activités au diocèse. Il marque une pause, hausse les épaules et lâche : « **à long terme, ça je sais pas** » « **Je ferai le bilan à ce moment-là** »

Je lui fais remarquer combien cette notion de bilan est récurrente dans l'entretien. Je lui demande d'où lui vient cette habitude des bilans.

Il me répond que c'est « **important d'être capable de dégager un bilan si on le peut.** » Que lui est « **habitué** », car « **en situation professionnelle, tous les ans on s'estimait.** » Il précise de plus : « **avec ma femme j'en fais un aussi, sur mes activités pour ne pas avoir deux vies en parallèle.** » « **Ma femme me retient** » [elle] « **me permet d'être raisonnable dans le choix de mes activités.** » « **Tout le monde fait des bilans** » « **même sur sa vie** » « **les enfants, on s'est interrogé si on a bien fait pour eux.** »

« **Tu ne fais pas ça?** », me demande-t-il. *Je me garde de répondre, lorgne ma montre et je lui demande ce qu'il pense de l'évolution du bénévolat au CD.*

Il éclate de rire. « **J'en sais rien** » « **c'est difficile en ce moment.** » Il me parle d'un « **état d'esprit qui change** ». Du sécuritaire qui augmente et du moindre investissement de la part de la Direction dans les objectifs de réinsertion. « **Mais bon, en même temps tu ne peux pas rester administration. Si on était administration, on ne pourrait rien faire.** » Et de me rappeler à nouveau que les fonctionnaires sont généralement peu enclins au changement ou à la mobilité.

Il fait alors allusion à un passé, qu'il reconnaît ne pas avoir connu lui-même, où dans le CD régnait une « **motivation** » administrative de réinsertion. Il me parle d'un « **ancien directeur qui se bougeait** » encore dans les mémoires de tous (détenus et bénévoles) pour avoir œuvré dans cette direction. « **Mais c'est rare.** » « **Tout est administratif** » « **Si on forme que des cadres administratifs...** » il cite en exemple le personnel du SPIP, « **je vous plains.** » Il précise que sur « **le terrain il y a des envies, mais que dans la hiérarchie ça ne suit pas** ».

Qu'est-ce que tout cela vous apporte, H..., finalement?

Il hausse les épaules et sourit. « **Personnellement, je vous remercie de m'apprendre des choses.** »

C'est nous qui vous apprenons alors que vous êtes le prof?

Il rit, mais très vite, comme gêné. « **Non, mais je dois m'adapter.** » Et il ajoute que c'est cette démarche qui le fait revenir aussi, il y trouve « **son intérêt.** » Il précise ensuite « **qu'au niveau des contacts humains, vous êtes pas désagréables** ». Qu'il se sent plus à l'aise avec nous. « **Plus cela s'inscrit sur la durée, mieux je me sens à l'aise, avec les anciens surtout.** » Il m'explique que cela est dû aussi à l'atmosphère d'un CD qui, à la différence d'une maison d'arrêt, a un public déjà jugé et que « **les attentes ne sont pas les mêmes.** » « **Moins de stress** ». « **Enfin, pas toujours, mais ceux qui viennent me voir, oui.** » Il éclate de rire.

« **Moi aussi j'étais stressé, au début** » se souvient-il. Et il me raconte une anecdote qui fait allusion à sa sortie de cours vers 18 h 30 quand il redescend du troisième étage du bâtiment et que c'est aussi l'heure des repas du soir (qui ont lieu à 18 h 45). Des centaines de détenus faisaient

alors la queue à l'extrémité nord des quatre niveaux⁴⁹ (rez-de-chaussée compris, donc) plateau à la main, pour se rendre devant un petit local où le repas leur est servi alors qu'ils tendent leur plateau d'inoc à compartiment. Quand il passait près d'eux, certains « **reluquaient** » son badge, ne sachant pas qui il était et pourquoi il était là. Il leur souriait et leur disait « **Je suis le prof d'info** » « **mais j'étais vraiment pas rassuré. Y'avait des cas!** » Il mime l'un deux qui, n'y voyant rien « **myope comme une taupe** » lui colle quasiment son visage contre la poitrine pour lire son badge. Il éclate de rire.

Je ris avec lui, puis je regarde ma montre et lui dis que nous avons largement dépassé le temps convenu, et la salle que nous occupons doit accueillir une formation code de la route à 16 h 30. Il est 16 h 15, je le remercie et nous mettons fin à l'entretien dans une bonne convivialité teintée de plaisanterie quant à la particularité de l'exercice⁵⁰.

b) un bilan

Remarque :

4 ans plus tard, je suis en deuxième année de doctorat, Monsieur HdeB est toujours bénévole en informatique au Cd de Caen et un de mes référents auprès de l'université. Il se trouve que les organisateurs d'un colloque « Journée prison » (ville de Roanne, centre de détention de Roanne, et diverses associations) ont vent de mes travaux, notamment par l'intermédiaire de mon mémoire de Master 2, publié sur le site en ligne « les classiques des sciences sociales »⁵¹. Nous sommes alors invités à animer les ateliers de la journée et la conférence du soir, avec mon directeur de recherche de l'époque, Monsieur Sylvain Pasquier, Maître de conférences à l'université de Caen. Monsieur HdeB accepte de nous accompagner, tout d'abord parce qu'en tant que détenu, la juge d'application des peines demande à ce que « je sois pris en charge », pour cette permission qui demande 3 jours, mais aussi parce que les compétences de bénévole de Monsieur HdeB pourront aussi être mobilisées pour ce projet. Pour cette occasion, Monsieur HdeB produit un document qu'il qualifie de « bilan » sur son bénévolat que je propose à votre lecture, à présent, avec son aimable autorisation.

Dans le parcours de bénévole au CD de Caen que je décris, j'ai été amené à donner certains détails, pour répondre au sociologue qui, lui, est sans cesse assigné à analyser le pourquoi, le comment, etc. Pour moi, je suis davantage dans le faire. Certaines décisions sont prises après beaucoup de réflexion, mais parfois sans pouvoir mettre des mots sur ce que je vis intérieurement. Ce sociologue m'a poussé dans mes retranchements et m'a forcé à analyser les raisons de mes engagements. Cela rejoint son étude sur le don : est-ce que je donne gratuitement ?

Introduction

Je suis bénévole au niveau du CP de Caen depuis 11 ans.

Docteur de 3^{ème} cycle en chimie, je commence par travailler dans ce secteur industriel. Puis au bout

49 Par économie, restrictions obligent, seuls désormais deux niveaux assurent la distribution des repas, obligeant les détenus du 1^{er} étage et du 3^{ème} à descendre chacun au niveau inférieur. Conséquence : Queue plus longue, embouteillage dans les escaliers... et de pauvres profs (hommes ou femmes) jouant des coudes comme ils le peuvent avec de timides et prudents « pardon » pour assurer leur progression. Mais notons qu'ils ont su s'adapter et qu'il est rare qu'ils finissent désormais leur cours après 18 h 30.

50 Je ne l'ai pas noté. Je me souviens juste d'un petit jeu de sémantique sur « être cuit (fatigué) et avoir été cuisiné. »

51 Mentionné en bibliographie

de 2 ans, suite à un licenciement économique, je bifurque vers l'informatique. À cette époque, les constructeurs d'ordinateurs embauchaient des Bac + 5 et les formaient à l'informatique. Je passerai ensuite un peu plus de 30 ans dans ce secteur. Je suis formaté « privé ». Je n'ai jamais travaillé pour les administrations : ce n'était pas mon « truc ».

En 2002, il y a des trains de licenciements dans mon entreprise. Je suis d'accord pour partir en préretraite. Les raisons :

- Je laisse ma place à un jeune
- Mes 6 enfants ont tous du travail et ont quitté la maison
- Ma femme a eu des ennuis de santé importants

Que faire de ma retraite? Je fais mon bilan, et les conclusions sont les suivantes :

- Je décide de consacrer une partie de mes activités de bénévole aux plus démunis, parce que je considère que j'ai beaucoup reçu.
- Je dois faire des choses qui me plaisent
- J'élimine tout ce qui est compta, gestion de patrimoine, CA (Conseil d'Administration), etc...
- Je ferai de l'informatique.

Je me mets donc à la micro alors que j'avais toujours travaillé sur des gros ordinateurs.

Mon tempérament : dans ma vie professionnelle, j'ai souvent été sur des coups durs : un système qui posait problème, un client pilote, des échéances à tenir, etc.. et j'aimais ça. Dans bien des cas, j'avais tous les supports de mon entreprise derrière moi. La routine, ça ne me « branche pas ».

J'accepte donc d'être bénévole :

- au Secours Catholique : cours dans la périphérie de Caen, atelier pour le suivi scolaire dans une zone défavorisée de Lisieux, etc...
- à ADA14 (Aide aux Demandeurs d'Asile du Calvados) (fusionne ensuite avec France terre d'Asile) : aide à la création de cette structure. Ordinateurs récupérés dans des administrations caennaises.
- À Habitat et Humanisme : Informaticien de cette association qui agit en faveur du logement et de l'insertion des personnes en difficulté. J'ai signé un contrat de 4 h par mois avec eux.
- À l'ANCORE (Association Normande de Cadres en Recherche d'Emploi). : je continue ce que je faisais depuis 5 ans tout en étant en activité. Je ne fais que de l'accueil et suis l'informaticien de l'association.

Étant en préretraite, je crée une association H.F.N. (Halte à la Fracture Numérique) pour mettre tout le matériel donné et les sommes versées pour mes interventions et les cours que je dispense. Je suis donc dans un C.A.⁵². par erreur.

Je songe à proposer ma candidature aux prisons de Caen. J'avais lu dans la presse que des détenus y avaient obtenu des diplômes en informatique : Patrick Henri qui a été détenu à Caen y a obtenu un DUT d'informatique.

Le fait qu'il se fasse reprendre par la justice m'interpelle, cela me refroidit. Il est jugé à Caen en 2003. J'attends un peu plus d'un an pour demander à l'aumônier du CD que je connais très bien, de me donner un point d'entrée où envoyer une lettre d'offre de services.

En janvier 2005, j'envoie donc un courrier au responsable de l'unité d'enseignement des prisons

⁵² Précision, ici : Avec humour Monsieur HdeB veut signifier qu'il est finalement dans un Comité d'Administration, quand bien même il y serait seul, celui de son association, et qu'il n'aime pas cet aspect administratif.

de Caen. Il me reçoit et, sur le champ, accepte mes services.

Je choisis donc de rentrer dans la structure de l'Éducation Nationale, plutôt que d'adhérer à l'association nationale d'informatique en prison. Moi, le pur produit du privé, je me retrouve bénévole dans le cadre de deux administrations : la Justice et l'Éducation Nationale. Je m'y suis fait tout doucement...

Dans la foulée, il me met en binôme avec un professeur de collège qui donnait des cours d'informatique au CD..

Il est important de signaler cette dépendance : je me considère comme bénévole Education Nationale, ayant comme référent ce responsable de l'unité d'enseignement. C'est à lui que je me réfère quand j'interviens quelque soit le secteur. C'est lui qui va traiter certaines de mes interventions avec la direction si c'est nécessaire.

Il a besoin de moi, et moi j'ai besoin de lui.

Ma vie de bénévole va être rythmée par 7 mois d'activité (8 h de cours au CD. plus tous les à côtés qui sont nombreux) et 5 mois de vacances (« je pose mes crayons » suis en Bretagne et me consacre à ma femme, mes enfants et petits-enfants). C'est un choix lié à mon équilibre personnel et familial.

Cours d'informatique de base.

Très vite le professeur avec qui je travaille en binôme au CD. a des empêchements (conseils de classe, etc.) et je dois assumer les cours seul.

Il s'agit donc de la première activité que j'assume depuis maintenant 11 ans au CD : cours de Word, Excel, Power Point, Publisher. Je me base sur les cours de l'A.F.P.A. que l'on m'a autorisé à utiliser, car je ne fais pas de business avec. Je suis pour ce type de formation, plutôt que le B2I adulte.

Le B2i adulte est une attestation qui certifie la maîtrise de la compétence numérique ainsi que l'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information.

Pour la seconde année, on me sollicite pour donner les mêmes cours à la M.A. : quartier des Hommes et des mineurs.

J'ai donc appris à faire la queue avec les familles pour rentrer à la M.A.. Il fallait décliner son identité et le surveillant regardait sur la liste si j'étais habilité à rentrer. Il y a la liste des professeurs et celle des bénévoles. Que d'embrouilles! On est prof, mais en fait on est bénévole. Seulement au bout d'un an, en me voyant le surveillant me laissait passer, m'évitant ainsi de faire la queue avec les familles.

Concernant les mineurs, je m'aperçois très vite que je ne suis pas fait pour m'occuper d'eux. Je le fais pendant 1 an. Pour accéder à ce quartier, il y a 7 grilles pour 4 points de contrôle. J'avais, le soir, dans les oreilles le bruit des dernières portes qui résonnaient, les locaux étant très sonores.

Concernant les adultes, je fais 2 ans, mais les détenus sont intéressés par la rencontre, la douche à laquelle le fait de venir leur donne droit. Les absences de certains élèves sont dues au fait qu'ils n'ont pas le moral ce jour-là, que le surveillant ne l'a pas prévenu, etc . On me demande de faire le B2I et je pense que cela doit les barber.

Je fais aussi un an au quartier femme : elles préfèrent travailler à l'atelier, car cela permet d'avoir un petit pécule. Je suis aussi en concurrence avec une formation qu'elles doivent suivre obligatoirement. C'est parfois décevant de repartir sans faire cours, car aucun élève ne peut venir.

Conclusion de ce passage à la M.A. :

Je suis moins à l'aise avec la population des hommes de la M.A. En conséquence, je demande à ne faire mes cours que dans le cadre du CD.

Au CD. ceux qui suivent mes cours sont assidus. Ils désirent apprendre et sont élèves pour plusieurs années. Bernard Petitgas vient à mes ateliers depuis plus de 7 ans maintenant.

Pour les femmes à la M.A., je leur ai refait cours l'année dernière. Cela a été chouette, mais j'avais exigé d'avoir un des instits comme interlocuteur. Il me donnait des groupes qui ne posaient pas trop de problèmes, car homogènes. J'ai eu 2 secrétaires, et elles avaient des choses à apprendre. J'étais content, satisfaction d'un bénévole qui voit des résultats.

Une particularité : pour que des détenus puissent approfondir certains sujets, je profite de la bibliothèque municipale de la ville. Je peux traiter directement les demandes avec le personnel habilité. Je choisis et repars avec les livres dont mes élèves ont besoin.

À titre anecdotique : visiteur pédagogique depuis 11 ans, j'ai visité les locaux du CD. seulement 3 ans après mes débuts. De plus, j'ai été convoqué à Rennes pour une journée d'information en tant que nouvel arrivant, 6 ans après mes débuts. Dans la foulée on m'a demandé de rencontrer le directeur du SPIP pour, 6 ans après mes débuts, donner mes motivations. Pour être accepté comme bénévole, cet entretien était nécessaire avec renouvellement tous les 2 ans. Étonnement de ma part devant la chronologie de ces procédures...

Humour : Que suis-je? Instit, prof, enseignant, bénévole, visiteur pédagogique...?

Atelier informatique.

Au CD. il y avait, à mes débuts, 4 salles de cours, dont 3 étaient équipées d'ordinateurs. Nombre total d'ordinateurs : 20

Tous les ordinateurs qui sont dans les salles de cours servent pour les enseignements de base. Désirant créer un atelier où l'on puisse faire de la programmation, des tests de réglages de Windows, etc. je propose que cela soit fait sur ces ordinateurs. Un jour, un ordinateur est planté en fin de cours. Cela veut dire que la salle de cours est amputée d'un ordinateur. Cela n'est pas viable pour les enseignants...

Quelques temps après, lors du renouvellement du parc informatique (les 20 ordinateurs des salles de cours), j'en profite alors pour demander à la direction d'en récupérer quelques-uns. J'en obtiens 8 que l'on met dans la 4^{ème} salle. On peut alors travailler la programmation, essayer des logiciels, installer Windows, Linux sur certains systèmes, se former au Html, créer des sites internet, etc... sans perturber les autres enseignants.

Voilà comment a été créé cet atelier d'informatique qu'il me faut maintenant faire évoluer.

Club vidéo

Le club vidéo a eu à un moment des soucis d'informatique. Le responsable des clubs, qui n'est autre que le responsable de l'enseignement, me sollicite pour intervenir. J'y vais donc 1 à 2 fois par mois pendant 3 mois.

À mon retour de grandes vacances, le club est fermé. On avait trouvé de la drogue cachée dans le plancher.

Aveugle

Dans une cellule il y a un détenu alité et aveugle qui désire utiliser un ordinateur. L'aumônier a prévu une réunion entre l'administration pénitentiaire, l'association pour aveugles A.V.H. (Association Valentin Haüy) (son président et un mal voyant) dans la cellule du détenu. On me demande de participer à cette réunion.

Il en ressort que l'administration pénitentiaire est d'accord pour que quelqu'un intervienne pour former ce détenu. L'A.V.H. ne peut détacher son formateur qui est aveugle. On me demande alors si je veux bien me lancer dans ce projet de formation.

J'accepte. Je demande à suivre des cours avec le formateur AVH (celui-ci est un aveugle) et je redonne cette formation quelques jours après dans la cellule du détenu. Cela suppose un certain travail chez moi.

Il me faut trouver un vieil ordinateur, mettre les logiciels nécessaires.

Pendant 2 ans je rentrerai dans cette cellule 1 fois par semaine durant 1 h à 1 h 30

Il m'est arrivé plusieurs fois, pendant cette période, de prévenir le gradé du bâtiment de l'état du détenu. Il m'est aussi arrivé d'aller voir sa SPIP pour qu'elle lui rende visite.

Diabétique

Actuellement il y a une personne très diabétique qui ne peut monter les escaliers pour aller dans les salles de cours. J'irai d'ici peu le rencontrer dans sa cellule. Il veut faire de la programmation avec Excel.

Prêts d'ordinateurs

Comment faire pour aider ceux qui veulent faire des études et qui ne peuvent acheter un ordinateur? Avec le responsable de l'enseignement qui a lancé ce projet de prêt d'ordinateurs, on constitue un fond d'une douzaine d'ordinateurs : 3 achetés par le Secours Catholique et 3 achetés par l'Éducation Nationale. Une seconde série de 5 est actuellement mise en place. Ce sont ceux de l'Administration Pénitentiaire suite à un renouvellement du parc informatique.

Cela suppose de faire des installations hors les murs pour pouvoir profiter d'une connexion internet. Après la validation du Windows en ligne, il faut installer quelques produits informatiques : libre office, VLC pour lire les vidéos, etc... et je mets « en prime » un wikipedia Français sans images (4 Go) ou Anglais sans images (16 Go). Les instituteurs, en fonction de l'élève, rajoutent des produits scolaires.

Je fais cela chez moi. Je demande un délai d'1 semaine maximum. Les instituts promettent toujours pour hier...

Le prêt est accordé :

- Si le détenu suit des cours et peut justifier d'un projet de formation
- Il faut l'accord du responsable de l'unité d'enseignement
- Il y a alors passage en C.P.U. pour validation par l'administration pénitentiaire

J'ai assisté à la première CPU quand le projet a été lancé. Il fallait expliquer ce qui était mis en place. Suite à une remarque d'un détenu, j'ai compris que ma place n'était pas d'assister à ce genre de réunion, cela pour garder une neutralité positive.

N'étant pas administratif, je ne gère pas le parc.

S'il y a un problème, je suis habilité à rentrer dans la cellule du détenu pour intervenir.

Parcours +

En 2008 un atelier d'aide aux détenus désirant faire des études supérieures (Daeu et post-bac) est créé, à l'initiative du responsable local d'enseignement du Centre de détention. Il en parle aux visiteurs de prison et trouve écho en une ancienne universitaire à la retraite. Le projet s'appellera « Parcours + »

Cette équipe est renforcée par 3 autres professeurs de faculté à la retraite. J'y suis associé, sans toutefois participer aux permanences. Au lancement il y avait :

- 2 Daeu
- 1L1 d'histoire
- 2L1 d'anglais
- 1 L2 informatique
- 2master d'informatique (Caen et Besançon)
- 1 L1 en sociologie (Strasbourg)
- 2 VAE
- 1 Licence professionnelle

Tous les cours de ces étudiants sont rarement distribués sous format papier. Ils doivent être téléchargés. Les détenus, s'ils ont un ordinateur en cellule, n'ont pas de connexion internet, pas de clef Usb (on vit encore à l'ère de la diskette...)

J'ai donc passé des heures à télécharger, graver des CD/DVD. J'ai été le seul à faire ce travail pendant plusieurs années. Il fallait ensuite donner les CD/DVD gravés au CLI pour validation. Il est arrivé que cette validation dure 1 mois.

Une fois l'étudiant en possession de son cours, il y avait souvent des références à des pages du Web. L'étudiant me faisait alors une demande (les liens dans un fichier sur diskette) et on repartait dans le cycle : téléchargement — validation CLI

Depuis le début de l'année, une structure importante s'est mise en place avec l'assistante du responsable local d'enseignement (poste pénitentiaire reconduit d'année en année) et une enseignante travaillant sur l'aide aux études supérieures. Je ne fais actuellement que très peu de recherches. J'ai donné mon savoir à l'équipe en place :

Comment aspirer les sites, télécharger des vidéos, des QCM... S'il y a un problème technique, elle me contacte.

Particularité : Je suis habilité depuis 7 ans environ à rentrer avec des CD DVD et un disque dur. Ce disque dur d'1 To qui transite 2 fois par semaine dans le centre de détention est scotché pénitentiaire. Dessus se trouvent tous les téléchargements demandés pour faire des études, des VAE. On y retrouve toutes les demandes et les réponses faites par les étudiants.

J'ai aussi le droit de rentrer des ordinateurs, mais à chaque fois je préfère demander une validation du CLI.

2 fois j'ai refusé à des détenus de rentrer des données :

- Un zip de zip de zip de zip et en fin de compte des images de films
- Un programme qui pouvait modifier la structure des fichiers et un plugin qui permettait de télécharger des vidéos sur un navigateur.

Une autre fois, l'ordinateur d'un détenu qui faisait un master d'informatique avait été envoyé à Rennes pour analyse. Or j'avais donné un compilateur qui lui servait dans ses études. J'ai pu justifier que le fichier en question provenait bien d'un téléchargement que je lui avais fait.

Il faut parfois faire des prouesses pour aider les détenus dans leurs études. Mon ordinateur a fonctionné pendant 40 jours pour télécharger une grosse partie d'un site situé au Canada « Les classiques des sciences sociales ». Une mine d'or pour tous les étudiants qui font des études. Le site provenant de ce téléchargement est maintenant en libre service sur un ordinateur dédié à Parcours +

Accompagnement +

Quand je rentre en octobre 2015, je trouve Bernard Petitgas soucieux. Il est conscient qu'en fin de peine, il faudra qu'il puisse utiliser son doctorat de sociologie pour se réinsérer. Comment rebondir ? Quels sont les atouts à mettre en relief pour trouver sa voie ? Je pense alors à l'association où j'ai été accueillant pendant une dizaine d'années : l'ANCRE (Association Normande de Cadres en Recherche d'Emploi).

Cette association caennaise qui, depuis 1994, est au service de l'emploi, a pour vocation d'accompagner les cadres dans leur recherche d'emploi ou dans leur réflexion sur leur emploi.

Je prends contact avec le fondateur de cette association. Rendez-vous est pris avec le responsable de l'enseignement. On a l'accord de rencontrer 2 détenus : Bernard Petitgas et un autre détenu qui faisait du consulting en informatique et qui doit rebondir sur un secteur voisin. Il nous faut maintenant rencontrer le directeur du SPIP, la direction et bâtir le projet. Il faudra ensuite chercher des bénévoles dont la finalité sera d'accompagner ces demandeurs d'emploi en détention dans l'élaboration de leur bilan et la construction de leur projet.

Un nouveau challenge!

Carême

Un vendredi d'octobre 2009 à 18 h 25 à la fin de mon cours, un détenu me demande ce que je fais ce week-end-là. Je réponds que je vais le dimanche à la basilique de Lisieux pour la béatification des parents de Sainte Thérèse, Louis et Zélie Martin.

Début 2010, un prisonnier de ce même cours, m'offre le résultat d'un travail fait en cellule : un livret intitulé « Carême 2010 jour après jour ». Je suis alors incité à faire carême.

Les pensées cheminant, je l'interpelle à mon tour en lui demandant s'il voudrait bien me préparer 40 textes et prières pour le carême 2011. Ayant accepté ce projet, c'est lui qui l'a mené dans sa totalité au centre de détention. Les textes sont choisis par lui ; les prières, il les a composées. Je n'ai fait que créer le site à l'extérieur et l'alimenter. Je fais les livrets qui sont donnés aux aumôniers des 2 prisons de Caen pour les distribuer le dimanche après la messe.

Ce projet a été mené dans une perspective intérieur/extérieur. Ainsi, chaque jour de carême, les prisonniers (« intérieur ») fréquentant les aumôneries des prisons de Caen reçoivent les textes et prières sur papier, tandis que les personnes abonnées au site internet (« extérieur ») les auront sous forme numérique.

Cela a continué en 2012, 2013 et 2015.

Accompagnateur.

Je le fais pour Bernard Petitgas. J'espère qu'il pourra aller à la Faculté librement rapidement. C'est un compagnonnage de plusieurs années qui fait que j'ai accepté de faire tandem.

Conclusion

Comment je perçois mon activité au CD.

Mes relations avec la direction : Elles sont très réduites, car j'ai choisi de dépendre de la structure Education Nationale, et de ce fait je me considère sous la responsabilité de son responsable.

Liste de mes interventions auprès de la direction :

- assister à une messe de Noël en 2006 : cela dérangeait. Je n'ai pas insisté.
- demande d'une configuration spécifique pour l'aveugle dont je me suis occupé (clavier et souris sans fils). demande ayant dû aller au ministère. Refusée.
- Intervention auprès de la sous-directrice suite à des problèmes de procuration de vote
- En 2014 pour rentrer des truffes en chocolat faites maison à mes élèves, il m'a fallu aller jusqu'à la directrice adjointe pour avoir son accord
- En 2015 demande d'autorisation pour assister au départ de l'aumônier : accordé.

Une fois par an, je vais déjeuner avec les 5 instituteurs des 2 prisons. Il y aurait besoin d'un peu plus de relationnels entre les enseignants et les bénévoles.

Je n'ai pas de problèmes avec les surveillants. J'arrive parfois à discuter avec eux, surtout quand je suis au bâtiment « B ».

Un bénévole a toute sa liberté de langage. Exemple : devant le recteur en 2013, j'ai dit que je préconisais les cours AFPA plutôt que le B2I. En 2015, j'ai été interdit de parole par le responsable d'enseignement quand le recteur est venu. J'ai quand même pu décrocher un rendez-vous avec lui pour aborder le problème de la formation de ceux qui font des études post bac en détention. Il m'est arrivé d'intervenir en dehors de mes heures de cours pour traiter des problèmes spécifiques : donner un cours que j'avais téléchargé à un détenu, participer avec le responsable réseau de la pénitencière à l'installation de certains ordinateurs, etc..

J'ai assisté pendant un an en tant qu'élève à un cours de PAO. Le cours était au CD et j'étais avec les détenus.

Conclusion sociologique

Mon don est-il gratuit ?

« Non », alors que je croyais que « oui ».

- Le choix de l'informatique comme trame de mon bénévolat, m'a fait apparaître que j'avais besoin de me maintenir à un niveau correct dans mon ancien domaine professionnel. Préparer des cours, aider des étudiants, dépanner, etc. m'oblige à me former. Ce n'est donc pas seulement « don », mais aussi « moyen ». (Ces cours à donner, ces dépannages, etc., me servent en fait de prétexte pour me former).
- Les bons résultats de mes élèves : pourquoi cela me satisfait ? Est-ce seulement pour eux ? Mon élève sociologue m'a fait prendre conscience que c'était aussi parce que cela me confortait dans une certaine réussite d'enseignement.
- Quand je lance des idées (ex. : Ancre+), je me dis que c'est pour leur réussite (examens, réinsertion, etc.), mais est-ce vraiment pour cela ? Je n'ai pas envie que l'on me vole mon idée. Si ce don était entièrement gratuit, cela ne me gênerait pas (ex. : téléchargements attribués à Parcours + cf. : note du 5 février 2014)

Est-on vraiment dans l'attitude du don ? Les analyses dans lesquelles j'ai été poussé, m'ont fait prendre conscience que je n'étais pas dans l'humilité supposée, mais que j'avais quelque part un certain besoin d'être reconnu, dans certains cas.

HdB

c) Un témoignage sollicité¹

POURQUOI « BÉNÉVOLE » ?

Depuis neuf ans, je passe une demi-journée par semaine pendant la majeure partie de l'année au Centre Pénitentiaire de Caen pour y rencontrer les détenus étudiants. C'est là que j'ai fait la connaissance de Bernard Petitgas, qui est en train de terminer sa thèse en sociologie, et qui me demande mon témoignage : que suis-je venu faire ici, avec une telle constance dans la récidive ?

Un concours de circonstances

Au commencement, il y a eu une proposition que j'ai accueillie positivement. J'avais manifesté beaucoup d'intérêt en entendant une amie parler de sa pratique de visiteuse de prison. Quelque temps plus tard elle me dit qu'elle avait reçu du Responsable Local de l'Enseignement au Centre Pénitentiaire la demande de s'occuper des détenus étudiants, qu'il n'avait pas le temps de prendre en charge. Elle avait conditionné sa réponse à la possibilité de constituer un collectif minimal pour assurer cette mission, et c'est à ce titre qu'elle me sollicitait. Il ne s'agissait pas d'enseigner, mais d'accueillir, informer, conseiller, accompagner les détenus désireux de poursuivre ou de commencer des études supérieures, et assurer pour eux les contacts qui leur sont impossibles avec les partenaires extérieurs.

Je ne m'étais intéressé à la condition et à l'institution pénitentiaires que de l'extérieur, d'un point de vue politique sur la Justice comme sur tous les Appareils d'État. J'ai vu dans cette proposition l'occasion de prendre connaissance de la réalité carcérale de l'intérieur, grâce aux possibilités offertes d'engager et de développer des relations personnelles. Cela représentait pour moi l'occasion de mettre à l'épreuve mes engagements antérieurs, fortement déçus dans l'espace ouvert de la société et de la politique, mais plutôt satisfaisants sur le terrain professionnel. Dans mon métier d'universitaire chargé de la formation professionnelle des enseignants, j'étais arrivé à défendre et illustrer une posture d'acceptation de l'égalité de dignité et de liberté de mes partenaires en formation, qu'ils transféraient eux-mêmes dans leur relation avec leurs élèves.

Une mise en situation des principes

Nous avons pu commencer à fonctionner à trois, puis bientôt à quatre, revenus à trois et de nouveau à quatre. Cet effectif très minime a tout de même pu illustrer la dimension essentielle d'un travail collectif, que nous avons tenu à mettre en œuvre immédiatement aussi entre les étudiants. Certes nous pouvons personnaliser le suivi individuel en fonction des études choisies et de nos compétences, mais chaque rencontre est bien présentée et vécue comme un échange collectif entre deux catégories partenaires. Même lorsqu'il arrive que nous nous retrouvions seulement deux voire un seul pour assurer la permanence, chacun de nous est toujours bien perçu comme représentant le groupe.

Dès le commencement j'ai retrouvé la position vécue antérieurement dans d'autres partenariats : les détenus étudiants sont comme moi, je suis comme eux, et c'est pourquoi nous pouvons produire ensemble de la richesse pour les uns et pour les autres. Tous les échanges, toutes les demandes, toutes les mises en commun sont possibles.

¹ Nous avons, fidèle à notre méthode participative, sollicité beaucoup de témoignages écrits de la part d'une multitude d'acteurs, notamment les bénévoles.

Une expérience renouvelée de réussite

Eh bien en prison aussi, ça marche ! Depuis neuf ans, tous ceux qui sont venus nous rencontrer ont obtenu chaque année un résultat positif, au moins partiel. Leur travail est reconnu par leurs enseignants, qui les classent souvent parmi leurs meilleurs étudiants. Ils veulent être bons, et comme ils n'ont pas de point de comparaison, ils sont les meilleurs. Il leur manque pourtant des conditions essentielles pour se sentir étudiants : pas de rencontre avec ceux qui font les mêmes études, avec les enseignants dont ils étudient les cours et qui corrigent leurs travaux. Nous ne pouvons leur assurer qu'un modèle extrêmement réduit de la condition étudiante. Mais nous sommes les seuls à leur garantir dans leur environnement concret d'existence qu'ils sont bien étudiants, car nous les considérons et les traitons comme tels dans une relation en acte. Chacun à leur manière, ils en témoignent en retour.

Depuis quatre ans, je passe une autre demi-journée avec des détenus au Centre Pénitentiaire. On m'a demandé de participer à l'administration d'une association et d'assurer une permanence à l'atelier et centre de formation d'imprimerie². Comme les autres administrateurs, j'assure présence, échanges et accompagnement auprès des opérateurs à l'atelier. Ici aussi, il s'agit de leur garantir en actes que nous faisons bien partie de la même humanité. N'oublions pas de noter que, comme auprès des étudiants, cela consiste à mettre réellement en œuvre la mission principale de la prison inscrite dans la loi, à savoir la préparation du retour à une vie sociale suffisamment acceptable.

Bon, cette réussite n'annule pas la mélancolie politique. Elle me confirme dans mes options d'égalité, de liberté, de justice. Il n'y a qu'une seule humanité, titulaire des mêmes droits et libertés dans son infinie diversité.

Alors, quel rapport avec le bénévolat, mon cher Bernard ? Je suis retraité, je ne suis pas rémunéré pour cette intervention. Quand j'ai pris ma retraite, j'ai continué plusieurs années avec un groupe d'enseignants que j'avais eus comme étudiants et stagiaires le travail que nous avions commencé ensemble pendant mon activité professionnelle. Je n'avais nullement l'intention de devenir « un bénévole ». J'ai toujours été un militant engagé. Je me sens douloureusement en échec dans les projets politiques que j'ai accompagnés dès ma jeunesse. Après avoir milité avec satisfaction dans mon métier, je continue maintenant le même engagement en prison. Cela constitue la poursuite du plus bel accomplissement parmi les autres petits travaux sociaux qui occupent ma fin de vie, et complète avec bonheur l'accomplissement de ma vie privée.

JAB

² Imprimerie eco-associative ARTEC.

4. LES ASSOCIATIONS ET LA DÉTENTION

a) Quelques Associations partenaires

Au niveau central, l'administration pénitentiaire déclare accomplir ses missions en complémentarité avec nombre de ces associations, et têtes de réseau. La contribution des associations au service public pénitentiaire est d'ailleurs soulignée par la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, en son article 3 :

« Le service public pénitentiaire est assuré par l'administration pénitentiaire sous l'autorité du garde des Sceaux, ministre de la Justice, avec le concours des autres services de l'État, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées ».

Les associations partenaires interviennent dans de nombreux secteurs ; en voici quelques exemples⁵³ :

Activités envers les personnes détenues (enseignement, formation, culture, sport)

⇒ **AUXILIA** Formation et amitié : une nouvelle chance

102 Rue d'Aguesseau – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Site : <http://www.auxilia-formation>

Réseau de 1300 bénévoles, la plupart enseignants, qui enseignent à 3200 personnes détenues par correspondance. L'association AUXILIA a pour vocation d'aider des personnes en marge de la société par suite de maladie, de handicap, de chômage ou en détention et de préparer leur insertion ou réinsertion socioprofessionnelle dans le monde actif. Elle gère un service d'enseignement par correspondance avec des personnes handicapées et détenues, un centre de rééducation professionnelle ainsi qu'un centre de rééducation sociale.

⇒ **CLIP** (club informatique pénitentiaire) :

12-14 Rue Charles Fourier – 75013 PARIS

Site : <http://assoclip.club.fr>

219 formateurs bénévoles qui interviennent auprès des personnes détenues dans 53 établissements

⇒ **GENEPI** : Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées

12-14 Rue Charles Fourier – 75013 PARIS

Site : <http://www.genepi.fr>

créée en 1976, plus de 1300 étudiants bénévoles interviennent dans cette association nationale auprès des personnes détenues dans plus de 88 établissements pénitentiaires. Ils ont pour but de collaborer à l'effort public en faveur de la réinsertion sociale des personnes incarcérées par le développement de contacts entre les étudiants de l'enseignement supérieur et le monde pénitentiaire. Dans ce cadre, les bénévoles étudiants dispensent en détention des activités, individuelles ou collectives, du soutien scolaire, des démarches socioculturelles, sportives ou de loisir. Ils organisent par ailleurs des activités d'information et de sensibilisation de la société civile aux sujets du champ prison-justice.

⁵³ Les chiffres sont ceux de l'administration pénitentiaire : *Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2013*, Direction de l'Administration Pénitentiaire, 2013. www.justice.gouv.fr

Écoute et relations avec l'extérieur (visiteur de prison, courrier...)

⇒ **ANVP** : Association Nationale des Visiteurs de Prison

1 bis Rue de Paradis – 75010 PARIS

Site : <http://www.anvp.org>

créée en 1932, l'Association Nationale des Visiteurs de Prisons a été reconnue d'utilité publique par décret du 9 mai 1995. Forts de 1400 membres en 2012, les visiteurs de prison sont des personnes bénévoles qui se rendent disponibles pour rencontrer des personnes incarcérées, particulièrement celles qui sont isolées et leur apporter un réconfort moral, une écoute des connaissances ou un savoir-faire, voire une aide dans leur projet de sortie. Ils peuvent intervenir auprès de tous les personnes incarcérées, hommes ou femmes, majeurs ou mineurs condamnés ou prévenus. Les visites se déroulent dans les parloirs-avocats. Les détenus que les visiteurs sont amenés à rencontrer leur sont désignés par le service pénitentiaire d'insertion et probation de l'établissement.

⇒ **CIMADE** : Comité Inter Mouvements Auprès Des Evacués

64 rue Clisson – 75013 PARIS

Site : <http://www.cimade.org>

Le protocole de partenariat national signé entre la Direction de l'Administration Pénitentiaire, le SADJPV et la CIMADE en septembre 2005, actualisé en février 2007, définit le champ d'intervention de l'association auprès des personnes de nationalité étrangère détenues dans les établissements pénitentiaires : entretien individuel, diagnostic et mise en place d'actions de soutien auprès des personnes détenues désignées par le SPIP, formation et information des intervenants et des professionnels sur le droit des étrangers. 100 bénévoles interviennent dans 65 établissements.

⇒ **Le Courrier de Bovet** : Association Nationale de correspondance avec les détenus

BP 300 Etoile – 75770 PARIS CEDEX 16

Site : <http://cdbovet.club.fr>

Le Courrier de Bovet, association fondée en 1950, a pour objectif d'apporter un soutien moral aux personnes incarcérées, par l'échange de correspondances. Ses adhérents souhaitent aider les détenus à recréer un lien social avec l'extérieur et à préparer ainsi leur réinsertion au sein de la société dans laquelle tôt ou tard ils retourneront. L'association se donne aussi pour tâche d'informer ses adhérents sur le monde carcéral et leur propose des réunions de formation et une assistance téléphonique afin de les aider dans leur engagement. Elle sert également de boîte postale afin de permettre aux adhérents de garder leur anonymat. En 2010 plus de 1000 membres correspondent avec environ 1300 détenus.

Prévention santé

⇒ **AIDES** :

⇒ 14 rue Scandicci – 93508 PANTIN Cedex

Site : <http://www.aides.org>

La convention cadre nationale d'objectifs entre la DAP, la DGS et AIDES porte sur l'animation et le suivi des actions conduites autour du VIH/Sida et des IST, par les intervenants de l'association au sein des établissements pénitentiaires. Ces actions visent à favoriser la médiation, l'écoute, l'information et la formation des

personnes détenues et des professionnels, la préparation à la sortie et le suivi à l'extérieur et les actions de soutien en direction des familles.

⇒ **Sidaction**

Association créée en 1994 pour lutter contre le sida et faire de la prévention. Ses interventions en milieu carcéral concernent l'information et la prévention.

⇒ 228 Rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 PARIS

Site : <http://www.sidaction.org>

Aide à la réinsertion et à la sortie (logement, accompagnement social...)

⇒ **CITOYENS ET JUSTICE**

Citoyens et Justice fédère, développe et donne une cohérence à l'action des 150 associations sociojudiciaires qui la constituent et qui interviennent dans le cadre pré et post sentenciel de mesures judiciaires en direction des victimes et des auteurs d'infraction. Elle œuvre pour le développement des alternatives à l'incarcération et des mesures de résolution des conflits ainsi qu'à la prévention de la récidive.

⇒ **FARAPEJ** : Fédération des Associations Réflexion Action Prison et Justice

68 Rue de la Folie Régnault – 75011 PARIS

Site : <http://www.farapej.fr>

Fédération, forte de plus de 2700 bénévoles et 150 salariés, elle regroupe 65 associations adhérentes qui développent des activités diverses auprès des personnes sortant de prison, des personnes incarcérées et de leurs familles et qui mènent également de nombreuses interventions auprès des collectivités locales afin de faciliter la mise en œuvre des sanctions pénales alternatives à l'incarcération. La fédération organise régulièrement des colloques. Elle est également à l'initiative de l'animation de la journée annuelle prison.

⇒ **FNARS** : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

76 Rue du Faubourg Saint Denis – 75010 PARIS

Site : <http://www.fnars.org>

Une autre grande fédération qui rassemble plus de 800 associations et organismes publics qui gèrent 2200 établissements et services, dont des centres d'hébergement. Environ 500 000 personnes sont accueillies annuellement par ce réseau. La fonction hébergement reste centrale, mais la FNARS propose également des outils personnalisés adaptés aux besoins spécifiques des personnes en grande difficulté d'insertion, dont celles placées sous main de Justice. Elle anime de façon régulière des commissions (logement, insertion par l'économie, justice...), des journées d'étude, des colloques.

Maintien des liens familiaux (accueil et accompagnement familles, adultes et enfants...).

⇒ **FREP** : Fédération des Relais Enfants Parents

4-6 Rue Charles Floquet BP 38 – 92122 MONTROUGE CEDEX

Email : federation.rep@club-internet.fr

Une fédération qui réunit 22 associations régionales et 4 associations de pays

francophones. 600 volontaires encadrés par plus de 50 professionnels interviennent dans 20 % des établissements. Elle développe des outils psychoaffectifs adaptés pour aider au maintien du lien entre l'enfant et son parent incarcéré afin que la séparation ne soit pas vécue comme un abandon. L'intervention des équipes des Relais Enfants Parents permet d'animer différents types d'action : des ateliers d'expression et de parole auprès des mères détenues, des permanences éducatives, des accompagnements d'enfants au parloir, des animations d'espaces-enfants en détention et des permanences éducatives avec des groupes de pères.

⇒ **UFRAMA** : Union des Fédérations Régionales des Maisons d'Accueil des Familles et des Proches des Personnes Incarcérées

8 passage Pont Amilion – 17 100 SAINTES

Site : <http://uframa.listoo.biz>

Union des Fédérations Régionales des Maisons d'Accueil des Familles et des Proches des Personnes Incarcérées. Précédemment dénommée Collectif National des FRAMAFAD, l'UFRAMA est désormais constituée en fédération nationale, regroupe les fédérations régionales des associations de maisons d'accueil de familles de personnes incarcérées sur l'ensemble des directions régionales. Puissante de 1500 bénévoles, elle totalise 7 fédérations, 90 associations adhérentes et soutient 145 associations de maisons d'accueil de familles de détenus.

Associations généralistes :

⇒ **Croix-Rouge française :**

98 rue Didot – 75694 PARIS CEDEX 14

Site : <http://www.croix-rouge.fr>

La Croix-Rouge française mobilise ses unités locales en menant des actions de sensibilisation, formation et soutien technique et en diffusant des outils méthodologiques. L'association développe des actions auprès des personnes placées en établissement pénitentiaire ou en milieu ouvert : mesures de placement à l'extérieur, accueil et accompagnement des personnes sortant de prison, éducation à la santé, lutte contre l'illettrisme, apprentissage des premiers secours, lutte contre l'indigence, aide aux familles des personnes incarcérées. Par ailleurs, une ligne téléphonique d'écoute et de soutien a été créée et mise en place dans tous les établissements pour peines.

⇒ **Le Secours catholique – Caritas France :**

⇒ 106 Rue du Bac – 75341 PARIS CEDEX 07

Site : <http://www.secours-catholique.org>

Le secours catholique compte 43 équipes locales spécialisées dans l'aide et l'accompagnement des personnes détenues et de leurs familles. Ses 106 délégations se montrent particulièrement attentives aux situations de pauvreté rencontrées au sein de la presque totalité des établissements. L'association fournit des aides financières et en nature tout au long de l'année.

⇒ **La Licra** : Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme

42 rue du Louvre – 75001 PARIS

Site : <http://www.licra.org/fr/>

Cette association nationale a pour objet :

« [...] de promouvoir l'égalité et la fraternité entre les êtres humains et combattre par tous les moyens en son pouvoir le racisme et l'antisémitisme »⁵⁴.

Les actions menées dans le cadre de ce partenariat, fondées sur des conventions locales, consistent en la mise en œuvre de programmes visant à promouvoir la lutte contre les discriminations en utilisant le sport comme vecteur d'insertion.

Elles doivent être conçues sur la durée, au minimum une semaine, et concerner un nombre important de personnes détenues, au minimum 50.

En 2012, il est à noter que 3.9 millions d'euros (5,4 millions en 2010) ont été versés par l'administration pénitentiaire au secteur associatif, dont 664 579 euros (797 610 en 2010) au niveau national versés par l'administration centrale⁵⁵.

⁵⁴ Article 3 de ses statuts.

⁵⁵ *Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2013*, Direction de l'administration pénitentiaire, 2011. www.justice.gouv.fr

b) Visiteur de prison : procédures et modalités d'engagement⁵⁶

- Le candidat visiteur doit être âgé de plus de 21 ans et adresser une demande écrite au Directeur des Services Pénitentiaires d'Insertion et Probation (DSPIP) du département où est situé l'établissement pénitentiaire choisi. Dans un délai qui ne doit pas dépasser les 15 jours, le candidat doit recevoir un accusé de réception de sa demande.
- Puis, dans un délai maximum de deux mois après la demande, le Directeur Inter Régional des Services Pénitentiaires et Probations (DIRSP) doit permettre au candidat visiteur de commencer son activité. Si un refus est émis, il doit être motivé par écrit.
- Pendant ce délai de deux mois, le candidat visiteur est reçu par les Services Pénitentiaires d'Insertion et Probation (SPIP) et le chef de l'établissement pénitentiaire où il souhaite exercer son bénévolat. Une *enquête préfectorale* est également effectuée et le candidat peut être contacté, mais ce n'est pas toujours le cas, pour un entretien.
- Une période probatoire va permettre au candidat visiteur de prendre connaissance des réalités de la prison et de vérifier son aptitude à remplir sa fonction.
- L'ANVP propose à tous ses membres visiteurs une formation à l'écoute. Cette dernière est effectuée par des professionnels de l'association Astrée, travaillant avec des accueillants de personnes en détresse ou en grandes difficultés sociales et relationnelles. Cette formation porte sur la relation par la méthode de « reformulation ». Elle propose aussi un travail sur la place de l'écouter à l'égard de l'écouté.
- À l'issue de ce stage, après rapport du SPIP, le chef d'établissement propose au directeur régional des services pénitentiaires l'agrément du visiteur pour une période de deux ans renouvelable.
- Le retrait de l'agrément est motivé par la limite d'âge (75 ans), la faute grave ou le manquement aux engagements (absence prolongée, non régularité des visites, etc.).
- Le visiteur ne choisit pas la personne détenue à visiter. Le SPIP désigne au visiteur les détenus demandeurs qui lui sont confiés en fonction de critères d'appréciation des personnalités respectives du visiteur et des détenus.
- Le visiteur est tenu à la discrétion sur les confidences qu'il peut recevoir. À la demande du détenu, le visiteur peut faire pour lui un certain nombre de démarches qui sont énumérées dans la charte⁵⁷.
- Des groupes de parole aident les visiteurs à vivre leur relation aux détenus dans la durée. Ces groupes sont supervisés par un professionnel de la psychologie. Ce dernier apprend au visiteur à se dégager de difficultés éventuelles et à faire le point sur les interactions inhérentes à cette pratique de l'accompagnement.
- Les professionnels intervenant auprès des visiteurs n'ont pas de lien avec l'institution pénitentiaire. Il s'agit donc de professionnels indépendants et rémunérés.

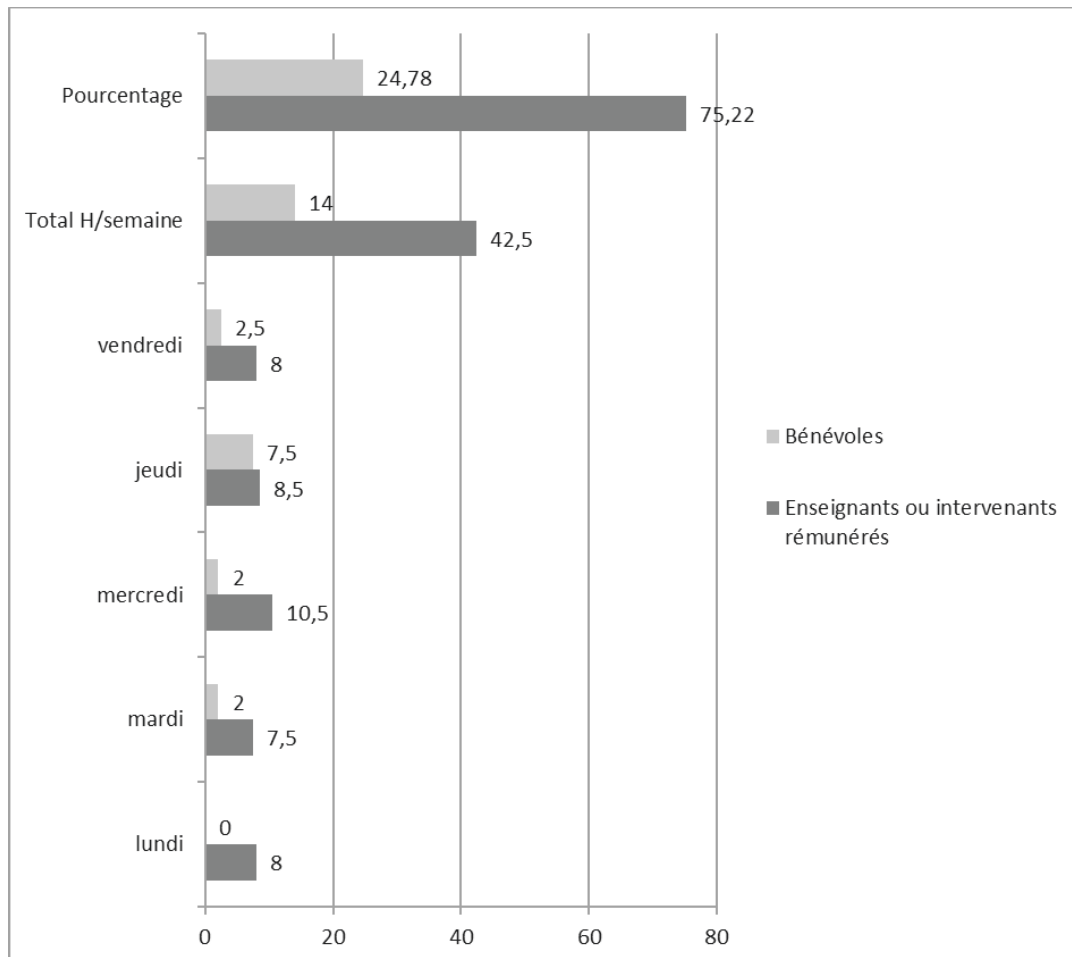
⁵⁶ D'après le site <http://www.anvp.org>

⁵⁷ Disponible sur http://www.all-in-web.fr/offres/doc_inline_src/58/Charte.pdf

c) Bénévolat pédagogique

PROPORTION DE BENEVOLES/AUTRES INTERVENANTS PEDAGOGIQUE EN TEMPS HEBDOMADAIRE (2014) *

D'après un planning horaire original de l'ULE dénommé : *Planning des cours*, et destiné à l'affichage aux détenus. Ont été ôtées les activités culturelles (car elles ne sont pas toutes représentées dans le planning qui se veut avant tout pédagogique, ainsi que les heures des bénévoles d'ARTEC spécifiques à la zone atelier et à destination des opérateurs de l'association uniquement)



*Exprimée en heure et moitié d'heure

Nombre de bénévoles listés sur le planning : 8, dont 4 pour l'unique activité « suivi universitaire Parcours+ »

Nombre d'enseignants ou d'intervenants rémunérés listés sur le planning : 11

d) Etre étudiant en prison ⁵⁸

Parcours+ : une expérience au Centre Pénitentiaire de Caen

Historique

A la rentrée de septembre 2008 s'est ouvert au Centre Pénitentiaire de Caen un atelier de l'Association Culturelle, atelier d'aide aux personnes détenues pour les études supérieures (DAEU et post-bac), en réponse au taux de 95% d'échec des quelques inscrits individuels et solitaires au CNED et ailleurs. Ceci grâce à l'initiative du Responsable local d'Enseignement du C.P. et d'une universitaire à la retraite, Visiteuse de Prison au même C.P. depuis un an. Nous avons appelé cet atelier « Parcours+ », et l'avons ouvert, sans obligation de cotisation à cette participation à une activité « culturelle », à ceux qui voulaient entamer, poursuivre ou reprendre des études supérieures, soit pour s'engager dans un cursus et préparer un diplôme en vue de leur réinsertion, soit pour le plaisir personnel et l'enrichissement intellectuel. En ce qui concerne nos moyens, grâce à l'Association Culturelle et Sportive qui a accueilli cet « atelier » et à l'Administration Pénitentiaire Régionale et Locale, nous avons pu financer l'achat d'usuels, manuels, dictionnaires et ouvrages méthodologiques, dans les disciplines concernées, comme obtenir une « salle de classe » pour les rencontres, échanges et entretiens divers (avec des ordinateurs et une armoire métallique fermée à clef pour les livres dont le prêt est géré par l'atelier lui-même).

Dès juin 2008, nous avons affiché notre projet dans différents lieux du C.P., monté avec l'Atelier Vidéo du CP une émission interne d'information et publié dans le journal du C.P. *Quand ?* un appel à inscriptions accompagné d'un article (annexe 1 et 2) expliquant ce que nous proposons.

Fonctionnement

L'offre majoritaire s'est faite avec le télé-enseignement de l'université de Caen, université de proximité, avec laquelle nous avons négocié la quasi gratuité de l'inscription comme les conditions de prêt pour « étudiant empêché » (inscrit ou non à Caen) de livres et revues auprès des bibliothèques universitaires. Cette proximité permettait en même temps de régler au plus vite et en présentiel les problèmes qui ne manquaient pas de se poser concernant les inscriptions, l'envoi ou le contenu des cours, la gestion des examens et contrôles, l'emprunt ou le rendu des livres et revues.

Il fallait bien entendu dès le départ faire appel à d'autres universités lorsque celle de Caen n'assurait pas la formation demandée à distance.

Dès 2008-09 nous avons ainsi inscrit à Caen deux détenus-étudiants au DAEU Lettres, un en Licence 1^{ère} année Histoire (L1), deux en L1 Anglais, un en L2 Informatique, un en Master 2 Informatique. D'autres se sont réinscrits en M2 Informatique à Besançon, en M1 Histoire à Rennes 2, un en Sociologie étudiant libre) à Strasbourg. En complément deux poursuivaient une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en Licence Professionnelle Edition et en Chaudronnerie (diplôme Professionnel).

Les cours, de plus en plus rarement distribués sous forme papier, devaient donc être téléchargés. Or, si les personnes détenues en C.P. ou C.D. ont droit à un ordinateur en cellule, c'est sans la connexion à Internet ou sans clef USB. Il nous fallait donc télécharger les cours et devoirs, les enregistrer sur un CD Rom non réinscriptible, et les communiquer au détenu-étudiant par l'intermédiaire du C.L.I, service du contrôle informatique dont les délais pouvaient aller jusqu'à trois semaines...

La situation a fini par s'arranger : le service d'enseignement peut aujourd'hui télécharger sur une clé USB sécurisée les documents d'inscription et les cours numérisés; les universitaires, *via* leur clé USB personnelle, les documents et articles recherchés sur Internet à la demande des étudiants au fur et à mesure de leurs besoins. Reste aux membres du service, dont le nombre a été augmenté, à en transférer ensuite les contenus validés sur la clé USB sécurisée, puis transférer celle-ci directement

⁵⁸ Document présenté tel quel.

sur l'ordinateur personnel – en cellule – de la personne concernée. Que de temps gagné pour tout le monde et d'efficacité accrue !

L'équipe d'encadrement, hormis le RLE (enseignant détaché de l'Education Nationale), était donc a d'emblée bénévole. Elle était composée de quatre universitaires caennais tout juste à la retraite (Anglais, Didactique de la géographie, génie Civil, Sciences de l'Education/Philosophie), et de surcroît expérimentés dans la formation initiale et continue d'adultes (enseignants, ingénieurs) . Leur travail s'est défini tout de suite comme collectif, le suivi des étudiants se faisant par une permanence hebdomadaire de l'équipe et au besoin par des rendez-vous individuels plus ciblés et sur demande.

Les objectifs de cette équipe furent d'abord d'assister les détenus-étudiants , dans une pratique de tutorat, dans leurs études , en leur proposant un accompagnement scientifique, méthodologique et pédagogique , une aide logistique et matérielle (interface obligée avec l'extérieur vu les contraintes) , sans compter les encouragements et la mise en confiance en soi-même et en ses capacités pour retrouver l'estime de soi particulièrement mise à mal et indispensable à la réussite. Cette équipe a aussi réussi à développer les échanges et l'entraide entre les détenus-étudiants, ce qui n'était pas spontané tant était grande l'apparente méfiance entre eux et même vis-à-vis de nous dans les premières rencontres. Il a fallu un peu de temps au cours de ces rencontres hebdomadaires de deux ou trois heures pour qu'ils se mettent à se dire bonjour , à se connaître et à s'estimer. Idem avec les enseignants. Le bilan s'est avéré rapidement largement positif : nous voyions ces étudiants- détenus reprendre progressivement confiance en eux, s'ouvrir au débat intellectuel critique, communiquer entre eux et s'entraider, se motiver, se remobiliser et...réussir.

Tant pour ces 10 à 20 personnes détenues que pour nous, professeurs-tuteurs, l'expérience humaine méritait déjà à elle seule l'attention et la reconnaissance des différents acteurs..

Résultats et Remarques

L'année 2008-09 s'est soldée par un succès aux examens, succès partiel ou total pour chacun des 11 inscrits, ce qui nous a paru un début encourageant.

L'année 2009-10 a vu les inscriptions passer à 22 , compte tenu des transferts (départs ou arrivées) , en maths (L3) , Informatique (L2, M2), Musicologie (L2), Histoire (L1,L2, M2) , sociologie (L1) , Anglais (L2), Allemand (L2), Russe (L1), LEA (L1), Droit (L1 et M2) ,DAEU , BTS (gestion) , BEP (comptabilité et 2 Arts Graphiques) , Bac Pro (Arts Graphiques) et 2 VAE (Edition, Informatique). La réussite partielle ou totale a concerné les 2/3 , deux- découragés- ont renoncé à poursuivre, cinq sont partis (deux transferts,deux libérations , un aménagement de peine).

L'année 2010-11 a vu se poursuivre les cursus en Bac pro, BTS, DAEU,VAE , L3 , L2, L1,Master 2 ,dans les mêmes disciplines. L'atelier a « perdu »un M2 Histoire, transféré à Bois-D'Arcy puis Poissy et enfin à l'Ile de Ré où il a essayé de poursuivre , partiellement accompagné à distance par P+ et son Directeur de Master de Rennes 2. ; la poursuite du travail s'est avérée là bien plus difficile en l'absence d'une quelconque structure adaptée : à l'heure d'aujourd'hui (2017) la rédaction s'achève enfin.

Les années 2011-12-13 virent validés, avec des mentions, tous les cursus post-bac entamés. Une sortie définitive d'une personne en M2 Histoire a interrompu sa rédaction en cours, face au problème pour s'installer dehors, trouver un travail et le conserver. Enfin le transfert d'une autre personne en M2 Informatique a lui aussi définitivement interrompu une entrée possible en thèse.

L'année 2013-14 a permis d'accompagner 6 post-bac (M2 Socio, L3 Socio, M1 Anglais, L2 Anglais, L1 Psycho, BTS Restauration et L1 AES) et 8 niveau Bac – Bac Pro – DAEU – Brevet Pro) .

En 2014/15/16, la demande s'est progressivement réduite à un étudiant en thèse de Sociologie et un autre en M2 Histoire (soutenu avec succès en septembre 2016).

A ce jour, en 2016/17, la demande s'est étiolée, et seuls deux étudiants sont assidus : l'un termine sa thèse de Sociologie, l'autre entame un cursus de Licence de Lettres Modernes.

Les universités impliquées sur la période , en dehors de Caen, sont Strasbourg, Rouen, Rennes 2, Besançon, Paris Sorbonne, Paris Descartes ; et le CNED.

Le *premier défi* a bien été de fidéliser les inscrits de l'année précédente , d'intégrer les nouveaux ar-

rivants (y compris en cours d'année), ce qui ne va pas de soi ;il fallait en effet vraiment accompagner chaque personne individuellement tant le moindre obstacle – administratif, matériel, psychologique, disciplinaire, sécuritaire – risquait vite de décourager les plus courageux, freiner les ardeurs, ralentir voire bloquer le travail (confiscation de l'ordinateur personnel par exemple, même en pleine période d'examens, pour un contrôle dont la durée est toujours incertaine...). Le service d'Enseignement s'est progressivement adapté, du personnel administratif a été recruté, les cours et documents Internet transitent donc de l'extérieur par une clé USB , le service d'enseignement peut aujourd'hui inscrire lui-même les étudiants et organiser en détention même les examens écrits sur table et les oraux (le professeur se déplace ou peut prendre le téléphone comme en anglais).

Le *deuxième défi* fut donc bien de rendre les études compatibles avec la sécurité pénitentiaire. Peut-on étudier la physique-chimie alors que les produits « dangereux » sont interdits ? Quel accès à des logiciels pour travailler, à Internet et à ses banques de données ,quand on sait qu'ils sont indispensables aujourd'hui pour s'inscrire, étudier et qu'ils sont inaccessibles en détention ? La solution de la clé USB sécurisée a permis une sérieuse avancée.

En effet, comment étudier sans livres à disposition alors que les programmes évoluent en permanence ? Comment suivre les conseils et corrigés d'un enseignant ou le contacter efficacement quand l'Internet est interdit ?

Pour répondre à ces multiples *défis*, les universitaires bénévoles sont donc indispensables, en complémentarité avec le service d'Enseignement ; indispensables tant qu'une convention avec l'université qui permettrait d'inclure ce travail dans une charge de service d'enseignement n'est pas signée. Cela le serait que le bénévolat conserve tout de même toute sa valeur : on peut penser qu'il permet une souplesse de fonctionnement , et qu'il garantit le suivi et l'accompagnement personnalisés par une écoute sans doute plus attentive au vu de l'implication de la personne bénévole (?).

Il est dommage enfin que la réussite aux examens universitaires n'entre toujours pas en ligne de compte dans le calcul des Remises de Peine (RPS). Dommage aussi que l'atelier *Parcours* +ne dispose plus/pas d'un budget « sécurisé » pour acheter des livres . Comment enfin faciliter l'achat direct de livres universitaires par les étudiants-détenus ?

Ces dernières restrictions participent sans doute à la **question ultime qui reste en suspens** : comment expliquer l'étiologie actuelle de la demande en formation ? Par modification de la population carcérale ? Par une préférence aux formations courtes et plus « professionnelles » , vu le contexte de l'emploi *dehors* ? Par une banalisation du dispositif lui-même , administrative comme universitaire ? Les bénévoles s'impliqueraient-ils moins qu'au début où ils devaient tout porter ? Au bout de 9 ans d'engagement, seraient-ils « fatigués » ? A moins que la *technostructure* ait fini par prendre le dessus , lissant et effaçant peu à peu les volontés *personnelles* d'engagement bénévole ?

AL, bénévole

e) Association ARTEC

A PROPOS D'UN ATELIER ASSOCIATIF DE REINSERTION EN DETENTION AU C.P. DE CAEN : ARTEC.⁵⁹

ARTEC est une association qui possède un atelier dans la zone d'ateliers du C.P. de Caen. Celui-ci accueille des personnes condamnées à de longues peines de prison. En fin de peine, au moment où elles s'appêtent à retrouver une vie sociale et citoyenne, elles doivent pouvoir se prendre en charge et faire preuve d'initiatives afin de réintégrer une société dont elles ont été éloignées pendant leur détention.

L'atelier d'Arts graphiques de Caen (ARTEC) permet depuis **1985 - à l'initiative de Robert Badinter**, Garde des Sceaux, et d'acteurs locaux (www.criminocorpus.cnrs.fr/artec) - à des personnes détenues au CP de Caen, en réalisant des travaux rémunérés d'imprimerie et d'arts graphiques, d'acquérir par leur participation active et accompagnée à un processus de création et de production une expérience professionnelle et humaine. Par cette démarche, ARTEC s'inscrit aujourd'hui dans **l'économie sociale et solidaire et l'insertion par l'économique**.

Mais ARTEC est d'abord un **Centre de Formation professionnelle, agréé** depuis 2005, qui offre aux personnes détenues la possibilité de se préparer aux diplômes professionnels de l'Education Nationale (BEP et Bacs Professionnels en Production imprimée et Arts graphiques).

Très petite entreprise assurant à la fois une formation professionnelle et une production de biens, ARTEC favorise, grâce à une participation active, individuelle et collective, à un processus de création et de production, l'acquisition de compétences professionnelles reconnues et validées.

Ainsi le développement dans le cadre de cette unité de formation et de production, de relations avec le milieu extérieur- qu'il s'agisse des fournisseurs, des clients, des associations locales, des professionnels ou des personnes qui assurent un encadrement technique salarié ou bénévole- est un facteur de rapprochement des personnes détenues avec la réalité de la société(www.imprimerie-artec.com).

Cette préparation des personnes détenues au retour à la vie sociale dans le cadre de cet atelier est rendue possible par l'action de l'association constituée de personnes extérieures au monde carcéral. Notamment par l'implication, dans l'atelier, d'administrateurs bénévoles qui assurent au jour le jour un suivi et un accompagnement personnels et personnalisés des opérateurs, personnes humaines en formation ; et cela bien au-delà du seul champ des compétences professionnelles, vers le retour à la confiance en soi et dans les autres nourrie par la reconquête de l'estime de soi, indispensables à la réussite professionnelle comme à la réinsertion dans la société. Ainsi ARTEC ne peut pas se contenter d'une action de production de biens et l'effort de formation professionnelle est émancipateur.

Cependant les opérateurs qui passent à ARTEC ne sont pas opérationnels dès leur entrée à l'atelier et leur formation complémentaire d'adaptation à l'emploi prend du temps. Leur efficacité dans la production n'est pas immédiate. C'est pourquoi ARTEC a besoin de soutien financier pour équilibrer ses comptes, le *coût social* de la formation ayant bien un prix. Hélas, de ce côté-là, le combat est difficile et ardu, parfois désespérant et désespéré. Le simple changement de majorité au Conseil Régional de Normandie (qui doit pourtant financer – comme tous les Conseils Régionaux- la formation professionnelle en milieu carcéral depuis le 01/01/2016) et à l'Agglomération de Caen la Mer, peut aujourd'hui tout faire basculer. Et c'est bien ce que nous craignons, d'autant que nous ne sommes plus guère soutenus par l'administration pénitentiaire locale et régionale, dans un contexte de renforcement de la « sécurité » au nom de l'Etat d'urgence et du plan Vigipirate, comme de durcissement de la politique pénale (cf. le tout dernier Rapport de Madame la Contrôleure Générale des Lieux de Privation des Libertés). Et dans le contexte *d'appel d'offres* à Formation Professionnelle du Conseil Régional cité, et selon ce dernier, la direction locale et régionale de l'AP, le Service

⁵⁹ Document sollicité auprès d'une bénévole et présenté tel quel.. Le format et les mises en gras sont donc respectés.

Pénitentiaire d'Insertion et de Probation comme Pôle Emploi et la Mission Locale pour la Manche et le Calvados ne verraient pas l'utilité de » formations autour des métiers de l'imprimerie « (*sic*) . Ainsi, sans nommer l'association ARTEC et son travail , cette dernière se trouve d'emblée disqualifiée , hors jeu, non reconnue dans sa spécificité et abandonnée à son sort.

Ce qui veut dire en clair que s'il n'y a plus de financement ni de subvention, ARTEC ne pourra plus continuer son œuvre de... 32 ans. Même si l'action d'ARTEC a toujours consisté et continue à consister de fait à court, moyen et long terme, à intervenir au mieux et au plus près contre l'exclusion sociale et pour l'inclusion active, citoyenne, responsable et la plus autonome possible des personnes détenues. Cette tâche participe de la **lutte contre la récidive** et fonde depuis toujours, avec des remaniements inévitables de fonctionnement et des adaptations au fil du temps, l'ambition et l'utilité sociale de l'association et ce depuis donc 1985. Une fonction choisie et qui continue à s'imposer plus que jamais à ce jour mais qui semblerait de moins en moins reconnue.

En quelque sorte, ARTEC exerce une **mission d'intérêt général** au service de l'intégration/réintégration des personnes détenues ; elle considère l'emprisonnement comme un processus de réapprentissage des normes et des valeurs de la société dont les personnes détenues ont été éloignées. La réinsertion par l'activité économique en prison lui permet de redonner des compétences sociales, de préparer (à) la sortie, de permettre une employabilité, en somme de concourir à la prévention de la récidive en tant qu'acteur de l'inclusion active des personnes détenues.

Les résultats sont d'ailleurs là. Depuis l'agrément de 2005, trente-deux opérateurs ont préparé et vingt-huit ont réussi le BEP(quatre autres ont échoué dans les matières générales mais ont obtenu la partie professionnelle). Huit ont obtenu le Bac Professionnel. Un a poursuivi avec succès une Licence Professionnelle d'Édition par VAE. Un autre a obtenu à la sortie un BTS Informatique. Un troisième a validé dehors trois CQP (Certificats de Qualification Professionnelle) des Métiers de l'imprimerie. Et aujourd'hui, en mars 2017, trois nouveaux opérateurs préparent le BEP pour 2018 et donc le Bac Professionnel pour 2019. La formation professionnelle continue à être assurée par un professeur de l'Éducation Nationale payé par l'association tandis que l'enseignement des matières générales se poursuit à l'Unité Locale d'Enseignement de l'établissement. Et sortis avec leurs diplômes et un certificat de travail, ceux qui ont bien voulu garder le contact avec nous ont tous trouvé un emploi dans l'imprimerie, l'édition ou ailleurs.

Les témoignages de certains opérateurs viennent valider à leur façon cette mission de réinsertion en détention, mission d'intérêt général d'ARTEC . Mais si ARTEC ne fabrique ni des chômeurs ni des récidivistes, qui - parmi les décideurs - s'en est jamais soucié ?

Cette réussite objective serait-elle due au fait que le **modèle associatif** – voulu dès l'origine par Robert BADINTER – suscite un fonctionnement horizontal de l'atelier plus que vertical, collaboratif plus que hiérarchique ? L'atelier ARTEC est en effet non seulement un lieu de production et un lieu de formation professionnelle qualifiante, mais aussi un lieu de vie *normal*, une respiration, une parenthèse quotidienne de vie *normale* dans la vie carcérale , un espace-temps de fraternité , de solidarité, de citoyenneté ; où les opérateurs-détenus sont reconnus, respectés, ce qui leur permet de retrouver leur estime de soi, leur dignité, leur humanité ; où les individualités peuvent s'exprimer, les individus se respecter et se reconstruire.

Mais reste pour perdurer à s'assurer bien entendu une clientèle tout autant qu'un engagement constant de fonds structurants afin de permettre à ARTEC d'avoir un avenir stable et durable et ainsi de remplacer et dépasser un succès d'estime philanthropique – pour certains - par une reconnaissance d'utilité sociale affirmée.

L'association ARTEC serait-elle une utopie inadaptée au monde d'aujourd'hui ? Ou un laboratoire de réinsertion à observer, évaluer, encourager, aider, améliorer encore, pour être étendu, diffusé ,qu'il se *banalise* et devienne *normal* ?

5. ASPECTS DE MÉTHODOLOGIE

a) Les scripts d'entretiens

GUIDE D'ENTRETIEN *BENEVOLES*

Préalable :

- Remerciements de présence et de collaboration
- Présentation des modalités de l'entretien et de ses 3 axes

I : Le parcours

- 1) Un portrait de vous-même (avec les réserves sur l'anonymat et la vie privée notamment les noms et adresses)
- 2) Parcours professionnel
- 3) Première expérience avec le milieu bénévolat
- 4) Première rencontre avec le bénévolat en milieu pénitentiaire

II : Les modalités du bénévolat

- 1) L'activité exercée – horaire — fréquence — durée
- 2) Les relations
 - Avec les détenus
 - Avec l'administration
 - Avec les surveillants
 - Avec les autres bénévoles
 - Avec les personnes à l'extérieur (dont famille)
- 3) Multi-bénévolat : si oui :
 - Autre en milieu pénitentiaire
 - Autre à l'extérieur
- 4) Les conditions matérielles

III : Les projections

- 1) Perspectives personnelles sur l'engagement bénévole
 - Projet
 - Limite d'âge
 - Regrets
- 2) Perspectives pour le bénévolat au Centre Pénitentiaire de Caen
 - Pessimiste/optimiste
 - En termes d'activité à développer
 - Comparaison début de l'activité/maintenant/avenir

Remerciement et précision pour le droit de regard, de rectifications et validations des propos par signature d'un exemplaire du compte rendu d'entretien.

 GUIDE D'ENTRETIEN* (DÉTENUS)

* Entamé en Master 1 et 2

Préalable : Remerciements, présentation des modalités de l'entretien et de ses 3 axes**I : Parcours perso et pénitentiaire**

- 1) *Parlons un peu de toi* (avec les réserves sur l'anonymat et la vie privée notamment les noms et adresses, le délit/crime)
 - Mais chercher durée de peine (quantifiée ou qualifiée « petite » « moyenne » « longue » peine.
- 2) *Ton boulot avant* (si tu veux en parler rapidement)
- 3) *Tu connaissais des gens bénévoles dehors, avant « tout ça » ?*
- 4) *Ta première expérience avec le milieu bénévolat en détention...*

II : Rapports avec le bénévolat au cd de Caen

- 1) *Tu connais des bénévoles ici au CD ?*
- 2) *Et dehors ? qui seraient aussi dans le milieu de la prison, pour aider, quoi. Comme ceux pour nos familles.*
- 3) **SI ACTIVITÉ** avec bénévoles en interne : *Comment ça se passe ?*
 - Horaire – Lieu – fréquence – durée
 - Avec les autres détenus dans l'activité
 - Avec l'administration par rapport à l'activité (inscription – avantage – etc.)
 - Avec les surveillants et l'activité
 - Avec les bénévoles
- 4) **SI ACTIVITÉ** avec bénévoles en externe (contexte détention) : *Comment ça se passe ?*
 - Horaire – Lieu – fréquence – durée
 - Aide famille ?
 - Aide en permission ?
 - Aide sur la formation ?
 - Autres ?
- 5) **SI NON** : *d'autres activités ?*
 - Clubs – sport
 - Activités scolaire (vérifier si confusion enseignants salariés\bénévoles)

III : Réflexivité et projection

- 1) *À ton avis...*
 - *Qu'est-ce qui te fait revenir ?*
 - *Qu'est-ce qui fait que tu n'y vas pas ?*
 - *Qu'est-ce qui t'a fait cesser de venir ?*

Si difficulté avec 1) : *Si tu devais convaincre quelqu'un à venir faire une activité bénévole, tu choisirais laquelle et tu lui dirais quoi ?*
- 2) *Toi, tu pourrais dire si ça apporte quelque chose au CD, le bénévolat ? Si oui : Et quoi ?*

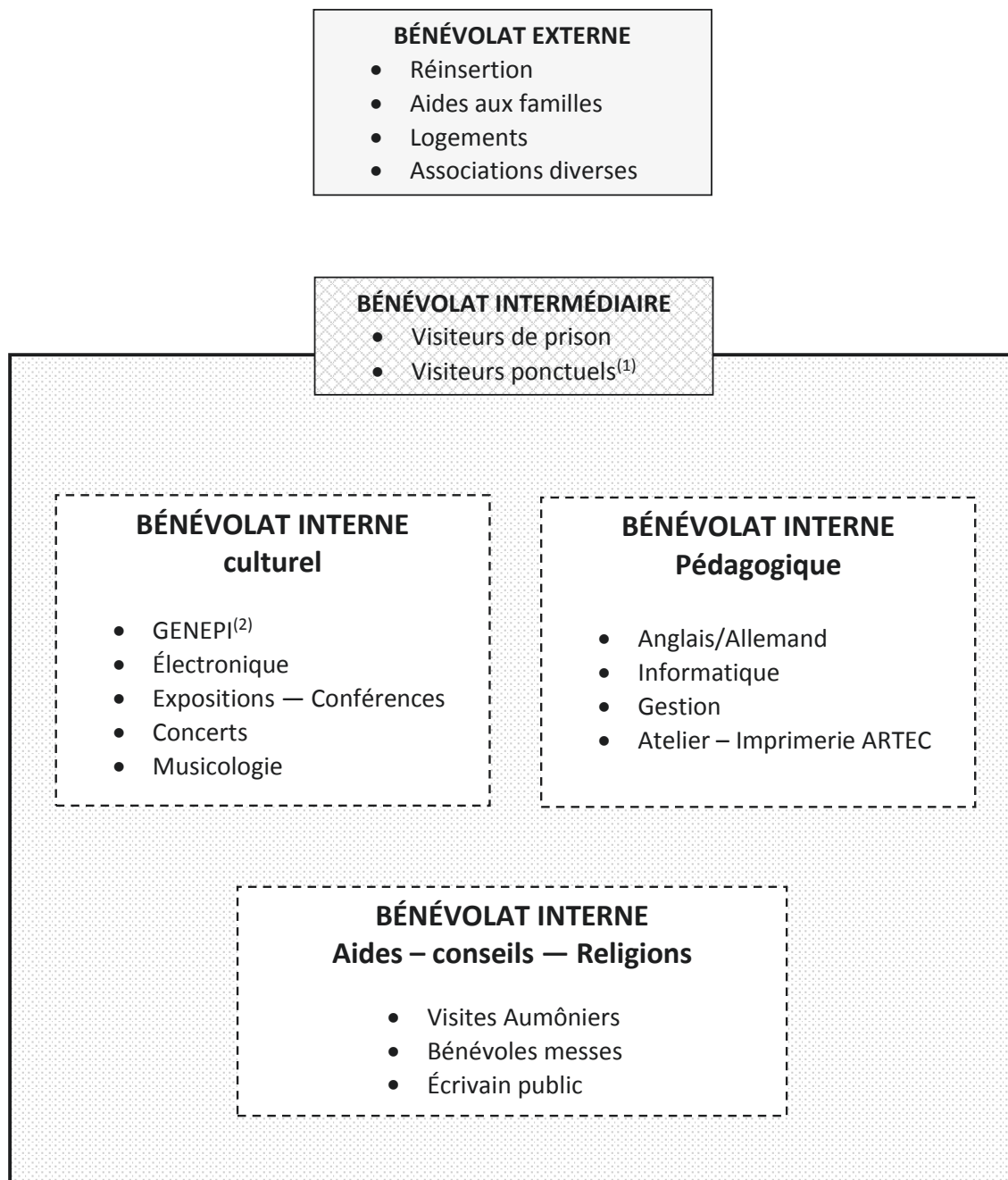
Si hésitation avec 2) :

- *Je veux dire aux gars ici*
 - *À toi par exemple*
- 3) *Comment tu vois le bénévolat dans l'avenir au CD de Caen ?*
 - Plus d'activités et bénévoles \ moins d'activités et de bénévoles
 - Des idées d'activité à développer
 - Comparaison début de l'activité/maintenant/avenir

Remerciements et précision pour le droit de regard, de rectifications et validations des propos

b) Cadres et spatialisation de l'étude

SPATIALISATION DU BENEVOLAT ET CADRE DES ENTRETIENS



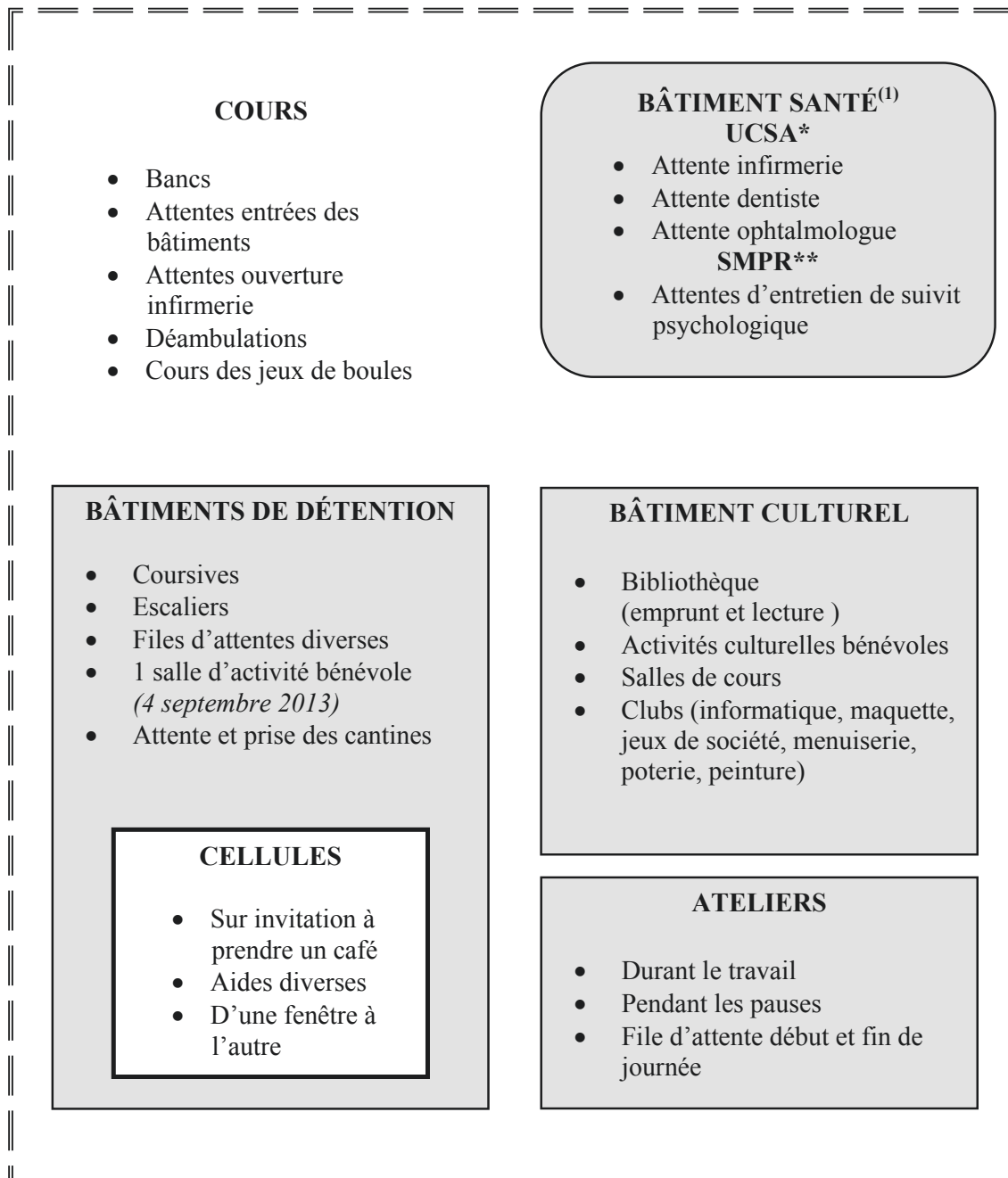
(1) Par exemple médiateurs bénévoles pour procurations lors des élections

(2) Ne sont plus présents depuis 2013



Zone des observations et des entretiens (formels – informels) avec les bénévoles

 SPATIALISATION ET CADRE DES ENTRETIENS AVEC LES DÉTENUS



 Zone des entretiens (formels – informels) entre/avec les détenus.

⁽¹⁾ : Bâtiment qui contient aussi une aile de détention SMPP

* **UCSA** : Unités de consultations et de soins ambulatoires

****SMPR** : Services médico-psychologiques régionaux,

c) Fiches de gestions des entretiens informels

FICHES DE GESTION DES ENTRETIENS

FICHE ENTretien INFORMEL		FEI N°	
ID :		AXE : I(x), II(x), III(x) :	
DATE :			
LIEU :		AUTRE :	
PROPOS EXACTS – MOTS CLÉS :			
RELANCE OUI/NON		Date et lieu :	
SUJET :			

FICHE DE RELANCE		FR N°	
ID :		AXE : I(x), II(x), III(x) :	
DATE :			
LIEU :		AUTRE :	
PROPOS EXACTS – MOTS CLÉS :			
AUTRE RELANCE : OUI - NON		DATE ET LIEU :	
SUJET :			

d) Questionnaire auprès des bénévoles

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire anonyme sur le bénévolat au centre pénitentiaire de Caen à l'initiative d'un étudiant en 3ème année de licence de sociologie.

QUESTIONNAIRE¹

1) **Êtes-vous**

une femme un homme ?

2) **Dans laquelle de ces tranches d'âge vous situez-vous ?**

18/24 ans 25/34 ans 35/49 ans 50/64 ans 65 ans et plus

3) **Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu :**

aucun certificat d'études primaires BEPC CAP, BEPC bac général ou équivalent

bac technique bac +2 ou équivalent diplôme supérieur à bac +2

4) **Quelle est votre situation professionnelle actuelle ?**

en activité professionnelle chômeur ayant déjà travaillé à la retraite ou en préretraite

homme ou femme au foyer autre situation

5) **Quelle activité professionnelle exercez-vous ?**

artisan, commerçant, chef d'entreprise cadre, profession libérale, intellectuelle

profession intermédiaire employé ouvrier retraité autre inactif

6) **Habitez-vous une agglomération ?**

de moins de 2000 habitants de 2000 à moins de 20 000 habitants

de 20 000 à moins de 100 000 habitants de 100 000 habitants au plus (c'est à dire Caen)

7) **Depuis combien de temps exercez-vous une fonction de bénévolat au centre pénitentiaire ?**

moins d'un an plus d'un an plus de deux ans plus de cinq ans plus de 10 ans

8) **Et à quelle fréquence ?**

_____ nombre d'heures par semaine

Ou si inférieure à 0 heure par semaine:

_____ nombre d'heures par mois

9) **Exercez-vous votre fonction de bénévolat selon un planning régulier ou une intervention ponctuelle dans l'année ?**

planning régulier intervention ponctuelle

10) **avez-vous reçu une formation spécifique concernant votre activité de bénévole en milieu pénitentiaire ou/et une session d'information de la part des professionnels de l'établissement lui-même.**

11) **Quels types d'activités bénévoles exercez-vous à l'intérieur du centre pénitentiaire :**

éducation/formation art, loisir et culture caritatif et conseil religion

12) **Exercez-vous d'autres activités bénévoles à l'extérieur de l'établissement ?**

oui non

si oui, sont-elles en rapport avec l'environnement pénitentiaire/judiciaire ou autre ?

avec autre

¹ Distribué à tous les bénévoles intervenant à l'intérieur de l'établissement, en 2012. Avec l'aimable autorisation de la direction.

13) *Appartenez-vous à une association dans le cadre de votre engagement bénévole au centre pénitentiaire ou celui-ci est-il de forme individuelle ?*

- association déjà investie auprès du centre pénitentiaire
- démarche individuelle

14) *Êtes-vous devenu bénévole en centre pénitentiaire suite à :*

- une décision personnelle
- une demande d'une association, de l'administration, ou d'une autre structure
- par l'intermédiaire d'un(e) autre bénévole qui y exerçait déjà une activité

15) *Quelles raisons motivent votre engagement bénévole en centre pénitentiaire?*

- politique religieux humain/relationnel citoyen ne se prononce pas

16) *Quel retour pensez-vous recevoir de votre engagement en centre pénitentiaire de la part des détenus ?*

- gratitude et remerciement respect et considération indifférence / un simple dû
- rejet agression verbale ou physique

17) *Quel retour le plus fréquent avez-vous de la part de l'extérieur sur votre engagement en centre pénitentiaire ?*

- étonnement curiosité admiration incompréhension rejet

18) *Comment qualifieriez-vous l'attitude du personnel pénitentiaire à votre égard ?*

Direction :

- collaborative bienveillante distante indifférente rejet

Officiers encadrant(e)s :

- collaborative bienveillante distante indifférente rejet

Personnel d'insertion :

- collaborative bienveillante distante indifférente rejet

Surveillant(e)s :

- collaborative bienveillante distante indifférente rejet

19) *Comment qualifieriez-vous vos relations avec les autres bénévoles du centre pénitentiaire ?*

- collaboratives bienveillantes distantes indifférentes rejet

20) *Avez-vous déjà été l'objet d'enquêtes ou de sondages à propos de vos activités de bénévolat en milieu carcéral ?*

- oui non pas que je sache.

21) *Comment percevez-vous ce questionnaire sur les bénévoles en milieu pénitentiaire?*

- utile intéressant inutile sans opinion

22) *Pensez-vous qu'il aborde tous les aspects de votre démarche bénévole et de sa spécificité ?*

- oui non ne sais pas

23) *Si non, quel sujet auriez-vous souhaité voir abordé ?*

Veillez recevoir tous mes remerciements pour votre aimable et attentive participation à cette enquête sur le bénévolat.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43
44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82
83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99

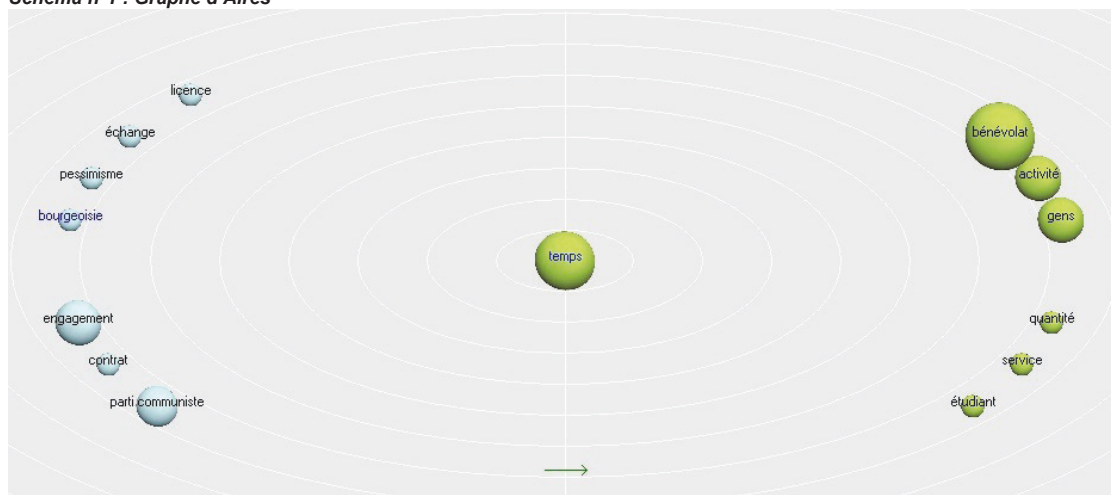
(veuillez, s'il vous plaît, entourer 5 chiffres ou nombres au hasard, en évitant si possible qu'ils se suivent. Ceci attestera de l'exemplaire unique de votre questionnaire pour son traitement tout en maintenant son anonymat)

e) Tropes

GRAPHES DU LOGICIELS TROPES®

Voici quelques copies d'écrans de graphes rendant compte de représentations visuelles obtenus à partir d'une analyse d'un discours d'un bénévole basé sur un scénario de base.

Schéma n°1 : Graphe d'Aires



Explication :

Sur ce graphe, chaque Référence est représentée par une sphère dont la surface est proportionnelle au nombre de mots qu'elle contient.

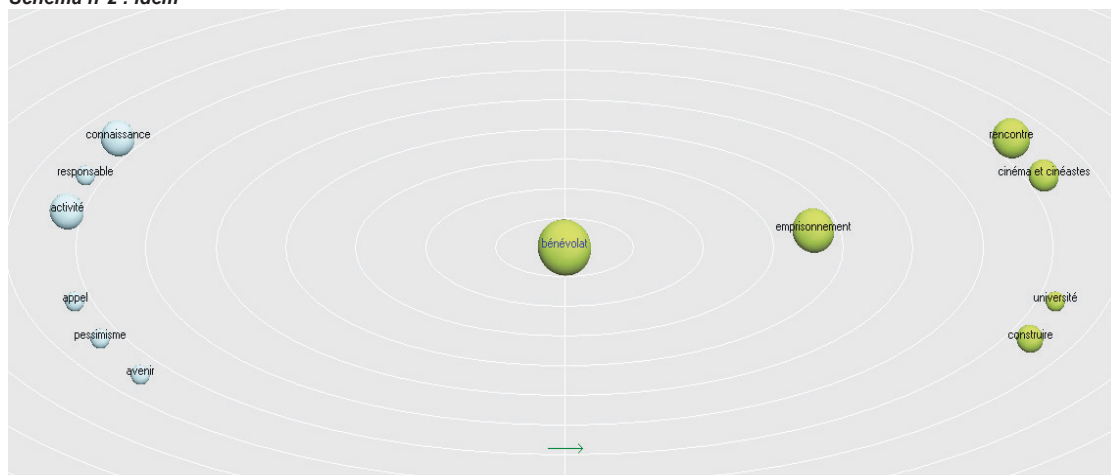
La distance entre la classe centrale et les autres références est proportionnelle au nombre de relations qui les lient : autrement dit, lorsque deux références sont proches elles ont beaucoup de relations en commun, et lorsqu'elles sont éloignées elles n'ont que peu de relations en commun.

Ce type de graphe permet d'analyser l'environnement d'une Référence ou d'une catégorie. Ils sont orientés : les références affichées à gauche de la classe centrale sont ses prédécesseurs, celles qui sont affichées à sa droite sont ses successeurs.¹

Interprétation :

Ici la variable « temps » est choisie afin de déterminer dans des intentions projectives si des éléments importants ont été oubliés en relation avec celle-ci dans le discours de notre bénévole. Nous notons ici que lorsque la notion de temps est invoquée, on retrouve les éléments importants du passé biographique, professionnel et politique du bénévole (en retraite) à gauche en bleu. À droite les notions en vert sont celles qui succèdent le plus dès lors que le registre lexical du temps est invoqué. Elles sont conformes aux activités actuelles en importance et en nombre que nous avons identifiées dans l'entretien.

Schéma n°2 : idem



Explication : idem

Interprétation :

Ici c'est le registre du bénévolat qui est mis en relation avec les autres items dans le discours étudié. On retrouve l'importance du bénévolat et son rapport à l'emprisonnement. Pour autant, cela signifie que cet aspect bénévolat/détention a dominé dans le discours et non qu'il représente chez le sujet la part de son engagement bénévole le plus important.

¹ Explications fournies dans le logiciel lui-même.

Schéma n°3 : Graphes Acteurs



Explication :

Ce graphe représente la concentration de relations entre acteurs. Il permet de faire une comparaison visuelle du poids des relations entre les principales références.

L'axe des X (horizontal) indique le taux actant/acté (de gauche à droite).

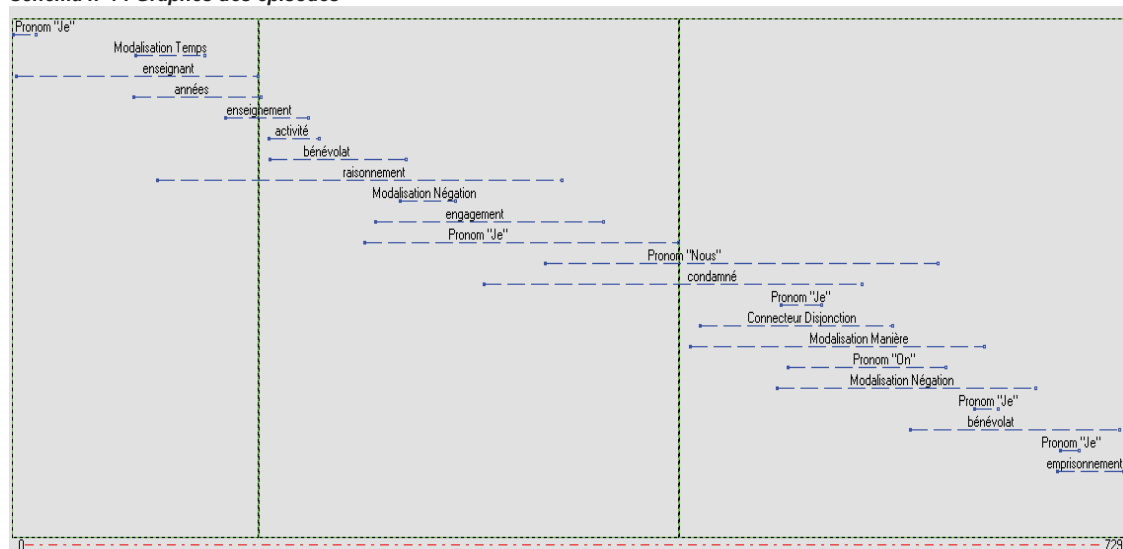
L'axe des Y (vertical) indique la concentration de relations pour chaque référence affichée.

Les traits indiquent les relations entre la variable sélectionnée et les autres références affichées. Un trait en pointillé indique une relation peu fréquente. Seules les références présentant un grand nombre de relations sont représentées sur le graphe. (Seuil réglable dans l'application)

Interprétation ::

Ici ce sont les relations avec les autres concepts et les intensités de celles-ci qui nous intéressent. Nous cherchons en quoi elles apportent des connexions que nous n'avions pas repérées ou notées en intensité dans notre lecture de l'entretien.

Schéma n°4 : Graphes des épisodes



Explication :

Sur ce graphe, chaque Rafale est affichée sous la forme d'une ligne pointillée horizontale indiquant son étendue (longueur de la Rafale) et sa position par rapport au début du texte.

L'ordre chronologique est représenté sur l'axe horizontal du début (à gauche) à la fin du texte (à droite).

Les Rafales sont affichées de haut en bas et de gauche à droite, en fonction de leur ordre d'arrivée dans le texte. Lorsque le bas de l'écran est atteint, le logiciel effectue un balayage en zigzag, pour afficher le plus d'information possible.

Les Épisodes sont affichés sur le même graphe, de gauche à droite, dans l'ordre chronologique, sous la forme de grands cadres en pointillés.

Interprétation :

Ici nous vérifions si les épisodes, dans leur chronologie, se calquent sur ses trois étapes prévues de nos grilles d'entretien (voir, plus haut, nos guides des entretiens). Nous visualisons aussi l'importance qu'elles prennent dans la structure du discours et nous cherchons à donner sens au fait (courant) que les épisodes ne suivent pas cette structure. Ils peuvent se chevaucher, s'interrompre et reprendre ensuite. Tout ceci atteste de l'empreinte particulière laissée par chaque entretien, de comment le sujet se l'est approprié et de comment nous avons géré l'interaction.

f) Les trois sphères honnethiennes de la reconnaissance et l'institution totalisante

Ainsi, parce que nous pouvons inscrire, à partir de notre travail, nombre de nos observations de reconnaissance et de déni de reconnaissance dans le modèle tripartite d'Axel Honneth, il était important d'en présenter les articulations les plus importantes. Nous le reproduisons ci-dessous, tel que schématisé dans l'ouvrage *La lutte pour la reconnaissance*, avec une mise en gras et en grisé faite par nos soins des notions que nous venons d'aborder pour cette thèse.

La structure des relations de reconnaissance sociale¹

Mode de reconnaissance	Sollicitude personnelle	Considération cognitive	Estime sociale
Dimension personnelle	Affects et besoins	Responsabilité morale	Capacités et qualités
Forme de reconnaissance	Relations primaires (amour, amitié)	Relations juridiques (droit)	Communauté de valeurs (solidarité)
Potentiel de développement		Généralisation, concrétisation	Individualisation, égalisation
Relation pratique à soi	Confiance en soi	Respect de soi	Estime de soi
Forme de mépris	Séances et violence	Privation de droits et exclusion	Humiliation et offense
Forme d'identité menacée	Intégrité physique	Intégrité sociale	« Honneur », dignité

¹ Axel HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance*, Gallimard, coll. « Folio essais », n° 576, 2000, p. 222.

6. ÉLÉMENTS DE DÉTENTION

a) Exemple de règlement /contrat de cellules créées par les détenus

Règlement / contrat de la cellule

Brûler un peu de peau d'orange aux toilettes¹

Après 22 heures, ne pas tirer la chasse d'eau, verser le seau d'eau si besoin

Toujours rabattre le couvercle des toilettes

On se lave les mains après être allé aux toilettes

Ceux qui ne payent pas la télé n'ont pas la télécommande²

Chaque samedi on vote pour choisir ce qui sera vu en soirées³

On éteint la grande lumière à 20h30 et les veilleuses à 23h30

Chaque mercredi matin, avec les changements de drap, on fait tous les lits en même temps

Chacun doit nettoyer la cellule quand c'est son tour sur le planning

Ceux qui ne travaillent pas en atelier ont un tour de plus de nettoyage de cellules

Interdits de voler les affaires des autres

Si on se prête des choses, on le note sur le carnet⁴

Ceux qui ne travaillent pas et qui ne reçoivent pas de mandat, on ne leur avance pas de tabac

Obligation d'aller à la douche à chaque tour⁵

On ne lave pas son linge dans le lavabo, mais dans le seau

On nettoie le lavabo quand on s'est rasé et lavé

Tout ce qui est dit dans la cellule ne sort pas de la cellule !

1 De la peau d'orange séchée est brûlée pendant la défécation afin de masquer les odeurs.

2 *i.e* : ils ne choisissent pas les programmes TV.

3 Entre ceux qui payent la location télé.

4 Un carnet sur lequel étaient noté des emprunts avec la signature des contractants. (vécue et constaté dans 2 cellules)

5 1 tour = tous les deux jours, en moyenne.

Commentaires :

Voilà un exemple intéressant qui permet de décrire un règlement (parfois nommé « contrat » que s'imposent les détenus entre eux dans une cellule de six, et nous en avons constaté de semblables pour des cellules de trois ou quatre personnes à l'époque, en maison d'arrêt, durant trois ans, entre 2005 et 2008.

Quelques remarques au niveau de la forme :

- Ces règlements étaient souvent calligraphiés¹ avec soin sur des feuilles A4 et scotchés au mur (ou collés avec de la pâte de dentifrice). Chaque recommandation était ou numérotée, et d'une couleur différente du texte lui-même. Une autre variante consistait à mettre la première lettre en capital et en couleur rouge pour chaque recommandation. L'appellation règlement était systématique sur tout ce que nous avons pu examiner à l'époque. Nous avons connu une cellule où, le règlement était aussi présenté individuellement à chaque détenu et celui-ci devait le signer et il était nommé alors « le contrat ».

Quelques remarques au niveau de la vie en détention :

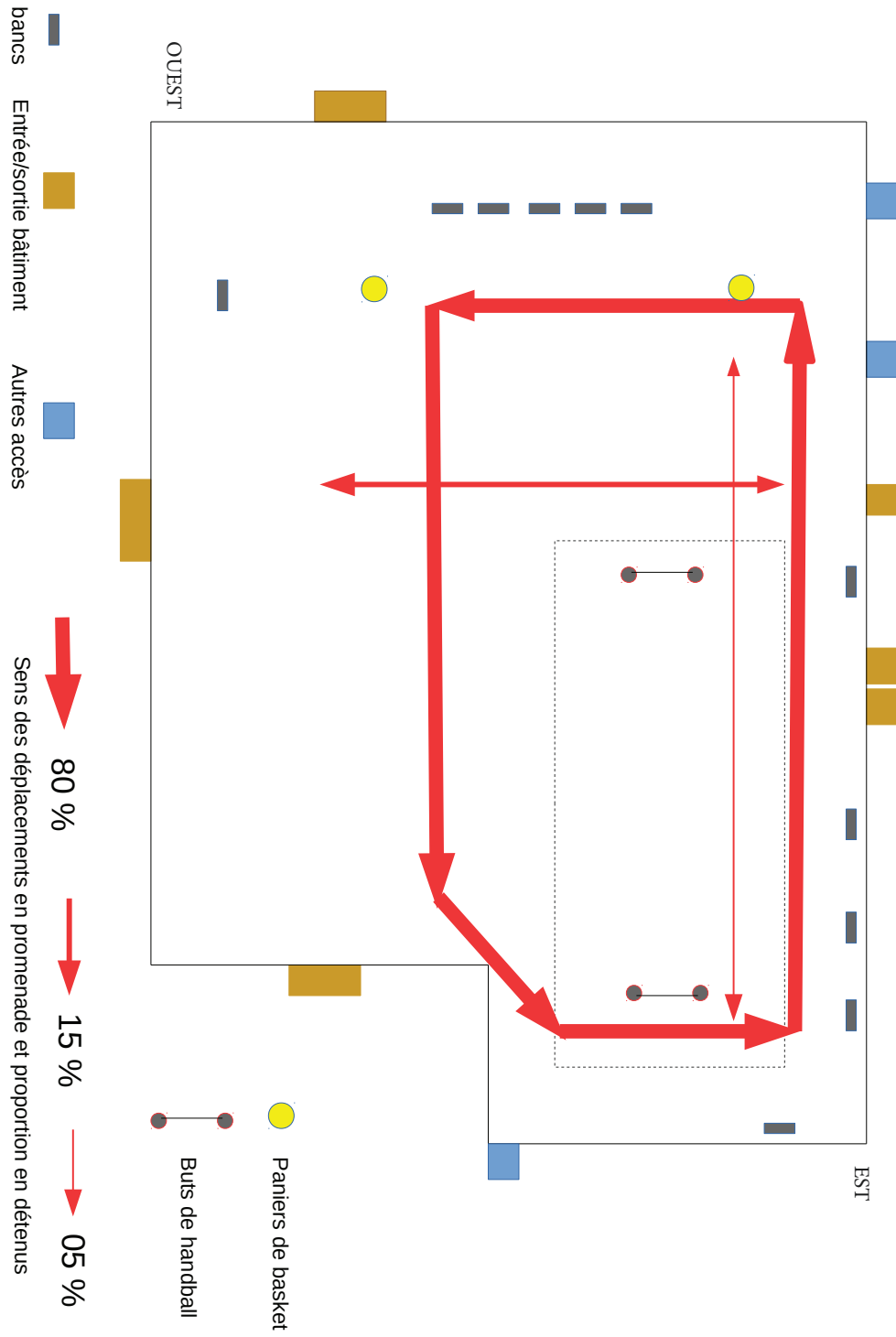
- Officiellement, ce genre de règlement n'a pas lieu d'être en établissement pénitentiaire, puisque, seule, l'administration est autorisée à formaliser les règles ainsi. Pour autant, dans toutes les cellules qui en comportaient, lors de fouilles de surveillant, ou de visites de gradés, nous avons toujours constaté une bienveillance vis-à-vis de ces documents de la part du personnel. Nous ne faisons pas de travail d'étude à l'époque, mais nous nous souvenons parfaitement que cette bienveillance reflétait chez ce personnel l'impression positive que la cellule était « *bien tenue* » et « *calme* », ce sont les termes qui étaient employés.
- L'hygiène est l'une des préoccupations les plus importantes qui se dégagent de ces règles, et, vu l'espace confiné, leur non-respect entraînait des conflits.
- D'autres sources de problèmes, voire de violence, provenaient des inégalités de ressources entre les détenus. Le règlement atteste bien de cela, notamment concernant le tabac, qui, non seulement, peut-être une monnaie d'échange, mais aussi un élément de trouble quand un détenu, «en manque», ne parvenait pas à en trouver ou à assurer aux autres qu'il pouvait les rembourser s'ils le dépannaient.
- Découlant de cette question des ressources, la gestion de la télévision et des programmes, comme l'indique aussi ce règlement, est l'objet de jeux de pouvoir

¹ Il n'y avait pas de possibilité d'imprimer un tel règlement, en maison d'arrêt. Ce n'est qu'en établissement de peine (centre de détention, maison centrale, etc.) que les détenus peuvent avoir un ordinateur et une imprimante.

et d'appropriation. Et, quand bien même tous participent au paiement de la location mensuelle, les décisions quant aux choix des émissions à regarder sont toujours très délicates à prendre.

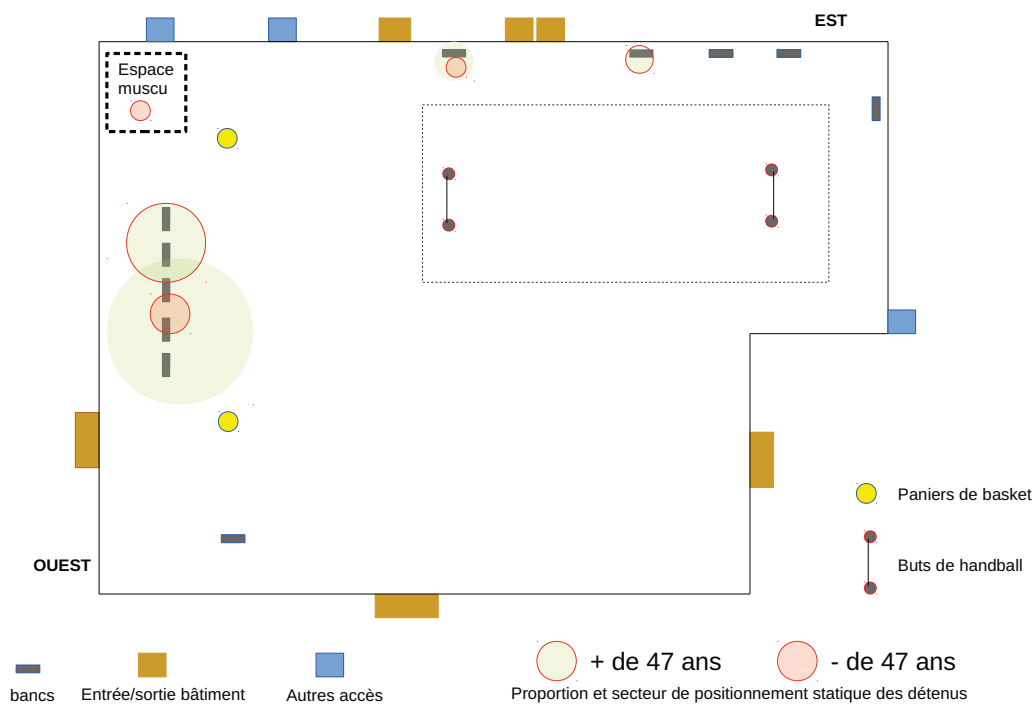
- Pour autant, on peut aussi remarquer au-delà des restrictions et des règles drastiques, des velléités de partage des tâches qui sont basées sur l'entraide. Tel est l'exemple des draps du mercredi, ce moment où tous les détenus s'aident à faire les lits.
- Il faut noter aussi que le respect de ce règlement dépendait d'un rapport de forces qui opposait en nombre, les anciens de la cellule par rapport à l'arrivant qui devait s'y plier. Pour autant, la fragilité de ce règlement se révélait vite dès qu'un seul des arrivants parvenait à s'imposer physiquement, ou à dérégler les habitudes par un comportement agressif, de repli, ou psychologiquement instable. Dès lors, l'ensemble des autres membres de la cellule en informait les surveillants qui transféraient « le perturbateur » afin de rendre à nouveau la cellule plus calme.
- Enfin, l'injonction à ne pas faire connaître à l'extérieur de la cellule, ce qui peut se passer à l'intérieur entre les détenus présente tout le paradoxe d'une règle qui est souvent pensée comme implicite, mais qui, parce qu'elle est écrite, indique bien ses limites et qu'elle n'est parfois pas respectée. En effet, le monde de la détention est un monde de commères où tout se dit et se répète à une vitesse incroyable. Les détenus sont tous friands des petits événements du quotidien qui affectent les cellules voisines, voire celle de tout le bâtiment auquel ils appartiennent. Aussi, doit-on penser cette injonction au silence essentiellement à destination des agents de l'administration pénitentiaire ? Mais, de même, il s'agit plus d'une volonté affichée afin de ne pas déroger à l'image que doit projeter un détenu quant à ne pas « se tromper de camps » que d'une règle scrupuleuse. En effet, si elle se valide effectivement en ce qui concerne les petits trafics, cette règle n'a plus lieu d'être quand il s'agit, ainsi que nous le notions précédemment, de se débarrasser d'un détenu indésirable. Les détenus aussi parlent beaucoup à tous les agents institutionnels de la détention, et constamment.

b) Schématisation des flux de promenades dans la cours centrale

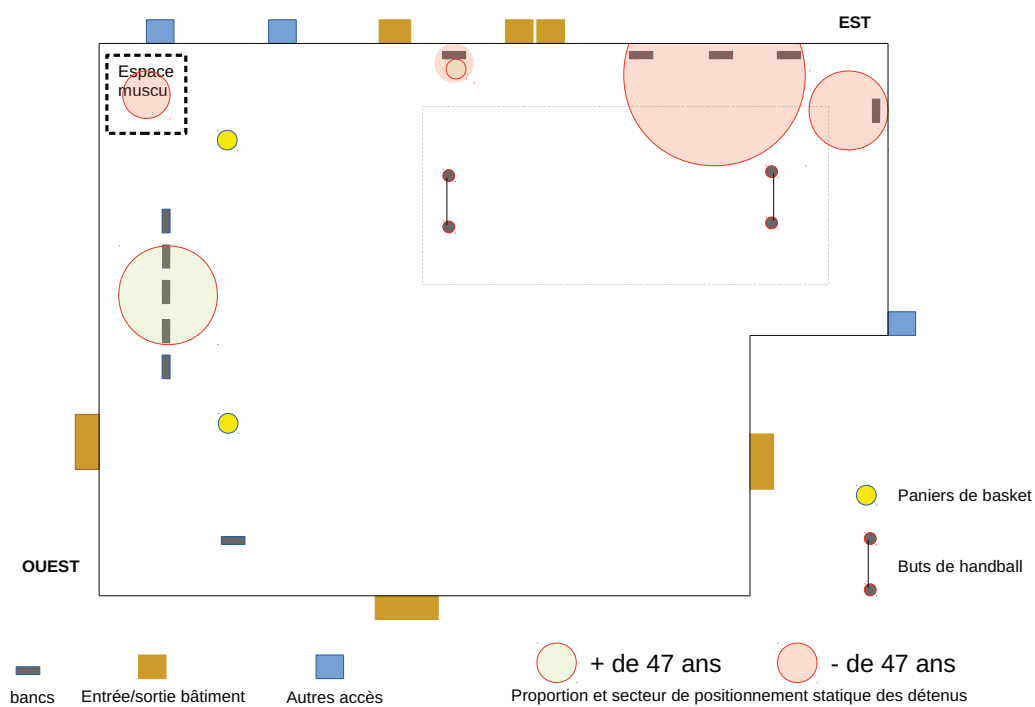


c) Espace d'occupation des détenus de la cours de promenade

MATIN



APRES-MIDI



COMMENTAIRES:

Méthodologie :

Nous avons procédé à un comptage sur deux périodes d'une semaine chacune et à quatre ans d'intervalle: une première période en juin 2012, et une autre en avril 2016. Pour la première période, nous avons effectué ce comptage à partir de notre fenêtre de cellule, ou directement assis sur un banc en nous affichant ostensiblement comme un lecteur concentré sur son ouvrage qui levait la tête de temps en temps. Cette technique d'observation concerne autant les flux de promenade que le positionnement des détenus dans la cour. Le second comptage a eu lieu grâce à un détenu sans activité qui s'est proposé et qui avait la particularité de passer ses journées à observer ce qui se passait dans la cour. Nous l'avons formé à notre technique de comptage qui consistait, à partir des schémas que nous avons déjà créés, et ce pour chaque jour, de porter dessus des croix rouges, ou vertes selon l'âge estimé des détenus pour le positionnement dans la cour, et pour les déplacements des détenus d'indiquer sur un tableau le nombre d'entre eux qui correspondait à l'un des trois déplacements les plus probables. Précisons que, dans un milieu confiné tel que le nôtre, ce détenu qui nous aidait au comptage, était « une longue peine » qui connaissait bien les uns et les autres. Comme c'était aussi notre cas, nous estimions avec assez de justesse l'âge des détenus. Du reste, quand nous en doutions, ou nous allions vers eux pour le leur demander en cours de discussion, ou nous prenions l'information par des tiers.

Le choix de prendre l'âge de 47 ans comme référent entre ce qui concerne l'âge des positionnements de la population, est issu, directement, des chiffres statistiques de l'établissement qui établissait, alors, l'âge moyen des détenus à 47 ans. Celui-ci n'a que très peu changé depuis. Enfin, rapporter les relevés de 2012 à 2016 s'est avéré d'une facilité déconcertante, car ils continuaient à correspondre avec une grande précision. Les positionnements, comme les mouvements, restaient donc stables et probants pour notre travail.

Il importe de rappeler aussi que la cour est en accès libre pour la majorité des détenus, à l'exception de ceux qui dépendent des régimes de surveillance plus sélectifs et contraints. (Quartier des « isolés » ou arrivants en protocole d'intégration).

À propos des flux de promenade :

80 % des déplacements des détenus ont lieu sur une trajectoire qui occupe plus de la moitié de la cour et qui fait qu'ils ont toujours les murs les plus près sur leur droite. Pour l'écrire autrement, les détenus se déplacent dans le sens inverse des aiguilles d'une montre analogique. Ils se déplacent le plus souvent par paires; ensuite, nous avons relevé essentiellement des déplacements solitaires, et enfin de rares déplacements à trois ou plus. La durée moyenne des promenades est difficile à établir, car il convient de tenir compte des conditions climatiques et du moment dans l'année. Pour autant, on peut l'estimer entre 25 et 40 minutes au regard de nos observations.

Enfin, en termes de vitesse de déplacement, les plus rapides concernent les allers-retours de ligne droite, notamment les moins nombreuses (5%), alors que « la boucle » des déplacements majoritaires (80%) présente une vitesse moindre. Cela s'explique par le caractère de « promenade » de cette dernière au regard d'intentions de dépenses plus physiques des deux autres formes de déplacement.

À propos des positionnements dans la cour de promenade :

Les positionnements statiques des détenus dans la cour se font essentiellement sur les bancs qui sont mis à leur disposition. Ils sont au nombre de 11, et disposés afin de pouvoir bénéficier du soleil le matin au sud-ouest, et en après-midi au nord-est.

Le matin, ce sont les détenus qui ne travaillent pas en atelier qui occupent l'espace. Ceux que l'on appelle des « inoccupés », ou d'autres qui sont « en divers », qui travaillent d'ordinaire, mais qui sont en attente « de descendre » en atelier, faute d'emploi à leur fournir. Le public du matin est en grande majorité âgé de plus de 47 ans et est constitué même, de personnes âgées de plus de 65 ans qui viennent profiter du soleil et discuter entre elles. Beaucoup sont en attente de se rendre auprès des services infirmiers.

En après-midi, ce même public est moins nombreux à occuper les mêmes bancs, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il se déplace vers un autre endroit de la cour, mais plutôt qu'il reste en cellule ou se rend à des activités.

Dès lors, c'est un public plus jeune qui devient majoritaire dans la cour, et qui occupe les bancs nord-ouest afin de profiter du soleil. Du reste, ce public, notamment dans les périodes chaudes, en profite pour se mettre torse nu et bronzer, indiquant un rapport au corps différent des détenus âgés. Il est à noter aussi que l'espace de musculation qui se trouve dans un coin de la cour est occupé par deux ou trois personnes de la même tranche d'âge.

Il ne faudrait pas en conclure pour autant qu'il y a une séparation de fait entre les détenus jeunes et âgés dans la cour de promenade, car la cohabitation y est plutôt pacifique, et les mélanges sont fréquents. Cependant, les tendances de positionnement et d'occupations de l'espace sont clairement établies, reconnues tacitement par tous. La cour est un espace de vie et ses différents endroits, selon les moments de la journée, sont comme des indicateurs de positionnement social dans l'institution et ils apportent de nombreuses informations auprès de tous les acteurs, détenus comme agents institutionnels, sur la complexité des relations qui s'y jouent. Les caméras, comme les yeux, en sont les témoins et chacun développe ses compétences et son acuité à saisir immédiatement la température du moment.

d) Questionnaire PEP¹

PARCOURS D'EXÉCUTION DE PEINE

Votre situation va être évaluée en commission pluridisciplinaire unique très prochainement afin de faire le bilan de votre parcours en détention ainsi que pour faire le point sur vos projets. Nous vous demandons de remplir ce document (recto/verso) et de le transmettre par courrier interne à la « psychologue PEP » ou à votre chef de bâtiment mardi au plus tard.

Nom : Prénom : N° Ecrou Bâtiment :

Que faites vous et qu'avez-vous prévu durant l'exécution de votre peine ?

Travail-Formation et Enseignement

→ Envisagez-vous de travailler et travaillez-vous déjà (quelles postes) ? Oui Non

→ Envisagez-vous à un projet de formation professionnelle ? Oui Non

→ Envisagez vous suivez-vous des enseignements (cours, centre de ressources...) Oui Non

Vie en détention

→ Comment abordez vous le quotidien en détention ?.....

→ Participez vous à des activités socioculturelles (lesquels) ? Oui Non

→ Pratiquez vous des activités sportives (précisez lesquelles et la fréquence) ? Oui Non

→ Y a-t-il des activités que vous aimeriez pouvoir pratiquer en détention ? Oui Non

Lien avec l'extérieur

→ Téléphonnez vous ? Oui Non

→ Bénéficiez vous de courrier ? Oui Non

→ Recevez vous des visites au parloir (visiteur, parents, enfants...) ? Oui Non

→ Avez vous un projet de permissions de sortie (avec qui, où) ? Oui Non

→ Êtes vous déjà sortis en permission (fréquence, lieux, comment cela s'est-il passé) ? Oui Non

Soins

→ Pensez vous avoir besoin d'aide pour des problèmes médicaux (UCSA) ? Oui Non

→ Pensez vous où vous faites-vous apporter de l'aide concernant l'alcool/la drogue ? Oui Non

→ Pensez vous commencer ou avez-vous entrepris un suivi au SMPR
(avec qui, depuis quand).....
(que cela vous apporte-t-il ?).....

Aspects financiers

→ Avez vous des ressources financières (mandats, allocations, retraites, salaire..) ? Oui Non

→ Avez vous des parties civiles ou des amendes à payer (montant) ? Oui Non

→ Faites-vous des versements volontaires (quelle fréquence, montant et depuis quand) ? Oui Non

→ Cantinez-vous ? Oui Non

¹ Document fidèlement reconstitué, mise en page comprise.

Préparation de votre sortie

- Avez vous des démarches administratives à effectuer (tutelle, permis, papier..) ? Oui Non (lesquelles).....
- Avez vous entrepris des démarches administratives avec votre conseiller du SPIP ? Oui Non (lesquelles).....
- Avez vous un projet d'aménagement de peine ? Oui Non
- Avez-vous commencé les démarches ? Oui Non

Mon bilan concernant le temps écoulé en détention :

.....

Mes projets au centre pénitentiaire de Caen pour les mois à venir :

.....

Remarques personnelles, demandes particulières :

.....

Fait à Caen, le
Signature

COMMENTAIRES SUCCINCTS:

Ce document représente un exemple typique de la prégnance de l'institution totalisante sur l'ensemble du parcours de peine d'un détenu. À travers les différentes rubriques auxquelles il est demandé de répondre, on peut constater que rien de la vie quotidienne du détenu, et ce jusqu'aux informations les plus personnelles n'entend échapper aux structures encadrantes.

Certes, les CPU¹ ont pour objectif avoué de conjuguer toutes les compétences de tous les acteurs de la détention, à l'exception des détenus eux-mêmes, pour rendre plus efficace la gestion de la durée de la peine et d'inscrire celle-ci dans une prévention des suicides, des risques de violence, et de la récidive. Par conséquent, elle touche à tous les aspects du parcours du détenu et se trouve aussi être un organe de décision le concernant dans son quotidien. Pour autant, les quelques points que nous voudrions relever sont les suivants :

- L'aspect « bricolé » de ce document a de quoi surprendre. Il est envoyé ainsi aux détenus, et charge à eux d'y répondre. Il ne contient aucun en-tête, et n'émane pas dans sa rédaction et sa composition d'une conception officielle reconnaissable par la charte graphique traditionnelle des documents internes de l'administration pénitentiaire. Il est visiblement créé sur traitement de texte, et nous semble reproduire un script dans la succession de ses thèmes dont s'est directement inspiré son créateur.
- Nous remarquons aussi, et c'est une réalité indéniable dans l'institution carcérale qui est la nôtre, la prégnance de l'écrit dans les échanges formalisés avec l'institution totalisante. Dès lors, ceux qui reçoivent un tel document et qui ont des problèmes à la fois pour le lire et pour y répondre, n'ont pas d'autre recours, (mais cela leur est possible), que de rencontrer la psychologue PEP, ou son assistant pour compléter avec eux le document.
- Notons aussi que plusieurs des informations demandées dans ce questionnaire sont couvertes par le secret médical (le suivi SMPR, les addictions éventuelles, etc.), d'autres strictement privées (aspect financier), alors que les modalités de renvoi laissent ces informations à la libre curiosité de toute la chaîne des intervenants qui seront concernés par ce retour vers le service approprié. En effet, les transmissions par courrier interne, ne sont pas fermées, et donc visibles par tout le personnel encadrant.
- Les critiques quant à l'aspect bricolé de ce document n'ont rien de gratuites. Elles participent, nous le pensons, la façon dont cette démarche de demande d'information est perçue par les détenus. En effet, ceux-ci la considèrent comme superficielle, inutile, et ne parviennent pas à la prendre au sérieux. Dès lors, ce questionnaire est subi par eux, hors de toute logique participative, et entre dans d'immédiates stratégies utilitaristes quant à d'éventuels avantages à en tirer, notamment en ce qui concerne les remises de peine. Le concept de projet s'en trouve dilué. Du reste, il ne concerne par ses demandes qu'un petit panel d'individu au regard de la diversité des types de durée d'incarcérations et frustre ceux qui s'en sentent éloignés².
- Ce sentiment d'inutilité est renforcé lorsqu'un autre document, résumant les informations apportées dans ce questionnaire, est lu devant le détenu et signé par lui. Les différentes formules lapidaires que l'on y retrouve, mais aussi la promptitude de l'administration à le faire signer comme une simple formalité, surtout à de longue peine, donnent exactement ce sentiment de formalité qui s'ajoute à tant d'autres.

Voilà pourquoi ce document nous semble si pertinent à rendre compte de la prégnance de l'institution totalisante tout autant que de la complexité que nous avons abordé entre les logiques formelles et rationnelles. Il est typique de ce que peuvent donner des intentionnalités premières formalisées administrativement puis des réalités de leurs applications et de leur vécu par ceux qui les mettent en action et ceux qui les reçoivent.

¹ Commission Pluridisciplinaire Unique, composée (officiellement) de l'ensemble des acteurs de la vie en détention (administration pénitentiaire, (UCSA), prestataire privé, etc.)

² « *Y me reste 7 piges et ils me demandent ce que je veux faire l'année prochaine !* », nous déclare un détenu

e) Sigles et acronymes

A.N.V.P. : Association Nationale des Visiteurs de Prison

CD : Centre de Détention

C.G.L.P.L. : Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté

C.L.I.P. : club informatique pénitentiaire

C.P. : Centre Pénitentiaire

C.P.I.P. : Conseiller(e) Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

C.R.I.B. : Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles

D.A.P. : Direction de l'Administration Pénitentiaire

D.I.R. : Délégué Inter Régional

D.I.S.P. : Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires

F.A.R.A.P.E.J. : Fédération des Associations Réflexion Action Prison Et Justice

F.N.A.R.S. : Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

G.E.N.E.P.I. : Groupement Étudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées

G.L.C.P. : Groupe Local Concertation Prison

G.N.C.P. : Groupe National Concertation Prison

M.A. : Maison d'Arrêt

O.I.P. : Observatoire International des Prisons

O.P.T.I.M. : Outil Pédagogique Transversal pour les Intervenants en Milieu pénitentiaire

S.M.P.R. : Service Médico-Psychologique Régional

U.F.R.A.M.A. : Union nationale des Fédérations Régionales des Associations de Maisons

U.L.E. : Unité Locale d'Enseignement

S.P.I.P. : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

BIBLIOGRAPHIE

1. DETENTION

- AMOR Paul, « La réforme pénitentiaire en France », *Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé*, 1947, p. 1-30.
- AMOUROUS Charles et BLANC, Erving Goffman et les institutions totales, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques Sociales », 2001.
- ANVP, « Articles de loi concernant les visiteuses et visiteurs de prison », 2001, www.anvp.org/offres/doc_inline_src/58/Articles+de+loi+concernant+les+VP.pdf.
- ARSENAULT Carmen, « La libération conditionnelle : le point de vue des acteurs », *Criminologie*, 14-2, p. 41-60.
- ARTIÈRES P. et LASCOUMES P., *Gouverner, enfermer. La Prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.
- AUVERGNON Philippe, « Le travail des détenus: l'impossible contrat de travail ? », in *Prisons sous tension*, Nîmes, Champ Social éditions, coll. « Questions de société », 2011, p. 88-117.
- AYMARD Nadia et LHUILIER Dominique, *Sécurité et identité professionnelle des personnels de surveillance*, Paris, GERAL, 1993.
- BADINTER Robert, *La prison républicaine*, Paris, Fayard, 1992.
- BARRE Marie Danièle et TOURNIER Pierre, « La mesure du temps carcéral. Observation suivie d'une cohorte d'entrant. », *déviance et contrôle social / CESDIP*, 48, 1988.
- BELLANGER Hélène, *Vivre en prison. Histoires de 1945 à nos jours.*, Paris, Hachette Littératures, 2007.
- BENIGUI Georges, GUILBAUD Fabrice et MALOCHET Guillaume, *Prisons sous tension*, Nîmes, Champ Social éditions, coll. « Questions de société », 2011.
- BENTHAM Jeremy, *Panoptique : mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force*, Mille et une nuits, 2002.
- BENTHAM Jeremy, 'Panopticon or the Inspection House,' in *The Works of Jeremy Bentham*, Edinburg, William Tait, 1838, p. 37-66.
- BERT Jean-François, « Ce qui résiste, c'est la prison. » Surveiller et punir, de Michel Foucault », *Revue du MAUSS*, 40, second semestre 2012, p. 161-172, coll. « Sortir de (la) prison. Entre don, abandon et pardon ».
- BESUCHET Sacha, « Les relations entre détenus et surveillants: le jeu dans la règle », *Le passe murailles - GENEPI*, 30, mai/juin 2011, p. 50-52.
- BLANC Jean-Marie, *Un zèbre à l'ombre. Être instituteur en prison*, Éditions Syllepse, coll. « Nouveaux Regards / Syllepse », 2006.

- BOGAARD Claire VD, « « Il faut que les gens restent dedans ». Entretien avec Martine Herzog-Evans », *Passe-Murailles / GENEPI*, 24, mai/juin 2010, p. 25.
- BOGAARD Claire et VEAUDOR Manon, « La prison de droit divin. Une sanction pénale enracinée dans la religion chrétienne », *GENEPI - Le passe muraille*, 32, octobre 2011.
- BONY Lucie, « La prison, une « cité avec des barreaux »? Continuum socio-spatial par-delà les murs », *Annales de géographie*, 702-703, mars 2015, p. 275-299, coll. « Géographie de l'enfermement ».
- BONY Lucie, « La domestication de l'espace cellulaire en prison. », *espaces et sociétés*, 162, Juin 2015, p. 13-30, coll. « Espaces d'enfermement ».
- BRODEUR Jean-Paul, « Surveiller et punir », *Criminologie*, 9-1, 1976, p. 196-218.
- BRUSLÉ Tristant et MORELLE Marie, « Objets et enfermement. Une introduction », *Champ pénal/ Penal field*, XI, 2014, <http://champpenal.revues.org/8884>.
- CALBELGUEN Manuel, *Dynamique des processus d'adaptation des détenus au milieu carcéral*, Thèse de Doctorat, Rennes 2, Rennes, 2007.
- CASTEL Robert, « Institutions totales et configurations ponctuelles », in *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Arguments », 1987, p. 31-43.
- CHANTRAINE Gilles, « Ordre, pouvoir et domination en détention : les relations surveillants-détenus dans une maison d'arrêt en France », *Criminologie*, 37-2, 2004, p. 197-223.
- CHANTRAINE Gilles, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt.*, Paris, PUF, coll. « Partage du savoir », 2004.
- CHANTRAINE Gilles, « Prison et regard sociologique », *Champ pénal/ Penal field*, I, 2004, <http://champpenal.revues.org/39>.
- CHANTRAINE Gilles, « La sociologie carcérale », *Déviance et Société*, 24-3, 2000.
- CHANTRAINE Gilles, FONTAINE Séverine et TOURAUT Caroline, *Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineur*, CESDIP, coll. « Études & données pénales », 2008.
- CHANTRAINE Gilles et KAMINSKI Dan, « La politique des droits en prison. Police institutionnelle, militantisme juridique, luttes démocratiques », *Champ pénal/ Penal field*, septembre 2007, <http://champpenal.revues.org/2581>.
- CHASSAGNE Aline, « Le soin enfermé. La porte comme frontière en maison d'arrêt », *espaces et sociétés*, 162, Juin 2015, p. 63-78, coll. « Espaces d'enfermement ».
- CHAUVENET Antoinette, « Guerre et paix en prison », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 31, 1998, p. 91-100.
- CHAUVENET Antoinette et ORLIC Françoise, « Sens de la peine et contraintes en milieu ouvert et en prison », *Médecine & Hygiène | Déviance et Société*, 26, avril 2002, p. 443-461.
- CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise et BENGUIGUI Georges, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, 1994.

- CHAUVOT Alain, MATTER Michel et SALAMITO JAN-MARIE, *Carcer. Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique*, De Boccard, 2000.
- CHOGNOT Claire, « La prison et les associations », *Ban Public*, Décembre 2002, <http://prison.eu.org/spip.php?article1630>.
- CLIQUENNOIS Gaëtan, « Problèmes méthodologiques inhérents à une recherche sociologique qualitative menée sur les politiques carcérales belges et françaises », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 1, 19 avril 2006, <http://socio-logos.revues.org/28.html>.
- CLIQUENNOIS Gaëtan, « Vers une gestion des risques légitimante dans les prisons françaises ? », *Déviance et Société*, 30-4, 2006, p. 355-371, coll. « Médecine & Hygiène ».
- COMBESSIE Philippe, « À quels espaces assigner les condamnés ? Quels espaces observer ? Controverse autour de l'observatoire de la récidive et de la désistance », *Espaces et sociétés*, 162, Juin 2015, p. 167-174, coll. « Espaces d'enfermement ».
- COMBESSIE Philippe, « La prison dans son environnement: symptômes de l'ambivalence des relations entre les démocraties et l'enfermement carcéral », *Les Cahiers de la sécurité*, 12, Avril-Juin 2010, p. 21-31.
- COMBESSIE Philippe, 'Marking the carceral boundary. Penal stigma in the long shadow of the prison', *Ethnography*, 3(4), mars 2009, p. 535-555.
- COMBESSIE Philippe, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, coll. « Repère », 2009.
- COMBESSIE Philippe, « La ville et la prison: une troublante cohabitation », *Projet*, 269, 2002, p. 70-76.
- COMBESSIE Philippe, « Ouverture des prisons... Jusqu'à quel point ? », in *La prison en changement*, Toulouse, Erès, 2000, p. 69-99.
- COMBESSIE Philippe, « Surveillants de prisons: condamnés à l'obscurité ? », *Informations sociales*, 82, 2000, p. 64-71.
- COMBESSIE Philippe, « Le pouvoir en prison: Comme dans toute entreprise ? », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 31, 1998, p. 11-112.
- COMBESSIE Philippe, *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale.*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Les Éditions ouvrières, 1996.
- COSTANTINI Pierre-Paul, *L'acte et son énigme. Entre l'innommable et l'indicible. Psychopathologie en milieu carcéral*, Thèse de Doctorat, Rennes 2, 2007.
- CUNHA Manuela Ivone, « Le temps suspendu. Rythmes et durées dans une prison portugaise », *terrain*, 29, septembre 1997, <http://terrain.revues.org/3224.html>.
- DÉCARPES Pascal, « Topologie d'une prison médiatique », *Champ pénal/ Penal field*, Vol.I, 2004, <http://champpenal.revues.org/24>.
- DELARUE Jean-Marie, « L'horreur carcérale. Continuité et discontinuité de la condition pénitentiaire », *Revue du MAUSS*, 40, 2eme semestre 2012, p. 73-102.

- DELARUE Jean-Marie et THOMSON Mark, *Avis et Recommandations du Contrôleur général des lieux de privation de liberté de France*, Contrôleur général des lieux de privation de liberté - APT, 2008.
- DUBOIS Christophe, « Le fonctionnement concret d'un quartier de détention pour femmes : ressorts organisationnels et implications sur l'identité personnelle des surveillants. », *SociologieS*, juillet 2007, <http://sociologies.revues.org/203>.
- FABIANI Jean-Louis, « Lire en Prison », *Enquête, Les terrains de l'enquête*, 1, Février 2007, p. 199-220.
- FASSIN Didier, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Éditions Du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2015.
- FASSIN Didier, *Punir. Une passion contemporaine*, Seuil, 2017.
- FAUGERON Claude, « Peut-on réduire l'emprise de l'enfermement? Quelques questions sur la légitimité de la prison », in *La justice pénale et l'Europe*, Bruylant, 1996.
- FAURE Olivier, « Les historiens face à l'institution totale », in *Erving Goffman et les institutions totales*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques Sociales », 2001, p. 43-57.
- FERNANDEZ Fabrice, *Emprises. Drogues, errance, prison: figures d'une expérience totale*, Larcier., 2010.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- FRAYER Arthur, *Dans la peau d'un maton*, Fayard, 2011.
- GÉNUIT Philippe, *La criminalité féminine : Une criminalité épïcène et insolite. Réflexions d'épistémologie et d'anthropobiologie clinique*, Psychologie, Université de Haute Bretagne Rennes 2, Rennes, 2007.
- GOFFMAN Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Éditions de Minuit, 1968.
- GOVERNET céline, « Expériences plurielles de l'enfermement : entre rejet et reprise de contrôle », *espaces et sociétés*, 162, Juin 2015, p. 31-46, coll. « Espaces d'enfermement ».
- GRAS Laurent, « Show sportif et buffet froid. Interactions sportives et sociales entre détenus et joueurs extérieurs », *Criminologie*, 36-2, 2003, p. 105-125.
- GUILBAUD Fabrice, « Le travail pénitentiaire : sens et articulation des temps vécus des travailleurs incarcérés », *Revue française de sociologie*, 49-4, 2008, p. 763-791.
- HALÉVY Elie, *La formation du radicalisme philosophique. La jeunesse de Bentham 1776-1789*, Paris, PUF, coll. « Philosophie morale », 1995, vol.1.
- HARVEY Joel et LIEBLING Alison, « Suicide et tentatives de suicide en prison : vulnérabilité, ostracisme et soutien social », *Criminologie*, 34-2, p. 57-83.
- HERZOG-EVANS Martine, *Droit de l'exécution des peines*, Dalloz, coll. « Dalloz action », 2011.

- HERZOG-EVANS Martine, « Droit français et prévention du suicide en prison », *Criminologie*, 34-2, p. 9-29.
- HÉTU Jean, « Le pauvre, la machine judiciaire et la détention », *Criminologie*, 9-1, p. 87-106.
- HULIN Delphine, « Le psychologue clinicien au cœur des conflits institutionnels », *Le journal des psychologues*, 210, septembre 2003.
- KAMINSKI Dan, « Droits des détenus, normalisation et moindre éligibilité », *Criminologie*, 43-1, 2010, p. 199-226.
- KAMINSKI Dan, DIGNEFFE Françoise, ADAM Christophe, CAUCHIE Jean-François, DEVRESSE Marie-Sophie et FRANCIS Vincent, « L'instrumentalisation dans les pratiques pénales : Construction et déconstruction d'un concept », *Sociologie et sociétés*, 33-1, p. 27-51.
- KENSEY Annie, « Quelques considérations sur les récidives », *espaces et sociétés*, 162, Juin 2015, p. 175-180, coll. « Espaces d'enfermement ».
- KENSEY Annie et BENAOUA Abdelmalik, « Les risques de récidive de sortants de prison. Une nouvelle évaluation. », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, 36, Mai 2011.
- KHERFI Yazid ET LE GOAZIOU Véronique, *Repris de justesse*, Paris, La Découverte, 2003.
- LANDREVILLE Pierre, « Les détenus et les droits de l'homme », *Criminologie*, 9-1, p. 107-117.
- LANDRON Olivier, *La vie chrétienne dans les prisons de France au XXe siècle*, Paris, Éditions Du Cerf, coll. « Histoire à vif », 2011.
- LANDRON Olivier, BÉRAUD Céline, GALEMBERT Claire de, ROSTAING Corinne, KIES Ouisa, JOLY Danièle, BECKFORD Jim, SCHNEUWLY PURDIE Mallory, BRILLET Emmanuel, VENEL Nancy, KHOSROKHAVAR Farhad, LA TORRE Aurélie, BECCI Irene et KENSEY Annie, *Le fait religieux en prison : configurations, apports, risques*, 2014.
- LAVAL Christian, « Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique », *Revue du MAUSS*, 40, Second semestre 2012, p. 47-72, coll. « Sortir de (la) prison. Entre don, abandon et pardon ».
- LE CAISNE Léonore, *Condamnés à une moyenne ou longue peine. Une ethnographie de la vie carcérale à la maison centrale de Poissy.*, Paris X-Nanterre, Paris, 2000.
- LE CAISNE Léonore, *Prison. Une ethnologie en centrale*, Odile Jacob, 2000.
- LE GOAZIOU Véronique, *Sortir de prison sans y retourner. Parcours de réinsertions réussies*, coll. « Délinquance, justice et autres questions de société », 2014.
- LEMIEUX Emmanuel et CHANTRAINE Gilles, « Prison française? Coupable! », *Revue sciences humaines*, mars 2010.
- LEMIRE Guy, *Anatomie de la prison*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1990.
- LEMIRE Guy, « La libération conditionnelle : le point de vue de la sociologie des organisations. », *Criminologie*, 14-2, p. 81-93.

- LEROY Aude, *Patientez en prison La construction des itinéraires carcéraux en centre de détention*, Thèse de Sociologie, Paris-Saclay, l'École normale supérieure de Cachan, 2016.
- LHUILIER Dominique et LEMISZEWSKA Aldona, *Le choc carcéral*, Bayard, 2001.
- LIANOS Michalis, *Le nouveau contrôle social. Toile institutionnelle, normativité et lien social*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2001.
- LOUP Noali, « La peine de prison à l'usure ? », *Champ pénal/ Penal field*, XI, 2014, <http://champpenal.revues.org/8987>.
- LOUP Noali, « Espaces d'apparition et espaces de disparition dans le champ carcéral », *Champ pénal/ Penal field*, VI, 2009, <http://champpenal.revues.org/7547>.
- MANSUY Isabelle, « Principe de légalité et d'exécution des peines en France et Allemagne, Droit = droits ? », *Champ pénal/ Penal field*, 2005, <http://champpenal.revues.org/397>.
- MARCHETTI Anne-Marie, *Perpétuité. Le temps infini des longues peines*, Plon, coll. « Terre Humaine », 2001.
- MARUNA Shaad et LEBEL Thomas, « How former prisoners Desist from Crim and Why it Matters for Reintegration » », in *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice*, L'Harmattan, 2012.
- MAURICE Philippe, *De la haine à la vie*, Paris, Le Cherche Midi, 2001.
- MILHAUD olivier, « L'enfermement ou la tentation spatialiste. De « l'action aveugle, mais sûre » des murs des prisons », *Annales de géographie*, 702-703, mars 2015, p. 140-162, coll. « Géographie de l'enfermement ».
- MILHAUD olivier, *Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace*, Thèse de doctorat en géographie, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, Bordeaux, 2009.
- MILHAUD olivier, *Séparer et Punir. Une géographie des prisons françaises*, CNRS éditions, 2017.
- MILLARD Eric, « Théories de l'institution et disciplines. », in *Vers un droit commun disciplinaire?*, P. Ancel et J. Moret-Bailly, 2007, p. 29-40.
- MILLY Bruno, « L'enseignement en prison: du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles », *Déviance et Société*, 28, janvier 2004, p. 57-79, coll. « Médecine & Hygiène ».
- MILLY Bruno, « Les professions en prison : convergences entre individualisme méthodologique et interactionnisme symbolique », *L'Année sociologique*, 51, janvier 2001, p. 103-136.
- MORAN Dominique et JEWKES Yvonne, 'Linking the carceral and the punitive state : A review of research on prison architecture, design, technology and the lived experience of carceral space', *Annales de géographie*, 702-703, mars 2015, coll. « Géographie de l'enfermement ».
- MOULIN Valérie et SÉVIN Anne-Sophie, « Relations professionnelles en établissement pénitentiaire », *Criminologie*, 43-1, 2010, p. 227-248.

- MUCCHIELLI Laurent, DANET Jean, LAZERGES Christine, MILBURN Philip, AUBUSSON DE CAVARLAY Bruno, SLAMA Serge, MOUHANNA Christian, RIGOUSTE Mathieu et PIAZZA Pierre, *La frénésie sécuritaire*, La Découverte, 2008.
- NIVOL Camille, « De l'acte charitable à l'acte citoyen, être visiteur de prison en France L'émanation d'une fonction civile au cœur de l'institution carcérale. », Université Pierre Mendès France. Institut d'Études Politiques de Grenoble., 2012.
- O.I.P, *Les conditions de détention en France. Rapport 2011*, La découverte, 2012.
- PAUCHET Catherine, « Le temps en milieu carcéral », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 2, 1984, p. 151-163.
- PAUGAM Serge (dir), *L'exclusion : L'état des savoirs*, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », 1996.
- PETERS Tony, « Attribution discriminatoire du régime au cours de l'exécution de longues peines », *Déviance et Société*, 1-1, 1977, p. 29-59.
- PETERSELL Laura, « La société civile en prison : un lien avec l'extérieur? », *GENEPI. Le passe murailles*, 30, Mai/Juin 2001, <http://www.genepi.fr>.
- PETIT Jacques-Guy, « Obscurité des Lumières : les prisons d'Europe, d'après John Howard, autour de 1780 », *Criminologie*, 28-1, p. 5-22.
- PETITGAS Bernard, « Ce qui se donne en prison. Relations et socialisations en institution totalisante », *Revue du MAUSS*, 47, Premier semestre 2016, p. 184-194.
- PETITGAS Bernard, *L'engagement bénévole : don et reconnaissance dans une institution totalisante.*, Mémoire de Master 2, Université de Caen Basse Normandie, Caen, 2014. http://classiques.uqac.ca/contemporains/petitgas_bernard/engagement_benevole_don/engagement_benevole.html
- PETITGAS Bernard, *Étude des concepts d'institution totale et de rationalisation pour une approche critique du bénévolat au centre de détention de Caen.*, Mémoire de Master 1, Université de Caen Basse Normandie, Caen, 2013.
- PETITGAS Bernard, *Rationalisation par un détenu des caractéristiques du bénévolat exercé à l'intérieur de son centre de détention et pertinence sociologique d'un tel travail*, Mémoire de Licence, Strasbourg, 2012.
- PIRES Alvaro, « La rationalité pénale moderne, la société du risque et la juridicisation de l'opinion publique », *Sociologie et sociétés*, 33-1, p. 179-204.
- POLLAK M., *L'expérience concentrationnaire*, Paris, Métailié, 2000.
- PORTET Céline BRYON-, « La tension au cœur de la recherche anthropologique: la dialectique intérieur/extérieur, théorie/pratique, une nécessité pour l'étude des institutions fermées. », *Anthropologie et Sociétés*, 35-3, 2011, p. 209-231.
- POUPART Jean, « Choix rationnel et criminologie : limites et enjeux », *Sociologie et sociétés*, 34-1, 2002, p. 133-145.
- RADOUX Colette, « Bénévoles en prison », *Pensée plurielle*, 9, janvier 2005, p. 85-88.

- RAMBAUD Gonzague, *Le travail en prison. Enquête sur le business carcéral*, Paris, autrement, coll. « mutation », n° 259, 2010.
- RICORDEAU Gwénola, « Se dépouiller et se parer, échanger et mettre en scène », *Champ pénal/ Penal field*, XI, 2014, <http://champpenal.revues.org/8841>.
- RICORDEAU Gwénola, « Les prisonniers ont-ils (encore) une sexualité ? », *Le sociographe*, 27, mars 2008, p. 32-42, coll. « Champ social ».
- RICORDEAU Gwénola, *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération : solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Université de Paris 4 - Sorbonne, 2005.
- RIVIÈRE Yann, « Carcer et uincla : la détention publique à Rome (sous la République et le Haut-Empire) », *Mélanges de l'École française de Rome – Antiquité*, 106-2, 1994, p. 579-652.
- ROSTAING Corinne, « Hiérarchie des légitimités. Obstacle et défi à la connaissance des violences carcérales », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 19, 2011.
- ROSTAING Corinne, « Les relations carcérales croisées et la violence », in *Prisons sous tension*, Paris, Champ Social éditions, coll. « Questions de société », 2011, p. 152-188.
- ROSTAING Corinne, « Interroger les changements de la prison. Des processus de déprise et de reprise institutionnelle », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 17, 2009, <http://traces.revues.org/index4228.html>, coll. « Que faire des institutions ».
- ROSTAING Corinne, « La non-mixité de l'institution carcérale. A partir des prisons de femmes », *Mana*, 5, second semestre 1998, p. 105-123.
- ROSTAING Corinne, *La relation carcérale*, PUF, coll. « Le lien social », 1997.
- ROSTAING Corinne, « Pertinence et l'actualité du concept d'institution totale : à propos des prisons », in *Erving Goffman et les institutions totales*, Paris, Édition l'harmattan, p. 137-153.
- ROSTAING Corinne, GALEMBERT Claire de et BÉRAUD Céline, « Des Dieux, des hommes et des objets en prison. Apports heuristiques d'une analyse de la religion par les objets », *Champ pénal/ Penal field*, Vol. XI, 21 janvier 2014, <http://champpenal.revues.org/8868>.
- ROSTAING Corinne et TOURAUT Caroline, « Processus de création culturelle en prison : une innovation ordinaire ? », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 7, 27 mars 2012, <http://socio-logos.revues.org/2624.html>.
- RUBY Christian, « La vérité et le sujet : technologies et assujettissements. Michel Foucault, Philosophie, Anthologie, 2004. », *Espacestems.net*, 5 mars 2005, www.espacestems.net/document1169.html.
- SALANE Fanny, *Être étudiant en prison. L'évasion par le haut*, La documentation Française., Paris, coll. « Études & recherche », 2010.
- SALLE Grégory, « Une sociologie des « taulards » : la convict criminology », *genèses*, 68, 2007, p. 132-144.
- SALLE Grégory, « État de droit, État gestionnaire Retour sur la « privatisation » des prisons françaises », *Champ pénal/ Penal field*, III, 2006, <http://champpenal.revues.org/601>.

- SAUVADET Thomas, *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin, 2006.
- SCHEER David, « La prison de murs troués... Essai d'analyse d'une micro-architecture carcérale de l'embrasement », *Champ pénal/Penal field*, XI, 2014, <http://champpenal.revues.org/8833>.
- SCHÖPS Erich, « Les visiteurs de prisons et leurs organisations en Europe de l'ouest. », mars 2007, <http://visiteurs.prison.free.fr/>.
- SEMPÉ Gaëlle et BODIN Dominique, « Homo-sociabilité et (auto)exclusion en prison pour hommes. Usages sociaux du sport et divisions de l'espace. », *espaces et sociétés*, 162, Juin 2015, p. 79-94, coll. « Espaces d'enfermement ».
- SENON Jean Louis, « Troubles psychiques et réponses pénales », *Champ pénal/Penal field*, 15 septembre 2005, <http://champpenal.revues.org/77>.
- SNACKEN Sonja, « Normalisation dans les prisons : concept et défis. L'exemple de l'Avant-projet de loi pénitentiaire belge. », in *L'institution du droit pénitentiaire. Enjeux de la reconnaissance des droits des détenus*, Paris-Bruxelles, LGDJ-Bruylant, 2002.
- SUREMAIN Hugues DE et BÉRARD Jean, « La gestion des longues peines au révélateur des luttes juridiques », *Champ pénal/Penal field*, Vol. VI, 3 mars 2009, <http://champpenal.revues.org/7698>.
- TOURAUT Caroline, « Parentalité partagée à distance : rôles parentaux et rapports conjugaux face à l'enfermement », XI, 2014, <http://champpenal.revues.org/8759>.
- TOURAUT Caroline, « Entre détenu figé et proches en mouvement. « L'expérience carcérale élargie » : une épreuve de mobilité », *Union Nationale des Associations Familiales | Recherches familiales*, 6, 2009, p. 81-86.
- TOURAUT Caroline, « Étude dynamique des rapports à la citoyenneté d'acteurs incarcérés », *Champ pénal/Penal field*, Vol. II, 2005, <http://champpenal.revues.org/453>.
- TOURAUT Caroline, « Âges et usages des espaces carcéraux : l'expérience des détenus « âgés » en France », *espaces et sociétés*, 162, Juin 2015, p. 47-62, coll. « Espaces d'enfermement ».
- TOURNIER Pierre, « La détention provisoire et sa mesure », *Criminologie*, 28-2, p. 27-41.
- TOURNIER Pierre Victor, *Dictionnaire de démographie pénale. Des outils pour arpenter le champ pénal*, L'Harmattan, 2010.
- VACHERET Marion, « Peurs en milieu carcéral : quand sentiments et expériences diffèrent », *Criminologie*, 40-1, 2007, p. 185-211.
- VASSEUR Véronique, *Médecin chef à la prison de la Santé*, Le Cherche Midi, 2000.
- VEIL Claude, LHUILIER Dominique, FAUGERON Claude, HERGOZ-EVANS Martine, COMBESSIE Philippe, TOURNIER Pierre-Victor, CHAUVENET Antoinette, DEMONCHY Christian, MONCEAU Madeleine, JAEGER Marcel et OBRECHT Olivier, *La prison en changement*, 2000.

- VIENNE Philippe, « L'énigme de l'institution totale. Revisiter la relation intellectuelle Hugues-Goffman », in *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, 2012, vol. CURAPP-ESS/CEMS-IMM/.
- VILLERBU Loïc M., SOMAT Alain et BOUCHARD Claude (dir.), *Temps psychiques, temps judiciaires. Études anthropologiques, psychologiques et juridiques*, L'Harmattan, 2009.
- WACQUANT Loïc, « L'aberration carcérale à la française », *Regards sociologiques*, 30, 2005, p. 61-71.
- WACQUANT Loïc, « Symbiose fatale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139, septembre 2001, p. 31-52.
- WACQUANT Loïc, *Les prisons de la misère*, Raison d'agir / Seuil, 1999.
- WACQUANT Loïc, « Moralisme et panoptisme punitif », *Sociologie et sociétés*, 33-1, p. 139-157.
- WIEDER D. Lawrence, « Dire le code du détenu. Enquêter sur la culture de la prison », in *L'engagement ethnographique*, traduit par Cédric TERZI, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2010, p. 183-214.
- ZANNA Omar, « Un sociologue en prison », *Nouvelle revue de psychosociologie*, n° 9-1, 28 juin 2010, p. 149-162.
- Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2013*, Direction de l'Administration Pénitentiaire, 2013.
- Code de procédure pénale*, 53e éd., Paris, Dalloz, 2012.
- Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2011*, Direction de l'administration pénitentiaire, 2011.
- Rapport d'activité 2010 – 2011 du Groupement Étudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées*, Nanterre, GENEPI, 2011.
- « Situer le temps carcéral dans un parcours biographique. Entretien avec Gabriel Mouesca », *GENEPI - Passe-Murailles*, 21, 2009, www.genepi.fr/medias/actualites/fichier_328.pdf, coll. « Prisons : un contretemps qui s'éternise ».
- Les Actes des Assises du GENEPI*, Paris, 2008, www.genepi.fr/

2. DON, RECONNAISSANCE ET BENEVOLAT

- ANDERSON Leon et SNOW David A, « L'exclusion sociale et le soi : une perspective d'interactionnisme symbolique* », *Sociologie et sociétés*, 33-2, p. 13-27.
- ANVP, « Articles de loi concernant les visiteuses et visiteurs de prison ».
- ARCHAMBAULT Edith, « Le bénévolat en France et en Europe », *Unité Mixte de Recherche CNRS-Université Paris-1, n° 8595*, <http://matisse.univ-paris1.fr>, coll. « Modélisation Appliquée, Trajectoires Institutionnelles, Stratégies Socio-Economiques ».

- AUVERGNON Philippe, « La pluralité humaine chez Hobbes et sa lecture par Strauss et Kojève », *Klesis - Revue Philosophique*, 12, 2009, p. 81-101.
- BACULARD Octavie, *Bénévolat de compétences, une nouvelle forme de mécénat*, France Bénévolat - Volunteer, coll. « Entreprise et bénévolat », 2006.
- BALMARY D., « Fiche n° 1-Définitions juridiques : bénévolat, volontariat, salariat ».
- BAZIN Cécile, THIERRY Dominique et MALET Jacques, *La formation des bénévoles et des responsables associatifs*, coll. « Enquête annuelle/La France Bénévole 2011 », 2011.
- BEAUCAGE Pierre, « Le don et le capital : Entretien avec Claude Meillassoux », *Anthropologie et Sociétés*, 19-1, p. 191-206.
- BEAUCAGE Pierre, « M.A.U.S.S. (Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales) no 17 : Ce que donner veut dire. Don et intérêt, Paris, La Découverte, coll. Textes à l'appui, 1993, 274 p. », *Anthropologie et Sociétés*, 19-1, p. 276-279.
- BEAUCAGE Pierre, « Présentation. Échange et société : avant et après Mauss », *Anthropologie et Sociétés*, 19-1, p. 5-16.
- BIBEAU Gilles, « Un don sans retour. Interrogations à travers les cultures », *Sociologie et sociétés*, 41-1, 2009, p. 71-98.
- BOURDIEU Pierre, « Marcel Mauss, aujourd'hui », *Sociologie et sociétés*, 36-2, 2004, p. 15-22.
- BOURMEAU Sylvain, « Mauss, savant et politique ».
- CAILLÉ Alain, « La situation actuelle de la sociologie », *SociologieS*, 6 juillet 2011, <http://sociologies.revues.org/3548>.
- CAILLÉ Alain, « Du don comme réponse à l'énigme du don, Débat autour de L'énigme du don de Maurice Godelier », *Revue du MAUSS permanente*, 1 septembre 2009, <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article532>.
- CAILLÉ Alain, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, La Découverte Poche, 2007.
- CAILLÉ Alain, *La quête de reconnaissance. Nouveau phénomène social total*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui / bibliothèque du m|a|u|s|s », 2007.
- CAILLÉ Alain, « Don », in *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard/Desclée de Brouwer, coll. « Folio Actuel », 2006.
- CAILLÉ Alain, « Marcel Mauss et le paradigme du don », *Sociologie et sociétés*, 36-2, 2004, p. 141-176.
- CAILLÉ Alain, « Don et association », *Revue du MAUSS*, Une seule solution l'association?-11, semestre 1998, <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article202>.
- CAILLÉ Alain, *Don, intérêt et désintéressement. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, 2^{em} édition, 2004, Paris, La Découverte / M.A.U.S.S., 1994.
- CAILLÉ Alain et CHANIAL Philippe, *Eloge de la gratuité*, Paris, La Découverte Poche, 2011.

- CAILLÉ Alain, GODBOUT Jacques T et HÉNAFF Marcel, « CORRESPONDANCE entre Alain Caillé, Jacques T. Godbout et Marcel Hénaff », *Revue du MAUSS*, 23, 2004, p. 242-288.
- CAILLÉ Alain et LAVILLE Jean-Louis, « Une seule solution, l'association. Introduction. », *Revue du MAUSS permanente*, décembre 2007, <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article221>.
- CEFAÏ Daniel, « Comment se mobilise-t-on? L'apport d'une approche pragmatiste? La sociologie de l'action collective », *Sociologie et sociétés*, 41-2, 2009, p. 245-269.
- CELLIER Isabelle, « Le bénévolat à travers la littérature. Un objet d'étude à redéfinir (note de recherche) », *Anthropologie et Sociétés*, 19-1, p. 175-190.
- CHANIAL Philippe, *La sociologie comme philosophie politique et réciproquement*, Paris, La Découverte / M.A.U.S.S, coll. « Bibliothèque du m.a.u.s.s », 2011.
- CHANIAL Philippe, « L'instant fugitif où la société prend. Le don, la partie et le tout. », *Revue du MAUSS semestrielle*, 36, 2e semestre 2010, coll. « Marcel Mauss Vivant ».
- CHANIAL Philippe, « Société Civile », in *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Actuel », 2006, p. 583-589.
- CHANIAL Philippe, *Justice, don et association*, Paris, La Découverte, 2001.
- CHANIAL Philippe et LAVILLE Jean-Louis, « Société civile et associationnisme : une analyse socio-historique du modèle français d'économie sociale et solidaire », *Politique et Sociétés*, 20-23, 2001, coll. « Gouvernance et société civile ».
- CHANIAL Philippe (DIR), *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, Paris, La Découverte / M.A.U.S.S, coll. « Textes à l'appui / bibliothèque du m|a|u|s|s », 2008.
- COLLECTIF, *Les associations et les seniors bénévoles : nouvelles relations et nouvelles pratiques*, CERPHI - Jubilation, 2010.
- COLLECTIF, *Des talents et des cadeaux. Ils offrent leurs compétences professionnelles aux associations de solidarité*, association passerelles & Compétences, 2010.
- DACHEUX Eric, « Les trois dimensions de l'espace public », *Recherches en communication*, 28, 2008, p. 10-27.
- DEJOURS Christophe, *Souffrance en France. la banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Editions Du Seuil, coll. « Point-essais », n° 549, 1988.
- DERANTY Jean-Philippe, « La reconnaissance hégélienne et ses enjeux pour la philosophie sociale et politique contemporaine », *Politique et Sociétés*, 28-3, p. 45-74.
- DERRIDA Jacques, *Donner le temps. La fausse monnaie*, Mayenne, Galilée, 1991.
- D. Frédéric Guillaume et PINEAULT Éric, « Quelle théorie du capitalisme pour quelle théorie de la reconnaissance? », *Politique et Sociétés*, 28-3, p. 75-99.

- DUHAMEL Jérémie, « Hobbes et le désir des fous. Rationalité, prévision et politique, de Dominique Weber, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, coll. « Expériences et raisons », 2007, 549 p. », *Politique et Sociétés*, 28-3, p. 212-215.
- FERRAND-BECHMANN D et ROUDET B, *Inventaire des travaux et recherches sur le travail social non marchand et le bénévolat*, Paris, Ministère des Solidarités et Affaires sociales, 1985, vol.I & II.
- FERRARESE Estelle, « Qu'est-ce qu'une lutte pour la reconnaissance ? : Réflexions sur l'antagonisme dans les théories contemporaines de la reconnaissance », *Politique et Sociétés*, 28-3, p. 101-116.
- FLORIAN Delorme, « L'amour des autres. Care, compassion et humanitarisme ».
- FOURNIER Marcel, « Marcel Mauss, l'ethnologie et la politique : le don », *Anthropologie et Sociétés*, 19-1, p. 57-69.
- FRASER Nancy, *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte Poche, 2005.
- FRASER Nancy, « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », *Revue du MAUSS*, 23, Premier semestre 2004, p. 151-164, coll. « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi ».
- FRIEDRICH SILBER Ilana, « Entre Marcel Mauss et Paul Veyne¹ : Pour une sociologie historique comparée du don », *Sociologie et sociétés*, 36-2, p. 189-205.
- GAGNON Éric, « L'espace et le temps de l'engagement bénévole : Essai de définition », *Nouvelles pratiques sociales*, 15-2, 2002, p. 66-76.
- GARDIN Laurent, *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'État*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, coll. « Sociétés en changement », 2006.
- GENEL Katia, *Autorité et émancipation. Horkheimer et la Théorie critique*, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 2013.
- GODBOUT Jacques, « Le bénévolat n'est pas un produit », *Nouvelles pratiques sociales*, 15-2, 2002, p. 42-52.
- GODBOUT Jacques T., « De la continuité du don », *Revue du MAUSS*, 23, Premier semestre 2004, p. 224-2241, coll. « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi ».
- GODBOUT Jacques T., *Le don, la dette et l'identité. homo donator versus homo oeconomicus*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2001.
- GODBOUT Jacques T., « La sphère du don entre étrangers: la bénévolat et l'entraide », in *Traité des problèmes sociaux*, Québec, 1994, p. 981-994.
- GODBOUT Jacques T., « L'état d'endettement mutuel positif », *Revue du MAUSS semestrielle*, 4, semestre 1994.
- GODBOUT Jacques T., « Le langage du don ».

- GODBOUT Jacques T, *L'esprit du don*, Montréal-Paris, La Découverte Poche, coll. « Textes à l'appui », 1992.
- GODBOUT Jacques T, « L'actualité de l'« Essai sur le don » », *Sociologie et sociétés*, 36-2, p. 177-188.
- GODBOUT Jacques T, « Les « bonnes raisons » de donner », *Anthropologie et Sociétés*, 19-1, p. 45-56.
- GODELIER Maurice, *L'énigme du don*, Paris, Arthème Fayard, 1996.
- GOFFMAN Erving, *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975.
- GUÉGUEN Haud et MALOCHET Guillaume, *Les théories de la reconnaissance*, Paris, La Découverte, coll. « Collection Repères », n° 597, 2012.
- HABER Stéphane, « Premiers paysages de la reconnaissance. 2) Reconnaissance moderne et postmoderne », *Revue du MAUSS*, 23, Premier semestre 2004, p. 70-87, coll. « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi ».
- HABERMAS Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel. Pour une critique de la raison fonctionnaliste*, Paris, Fayard, 1987, vol. 2/2.
- HABERMAS Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Fayard, 1987, vol. 2/1.
- HAVARD DUCLOS Bénédicte et NICOURD Sandrine, *Pourquoi s'engager? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Payot, 2005.
- HONNETH Axel, *La réification. Petit traité de théorie critique.*, Paris, Gallimard, coll. « nrf essais », 2007.
- HONNETH Axel, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte Poche, 2006.
- HONNETH Axel, « La théorie de la reconnaissance : une esquisse », *Revue du MAUSS*, 23, Premier semestre 2004, p. 133-135, coll. « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi ».
- HONNETH Axel, « Visibilité et invisibilité : sur l'épistémologie de la « reconnaissance » », *Revue du MAUSS*, 23, Premier semestre 2004, p. 135-150, coll. « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi ».
- HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Gallimard, coll. « Folio essais », n° 576, 2000.
- ION Jacques, « Bénévolat, assistance... Pourquoi s'engage-t-on? », *Sciences Humaines*, 223, Février 2011, p. 44.
- JONAS Hans, *Le principe de responsabilité*, Paris, Les Éditions du cerf/Flammarion, coll. « Champs essais », n° 784, 1990.
- KAUFMANN Jean-Claude, *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Arthème Fayard, coll. « Pluriel », 2010.

- KAUFMANN Jean-Claude, *Quand Je est un autre. Pourquoi et comment ça change en nous*, Hachette Littératures, coll. « Pluriel », 2008.
- LAMOUREUX Henri, « Le danger d'un détournement de sens : Portée et limites du bénévolat », *Nouvelles pratiques sociales*, 15-2, p. 77-86.
- LATOUCHE Serge, *La déraison de la raison économique*, Paris, Albin Michel, 2001.
- LAURENT Gardin, « Réciprocité », in *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Actuel », n° 123, 2006.
- LAVILLE Jean-Louis, « Grand résumé de Politique de l'association, Paris, Éditions du Seuil, 2010. Suivi d'une discussion par Daniel Cefaï et Matthieu de Nanteuil », *SociologieS*, 18 octobre 2011, <http://sociologies.revues.org/3588>.
- LAVILLE Jean-Louis, CAILLÉ Alain, CHANIAL Philippe, DACHEUX Eric, EME Bernard et LATOUCHE Serge, *Démocratie et société civile*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2001.
- LAVILLE Jean-Louis et SAINSAULIEU Renaud, *Sociologie de l'association*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.
- LAZZERI Christian, « Qu'est-ce que la lutte pour la reconnaissance ? », in *Conflits et confiance*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 367-371.
- LAZZERI Christian, « Conflits de reconnaissance et mobilisation collective », *Politique et Sociétés*, 28-3, p. 117-160.
- LAZZERI Christian et CAILLÉ Alain, « La reconnaissance aujourd'hui. Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept », *Revue du MAUSS*, 23, 2004, p. 88-115.
- LE GOFF Alice, « Axel Honneth lecteur de la théorie habermassienne de l'agir communicationnel », *Klésis*, 2, septembre 2006.
- LEBLEUX Dominique, « Bénévoles et professionnels de la réinsertion sociale : conflits éthiques et conflits pratiques. Note de recherche », *Sociétés contemporaines*, 7, 1991, p. 103-112.
- LÉCHENET Annie, « La reconnaissance, condition à l'exercice de la citoyenneté, y compris pour les femmes, ou ce que peuvent nous apporter les propositions d'Axel Honneth », Genève, 2010.
- LEFEBVRE Henry, *Le droit à la ville*, Troisième., Paris, Economica, coll. « Anthropos », 2009.
- LESEMANN Frédéric, « Le bénévolat : de la production « domestique » de services à la production de « citoyenneté » », *Nouvelles pratiques sociales*, 15-2, 2002, p. 25-41.
- LÉVESQUE Benoît, BOURQUE Gilles L et FORGUES Eric, « La sociologie économique de langue française: originalité et diversité des approches », *Cahiers internationaux de sociologie*, 103, 1997, p. 265-294.
- MALET Jacques, *La France bénévole*, CERPHI - France Bénévolat - Caisse d'Épargne, 2006.
- MARION J.-L., *Étant donné. Essai d'une phénoménologie de la donation*, Paris, PUF.

- MAUSS Marcel, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *in Sociologie et anthropologie*, 12^e éd., Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2010.
- MAUSS Marcel, « Fait social et formation du caractère », *Sociologie et sociétés*, 36-2, p. 135-140.
- MEAD Georg Herbert, *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2006.
- MOLÉNA Xavier, « Vie associative: état des lieux », *Sciences Humaines*, 224, mars 2011, p. 15.
- NADEAU Christian, « Conflits de reconnaissance et justice transitionnelle », *Politique et Sociétés*, 28-3, p. 191-210.
- NAVES Marie-Cécile, « Développer, accompagner et valoriser le bénévolat », *Centre d'analyse stratégique*, 241, septembre 2011, www.strategie.gouv.fr, coll. « La note d'analyse ».
- PANET-RAYMOND Jean, ROUFFIGNAT Joël et DUBOIS Lise, « Le bénévolat comme passage vers le développement social », *Nouvelles pratiques sociales*, 15-2, p. 104-119.
- PAPILLOUD Christian, « Trois épreuves de la relation humaine: Georg Simmel et Marcel Mauss, précurseurs de l'interactionnisme critique », *Sociologie et sociétés*, 36-2, p. 55-72.
- PAPILLOUD Christian et ADLOFF Franck, « L'Anthropologie du don d'Alain Caillé. Un défi pour la sociologie ? », *Revue du Mauss permanente*, 19 juillet 2013, <http://www.journaldumauss.net>.
- PASQUIER Sylvain, « Convivialisme et individualisme altruiste », *Revue du MAUSS*, 43, Premier semestre 2014, p. 184-190.
- PASQUIER Sylvain, « Le lien associatif et inter associatif », *Revue du MAUSS semestrielle*, 26, second semestre 2005.
- PAUGAM Serge, *La disqualification sociale*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2000.
- PERROUX François, *Économie et Société, contrainte-échange-don*, Paris, PUF, 1960.
- PETIT Mélissa, « Les femmes retraitées en France : entre engagement bénévole et engagement familial », *Enfances, Familles, Générations*, 13, p. 79-96.
- PETITAT André, « Le don : espace imaginaire normatif et secret des acteurs », *Anthropologie et Sociétés*, 19-1, p. 17-44.
- POURTOIS Hervé, « La reconnaissance : une question de justice ? : Une critique de l'approche de Nancy Fraser », *Politique et Sociétés*, 28-3, p. 161-190.
- PROUTEAU Lionel, « La mesure et la valorisation du bénévolat », 2006.
- PROUTEAU Lionel, « Les figures du bénévolat », *Recherches et prévisions*, 63, 2001.
- PROUTEAU Lionel, « Les différentes façons d'être bénévole », *Economie et statistique*, 311-1, 1998, p. 57-73.
- PROUTEAU Lionel et WOLFF François-Charles, « Adhésions et dons aux associations : permanence et évolutions entre 2002 et 2010 ».
- PROUTEAU Lionel et WOLFF François-Charles, « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *ÉCONOMIE ET STATISTIQUE*, 372, 2004.

- PROUTEAU Lionel et WOLFF François-Charles, « Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation », *Économie et Statistique*, 373, 2004, p. 33-56.
- PROUTEAU Lionel et WOLFF François-Charles, « Les services informels entre ménages : une dimension méconnue du bénévolat », *ÉCONOMIE ET STATISTIQUE*, 368, 2003, p. 3-31.
- PROUTEAU Lionel et WOLFF François-Charles, « La participation associative au regard des temps sociaux », *Economie et statistique*, 352-353, 2002, p. 57.
- RENAULT Emmanuel, *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, Paris, La Découverte, 2004.
- RENAULT Emmanuel, « Reconnaissance, institutions, injustice », *Revue du MAUSS*, 23, Premier semestre 2004, p. 181-195, coll. « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi ».
- RENAULT Emmanuel, *Mépris social. Éthique et politique de la reconnaissance*, Paris, Éditions du Passant, 2000.
- RENAULT Emmanuel, « Reconnaissance, lutte, domination : le modèle hégélien », *Politique et Sociétés*, 28-3, p. 23-43.
- RICŒUR Paul, *Parcours de la reconnaissance. trois études.*, Paris, Gallimard, coll. « Folio-essais », n° 459, 2004.
- RICŒUR Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, coll. « Points essais », n° 330, 1990.
- ROBICHAUD Suzie, *Le bénévolat. Entre le cœur et la raison*, Chicoutimi, Québec, Les Éditions JCL inc, 2003.
- SENNETT Richard, *Respect. De la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité.*, Paris, Albin Michel, 2003.
- SEYMOUR Michel, *De la tolérance à la reconnaissance*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2008.
- SEYMOUR Michel, « La politique de la reconnaissance et la théorie critique », *Politique et Sociétés*, 28-3, p. 3-21.
- TAYLOR Charles, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 2009.
- TESTAR Alain, « Echange marchand, échange non marchand », *Revue française de sociologie*, 42-4, 2001, p. 719-748.
- THÉOLIS Manon et THOMAS Daniel, « Pour une juste valeur du bénévolat », *Nouvelles pratiques sociales*, 15-2, 2002, p. 17-24.
- THIERRY Dominique, *L'engagement bénévole des seniors : une implication réfléchie !*, France bénévolat - sécurité sociale l'assurance retraite. CNAV, 2010.
- THIERRY Dominique, *La place des femmes dans la vie associative française*, France bénévolat, 2008.
- THIERRY Dominique, DERET Evelyne et TAHRI Stéphane, *La formation des bénévoles associatifs. Une question spécifique ?*, France Bénévolat, coll. « La GRH bénévole », 2010.

- TITMUSS R.M, *The gift Relationship. from Human Blood to Social Policy*, New York, Vintage Books, 1972.
- TODOROV Tzvetan, *La vie commune. Essai d'anthropologie générale*, Paris, Editions Du Seuil, coll. « La couleur des idées », 1985.
- VIARD Bruno, « Quel don? Egoïsme et altruïsme. Inconditionnalité et conditionnalité », *Revue du MAUSS*, 23, Premier semestre 2004, p. 302-311, coll. « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi ».
- WALZER Michael, *Sphères de justice Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1997.
- WEBER Florence, « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles », *genèse*, 41, décembre 2000, p. 85-107.
- La situation du bénévolat en France en 2010*, France Bénévolat, 2010.
- « L'obligation de donner. La découverte sociologique capitale de Marcel Mauss », *Revue du MAUSS*, 8, 1997, coll. « La Découverte ».
- « Ce que donner veut dire », *Revue du MAUSS*, 1, semestre 1993, coll. « La Découverte ».

3. GENERALE

- AKTOUF Omar, *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1987.
- ANNE WARFIELD RAWLS, « L'ordre constitutif de l'interaction selon Goffman », in *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, CURAPP-ESS/CEMS-IMM, 2012.
- AQUATIAS Sylvain, « Jeunes de banlieue, entre communauté et société », *Socio-Anthropologie*, N° 2, 15 octobre 1997, <http://socio-anthropologie.revues.org/index34.html>.
- ARDOINO Jacques, DUBOST Jean, LEVY André, GUATTARI Félix, LAPASSADE Georges, LOURAU René et MENDEL Gérard, *L'intervention institutionnelle*, Payot, coll. « Petite bibliothèque Payot », n° 382, 1980.
- ARISTOTE, *Poétique*, traduit par Michel Magnien, Paris, Le livre de poche, coll. « Classique », n° 6734, 1990.
- AUGÉ Marc, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », n° 373, 1994.
- AUSTIN John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Éditions Du Seuil, coll. « Point-essais », 1962.
- BACHELARD Gaston, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1993.

- BACHELARD Gaston, *La dialectique de la durée*, Paris, Les Presses universitaires de France, coll. « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1963.
- BALLÉ Catherine, *Sociologie des organisations*, 8^e éd., PUF, coll. « Que sais-je », 2010.
- BARLEY Nigel, *L'anthropologie n'est pas un sport dangereux*, Paris, Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot/Voyageurs », 1999.
- BATESON Gregory, *La nature et la pensée: esprit et nature, une unité nécessaire*, Paris, Éditions Du Seuil, 1984.
- BATESON Gregory, *Vers une écologie de l'esprit T2*, Paris, Éditions Du Seuil, coll. « Point-Essais », n° 594, 1980, vol. 2/2.
- BATESON Gregory, *Vers une écologie de l'esprit T1*, Paris, Éditions Du Seuil, coll. « Point-Essais », n° 309, 1977, vol. 2/1.
- BAUDRILLARD Jean, *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Paris, Gallimard, 1972.
- BAUMAN Zygmunt, *Le présent liquide. Peurs sociales et obsession sécuritaire*, Seuil, 2007.
- BAUMAN Zygmunt, *La vie liquide*, Rodez, La Rouergue / Chambon, 2006.
- BAUMAN Zygmunt, *La vie en miettes. Expérience postmoderne et moralité*, Hachette Littératures, coll. « Pluriel », 2003.
- BAUMGARTNER Emmanuèle et MÉNARD Philippe, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*, Paris, Le livre de poche, coll. « La pochothèque », 1996.
- BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, 4^e éd., Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2010.
- BECKER Howard S., « Sur le concept d'engagement », *SociologieS*, 2006, <http://sociologies.revues.org/642>.
- BECKER Howard S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères/Guides », 2002.
- BECKER Howard S., *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.
- BENSA Alain, « Images et usages du temps », *terrain*, 29, septembre 1997, <http://terrain.revues.org/3190.html>.
- BERGER Peter et LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2006.
- BERNOUX Philippe, *La sociologie des organisations*, Troisième., Paris, Éditions Du Seuil, coll. « Points », 1985.
- BERTAUX Daniel, *Les récits de vie*, Paris, Nathan, coll. « 128 », 1997.
- BERTHELOT Jean-Michel, *Épistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF, 2001.
- BERTHIER Nicole, *Les techniques d'enquête en sciences sociales. Méthodes et exercices corrigés.*, 4^e éd., Paris, Armand Colin, coll. « Cursus Sociologie », 2011.

- BÉVORT Antoine et LALLEMANT Michel (dir), *Le capital social: Performances, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte, 2006.
- BIZET Jacques-André, « Notes historiques et épistémologiques sur la recherche action. », INRP, 1985.
- BLAIS Louise, « Savoir expert, savoirs ordinaires : qui dit vrai ? : Vérité et pouvoir chez Foucault », *Sociologie et sociétés*, 38-2, p. 151-163.
- BLANCHET Philippe, *La pragmatique. D'Austin à Goffman*, Paris, Bertrand-Lacoste, coll. « Référence », 1995.
- BOAS Franz, *The Social Organisation and the Secret Societies of the Kwakiult Indians*, Washington, U.S. National Muséum for 1895, 1897.
- BOLTANSKI Luc, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009.
- BOLTANSKI Luc, *L'amour et la justice comme compétence. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », n° 545, 1990.
- BONICCO Céline, « Goffman et l'ordre de l'interaction », *Philosorbonne*, 1, 20 072 006, p. 31-48.
- BOUCHARD Pierre, « Théorie de l'action et parcours de vie », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 1-2, p. 67-114.
- BOUDON Raymond, « La « rationalité axiologique » : une notion essentielle pour l'analyse des phénomènes normatifs », *Sociologie et sociétés*, 31-1, p. 103-117.
- BOUDON Raymond, « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique? », *Sociologie et sociétés*, 34-1, p. 9-34.
- BOUDON RAYMOND, *Le sens des valeurs*, Paris, PUF, 1999.
- BOURDIEU Pierre, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France. 1989-1992*, Paris, Raison d'agir / Seuil, 2012.
- BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action.*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », n° 331, 1994.
- BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, 1982.
- BOURDIEU Pierre, « Capital social, notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, 1980.
- BOURDIEU Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, coll. « Libre examen », 1993.
- BOURHIS Véronique, « La prosodie comme indice de contextualisation du discours didactique », Lyon, ICAR, Université Lyon 2, INRP, CNRS, 2010.
- BRETON Philippe, *L'argumentation dans la communication*, 4^e éd., Paris, La découverte, coll. « Repères », 2006.
- BRION Fabienne, « Le monde judiciaire selon Garfinkel », *Criminologie*, 36-2, p. 9-26.

- CALVET Louis-jean, *La sociolinguistique*, 4^e éd., Paris, PUF, coll. « Que sais-je », 2002.
- CASTEL Robert, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?*, La république des idées, Seuil, 2003.
- CASTORIADIS Cornelius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Éditions Du Seuil, coll. « Points essais », n° 383, 1975.
- CEFAÏ Daniel et GARDELLA Edouard, « Comment analyser une situation selon le dernier Goffman? De Frame Analysis à Form to Talk », in *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, CURAPP-ESS/CEMS-IMM, 2012.
- CEFAÏ Daniel et PERREAU Laurent, *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, CURAPP-ESS/CEMS-IMM, 2012.
- CEFAÏ Daniel et QUÉRÉ Louis, « Naturalité et socialité du self et de l'esprit », in *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2006.
- CEFAÏ Daniel (DIR), *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2010.
- CERCLÉ Alain et SOMAT Alain, *Manuel de psychologie sociale*, Paris, Dunod, 1999.
- CERISY Collectif colloque de, *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Arguments », 1987.
- CERTEAU Michel DE, *L'invention du quotidien. L'art de faire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », n° 1, 1990, vol.146.
- CHAUMONT Jean-Michel, *La concurrence des victimes*, Paris, La Découverte, 1997.
- CIPRIANI Roberto, « L'analyse qualitative comme approche multiple », *SociologieS*, 5 novembre 2009, <http://sociologies.revues.org/2990>.
- COHEN Valerie, « La vulnérabilité relationnelle », *Socio-Anthropologie*, N° 1, 15 janvier 1997, <http://socio-anthropologie.revues.org/index74.html>.
- CORCUFF Philippe, « Aaron V. Cicourel : de l'ethnométhodologie au problème micro/macro en sciences sociales. Introduction au texte d'Aaron V. Cicourel, « Micro-processus et macro-structures » (1981) », *SociologieS*, 29 octobre 2008, <http://sociologies.revues.org/2382>.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, coll. « Point essais », n° 248, 1981.
- CURCIO Renato, PRETTE Marita et VALENTINO Nicolas, *La socioanalyse narrative*, Paris, L'Harmattan, coll. « éducation et société », 2014.
- DACUNHA-CASTELLE Didier, *Chemins de l'aléatoire. Le hasard et le risque dans la société moderne*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », n° 440, 1996.
- DAMBRUN Michaël, « La Théorie de la Dominance Sociale de Sidanius & Pratto », *Préjugés & Stéréotypes*, www.psychologie-sociale.org.
- DAVIES James, « Toward a Theory of Revolution », *American Sociological review*, 1, février 1962.

- DE SARDAN Jean-Pierre Olivier, « Emique », *L'Homme*, 38-147, 1998, p. 151-166.
- DEBAISE Didier, DESPRET Vinciane et DUMONCEL Jean-Claude, *Vie et expérimentation. Peirce, James, Dewey*, Vrin, coll. « Annales de l'Institut de philosophie de l'Université de Bruxelles », 2007.
- DEBORD Guy, *La Société du Spectacle*, 3e éd., Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1992.
- DELMAS Corinne, « La violence, phénomène situationnel ? Randall Collins, Violence. A Micro-sociological Theory », Oxford, Princeton University Press, 2009. ', *Espacestems.net*, 8 octobre 2012, www.espacestems.net/document9658.html.
- DESCOMBES Vincent, *Les embarras de l'identité*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2013.
- DÉSVEAUX Emmanuel et FORNEL Michel DE, *Faire des sciences sociales. Généraliser.*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll. « Cas de figure », 2012.
- DETREZ Christine, *La construction sociale du corps*, Paris, Editions Du Seuil, coll. « Point-essais / sciences humaines », n° 490, 2002.
- DEWEY John, *Expérience et nature*, Gallimard, 2013.
- DUBET François, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Seuil, coll. « La République des Idées », 2010.
- DUBET François et MARTUCCELLI Danilo, *Dans quelle société vivons-nous?*, Paris, Seuil, coll. « L'épreuve des faits », 1998.
- DUCROT Oswald, *Les mots du discours*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1980.
- DUCROT Oswald et SCHAEFFER Jean-Marie, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Editions Du Seuil, coll. « Point-Essais », n° 397, 1995.
- D. Stéphane, FORTIN Dominic et HAMEL Jacques, *L'enquête de terrain en sciences sociales. L'approche monographique et les méthodes qualitatives*, Montréal, Les Éditions Saint-Martin, 1991.
- DUMEZ Hervé, « La description : point aveugle de la recherche qualitative », *Le Libellio d'Aegis*, 6-2, 2010, p. 28-43.
- DUMONT Louis, *Essais sur l'individualismes, une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Editions Du Seuil, 1983.
- DUMONT Louis, *La Tarasque : essai de description d'un fait local d'un point de vue ethnographique*, Paris, Gallimard, 1951.
- DURKHEIM Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, 20e édition., Paris, PUF, 1895.
- DURKHEIM Emile, « Deux lois de l'évolution pénale », *Année sociologique*, IV, 1899-1900, p. 65-95.
- ECCLES John C., *Evolution du cerveau et création de la conscience*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1994.

- ELIAS Norbert, *Logiques d'exclusion : enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard, 1997.
- ELIAS Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard. Présente Édition: Pocket, coll. « Agora », n° 163, 1987.
- FARRUGIA Francis, « Socio-anthropologie de la connaissance. Introduction au dossier « Émotions et sentiments, réalité et fiction » », *SociologieS*, 1 juin 2010, <http://sociologies.revues.org/3140>.
- FASSIN Didier, « DÉCRIRE. Entretien et observation », in *Sociétés, développement et santé*, Paris, Les Éditions Ellipses, coll. « Collection Médecine tropicale », 1990, p. 87-106.
- FAVRET-SAADA Jeanne, *Les mots, la mort, les sorts*, Paris., Gallimard, coll. « Folio/essais », n° 3, 1977.
- FERNANDEZ Fabrice, « L'engagement émotionnel durant l'enquête sociologique : retour sur une observation « anonyme » auprès d'ex-usagers de drogues », *carnet de bord*, 9, septembre 2005, p. 78-87, coll. « Chantier de la recherche ».
- FORNEL Michel DE et QUÉRÉ Louis, *La logique des situations. Nouveau regard sur l'écologie des activités sociales*, Paris, Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, coll. « Raisons pratiques », 1999.
- FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966.
- FRADET Karine, « La coopération dans le dilemme du prisonnier », karine.fradet@umontreal.ca.
- FRANÇOIS Dagognet, *Écriture et iconographie*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, coll. « Problèmes & Controverses », 1973.
- FRIEDBERG Erhard, *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*, 2ème., Paris, Éditions Du Seuil, coll. « Point essais », n° 341, 1993.
- GALIBERT Charlie, « L'incommunicabilité dans le cadre de la pratique anthropologique », *Socio-Anthropologie*, 22-23, 15 octobre 2009, p. 237-268.
- GARANT Olivier, « Le temps Humain », *Revue Horizon*, 2, 2009, coll. « Les détails et leur grandeur : La démarche anthropologique, phénoménologique et phénoménographique ».
- GARFINKEL Harold, *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige Grands textes », 2007.
- GARFINKEL Harold, « Sur l'origine du mot « ethnométhodologie » », *Arguments ethnométhodologiques*, 3, 1984, p. 60-70.
- GARON Suzanne, « Alain Pessin, Un sociologue en liberté : une lecture de Howard S. Becker », Québec, Les Presses de l'Université Laval, collection « Lectures », 2004, 146 p. », *Nouvelles pratiques sociales*, 18-2, 2006, p. 225-229.
- GENNEP Arnold Van, *Les rites de passages*, Picard, 1909.
- GILBERT M., « L'homme souffrant en quête de sens : du récit de soi à l'identité narrative. Une réflexion à partir de Ricoeur », *Psychiatrie Sciences Humaines Neurosciences*, 5, 2007, p. 72-76.

- GIRARD René, *La violence et le sacré*, Paris, Arthème Fayard, coll. « Pluriel », 2010.
- GIRAUD Gaël, *La théorie des jeux*, 3^e éd., Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », n° 941, 2009.
- GOFFMAN Erving, *Les moments et leurs hommes, textes recueillis et présentés par Yves Winkin*, Paris, Éditions de Minuit, 1988.
- GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1974.
- GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne : 1. la présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1973, vol.1.
- GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne : 2. les relations en public*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1973, vol.2.
- GURR Ted, *Why men rebel*, Princeton, Princeton University press, 1970.
- HAAG Pascale et LEMIEUX Cyril, *Faire des sciences sociales. Critiquer*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll. « Cas de figure », 2012.
- HABERMAS Jürgen, *Morale et Communication*, Les Éditions du cerf/Flammarion, coll. « Champs essais », n° 420, 1999.
- HALBWACHS Maurice, « La mémoire collective et le temps (1947) », 101, 1966, p. 45–65.
- HALBWACHS Maurice, *Les causes du suicide*, Paris, Félix Alcan, 1930.
- HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Nouvelle édition., Paris, Collection Bibliothèque de philosophie contemporaine, Les Presses universitaires de France, 1925.
- HALL Edward T., *Le langage silencieux*, Paris, Seuil, coll. « Point essais », n° 160, 1984.
- HALL Edward T., *La dimension cachée*, Paris, Seuil, coll. « Point essais », n° 89, 1978.
- HAMEL Jacques, « Qu'est-ce que l'objectivation participante ? Pierre Bourdieu et les problèmes méthodologiques de l'objectivation en sociologie », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 3, 2008, [http : \socio-logos.revues.org](http://socio-logos.revues.org).
- HAMEL Jacques, « La socio-anthropologie, un nouveau lien entre la sociologie et l'anthropologie », *Socio-Anthropologie*, 1, 15 janvier 1997, <http://socio-anthropologie.revues.org/index73.html>.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Système de l'éthicité*, traduit par Jacques Taminiaux, Payot, 1976.
- ISAAC Joseph et GRAFMEYER Yves, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, coll. « Champs essais », n° 571, 2004.
- JOAS Hans, *La créativité de l'agir*, Paris, Cerf, coll. « Passages », 1999.

- KALBERG stephen, *Les valeurs, les idées et les intérêts. Introduction à la sociologie de Max Weber.*, Paris, La Découverte / M.A.U.S.S, coll. « Textes à l'appui / bibliothèque du m|a|u|s|s », 2010.
- KALIKA Michel, *Le mémoire de Master. Mobiliser internet pour réussir à l'université et en grande école*, 3^e éd., Dunod.
- KECK Frédéric, « Erving Goffman et les rites de la vie quotidienne ».
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, « La place de l'interprétation en Analyse du Discours en Interaction », *Signes, Discours et Sociétés*, 26 juillet 2009, <http://www.revue-signes.info/document.php?id=82>.
- KLEIN Etienne et SPIRO Michel, *Le temps et sa flèche*, Deuxième., Paris, Flammarion, coll. « Champs », n° 339, 1996.
- LAÉ Jean-François, « La prise de corps chez M. Foucault, une attention aux mouvements », *Sociologie et sociétés*, 38-2, p. 175-188.
- LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presse de Sciences Po et Dalloz, 19997.
- LAHIRE Bernard, *L'homme pluriel*, Paris, Arthème Fayard, coll. « Pluriel », 2011.
- LAHIRE Bernard, *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Armand Colin, 2005.
- LALLEMANT Michel, *Tensions Majeures. Max Weber, l'économie et l'érotisme.*, Paris, Gallimard, coll. « nrf essais », 2013.
- LAPIERRE Jean-William, *L'analyse de systèmes. L'application aux sciences sociales*, Paris, Syros-Alternative, 1992.
- LAPLANTINE François, *L'Anthropologie*, Payot et rivage 2001., Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2001.
- LAVAL Christian, *L'ambition sociologique*, Paris, Gallimard, coll. « folio essais », n° 561, 2012.
- LAVILLE Jean-Louis et CATTANI Antonio David, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, coll. « Folio Actuel », 2006.
- LAZORTHES Guy, *L'homme, la société et la médecine. Sciences humaines et sociales - PCEM*, Paris, Masson, 1995.
- LE BRETON David, *Disparaître de soi*, Paris, Métailié, 2015.
- LE BRETON David, *Conduites à risque*, 3^eme., Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2013.
- LE BRETON David, *La sociologie du corps*, 7^e éd., PUF, coll. « Que sais-je », 2010.
- LE BRETON David, « Mauss et la naissance de la sociologie du corps », *Revue du MAUSS*, 36, Second semestre 2010, p. 371-384.
- LE BRETON David, *Anthropologie de la douleur*, Paris, Métailié, coll. « sciences humaines », 2006.

- LE BRETON David, *L'interactionnisme symbolique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige Manuels », 2004.
- LHÉRÉTÉ Héloïse et HALPERN Catherine, « Rencontre avec Tzvetan Todorov. La vie est une œuvre en soi », *Sciences Humaines*, 210, décembre 2009, p. 26-29.
- LORENZ Konrad, *L'Agression, une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion, 1969
- LINTON Ralph, *Le fondement culturel de la personnalité*, Paris, Dunod, coll. « Sciences de l'éducation », n° 11, 1977.
- MARCUSE Herbert, *L'Homme unidimensionnel : essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris, Éditions de Minuit, 1964.
- MARTUCCELLI Danilo, « Qu'est-ce qu'une sociologie de l'individu moderne ? Pour quoi, pour qui, comment ? », *Sociologie et sociétés*, 41-1, 2009, p. 15-33.
- MARTUCCELLI Danilo, *Grammaires de l'individu*, Gallimard, coll. « folio essais », n° 407, 2002.
- MARTUCCELLI Danilo, *Sociologie de la modernité. L'itinéraire du XXème siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », n° 348, 1999.
- MAUSS Marcel, *Sociologie et anthropologie*, 10^e éd., Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2010.
- MAUSS Marcel, « Fait social et formation du caractère », *Sociologie et sociétés*, 36-2, p. 135-140.
- MCALL Christopher, « De l'individu et de sa liberté », *Sociologie et sociétés*, 41-1, p. 177-194.
- MC FALLS Laurence, « Les fondements rationnels et sociaux des passions politiques : Vers une sociologie de la violence contemporaine avec Weber et Foucault », *Anthropologie et Sociétés*, 32-3, p. 155-172.
- MEADWELL Hudson, « La théorie du choix rationnel et ses critiques », *Sociologie et sociétés*, 34-1, p. 117-124.
- MERTON Robert King, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965.
- MEYRAN Régis, JOURNET Nicolas, SÉMELIN Jacques, ET AL., NADEAU Christian, BRAUD Philippe, MANNONI Pierre, OSSEIRAN-HOUBBALLAH Mouzayan, FOURNIER Martine, LHUILIER Dominique, TROGER Vincent, DE MUNCK Jean, DEWERPE Alain, WIEVIORKA Michel, SOUTY Jérôme, MIERMONT Jacques, YZERBIT Vincent, CUSSON Maurice, FASSIN Didier, MUCCHIELLI Laurent, ITÉANU André, AUGE Marc, DORTIER Jean-François, MOLENAT Xavier et PORRET Michel, *Les mécanismes de la violence*, Auxerre, éd. Sciences humaines, 2006.
- MONTEIL Jean-Marc, *Soi et le contexte*, Paris, Armand Colin, 1993.
- MORIN Edgar, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil, coll. « Point essais », n° 534, 2005.
- MORIN Edgar, *La méthode. 6. Ethiques*, Paris, Seuil, coll. « Point essais », n° 555, 2004, vol.6.
- MORIN Edgar, *La complexité humaine*, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », n° 809, 1994.
- MORIN Edgar et LE MOIGNE Jean-Louis, *L'intelligence de la complexité*, L'Harmattan, 1999.

- NIZET Jean et RIGAUX Natalie, *La sociologie de Erving Goffman*, Paris, La Découverte, coll. « Collection Repères », n° 416, 2005.
- NOIRIEL Gérard, « Journal de terrain, journal de recherche et auto-analyse. Entretien avec Florence Weber. », *genèses*, 2, 1990, p. 138-147.
- OGIEN Albert, *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin, 1995.
- OLSON Mancur, *La logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978.
- ORDINE NUCCIO et FLEXNRT Abraham, *L'utilité de l'inutile*, Paris, Les belles lettres, 2013.
- PANDRAUD Nadège, « Une théorie de l'observation in situ », *SociologieS*, Février 2013, <http://sociologies.revues.org/4315>.
- PASQUIER Sylvain, « Le corps chez Goffman. Quel statut du corps dans la réalité sociale ; quelle réalité sociale au-delà du corps? », *Mana. Sociologie et Anthropologie*, Hors série, 2015, p. 215-248.
- PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel.*, Paris, Nathan, coll. « Essais & recherches », 1991.
- PAUGAM Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, PUF, coll. « Le lien social », 2005.
- PEREC Georges, *Les choses*, Julliard, coll. « Lettres nouvelles », 1965.
- PERETTI-WATEL Patrick, *La société du risque*, Paris, La Découverte, coll. « Collection Repères », n° 321, 2001.
- PERRET B., *La société comme monde commun*, Paris, Desclée de Brouwer, 2004.
- PHARO Patrick et QUÉRÉ Louis, *Les formes de l'action. Sémantique et sociologie*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, coll. « Raisons pratiques », 1990.
- PIOLAT Annie et BANNOUR Rachid, « EMOTAIX : un scénario de Tropes pour l'identification automatisée du lexique émotionnel et affectif. », *L'année psychologique*, 109, 2009.
- PIRES Alvaro, « De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales », in *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, éditeur, 1997, p. 3-54.
- PRUVOST Philippe, « Montaigne et Rousseau ou le bonheur animal d'être à soi », *Horizons philosophiques*, 14-1, p. 1-13.
- QUIVY Raymond et CAMPENHOUDT Luc Van, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988.
- RAWLS John, *Théorie de la justice*, Paris, Éditions Du Seuil, coll. « Point-essais », n° 354, 2009.
- REMAUD Olivier, SCHAUB Jean-Frédéric et THIREAU Isabelle, *Faire des sciences sociales. Comparer.*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll. « Cas de figure », 2012.
- RICŒUR Paul, *Temps et Récits. Le temps raconté*, Seuil, coll. « Point essais », n° 230, 1991, vol.3.

- RICŒUR Paul, *Du Texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Editions Du Seuil, 1986.
- ROSE Nikolas, « Foucault, Laing et le pouvoir psychiatrique », *Sociologie et sociétés*, 38-2, p. 113-131.
- SACKS Harvey, SCHEGLOFF A. Emanuel et JEFFERSON Gail, 'A Simplest Systematicss for the organisation of Turn-Taking for Conversation', *Language*, 50-4, décembre 1974, p. 696-735.
- SANTELLI Emmanuelle, « Ne pas se sentir discriminé : une analyse des parcours atypiques au croisement d'une analyse micro et macro », *Sociologie et sociétés*, 41-1, p. 263-290.
- SAPIR Edouard, *Le langage. Introduction à l'étude de la parole*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1921.
- SARDAN Jean-Pierre Olivier de, « Le « je » méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, 41-3, septembre 2000, p. 417-445.
- SARDAN JP. Olivier de, « L'enquête socio-anthropologique de terrain: synthèse méthodologique et recommandations à l'usage des étudiants », *LASDEL -Études et Travaux*, 13, octobre 2003.
- SAUSSOIS Jean-Michel, *Théories des organisations*, Paris, La Découverte, coll. « Collection Repères », n° 502, 2007.
- SCHNAPPER Dominique, *La compréhension sociologique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige Manuels », 1999.
- SCHOPENHAUER, Arthur, *Le Monde comme volonté et comme représentation*, traduit par A. BURDEAU, Paris, PUF, 1998.
- SEARLE John R., *Les actes du langage*, Paris, Hermann, coll. « Savoir », 1972.
- SIMMEL Georg, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2010.
- SIMMEL Georg, *La philosophie de l'argent*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1999.
- SIMMEL Georg, *Les pauvres*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1998.
- SIMMEL Georg, *Le conflit*, Circé/poche, 1992.
- SIMMEL Georg, *Sociologie et Épistémologie*, Paris, PUF, 1981.
- SINGLY François de, *L'enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, 2e édition refondue, Paris, Armand Colin, coll. « 128 », 2008.
- SINGLY François de, « Société des individus et transformations de la sociologie », in *Les sciences sociales en mutation*, Éditions Sciences Humaines, 2007, p. 59-70.
- SINGLY François de, *L'individualisme est un humanisme*, Éditions de l'aube, coll. « Aube Nord - Rencontres du nouveau siècle », 2005.
- SINGLY François de, *Les uns avec les autres*, Paris, Armand Colin, 2003.

- SOULÉ Bastien, « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches Qualitatives*, 27, 2007, p. 127-140.
- SOULET Marc-Henry, « Interpréter, avez-vous dit! », *SociologieS*, 2001, <http://sociologies.revues.org/3471>.
- STOETZEL Jean, *La psychologie sociale*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », n° 65, 1978.
- STRAUSS Anselm, « L'hôpital et son ordre négocié », in *La trame de la négociation : Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- TAROT Camille, *Le symbolique et le sacré. Théories de la religion*, Paris, La Découverte / M.A.U.S.S., coll. « textes à l'appui / bibliothèque du m|a|u|s|s », 2008.
- TAROT Camille, *Sociologie et anthropologie de Marcel Mauss*, Paris, La Découverte, 2003.
- TAROT Camille, *De Durkheim à Mauss, l'invention du symbolique : sociologie et science des religions*, Paris, La Découverte / M.A.U.S.S., 1999.
- TAROT (dir) Camille, *Corps et société*, Paris, L'Harmattan, coll. « Mana. Sociologie et Anthropologie », 2015.
- TESSIER Gisèle, *Pratiques de recherche en Sciences de l'Éducation. Les outils du chercheur débutant.*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Didact/Méthodes », 1993.
- TILLION Germaine, *Il était une fois l'ethnographie*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », n° 513, 2000.
- TISSOT Sylvie, « Les sociologues et la banlieue: construction savante du problème des « quartiers sensibles » », *genèses 60*, septembre 2005, p. 123-178, coll. « La ville des savants ».
- TOCQUEVILLE Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1992, vol. 2/.
- TOURAINÉ Alain, *Pourrons-nous vivre ensemble? Egaux et différents*, Librairie Arthème Fayard, 1997.
- TOURAINÉ Alain, *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*, Paris, Mouvements, no 3, Librairie Arthème Fayard, 1984.
- TOURAINÉ Alain, *La voix et le regard*, Sociologie permanente, Seuil, , n° 1, 1978.
- TOURAINÉ Alain, *Sociologie de l'action*, Paris, Les Éditions du Seuil, 1965.
- T.PAUL Axel, « Le regard de l'ethnographe. Petite épistémologie de la recherche sur le terrain », *Mana*, 10-11, 2002, p. 253-276.
- TRUC G., « Une désillusion narrative ? De Bourdieu à Ricœur en sociologie », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 8, 2005, p. 47-67.
- TRUC Gérard, « La violence en situations. Entretien avec Randall Collins », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 19, 2010, <http://traces.revues.org/4930>.

- VAUTIER Claude, « La longue marche de la sociologie relationnelle », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 4-1, p. 77-106.
- WACQUANT Loïc, *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone, coll. « Contre-feux », 2004.
- WATIER Patrick, *Georg Simmel sociologue*, Paris, Circé/poche, 2003.
- WATIER Patrick, « Simmel. La conception du social dans la philosophie de l'argent », *Revue des sciences sociales de la France de l'est*, 19, 1992, p. 160-165.
- WATIER Patrick, « Convergence et dispersion. Proximité et distance chez Georg Simmel », *Revue des sciences sociales de la France de l'est*, 16, 1989-1988, p. 63-68.
- WATSON R., « Continuité et transformation de l'ethnométhodologie », in *L'Ethnométhodologie. Une sociologie radicale*, Paris, La Découverte, 2001.
- WATZLAWICK Paul, *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Seuil, coll. « Point essais », n° 325, 1988.
- WATZLAWICK Paul, *La réalité de la réalité*, Seuil, coll. « Point essais », n° 162, 1978.
- WATZLAWICK Paul, BEAVIN J. Helmick et JACKSON Don D., *Une logique de la communication*, Seuil, coll. « Point essais », n° 102, 1972.
- WEBER Max, *Économie et Société*, Paris, Pocket/Plon, coll. « Agora », n° 171, 1995.
- WEBER Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme.*, Paris, Plon, 1964.
- WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, Union générale d'Éditions, coll. « Le monde en 10-18 », 1963.
- WERNER Jean-François, « L'ethnographie mise à nu par l'écriture », *L'homme et la société. Littérature et science sociale*, 134, octobre 1999, p. 63-80, coll. « Revue internationale de recherches et de synthèses en sciences sociales ».
- WHYTE William Foote, *Street corner society, la structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La découverte, 1995.
- WIEVIORKA Michel, *La violence*, Arthème Fayard/Pluriel, coll. « Pluriel », 2010.
- WINKIN Yves, *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, Paris, Seuil, coll. « Points essais », n° 448, 2001.
- WINKIN Yves, *La nouvelle communication*, Paris, Seuil, coll. « Point essais », n° 136, 1981.

4. LOGITHÈQUE :

Antidote

<http://www.antidote.info/>

Audacity

<http://audacity.sourceforge.net/>

Gephi

<http://gephi.org/>

Grammalecte

<http://www.dicollecte.org/grammalecte/>

Libreoffice

<http://fr.libreoffice.org/>

Latex : distribution Texlive

<http://www.tug.org/texlive/>

Latex : éditeur Textstudio

<http://textstudio.sourceforge.net/>

Latex : classe de thèse Yathesis

<http://www.ctan.org/pkg/yathesis>

Tropes

<http://www.tropes.fr/>

Zotero

<https://www.zotero.org/>

INDEX

1. INDEX SÉLECTIF DES NOTIONS

A

adaptations secondaires 81, 82, 91, 228

attentes normatives 12, 212, 236

autonomie 18, 42, 58, 78, 80, 88, 105, 106, 128, 132, 141, 142, 144, 154, 163, 191, 193, 198, 209, 214, 221, 228, 231, 232, 286, 287, 288, 298, 310, 313, 351, 352, 354, 356, 358, 363, 390, 401, 416, 425

autrui généralisé 118, 211

B

bouquet social 374

C

capital guerrier 130, 502

care totalisant 192, 193

carrière morale 77, 172, 196

complexité relationnelle 141, 153, 159, 171, 243

configuration 240

consistance contextuelle 354

constitutif 236, 342, 343

créativité 128, 130, 303, 356, 357, 518

D

désadaptation carcérale 383, 401

discours 418

don agonistique 188

don aux étrangers 181, 315, 316, 317

don de déprise 174, 176, 199, 206

don de prise 172, 206

don différé 323

dorologique 194

E

échange 417

effet émergent 27, 36, 48, 201, 202, 203, 205, 206, 276, 279, 280, 290, 315, 318, 327, 330, 342, 397, 418

endettement mutuel positif 244, 507

engagement bénévole 19, 21, 22, 40, 44, 164, 187, 259, 261, 262, 266, 270, 272, 274, 278, 279, 280, 282, 288, 300, 303, 306, 312, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 326, 327, 330, 331, 333, 335, 336, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 354, 356, 357, 358, 359, 363, 364, 365, 381, 382, 386, 387, 390, 391, 392, 393, 395, 397, 398, 401, 402, 403, 404, 406, 407, 408, 410, 412, 416, 426, 432, 433, 434, 468, 507, 510, 511

engagement relationnel 160, 163, 165, 169, 209, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 262, 314, 317, 318, 319, 330, 344, 358, 426

errance permissionnaire 388, 389, 394, 409

espace relationnel 251

expérience totale 101, 102, 403, 498

expressif 236

F

figuration 240

frustration relative 196

I

identité narrative 238, 239, 242, 244, 245, 248, 249, 517

implication axiologique 30, 31, 36, 425

inconditionnalité 187, 188, 254, 258, 327

institution totale 9, 10, 63, 65, 73, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 85, 228, 498, 501, 502, 503

institution totalisante 44, 63, 64, 65, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 95, 103, 104, 107, 108, 111, 112, 113, 120, 121, 123, 125, 126, 127, 128, 131, 132, 135, 137, 139, 140, 141, 144, 145, 146, 147, 149, 152, 153, 154, 155, 159, 160, 163, 164, 165, 166, 169, 170, 171, 172, 176, 177, 180, 182, 183, 186, 187, 188, 191, 193, 194, 195, 197, 198, 201, 203, 205, 206, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 217, 218, 221, 222, 223, 224, 227, 230, 231, 233, 235, 236, 237, 238, 248, 250, 251, 252, 255, 256, 258, 259, 262, 286, 314, 318, 319, 322, 328, 330, 331, 332, 333, 336, 338, 340, 344, 345, 346, 348, 351, 352, 355, 356, 359, 385, 387, 397, 403, 480, 491, 501

intersubjectivité 332, 335, 336, 358

intractivité 64, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 139, 141, 163, 193, 205, 209, 248, 344, 356, 363, 425

invisibilité temporelle 224, 226

ipséité 239

L

l'ennui 97, 98, 99

lien 416, 417

logique des signes 231

M

mêmeté 239

mépris 212, 223, 226, 228, 230, 235, 236, 331

mimésis 239, 240

mise en intrigue 239, 240

mise en récit 99, 242, 346, 350, 358, 385, 391, 403, 407, 412

mise en sens 18, 21, 28, 29, 37, 43, 44, 49, 50, 52, 54, 92, 101, 105, 106, 107, 108, 121, 122, 128, 130, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 163, 207, 208, 239, 258, 276, 317, 333, 348, 356, 364, 426

moindre éligibilité 70, 71, 72, 89, 92, 499

mortification 77, 80, 81, 171, 172

N

neutralité axiologique 32, 33, 34

normalisation 70, 72, 73, 499

O

objectivation participante 33, 34, 35, 518

objectivation personnelle 10, 104

oblitération intractive 141, 186, 187, 425

oblitération projective 187, 426

P

panoptique 63, 66, 67, 68, 69, 72, 147, 499

pari 174, 186, 200, 255, 275, 317, 326, 327, 330, 344, 391, 393

participation observante 46, 47, 48, 49, 136, 204, 221, 258, 261, 270, 279, 350, 402, 523

plasticité relationnelle 17, 375

polybénévolat 12, 280, 281

porosité carcérale 83, 84, 87, 89, 90

Portraits sociologiques 304, 519

position méta 37, 38

R

rationalité formelle 17, 114, 115, 116, 141, 142, 146, 147, 149, 152, 153, 159, 163, 205, 425

rationalité matérielle 64, 114, 141, 145, 146, 153, 163, 234

rationalité relationnelle 106, 426

réception agonistique 188, 194, 196, 197

réciprocité différée 198, 325

réécits projetés 250, 251

Reconfiguration intractive 246

reconnaissance de substitution 228, 229, 231

reconnaissance illusoire 230

reconstruction identitaire 27, 210, 211, 245, 248, 351

refiguration 240, 249

réinsertion 22, 70, 86, 87, 108, 126, 130, 149, 150, 152, 164, 188, 191, 192, 195, 205, 211, 217, 219, 232, 250, 265, 266, 268, 277, 313, 314, 320, 322, 351, 358, 363, 381, 383, 384, 388, 390, 393, 395, 397, 401, 402, 404, 405, 406, 407, 409, 448, 456, 459, 460, 461, 466, 469, 470, 509

relations croisées 186, 227

relation totale 63, 72, 83, 92, 131, 166, 197, 223, 425

résistance identitaire 80, 228

S

socialisation intractive 128, 163, 165, 167, 187, 338, 382

sphères honnethiennes 212, 214, 216, 220, 223, 315, 333, 352, 480

spirale herméneutique 239, 240, 242, 245, 246, 248, 250, 345, 348

stigmate 39, 40, 86, 89, 154, 222, 238, 255, 272, 293, 300, 332

symbolisation relationnelle 176, 205, 207, 208, 426

T

temporalité de la réciprocité 200

temps émergent 202, 304, 327, 330

temps mortifère 42, 93, 94, 100, 205

temps relationnel 327, 418

V

volontariat 89, 427, 428, 429, 432, 505

2. INDEX DES NOMS

A

Amor Paul 264, 495

Aristote 239, 512

B

Bachelard Gaston 42, 512, 513

Badinter Robert 308, 444, 469, 495

Bateson Gregory 188, 513

Baudrillard Jean 231, 513

Becker Howard S. 44, 274, 513, 517

Bellanger Hélène 264, 495

Benaouda Abdelmalik 398, 499

Bensa Alain 93, 513

Bentham Jeremy 67, 68, 69, 70, 71, 72, 495, 498

Bérard Jean 149, 503

Berger Peter 44, 118, 513

Berthelot Jean-Michel 142, 144, 513

Boas Franz 169, 514

Bonicco Céline 74, 75, 514

Bourdieu Pierre 33, 34, 35, 36, 40, 112, 142, 209, 245, 505, 514, 518, 523

C

Caillé Alain 32, 169, 177, 178, 188, 210, 244, 258, 315, 316, 326, 327, 352, 430, 505, 506, 509, 510

Castel Robert 70, 77, 82, 496, 515

Castoriadis Cornelius 110, 143, 515

Chanial Philippe 32, 38, 176, 179, 189, 198, 505, 506, 509

Chantraine Gilles 41, 73, 93, 95, 97, 154, 217, 294, 351, 383, 496, 499

Chauvenet Antoinette 82, 84, 89, 131, 146, 496, 503

Combessie Philippe 76, 84, 85, 155, 222, 265, 272, 273, 285, 294, 300, 378, 497, 503

Crozier Michel 145, 515

Cunha Manuela Ivone 94, 497

D

Davies James 196, 515

Debord Guy 100, 516

Derrida Jacques 430, 506

Descombes Vincent 244, 516

De Singly François 56, 68, 81, 249, 303, 522

De Suremain Hugue 149, 503

Dubet François 194, 197, 228, 368, 516

Dubois Christophe 152, 498, 510

Durkheim Émile 65, 74, 110, 122, 171, 335, 516, 523

E

Elias Norbert 66, 517

F

Fassin Didier 89, 131, 186, 294, 337, 380, 498, 517, 520

Foucault Michel 10, 63, 66, 67, 73, 74, 80, 83, 88, 165, 263, 265, 495, 498, 502, 514, 517, 519, 520, 522

France bénévolat 272, 278, 431, 511

Friedberg Erhard 145, 146, 515

G

Garant Olivier 100, 517

Garfinkel Harold 44, 64, 107, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 514, 517

Gilbert Murielle 245

Girard René 189, 518

Godbout Jacques T. 178, 181, 244, 315, 316, 324, 326, 430, 506, 507, 508

Goffman Erving 10, 39, 63, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 104, 166, 171, 172, 193, 196, 209, 224, 228, 254, 300, 335, 496, 498, 502, 503, 504, 508, 512, 514, 515, 518, 519, 521

Gurr Ted 196, 518

H

Hegel Georg Wilhelm Friedrich 209, 212, 214, 332, 518

Honneth Axel 209, 212, 214, 216, 217, 219, 220, 222, 223, 224, 227, 508, 509

Hulin Delphine 152, 499

K

Kaminski Dan 70, 72, 73, 217, 496, 499

Kensey Annie 398, 499

Kherfi Yasid 398, 499

L

Lagroye Jacques 145, 519

Lahire Bernard 304, 519

Lallemant Michel 114, 514, 519

Landron Olivier 264, 499

Laval Christian 68, 69, 114, 147, 159, 178, 499, 517, 519

Lazzeri Christian 196, 228, 352, 509

LeBel Thomas 372, 500

Le Breton 7, 122, 123, 126, 171, 519

Le Caisne Léonord 304, 499

Lemire Guy 403, 499
Lévi-Strauss Claude 198, 430, 505
Lorenz Konrad 137, 520
Luckmann Thomas 44, 118, 513

M

Malinowski Bronislaw 47, 169
Marchetti Anne-Marie 41, 500
Marcuse Herbert 115, 520
Martuccelli Danilo 114, 116, 236, 304, 354, 516, 520
Maruna Shadd 372, 500
Mauss Marcel 7, 75, 108, 110, 169, 171, 177, 188, 198, 244, 324, 505, 506, 507, 510, 512, 519, 520, 523
Mead Georg Herbert 74, 211, 212, 335, 352, 510
Merton Karl 144, 520
Merton Robert King 235, 520
Milhaud Olivier 500
Milly Bruno 88, 89, 152, 319, 500
Moulin Valérie 156, 406, 500

N

Nisbet Robert A 120
Nivol Camille 269, 301, 501

P

Pasquier Sylvain 38, 78, 348, 349, 510, 521
Paugam Serge 194, 196, 197, 501, 510, 521
Perec George 185, 521

Q

Quééré Louis 122, 515, 517, 521

R

Randall Collins 10, 139, 140, 516, 523
Renault Emmanuel 235, 236, 342, 511
Ricoeur Paul 239, 240, 242, 245, 248, 250, 345, 348, 511, 517, 521, 522, 523
Rostaing Corinne 41, 85, 131, 186, 227, 233, 234, 499, 502

S

Salane Fanny 319, 502
Salle Gregory 25, 222, 502
Sauvadet Thomas 130, 502
Schnapper Dominique 108, 522
Schopenhauer Arthur 98, 522

Schütz Alfred 107

Sévin Sophie 156, 500

Simmel Georg 39, 41, 64, 70, 74, 107, 108, 110, 113, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 141, 145, 178, 179, 280, 316, 510, 522, 524

Sonja Snaken 73, 503

Soulé Bastien 47, 523

T

Tarot Camille 38, 110, 170, 171, 194, 523

Taylor Charles 212, 511

Tocqueville Alexis de 71, 209, 523

Todorov Tzvetan 228, 230, 231, 512, 520

Touraut Caroline 86, 95, 496, 502, 503

W

Wacquant Loïc 197, 381, 504, 524

Watier Patrick 113, 117, 118, 121, 524

Watson Robert 124, 125, 524

Watzlawick Paul 188, 253, 524

Weber Max 31, 32, 33, 34, 39, 50, 64, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 122, 145, 159, 209, 297, 507, 512, 513, 519, 520, 521, 524

Whyte William Foot 30, 524

Wieviorka Michel 133, 520, 524

Winkin Yves 76, 518, 524

Winnicott Donald W. 214

Wolff François-Charles 431, 432, 510, 511

Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral : Du don et de la reconnaissance en institution totalisante

Résumé

L'institution totalisante, en tant qu'institution close sur elle-même, hermétique au monde n'existe pas, ni dans l'absolu ni comme idéal type auquel serait comparé, par exemple, l'institution pénitentiaire. Il existe toujours des interfaces humaines, matérielles et temporelles entre les différents espaces sociaux fussent-elles délimitées par des murs et des barbelés. Il convient pour aborder l'univers carcéral, celui dans lequel nous portons notre étude tout en y étant détenu, de parler plutôt d'institution totalisante où se joue continuellement un conflit entre rationalité formelle et matérielle, mais aussi un conflit aux dimensions puissantes de socialisation, de reconfiguration des comportements et de subjectivation des vécus. Notre centre de détention présente un exemple de ce conflit entre un univers répressif normalisé et sécuritaire, et un autre empli de stratégies pragmatiques de survie ou de resocialisation. La complexité qui en résulte est à l'image de la société elle-même et du rapport permanent des individus à leurs institutions.

Enrichi par nos précédentes recherches, notre présent travail tente d'aborder deux importants aspects que sont le paradigme du don et la théorie de la reconnaissance, et de les articuler avec l'engagement bénévole en détention. Avant tout, nous voulons démontrer que beaucoup d'aspects du paradigme du don et de la théorie de la reconnaissance sont aussi et déjà présents en contexte d'incarcération. Mais ces aspects présentent la particularité de maintenir la vie de l'institution totalisante en circuit fermé, c'est-à-dire sur elle-même.

Le paradigme du don à travers le bénévolat amène à repenser l'espace carcéral comme un espace de socialisation à part entière et éminemment en interaction avec l'extérieur. C'est parce qu'elle est en constante relation avec la société que l'institution totalisante a besoin du bénévolat pour que cette relation, prise dans le paradigme du don, fasse des détenus les responsables mêmes de leurs échanges avec l'extérieur. Dès lors, en termes de rationalisation, entendue comme sens donné par les acteurs à leurs actions et à leurs recherches de liens, les visées sont à la fois pragmatiques, utilitaristes, et altruistes, les détenus s'y redéfinissant dans le cadre de la réciprocité, du rendu et de l'offre, plutôt que de la dette, la stigmatisation et la punition.

Le lien social est la base du bénévolat/don. Il est bénéfique à tous en termes de réinsertion et de lutte contre le stigmate pour certains, de place dans le jeu du social pour d'autres. Dans un cadre « d'endettement mutuel positif », c'est bien la socialisation qui s'exprime.

Mots-clés : Détention - bénévolat - don - reconnaissance - institution totalisante - sociologie de la déviance

Relational commitment and voluntary service in prison area:

Abstract

The "Total Institution", as a body closed in on itself, isolated from the outside world, does not exist, either as an absolute or as a standard ideal to which, for instance, the penal institution would be compared. There are always human, material and temporal interfaces between the different social spaces, even though they are delimited by walls and barbed wire. In order to understand the prison world, the one in which we are detained and on which we focus our research, the term "all-encompassing" institution is best suited insofar as permanent conflict takes place between formal and material rationalities, but also a powerful conflict of socialization and a reconfiguration of the behaviours and subjectivities of the actors. Our detention center provides an example of these conflicts between a normalized and repressive universe and another, filled with pragmatic strategies of survival or re-socialization. The complexity that results is the same as the one we can find in the entire society and on the permanent relation between individuals and their institutions.

Enriched by our previous research, this study endeavours to tackle two important questions: Gift Paradigm and the Theory of Recognition, and to link them up with the theme of voluntary work in prisons. First of all, we want to show that many aspects of the Gift paradigm and of the theory of recognition are also to be found in jail. But these aspects have one particular consequence: they maintain the life of the institution closed in itself.

The Gift Paradigm, through benevolent commitment, leads to the reconsideration of the prison space as a space of fully-fledged socialization and of eminent interaction with the outside world. It is precisely because it is in constant relation with society that the "all-encompassing" institution requires voluntary work and voluntary commitment. Within the benevolent relational act, as it is viewed in the Gift Paradigm framework, the convicts are in the situation of being responsible for their exchanges with the outside world. Then, in terms of rationalization, seen as a meaning given by the actors to their actions and to their needs of relationships, the aims are at the same time pragmatic, utilitarian, and altruistic. The convicts redefine themselves within the scope of reciprocity, return and offer, rather than that of debt, stigmatization and punishment.

The social link is at the basis of the "voluntary/gift". It is beneficial to all prisoners in terms of reinsertion, and in terms of struggle against stigma for some of their role in society (outside mercantile or professional roles) for other. In the same way it is beneficial to the volunteers. In a case of "positive mutual indebtedness", it is socialization itself that is expressed.

Keywords : prison – voluntary service – Gift paradigm – recognition - all-encompassing institution – criminal sociology